



Ex Libris
Alain de Suzannet





ARMORIAL GENERAL DE LA FRANCE

REGISTRE PREMIER

PREMIERE PARTIE.



Paris, Typographie FIRMIN DIDOT, *frères & fils. Fac-simile de l'édition originale.*

A PARIS,

De l'Imprimerie de JACQUES COLLOMBAT, Premier Imprimeur ordinaire du Roy, du Cabinet, Maiſon & Bâtimens de Sa Majeſté, Académie des Arts & Manufactures Royales.

M. DCC. XXXVIII.



AU ROI

SIRE

*A Noblesse de Votre Royaume avoit toujours désiré de voir paroître l'Ouvrage dont j'ai l'honneur de présenter les prémices à VOTRE MAJESTÉ.*

Cet illustre Corps, jaloux de transmettre à la postérité le souvenir des dignités, des honneurs, des récompenses qu'il tenoit de la justice et de la munificence de ses Souverains, supplia le Roi Louis XIII. Votre Trisayeul, d'établir (selon l'ancien usage) des Registres publics qui devoient contenir éxactement les noms et les surnoms des Nobles, leurs Armoiries et leurs actions mémorables. Louis XIII. persuadé qu'un tel monument étoit un moyen sûr d'arrêter le cours des usurpations commencées vers la fin du Regne de Henri III. créa en titre d'Office, à la suite de sa Personne, un Conseiller Juge d'Armes de France, auquel il attribua et le droit de dresser ces Registres, et une jurisdiction entière sur le fait des Armoiries, des Couronnes et des ornemens qui les accompagnent, sauf l'appel au Tribunal des Maréchaux de France.

Les mêmes Registres furent encore ordonnés par diférens Arrests et Réglemens du feu Roi Louis XIV. et toutes les recherches contre les usurpateurs, faites tant par les ordres de ce Prince, que par ceux des Rois ses prédécesseurs n'ont eû d'autre motif que de former des Catalogues fidèles, qui décidassent pour toujours l'état des Nobles, et fissent

en même tems connoître ceux qui, à ce titre, étoient en droit de porter des Armoiries timbrées : Mais l'éxécution de cet Ouvrage, capable, peut-être, de prévenir dans la suite de fâcheuses recherches, étoit réservée, SIRE, à la douceur de votre Regne, à un Ministére qui ne laisse rien à désirer pour la gloire de VOTRE MAJESTÉ, pour l'agrandissement de son Empire, pour l'économie de ses Finances, et pour la félicité de ses Peuples. Il n'appartenoit qu'à VOTRE MAJESTÉ, de fixer ses vûës sur un objet aussi digne de l'attention du Souverain, objet d'autant plus intéressant pour la Noblesse, qu'elle reconnoîtra dans l'histoire abrégée de ses ancêtres, non seulement leur fidélité pour leurs Princes, et leur amour pour la Patrie, mais encore cette éxacte observance de l'ancienne régle, qui ne permettoit pas de s'arroger des marques d'honneur, des titres et des dignités dont les Rois seuls sont les dispensateurs.

En travaillant à cet Ouvrage, j'ai tâché, SIRE, de me conformer aux ordres que j'ai reçus de VOTRE MAJESTÉ; heureux si je les ai suivis dans toute leur étendue ! j'ose du moins l'assurer qu'Elle n'y verra rien qui n'ait pour garant soit les Titres mêmes qui ont été représentés, soit les

décisions émanées du Trône, ou prononcées par les Commissaires ausquels VOTRE MAJESTÉ, et les Rois vos prédécesseurs, en avoient confié le pouvoir.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble et très obéissant serviteur, et très fidéle sujet,
D'HOZIER.



PREFACE.

IL n'appartenoit autrefois qu'à la Nobleſſe, ou à ceux qui jouïſſoient de ſes Priviléges, (*a*) de porter des Armoiries timbrées d'un Caſque; & pour décorer ſes Armes des Couronnes de Duc, de Marquis, de Comte & de Vicomte, ou du Cercle de Baron, il falloit obtenir du Prince des Lettres qui en attribuaſſent la permiſſion, ou avoir des Terres érigées en Duché, Marquiſat, Comté, Vicomté, Baronie, &c. (*b*) Les titres de *Haut & Puiſſant,* & de *Puiſſant Seigneur,* ſe donnoient proportionnément à la qualité & à la quantité des Fiefs que les Gentilshommes poſſédoient. Le grade de Chevalier, grade perſonel, & qu'on ne tranſmet point à ſes deſcendans, étoit réſervé à ceux qui, pour récompenſe de leurs grandes actions, en avoient été revêtus par les Souverains, ou par des Chevaliers commis de leur part à cet effet. Parmi les femmes même, celles des Chevaliers étoient les ſeules

(*a*) Le Roi Charles V. accorda en 1371. aux Bourgeois de Paris, le droit de porter des Armoiries timbrées.

(*b*) On inſéroit même quelquefois dans les Lettres d'érection, la permiſſion particuliére de porter ſur ſes Armoiries & Blazons, les Enſeignes & les marques qui appartenoient à la dignité de la Terre érigée. Cet uſage s'obſervoit encore dans le ſiécle paſſé. Les Lettres d'érection de la Comté de Maillé en Duché-Pairie, ſous le nom de Luynes (de l'an 1619.) & celles de l'érection du Marquiſat de Clervaut (de l'an 1620.) en font foi.

que l'on qualifiât du nom de *Dames;* les femmes des Ecuyers ou autres Nobles, étoient ſimplement nommées Demoiſelles. (*c*) Et afin qu'aucun particulier n'uſurpât à ſon gré un rang, ou un titre qui ne lui étoit pas dû, les Rois d'Armes, dont les places étoient dès lors très-conſidérables, ou, ſous leur autorité, les Hérauts & les Pourſuivans d'Armes, dans les Provinces qui leur donnoient le nom, étoient chargés de tenir ce qu'on appelloit des Provinciaux, c'eſt-à-dire, des Regiſtres de toutes les Familles nobles, & de leurs Armoiries blazonées.

Pour prévenir même les abus qui pouvoient naître dans l'uſage des Blazons, des Couronnes, des Caſques, des Timbres & des Suports, ces Officiers publics faiſoient de tems en tems dans les Provinces, des viſites qui les mettoient en état de renouveller & d'augmenter leurs Regiſtres. Charles VIII. pourvût encore plus ſûrement au bon ordre, en créant un Maréchal d'Armes, (*d*) à qui il donna le pouvoir de faire peindre les Armoiries de tous les Princes, Ducs, Comtes, Barons, Châtelains, Seigneurs & autres Nobles du Royaume, & de mettre leurs noms en forme de Catalogue, *chacun ſelon ſon degré & prééminence.*

Ces Catalogues qui, tout imparfaits qu'ils étoient, ne laiſſoient pas d'avoir leur utilité, furent aſſés conſtamment en uſage juſqu'aux tems d'Henri III. Les troubles arrivés ſous le Regne de ce Prince, ſont l'époque des premiers déſordres. La Guerre Civile ayant introduit la

(*c*) Gui, Comte de Laval, vivant l'an 1540. n'a dans pluſieurs actes qui reſtent de lui, d'autres qualités que celles de *Noble homme*, & d'*Ecuyer;* Claude de Foix, ſa femme, n'eſt auſſi nommée par tout, que *Mademoiſelle de Laval;* parce que ſon mari n'étoit pas alors Chevalier. On a encore l'exemple de Guillaume, Baron de Montmorenci, *Ecuyer*, & d'Anne Pot, ſa femme, qu'on n'appeloit pas autrement que *Mademoiſelle de Montmorenci.* Ils vivoient l'un & l'autre en 1484.

(*d*) Les Lettres de création ſont du 17. Juin 1487. on en trouvera l'Extrait à la fin du ſecond Volume du premier Regiſtre, page 659.

licence,

licence, chacun fe crut en droit de tout entreprendre; les Etats fe confondirent; la Nobleffe n'eut plus rien qui la diftinguât du Peuple. Il auroit fallu remédier au mal dans fa naiffance. Henri III. périt au milieu des troubles; Henri IV. qui lui fuccéda, avoit à conquérir fon Royaume, avant que de le réformer. Il venoit de donner plufieurs Edits, Déclarations & Arrefts, pour régler tous les Ordres de l'Etat; & fes Peuples touchoient au moment peut-être le plus glorieux qui fut jamais pour la Monarchie, lorfqu'ils eurent le malheur de perdre ce grand Roi. Le défordre ne fit donc que croître à la faveur d'une tolérance funefte, mais prefqu'inévitable dans des tems auffi fâcheux.

En 1614. on penfa plus férieufement à en arrêter les progrès. Le Corps de la Nobleffe, affemblé à Paris pour la tenuë des Etats Généraux, (*e*) repréfenta entr'autres chofes au Roi Louis XIII. » que les Armoiries étant une » diftinction attachée aux Familles nobles, & dont le » légitime ufage ne peut venir que de la naiffance ou de » la permiffion du Souverain, les ufurpations qu'en fai- » foient chaque jour les Roturiers, devoient être répri- » mées; « Et il fupplia Sa Majefté » de créer en titre » d'Office un Juge d'Armes, qui drefsât un Regiftre uni- » verfel de tous les Nobles & de leurs Armoiries, « afin que chacun y étant infcrit fuivant fes qualités & fes titres, perfonne ne pût à l'avenir prendre d'autres Armes ni d'autres qualifications que celles qui auroient été regiftrées dans le Catalogue général.

Sur ces repréfentations, Louis XIII. créa à fa fuite un

(*e*) Extraits du Cahier des Remontrances faites au Roi par la Nobleffe du Royaume affemblée pour les Etats Généraux, tenus à Paris en l'année 1614. Ces Extraits fe verront à la fin de la feconde Partie du premier Regiftre de l'Armorial général, page 672.

Confeiller-Juge général d'Armes, qu'il voulut être de qualité noble. (*f*) Il lui donna la commiffion de travailler au Regiftre que demandoit la Nobleffe, & lui attribua toutes les fonctions & toutes les prérogatives qu'avoient eu autrefois les Rois, les Hérauts, & les Pourfuivans d'Armes. Il les expliqua même, ces fonctions, en le chargeant de maintenir l'ordre dans les diftinctions de la Nobleffe (*g*), d'empêcher l'ufurpation des Armoiries, des titres & des marques d'honneur (*h*); & en lui accordant non-feulement le pouvoir de connoître à l'exclufion de tous autres Juges & Officiers, des diférends qui pourroient s'élever à ce fujet entre les particuliers, mais encore toute jurifdiction fur les recherches, les pourfuites & les Catalogues qui fe feroient, tant des Nobles du Royaume que de leurs Armoiries, » fauf l'appel de fes » jugemens au Tribunal des Maréchaux de France. «

Cet établiffement, dont plufieurs Princes de l'Europe fe font fait gloire de fuivre le plan (*i*), ne pouvoit que

(*f*) Les premieres Provifions de cet Office furent acordées à François de Chevriers-de S. Mauris, Ecuyer, Seigneur de Salagni (Gentilhomme qualifié du Mâconnois, coufin germain des Marquis de Chevriers & de Varennes-Nagu, Chevaliers des Ordres du Roi). Il le pofféda jufqu'à fa mort arrivée en 1641. Louis XIII. donna la place à Pierre d'Hozier, Seigneur de la Garde, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maitre d'Hôtel ordinaire de Sa Majefté, puis Confeiller au Confeil d'Etat & Privé. Après lui, fes enfans Louis-Roger d'Hozier, auffi Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & Charles d'Hozier, furent pourvus de la Charge en 1666. & l'exercerent conjointement. Charles d'Hozier refta feul en poffeffion de l'Office jufqu'en l'année 1710. qu'il en partagea les fonctions avec fon neveu, Louis-Pierre d'Hozier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Confeiller en fes Confeils, & Maitre des Comptes, qui exerce actuellement. La furvivance en a été acordée par Sa Majefté, à Antoine-Marie d'Hozier-de Serigni, fon fecond fils.

(*g*) On diftingue dans le Royaume trois fortes de Nobleffe; la premiere eft celle de Chevalerie ancienne, dont l'origine eft fi reculée, qu'elle n'eft point connuë; la feconde eft celle qui eft déja ancienne, mais dont on connoît le principe; la troifiéme eft la nouvelle Nobleffe qui n'a point encore fait fouche à la troifiéme génération. Tous les Nobles en général ont également le droit de porter des Armoiries timbrées; mais ils ne jouiffent pas tous des mêmes honneurs. Il eft des marques de diftinction que le Roi acorde en confidération des fervices ou d'un mérite fupérieur, & qu'on ne peut s'arroger de foi-même.

(*h*) L'enregiftrement des Lettres d'érection qui devoit être fait par le Juge d'Armes, a été plufieurs fois ordonné par les Lettres même. Dans les Lettres d'érection de la Terre de Rupelmonde en Comté, données au mois de Février 1670. il eft dit que les Lettres feront préfentées à l'Officier d'Armes, pour être par lui enregiftrées, à peine de nullité de la grace.

(*i*) En Angleterre il y a un Collége Héraldique, dont le principal Officier a foin d'infcri-

produire un grand bien; c'eſt auſſi ce que la Nobleſſe s'en étoit promis. Cependant toutes les prérogatives accordées au Juge d'Armes, ne furent alors que des titres d'honneur. Les premiers que le Roi pourvut de la Charge, firent peu de choſe pour la réformation des abus, peut-être effrayés par la grandeur du travail que demandoit un établiſſement de cette nature, ou intimidés par ceux qu'ils étoient en droit de dépoüiller de leurs injuſtes uſurpations.

Feu M. Colbert forma le deſſein d'achever l'ouvrage, ſuivant les vœux de la Nobleſſe; le projet étoit digne de ce Miniſtre. Louis XIV. donna ſur ſon rapport pluſieurs Déclarations & Arrêts (*k*), pour faire des recherches, dans la vûë de former le Catalogue des Nobles. Il envoya des Commiſſaires dans les Provinces; les recherches furent commencées, mais les beſoins preſſans de l'Etat ayant obligé le miniſtére de mettre en traité le produit des recherches, on ne retira pas de ce projet tous les avantages qu'on en avoit eſpérés.

Louis XIV. prit encore diverſes autres meſures pendant le cours de ſon Regne. Il ſupprima la Charge de Juge d'Armes (*l*), & créa une Grande-Maîtriſe générale

re dans un Catalogue public tous les Nobles, leurs Armoiries, leurs titres & leurs conceſſions.

Depuis quelques années le Roi de Sardaigne a fait un Réglement pour empêcher les uſurpations & les abus concernant la Nobleſſe; les Armoiries & les qualifications qui commençoient à s'introduire dans ſes Etats. (Ce Réglement eſt du 26. Mars 1720. & il fut renouvellé en 1723.)

Dans le décret général du feu Czar, Pierre I. du nom, datté du 24. Janvier 1722, & ſervant de Réglement pour l'ordre de ſes Etats, l'article 16. contient la création en titre d'Office de la cinquiéme Claſſe, d'un principal Officier d'Armes, auquel ce Prince attribue la connoiſſance de ce qui regarde la Nobleſſe de ſon Empire, & le pouvoir d'empêcher l'uſurpation des qualités & des Armoiries, en référant au Sénat les conteſtations qui pourroient ſurvenir à ce ſujet.

(*k*) L'Extrait de ces Déclarations & Arrêts eſt à la fin de la ſeconde Partie, page 677.

(*l*) Au mois de Novembre 1696.

Le Roi déclara par un Arrêt de ſon Conſeil du 18. Décembre de la même année, que nonobſtant la ſuppreſſion de la Charge du Juge d'Armes, Charles d'Hozier qui en étoit alors pourvu, continueroit en la même qualité de régler les Armoiries de ceux qui obtiendroient des Lettres de Nobleſſe, & que ces Lettres lui ſeroient adreſſées, comme avant la ſuppreſſion de ſon Office.

& ſouveraine des Armoiries (*m*). Il donna en même tems des ordres pour travailler à un Armorial général (*n*), dans lequel on devoit remplir le deſſein qui avoit été autrefois propoſé à Louis XIII. Mais les Offices qui devoient former la grande Maîtriſe des Armoiries, n'ayant pas été levés, le Roi révoqua l'Edit de création (*o*), & rétablit quelques tems après le Juge d'Armes dans toutes les fonctions de ſa charge (*p*). Et comme quelques particuliers avoient négligé de faire mettre leurs Armoiries dans les Regiſtres publics, s'imaginant, ſans doute, que la ſuppreſſion de l'Office du Juge d'Armes les avoit diſpenſés de ce devoir, Sa Majeſté ordonna par un Arreſt de ſon Conſeil (*q*), » que perſonne ne pourroit porter » des Armoiries timbrées, ſi elles n'étoient auparavant » réglées & enregiſtrées par cet Officier; Qu'il ne feroit » expédié aucunes Lettres, ſoit de Nobleſſe, ſoit de mu- » tation de nom ou d'Armes, &c. ſans cette clauſe; Que » l'on ne vérifieroit ces Lettres dans aucune Cour ſupé- » rieure, à moins que les particuliers auſquels elles au- » roient été accordées, n'euſſent obtenu l'acte de régle- » ment & d'enregiſtrement du Juge d'Armes de France, » pour être attaché ſous le contreſcel de la Chancellerie, » & que le Juge d'Armes réformeroit, lorſqu'il en feroit » requis, les Armoiries mal priſes ou mal expliquées dans » l'Armorial général. «

Un tel Arrêt auroit dû, à ce qu'il ſemble, proſcrire pour toujours les uſurpations des Armoiries; cependant on ne ſçauroit croire juſques à quel point les abus ſe ſont

(*m*) Edit de création d'une Grande-Maîtriſe des Armoiries, & d'un Garde de l'Armorial général de France, du mois de Novembre 1696.

(*n*) La garde de l'Armorial général fut donnée au même Charles d'Hozier par une Commiſſion particuliére du 12. Février 1697.

(*o*) Edit du mois d'Avril 1700.

(*p*) Autre Edit du mois d'Avril 1701. regiſtré en la Chambre des Comptes, & en la Cour des Aides de Paris.

(*q*) Arrêt du Conſeil du 9. Mars 1706.

multipliés de nos jours. Les Roturiers s'arrogent des Armes ſans aucun droit. Pour peu de conformité qu'ils trouvent entre leurs noms & ceux de quelque Famille noble, ils prennent le même ſymbole de Nobleſſe. Souvent ils chargent leurs Ecuſſons des Couronnes, des ornemens & des autres marques d'honneur réſervées aux perſonnes du premier rang. Il y a plus : l'uſurpation des qualités ſuit celle des Armoiries; la Nobleſſe elle-même ſe souſtrait aſſés communément aux anciennes regles. Quelque conſtant qu'il ſoit que tout Noble n'eſt qu'Ecuyer, juſqu'à ce qu'il ait plû au Roi de l'honorer d'une qualité ſuréminente, on paroît aujourd'hui dédaigner ce titre, pour recourir à des qualifications auſſi vaines qu'illégitimes. C'eſt être modéré que de ſe contenter du titre de Chevalier, quoique l'on doive ſavoir que perſonne n'eſt Chevalier par ſa naiſſance, & qu'on ne peut tenir cet honneur que de la grace particuliére du Souverain.

Il eſt donc néceſſaire de réprimer des excès ſi opoſés au bon ordre; la gloire du Prince y eſt intéreſſée, & l'honneur de la Nobleſſe le demande. Mais comment venir à bout d'une ſi grande entrepriſe? Le miniſtére attentif juſqu'aux moindres parties du Gouvernement, & jaloux de faire revivre les ſages Ordonnances de nos Rois, a jugé que, pour réüſſir, il ne falloit point chercher d'autre moyen que celui qui a été employé en diférens tems. C'eſt de raſſembler dans un monument public tout ce qui concerne la Nobleſſe, de diſtinguer les vrais Nobles des uſurpateurs, de marquer, autant qu'il eſt poſſible, les commencemens de chaque Famille, de ſuivre ſes progrès & ſes accroiſſemens, en un mot, d'en conſtater l'état paſſé, préſent & à venir, de façon que, quelque accident qui arrive, aucun Noble ne ſoit plus expoſé à

perdre un Titre qu'il a ou hérité de ſes péres, ou mérité par ſa vertu; & que le Prince puiſſe connoître ceux de ſes Sujets ſur l'attachement & ſur les ſervices deſquels il a droit de compter plus particuliérement. Tel étoit le but des divers établiſſemens faits en faveur de la Nobleſſe; tel eſt auſſi le deſſein du Catalogue dont le Juge d'Armes a eu l'honneur de préſenter au Roi le premier Regiſtre, qu'il donne aujourd'hui au Public ſous le titre, d'ARMORIAL GENERAL DE LA FRANCE.

Le Juge d'Armes oſe ſe flater que l'on recevra favorablement un Ouvrage qui peut être regardé comme le premier fruit de l'établiſſement de ſa Charge. Selon ſon premier plan, il ne devoit donner qu'un état précis des Familles actuellement vivantes, & de leurs Armoiries; mais comme une grande partie des Nobles, en fourniſſant leurs Titres, ont deſiré que l'on s'étendît plus au long ſur l'ancienneté de leur Famille, ſur leurs alliances, & ſur les diférentes branches qui les compoſent, afin de s'en ſervir dans le beſoin; on s'eſt prêté volontiers à ce qui a paru pouvoir contribuer au bien public. On eſt entré dans le détail non ſeulement des noms, des Armoiries, des domiciles, des dignités, des Charges, & même, quand on l'a pu, des Terres dont la poſſeſſion s'eſt perpétuée dans les mêmes Familles, mais encore de tous les changemens arrivés, ſoit par des alliances, ſoit par des ſubſtitutions qui ayent aſſujéti à joindre à ſon nom & à ſes Armes ceux des ſubſtituans. On a auſſi réüni les traits les plus honorables & les plus curieux qui ſe ſont trouvés dans les Titres; ainſi cet Ouvrage eſt proprement l'hiſtoire abrégée de la Nobleſſe, & le commencement de ſes Faſtes. Les anciennes Familles qui ont ſubſiſté juſqu'à préſent avec éclat, y trouveront une voye

ſûre de faire paſſer à la poſtérité les monumens de leur grandeur; Et les nouveaux Anoblis auront la ſatisfaction de voir le Public inſtruit des motifs glorieux qui leur ont mérité l'honneur dont ils jouiſſent.

S'IL ſe rencontre des perſonnes qui croyent qu'on n'ait pas fait remonter leur origine auſſi haut qu'elle pourroit aller, ſoit que les Titres n'ayent point été produits, ſoit que dans les ocaſions où ils ont eu à faire leurs preuves, ils ſe ſoient contentés de remplir les conditions preſcrites par les Ordonnances & par les Réglemens, bien qu'ils fuſſent en état d'aller beaucoup au delà de ce terme, on leur répond que l'exacte vérité étant la régle conſtante qu'on doit ſuivre, on s'eſt fait une loi de ne rien avancer que ſur la vûë des Titres originaux, (*r*) & on l'a religieuſement obſervée; mais s'il arrive par la ſuite à ces perſonnes de recouvrer, ou de fournir des piéces plus anciennes que ce qu'on a ſur leur article, on promet, en ce cas, d'en faire mention dans le cours de l'Ouvrage. C'eſt-là que l'on renvoye auſſi les différens événemens dont on aura connoiſſance, & qui auroient été omis, faute d'en être inſtruit.

L'ARMORIAL général ſera diviſé en pluſieurs Regiſtres, & chaque Regiſtre en deux Parties, qui contiendront tout l'Alphabet. C'eſt la forme qu'on a cruë la plus propre, pour éviter les répétitions continuelles. On y fera entrer un certain nombre d'Armoiries, plus ou moins grand, ſelon la longueur des articles. On ne peut encore fixer le nombre de ces Regiſtres, cela dépend des Titres que la Nobleſſe fournira. Chaque Famille aura ſon article, à la tête duquel on en verra l'Ecuſſon gravé; & au

(*r*) On a ſuivi l'ortographe des Titres; c'eſt pour cela que pluſieurs noms ſoit de Familles, ſoit de Terres, ſe trouveront ſouvent écrits différemment. On a auſſi conſervé dans le ſtile quelques vieux mots, parce qu'ils caractériſent les anciens uſages de la Nobleſſe.

bas de l'article, on trouvera une explication des Armoiries, renduë dans des termes ſimples, & débarraſſée d'un jargon barbare, qui auroit demandé une ſeconde explication.

Quelques perſonnes auroient peut-être ſouhaité qu'on fit pour chaque Province un Regiſtre particulier, tel qu'étoient ceux des Rois, des Hérauts & des Pourſuivans d'Armes; mais comme il y a un grand nombre de Familles de même nom, qui ſont diſperſées en différens païs & qui ſe tranſplantent tous les jours d'une Province dans une autre, ſelon les événemens qui les y déterminent, l'ordre général a paru le plus convenable. On a auſſi par la même raiſon abandonné le deſſein qu'on avoit conçû d'abord, d'employer chaque perſonne en particulier avec ſes Armoiries; on s'eſt déterminé depuis à ranger ſous un même Ecuſſon, toutes les branches fournies d'une même Famille, & on n'a répété les Ecuſſons, qu'autant qu'il s'y eſt trouvé des différences eſſentielles, occaſionnées par des Alliances ou par des Subſtitutions.

On a mis à la fin de la ſeconde Partie du premier Regiſtre, des Extraits de tout ce que les Edits, Déclarations, Réglemens & Arrêts qui ſont tombés ſous la main, ont de plus eſſentiel, en ce qui regarde la Nobleſſe, les Armoiries & même les habillemens; Loix qui n'ont point été abrogées, & qui ſubſiſtent toujours, mais que l'on n'obſerve point, ſans doute parce qu'elles ſont ignorées.

A ce Recueïl ſuccédent deux Tables, l'une des Matiéres, l'autre des ſurnoms de Famille & des noms de Terres, joints aux ſurnoms, pour faire connoître ceux d'une même Famille qui ſe font annoncer dans le monde, ſous des dénominations différentes.

Chaque Exemplaire ſera viſé & ſigné par le Juge d'Armes de France.

PRIVILEGE

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre cher & bien-amé LOUIS-PIERRE D'HOZIER, Juge général d'Armes de France, Chevalier de notre Ordre de S. Michel, Conseiller Maître ordinaire en notre Chambre des Comptes de Paris, Généalogiste de nos Maison, Chambre & Ecuries, & de celles de la Reine notre très-chere Epouse, Nous auroit représenté qu'une des principales fonctions de son Office de Juge d'Armes de France, étant de veiller à la conservation des Armoiries des anciennes Familles du Royaume, & de celles de tous les Particuliers, qui par diférens Priviléges peuvent jouïr de cette marque de distinction, conformément aux Reglemens qui leur auroient été expédiez & délivrez par ledit Juge d'Armes de France, il feroit dans le dessein de faire graver & imprimer, & rendre public un Armorial général de la France; mais que cette entreprise, si utile à la Noblesse, ne peut être par lui exécutée sans nos Lettres sur ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur d'Hozier, Nous lui avons permis & permettons de dresser & faire graver ou imprimer l'ARMORIAL GENERAL DE LA FRANCE, en tels volumes, forme, marge, caractére, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre ou débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de vingt années consécutives, à compter de ce jour & date desdites Presentes. Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression ou gravûre étrangére, dans aucun lieu de notre obéïssance. Comme aussi à tous Graveurs, Imprimeurs, Marchands en Taille-douce, Libraires & autres, de graver, faire graver, imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Armorial général en tout ou en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de Titres, même en feuilles séparées ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mil livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que lesdites Présentes seront registrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles. Que la Gravûre & l'Impression dudit Armorial général seront faites dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, ledit Armorial gravé ou imprimé sera remis ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin, & qu'il en sera remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Chauvelin; le tout à peine de nullité des Présentes, desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouïr l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Armorial general, soit tenuë pour duëment signifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez &

féaux Conſeillers & Sécretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le vingtiéme du mois d'Avril l'an de grace mil ſept cent trente-ſix, & de notre Regne le vingt-uniéme. Par le Roi en ſon Conſeil. *Signé*, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre IX. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 275. fol. 251. conformément au Réglement de 1723. A Paris le vingt-un Avril 1736. Signé, G. MARTIN, *Syndic.*





LOUIS XV.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

NAQUIT à Verſailles le 15. de Février de l'an 1710. à ſept heures du matin, & fut nommé Duc d'Anjou. Sa naiſſance fut célébrée par un *Te Deum* chanté en actions de graces dans l'Egliſe de Paris, où aſſiſtérent les Cours Supérieures, avec le Corps de Ville; & tout le Peuple en cette ocaſion donna des témoignages de ſa joie par des illuminations & des réjoüiſſances publiques, qui durérent pluſieurs jours. Ce Prince prit le titre de Dauphin de Viennois, après la mort du Dauphin, ſon frére, arrivée le 8. Mars 1712. & il ſuccéda au Roi Louis XIV. ſon biſayeul, le premier de Septembre 1715. étant alors âgé de cinq ans, ſix mois & dix-ſept jours; le 12. du même mois, SA MAJESTÉ vint au Parlement tenir ſon Lit de Juſtice, où, par l'Arreſt que prononça le Chancelier de France, la Régence du Royaume fut déférée au Duc d'Orléans, Petit-fils de France.

LE Roi fut Sacré à Reims le 25. Octobre 1722. & le 27. il y reçut le Collier de l'Ordre du S. Eſprit, & fit le ſerment de Grand Maître ſouverain de cet Ordre, qu'il conféra enſuite au Duc de Chartres, & au Comte de Charolois. SA MAJESTÉ étant devenuë majeure le 16. de Février 1723. Elle tint le 22. ſon Lit de Juſtice au Parlement, pour la Déclaration de ſa Majorité. Elle épouſa à Fontainebleau le 5. de Septembre

1725. MARIE LECZINSKA, fille unique héritiére de Nicolas Leczinski, Roi de Pologne, ſurnommé Staniſlas I. Duc de Lorraine & de Bar, Chevalier des Ordres de S. Michel & du S. Eſprit, ci-devant Palatin de Poſnanie, Général de la Grande Pologne, &c., & de Caterine OPALINSKA, Comteſſe de Bnin-Opalinski, Couronnés tous deux à Varſovie le 4. Octobre 1705.

De ce mariage ſont iſſus,

LOUIS de France, Dauphin de Viennois, né & ondoyé à Verſailles le 4. Septembre 1729. & auquel les cérémonies du Batême furent ſupléées par le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, le 27. Avril 1737. ayant pour Parain & pour Maraine le Duc d'Orléans, & la Ducheſſe Douairiére de Bourbon.

N . . . de France, Duc d'Anjou, né & ondoyé le 30 Aouſt 1730. mort le 7. Avril 1733. & inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye Royale de S. Denis.

LOUISE-ELISABETH de France, née & ondoyée le 14. Aouſt 1727. & à laquelle les cérémonies du Batême furent pareillement ſupléées ledit jour 27. Avril 1737. en préſence du Duc de Chartres & de la Princeſſe de Conti, ſeconde Douairiére, ſes Parain & Maraine.

ANNE-HENRIETTE de France, née & ondoyée le même jour 14. Aouſt 1727 & qui reçut auſſi le ſuplément des cérémonies du Batême, le 27. Avril 1737. ayant pour Parain & pour Maraine, le Duc de Bourbon, & Mademoiſelle (Louiſe-Anne de Bourbon-Condé).

LOUISE-MARIE de France, née & ondoyée le 28. Juillet 1728. Les cérémonies du Batême lui furent ſupléées le 18. Février 1733. en préſence du Duc & de la Ducheſſe de Tallard, ſes Parain & Maraine; elle mourut le lendemain 19. & ſon Corps fut porté le même jour dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Denis.

MARIE-ADELAÏDE de France, née & ondoyée le 23. Mars 1732. elle reçut le ſuplément des cérémonies du Batême ledit jour 27. Avril 1737. ayant pour Parain & pour Maraine, le Comte de Charolois, & Mademoiſelle de Clermont.

N . . . de France, née & ondoyée le 11. Mai 1733.
N . . . de France, née & ondoyée le 27. Juillet 1734.
N . . . de France, née & ondoyée le 16. Mai 1736.
Et N . . . de France, née & ondoyée le 15. Juillet 1737.

L'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon Royale, que chacun regarde, à juſte titre, comme la plus ancienne, la plus illuſtre & la plus puiſſante de toutes les Maiſons qui ont ſubſiſté juſqu'à préſent, a été tant de fois traitée dans ſon entier, & elle eſt ſi univerſellement connuë, qu'on a cru devoir ſe renfermer ici dans une énumération ſimplifiée des aſcendans directs de SA MAJESTÉ Régnante, depuis Robert le Fort,

ſon 25ᵉ. ayeul, Duc & Marquis de France, biſayeul du Roi Hugues Capet, Chef de la troiſiéme Race Royale.

I. DEGRE'. ROBERT, I. du nom, dit *le Fort,* Duc & Marquis de France, Comte d'Anjou, auquel le Roi Charles le Chauve donna l'an 861. le Gouvernement des Pays d'entre la Seine & la Loire, pour les défendre contre les incurſions des Ennemis, fut tué par les Normands à Briefarte en Anjou, l'an 866. Pluſieurs Hiſtoriens lui donnent pour femme, ADELAÏDE, veuve de Conrad, Comte D'ALLEMAGNE, & tous unanimement conviennent qu'il eut pour enfans, Eudes & Robert, qui ſuivent.

2. EUDES, Comte de Paris, élu Roi de la France & de l'Aquitaine, par la plus conſidérable partie des Seigneurs François, fut Sacré à Sens, l'an 888. par Wautier, qui en étoit alors Archevêque, & il mourut à la Fére le 3. Janvier 898. dans la dixiéme année de ſon Régne, laiſſant un fils, qui fut auſſi proclamé Roi, mais qui mourut peu de jours après.

II. DEGRE'. ROBERT, II. du nom, Duc, puis Roi de la France, fut Sacré le 29. Juin 922. dans l'Egliſe de S. Remi de Reims, & fut tué à la bataille de Soiſſons le 15. Juin 923. De ſa femme, nommée BEATRIX DE VERMANDOIS, il eut entr'autres enfans, Hugues qui ſuit.

III. DEGRE'. HUGUES le Grand, ſurnommé *le Blanc,* Duc de la France, de Bourgogne & d'Aquitaine, Comte de Paris & d'Orléans, laiſſa pluſieurs enfans D'HADWIGE, *ou* AVOYE DE SAXE, ſa troiſiéme femme, fille de Henri, I. du nom, Roi D'ALLEMAGNE, dit l'*Oiſeleur,* & entr'autres,

4. HUGUES, dit Capet, qui ſuit.

4. OTHON,

4. EUDES,

Et 4. HENRI, ſucceſſivement Ducs de Bourgogne; tous trois morts ſans enfans légitimes;

4. BEATRIX, qui épouſa l'an 954. Ferri, *ou* Frédéric, I. du nom, Duc de la haute LORRAINE, *dite* MOSELLANE,

Et 4. EMME, femme de Richard, I. du nom, Duc de NORMANDIE.

IV. DEGRE'. HUGUES, ſurnommé *Capet,* Comte de Paris & d'Orléans, & Duc de France par la mort de ſon Pére. Après celle de Louis V. dernier Roi de la ſeconde Race, il fut proclamé Roi par les Seigneurs François, aſſemblés à Noyon au mois de Mai 987. puis Sacré à Reims le 3. Juillet ſuivant. Ce fut lui qui, en rëüniſſant le Duché de France à la Couronne, rétablit le Siége ordinaire de nos Rois dans la

Ville de Paris, où Clovis l'avoit fixé; Il mourut le 24. Octobre 996. & fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Denis. D'ADELAIS, sa femme, il eut entr'autres enfans, ROBERT qui suit.

V. DEGRE'. ROBERT, dit *le Dévot*, Roi de France, succéda à la Couronne en 996. il se rendit Maître du Duché de Bourgogne & de la Ville de Sens, environ l'an 1001. & en investit HENRI son second fils. Il s'associa à la Couronne HUGUES, son fils aîné, & le fit Sacrer & Couronner à Compiégne le 19. Juin 1017. Il mourut à Melun, âgé de 60. ans & quelques mois, le 20. Juillet 1031. & fut enterré à S. Denis. De sa seconde femme, nommée CONSTANCE, fille de Guillaume, Comte D'ARLES, & de Blanche, *dite* Adèle D'ANJOU, il eut pour enfans,

6. HUGUES le Grand, mort sans alliance, le 17. Septembre 1026. & enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Corneille à Compiégne.

6. HENRI, I. du nom, Roi de France, qui suit.

6. ROBERT, I. du nom, Duc de Bourgogne, qui a donné l'origine à la premiére branche des Ducs de Bourgogne, dont le dernier mourut sans enfans, le 21. Novembre 1361. (de laquelle branche sont sortis les Rois de Portugal; Et ce Robert, I. du nom, étoit le 20. ayeul de Jean V. du nom, Roi de Portugal, présentement régnant).

6. ADELE, *ou* ALIX de France, femme de Renaud, I. du nom, Comte de NEVERS;

Et 6. ADELE de France, qui épousa en 1026. Richard, III. du nom, Duc de NORMANDIE, & en 1028. Baudouin, V. du nom, Comte de FLANDRES.

VI. DEGRE'. HENRI, I. du nom, Roi de France, fut Sacré & Couronné à Reims, du vivant de son Pére, au mois de Mai 1027. & lui succéda en 1031. Il épousa l'an 1044. ANNE, *ou* AGNÈS de RUSSIE, fille de Jaroslaw, *dit* Ladislas, Roi de RUSSIE; & après avoir fait Couronner son fils aîné, il mourut à Vitri-en Brie, le 4. Aoust 1060. Les enfans qu'il eut de ladite Anne de Russie, furent entr'autres,

7. PHILIPES, I. du nom, Roi de France, qui suit.

Et 7. HUGUES, dit *le Grand*, qui a formé la branche des Comtes de VERMANDOIS, finie dans la personne de RAOUL, II. du nom, mort sans postérité après l'an 1163.

VII. DEGRE'. PHILIPES, I. du nom, Roi de France, naquit en 1053. fut Sacré à Reims, en préſence du Roi, ſon pére, le 23. Mai 1059. & fut mis ſous la tutelle de Baudouin, V. Comte de FLANDRES, l'an 1060. (la Reine, ſa mére, ayant été excluë de la Régence, par la diſpoſition que fit le feu Roi avant ſa mort). Il épouſa en 1071. BERTHE, fille de Florent, I. du nom, Comte de HOLLANDE & de FRIZE, & de Gertrude de SAXE. Il mourut au Château de Melun, le 29. Juillet 1108. & fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Benoît ſur Loire, qu'il avoit choiſie pour le lieu de ſa Sépulture. Ce fut ſous ſon Régne que commença la premiére des Guerres contre les Infidéles, auxquelles on donna le nom de *Croiſades.* De ſon mariage avec ladite Berthe de Hollande & de Frize, il eut pour enfans,

8. LOUIS VI. qui ſuit.

Et 8. CONSTANCE de France, femme en premiéres noces de Hugues, Comte de TROYES, duquel elle fut ſéparée pour cauſe de Parenté, & en ſecondes noces, de Boëmond, I. du nom, Prince d'ANTIOCHE.

VIII. DEGRE. LOUIS VI. du nom, dit *le Gros,* Roi de France, fut Sacré dans la Ville d'Orléans, par Daimbert, Archevêque de Sens, le 2. Aouſt 1108. & fut marié en 1115. avec ADELAIS, ALIZ, *ou* ADELE, fille de Humbert, II. du nom, Comte de MAURIENNE & de SAVOYE, & de Guille de BOURGOGNE-COMTÉ. Il mourut à Paris le premier Aouſt 1137. & fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Denis. Adelaïs, ſa veuve, ſe remaria avec Mathieu, I. du nom, Seigneur de MONTMORENCI, Connétable de France, & fut enterrée l'an 1154. dans l'Abbaye de Montmartre qu'elle avoit fondée.

Les enfans de Louis le Gros & d'Adelaïs, furent entr'autres,

9. PHILIPES, ſacré Roi de France le 14. Avril 1129. mort le 13. Octobre 1131. & enterré à S. Denis.

9. LOUIS VII. dit le Jeune, Roi de France, ci-après.

9. HENRI, Evêque de Beauvais, puis Archevêque de Reims où il fut inhumé au mois de Novembre 1175.

9. ROBERT Comte de DREUX, qui a formé la branche des Comtes de Dreux, & celle des Ducs de BRETAGNE, dont l'Héritiere, Anne Ducheſſe de Bretagne, fut mariée en premiéres noces avec le Roi CHARLES VIII. & en ſecondes noces avec le Roi LOUIS XII. ſon ſucceſſeur.

9. PHILIPES de France, Grand Archidiacre de Paris, Doyen de S. Martin de Tours, & Tréſorier de l'Egliſe de Compiegne, lequel en cette qualité, refuſa de faire homage à l'Evêque de Meaux, pour une dépendance de ce Bénéfice; avoit été

élu Evêque de Paris; mais par son extrême modestie, il renonça à cette dignité en faveur de Pierre LOMBARD, connu sous le nom de *Maître des Sentences*. Il mourut le 4. Septembre 1161. & fut inhumé dans l'Eglise de Paris.

9. PIERRE de France, Chef de la Maison Royale de COURTENAI,

Et 9. CONSTANCE, qui épousa en premiéres noces Eustache, Comte de MORTAING, lequel fut couronné Roi d'Angleterre du vivant du Roi son Pére, Etienne de BLOIS, & en secondes noces, Raimond V. du nom, Comte de TOULOUSE.

IX. DEGRE'. LOUIS VII. du nom, surnommé *le Jeune* & *le Pieux*, Roi de France, naquit l'an 1120. fut Sacré & Couronné à Reims le 25. Octobre 1131. par le Pape Innocent II. Il forma, à la sollicitation du Pape Eugene III. une seconde Croisade, pour secourir la Chrétienté en Asie; & un très-grand nombre de Princes & de Seigneurs François se joignirent à lui pour cette expédition l'an 1147. mais il n'en tira pas tout le fruit que l'on pouvoit attendre; il mourut à Paris le 18. Septembre 1180. & fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Barbeau sur Seine, dont il étoit le Fondateur. Il avoit épousé, 1°. au mois d'Août 1137. ALIENORE, fille aînée & Héritiére de Guillaume X. du nom, Duc de GUIENNE & Comte de POITOU; mais en ayant été séparée pour cause de parenté, au Concile tenu à Beaugenci sur Loire, le Mardi avant Pâques fleuries 1152. elle se remaria le 18. Mai suivant avec Henri Comte d'ANJOU, puis Roi d'ANGLETERRE, & Duc de Normandie, auquel elle aporta entr'autres choses le Duché de Guienne. 2°. l'an 1154. CONSTANCE de CASTILLE, fille d'Alphonse VIII. Roi de CASTILLE. 3°. l'an 1160. ALIX, cinquiéme fille de Thibaud, dit *le Grand*, Comte de CHAMPAGNE, de BLOIS & de CHARTRES. Du premier lit, il eut deux filles, sçavoir;

10. MARIE de France, femme de Henri, I. du nom, Comte de CHAMPAGNE & de BRIE,

Et 10. ALIX de France, mariée avec Thibaud, surnommé *le Bon*, Comte de BLOIS & de CHARTRES, Sénéchal de France.

Du second lit naquit

10. MARGUERITE de France, qui épousa 1°. l'an 1170. HENRI le Jeune, dit *au Court Mantel*, fils aîné de Henri II. Roi d'ANGLETERRE. 2°. l'an 1185. BELA, *ou* BELET, III. du nom, Roi de HONGRIE,

Et du troisiéme lit, Loüis VII. eut pour enfans,

10. PHILIPES II. qui suit.

10. ALIX, femme de Guillaume II. Comte de PONTHIEU,

Et 10. Agnès de France, mariée 1°. le 2. Mars 1180. avec Aléxis Comnéne, dit *le Jeune*, fils de l'Empereur Manuel; 2°. avec Andronic Comnéne; 3°. avec Théodore Branas, Seigneur d'Andrinople, &c.

X. DEGRE'. PHILIPES II. Roi de France, furnommé *Augufte*, naquit le 22. Aouft 1165. fut Sacré à Reims le premier jour de Novembre 1179. & monta fur le Trône après la mort du Roi fon pére, l'an 1180. Il avoit été marié le Lundi d'après le Dimanche de *Quafimodo* de la même année 1180. avec Isabeau de Hainaut, fille de Baudouin, Comte de Hainaut, & de Marguerite d'Alsace; Cette Reine mourut le 15. Mars 1190. & fut inhumée dans l'Eglife de Paris; & le Roi Philipes II. époufa en fecondes noces Ingeburge, morte fans enfans, l'an 1236. fille de Waldemar, Roi de Dannemark, & en troifiémes noces, l'an 1196. Agnès de Meranie, fille de Berthold IV. du nom, Duc de Méranie, & il mourut à Mante le 14. Juillet 1223. laiffant pour fils du premier lit, Louis ci-après.

XI. DEGRE'. LOUIS VIII. du nom, furnommé *le Lion*, Roi de France, naquit à Paris le 3. Septembre 1187. fut créé Chevalier par le Roi, fon pére, l'an 1209. & Couronné Roi d'Angleterre au mois de Mai 1216. Il fuccéda à Philipes Augufte l'an 1223. fut Sacré & Couronné à Reims le 6. d'Aouft de la même année, & mourut au Château de Montpenfier en Auvergne le 8. Novembre 1226. au retour de la Guerre qu'il avoit faite aux Albigeois. Il avoit époufé le 23. Mai 1200. Blanche de Castille, feconde fille d'Alphonfe IX. du nom, Roi de Caftille, & d'Aliénore d'Angleterre. De la Reine Blanche, qui mourut à Paris le premier jour de Décembre 1252. après avoir été deux fois Régente du Royaume, il eut plufieurs enfans, favoir,

12. Philipes de France, mort âgé de 9. ans, l'an 1218.

12. S. Louis IX. du nom, ci-après.

12. Robert de France, dit *le Bon*, qui a fait la branche des Comtes d'Artois & d'Eu, finie en la perfonne de Charles, Comte d'Eu, mort fans enfans l'an 1472.

12. Philipes & Jean de France, morts jeunes.

12. Alphonse de France, Comte de Poitou, mort fans enfans l'an 1271.

12. Charles de France, Comte d'Anjou, Roi de Naples, qui a fait la branche des Rois de Naples, de Sicile, de Jérufalem & de Hongrie, & celles des Princes de Tarente, des Ducs de Duras en Albanie, & des Comtes de Gravines, Rois de Naples, de Sicile, &c.

12. Etienne & Philipes de France, morts jeunes.

12. N . . . de France, morte en bas âge.

Et 12. Elisabeth de France, laquelle mourut en odeur de ſainteté le 23. Février 1269. dans le Monaſtére de Longchamp, qu'elle avoit fait bâtir, & qu'elle avoit fondé.

XII. DEGRE'. S. LOUIS IX. du nom, Roi de France, naquit à Poiſſi le 25. Avril 1215. & y fut batiſé. Il ſuccéda à la Couronne par la mort du Roi ſon pére, l'an 1226. & fut Sacré à Reims le 29. Novembre de la même année. Il fit publier deux Croiſades pour la Terre-Sainte, l'une en 1248. l'autre l'an 1267. & mourut au Camp devant Tunis, le 25. Aouſt 1270. Son extrême humilité, ſon zéle & ſon reſpect pour l'Egliſe, ſa charité pour les pauvres, ſon amour tendre pour ſes Peuples, & l'auſtérité de ſa vie, lui ont mérité d'être mis au nombre des Saints par le Pape Boniface VIII. le onziéme d'Aouſt 1297.

Il avoit épouſé à Sens l'an 1234. Marguerite de Provence, laquelle mourut à Paris le 20. Décembre 1295. fille aînée de Raimond Bérenger, Comte de Provence, & de Béatrix de Savoie; & de ce mariage il eut onze enfans, ſavoir,

13. Louis de France, mort âgé de 16. ans.

13. Philipes III. du nom, dit *le Hardi*, Roi de France, duquel ſont iſſus dix-ſept Rois, qui ont regné juſqu'au 2 Aouſt 1589. jour de la mort du Roi Henri III. le dernier de toute la poſtérité de Philipes le Hardi.

13. Jean de France, mort jeune.

13. Jean de France, dit *Triſtan*, né à Damiette en Egypte, & mort devant Tunis le 3. Aouſt 1270. ſans laiſſer d'enfans d'Yoland de Bourgogne, Comteſſe de Nevers.

13. Pierre de France, Comte d'Alençon, mort à Salerne en Italie le 6. Avril 1283. ſans poſtérité de Jeanne de Chatillon, ſa femme, Comteſſe de Blois & de Chartres.

13. Robert de France, Comte de Clermont, qui a fait la branche Royale de Bourbon, ci-après.

13. Blanche de France, morte en bas âge l'an 1243.

13. Isabelle de France, femme de Thibaud II. du nom, Roi de Navarre.

13. Blanche de France, née à Japha dans la Paleſtine, & mariée l'an 1269. avec Ferdinand, dit *de la Cerda*, fils aîné d'Alphonſe, Roi de Castille.

13. Marguerite de France, femme de Jean I. du nom, Duc de Brabant.

Et 13. Agnes de France, mariée l'an 1279. avec Robert II. du nom, Duc de Bourgogne.

XIII. DEGRÉ. ROBERT de France, Comte de Clermont en Beauvoisis, Chambrier de France (sixiéme fils du Roi Saint Louis, & de Marguerite de Provence) naquit l'an 1256. fut fait Chevalier l'an 1279. & marié environ l'an 1272. avec BEATRIX de BOURGOGNE, Dame de Bourbon, de Charolois & de S. Just, fille unique de Jean de Bourgogne, Seigneur de Charolois, & d'Agnès héritiére de BOURBON, fille d'Archambaud IX. du nom, Sire de Bourbon; Il mourut le 7. Février 1317. & fut enterré en l'Eglise des Jacobins à Paris, dans la Chapelle de S. Thomas d'Aquin, ayant eû pour enfans de ladite Béatrix de Bourgogne (laquelle mourut au Château de Murat en Bourbonois, le premier Octobre 1310.)

14. LOUIS, I. du nom, duc de Bourbon, qui suit.

14. JEAN, Seigneur de Charolois & de S. Just, mort l'an 1316. laissant de JEANNE d'ARGIES, sa femme, Dame d'Argies, deux filles, l'une nommée BEATRIX, qui fut mariée au mois de Mai 1327. avec Jean, I. du nom, Comte d'ARMAGNAC, & l'autre apellée JEANNE, qui épousa Jean, I. du nom, Comte d'AUVERGNE.

14. PIERRE, Grand Archidiacre de l'Eglise de Paris.

14. BLANCHE, dont le mariage fut accordé à Paris le 25. Juin 1303. avec Robert VII. du nom, Comte d'AUVERGNE.

14. MARIE, Religieuse à Montargis, puis Prieure du Monastére de Poissi, où elle fut enterrée l'an 1372.

Et 14. MARGUERITE, mariée l'an 1307. avec Jean de FLANDRES, Comte de Namur, laquelle mourut à Paris l'an 1309. & fut enterrée dans l'Eglise des Jacobins.

XIV. DEGRÉ. LOUIS I. du nom, surnommé *le Grand*, Duc de Bourbon, Comte de Clermont, de la Marche & de Castres, Pair & Chambrier de France, obtint du Roi Charles le Bel l'érection de la Baronie de Bourbon, en titre & dignité de Duché-Pairie, par Lettres datées à Paris du 27. Décembre 1327. Il mourut au mois de Janvier 1341. ayant eu pour enfans de MARIE de HAINAUT, qu'il avoit épousée au mois de Septembre de l'an 1310. fille puisnée de Jean II. du nom, comte de Hainaut, & de Philipe de LUXEMBOURG.

15. PIERRE I. du nom, Duc de Bourbon, dont la postérité masculine finit l'an 1527. en la personne de Charles Duc de Bourbon, Comte de Montpensier, Connétable de France.

15. JAQUES de Bourbon, mort jeune.

15. JAQUES de Bourbon, Comte de la Marche, qui suit.

15. JEANNE de Bourbon, dont le mariage fut accordé à Avignon le 14. Février 1318. avec Guigues VII. du nom, Comte de FORETS.

15. MARGUERITE de Bourbon, qui époufa 1°. le 6. Juillet 1320. Jean II. du nom, Sire de SULLI; 2°. Hutin, Seigneur de VERMEILLES, Chevalier, Chambellan du Roi.

15. MARIE de Bourbon, mariée 1°. avec Gui, Prince de GALILÉE, fils de Hugues IV. du nom, Roi de CHIPRE. 2°. le 9. Septembre 1347. avec Robert de SICILE, Prince d'Achaïe & de Tarente, Empereur titulaire de Conftantinople.

15. BEATRIX de Bourbon, qui époufa en premiéres noces, au mois de Décembre 1334. Jean de LUXEMBOURG, Roi de Bohême, & en fecondes, Eudes, Sire de GRANCEI.

Et 15. PHILIPE de Bourbon, morte jeune.

XV. DEGRE'. JAQUES de Bourbon I. du nom, Comte de la Marche & de Ponthieu, Seigneur de Montagu en Combrailles, Connétable de France, mourut à Lion le 6. Avril 1361. des bleffures qu'il avoit reçûës au combat de Brignais donné contre les Tard-Venus, & fut enterré dans l'Eglife des Dominicains de ladite Ville. Il avoit époufé l'an 1335. Jeanne de CHATILLON-S. PAUL, fille aînée & héritiere de Hugues de Châtillon-S. Paul, Seigneur de Leufe, de Condé, de Carenci, &c. & de Jeanne, Dame d'ARGIES. De ce mariage il eut pour enfans,

16. PIERRE de Bourbon, Comte de la Marche, armé Chevalier par le Comte de la Marche fon pére : Il mourut auffi à Lion, des bleffures qu'il avoit reçûës au combat de Brignais, & fut enterré dans l'Eglife des Dominicains de la même Ville.

16. JEAN de Bourbon, Comte de la Marche, qui fuit.

16. JAQUES de Bourbon, Grand Bouteiller de France, lequel de MARGUERITE, Dame de PREAUX, fa femme, eut trois fils morts fans poftérité mafculine.

Et 16. ELISABETH de Bourbon, mariée 1°. avec Louis, Vicomte de BEAUMONT; 2°. avec Bouchard VII. Comte de VENDÔME.

XVI. DEGRE'. JEAN de Bourbon I. du nom, Comte de la Marche, Seigneur de Leufe & de Carenci, Lieutenant général pour le Roi en Limofin, époufa le 28. Septembre 1374. CATERINE de VENDÔME, fille de Jean, Comte de Vendôme & de Caftres, & de Jeanne de PONTHIEU, & devenuë héritiére des Comtés de Vendôme, de Caftres, &c. par la mort de Bouchard VII. fon frére, Comte de Vendôme. Il mourut le 11. Juin 1393. & fut enterré dans la Chapelle de S. Jean, en l'Eglife Collégiale de S. Georges de Vendôme, où fut enterrée auffi Caterine de Vendôme, fa veuve, morte le premier Avril 1411. Ils eurent pour enfans,

17. Jaques de Bourbon II. du nom, Comte de la Marche & de Caſtres, Grand Chambellan de France, lequel prit le titre de Roi de Naples & de Sicile, à cauſe de Jeanne, ſa femme, héritiére de Ladiſlas, ſon frére, Roi de Naples & de Sicile. Il mourut ſans poſtérité maſculine.

17. Louis, Comte de Vendôme, ci-après.

17. Jean de Bourbon, Seigneur de Carenci en Artois, dont la poſtérité maſculine finit dans les perſonnes de Bertrand & de Jean de Bourbon, ſes arriére-petits-fils, morts ſans poſtérité, & qui laiſſérent pour héritiére Isabeau de Bourbon, leur ſœur, femme de François d'Escars, Seigneur de la Vauguion, quatriémes ayeuls de Nicolas de Quelen, Comte de la Vauguion.

17. Anne de Bourbon, Dame de Cailli, femme en premiéres noces de Jean de Berri, Comte de Montpenſier, & en ſecondes noces de Louis de Baviere, dit *le Barbu,* Seigneur d'Ingolſtad.

17. Marie de Bourbon, femme de Jean, Seigneur des Croix, Chevalier.

Et 17. Charlote de Bourbon, qui épouſa le 2. Aouſt 1409. Jean II. du nom, Roi de Chipre.

XVII. DEGRE'. LOUIS de Bourbon, Comte de Vendôme & de Chartres, Seigneur de Montdoubleau, Grand Chambellan & Grand Maître de France, Gouverneur de Picardie, de Champagne & de Brie, mourut le 21. Décembre 1446. & fut enterré auprès de ſon pére; Il avoit épouſé en premiéres noces le 21. Décembre 1414. Blanche de Rouci, morte ſans enfans le 22. Aouſt 1421. fille de Hugues II. du nom, Comte de Rouci; & en ſecondes noces le 24. Aouſt 1424. Jeanne de Laval, fille aînée de Jean de Montfort, *dit* Gui XIII. du nom, Sire de Laval, & d'Anne, Dame de Laval & de Vitré. Cette ſeconde femme mourut le 18. Décembre 1468. ayant eu de ſon mariage

18. Jean de Bourbon, ci-après.

Et 18. Caterine de Bourbon, morte ſans avoir été mariée.

XVIII. DEGRE'. JEAN de Bourbon II. du nom, Comte de Vendôme, Seigneur d'Epernon, de Montdoubleau, de Lavardin, &c. épouſa à Angers le 9. Novembre 1454. Isabelle de Beauvau, Dame de Champigni & de la Roche-ſur-Yon, morte l'an 1474. fille unique & héritiére de Louis de Beauvau, Seigneur de Champigni, Sénéchal d'Anjou, & de Marguerite de Chamblei. Il mourut dans ſon Château de Lavardin le 6. Janvier 1477. & fut enterré dans l'Egliſe de S. Georges

de Vendôme, auprès de ſon Pére, de ſon Ayeul, & de ladite Iſabelle de Beauvau, ſa femme, dont il eut pour enfans,

19. François de Bourbon, qui ſuit.

19. Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, qui a fait la Branche des Ducs de Montpenſier, finie en la perſonne de Henri, Duc de Montpenſier, ſon arriére-petit-fils, Souverain de Dombes, dont la fille unique Marie de Bourbon, fut mariée dans l'Egliſe de Nantes le 6. Aouſt 1626. avec Monſieur Gaston-Jean-Batiste de France, Duc d'Orléans, frére du Roi Louis XIII.

19. Jeanne de Bourbon, l'aînée, Dame de la Roche-ſur-Yon, dont le mariage fut accordé le 3. Février 1477. avec Louis de Joyeuse, Seigneur de Bothéon, Comte de Grandpré, Chambellan du Roi, &c.

19. Caterine de Bourbon, qui épouſa le 20. Aouſt 1484. Gilbert de Chabanes, Seigneur de Curton, Sénéchal & Gouverneur de Limoſin, & Chambellan du Roi.

19. Jeanne de Bourbon, la jeune, mariée 1°. au mois de Juin 1487. avec Jean II. du nom, Duc de Bourbon; 2°. le 2. Janvier 1495. avec Jean de la Tour, Comte d'Auvergne; 3°. le 27. Mars 1503. avec François de la Pause, Baron de la Garde.

19. Charlote de Bourbon, dont le mariage fut accordé le 23. Février 1489. avec Engilbert de Cleves, Comte de Nevers, après la mort duquel elle ſe retira dans l'Abbaye de Fontévraud, où elle fit profeſſion le 18. Mai 1515. & mourut le 14. Décembre 1520.

19. Renée de Bourbon, morte Abbeſſe de Fontévraud, le 8. Novembre 1534.

Et 19. Isabelle de Bourbon, Abbeſſe de la Trinité, à Caën où elle mourut le 12. Juillet 1531.

XIX. DEGRE'. FRANÇOIS de Bourbon, Comte de Vendôme, Seigneur d'Epernon, &c. mourut à Verceil le 3. Octobre 1495. âgé de 25. ans. Son corps fut porté à Vendôme pour y être enterré dans l'Egliſe de S. Georges auprès de ſes Ayeux. Il avoit épouſé le 8. Septembre 1487. Marie de Luxembourg, veuve de Jaques de Savoye, Comte de Romont, & fille aînée & héritiére de Pierre de Luxembourg II. du nom, Comte de S. Paul, de Marle & de Soiſſons, Seigneur d'Enghien, de Dunkerque, de Gravelines, de Ham, &c. Châtelain de Lille, & de Marguerite de Savoye; Elle mourut au Château de la Fére, le premier Avril 1546. & fut enterrée auprès de ſon mari, ayant eu pour enfans,

20. Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, qui ſuit.

20. Jaques de Bourbon, mort jeune.

20. François de Bourbon, Comte de S. Paul, Duc d'Eſtouteville, Gouverneur de l'Iſle de France & du Dauphiné, lequel fut créé Chevalier après la bataille de Marignan par le Chevalier Bayard, & eut le Commandement des troupes du Roi en Italie; Il mourut le premier Septembre 1545. ne laiſſant de ſa femme Adrienne, Ducheſſe d'Eſtouteville, qu'un fils mort ſans poſtérité, & une fille nommée Marie de Bourbon, Ducheſſe d'Eſtouteville, mariée trois fois; 1°. avec Jean de Bourbon, Comte de Soiſſons; 2°. avec François de Cleves, Duc de Nevers; 3°. avec Léonor d'Orleans, Duc de Longueville.

20. Louis de Bourbon, Cardinal, Evêque de Laon, & Abbé de S. Remi, mort à Paris le 11. Mars 1556.

20. Antoinette de Bourbon, dont le mariage fut accordé le 9. Juin 1513. avec Claude de Lorraine, Duc de Guiſe.

Et 20. Louise de Bourbon, morte Abbeſſe de Fontévraud le 21. Septembre 1575.

XX. DEGRE'. CHARLES de Bourbon, Comte de Soiſſons, de Marle & de Converſan, Vicomte de Meaux, Seigneur d'Epernon, de Montdoubleau, de Condé, de Ham, de Dunkerque & de Gravelines, &c. naquit à Vendôme le 2. Juin 1489. fut fait Chevalier par le Roi Louis XII. à la bataille d'Aignadel, fut créé Duc de Vendôme Pair de France, par le Roi François I. au mois de Février 1514. puis Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France. Il mourut à Amiens le 25. Mars 1536. & fut enterré à Vendôme avec ſes ancêtres. Il avoit épouſé le 18. Mai 1513. Françoise d'Alençon, veuve de François d'Orleans, Duc de Longueville, & fille aînée de René, Duc d'Alençon, & de Marguerite de Lorraine-Vaudemont; Elle mourut à la Fléche en Anjou le 14. Septembre 1550. ayant eu pour enfans,

21. Louis de Bourbon, Comte de Marle, mort jeune.

21. Antoine de Bourbon, ci-après.

21. François de Bourbon, Comte d'Enghien, Gouverneur de Hainaut, de Piémont & de Languedoc, né le 23. Septembre 1519. & mort par accident le 23. Février 1545.

21. Louis de Bourbon, mort jeune.

21. Charles de Bourbon, Cardinal, Archevêque de Rouen, Légat d'Avignon, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Abbé de S. Denis, de S. Germain des Prez, &c. Lieutenant général pour le Roi au Gouvernement de Paris & de

l'Isle de France. Il naquit le 22. Décembre 1523. & mourut Doyen des Cardinaux le 9. Mai 1590.

21. JEAN de Bourbon, Comte de Soissons & d'Enghien, né le 6. Juillet 1528. & mort le 10. Aoust 1557. sans postérité de MARIE de BOURBON, sa femme, Duchesse d'Estouteville.

21. LOUIS de Bourbon, Prince de Condé, dont la postérité sera rapportée ci-après, à la tête du Registre cotté DUC DE BOURBON.

21. MARIE de Bourbon, née le 29 Octobre 1515. Elle fut accordée l'an 1535. avec Jaques STUART, Roi d'Ecosse; mais elle mourut le 28. Septembre 1538. sans avoir été mariée.

21. MARGUERITE de Bourbon, née le 26. Octobre 1516. & mariée le 19. Janvier 1538. avec FRANÇOIS de CLEVES, Duc de Nivernois; Elle mourut le 20. Octobre 1589.

21. MADELEINE de Bourbon, Abbesse de Ste. Croix à Poitiers.

21. CATERINE de Bourbon, Abbesse de Notre-Dame de Soissons.

21. RENÉE de Bourbon, Abbesse de Chelles.

21. ELEONORE de Bourbon, Abbesse de Fontévraud.

XXI. DEGRE'. ANTOINE de Bourbon, Duc de Vendôme & de Beaumont, puis l'an 1555. Roi de Navarre, Prince de Béarn, Duc d'Albret, & Comte de Foix par la mort du Roi de Navarre son beau-pére, auquel il succéda aussi dans le Gouvernement de Guienne. Il fut déclaré Lieutenant général du Royaume après la mort du Roi François II. l'an 1560. & mourut à Andeli le 17. Novembre 1562. Il avoit épousé le 20. Octobre 1548. JEANNE d'ALBRET, fille unique héritiére de Henri d'Albret, Roi de Navarre, & de Marguerite de VALOIS, & de ce mariage il eut pour enfans,

22. HENRI de Bourbon, Duc de Beaumont, mort jeune.

22. HENRI IV. du nom, Roi de France & de Navarre, ci-après.

22. LOUIS-CHARLES de Bourbon, Comte de Marle, mort par accident.

Et 22. CATERINE de Bourbon, Duchesse d'Albret, morte le 13. Février 1604. sans enfans de Henri de LORRAINE, Duc de Bar qu'elle avoit épousé le 30. Janvier 1599.

XXII. DEGRE'. HENRI IV. du nom, surnommé *le Grand*, Roi de France & de Navarre, naquit à Pau en Béarn, le 13. Décembre 1553. Il prit d'abord le titre de Prince de Navarre, fut fait en cette

qualité

qualité Gouverneur & Amiral de Guienne l'an 1562. ſuccéda à la Couronne de Navarre l'an 1572. & à celle de France après la mort du Roi Henri III. Il fut Sacré à Chartres le 27. Février 1594. fit ſon entrée à Paris le 22. Mars de la même année; il y fut tué d'un coup de couteau le 14. Mai 1610. après avoir regné 20. ans, neuf mois & douze jours; & ſon Corps fut porté à S. Denis, où il eſt inhumé.

Il avoit épouſé en premiéres noces le 18. Aouſt 1572. MARGUERITE de FRANCE, Ducheſſe de Valois, fille puînée du Roi Henri II. & de Caterine de MEDICIS; mais ce mariage ayant été déclaré nul par l'autorité de l'Egliſe, il épouſa en ſecondes noces le 27. Décembre 1600. MARIE de MEDICIS, fille aînée de François de Médicis, Grand Duc de Toſcane, & de Jeanne d'AUTRICHE; Elle mourut à Cologne le 3. Juillet 1642. ayant eu pour enfans,

23. LOUIS XIII. du nom, Roi de France, ci-après.

23. N . . . Duc d'Orléans, mort jeune.

23. GASTON-JEAN-BATISTE de FRANCE, Duc d'Orléans, né le 25. Avril 1608. & déclaré Lieutenant général de l'Etat après la mort du Roi ſon pére, l'an 1643. Il ſe retira à Blois, où il mourut le 2. Février 1660. & ſon Corps fut porté à S. Denis; Il avoit été marié deux fois, la premiére le 6. Aouſt 1626. avec MARIE de BOURBON, Ducheſſe de Montpenſier, fille de Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, Pair de France, & de Henriette-Caterine, Ducheſſe de JOYEUSE, & la ſeconde fois le 31. Janvier 1632. avec MARGUERITE de LORRAINE, fille puînée de François de Lorraine, Comte de Vaudémont, & de Caterine de SALM.

Il eut du premier lit,

24. ANNE-MARIE-LOUISE d'Orléans, Souveraine de Dombes, Ducheſſe de Montpenſier, &c. née le 29. Mai 1627. & morte le 5. Avril 1693.

Et du ſecond,

24. N . . . d'Orléans, Duc de Valois, mort jeune.

24. MARGUERITE-LOUISE, *dite* Mademoiſelle d'Orléans, née à Paris le 28. Juillet 1645. mariée le 19. Avril 1661. avec Côme de MEDICIS III. du nom, Grand Duc de Toſcane. Elle mourut à Paris le 17. Septembre 1721. & fut enterrée dans le Cloître des Chanoineſſes de S. Auguſtin, à Picpus.

24. ELISABETH d'Orléans, *dite* Mademoiſelle d'Alençon, née à Paris le 26. Décembre 1646. laquelle épouſa le 15.

Mai 1667. Louis-Joseph de Lorraine, Duc de Guise, Pair de France; Elle mourut à Versailles le 17. Mars 1696. & son Corps fut porté aux Carmelites de la ruë S. Jacques, à Paris.

24. Françoise-Madelene d'Orléans, *dite* Mademoiselle de Valois, née à S. Germain en Laïe le 13. Octobre 1648. & mariée le 4. Mars 1663. avec Charles-Emanuel II. du nom, Duc de Savoie; Elle mourut à Turin le 14. Janvier de l'année suivante.

Et 24. Marie-Anne d'Orléans, *dite* Mademoiselle de Chartres, morte jeune.

23. Elisabeth de France, née le 22. Novembre 1602. & mariée à Bordeaux le 18. Octobre 1615. avec Philipes IV. du nom, Roi d'Espagne; Elle mourut à Madrid le 6. Octobre 1644.

23. Chretienne de France, née le 10. Février 1606. laquelle épousa le 10 Février 1619. Victor-Amé Duc de Savoie; & mourut à Turin le 27. Décembre 1663.

Et 23. Henriette-Marie de France, née le 25. Novembre 1609. & mariée à Paris le 11. Mai 1625. avec Charles I. du nom, Roi d'Angleterre. Elle mourut à Colombes, près de Paris, le 10. Septembre 1669.

XXIII. DEGRE. LOUIS XIII. du nom, surnommé *le Juste*, Roi de France & de Navarre, naquit à Fontainebleau le 27. Septembre 1601. reçut le suplément des cérémonies du Batême le 14. Septembre 1606. succéda à la Couronne le 14. Mai 1610. fut sacré & Couronné à Reims le 17. Octobre suivant, fut marié à Bordeaux le 24. Novembre 1615. avec Anne d'Autriche, fille de Philipes III. du nom, Roi d'Espagne, & de Marguerite d'Autriche, & mourut à S. Germain en Laïe le 14. Mai 1643. après avoir régné 33. ans. Son Corps fut porté à S. Denis, où il fut enterré le 22. Juin suivant; la Reine, sa veuve, mourut au Louvre le 20. Janvier 1666. & fut inhumée à S. Denis le 12. Février de la même année, ayant eu pour enfans,

24. Louis XIV. du nom, Roi de France, ci-après.

Et 24. Philipes de France, Duc d'Orléans, dont il sera fait mention par la suite, au commencement du Regiftre cotté DUC D'ORLEANS.

XXIV. DEGRE'. LOUIS XIV. du nom, ſurnommé *le Grand*, Roi de France & de Navarre, naquit & fut ondoyé à Fontainebleau le 5. Septembre 1638. & reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 21. Avril 1643. Il ſuccéda à la Couronne le 14. Mai ſuivant; tint ſon Lit de Juſtice le 18. du même mois au Parlement de Paris, où il déclara Régente du Royaume la Reine ſa Mére. Il fut Sacré à Reims le 7. Juin 1654. & ſon Régne, l'un des plus glorieux, des plus mémorables & le plus long de tous ceux des Rois ſes Prédéceſſeurs, fut terminé par ſa mort arrivée à Verſailles le premier de Septembre 1715. Son Corps fut porté à S. Denis le 9. du même mois, & y fut inhumé le 23. Octobre ſuivant. Il avoit épouſé à S. Jean de Luz le 9. Juin 1660. MARIE-THERESE D'AUTRICHE, fille unique de Philipes IV. du nom, Roi d'Eſpagne, & d'Eliſabeth de FRANCE. Elle mourut à Verſailles le 30. Juillet 1683. & fut portée à S. Denis le 10. Aouſt ſuivant.

Ils eurent pour enfans,

25. LOUIS de France, Dauphin de Viennois, qui ſuit.

25. PHILIPES de France, Duc d'Anjou, mort âgé de 3. ans.

25. LOUIS-FRANÇOIS de France, mort au berceau.

25. Et { ANNE-ELISABETH, MARIE-ANNE, MARIE-THERESE } de France, mortes jeunes.

XXV. DEGRE'. LOUIS de France, Dauphin de Viennois, naquit & fut ondoyé à Fontainebleau le premier Novembre 1661. reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 24. Mars 1668. fut marié à Châlons ſur Marne le 7. Mars 1680. avec MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIERE (morte à Verſailles le 20. Avril 1690.) fille aînée de Ferdinand-Marie, Duc de Baviére, Electeur, & d'Adélaïde-Henriette de SAVOIE. Il mourut au Château de Meudon le 14. Avril 1711. & ſon Corps fut porté deux jours après à S. Denis pour y être inhumé. De ſon mariage ſont iſſus

26. LOUIS de France, Duc de Bourgogne, puis Dauphin de Viennois, qui ſuit.

26. PHILIPES de France, Duc d'Anjou, né & ondoyé à Verſailles le 19. Décembre 1683. Il reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 18. Janvier 1687. fut apellé à la ſucceſſion d'Eſpagne par le Teſtament du Roi Charles deuxiéme, ſon grand Oncle maternel; fut proclamé Roi à Madrid le 24. Novembre 1700. & prit le nom de PHILIPES V. Il épouſa en premiéres noces le 2. Novembre 1701. MARIE-LOUISE-GA-

BRIELLE DE SAVOIE, morte à Madrid le 14. Février 1714. fille de Victor-Amédée II. du nom, Duc de Savoie, puis Roi de Sicile, & ensuite de Sardaigne, & d'Anne-Marie d'ORLEANS; & en secondes noces le 24. Décembre 1714. ELISABETH FARNESE, fille d'Edouard Farnése II. du nom, Duc de Parme, & de Dorothée-Sophie de BAVIERE-PALATIN.

Du premier lit il a eu pour enfans,

27. LOUIS I. du nom, Prince des Asturies, & proclamé Roi d'Espagne le 16. Janvier 1724. par la renonciation volontaire du Roi son pére. Il naquit & fut ondoyé à Madrid le 25. Aoust 1707. reçut le suplément des cérémonies du Batême le 8. Décembre suivant, & mourut le 31. Aoust de ladite année 1724. sans enfans de LOUISE-ELISABETH D'ORLEANS, qu'il avoit épousée le 20. Janvier 1722. fille de Philipes, petit-Fils de France, Duc d'Orleans, & de Françoise-Marie de BOURBON, légitimée de France.

27. PHILIPES,

Et 27. PHILIPES-PIERRE-GABRIEL, Infants d'Espagne, morts jeunes.

27. FERDINAND, Prince des Asturies, né le 23. Septembre 1713. & reconnu à Madrid héritier présomptif de la Couronne d'Espagne, le 25. Novembre 1724. Il fut marié le 20. Janvier 1729. avec MARIE-MADELENE-JOSEPHE-THERESE-BARBE, Infante de PORTUGAL, fille de Jean V. du nom, Roi de Portugal, & de Marie-Anne-Joseph-Antoinette-Reine, Archiduchesse d'AUTRICHE.

Du second lit sont issus

27. CHARLES, Infant d'Espagne, né & ondoyé à Madrid le 20. Janvier 1716. lequel reçut le suplément des cérémonies du Batême le 25. Aoust suivant, fut déclaré Roi de Naples le 15. Mai 1734. & proclamé Roi de Sicile le 2. Septembre suivant.

27. FRANÇOIS, Infant d'Espagne, mort jeune.

27. PHILIPES, Infant d'Espagne, Grand Prieur de Castille, né à Madrid le 15. Mars 1720.

27. LOUIS-ANTOINE-JAQUES, Infant d'Espagne, Cardinal & Archevêque de Toléde.

27. Marie-Anne-Victoire, Infante d'Espagne, née le 30. Mars 1718. & dont le mariage fut conclu à Madrid le 27. Décembre 1727. avec Joseph-Pierre-Louis-Jean de Portugal, Prince du Brézil.

27. Marie-Therese-Antoinette-Raphael, Infante d'Espagne, née le 11. Juin 1726.

Et 27. Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante d'Espagne, née le 17. Novembre 1729.

Et 26. Charles de France, Duc de Berri, d'Alençon & d'Angoulême, &c. né & ondoyé à Versailles le 31. Aoust 1686. Il reçut le suplément des cérémonies du Batême le 18. Janvier 1687. mourut à Marli le 4. Mai 1714. & fut inhumé à S. Denis le 16. Juillet suivant. Il avoit épousé le 6. Juillet 1710. *Mademoiselle* Marie-Louise-Elisabeth d'Orleans, fille aînée de Philipes, petit-Fils de France, Duc d'Orléans, & de Françoise-Marie de Bourbon, légitimée de France. Cette Princesse mourut au Château de la Muette le 21. Juillet 1719. & fut inhumée à S. Denis; Elle avoit eu un fils & deux filles, savoir,

27. Charles de Berri, Duc d'Alençon, né le 26. Mars 1713. & mort le 16. Avril suivant.

27. N . . . de Berri, morte en naissant, le 21. Juillet 1711.

Et 27. Marie-Louise-Elisabeth de Berri, née le 16. Juin 1714. & morte le jour suivant.

XXVI. DEGRE'. LOUIS de France, Duc de Bourgogne, puis Dauphin de Viennois après la mort du Dauphin son pére, naquit & fut ondoyé à Versailles le 6. Aoust 1682. reçut le suplément des cérémonies du Batême le 18. Janvier 1687. fut marié à Versailles le 7. Décembre 1697. avec Marie-Adelaïde de Savoye, fille aînée de Victor-Amédée II. du nom, Duc de Savoie, puis Roi de Sicile, & ensuite de Sardaigne, & d'Anne-Marie d'Orleans, & il mourut à Marli le 18. Février 1712. six jours après la Dauphine sa femme; leurs Corps furent portés à S. Denis le 23. du même mois de Février, & les enfans qui sortirent de leur mariage, sont,

27. N . . . de France, Duc de Bretagne, né le 25. Juin 1704. mort le 13. Avril 1705. & porté à S. Denis le 15. dudit mois.

27. Louis de France, Duc de Bretagne, puis Dauphin de Viennois, après la mort du Dauphin ſon pére. Il naquit & fut ondoyé à Verſailles le 8. Janvier 1707. reçut le ſuplément des cérémonies du Batême le 8. Mars 1712. mourut le même jour, & fut porté à S. Denis le ſurlendemain.

Et 27. LOUIS XV. du nom, Roi de France & de Navarre, dont il eſt fait mention au commencement de cet Article.





Les Députés généraux de la Noblesse convoquée à Paris l'an 1614, demandent au Roi Louis XIII la Création de l'Office de Juge d'Armes de France.

ARMORIAL GENERAL DE LA FRANCE

AB



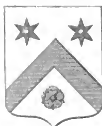
JEAN-BATISTE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Puiſeux & de Courcelles, a eû pour fœurs, Marie-Françoiſe et Anne d'Abancourt, reçûës toutes deux le 20. Mai 1686. au nombre des Filles Demoiſelles, élevées dans la Maiſon Royale de S. Louis, fondée à S. Cir dans le Parc de Verſailles; Les Titres qui furent produits alors pour leurs réceptions, juſtifient qu'elles eurent pour pére et mére,

François d'Abancourt, Ecuyer, Seigneur de Puiſeux, de Courcelles & du Bus-David, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin-du Tertre, Diocèſe de Beauvais, Généralité de Paris, & Marie DE GOUAIX, qu'il épouſa à Amiens le 31. Janvier 1674. fille d'Etienne de Gouaix,

Capitaine dans le Régiment de Champagne, Maréchal de Bataille ès Armées du Roi, & de Charlote-Madeléne DE PIENNES; Que ledit François d'Abancourt, lequel avoit été d'abord reçû Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, dit de Malthe, au Grand Prieuré de France, où ses preuves avoient été admises le 14. Octobre 1662. fut maintenu dans sa Noblesse, par Arrest du Conseil d'Etat rendu contradictoirement le 23. Juin 1667. & qu'il étoit issu d'Adrien d'Abancourt, son VII. ayeul, qualifié *Monseigneur, & Chevalier,* dans un Acte du 20. Novembre 1455. contenant le rachat fait par Guillaume d'Abancourt, son fils, Ecuyer, de la Terre & Seigneurie de Courcelles-les Campeaux, qui avoit été venduë par ledit Adrien d'Abancourt, VIII. ayeul de celui qui donne lieu à cet article.

D'Argent, à un Aigle de Gueules, becqué & membré d'Or, les Aîles étenduës.





CHARLES L'ABBÉ, Ecuyer, Seigneur & Patron des Autieux, demeurant dans la Paroisse de S. Marc dudit lieu des Autieux, Diocèse de Lizieux, Bailliage d'Essai, Généralité d'Alençon, & Province de Normandie, épousa le 12. Septembre 1685. Marie-Françoise DU FOUR, fille de Guillaume du Four, Ecuyer, Seigneur du Gast, & de Caterine DE LA PALLU. De ce mariage il a eû six fils & six filles, savoir, 1 Charles; 2 François-Philipes; 3 Guillaume-Henri; 4 Gaspard-Richard; 5 François-Gaspard, & 6 Pierre-Paul l'Abbé, Ecuyers; 7 Marie-Charlote; 8 Caterine-Thérèse; 9 Louise-Françoise; 10 Madeléne-Charlote, 11 Caterine-Renée, & 12 Françoise-Charlote l'Abbé; Ladite Madeléne-Charlote, née le 27. Septembre 1697. & reçûe dans la Maison Royale de S. Louis à S. Cir, le 20. Mars 1705. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Charles l'Abbé, maintenu dans la possession de sa noblesse depuis l'an 1525. avec Pompone, Richard-Jean, François & Gaspard l'Abbé, ses fréres, & Anne LE CESNE, leur mére, par Ordonnance de M. de Marle, Commissaire départi dans ladite Généralité d'Alençon, du prémier Aoust 1668. étoit fils de

Gaspard l'Abbé, Ecuyer, Seigneur & Patron des Autieux, Seigneur des Mottes & de Gaspré au Bailliage d'Evreux, dont le mariage fut acordé le 20. d'Aoust 1640. avec ladite Anne le Cesne, fille de Sébastien le Cesne, Ecuyer, Seigneur de Menilles, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Gabrielle DE ROMAIN; Que ledit Gaspard l'Abbé, & Philipes l'Abbé, son frére, Ecuyer, Seigneur du Bois-Hardrei, étoient enfans de

Philipes l'Abbé, Ecuyer, Sieur de la Barre, & de Barbe DE NOCEI, qu'il épousa le 8. Février 1604. fille de Roland de Nocei, Ecuyer, Sieur de Boucei, & de Marie de Nocei, Dame de Torquesne. Ledit Philipes, fils de Noble homme

Richard l'Abbé, Seigneur de S. Léonard & des Autieux, & de Marguerite GOEUROT, mariée le 18. Novembre 1536. fille de Jean Goeurot, Seigneur Châtelain de S. Denis-du Sable, Vicomte du Perche, Conseiller Médecin ordinaire du Roi, & de Marie DE BREVEDENT; Et que ledit Richard l'Abbé, eut pour pére & mére, Noble personne

Guillaume l'Abbé, Seigneur de la Rosiére, qualifié du titre de Noble l'an 1525. & Nicole DROULIN, sa femme, laquelle étoit morte l'an 1522.

D'Argent, à un Chevron d'Azur, acompagné en chef de deux Molettes d'Eperon de Sable, & en pointe d'une Rose de Gueules.





JOACHIM D'ABILLON, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savignac & du Sudre, demeurant dans la Paroisse de S. Pierre de Plassac en Blaye, Diocèse & Généralité de Bordeaux, a eû pour sœur, Marie-Angélique d'Abillon, née le 31. Mars 1696. & reçûë à S. Cir le 10. Février 1707. sur les Titres qui furent produits alors, et qui justifient qu'elle eut pour pére & mére,

Joachim d'Abillon, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savignac & du Sudre, & Marie-Suzanne-Angélique DE BELHADE, fille d'Aléxis de Belhade, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Catenat, & de Marie GOURDET; Que ledit Joachim d'Abillon, lequel fut maintenu dans sa Noblesse par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commissaire départi dans ladite Généralité de Bordeaux, du 9. Septembre 1695. avoit été institué héritier le 7. Décembre 1669. par le Testament que firent conjointement alors ses pére et mére, nommés

Jean d'Abillon, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savignac, du Sudre & de Béchemore, Conseiller Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, et Marguerite TRUCHON, qu'il avoit épousée en troisiémes noces, le 3. Mai 1652. veuve de Jean TARTEAU, Substitut du Procureur Général du Roi en sa Cour des Aides à Bordeaux; Que ledit Jean d'Abillon avoit eû pour sœur, Suzanne d'Abillon, femme de Noble homme Joachim DE S^te. HERMINE, Ecuyer, Sieur de la Funelliére, et Madeléne d'Abillon, femme de Josué d'Abillon, Ecuyer, Sieur de Beaufief, & qu'ils étoient enfans de

Simon d'Abillon, Ecuyer, Sieur du Sudre & de Savignac, & de Suzanne BRACHET, mariée le 20. Octobre 1600. fille d'Ignace Brachet, Sieur de la Milletierre, (*célébre Ministre Protestant*) & d'Antoinette FAYE-D'ESPESSES; Que ledit Simon d'Abillon, déchargé comme Noble du droit de Franc-fief, par Jugement des Commissaires du Roi en Guienne, du 21. Avril 1605. eut pour fréres aînés, Florizel d'Abillon, Ecuyer, Sieur de Beaufief, Commandant la Garnison de S. Jean d'Angeli, et Jean d'Abillon, Ecuyer, Sieur de la Ligne, Lieutenant général au Siége Royal de ladite Ville de S. Jean d'Angeli, l'an 1589. nommé Echevin & Conseiller de la même Ville, le 14. Mars 1603. & que tous trois étoient enfans de

Jean d'Abillon, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Beaufief, Echevin l'an 1581. puis Maire & Capitaine de ladite Ville, l'an 1582. & de Marie DU BOIS, qu'il épousa le 13. Juin 1547. sœur de Pierre du Bois, Sieur du Sudre & de Savignac; Ledit Jean, fils de

Joachim d'Abillon, I. du nom, élu Maire de S. Jean d'Angeli, le 27. Mars 1547.

De Gueules, à cinq Billettes d'Argent, couchées & posées l'une au-dessus de l'autre, en Pal.





CHARLES-ALEXIS D'ABONDE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vulaine, Lieutenant d'Infanterie en 1718. & demeurant dans la Paroisse de S. Antoine de Vulaine, Diocèse de Sens, Généralité de Paris, naquit le 22. Aoust 1702. & eut pour sœurs, Marie-Aléxie, & Louise-Marguerite d'Abonde, reçûës toutes deux à S. Cir, l'une le 20. Décembre 1709. & l'autre le 3. Février 1718. sur les Titres qui furent produits alors, & qui justifient qu'elles eurent pour pére et mére,

Charles-Aléxis d'Abonde, I. du nom, Seigneur de Vulaine, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant Colonel du Régiment de Chartres, & Marie MOREAU, qu'il épousa en troisiémes noces le 12. Aoust 1699. fille de François Moreau, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Elu à Nemours, & de Marie LE FEVRE; Que ledit Charles-Aléxis d'Abonde, maintenu dans la qualité de Noble et d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Commissaire départi dans cette Généralité, du 13. Décembre 1701. fut tué en Flandres le 27. Novembre 1708. Commandant l'arriére-garde d'un détachement, aprés 45. années de service; Il étoit fils de Noble Seigneur

François d'Abonde, Ecuyer, Seigneur de Vulaine, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Longueval, et de Marie DE CATELAN, mariée le 15. Février 1641. fille de Georges de Catelan, Seigneur de Mauni, de Maupas, & en partie de Bagnaux, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, Maréchal des Logis d'une Compagnie de 200. hommes d'Armes d'Ordonnance sous le titre de la Reine, & de Françoise LE PELLETIER; Que ledit François d'Abonde, & Louis d'Abonde, son frére, Ecuyer, Lieutenant dans sa Compagnie, étoient enfans de

Jules-Jean d'Abonde, Ecuyer, Sieur de Vulaine, élevé Page du Roi dans sa Petite Ecurie, & de Françoise PIEDEFER, qu'il épousa le 5. Aoust 1596. fille de Noble Seigneur Charles Piédefer, Seigneur de Bondernaut, & de Marguerite DU MOUTIER; Que ledit Jules-Jean d'Abonde, né à Mantouë, fut naturalisé par Lettres du mois d'Aoust 1597. confirmées par le Roi Louis XIII. au mois d'Aoust 1620. registrées en la Chambre des Comptes de Paris, le 18. Janvier suivant, & qu'il eut pour pére et mére, Noble Seigneur

Frédéric Abondi, qualifié Gouverneur de la Citadelle de Pomas dans le Montferrat, & de* Marguerite SIVELLI, dont le mariage fut acordé le 19. Avril 1558. Ledit Frédéric, fils de

Jean Abondi, Noble Citoyen de ladite Ville de Mantouë, lequel, suivant un Certificat du 7. Juin 1596. donné par le Garde des Archives de ladite Ville, avoit épousé en 1511. Noble Paule ALDEGATI, fille de Louis Aldégati.

D'Azur, à trois Etoiles d'Or, posées deux & une; Parti d'un Echiqueté d'Or & d'Azur, & un Chef d'Argent, chargé d'un Aigle de Sable, les Aîles étenduës.



* ERRATUM. *Otez : de.*



PIERRE ABOT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Champs, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Champs, Pays du Perche, Diocèſe de Sées, Election de Mortagne, & Généralité d'Alençon, épouſa le 7. Mars 1711. Marie-Madeléne BARRIL, fille de René Barril, Ecuyer, Seigneur & Patron de Feings, de Mauregard, &c. Conſeiller Sécretaire du Roi, Lieutenant Criminel au Bailliage de Mortagne, & de Madeléne MOREAU. De ce mariage il a eû pour fils, Pierre-René Abot-de Champs, né le 29. Mai 1718. & reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 16. d'Aouſt 1734. ſur les Titres qui ont été produits alors, & qui juſtifient que ledit Pierre Abot, eut pour pére & mére,

Jaques Abot, Ecuyer, Sieur du Rérai, de Champs & de Hautpoix, et Marguerite PELARD, mariée le 19. Novembre 1683. fille de Pierre Pelard, Sieur de la Ronce, & de Marguerite GUILLÉ; Que ledit Jaques Abot, maintenu dans ſa Nobleſſe depuis l'an 1399. par Ordonnance de M. de Marle, Commiſſaire departi dans ladite Généralité d'Alençon, du 4. Juillet 1666. fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Rouen, le 2. Mars 1697. à cauſe des Fief, Terre et Seigneurie de Hautpoix, qu'il tenoit dans la mouvance de la Châtellenie de Mortagne, & qu'il étoit fils de

Pierre Abot, II. du nom, Ecuyer, Sieur du Rérai & de Champs, Lieutenant dans le Régiment de Picardie, & de Marie DU CHESNAI, qu'il épouſa le 7. Mars 1658. fille de Charles du Cheſnai, Ecuyer, Sieur du Marais, & de Marie DE GUEROULT; Que ledit Pierre Abot, étoit frére puiſné de Jean Abot, Ecuyer, Seigneur de Champs & de Ligneroles, (qui a fait une poſtérité,) & qu'ils eurent pour pére & mére,

Antoine Abot, Ecuyer, Seigneur de Champs, créé Chevalier de l'Ordre du Roi, le 31. Mai 1636. Gentilhomme ſervant de Sa Majeſté, & Maréchal des Logis de la Compagnie de Gendarmes du Comte de Treſmes, & Renée DU PASTI, mariée le 13. Janvier 1618. fille de Jaques du Paſti, Sieur de la Haie, Lieutenant particulier à Mortagne, & d'Eſprite ABOT. Ledit Antoine, fils de

Giles Abot, Ecuyer, Sieur du Rérai, de la Chaiſe & de Champs, Enſeigne des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & Gentilhomme ſervant de Sa Majeſté, en laquelle qualité d'Enſeigne, il ſervit à la cérémonie des Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit, faite en la Ville de Rouen le 6. Janvier 1597. & de Françoiſe de SANSAVOIR, mariée le 28. Juin 1580. fille de Noble Seigneur Meſſire Jean de Sansavoir, Chevalier, Seigneur de Gourrigues, Conſeiller Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, & de Bertranne LE GRAND. Que ledit Giles Abot, eut pour frére aîné, Guillaume Abot, Ecuyer, Seigneur du Rérai en Bourbonnois, Conſeiller au Parlement de Paris, & pour frére puiſné, Galois Abot, Chevalier, Seigneur de la Chaiſe, Gentilhomme de la Maison du Roi, tous trois enfans de Noble homme

Guillaume Abot, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chaiſe, Conſeiller ordinaire en la Cour des Grands Jours du Comté du Perche, pourvû le 18. Juin 1526. Préſident en l'Echiquier, & Chancelier d'Alençon, puis Conſeiller au Parlement de Paris, & d'Agnès CROQUET, mariée le 15. Mars 1522. fille de Sire Mathurin Croquet, Marchand Bourgeois de Paris, & de Noble femme Agnès GOULAS; Que ledit Guillaume Abot, fit un acord avec Nobles hommes Jean Abot, ſon frére

aîné, Curé & Chanoine de Notre-Dame de Mortagne, François Abot, Sieur de la Mauvéziniere, & Pierre Abot, ſes fréres puiſnés, ſur les diférends qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére et mére nommés, Noble homme

Denis Abot, Seigneur de la Chaiſe, de Loiſeliére, du Jaroſſai, & de la grande Bretoniére, & d'Antoinette DE LA CHERVE, (dont le Contrat de mariage eſt datté du 6. Septembre 1483. dans l'Ordonnance de M. de Marle, ci-deſſus énoncée); Que ledit Denis Abot donna ſon aveu & ſon dénombrement le 25. Juin 1532. à Marie DE LUXEMBOURG, Ducheſſe Douairiére de Vendômois, & Dame de Nogent le Rotrou, à cauſe de ſadite Terre & Seigneurie de la Chaiſe, mouvante de la Châtellenie de Nogent, & qu'il étoit fils de Noble homme

Pierre Abot, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Gournai, l'an 1463. & de Jeanne GABELLE, fille & héritiére de Jaques Gabelle, Sieur de la Chaiſe. Ledit Pierre, fils de

Guillaume Abot, I. du nom, Ecuyer, vivant le 16. Juin 1400. & ledit Guillaume, fils & héritier de

Jean Abot, Ecuyer, Seigneur de Mellai, & de *Jeanne*, ſa femme, vivans le 30. Juillet 1399.

Il y a d'autres branches de cette Famille, qui feront rapportées dans les Regiſtres ſuivans, lorſqu'elles auront fourni les preuves de leur exiſtence.

D'Azur, à une Coquille d'Argent; Ecartelé d'Argent, à une branche de Fougère de Sinople, en Pal.





GABRIEL D'ACHÉ, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, ci-devant Capitaine dans le Régiment des Vaiſſeaux, & Louis d'Aché, ſon frére, demeurans dans la Paroiſſe de S. Denis de la Ville d'Evreux, ſont enfans de

Pierre-François-Placide d'Aché, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, près d'Evreux, reçû Page du Roi, dans ſa Grande Ecurie, le prémier Avril 1686. & d'Anne DU ROLET, mariée le 20. Mai 1694. fille de François du Rolet, Seigneur de Normanville, Gouverneur de Louviers, & Lieutenant de Roi des Ville et Château de Caen. Ledit Pierre-François-Placide d'Aché, eut entr'autres ſœurs, Marie-Anne d'Aché, reçuë à S. Cir le 10. Décembre 1686. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient qu'elle étoit fille de

Gabriel d'Aché, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin & de Marbeuf, & de Caterine DE BAUDRI, qu'il épouſa le 6. Septembre 1667. fille de Hamon de Baudri, Ecuyer, Seigneur de Piencourt, & de Charlote DE LA MOTTE. Ledit Gabriel, fils de Noble homme

Jaques d'Aché, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, & de Marguerite DE LA LUZERNE, mariée le 14. Juin 1616. fille de Pierre de la Luzerne, Ecuyer, Seigneur de Brévant, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur du Mont S. Michel; Que ledit Jaques d'Aché eut pour fréres, Nobles hommes François

d'Aché, Seigneur du Hommet, & Robert d'Aché, Seigneur de Fontenai, aufquels par Acte du 19. Mars 1617. Madeléne de Mailloc, leur mére, donna leur partage dans les biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére, nommé Noble homme

Giles d'Aché, Seigneur de Fontenai & d'Azeville, Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur de Fervaques, l'an 1594. & dont le mariage fut acordé le 17. Juillet 1583. avec ladite Madeléne de Mailloc, fille & héritiére de Noble & puiffant Seigneur Jaques de Mailloc, Seigneur du Mont-de la Vigne, & de Françoife de Crequi, fa veuve, qui étoit remariée alors avec haut & puiffant Seigneur Meffire Georges de Mathan, Baron de S. Ouen, Chevalier de l'Ordre du Roi; Que ledit Giles d'Aché eut pour pére & mére, Noble homme

Jean d'Aché, III. du nom, Seigneur de Serquigni & de Marbeuf, Ecuyer ordinaire de l'Ecurie du Roi, par Lettres du 27. Mai 1567. Capitaine du Château de Tancarville, l'an 1590. & Renée le Conte, mariée le 19. Février 1546. fille de Noble & puiffant Seigneur Charles le Conte, Seigneur & Baron de Nonant, & de Caterine d'Amfreville. Ledit Jean, fils de Noble homme

Charles d'Aché, Chevalier, Seigneur de Serquigni & de Marbeuf, Panetier du Roi François I. & de Marguerite de Vassi, qu'il époufa le 22. Avril 1524. fille de Noble homme Philipes de Vaffi, Vicomte hérédital de Fontenai-le Marmion, Seigneur de la Quaife, &c. & de Jeanne de Rupierre; Que ledit Charles d'Aché obtint des Lettres de relief d'adreffe le 10. Février 1535. par lefquelles le Roi renvoya au Parlement de Rouen le Jugement du Procès qu'il avoit comme héritier de Louise de Dreux, fa mére, contre le Seigneur de Beu & la Vicomteffe d'Affi, à caufe du partage qu'il leur demandoit dans la fucceffion de Caterine de Dreux, fa tante, Dame d'Efneval, femme de Louis de Brezé, Comte de Maulevrier, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Grand Sénéchal de Normandie, & qu'il eut pour pére et mére*, Noble homme

Jean d'Aché, II. du nom, Seigneur de Serquigni & de Marbeuf, dont le mariage fut acordé le 24. Septembre 1489. avec ladite Louife de Dreux, fille de Noble Seigneur Gauvain de Dreux, Chevalier, Seigneur de Muzi, de Louïe, &c. & de Marguerite de Fourneaux; Que ledit Jean d'Aché fit homage au Roi, en fa chambre des Comptes de Paris, le 25. Mai 1487. tant à cause des Fiefs, Terres & Seigneuries de Marbeuf, de Fumechon & de la Barre, mouvantes du Comté de Beaumont-le Roger, que pour la Seigneurie de Villequier, mouvantes du Vicomté de Caudebec, & pour celle de Bliquetuit, mouvante du Vicomté de Ponteaudemer; Qu'il obtint des Lettres Royaux le 22. Juin 1496. pour rentrer par droit de lignage dans la poffeffion de la Châtellenie de Beaumefnil, que Jean de Tournebu, fon grand oncle, Chevalier, avoit donnée l'an 1458. à Jean de Lorraine, pour l'unir à perpétuité à fon Comté d'Harcourt, contre laquelle convention fon neveu le Duc de Lorraine l'avoit tranfportée à Jean Batard de Vaudemont, fon oncle, pour le prix de 2000. Ecus d'or. Ledit Jean d'Aché, fils de Noble Seigneur

Simon d'Aché, Ecuyer, Seigneur de Serquigni & de Beuzeval, & de Caterine de Courtenai, avec laquelle il étoit marié l'an 1466. & qui étoit fille de Jean de Courtenai, Chevalier, Seigneur de Bléneau, de Champignelles, &c. & de Caterine de l'Hôpital. Que ledit Simon, eut pour pére & mére,

Jean d'Aché, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Beuzeval, & Marie de Tour-

Erratum. *Supprimez :* et mére.

NEBU, Dame de Marbeuf; & ledit Jean, fils d'

Eudes d'Aché, Chevalier, Seigneur de Beuzeval, & de Jeanne MAUVOISIN, laquelle étant veuve de lui au mois de Juillet 1423. fournit au Roi ſon aveu de la Terre & Seigneurie de Serquigni, qui lui étoit échuë par la mort de Guillaume Mauvoiſin, & de Noble Dame *Madame* Iſabeau D'HARCOURT, ſes pére & mére.

Chevronné d'Or, & de Gueules, de ſix piéces.



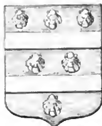


FRANÇOIS D'ADONVILLE, Ecuyer, Seigneur de Prâville en Pariſis, demeurant dans la paroiſſe de S. Lubin de Prâville, Diocèſe de Chartres, & Généralité d'Orléans, épouſa le 26. Juillet 1717. Claude DE VIDAL, fille d'André de Vidal, Ecuyer, Seigneur de Roinvilliers, & de Claude DE VIGNI. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marguerite-Charlote d'Adonville, née le 9. Octobre 1719. Les Titres qu'il a produits, justifient qu'il eſt fils de

Pierre d'Adonville, Ecuyer, Seigneur de Nangeville, Cadet aux Gardes, l'an 1665. Lieutenant dans le Régiment de Jonzac, l'an 1667. & Commiſſaire ordinaire d'Artillerie l'an 1674. & de Jaqueline DE FRETARD, ſa ſeconde femme, avec laquelle il fut marié le 5. Juillet 1694. fille de Louis de Frétard, Ecuyer, Seigneur de Rocheux, & de Jaqueline DE CROIX; Que ledit Pierre d'Adonville, maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Jubert-de Bouville, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, du 26. Aouſt 1709. avoit épouſé en prémiéres noces, le 30. Octobre 1670. Marie DE NEUCARRE, fille de Pierre de Neucarre, Ecuyer, Sieur de la Pierre, & de Marie MARC, duquel prémier mariage il eut pluſieurs enfans, & entr'autres, Etienne d'Adonville, Ecuyer, Seigneur en partie de Nangeville, l'an 1717. & Madeléne d'Adonville, reçûë à S. Cir le 25. Mai 1694. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui remontent ſa filiation juſqu'à Giles d'Adonville, Ecuyer, ſon cinquiéme ayeul, vivant avant l'an 1471.

D'Azur, à ſix Annelets d'Or, poſés trois, deux & un.



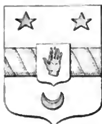


HENRI-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, Seigneur de Fresnes en Brie, Diocése & Election de Meaux, Généralité de Paris; reçû Avocat Général au Parlement de Paris, le 12. Janvier 1691. & Procureur Général au même Parlement, le 19. Novembre 1700. fut honoré par le Roi de la dignité de Chancelier de France, le 2. Février 1717. dont il prêta ferment le jour fuivant entre les mains de SA MAJESTÉ, & fut pourvû de la Charge de Grand Tréforier Commandeur des Ordres du Roi, dont il prêta auffi le ferment de fidelité entre les mains de SA MAJESTÉ, le 31. Juillet 1736.

Comme il eft fait mention de fa Famille dans plufieurs Auteurs, & entr'autres, dans l'Hiftoire de Saintonge, publiée par Armand Maichin, l'an 1671. page 134. on fe difpenfera de donner ici le détail de fa Généalogie.

D'Azur, à deux Fafces d'Or, acompagnées de fix Coquilles d'Argent, pofées trois en Chef, deux entre les deux Fafces, & une à la pointe de l'Ecu.





JOSEPH D'ALDART, (anciennement ELDER) Seigneur de Migniéres, de la Bernardiére, &c. (qualifié Chevalier Baronet d'Angleterre,) Aide-Major du Régiment des Gardes Françoifes, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiffe de S. Martin dudit lieu de Migniéres en Gatinois, Diocéfe de Sens, Election de Montargis, & Généralité d'Orléans, époufa le prémier Février 1712. Anne-Françoife PICOT, fille d'Achiles-Aléxandre Picot, Ecuyer, Seigneur de Combreux, Capitaine Gruyer & Lieutenant des Chaffes de la Forêt d'Orléans, & de Françoife HODOART, duquel mariage eft iffû Louis-François-Jofeph d'Aldart-de Migniéres, né le 7. Avril 1725. & reçû Page de la Reine le prémier Octobre 1736.

Ledit Jofeph d'Aldart a pour frére, Aléxandre-Jaques d'Aldart-de Melleville, Seigneur de la Salle, de Mareau & de Montpoulin (qualifié auffi Chevalier Baronet d'Angleterre,) demeurant dans la Paroiffe de S. Georges dudit lieu de Mareau, Diocéfe & Généralité d'Orléans, lequel de fon mariage acordé le 14. Novembre 1718. avec Marie-Françoife D'AUTRI, fille de François-Gafton d'Autri, Ecuyer, Seigneur de la Mivoye, & d'Elifabeth DE MENOU, a eû entr'autres enfans, Elifabeth-Marie-Anne d'Aldart-de Melleville, née le prémier Juillet 1723. & reçûë à S. Cir le 16. Septembre 1734. fur les Titres qui ont été produits, & qui juftifient fa filiation depuis Jean Elder, fon trifayeul, Gentilhomme Ecoffois, Archer de la Manche dans la Compagnie de la Garde Ecoffoife du Roi Henri IV. l'an 1591. & lequel fut marié le 22. Septembre 1599. avec Jeanne DE VOYER, fille de Jean de Voyer, Ecuyer, Seigneur de Bénion, & d'Edmée DE CORQUILLERAI.

D'Argent, à une Fafce cablée de Gueules, & de finople, acompagnée en chef de deux Etoiles de Gueules, & en pointe d'un Croiffant de même; & fur le tout, un Ecuffon d'argent, chargé d'une main gauche, apaumée & pofée en Pal.*



* ERRATUM. *Ajoutez :* De gueules.



JAQUES D'ALETS, Ecuyer, Seigneur du Corbet, demeurant dans la Paroiſſe de Membroles en Dunois, au Diocèſe de Blois, fils de Pierre d'Alets, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Maréchal de Camp, & de Marie-Edmée MUSSET, l'une des Dames d'Honneur de la feuë Reine Mére, a juſtifié la poſſeſſion de ſa Nobleſſe depuis Jean d'Alets, Ecuyer, ſon ſixiéme ayeul, lequel fit homage de la Seigneurie du Corbet au Seigneur d'Eſchelles, le 13. d'Aouſt 1453.

De Gueules, à une Faſce d'Argent, acompagnée de trois Merlettes de même, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.



HUGUES ALEXANDRE, Ecuyer, Seigneur de la Motte, de Hanache, de Pomereu & de Fontenelles, élevé Page de Madame la Ducheſſe d'Orléans, puis Lieutenant dans le Régiment de Montrevel-Cavalerie, & enſuite Capitaine de Dragons dans le Régiment de Châtillon, demeurant dans la Paroiſſe de Hanache, au Diocèſe de Beauvais, Généralité de Paris, a eû pluſieurs enfans de Demoiſelle Marie-Pierrote LEGIER, & entr'autres, Henriette-Suzanne-Aléxandre-de Hanache, reçûë à S. Cir, le 18. Décembre 1711.



Sa Nobleſſe a été juſtifiée par Titres, depuis Louis-Aléxandre, Ecuyer, Seigneur de Hanache, ſon ſixiéme ayeul, vivant l'an 1501.

D'Argent, à un Aigle de Gueules, à deux têtes, becqué & onglé d'Or.





FRANÇOIS-HONORÉ D'ALICHAMP, Ecuyer, Seigneur d'Epaigne, demeurant audit lieu d'Epaigne, Paroiſſe de Blaincourt, Diocèſe & Election de Troyes, Province de Champagne, a juſtifié ſa Nobleſſe par Titres, depuis Jean d'Alichamp, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Brielle, de Flamicourt & de S. Aubin, vivant l'an 1501. & dont les Armoiries ſont gravées ſur ſa Tombe, que l'on voit encore dans l'Egliſe de Brielle, au Diocèſe de Reims.

D'Azur, à un Cheyron d'Or, acompagné de trois Roſes de même, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JEAN-GUILLAUME D'ALMERAS, Seigneur de Mirevaux, de Goute & de Boffuge, Confeiller du Roi en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, pourvû par Lettres du 29. Décembre 1718. époufa le trente-unième d'Aouft, de la même année, Caterine CHICOINEAU, fille de Noble François Chicoineau, Confeiller en ladite Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, & de Caterine FOURNIER. Son pére, Antoine d'Alméras, Seigneur de Mirevaux, fils d'Antoine-Hercules d'Alméras, Confeiller du Roi, & fon Viguier en la Ville de Bagnols, & de Françoife D'ALMERAS, fa femme, & petit-fils de Noble Guillaume d'Alméras, auffi Viguier de Bagnols, fut inftitué héritier univerfel de Guillaume d'Alméras, fon oncle, Seigneur de Mirevaux, Lieutenant Général des Armées Navales, par fon Teftament du 11. Janvier 1676.

D'Azur, à un Lion d'Or, langué & onglé de Gueules, & un chef d'Or, chargé de trois Palmes de finople, rangées en bande.





CLAUDE D'ALOGNI, Ecuyer, Seigneur du Puis-S. Aftier, demeurant dans la Paroiffe de S. Pardoux-la Riviére, au Diocéfe de Périgueux, époufa le 24. Octobre 1701. Renée-Françoife D'ABZAC, dont il eut Thomas d'Alogni-de la Groïe-du Puis-S. Aftier, reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 21. Mars 1725. Sa filiation a été directement prouvée jufqu'à Jaques d'Alogni, fon feptiéme ayeul, Chevalier, Seigneur de la Groïe, vivant avant l'an 1529.

De Gueules, à cinq fleurs de Lis d'Argent, pofées en Sautoir.





EDMOND ALORGE, Ecuyer, Sieur de Havars, demeurant dans la Paroiffe de S. Sulpice de Foreft, au Diocéfe de Rouen, épousa le 21. Mars 1688. Elisabeth DE GUISANCOURT, fille de François de Guifancourt, Ecuyer, Sieur de Varenne, & de Marie LE ROI; & Madeléne Alorge de Seineville, leur fille, reçûë à S. Cir au mois de Décembre 1702. juftifia la poffeffion de fa Nobleffe, depuis Robert Alorge, fon fixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Seineville & du Caftelier sur Longueville, l'an 1486.

De Gueules, à trois Gerbes de bled d'Or, liées de même, pofées deux & une, & acompagnées de fept Molettes d'Eperon auffi d'Or, pofées trois en chef, une au milieu de l'Ecu, & trois en pointe, deux & une.





François-Hector D'ALOUË, Ecuyer, Seigneur des Ajots, demeurant au Château de Fougeroux, Paroiſſe de la Chapelle-Thénier, Diocèſe de Luçon, Election de Fontenai, & Généralité de Poitiers, fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, au mois de Décembre 1708. & fut marié le 25 Juillet 1719. avec Renée-Suzanne Grellier, fille de François Grellier, Ecuyer, Seigneur des Aſpoix, et de Suzanne Regnon. Sa filiation a été prouvée par Titres, depuis André d'Alouë, ſon ſeptiéme ayeul, Seigneur des Ajots, vivant avant l'an 1478. & dont le fils Clément d'Alouë, Ecuyer, Seigneur des Ajots, fut marié le 11. Octobre 1498. avec Marie de S. Gelais, fille de Guiot de S. Gelais, Ecuyer, Seigneur d'Antigni, & d'Antoinette de Peire.

D'Argent, à deux Chevrons de Gueules, poſés l'un au-deſſus de l'autre, & acompagnés en chef de deux Macles de ſable.





Louis-Baltazar AMAT, Ecuyer, Seigneur du Poet & de Montauquier, demeurant dans ſon Château du Poet en Dauphiné, Election de Montelimart, épouſa le 6. Février 1707. Louiſe-Eliſabeth Thirement, fille de Louis Thirement, Receveur des Conſignations à Paris, & de Marie-Eliſabeth Taillandier.

Il avoit un frére, nommé Etienne Amat-de Montauquier, alors Capitaine de Dragons dans le Régiment du Roi.

Et tous deux ont juſtifié par Titres, qu'ils étoient enfans de Claude-Noel Amat, Seigneur du Poet, de Châteaurenard, de Montauquier, de Rabeau, & de Chaudun, & de Caterine le Maire, & que ledit Claude-Noel Amat fut reçû Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, le 5. Mars 1655. par la Réſignation, & à condition de ſurvivance de Jaques Amat, ſon pére, qui avoit été reçû dans ledit Office le 15. Septembre 1650. Ledit Jaques Amat, Ecuyer, Sieur du Poet, obtint des Lettres de Conſeiller d'Etat ordinaire, le 6. Octobre 1647. & des Lettres de retenuë de Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, le 14. Octobre 1646.

De Gueules, à un Dextrochére d'Argent, armé de toutes piéces, tenant une épée de même, la pointe en haut, la garde & la poignée d'Or, & mouvant d'un nuage auſſi d'Argent, poſé au flanc droit de l'Ecu.





FRIX-ANTOINE D'AMBLARD, Seigneur de Las-Martres, prémier Capitaine du Régiment de Dragons de Breteuil, l'an 1701. demeurant dans la Paroiffe de Las-Martres, Sénéchauffée d'Armagnac, & Diocéfe de Lectoure, a laiffé plufieurs enfans de fon mariage avec Jeanne-Marguerite BAVELIER, & entr'autres Jean d'Amblard, & Urfule d'Amblard-de Las-Martres, reçûë à S. Cir au mois de Novembre 1701. Ses preuves ont remonté fucceffivement par Titres, jufqu'à Pierre d'Amblard, fon feptiéme ayeul, Seigneur de Maleras en Agenois, dont le fils Robert d'Amblard, Ecuyer, aquit ladite Terre de Las-Martres, le 29. Septembre 1481. par l'échange qu'il fit alors de fa Terre de Campagnac, au Diocéfe de Cahors, avec Noble & puiffant homme & Baron Jean de Bonneville, Seigneur de Bonneville & de Las-Martres.

D'Azur, à une Martre d'Argent, rampante fur une Palme de finople en Pal, le tout mouvant d'une Terraffe de même, & un Chef de fable, chargé de trois Etoiles d'Or.





PHILIPES-FRANÇOIS D'AMBLI, Ecuyer, Seigneur d'Efevelles & de Chauvirei, demeurant dans la Paroiffe de Notre-Dame de Chauvirei-le Châtel, Diocéfe de Langres, Bailliage de Vefoul & Comté de Bourgogne, marié le 23. Février 1693. avec Marie-Beatrix DU CHATELET, fille de Daniel du Chatelet, Ecuyer, Seigneur de Lénoncourt en Lorraine, & d'Elifabeth de la Fontaine-Verton, fa femme; a eû entr'autres enfans, Louis d'Ambli-d'Efevelles, reçû l'an 1714. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, & fa Nobleffe fut prouvée alors devant le Juge d'Armes de France, par Titres & fucceffivement jufqu'à Jean d'Ambli, fon feptiéme ayeul, Seigneur d'Ambli fur Bar, l'an 1427. auquel cette Terre d'Ambli étoit échuë, comme héritier de Jean d'Ambli, fon oncle, Seigneur d'Ambli & de Malmi.

D'Argent, à trois Lions de Sable, langués de Gueules, pofés deux & un.





GUILLAUME-HELIODORE D'ANCEL, Ecuyer, Seigneur & Patron de Quineville, & de Videcoville, demeurant dans la Paroiffe de Quineville, Election de Valognes, Diocéfe de Coutances, & Généralité de Caen, fils de François d'Ancel, Ecuyer, Seigneur de Quineville, & de Françoife D'ANVIRAI, fa femme, a juftifié fa Noblesse par Titres, depuis Giles d'Ancel, Ecuyer, Seigneur de Quineville & d'Audouville, vivant au mois d'Avril de l'an 1574.

D'Or, à une Fasce d'Azur, acompagnée en chef d'un Lion de Gueules naiffant, & en pointe de trois Trefles de finople, pofés deux et un.

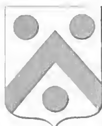




Louis-René D'ANDIGNÉ, Ecuyer, Seigneur de Maineuf & de l'Islebriant, demeurant dans sa Maison de l'Islebriant, Paroisse du Lion d'Angers, fut marié le 19. de Juillet de l'an 1710. avec Marie-Anne d'Andigné, fille de René d'Andigné, Ecuyer, Seigneur de la Blanchaie, & de Marie-Renée Suirot. Il a eû entr'autres enfans, Charles-Gabriel-Auguste d'Andigné, né le 21. Septembre 1715. & reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 18. Février 1734. sur les preuves de sa Noblesse, qu'il a justifiée par Titres jusqu'à Jean d'Andigné, son septiéme ayeul, Ecuyer, Sieur du Bois de la Cour, vivant avant l'an 1460.

D'Argent, à trois Aigles de Gueules, becqués & onglés d'Azur, les vols abaissés, & posés deux & un.

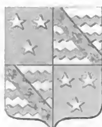




Philipes ANDRAS, Ecuyer, Seigneur du Montoi, ci-devant Lieutenant dans le Régiment de Poitou, demeurant au lieu de Froville, Paroisse de S. Aubin de Châteauneuf, Election de Joigni, Diocèse de Sens, et Généralité de Paris, épousa le 26. Novembre 1713. Antoinette le Lievre, fille de Charles le Liévre, Ecuyer, Seigneur du Fosset, & d'Edmée le Marquenat. Leur fille, nommée Marie-Antoinette Andras du Montoi, fut reçûë à S. Cir le 10. Novembre 1732. Ses preuves ont été faites sur Titres originaux, & sa Noblesse remonte jusqu'à Jean Andras, son sixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Changi, vivant l'an 1491.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de trois Tourteaux de même, posés deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Louis-Theodore ANDRAULT, Comte de Langeron, en Nivernois, Diocèse de Nevers, Généralité de Moulins, Lieutenant de Roi de la basse Bretagne,* fils de Joseph Andrault, Comte de Langeron, aussi Lieutenant du Roi de la basse Bretagne, Comandeur de l'Ordre de S. Louis, & mort Lieutenant général des Armées Navales, le 28. Mai 1711. & de Jeanne-Madeléne du Gourai, sa femme, fille de Jean-François du Gourai, Seigneur de la Coste, aussi Lieutenant de Roi en basse Bretagne. Le pére dudit Joseph Andrault, nommé Philipes Andrault, Seigneur de Langeron, de l'Isle de Mars, & Baron de Cougni, Mestre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, Gouverneur de Nevers, & Bailli de Nivernois & de Donziois, Maréchal de Camp, & Gentilhomme de la Chambre de Monsieur Gaston, Duc d'Orléans, dont il avoit été élevé Page, obtint des Lettres d'érection de ladite Terre & Seigneurie de Langeron, en Titre & Dignité de Comté, datées du mois d'Aoust 1656. registrées au Parlement de Paris, & fut maintenu dans la possession de sa Noblesse par Ju-

* Erratum. *Ajoutez* : est.

gement de M. Tubeuf, Maitre des Requêtes, & commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins & de Bourges, du 8. Mars 1669. Les Titres qu'il produiſit alors, remontent juſqu'à Laurent Andrault, Ecuyer, Seigneur de Langeron, vivant l'an 1471.

*D'Azur, à trois Etoiles d'Argent, poſées deux & une, qui eſt d'*Andrault; *Ecartelé d'Argent, à trois Faſces de Gueules, vivrées, & une bande d'Azur, ſemée de fleurs de Lis d'Or, & brochante ſur le tout, qui eſt de* Gencien.





JEAN-BATISTE D'ANDRIEU, Ecuyer, Seigneur de la Houſſaie & de la Poterie, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre d'Habondant, Bailliage de Dreux, Diocèſe de Chartres, & Généralité de Paris, épouſa le 14. Octobre 1708. Marie-Anne DE TROUSSEAUVILLE, fille d'Antoine de Trouſſeauville, Ecuyer, Seigneur de Chérizi, & de Marie-Charlote LE ROI. De ce mariage naquit entr'autres enfans, Marguerite d'Andrieu-de la Houſſaie, reçûë à S. Cir le 22. Juillet 1722. Sa Nobleſſe a été juſtifiée par Titres, depuis Guillaume Andrieu, Ecuyer, Seigneur de Guitrancour, ſon ſeptiéme ayeul, vivant l'an 1529.

D'Argent, à une Faſce de ſable, chargée de trois Molettes d'Eperon d'Or, & acompagnée en pointe de trois Foudres de ſable, à huit pointes de Fléche chacun, & un Chef de Gueules.





JAQUES-PAUL ANFRIE, Ecuyer, Seigneur de Chaulieu, en Normandie, Diocèſe de Bayeux, Election de Vire, & Généralité de Caen, & Seigneur de S. Martin de Talvende, Diocèſe de Coutances, ſuſdite Election de Vire, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, l'an 1676. ſucceſſivement Lieutenant, puis Capitaine de Dragons, & pourvû l'an 1691. d'une Charge de Sous-Lieutenant des Gendarmes de Bourgogne : il reçût une bleſſure à la bataille de la Marſaille en Piémont, dont il demeura eſtropié. On ignore s'il a eû des enfans de Marie-Madeléne-Angélique PELARD, qu'il avoit épouſée le 10. Septembre 1700. fille d'Etienne Pelard, Commiſſaire Provincial des Guerres, & de Cécile BOURDUCEAU.

Jaques Anfrie, ſon pére, Seigneur de Chaulieu, Conſeiller au Parlement de Rouen, reçû l'an 1656. étoit fils de Jaques-Paul Anfrie, mort Doyen de la Chambre des Comptes de Rouen, l'an 1655. & petit-fils de Guillaume Anfrie, Seigneur de Chaulieu, Conſeiller au même Parlement, l'an 1592.

D'Azur, à trois triangles d'Or, poſés deux & un, & un Chef de Gueules, chargé de trois têtes de Licornes d'Or, poſées de profil, & acoſtées de deux Croiſettes d'Or.





GABRIEL D'ANGENNES, né à la Martinique, l'an 1686. reçû Page du Roi dans sa Petite Ecurie, au mois de Juin 1701. & Colonel réformé d'un Régiment d'Infanterie de son nom, épousa le 19. Mars 1712. Françoise DE MAILLI, fille d'André de Mailli, Seigneur du Breuil, & de Françoise DES CHIENS. Son pére, Charles-François d'Angennes, Marquis de Maintenon, & Gouverneur de l'Isle de Marie-Galande dans l'Amérique, vendit cette Terre à Françoise D'AUBIGNÉ, Dame d'Atours de Madame la Dauphine. Quoique la preuve de celui qui a été élevé Page du Roi, ne remonte par Titres que jusqu'à Jaques d'Angennes, son quatriéme ayeul, qualifié haut & puissant Chevalier, Seigneur de Rambouillet, des Essards, de Montlouet & de Dampierre, Capitaine des Gardes du Corps des Rois François I. Henri II. François II. & Charles IX. Lieutenant Général de leurs Armées, & Gouverneur de Metz, la Noblesse de cette Maison est suffisamment connuë & détaillée au fol. 421. du second Volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, où elle est rapportée depuis Renaud d'Angennes, Ecuyer, l'an 1304.

De Sable, à un Sautoir d'Argent.





JAQUES D'ANGLARS, Ecuyer, Seigneur de Crézanci en Berri, Sousbrigadier des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, demeurant dans la Paroisse de S. Aignan-de Vaugués, Diocése de Bourges, épousa le 12. Mars 1700. Françoise SERGENT, fille de Louis Sergent, Ecuyer, Sieur de l'Epiniére, & de Marguerite BOULARD. De ce mariage sont issus, Jaques d'Anglard, Henri d'Anglard*, Joseph d'Anglard*, & Anne d'Anglard*-de Crézanci, reçûë à S. Cir le 6. Décembre 1725. Cette Demoiselle a prouvé par Titres, sa Noblesse successive depuis Pierre d'Anglard*, son cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur d'Anglard*, l'an 1520.

D'Argent, à un Lion de Gueules.





ROBERT D'ANGLEBERMER, Ecuyer, Seigneur de Lagni, de Passi & de Juvincourt, demeurant dans la Paroisse de S. Remi de Juvincourt, Diocése de Laon, Généralité de Soissons; d'Anne de CLERMONT-D'AMBOISE, sa femme, reçûë auparavant Dame Chanoinesse d'Espinal, & fille de Louis de Clermont-d'Amboise, Marquis de Resnel, Bailli & Gouverneur de Chaumont en Bassigni, & de Diane DE PONTAILLER, il** a laissé entr'autres enfans, Célinie-Fébronie d'Anglebermer, reçûë à S. Cir sur les preuves de sa Noblesse, remontée jusqu'à Pierre d'Anglebermer, son cin-

* ERRATA. Anglard, *lisez :* Anglars. — ** *Supprimez :* il.

quiéme

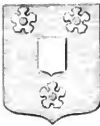
quiéme ayeul, qualifié Chevalier, Seigneur de Lagni, avant l'an 1500.

Dans la Chapelle de S. Jean du lieu d'Irfon, en Tiérache, eft une Epitaphe conçûë en ces termes :

Ci gît Noble Demoifelle Mabille de Cahenbert, femme jadis de Meffire Jean d'Anglebermer, Chevalier, Seigneur Châtelain d'Irfon, &c. laquelle trépaffa l'an de grace 1302. *au mois d'Aouft. Priés Dieu pour fon Ame, qui des pechés pardon lui faffe.* Amen.

D'Azur, fretté d'Or, de fix piéces.





ANTOINE D'ANGLOS, Ecuyer, Seigneur d'Héronval & de Lépli, demeurant dans la Paroiffe de Saint Vaft de Térine, Diocèfe & Election de Beauvais, Généralité de Paris, fut élevé Page du Roi dans fa Grande Ecurie, & obtint enfuite l'an 1678. une Comiffion de Capitaine de Cavalerie. Il époufa le 26. Avril 1683. Marie-Salomé DEFFITAT, fille de Jaques Deffitat, Lieutenant Criminel à l'ancien Chatelet de Paris, & de Marie SANTEUIL.

Jaques & Denis d'Anglos, leurs enfans, furent reçûs auffi tous deux Pages du Roi dans fa Grande Ecurie, au mois d'Avril 1701. Et les preuves, qu'ils produifirent par Titres, remontent jufqu'à Thomas d'Anglos, leur cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Provinlieu & de Froiffi, vivant avant l'an 1511. Une enquête faite l'an 1540. devant les Elus de Perrone, juftifie que ledit Thomas d'Anglos, lors âgé de 90. ans, avoit comandé 500. hommes de pied, fous la Charge de feu *Monfeigneur* le Vidame, pendant les Guerres de Picardie, & qu'il eut pour pére, Pierre d'Anglos, Ecuyer, Seigneur de Provinlieu, natif d'Anglos, près de Lille en Flandres.

D'Azur, à un Ecuffon d'Argent, pofé au milieu de l'Ecu, & acompagné de trois quintefeuilles d'Or, pofées deux en Chef, & une en pointe.





ARNAUD-JEAN D'ANGOS, Ecuyer, Seigneur de Boucarez, de Luc, de Sizo, de Villeneuve, de Bourg & d'Efpiel, demeurant dans la Paroiffe de Sinzos en Bigorre, Diocèfe de Tarbes, & Généralité de Guienne, a laiffé de fon mariage avec Marie-Marguerite DE BAUDEAN, fille de Jean-François de Baudéan, Baron de Puilauzic, en Cominge, & de Claire de Mus, Jean-François d'Angos, Ecuyer, Seigneur de Boucarez, reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 8. Janvier 1683. Les preuves qu'il fournit alors par Titres, remontent fa Nobleffe jufqu'à Noble Chriftophe d'Angos, fon trifayeul, Sieur de Boucarez, marié le 5. Mars 1541. avec Bertrande DE CAZAUX, fœur de Pierre-Armand de Cazaux, Seigneur de Laran en Magnoac, Diocèfe d'Auch. Une Enquête faite le 18. Novembre 1569. par les Nobles du Pays de Bigorre, énonce que Noble Arnaud d'Angos, Ecuyer, Seigneur de Villeneuve, audit Pays de Bigorre, &



que l'on dit être pére dudit Chriſtophe, avoit servi le Roi pendant 45. ans dans ſes Compagnies d'Ordonnances; Que de quatre fils qu'il avoit eûs, deux étoient morts au ſervice, & les deux autres continuoient à ſervir SA MAJESTÉ dans ſes Armées; Que depuis 22. ans alors, lui Arnaud d'Angos faiſoit l'Office de Lieutenant de Robe-courte en la Sénéchauſſée de Bigorre au Siége de Tarbes, & qu'en haine de ce qu'il s'opoſa au paſſage des Troupes, que menoit en Béarn le Comte de Montgomeri, ledit Comte lui brûla ſa Maiſon de Villeneuve, avec tous les Papiers, Titres & Documens qu'il y avoit, & brûla auſſi ſa Maiſon & place d'Angos.

D'Or, à trois Corneilles de ſable, becquées & membrées de Gueules, & un fer de lance d'Argent, poſé au milieu de l'Ecu, la pointe en haut.





AMBROISE-EUVERTE ANGRAN, Conſeiller du Roi, Correcteur en ſa Chambre des Comptes de Paris, reçû le 23. Janvier 1716. eſt fils d'Euverte Angran, Seigneur de Bouchemont, auſſi Conſeiller du Roi, Correcteur en ladite Chambre, lequel par Jugement de M. Jubert-de Bouville, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, le 12. Mai 1701. comme petit-fils d'Euverte Angran, Seigneur de Fontpertuis & de Lailly, Conſeiller, Notaire & Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pourvû le 24. & reçû le 28. Juillet de l'an 1634.

D'Azur, à trois chevrons d'Or, poſés l'un au-deſſus de l'autre, & acompagnés de trois Etoiles de même, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





GUILLAUME ANJORRAN, Seigneur de Vilatte, demeurant dans la Paroiſſe du Fourchaud, à Bourges, épouſa le 22. Janvier 1701. Jeanne HEURTAULT, fille de Giles Heurtault, Ecuyer, Sieur du Solier, & de Caterine FOUCAULT. De ce Mariage, ils ont eû entr'autres enfans, Lucie, & Hiacinte-Brigide Anjorran, toutes deux reçûës à S. Cir ſur les preuves de leur Nobleſſe, remontée par Titres, juſqu'à Louis Anjorran, leur ſixiéme ayeul, Seigneur de Cloië en France, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Paris, puis Préſident aux Requêtes du Palais, vivant avant l'an 1556.

D'Azur, à trois Lis de Jardin, d'Argent, fleuris d'Or, tigés & feuillés de ſinople, poſés deux & un.





JEAN-FRANÇOIS D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur des Fief, Terre et Seigneurie de Chiffrevaſt, mouvants du Roi pour un plein Fief de Hautber, à cauſe de ſa Ville et Vicomté de Valogne, & dont il fit homage à SA MAJESTÉ en ſa Chambre des Comptes à Rouen, le 21. Janvier 1711. demeurant dans la Paroiſſe de Tamerville, Diocèſe de Coutances, Province de Normandie, & Généralité de Caen, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, au mois d'Avril 1702. & fut marié le 7. Février 1709. avec Jaqueline-Henriette LE HERICI, fille de Robert le Hérici, Ecuyer, Seigneur de Liſ, & d'Eliſabeth RICHER-DE COLOMBIERES.

Guillaume-René d'Anneville-de Chiffrevaſt, leur fils, fut reçû auſſi Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 17. Janvier 1729. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, qu'il juſtifia par Titres, depuis Guillaume d'Anneville, ſon cinquiéme ayeul, Seigneur de Chiffrevaſt & de Tamerville, lequel fit ſon homage au Roi en ſa Chambre des Comptes à Paris, le 6. de Mars de l'an 1547. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Chiffrevaſt, mouvante pour un Fief de Hautber, de ladite Vicomté de Valogne. Ce Guillaume d'Anneville avoit épouſé, avant l'an 1536. Louiſe DE LONGAUNAI, ſœur d'Hervé de Longaunai, Seigneur d'Amigni et de Dampierre, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & Lieutenant Général pour SA MAJESTÉ en Normandie, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre.

D'Hermines, à une Faſce de Gueules.





FRANÇOIS-CESAR D'ANSTRUDE, Ecuyer, Seigneur de Tourpes, de Bierri, de Villiers-les Eaux, & de Méreuil en partie, demeurant dans la Paroiſſe de Bierri, en Bourgogne, Diocèſe d'Autun, Bailliage de Semur en Auxois, et Généralité de Dijon, eſt fils d'André-François d'Anſtrude, Ecuyer, Seigneur de Bierri, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment d'Aligni, depuis 1687. juſqu'en 1697. & de Jeanne DE BEZANNE, ſa femme. Il épouſa le 7. de Septembre de l'an 1730. Hélène-Thérèſe QUARRÉ-D'ALIGNI, fille de François Quarré-d'Aligni, prémier Avocat Général au Parlement de Bourgogne, & d'Hélène BOUSCAUT.

Il a prouvé par Titres ſon ancienne Nobleſſe, depuis David Anſtrudos, Ecuyer, Archer de la Garde Ecoſſoiſe du Roi François I. l'an 1537. ſous la charge du Maréchal d'Aubigni (*Robert Stuart*).

La poſtérité de ce David Anſtrudos, a ſucceſſivement ſervi dans la même Compagnie, ſavoir, David Anſtrude, son fils, en qualité d'Archer, puis de Capitaine-Exemt, l'an 1597. & Charles Anſtrude, ſon petit-fils, en qualité de l'un des vingt-cinq Gentilshommes de ladite Garde Ecoſſoise, ainſi que Claude Anſtrude, fils dudit Charles, et ayeul de celui qui a donné lieu à cet article.

Coupé, emmanché de Sable, ſur Argent, de trois piéces.





Claude D'ANTHENAISE, Ecuyer, Seigneur de Rouilli, demeurant dans la Paroiſſe de S. Aubin-d'Appenai, Diocèſe de Séez, Election de Mortagne, & Généralité d'Alençon, épouſa le 10 Novembre 1708. Anne-Thérèſe de Courdemanche, fille d'Henri de Courdemanche, Ecuyer, Sieur des Bois, & de Caterine du Challet. Ils ont eû entre autres enfans, Henri-Geoffroi d'Anthenaiſe, reçû Page de la Reine, le 7. Juillet 1733. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontées par Titres Originaux, juſqu'à Jaques d'Anthenaiſe, ſon cinquiéme ayeul, Seigneur du Freſne et de Villerai, lequel fut marié le 25. Mars 1506. avec Françoiſe de Froulai, fille de Guillaume de Froulai, Ecuyer, Seigneur de Beaucheſne, et de Caterine de Chauvigni.

Bandé d'Argent, & de Gueules, de huit piéces.



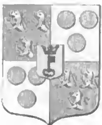


Henri ANTHÈS, Entrepreneur d'une Manufacture d'Armes blanches dans la Province d'Alſace, en vertu de Lettres Patentes du 15. Juillet 1730. qui lui acordent ce Privilége excluſif pendant 30. années, fut anobli par le Roi, avec ſa poſtérité, née & à naître en légitime mariage, par Lettres en forme de Charte, données à Verſailles, au mois de Décembre 1731. adreſſées au Conſeil Supérieur d'Alſace à Colmar, où elles ont dû être regiſtrées. Ces lettres portent auſſi, que Jean-Philipes Anthès, fils dudit Henri, pourra aprés la mort de ſon pére, & même conjointement avec lui pendant ſa vie, exploiter ladite Manufacture d'Armes blanches, afin d'aſſurer le ſuccés d'un établiſſement auſſi conſidérable, pour l'utilité & le bien du Service de Sa Majesté.

Les Armes qui lui ont été réglées par le Juge d'Armes de France, ſont :

Un Ecu de Gueules, à trois Epées d'Argent, liées de ſinople, les Gardes & les poignées d'Or, poſées deux en Sautoir, les pointes en bas, & celle du milieu en Pal, la pointe en haut.





Henri D'ANTIN, Seigneur de S. Pé, & de Hon en Bigorre, Garde du Corps du Roi, puis Lieutenant pour Sa Majesté au Gouvernement des Villes & Châteaux de Dax & de S. Séver, l'an 1680. par la démiſſion volontaire de Charles d'Antin, ſon pére, épouſa le prémier Juillet de l'an 1681. Marguerite Pinton, fille de Raimond Pinton, Sieur de S. Martin & de Bédoréde, et de Marguerite Pichot. De ce mariage, naquit entr'autres enfans, Marie-Marguerite d'Antin-de S. Pé, reçûë à S. Cir le 28.

Juin 1698. Sa Nobleffe a été juftifiée par Titres, depuis Dominique d'Antin, fon trifayeul, marié le prémier Juin 1582. avec Marguerite DE CARDILLAC, fille naturelle de haut & puiffant Seigneur Meffire Corbeiran de Cardillac, Seigneur de Sarlabous, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, & Gouverneur du Havre. Ledit Dominique d'Antin eut pareillement pour pére, François d'Antin, Lieutenant au Gouvernement de Dax, et de S. Séver, lequel étoit fils de Jean d'Antin, Seigneur & Baron d'Antin, Sénéchal de Bigorre & de Dax, vivant l'an 1520.

De Gueules, à trois Lions d'Argent, à demi-corps, pofés deux & un; Ecartelé d'Argent, à trois tourteaux de Gueules, pofés deux & un, & fur le tout d'Or, à une Clef de fable, couronnée de même, & pofée en Pal.





JEAN ANTOINE, Huiffier de la Chambre du Roi, fut anobli avec fa poftérité, mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, en confidération des fervices qu'il rendoit depuis 28. ans dans ladite Charge, & de ceux que ses pére et ayeul, avoient rendus auffi pendant 70. ans dans la même Charge. Les Lettres de cet anobliffement font dattées à Verfailles du mois d'Avril 1728. & adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides à Paris, pour y être regiftrées.

Ses Armoiries réglées par le Juge d'Armes de France, font :

Un Ecu d'Or, à un Chevron d'Azur, acompagné en chef de deux Etoiles de même, & en pointe d'une tige de trois Rofes de Gueules, les feuilles & la tige de finople, mouvantes d'un Croiffant d'Azur.





JAQUES D'ANTONNELLE, Ecuyer, Sieur de S. Léger, demeurant dans la Paroiffe de S. Julien, à Arles, fut marié le 8. de Novembre de l'an 1664. avec Marie DE BOUSCHET, fœur de Louis de Boufchet, Confeiller au Parlement d'Aix, & fille de Noble Louis de Boufchet, & d'Anne DE GRIFEUILLE. Ils ont eû deux de leurs enfans, favoir, Etienne, & Jofeph d'Antonnelle, élevez Pages du Roi dans fa Grande Ecurie, en 1697. et 1702. & ils ont prouvé, par Titres, leur filiation, depuis Gouin d'Antonnelle, leur trifayeul, anobli avec Antoine d'Antonnelle, fon frére, par Lettres Patentes en forme de Charte, du mois de Mai 1578. en confidération des recomandables fervices qu'ils avoient rendus aux Rois, Prédéceffeurs de SA MAJESTÉ, & à Elle-même pendant les troubles, tant en la confervation de la Ville d'Arles dans fon obéïffance, qu'en plufieurs autres ocafions où ils avoient été employés, & où ils avoient témoigné une finguliére dévotion à fon Service. Ces Lettres ont été regiftrées en la Chambre des comptes de Provence.

D'Azur, à cinq Etoiles d'Or, pofées en Sautoir.





CLAUDE-PHILIPES-JOSEPH-MELCHIOR AORELI, batifé le 17. Juin 1671. dans l'Eglife Paroiffiale de Sainte Marie de l'Hôpital de la Miféricorde, à Péroufe, Ville d'Italie, dans l'Etat Eccléfiastique, fut reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 26. Octobre 1686. Il étoit fils d'Illuftriffime Seigneur le Comte Octaviano Aoréli, de ladite Ville de Péroufe, Comte du Pui-Aquilon, Terre qu'il acquit le 27. Aoust 1681. du Seigneur Marquis Aléxandre Coppoli. Ledit Octaviano Aoréli fut pourvû, le 23. Juillet 1660. de l'Ofice de Capitaine de la Garde du Cardinal Impériali, Gouverneur de Rome. Il avoit époufé, le 22. Septembre 1670. Marguerite-Nicole GLI-ODDI, fille d'Illuftriffime Seigneur le Comte François Gli-Oddi, & d'Arthemise BUONTEMPI. Les Titres produits pour la preuve dudit Sieur Aoréli, Page du Roi, remontent fa filiation jusqu'à Chérubino Aoréli, fon trifayeul, dont la veuve, nommée Suzanne MENICONI, fit fon Testament le 7. Avril 1573.

D'Azur, à une bande d'Argent, chargée de trois fleurs de Lis d'Azur, & acompagnée de deux Etoiles d'Or, à fix rais, pofées une en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JAQUES-ANTOINE-JOSEPH-MARIE D'APCHON, Seigneur de Boiffet, & Baron de Montrond, demeurant audit lieu de Montrond, en Forefts, Election de Montbrifon, Diocèfe & Généralité de Lion, époufa le 9. Mai 1710. Claudine CHAPUIS, fille de Philipes Chapuis, Baron de Corgenon, Chevalier d'honneur au Préfidial de Bourg, & prémier Sindic de la Nobleffe de Breffe, & d'Elifabeth DE SAUZION.

Leur fils, Antoine-Marie d'Apchon-de Montrond, né le 9. Avril 1714. & reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 7. Mai 1729. a juftifié par Titres, la poffeffion de fa Nobleffe, depuis Noble & puiffant homme Meffire Artaud DE S. GERMAIN, fon huitiéme ayeul, Chevalier, Seigneur de Montrond & de Rochetaillée, mariée le 19. Juillet 1406. avec Louife D'APCHON, fille de Noble & puiffant homme Meffire Louis, Seigneur d'Apchon, Chevalier, & de Marguerite D'ESTAING. Et c'eft environ depuis l'an 1541. que cette Famille a quitté le nom de S. Germain, pour prendre celui d'Apchon, par des fubftitutions, qui font juftifiées.

D'Or, femé de Fleurs de lis d'Azur.





NICOLAS APRIX-DE MORIENNE, Lieutenant de Dragons dans le Régiment de Saumeri, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant au lieu de Puzi, dans le Comté de Bourgogne, Diocèfe de Bezançon, fut marié dans l'Eglise dudit lieu de Puzi, avec Claudinette BARDENET, le 11. de Juillet 1723.

Leur fille, Jeanne-Françoife Aprix-de Morienne, née le 24. Décembre 1723. fut reçûë à S. Cir le 17. Mars 1733.

Elle avoit un oncle, nommé François Aprix-de Morienne, Chevalier de Malthe, au Grand Prieuré de France, reçû au mois de Septembre 1680. Et les preuves de la Noblesse de cette Demoiselle, sont justifiées par Titres, depuis Jean Aprix, son cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Vimont, vivant l'an 1524.

D'Azur, à un Château d'Argent.

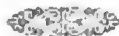


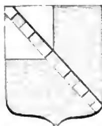


FRANÇOIS-LOUIS ARBALESTE, Vicomte de Melun, & Seigneur de la Borde en Gatinois, Election de Melun, Diocése de Sens, & Généralité de Paris, Aide de Camp des Armées du Roi, par Brevet du 15. Mars 1694. épousa 1°. le 24. Mars 1680. Madeléne BAZIN, fille de Claude Bazin, Seigneur de Champigni, Conseiller du Roi, Auditeur en sa Chambre des Comptes de Paris, & de Louise LABÉ. 2°. Le 10. Février 1706. Marie-Anne MOUFLE, fille de Jean-Simon Moufle, Conseiller du Roi, Notaire au Châtelet de Paris, & de Barbe-Elisabeth LE GAI. Il mourut l'onze Aoust 1732. laissant du prémier Lit un fils, nommé Gui Arbaleste-de la Borde, reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 3. Mai 1701. et mort Enseigne aux Gardes, l'an 1705. Et du second Lit, deux filles, savoir, Anne-Françoise-Elisabeth Arbaleste-de Melun, née le prémier Novembre 1707. & Marie-Anne Arbaleste-de Melun, née le 10. Février 1710. L'une d'elles fut mariée l'an 1731. avec Louis de Mailli, Seigneur de Rubempré, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Ecossois.

Gui Arbaleste-de la Borde, avoit justifié sa Noblesse par Titres, depuis Gui Arbaleste, son sixiéme ayeul, Seigneur de la Borde, Conseiller au Parlement de Paris, reçu le 30. Mai 1480. puis Président aux Enquêtes. C'est le petit-fils de ce Président, nommé aussi Gui Arbaleste, Seigneur de la Borde, Président en la Chambre des Comptes, lequel aquit de Claude d'Annebaut, Amiral de France, la Vicomté de la Seigneurie de Melun, l'an 1552.

D'Or, à un Sautoir de Sable, dentelé, acompagné de quatre Arbalestes de Gueules, un posé dans chaque angle.





LOUIS D'ARCES, Ecuyer, Seigneur du Domaine & de la Bayette, Capitaine dans le Régiment de Champagne, l'an 1683. & Commandant au Fort S. André d'Avignon, l'an 1684. puis Lieutenant Colonel des Milices de la Vallée de Grésivaudan, demeurant dans la Paroisse du Domaine, Diocése & Election de Grenoble, épousa le 13. Octobre 1684. Barbe-Françoise de PELLEGRIN, fille de Noble Esprit de Pellegrin, Gouverneur & Sénéchal de Remiremont, & de Barbe BON. De ce mariage sont issus, Henri-Louis d'Arces, Seigneur desdits Lieux, & Louise d'Arces, sa sœur, née le 16. Octobre 1688. & reçûë à S. Cir le 13. Février 1699. La preuve de la Noblesse de cette Demoiselle, fut justifiée par Titres, depuis Noble Louis d'Arces, son septiéme

ayeul, nommé avec noble Dame Guigone de Fay, fa femme, dans le Teftament de Noble Louis d'Arces, leur fils, Miftral de Réaumont en Dauphiné, du 24. Juillet 1506. Ce Teftament porte une fubftitution des Maifons de Réaumont, & du Domaine, laquelle fubftitution fut déclarée ouverte par Arreft du Parlement de Dauphiné, du 17. Mars 1593. au profit de Jean d'Arces, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Gouverneur du Fort de Baraux, à caufe de la mort (fans enfans) de Jean & de Chriftophe d'Arces, fes oncles, petits-fils dudit Louis d'Arces, Miftral de Réaumont. *Miftral*, dans la Province de Dauphiné, eft le nom d'un Officier, qui faifoit la recette des droits Seigneuriaux, tant fixes que cafuels; quelquefois auffi il étoit chargé de la culture des fonds. *Voyés les Mémoires de l'Hiftoire de Dauphiné, Chap. VI.*

D'Azur, à un franc quartier d'Or, & une cotice, componée d'Argent & de Gueules, brochant fur le tout en bande.





Pierre D'ARCI, Ecuyer, Seigneur de Montfriol & de Toiri en Beaujolois, demeurant dans la Paroiffe de Chambofe, auffi en Beaujolois, Election de Ville-Franche, Diocèfe et Généralité de Lion, époufa le 11. Février 1702. Marie-Edmée Queste, fille de Pierre Quefte, Bourgeois du lieu de S. Bel en Lionnois, & de Jeanne Bissardon. Il fit homage à Monfieur le Duc d'Orléans, comme Baron de Beaujolois, tant du Fief de Montfriol, fitué dans la Paroiffe de Chamelet & de Chambon, que du Fief de Toiri, fitué dans la Paroiffe de la Cénas, en Beaujolois, le 30. Aouft 1714.

Marie-Anne d'Arci, leur fille, née le 5. Juillet 1705. fut reçûë à S. Cir, le 17. Décembre 1714. fur les preuves de fa Nobleffe, remontée par Titres, jufqu'à Philbert d'Arci, fon fixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Farge, en Beaujolois, au Diocèfe de Mâcon, lequel fut marié le 6. d'Aouft de l'an 1481. par l'entremife de Meffire Jean d'Urfé, Chevalier, Seigneur d'Auroze, Confeiller Chambellan du Roi, avec Demoifelle Jaquette de la Trie, fille de Meffire Jean de la Trie, Chevalier, Seigneur du Pui-Sainte Lifaigne, & de Rellai en Berri, & de Jeanne Chevriere, fa prémiére femme. Elle eut en mariage la fomme de 1100. liv. avec des Robes & habillemens jufqu'à la valeur de 100. écus d'Or, du coing du Roi.

De Gueules, à trois Arcs d'Argent, couchés & pofés en Pal, l'un au-deffus de l'autre.



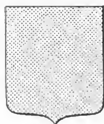


Charles-Michel D'ARCUSSIA, Seigneur du Reveft, demeurant dans la Paroiffe de S. Martin de la Ville de Marfeille, époufa le 26. Octobre 1709. Madeléne de l'Isle, fille de Noble Jean de l'Ifle, et d'Elifabeth de Frejus.

Leur fils, nommé Charles-Michel-Anne d'Arcuffia-du Reveft, né & batifé le 2. Septembre 1710. fut reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 24. Mars 1725. & les preuves par Titres, fur lefquelles il fut admis, juftifient que Charles

d'Arcuffia,

Or



Argent



Azur



Gueules



Sable



Sinople



Pourpre



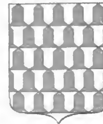
Hermines



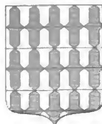
Contre-Hermines



Vair



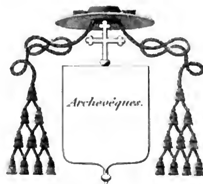
Contre-Vair

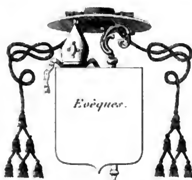



Cardinaux.


Grands
Aumoniers
des
Frances.


Archevêques
Primats.

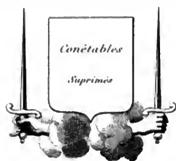

Archevêques.


Evêques.


Abés.


Prieurs

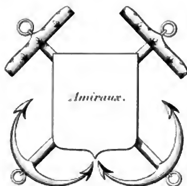

Protonotaires
du
St. Siège.


Conétables
Suprimés

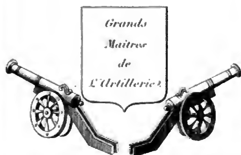

Chanceliers
et
Gardes des
Sceaux
de France.


Ducs.


Maréchaux
de
France.


Amiraux.


Généraux
des
Galères.


Grands
Maitres
de
L'Artillerie.

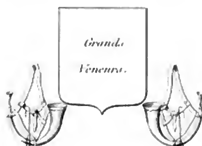

Grands
Maitres
des
France


Grands
Chambellans.


Grands
Ecuyers.


Grands
Bouteillers
et
Echansons.


Grands
Pannetiers.


Grands
Veneurs.


Grands
Fauconniers.


Grands
Louvetiers.


Grands
Prévôts
de
L'Hôtel.


Colonels
Généraux
de
l'Infanterie
Suprimés.


Colonels
Généraux
de la
Cavalerie.


Colonels
Généraux
des
Dragons.


Colonels
Généraux
des Gardes
Françoises.


Colonels
Généraux
des
Suisses
et
Grisons.


Premiers
Présidens.


Présidens
à
Mortier.


Prévôts
de
Paris.


Chevaliers
de
l'Ordre
du
St Esprit.


Chevaliers
de
l'Ordre
de
St Michel.


Chevaliers
Grande
Croix
de l'Ordre
de
St Louis.

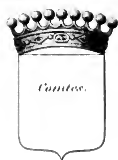

Chevaliers
de
l'Ordre
de la
Toison d'Or.


Chevaliers
de
Nôtre Dame de
Montcarmel
et de
St Lazare.


Chevaliers
de
l'Ordre
de
St Jean de Jerusalẽ
dit de
Malte.


Chevaliers
Créés
par Lettres.


Marquis.


Comtes.

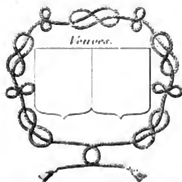

Barons.

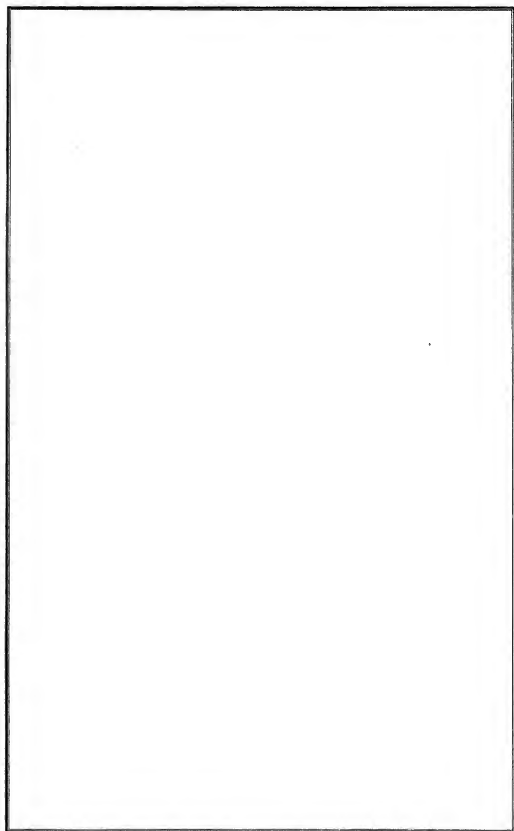

Vidames.


Vicomtes.


Nobles
et
Gentilshommes.


Anoblis.

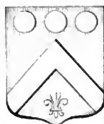

Veuves.



d'Arcuffia, fon grand oncle, Lieutenant d'une des Galéres du Roi, fut reçû Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maitre, l'an 1675. & que ledit Charles-Michel-Anne d'Arcuffia, étoit iffû de Noble Jean d'Arcuffia, fon fixiéme ayeul, Seigneur d'Efparon, au Diocèfe d'Aix, dont le fils Gafpard d'Arcuffia, Confeiller au Parlement de Provence, par Lettres de Provifions du 20. Mai 1542. époufa le 13. de Juin de l'an 1546. Marguerite de Glandevez, fille de fpectable Seigneur Charles de Glandevez, Seigneur de S. Martin, & de Marguerite de Grasse. La dote de cette Marguerite de Glandevez fut de la fomme de 6000. francs, évalués à 10000. Florins.

D'Or, à une Fafce d'Azur, acompagnée de trois Arcs de Gueules, pofés deux en Chef, & un en pointe.



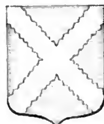


Edme-Hector DES ARDENS, Ecuyer, Seigneur de Gumeri & de Courtemont, Moufquetaire du Roi l'an 1701. demeurant dans la Paroiffe de Sainte Sevére dudit lieu de Gumeri, en Champagne, Diocèfe & Election de Sens, & Généralité de Paris, fut marié avec Louife Vaillant, dans l'Eglife Paroiffiale de la Motte-Tilli, au même Diocèfe, le 2. de Mars de l'an 1716. Il fut maintenu dans la poffeffion de fa Nobleffe avec Jeanne-Claude Courtois, veuve d'Hector des Ardens, fon oncle, Chef d'Efcadre des Armées Navales de Sa Majesté fur les Côtes du Royaume de Navarre & du Pays de Bifcaye, par une Ordonnance de M. Phelypeaux, Confeiller d'Etat, & Commiffaire départi dans la Généralité de Paris, du 11. Mars 1701.

Il a eû entr'autres enfans, Charles des Ardens, & Marie des Ardens, reçûë à S. Cir le 3. d'Octobre 1724. fur les preuves de fa Nobleffe établie par Titres, depuis Noble Jean des Ardens, fon quatrième ayeul, Ecuyer, Capitaine du Château de Préaux, près de la Ville de Rouen, mort avant l'an 1576. & nommé dans une Enquête de Nobleffe de l'an 1599. fils de Pierre des Ardens Ecuyer, Sieur de Maudetour, & de la Jonquiére.

De Gueules, à un Chevron d'Or, acompagné en chef de trois Bezans d'Argent, rangés en fafce, & une fleur de lis d'Or, pofée à la pointe de l'Ecu.





Jean-Batiste d'ARÉRES, Ecuyer, Seigneur de la Tour & du Tuit, Capitaine & Gouverneur pour le Roi du Château de Fouques, demeurant dans la Paroiffe de Saint Martin du Tuit, Election d'Andeli, Diocèfe & Généralité de Rouen, étoit frere de Pierre-François d'Aréres de la Tour, mort le 13. Février 1733. Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire, Tous deux enfans d'Henri d'Aréres, Ecuyer, Seigneur de la Tour & du Tuit, auffi Capitaine & Gouverneur du Château de Fragnes, & de Sibile Fautrier. Ledit Jean-Batifte d'Aréres eut entr'autres enfans de Marie le Grand fa femme, veuve de Jaques d'Euvres, Ecuyer, Sieur des Valaffes, & fille

de Charles le Grand, Sieur de S. Ouen, & de Gabrielle de Coloré, Françoise-Marguerite d'Aréres-de la Tour, reçûë à S. Cir le 28. Aoust 1686. sur les preuves de sa Noblesse, justifiée par Titres, depuis Noble Guillaume d'Aréres, vivant avec Nicole, sa femme, l'an 1481. Cette Famille est originaire de Savoye; & Aimond d'Aréres, Seigneur de la Tour en Bugei, petit-fils dudit Guillaume, étoit Chambellan de Charles III. Duc de Savoye, l'an 1528.

D'Azur, à un Sautoir d'Or, dentelé de même.





Antoine d'ARGENNES, Ecuyer, fils de Jean d'Argennes, Ecuyer, Sieur du Franc-fief, & de Montmirel, & de Marie-Madelène du Breil sa femme, demeurans dans la Paroisse de Notre-Dame des Champs, de la Ville d'Avranches, épousa le 19. Juillet 1687. Anne Vivien, fille de Roger Vivien, Ecuyer, Sieur de Cheruel, & de Françoise de S. Genis. Il eut plusieurs enfans de ce mariage, & entr'autres Marie-Anne d'Argennes, née le 9. Septembre 1695. & reçûë à S. Cir le 22. Mars 1706. après avoir justifié par Titres sa filiation directe, depuis Pierre d'Argennes, son septiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Chatiére, dans la Paroisse de Marcé, au Diocèse de Séez, avant l'an 1461.

D'Azur, à une Croix d'Or, acompagnée de quatre Aigles de même, les vols étendus & posés un dans chaque Canton de la Croix.





Charles-Antoine d'ARGENT, Ecuyer, Seigneur de Deux-Fontaines, au Diocèse de Rheims, Généralité de Chalons, ci-devant Mousquetaire du Roi, & fils de Jean d'Argent, Capitaine de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, a justifié sa Noblesse par Titres, depuis Louis d'Argent, son trisayeul, Seigneur de Deux-Fontaines, vivant avec Elisabeth de Serpe, sa femme, avant l'an 1566.

D'Azur, à un Lion d'Argent, & un Chef d'Or, chargé de trois Etoiles de Gueules.





Antoine d'ARLOS, Ecuyer, Seigneur de la Servette, & de Leimen, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Thouï, Etranger, demeurant dans la Paroisse de S. Jean-Batiste dudit lieu de Leimen, Diocèse de Lion, Bailliage de Bugei, & Généralité de Dijon, épousa le 15. d'Octobre de l'an 1694. Sibile-Catherine du Montet, fille de Jean du Montet, Ecuyer, Seigneur de la Colonge, & de Charlote de Lambertie. De ce mariage naquirent entr'autres enfans, Jean-Joseph d'Arlos & Jeanne-Marie

d'Arlos de la Servette, née le 9. Novembre 1695. & reçûë à S. Cir le 14. d'Aoust 1705. Ses preuves de Noblesse ont été remontées sur Titres, jusqu'à* Noble & puissant Seigneur Pierre d'Arlos, son sixième ayeul, Seigneur de la Servette, lequel, conjointement avec Noble Marie DE MALEVAL, sa femme, Dame de Chareizia, fit homage à Philipes de Savoye, comme Comte de Bugei, de la Maison forte dudit lieu de Chareizia, le 2. de Décembre 1474.

La Généalogie de cette Famille, inserée page 9. de la seconde Partie de l'Histoire de Bresse, remonte à Jean d'Arlos, Chevalier, l'an 1245.

D'Azur, à un Lion d'Or, la Langue & les Griffes de Gueules.





LOUIS-ISAAC ARLOT-DE FRUGIE, Seigneur de la Roque, Exemt des Gardes du Corps du Roi, Mestre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroisse de S. Pierre de Cumont, Diocèse & Election de Périgueux & Généralité de Bourdeaux, fut marié le 22. Mars 1712. avec Susanne-Françoise DE LA DOIRE, fille de Léonard de la Doire, Ecuyer, Seigneur du Mas-de Bénévent, & de Marie CHOQUEUX. Léonard Arlot-de Frugie-de la Roque, leur fils, reçû Page de la Reine, le 20. Mars 1728. a prouvé, par Titres, sa filiation, depuis Jacques Arlot, son trisayeul, Seigneur de Frugie, vivant avant l'an 1600.

Il a produit de plus un Arrest du Conseil, rendu contradictoirement le 17. Novembre 1668. par lequel Elie Arlot, son ayeul, Ecuyer, Seigneur de Sainte Marie, de Cumont & de la Roque, a été maintenu dans la possession de sa Noblesse sur des Titres, qui y sont énoncés, & qui remontent jusqu'à Jean Arlot, Ecuyer, Sieur de Frugie, vivant l'an 1480. sixième ayeul dudit Léonard Arlot, Page de la Reine.

D'Azur, à trois Etoiles d'Argent, rangées en fasce, & acompagnées en chef d'un Croissant de même, & en pointe d'une grape de Raisin, aussi d'Argent, tigée & feuillée de sinople.





GUILLAUME ARMAND, Sieur de Chateauvieux, Gendarme de la Garde du Roi, demeurant à Paris, & fils de Jean-Batiste Armand, Sieur de Chateauvieux, Maréchal des Logis de la même Compagnie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épousa au mois de Décembre 1714. Anne FERRAND, fille de Jean-Batiste Ferrand, Avocat au Parlement, & de Marie-Anne COUSIN. De ce mariage, sont issus Aléxandre-Jean-Batiste, & Anne-Madelène Armand, lesquels remontent leur Noblesse jusqu'à Noble Arnulphe-Armand, leur quatrième ayeul, vivant avant l'an 1532.

*De Gueules, à une fasce, échiquetée d'Argent & de sable de trois traits, acompagnée en Chef d'un Croissant d'Or, & en pointe d'un Beuf de même, passant***.



* ERRATUM. Jusqu'à, *lisez* : depuis. — ** *Lisez* : paissant.



JEAN ARNAUD, Ecuyer, Seigneur de Sarazignac, demeurant audit lieu de Sarazignac, Paroiſſe de Valheuil, Diocèſe & Election de Périgueux, & Généralité de Bourdeaux, frére de Gabrielle Arnaud-de Sarazignac, reçûë à S. Cir, le 5 Mai 1735. fut marié l'onziéme Février 1732. avec Marie-Thérèſe DE MONTOZON, fille de Dominique de Montozon, Ecuyer, Seigneur de Léguillac & de Longchamp, & de Marie de BORROS. Il a pour enfans, Dominique, & François-Henri Arnaud de Sarazignac, dont la Nobleſſe eſt juſtifiée ſucceſſivement par Titres, depuis Noble Louis Arnaud, Seigneur de la Borie, leur ſixième ayeul, vivant avant l'an 1561.

D'Azur, à une Bande d'Or, chargée de trois Lozanges de Gueules, & acompagnée en chef de trois Étoiles d'Argent, poſées en bande.





EDOUARD D'ARNOULT, Ecuyer, Seigneur de Fontenai, Sousbrigadier de la premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roi, puis Major des Ville & Gouvernement d'Amiens, demeurant dans ladite Ville, fils de Pompée d'Arnoult, Ecuyer, Sieur de Fontenai, & d'Anne-Marie MUGAUT, épouſa le 28. de Février 1692. Caterine DE S. AUBIN-DE L'EPINEI, élevée dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, & fille de Claude de S. Aubin, Ecuyer, Seigneur de l'Epinei, & de Marie DU CREUSET. Il fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Bignon, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, & il a de nouveau juſtifié par Titres originaux, ſa filiation juſqu'à Jean d'Arnoult, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Fleuri, reconnu Noble dès le 17. Janvier 1485.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de trois Cœurs de méme, poſés deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





PHILIPES D'ARRAS, Ecuyer, Seigneur de Prouilli & de Montigni ſur Veſle, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre-de Prouilli, Diocèſe & Election de Rheims, Généralité de Châlons, épouſa le 25. Avril 1718. Claude-Françoiſe DU CHESNE, fille de Jaques du Cheſne, Seigneur de Joui, Gouverneur du Château de Bouillon, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de Françoiſe BRICE. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marguerite-Marie-Thérèſe d'Arras-de Prouilli, batiſée le 20. Février 1720. & reçûë dans la Maiſon de l'Enfant Jéſus à Paris, ſur les preuves de

ſa Nobleſſe, qui remontent par Titres, juſqu'à Jean d'Arras, ſon ſixième ayeul, Ecuyer, Seigneur d'Audreci, dont il fit homage au Seigneur de Moncornet, le 12. Septembre 1514.

D'Argent, à un Chevron d'Azur, acompagné en Chef de deux Oyes de ſable, becquées & onglées de Gueules, & affrontées.





JEAN D'ARSONVAL, Ecuyer, Seigneur des Tournelles, Lieutenant, puis Capitaine dans le Régiment de Piémont, demeurant dans la Paroiſſe de S. André de Belleu, Diocèſe, Election & Généralité de Soiſſons, donna à Charles Bourlon, Evêque de Soiſſons, ſon dénombrement du Fief des Tournelles, le 14. Aouſt 1680. Il eut pour pére François d'Arſonval, Ecuyer, Seigneur de Chavignon & des Tournelles, Gentilhomme ſervant du Roi, & l'un des Chevaux Legers de ſa Garde, & il fut marié le 16. Juillet 1669. avec Marie-Caterine D'AUMAZANCHE, fille de David d'Aumazanche, Comandant pour le Roi dans la Citadelle de Doulens, & de Madelène BERTRAND. De ce mariage il eût entr'autres enfans, Agnès-Anne d'Arſonval, reçûë à S. Cir le 5. Avril 1695. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Guillaume d'Arſonval, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur des Tournelles, dont il donna ſon dénombrement à l'Evêque de Soiſſons, le 5. Février 1518.

Tranché d'Azur ſur Or, & une Etoile à huit Rais de l'un en l'autre, chargée d'une Croiſette de Gueules.





BERNARD D'ARTIGUES, Major du Bataillon de Thorigni, dans le Régiment Royal Artillerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut anobli, avec ſes enfans & ſa poſtérité née & à naître en légitime mariage, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus depuis plus de 33. ans, ſans diſcontinuation, dans le même Régiment, où il entra en 1689. en qualité de Sous-Lieutenant, après avoir ſervi pluſieurs années auparavant, dans la Compagnie des Cadets à Briſac. Il fut fait Lieutenant dans ledit Régiment en 1690. Aide-Major en 1693. & Capitaine en 1696. Pendant le cours de la Guerre, comencée en 1688. & qui finit en 1697. par la Paix de Riſwich, il ſe trouva au Siége de Veillanne, de Carmagnole, de Coni, de Roze, à la Bataille du Ter, aux Siéges de Palamos, de Girone, d'Oſtalrich, & de Barcelone en 1697. où il fut dangereuſement bleſſé d'un coup de feu à une jambe. Pendant le cours de la Guerre ſuivante, comencée en 1702. & qui finit par le Traité de Paix d'Utrecht, il ſe trouva à la défenſe de Landau, où il fut chargé des fonctions de Major de la Place, & depuis au Siége du Fort de Kell, aux deux Batailles d'Hochſtet, à celles d'Oudenarde & de Malplaquet, & au Combat de Denain, & enſuite aux Siéges de Douai, de Bouchain, du Queſnoi, de Landau & de Fribourg. Tous ces ſervices ſont détaillés dans leſdites Lettres d'anobliſſement, données à Paris au mois de Mai 1721.

& adreſſées aux Cour de Parlement, & Cour des Aides à Bourdeaux, & Tréſoriers de France à Auſch, pour y être regiſtrées.

Ses Armoiries réglées par le Juge d'Armes de France, ſont :

Un Ecu d'Argent, à un Chevron d'Azur, acompagné en Chef de deux Etoiles de même, & en pointe d'un Lion de Gueules; le Caſque de profil.





GUION D'ARZAC, anciennement D'ARAZAC, Ecuyer, Seigneur du Caila, de la Force & de Sabrazac, demeurant dans la Paroiſſe de Sabrazac, Diocèſe de Rhodès, Païs de Rouergue, Généralité de Montauban, épouſa le 20. Juillet 1697. Marie DE PEIRONENC-DE LA ROQUE-S. CHAMARAN, fille de François de Peironenc-S. Chamaran, Ecuyer, Seigneur de la Roque, de Murat, & de Verriére, & de Louiſe DE SENNETERRE.

Louiſe-Chriſtine d'Arzac leur fille, née le 10. Novembre 1717. fut reçûë à S. Cir le 13. Octobre 1728. & juſtifia par Titres, ſa filiation depuis Antoine d'Arazac ſon triſayeul, Seigneur de la Force, & Conſeigneur de Campnac, & de Gilorgue en Rouergue, lequel fut marié le 9. Mai 1556. avec Madelène ISARN, fille d'Arman Iſarn, Seigneur de Fraiſſinet & de Cornac, auſſi en Rouergue, Maréchal des Logis de la Compagnie du Baron de Terride, & de Gabrielle HERAIL-DE BREZIS.

D'Azur, à une bande de Gueules, chargée de trois fleurs de lis d'Or, & acompagnée en chef de trois Etoiles de même, rangées en faſce, & un Mouton d'Argent, paſſant ſur une Terraſſe de ſinople, mouvante de la pointe de l'Ecu.





CHARLES D'ASSÉ, Ecuyer, Seigneur d'Aſſé, de Montfaucon, d'Auvers, de Brains & de Reinefort, demeurant dans la Paroiſſe d'Auvers ſous Montfaucon, Diocèſe & Election du Mans, Généralité de Tours, épouſa le 28. Septembre 1695. Louiſe-Marie CHEVALIER, niéce de François Chevalier, Evêque d'Alais, & fille de Jaques Chevalier Ecuyer, Seigneur de Saux, & de Françoiſe PETIT-DE LA GUIERCHE. De ce mariage naquirent pluſieurs enfans, & entr'autres Armand d'Aſſé, né le 22. Octobre 1696. & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 22. Octobre 1710. Les Titres qu'il produiſit alors, remontent ſa Nobleſſe ſucceſſive juſqu'à Jean d'Aſſé, Ecuyer, Seigneur de l'Epinai, vivant avant l'an 1478. avec Agnès DE LA MOTTE, ſa femme, Dame de Montfaucon. Les Mémoires de cette Famille établiſſent des degrés antérieurs, depuis Jean d'Aſſé, Seigneur de l'Epinai, vivant au comencement du douzième ſiecle.

Parti Emmanché d'Argent & de Sable, de huit piéces.





SILVAIN D'ASSI, Ecuyer, Seigneur de Vierzac & de Rochefolle, demeurant audit lieu de Rochefolle, dans la Paroiffe de Fougerolles, Election de la Châtre, Diocèfe & Généralité de Bourges, eft fils d'Hugues d'Affi, Ecuyer, Seigneur defdits lieux, & de Jeanne DE MURAT, fa femme, veuve de Claude DE CHALUS, Ecuyer, Seigneur de la Broffe. Il époufa Gabrielle DAREAU, fille de Silvain Dareau, Ecuyer, Seigneur de Puifdauzon, & d'Anne DU BREUIL, duquel mariage naquit entr'autres enfans, Anne-Rofe d'Affi, reçûë à S. Cir le 24. Décembre 1695. & les preuves de fa Nobleffe, remontent fa filiation par Titres, jufqu'à François d'Affi, fon quatrième ayeul, Ecuyer, Seigneur des Ormeaux & du Lourdet, avant l'an 1540.

D'Argent, à un Lion de Sable, la langue & les griffes de Gueules, & un Chef de même, chargé de deux Croiffans d'Argent adoffés.





JEAN ASTORG, Ecuyer, Seigneur de Chaludet, fils d'Amable Aftorg, Ecuyer, Sieur de la Feuillade, & d'Antoinette DE SAINTAN, demeurant dans la Paroiffe de S. Prieft-des Champs, au Diocèfe de Clermont en Auvergne, fit homage au Roi comme Duc d'Auvergne, le premier Juillet 1669. à caufe de fa Seigneurie de Lafcotz, qui apartenoit à Gilberte ANGLARD fa femme, de laquelle il eut plufieurs enfans, favoir, Jeanne d'Aftorg, mariée le 14. Novembre 1698. avec Jofeph DE SARAZIN, Seigneur de Bonnefont en Auvergne, & Marie d'Aftorg, reçûë à S. Cir le 22. Janvier 1698. fur les preuves de fa Nobleffe, remontée par Titres, jufqu'à Pierre d'Aftorg, fon cinquième ayeul, Ecuyer, Seigneur de Montifaut, lequel au nom de Marie DE MONTEIL fa femme, qu'il avoit époufée avant l'an 1513. donna fon aveu & fon dénombrement du lieu & du Domaine de Monteil dans le Diocèfe de Clermont, à très-excellent & puiffant Seigneur François de la Roche, Seigneur & Baron de Chateauneuf, le 7. de Juillet de l'an 1539.

De Sable, à un Faucon d'Argent, longé & grilleté d'Or, pofé fur une main gantée auffi d'Or, & acompagné en Chef de deux fleurs de lis d'Argent, & en pointe d'une demie fleur de lis de même, mouvante de l'extrémité du flanc droit de l'Ecu.





GILES AUBAUD, Ecuyer, Seigneur du Perron, Garde du Corps du Roi, puis Capitaine des Portes, & Aide-Major de la Ville de Douai, & enfuite Aide-Major de la Citadelle d'Arras, fut fait Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, le 29. Février 1712. Il époufa le 22. Octobre 1697. Françoife PICARD-DU FAGEL, fille de Jean Picart, Greffier à la Ferté-Milon, & de Françoife LE JOSNE : il fut declaré Noble par Sentence des Elus d'Artois, le 8. Janvier 1710. & il mourut le 16. d'Août de l'an 1717. laiffant plufieurs enfans,

favoir, François-Anne-Jules Aubaud, né le 7. Décembre 1705. Jean-Jofeph Aubaud, né le 9. Janvier 1707. & Caterine-Françoife Aubaud-du Perron, née le 5 Février 1702. & reçûë à S. Cir le 13. Mai 1713. fur les preuves de fa Nobleffe, remontée par Titres jufqu'à Pierre Aubaud, fon fixième ayeul, Sieur de la Durantaye, demeurant dans la Paroiffe de Romillé, Evêché de S. Malo, lequel en qualité d'Archer en Brigandine, bien monté & armé, & ayant avec lui un Page, comparut à la montre des Nobles de cet Evêché, faite les 5. & 6. Juin 1480.

D'Argent, à un Aigle de fable, onglé d'Or, & les ailes étendues.





RENÉ AUBER, Seigneur d'Aubeuf & de S. Aubin, Confeiller au Parlement de Rouen, fils de René Auber, Seigneur d'Aubeuf, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Adrienne DE HOUDETOT, époufa Caterine BOULANC, fille d'Henri Boulanc, Seigneur de S. Remi, & de Marthe TAMBONNEAU. Il eut de ce mariage entr'autres enfans, Clemence-Defirée Auber-d'Aubeuf, reçûë à S. Cir le 3. Juillet 1687. fur les preuves de fa Nobleffe, établie par Titres, depuis Jean Auber, fon fixième ayeul, Ecuyer, Sieur de la Porte, dans la Paroiffe d'Aubeuf en Caux, & qualifié du Titre de Noble & d'Ecuyer, au mois d'Octobre de l'an 1522.

François Auber, Seigneur de Vertot, reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, l'an 1667. puis Chambellan de feu M. le duc d'Orléans, & René Auber-de Vertot fon frére, Penfionaire de l'Académie Royale des Infcriptions & belles Lettres, Auteur de l'Hiftoire de Malthe, étoient Coufins germains de celui qui donne lieu à cet article, & iffus comme lui dudit Jean Auber Sieur de la Porte.

Charles Auber, leur ayeul, Ecuyer, Sieur d'Aubeuf & de Vertot, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, avoit époufé le 21. Février 1605. Louife DE PRIE, fille de René de Prie, Seigneur de Prie, Baron de Touci en Puifaye, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & François Auber, leur bifayeul, auffi Seigneur d'Aubeuf & de Vertot, fut marié le 12. Décembre 1581. avec Anne DE PELLEVÉ, niéce du Cardinal Robert de Pellevé, Archevêque de Rheims.

D'Argent, à trois fafces de fable, acompagnées de quatre Rofes de Gueules, pofées deux, une & une.





ANNE-JACQUES-LOUIS AUBERI, Ecuyer, Seigneur du Maurier, de la Fontaine-d'Augé, & de la Villeau Maire, Capitaine dans le Régiment de Nettancourt, l'an 1696. fils de Louis Auberi, Ecuyer, Seigneur defdits lieux, & de Françoife DE NETTANCOURT, & petit-fils de Maximilien Auberi, Seigneur du Maurier, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. & de Louise DE BEAUVAU fa femme, fille de Jean de Beauvau, Seigneur d'Efpence, & d'Anne D'ANGENNES, fut marié le 24. Novembre 1710. avec Marguerite-Françoife

VAILLANT,

Vaillant, fille de François Vaillant, Ecuyer, Seigneur d'Avignon, de Montaigu & de la Liniére, & de Marguerite de Bouchardiere. De ce mariage, font iffûs Jean-Louis-François Auberi-du Maurier, né le 25. Octobre 1712. & Henri-François Auberi, né le 8. Décembre 1716. Ils ont juftifié leur filiation par Titres, depuis Benjamin Auberi, leur trifayeul, Seigneur du Maurier & de la Fontaine-d'Augé, nommé Ambaffadeur ordinaire pour le Roi, près les Etats des Provinces-Unies des Pays-bas, l'an 1613. Confeiller d'Etat, par Brevet du 3. Septembre 1615. & confirmé dans cette dignité, par Lettres du 21. Novembre 1629.

On conferve dans cette Famille, un ancien Cahier contenant plufieurs Copies de Titres & Mémoires, qui en remontent l'ancienneté jufqu'à Fréderic-Paul Auberi, Anglois de Nation, lequel vint s'établir en France l'an 1439. avec Pierre & Jaques Auberi, fes enfans, qu'il avoit eûs d'Elifabeth de Harlai, fa femme, & ces Mémoires raportent que ledit Pierre Auberi, Sieur du Maurier, époufa l'an 1522. Guillemette de Blin, fille de Jean, Comte de Blin; & que de ce mariage, naquit Jean Auberi, Sieur du Maurier, pére dudit Benjamin Auberi, Ambaffadeur, & que Jaques Auberi, Sieur du Mouceau en Anjou, fecond fils dudit Fréderic-Paul Auberi, fut envoyé en Angleterre par le Roi Henri II. pour y traiter de la Paix en 1555. Qu'il fut auffi Lieutenant-Civil au Châtelet de Paris; & que de fon mariage avec Marie Anthonis, il eut une fille unique nommée Françoife Auberi, qui époufa le 25. Juillet 1552. Pierre de Pincé, Seigneur du Bois-du Coudrai en Anjou, Confeiller au Parlement, & Commiffaire aux Requêtes du Palais à Paris.

De Gueules, à un Croiffant d'Or, acompagné de trois Trefles d'Argent, pofés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Ennemond-Bernard AUBERJON, Ecuyer, Seigneur de Murinais, Capitaine dans le Régiment de Saulx, demeurant dans la Paroiffe de Murinais en Dauphiné, Diocéfe de Vienne, & Election de Romans, fut marié le 4. de Juin 1682. avec Caterine Levron, fille du Comte Horace de Levron, de la Ville de Foffan en Piémont, & Gouverneur de la Ville de Befnes au même Pays. Il a laiffé de ce mariage un fils nommé Pierre-Jofeph Auberjon-de Murinais, reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 2. Mai 1700. fur les preuves de fa Nobleffe, établie par Titres, depuis Noble Pierre Auberjon, fon feptiéme ayeul, vivant l'an 1415.

D'Or, à une Bande d'Azur, chargée de trois Cottes d'Armes d'Argent.





Charles AUBERT, Seigneur de Courcerac, Diocéfe de Saintes, Election de S. Jean d'Angeli, & Généralité de la Rochelle, Lieutenant de Vaiffeaux du Roi, Capitaine de Frégate, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, époufa le 26. Juillet 1710. Marie-Anne de Longueville, fille unique de Paul de Longueville, Seigneur de la Maifon-blanche, de Champmorant & de Crain, Capitaine de Vaiffeaux du Roi, & de Geneviéve le Roi; il mourut le 30. Juillet 1724. laiffant entr'autres enfans, Denis Aubert-

de Courcerac, âgé de 14 ans, & Thérèse-Henriette Aubert-de Courcerac, née le 30. Juillet 1721. & reçûë à S. Cir le 9. Avril 1729. sur les preuves de sa noblesse, remontée par Titres, jusqu'à Charles Aubert, son cinquième ayeul, Ecuyer, Sieur de Bardon, en Saintonge, vivant avant l'an 1577.

Lozangé de Gueules & d'Azur, & une Bande d'Or, brochant sur le tout.





JEAN-JAQUES D'AUBETERRE, Comte de Juilli-le Chatel, Diocèse de Langres, & Bailliage de Troyes, naquit le 19. Janvier 1713. du mariage de Jaques d'Aubeterre, Ecuyer, Seigneur & Comte de Juilli, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Montpeiroux, & de Gabrielle-Félicité HENNEQUIN, qu'il avoit épousée le 27. Février 1706. fille de Louis-François Hennequin, Ecuyer, Seigneur de Charmont, Procureur General au Grand Conseil, & de Marie-Marguerite L'HOSTE.

La Terre de Juilli-le Chatel, qui avoit apartenu à la Maison de Choiseul, & qui étoit une ancienne Chatellenie mouvante du Roi, à cause de sa grosse Tour de Troyes, fut érigée en Titre & dignité de Comté, & unie avec la terre de Vaux, en faveur dudit Jaques d'Aubeterre son pere, par Lettres Patentes en forme de Charte, données par le Roi, à Marli, au mois de Mai 1715. Registrées au Parlement le 2. Juillet 1716. & en la Chambre des Comptes le 27. Aoust suivant.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse par Arrest du Conseil du 21. Janvier 1673. rendu en faveur de Jean-Batiste d'Aubeterre, Seigneur de Vaux, ayeul de celui qui donne lieu à cet article.

D'Azur, à trois Fasces d'Or, acompagnées en chef de trois Etoiles de même, & en pointe d'une Rose aussi d'Or.





JEROME-ALEXANDRE D'AUBOURG, Ecuyer, Seigneur de Wambez, Diocèse & Election de Beauvais, Généralité de Paris, épousa le 21. Juin 1707. Angelique DE LA RUE, fille de Pierre de la Ruë, Lieutenant Général à Gerberoi, & de Françoise DE LA RUE; Il en eût plusieurs enfans, & entr'autres Angélique d'Aubourg, reçûë à S. Cir le premier Juin 1722. sur les preuves de sa Noblesse, remontée par Titres jusqu'à Nicolas d'Aubourg, son quatriéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Neuvillette, lequel fit homage au Roi, en sa Chambre des Comptes de Paris, à cause de sa Seigneurie de Lanlu, mouvante du Chatel de Milli, le 13. d'Aoust de l'an 1560.

D'Azur, à trois Fasces d'Or.





JEAN-CLAUDE AUBOUST, Seigneur des Vergnes, de S. Maurice, & de Baqueville, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de S. Maurice, près du Croc, Diocèſe de Limoges, & Province de la Marche, fut marié le 18. Avril 1692. avec Françoiſe DU POUGET, fille de François du Pouget, Ecuyer, Seigneur de Nadaillac, de la Villeneuve & de S. Pardoux, & de Françoiſe DE DOUHET; il fut maintenu dans la qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Turményes-de Nointel, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire déparți dans la Généralité de Moulins, renduë le 9. Novembre 1700. Son fils Claude-René Aubouſt-des Vergnes, né le 22. Avril 1697. fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 30. Janvier 1712. & juſtifia par Titres, ſon extraction noble, depuis Jean Aubouſt, Ecuyer, ſon ſixième ayeul, vivant avant l'an 1488.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné en chef de deux Hibous de Sable, affrontés, & en pointe d'un Arbre de ſinople, planté ſur une Terraſſe de même, & un chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Or.

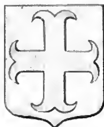




LEONOR AUBRI, Marquis de Caſtelnau, & Seigneur de Lazenai en Berri, Election d'Iſſoudun, Généralité de Bourges, fut reçû Conſeiller au Chatelet, au mois de Mai 1717. puis au Parlement de Paris, le 5. Janvier 1720. Il eſt fils de Charles-Léonor Aubri, Marquis, & Seigneur deſdits lieux, Conſeiller en ladite Cour de Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais, mort le 22. Avril 1735. & de Caterine COUSTARD, qu'il avoit épouſée le 18. Janvier 1693. fille de Gabriel Couſtard, Contrôleur Général de la grande Chancellerie de France, & de Marie-Anne REGNAUD. Le pére de ce Conſeiller, apelé Léonor Aubri, avoit été ſucceſſivement Conſeiller au Bailliage & Siége Préſidial de Tours, Lieutenant Criminel au même Siége, Secretaire du Roi, reçû le 11. Mars 1677. puis Maitre ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, reçû le 3. Aouſt 1688.

D'Argent, à une Hure de Sanglier, de Sable, les yeux & les deffenſes d'Argent, & un chef d'Azur, dentelé par le bas, & chargé de trois Roſes d'Or.





HUBERT Vicomte D'AUBUSSON, & Comte de la Feuillade, Marquis de Boiſi, & Seigneur de Roanès & de Miremont, légataire univerſel de Louis d'Aubuſſon, ſon Couſin, Duc de la Feuillade, Pair & Maréchal de France, mort ſans enfans le 29. Janvier 1725. fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 8. Mai 1723. puis Meſtre de Camp du Régiment Royal Piémont, Cavalerie, par Commiſſion du 3. Juin 1725. & il mourut de maladie à Cavallara, près de Guaſtalla en Italie, le 9.* Juin 1735. Il avoit épouſé

* ERRATUM. *Liſez* : le 10.,

le 28. Avril 1717. Caterine-Scholastique BAZIN-DE BEZONS, fille de Jaques Bazin, Seigneur de Bezons, Maréchal de France, Chevalier Comandeur des Ordres du Roi, & de Marie-Marguerite LE MENESTREL. De ce mariage, il a laissé pour enfans, Hubert-Jérôme * d'Aubusson, Comte de la Feuillade, âgé de 6. ans; Louis-Charles-Armand-Rose d'Aubusson, né posthume, & Françoise-Scholastique ** d'Aubusson, âgée de deux ans.

La Généalogie de cette Maison a été dressée sur Titres par feu M. d'Hozier, & elle est raportée conformement, au fol. 318. du cinquiéme Vol. de l'Histoire des Grands Officiers, depuis Ranulphe d'Aubusson, l'un des Vicomtes de Limousin, l'an 887. Et ce que l'on peut citer ici, pour donner seulement une idée de la grandeur & de l'antiquité de cette Maison, est le témoignage raporté dans la Chronique d'Aimar de Chabanois, Moine à S. Martial de Limoges, & neveu d'Aimar, Prince de Chabanois, qui vivoit l'an 1000. Cette Chronique parlant de Turpion, élu Evêque de Limoges l'an 914. dit qu'il étoit d'une race si illustre, qu'il étoit l'oncle de Robert Vicomte d'Aubusson. *Hic autem Turpio fuit de genere clarissimo; nimirum erat avunculus Roberti vice Comitis Albucensis.* Ce Robert Vicomte d'Aubusson, neveu de Turpion, étoit frere de Rainaud premier, Vicomte d'Aubusson, duquel sont issus au 25. degré les enfans de feu M. le Comte de la Feuillade.

D'Or, à une Croix de Gueules, ancrée.





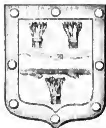
JEAN-PAUL D'AUDIFFRET, fils de Jérôme d'Audiffret, Ecuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant Général, Civil & Criminel au Siége de l'Amirauté à Marseille, & de Marguerite DE FORESTA sa femme, naquit le 11. Février 1683. & fut reçû Page du Roi dans sa grande Ecurie, le 10. Décembre 1697. Sa Noblesse a été prouvée par Titres, depuis Noble Marcellin Audiffret, son sixiéme ayeul, de la Ville de Barcelonne, auquel le Pape Nicolas V. par un Bref du premier Mars 1455. permit, ainsi qu'à Noble Sibile DE MEIRONIS sa femme, & à Honoré & Pierre Audiffret, leurs enfans, de se faire absoudre de toutes sortes de Cas, leur donnant Indulgences plénieres à l'article de la mort, en considération de ce que par leurs aumônes, ils avoient acompli la teneur de la Bulle, par laquelle, Sa Sainteté avoit acordé de pareilles graces à tous ceux qui dans l'espace de trois ans, à comencer du premier Mai 1452. auroient contribué à la deffense de la Foi Catolique, & du Royaume de Chipre.

Ledit Jérôme Audiffret, pére de celui qui donne lieu à cet article, étoit Cousin issû de germain de Jean-Batiste d'Audiffret, Autheur de la Géographie ancienne, moderne & historique, lequel mourut à Nanci le 9. Juillet 1733. après avoir été Envoyé Extraordinaire auprès des Ducs de Mantoue, de Parme & de Modéne en 1698. jusqu'au mois de Juillet 1702. qu'il fut rapellé d'Italie, & choisi par le Roi pour aller résider avec le même caractere d'Envoyé Extraordinaire, vers le Duc de Lorraine.

*D'Or, à un Chevron d'Azur, chargé de cinq Etoiles d'Or, & acompagné en pointe, d'un Faucon de sable, posé sur un Rocher de même, ayant la pate droite levée, & la tête couronnée ***; l'Ecu bordé d'une bordure de sable, crénelée.*



* ERRATUM. *Lisez :* Hubert-Louis-Gabriel. — ** *Lisez :* Françoise-Catherine. — *** *Lisez : contournée.*



CHRISTOPHE - PIERRE D'AVESGO, Ecuyer, Seigneur de Coulonges, dans le Perche, Diocèse de Séez, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon, demeurant dans la Ville de Bellesme, fit homage à Nicolas Comte de Montgommeri, le 23. Mars 1707. à cause du Fief de Haranvilliers, mouvant pour un demi Fief de Hautber du Comté de Montgommeri; & il épousa le 6. d'Aoust de l'an 1710. Jeanne-Françoise BROSSIER, fille de Jean-Ferdinand Brossier, Sieur de la Rouillére, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant Général, Civil, Criminel & de Police au Bailliage du Perche, Maire perpétuel de la Ville de Bellesme, & de Françoise DU VAL. De ce mariage, est issû entr'autres enfans, Pierre-Louis d'Avesgo de Coulonges, né le 27. Octobre 1712. & reçû Page du Roi dans sa grande Ecurie, le 23. Mai 1732. sur les preuves de sa Noblesse, lesquelles remontent successivement par Titres, jusqu'à André Avesgo, son septième ayeul, qualifié du Titre de Noble au mois de Novembre 1482.

D'Azur, à un bâton d'Or, écoté & posé en fasce, acompagné de trois Gerbes de bled, de même, posées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu, & une Bordure de Gueules, chargée de huit Besans d'Argent.





JOSEPH D'AVESSENS, Seigneur de S. Rome, demeurant dans la Paroisse de S. Pierre d'Aguts, Diocèse de Lavaur, & Généralité de Toulouse, fils de Jean-Jaques d'Avessens, Sieur de S. Rome, & de Marie DE ROZEL sa femme, naquit le 9. Décembre 1687. & fut reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 11. Avril 1705. après avoir justifié par Titres, sa filiation depuis Durand d'Avessens, son trisayeul, Seigneur de S. Rome, & Conseigneur de Montesquiou, vivant l'an 1554. Son fils Marc-Antoine d'Avessens, Seigneur de S. Rome, bisayeul de celui qui donne lieu à cet article, fut choisi le premier Septembre 1614. pour assister au nom de la Noblesse de Lauragais, aux Etats Généraux du Royaume; & le 12. Mai 1615. il obtint du Roi Louis XIII. qui le qualifie Baron de S. Rome, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, une Commission de Capitaine d'une Compagnie de trente Lances, du Titre de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances, en considération des services qu'il avoit rendus pendant 25. ans, en qualité d'Enseigne de la Compagnie des Gendarmes du Duc de Montmorenci.

** D'Argent, à une Bande d'Or, potencée & contrepotencée d'Or, de cinq piéces*, & acompagnée en chef d'une Rose de Gueules, & en pointe d'un Aigle de sable, posé en barre, le vol abaissé.*



* ERRATUM. Lisez : *D'Argent, à une bande d'Azur, bordée d'Or, potencée et contre-potencée de même de cinq pièces.*



BERNARD D'AUGA, Ecuyer, Sieur de Mouſſai, demeurant dans la Paroiſſe de S. Laurent d'Auga, Diocèſe de Leſcar, & Province de Bearn, épouſa le 13. Octobre 1712. Marie DE POEIMIRO, fille de Noble Jean de Poeimiro, Sieur de la Nuſſe-d'Aſſat. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Madelène d'Auga-de Mouſſai, née le 2. Septembre 1723. & reçûë à S. Cir le 16. Juin 1733. après avoir juſtifié ſa Nobleſſe, depuis Noble Pierre d'Auga, ſon cinquième ayeul, Seigneur d'Auga, en Bearn, vivant avant l'an 1589.

D'Argent, à trois Faſces de Gueules; Ecartelé d'Or, à un Levrier de Gueules, rampant.





MATTHIEU AUGEARD, Avocat au Parlement, Ecuyer, Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, pourvû le 21. Avril 1735. & premier Secretaire de M. Chauvelin, Garde des Sceaux de France, Miniſtre d'Etat, fut marié 1°. le 8. Février 1712. avec Françoiſe PIOGER, fille de Pierre Pioger, Conſeiller du Roi, Receveur Général des Finances de la Généralité d'Amiens, laquelle mourut ſans enfans le 16. Avril 1734. 2°. Le 8. Février 1735. avec Géneviéve-Marguerite DE FAVEROLES, veuve de Nicolas Huerne, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Maitre ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris. De ce mariage, naquit le 3. Février 1736. une fille nomée Géneviéve-Marie Augeard.

M. Augeard, en ladite qualité d'Avocat au Parlement, a donné au Public, un Recueil d'Arreſts notables des diférens Tribunaux du Royaume, ſur pluſieurs queſtions importantes du Droit Civil, de Coutumes, de Diſcipline Eccleſiaſtique & de Droit public.

D'Azur, à trois Jars, ou Oyes mâles au naturel, poſés deux & un.





JEAN-BATISTE-ROBERT AUGET, Ecuyer, Seigneur & Baron de Montion en Brie, Diocèſe & Election de Meaux, Généralité de Paris, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maitre ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris, reçû le 13. Février 1718. épouſa 1°. le 18. Mars 1727. Caterine-Marie-Françoiſe SURIREI, fille de Michel Surirei, Seigneur de S. Remi & de Petitval, Treſorier des Ponts & Chauſſées de France, & de Marie VACHEREAU. 2°. Le 7. Juillet 1732. Marie-Anne PAJOT, fille d'Henri Pajot, Seigneur du Bouchet, Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, & de ſes Finances, & d'Anne GEOFFROI-DE COEFFI. Il a des enfans de ces deux mariages; ſavoir, du premier Lit, Marie-Louiſe Auget, née le 27. Mars 1728. & du ſecond Lit, Antoine-Jean-Batiſte-Robert Auget, né le 26 Décembre 1733. & Jaques-Chriſtophe-Louis Auget, né le 14. Février 1735.

Son pére nommé Jean Auget, auffi Seigneur de Boiffi, & Baron de Montion, étoit Préfident au Bureau des Finances de Paris, & avoit époufé Louife-Géneviéve Cousinet, fille de Robert Coufinet, Confeiller du Roi, Auditeur des Comptes en ladite Chambre, & de Caterine Rousselet.

D'Argent, à une Fafce de Gueules, acompagnée de trois têtes d'Aigle de fable, arachées & languées de Gueules, pofées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.



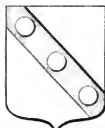


Louis-Bertrand d'AULÉDE, Ecuyer, Seigneur de la Maifon Noble de Pardaillan, Election d'Armagnac, Diocèfe & Généralité d'Auch, demeurant à Bourdeaux, époufa le 15. Juillet 1706. Jeanne Blondel-de Joigny-de Bellebrune, fille de Claude-Charles Blondel-de Joigny-de Bellebrune, Ecuyer, Seigneur de Belluë en Cufagais, & de Marie Ferrand.

Louis-Julie-Delphin d'Auléde, leur fils, né le 14. Juin 1716. fut reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 21. Décembre 1731. après avoir juftifié par Titres fa Nobleffe fucceffive, depuis Pierre d'Auléde, fon cinquième ayeul, Ecuyer, Seigneur du Cros & de Caftelmoron, Confeigneur de Podenfac, lequel époufa le 22. Novembre 1534. Jeanne de Milhac, & fit fon Teftament au lieu de Caftelmoron, le 14. d'Aouft 1545.

D'Argent, à un Lion de Sable, langué, onglé & couronné de Gueules, & une Bordure de fable, chargée d'onze Befans d'Or.





Jaques-Antoine d'AUMALE, fucceffivement Capitaine dans le Régiment de Berri; Enfeigne, puis Sous-Lieutenant aux Gardes, Colonel réformé à la fuite du Régiment de Poitou, par Comiffion du 24. Juillet 1720. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiffe de Notre-Dame de Vergie, Diocèfe, Election & Généralité d'Amiens, Province de Picardie, a fervi pendant les Campagnes de la dernière Guerre, Comandant deux Bataillons de Milices. Il époufa le 23. Janvier 1720. Henriette-Françoife de Polastron-de la Hilliere, fille de Louis de Polaftron-de la Hilliére, lors Brigadier des Armées du Roi, & de Françoife de Chastenet-de Puisegur, fœur de Jaques de Chaftenet-de Puifegur, Maréchal de France; & de ce mariage il a eû plufieurs enfans.

Marie-Jeanne d'Aumale, fa fœur, Dame de Vergie, fut reçûë à S. Cir au mois de Novembre 1690. fur les preuves de fa Nobleffe, établie par Titres, depuis Jean d'Aumale, fon fixième ayeul, Seigneur d'Epagni & du Quefnoi, lequel époufa avant l'an 1460. Jeanne de Moreuil-Soissons, fille de Bernard de Moreuil-Soiffons, Vicomte du Mont Notre-Dame. Ce fut Philipes d'Aumale, petit-fils dudit Jean d'Aumale, qui époufa avant l'an 1528. Madelène de Villiers-l'Isle-Adam,

niéce de Philipes de Villiers-l'Isle-Adam, Grand Maitre de Rhodes, & de Marie de Villiers, ayeule du Connétable Anne de Montmorenci.

D'Argent à une Bande de Gueules, chargée de trois Befans d'Or.



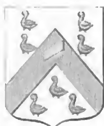


Louis-Marie-Augustin d'AUMONT, de Rochebaron, Duc d'Aumont, Pair de France, Marquis de Villequier, d'Ifles & de Nollai, Comte de Berzé, Baron de Chappes & de Rochetaillé, Joui, Eftrabonne, Convez, Molinot, de Lis, la Mothe-fous Sigi, &c. premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Meftre de Camp de Cavalerie, né le 29. Aouft 1709. fut marié au mois d'Avril 1727. avec Victoire-Félicité de Durfort, veuve de Jaques Duc de Fitz-James, & fille de Jean de Durfort, Duc de Duras, & d'Angélique-Victoire de Bournonville.

La Généalogie de cette Maifon, qui a donné un Porte-Oriflame de France l'an 1397. en la perfonne de Pierre II. du nom, Sire d'Aumont; deux Maréchaux de France, quatre premiers Gentilhommes de la Chambre du Roi, & cinq Chevaliers des Ordres de Sa Majesté, eft raportée au fol. 870 du 4e. Volume de l'Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne, où elle eft remontée jufqu'à Jean I. du nom, Sire d'Aumont, lequel acompagna le Roi S. Louis au Voyage de la Terre-Sainte.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de fept Merlettes de même, pofées quatre en chef, deux & deux, & trois en pointe, une & deux.





Louis d'AUMONT, Ecuyer, Sieur de Jonci, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Gouverneur des Pages de la petite Ecurie du Roi, demeurant à Verfailles; a commencé de fervir l'an 1690. à l'âge de quatorze ans, dans l'ancien Régiment de Villequier, Cavalerie. Il s'eft trouvé aux Siéges de Mons & de Namur, à l'affaire de Leuze, aux Batailles de Steinkerque & de Nerwinde, aux Siéges de Charleroi & de Dixmude. En l'année 1721*. étant Capitaine réformé, il eut ordre de paffer à la fuite du Régiment de Béringhen Cavalerie, dont il fut fait Major; fut préfent à l'affaire de Nimégue, & au Bombardement de Bruxelles; fut bleffé à la Bataille d'Hochftet, & à celle de Ramilli, où il donna des preuves de fon courage & de fon expérience. C'eft en confidération de fes fervices, que Sa Majesté par fes Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verfailles au mois de Décembre 1733. & regiftrées en la Chambre des Comptes, l'a anobli, avec fa poftérité mâle & femelle, née & à naitre en légitime mariage, en lui permettant de porter pour Armes, fuivant le Réglement du Juge d'Armes de France,**

D'Argent, à un Chevron de Gueules, chargé à la pointe d'un bâton d'Or, racourci, & pofé en barre, le chevron acompagné de fept Merlettes de Gueules, pofées quatre en chef, deux & deux, & trois en pointe, une & deux.



* Erratum. *Lisez :* 1701. — ** *Ajoutez :* et le consentement par écrit du Duc d'Aumont.



CHARLES D'AUNAI, Ecuyer, Seigneur de Fligni en partie, demeurant dans ladite Paroiſſe de Fligni, Diocèſe de Troies, Généralité de Châlons, épouſa le 6. Février 1701. Marguerite DE LENHARÉ, fille de Nicolas de Lenharé, Seigneur de Conantrai & du Freſne, & d'Anne DE HÉNAUT. De ce mariage il a eû Charles-René, & Georges-Etienne d'Aunai, fréres Jumeaux, nés le 26. Aouſt 1702. & Marie-Nicole d'Aunai, née le 31. Mars 1704. & reçûë à S. Cir le 18. Janvier 1712. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, juſtifiée par Titres, depuis Edmond d'Aunai, Ecuyer, ſon cinquième ayeul, vivant avant l'an 1570.

D'Azur, à un Coq d'Or, creté, becqué & barbé de ſable.





JOSEPH-ADALBERT D'AUTRI, Ecuyer, Seigneur de la Mivoye, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin de Noyan ſur Verniſſon, Diocèſe de Sens, Election de Montargis, & Généralité d'Orléans, fils de François-Gaſton d'Autri, Ecuyer, Seigneur de la Mivoye, de Varennes & du Tremblai, premier Capitaine du Régiment de S. A. R. le Duc de Savoïe, & d'Eliſabeth DE MENOU-CHAMPLIVAUT, ſa femme, épouſa le 13. Juillet 1720. Eliſabeth DE MENOU, fille de Charles de Menou, Chevalier, Seigneur de Cuiſſi, Brigadier des Armées du Roi, & Gouverneur de la Citadelle d'Arras, & de Jaqueline DE CRÉMEUR.

De ce mariage naquit entr'autres enfans, Eliſabeth-Françoiſe d'Autri-de la Mivoye, née le 13. Septembre 1721. & reçûë à S. Cir le 16 Janvier 1733. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, établie par Titres depuis Georges d'Autri, ſon cinquième ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Mivoye, lequel épouſa le 4. Février 1554. Marie DAVID, fille de Jean David, Ecuyer, Seigneur du Pertuis, & de Jeanne DE PAMPELUNE.

Ledit François-Gaſton d'Autri, père de celui qui donne lieu à cet article, ayant expoſé au Roi, qu'il étoit natif de la Ville de Turin, & fils de Georges d'Autri, Ecuyer, Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers du Duc de Savoïe, & de Béatrix GROSSO-DE BAUZOLES, ſa femme, qu'il avoit épouſée dans ladite Ville de Turin, le 17. Septembre 1641. & que ſon intention étoit, de finir ſes jours dans le Royaume de France, dont ſon Pére & ſes Prédéceſſeurs étoient originaires, SA MAJESTÉ, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois de Septembre 1664. lui permet de réſider dans le Royaume, d'y poſſéder tous les biens qu'il y avoit aquis, ou qu'il y pourroit aquérir, & d'en diſpoſer ainſi que les autres Regnicoles. Ces Lettres ont été regiſtrées en la Chambre des Comptes de Paris, le 29. Janvier 1665.

D'Azur, à une Faſce d'Argent, acompagnée en chef de trois Merlettes d'Or, & en pointe d'une Molette d'Eperon de même.





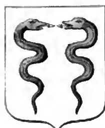
RENÉ-MARC D'AZÉMAR, Ecuyer, Seigneur de Panat, & de Capdenaguet, au Diocèſe de Rhodez, Pays de Rouergue, & Généralité de Montauban, fils de Pierre-Jean d'Azémar, Ecuyer, Seigneur de Panat, et de Marie DE SENNETERRE, ſa femme, épouſa le 27. Février 1713. Claudine D'ALBIGNAC, fille de Jean-François d'Albignac, Ecuyer, Seigneur de S. Gervais & du Triadou, & de Lucréce DE LASTIC-S. JAL.

De ce mariage naquirent Pierre-Jean & François-Louis d'Azémar-de Panat, tous deux reçûs Pages du Roi dans ſa grande Ecurie, l'un au mois de Mai 1729. & l'autre au mois d'Aouſt 1732. ſur les preuves de leur Nobleſſe, remontée par Titres, juſqu'à Guillaume Azémar, leur ſeptiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Garinie, vivant avec Souveraine DE SELGUES, ſa femme, avant l'an 1480. & dont le fils Raimond Azémar, Ecuyer, Seigneur de la Garinie, fut marié en prémiéres noces le 13. Novembre 1491. avec Noble Claire DE PEIRUCE, fille de Noble Bégon de Peiruce, Seigneur de la Caze & de Bez, au même Diocèſe de Rhodez.

D'or, à trois Faſces de Gueules.



B A



JEAN-HENRI-JOSUÉ DE BAAS-DE SIVORD, ancien Moufquetaire du Roi, demeurant en Béarn, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verfailles au mois de Mai 1734. & adreffées feulement à la Cour des Aides à Paris, par lefquelles, fur ce qu'il avoit expofé qu'il étoit iffû d'une ancienne & noble Famille de la Province de Béarn, qui portoit autrefois le nom de Sivord; mais que Jean-Jofué de Sivord, fon pére, auffi Moufquetaire du Roi, puis Capitaine de Cavalerie, quita ce furnom de Sivord, pour prendre celui de Baas, comme ayant été fubftitué au nom & aux Armes du Sieur de Baas, fon oncle, mort Lieutenant Général des Armées du Roi, & Vice-roi des Ifles Françoifes de l'Amérique; Que les Guerres Civiles & les troubles de la Religion en Béarn, avoient été la caufe que la Famille de l'Expofant avoit perdu fes Titres; Que cependant, il en avoit recouvré qui juftifioient que Raimond de Sivord, l'un de fes ancêtres, étoit qualifié Noble dès le quatorzième fiécle; Que Guillaume de Sivord, quatrième ayeul de l'Expofant, étoit auffi qualifié Noble & Capitaine des Bandes Béarnoifes; Que Jaques & Pierre de Sivord, fes trifayeul & bifayeul, avoient pareillement porté le titre de Noble, & avoient fervi comme Capitaines du Régiment des Bandes Béarnoifes, ledit Pierre de Sivord ayant donné des marques de fa valeur à la prife de Corbie, où il entra le premier dans la Place, tua le Gouverneur, & fe rendit maitre de la Ville; Que Noble Bertrand de Sivord, fon grand pére, époufa la fœur des Sieurs de Baas, l'un Sous-Lieutenant de la prémière Compagnie des Moufquetaires, & Maréchal de Camp, l'an 1652. & l'autre Lieutenant Général des Armées du Roi, l'an 1667. Que ledit Jean-Jofué de Sivord, pére de l'Expofant, ayant été envoyé par le Sieur de Baas, fon oncle, pour commander dans la Place du Fort Royal de la Martinique, lors que l'Efcadre Hollandoife, fous la conduite de Ruitter, entreprit d'en faire le Siége, y reçut une bleffure dangereufe à la tête, & néanmoins par fa vigilance il obligea l'Escadre de fe retirer; mais que Bertrand de Sivord, bifayeul de l'Expofant, ayant fait quelques Actes de dérogéance dans les premiers tems de la réunion de la Province de Béarn à la Couronne, l'Expofant fuplioit le Roi de le confirmer dans la Nobleffe de fes Péres, & de l'anoblir de nouveau, en tant que befoin, pour affurer d'autant plus fon état, SA MAJESTÉ confirme & maintient ledit Jean-Henri-Jofué de Baas, dans la Nobleffe de fes Ancêtres, Elle le relève de la dérogéance commife par Bertrand de Sivord, fon bifayeul, l'anoblit & le décore des Titres & qualités de Noble & d'Ecuyer, enfemble fes enfans, poftérité & defcendans mâles & fémelles, nés & à naître en légitime mariage, & lui permet de porter des Armoiries timbrées, qui feroient réglées & blazonnées par le Sieur d'Hozier, Juge d'Armes de France. Ces Armoiries font,

D'Argent, à deux Couleuvres au naturel, afrontées, & pofées en Pal; le Cafque de profil.





HENRI DE BACHELIER, Ecuyer, Seigneur d'Outreville, né à Paris le 28. Aoust 1672. fils de Lambert de Bachelier, aussi Ecuyer, Seigneur d'Outreville, & de Marie Corrofet, sa femme, fut marié à Londres le 12. Juillet 1698. par le Chapelain Major de la Chapelle de Sa Majesté Catholique, avec Jeanne DU FOUR, fille de Dominique du Four, Valet de Chambre de la Reine d'Angleterre, & d'Etiennette Martin.

Marie de Bachelier, leur fille, & ladite Jeanne du Four, sa mére, toutes deux natives de la Ville de Londres, obtinrent des Lettres de Déclaration de naturalité, données à Fontainebleau le 23. Septembre 1713. Et c'est en conséquence de ces Lettres, regiſtrées en la Chambre des Comptes de Paris, le 8. Novembre suivant, que ladite Marie de Bachelier-d'Outreville fut reçûë à S. Cir, le 16. du même mois de Novembre 1713. sur les preuves de sa Noblesse, établie par Titres, depuis Jaques de Bachelier, son quatriéme ayeul, dont le fils qualifié Noble Seigneur Méri de Bachelier, dit DES FAUX, Chevalier, Seigneur du Menillet, Gouverneur & Lieutenant de Roi de la Ville de Ponthieu, épousa le 27. Novembre 1569. Marie DE LA HAULLE, fille de Nicolas de la Haulle, Ecuyer, Seigneur & Chatelain de Gausseville, et d'Anne de Montmorenci-Wâtines, & donna son dénombrement du Fief Sauvage du Boissel, situé au lieu d'Outreville, à Claude de Boulainvilliers, Ecuyer, Seigneur de Frouville, le 2. du mois d'Aoust 1554.

D'Argent, à une Fasce de Gueules, chargée de trois Sautoirs d'Or.





JAQUES LE BACHELLÉ, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Lieutenant Colonel du Régiment de Bressei, & depuis, réformé dans celui de Desgrigni, fut confirmé & maintenu dans la possession de sa Noblesse, & anobli de nouveau, en tant que besoin, avec ses enfans & sa postérité mâle & fémelle, nés & à naître en légitime mariage, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Versailles au mois d'Avril 1732. & adressées aux Cours de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Metz, en considération des services que ledit Sieur le Bachellé avoit rendus sans discontinuation, depuis l'an 1675. qu'il entra, âgé alors de 14. ans, dans le Régiment de la Ferté jusqu'en 1714. que ses blessures & ses infirmités l'obligérent de se retirer. Ces Lettres font mention, que ledit Sieur le Bachellé se trouva au Combat de Saverne sous le Maréchal de Luxembourg, au Siége de Fribourg, à la prise des Forts de Strasbourg où il fut blessé; au Siége de Luxembourg, & à celui de Philisbourg où il reçut aussi une blessure. Il fut employé en 1689. sous les ordres du Marquis d'Asfeld, à la défense de Bonne où il fut encore blessé, & envoyé en ôtage aux Ennemis lors de la prémiére Capitulation. Il servit ensuite sous le Maréchal de Catinat en Piémont, & se trouva aux Siéges de Veillane, de Carmagnole, de Suze & de Montméliand où il fut estropié à l'attaque de la contrescarpe; ensuite à la Bataille de la Marsaille, & au Combat de Staffarde, après lequel, ayant été commandé avec 400. hommes pour se présenter devant Saluces,

cette Place se rendit à lui avec 50. hommes de Troupes réglées qui étoient dans le Château. Il fit aussi plusieurs Campagnes en Flandres, sous les ordres des Maréchaux de Luxembourg, de Villeroi & de Boufiers; parut avec distinction aux Siéges d'Hui & de Namur où il fut blessé à la tête des Grenadiers, & sous les yeux du feu Roi Louis XIV. dont il reçut une gratification; puis aux Batailles de Steinkerque & de Nerwinde, à la prise d'Hasnon, à celle d'Ostie, & à la Bataille de Luzara, &c. Que quant à sa Famille, elle étoit des plus anciennement Nobles de la Ville de Metz, que ses Ancêtres avoient été successivement associés à la Magistrature souveraine de cette Ville, dès le tems même qu'elle dépendoit de l'Empire; Qu'en 1556. Maugin le Bachellé, son trisayeul, signa la Ratification du Traité de la Cession qui fut faite de la même Ville au Roi Henri second; Qu'il étoit Aman, c'est-à-dire, dépositaire des Actes publics, Receveur général, l'un des Treize, & Conseiller au Grand Conseil du Maitre Echevin; Que Jean le Bachellé son fils, qui lui succéda dans les Charges d'Aman & de Receveur général, fut pére de Jaques le Bachellé, Aman, & l'un des treize qui fut député publiquement au feu Roi; Que Paul le Bachellé son fils, & pére de celui qui donne lieu à cet article, eut aussi la qualité d'Aman, & fut le premier nommé par ordre de Sa Majesté, à la Magistrature de ladite Ville, comme Echevin; Qu'enfin la Famille dudit Sieur le Bachellé, avoit toujours vêcu noblement, & possedé des Fiefs & des Seigneuries, tant dans le Pays Messin qu'en Lorraine, où les biens de cette espéce ne peuvent être tenus que par les Nobles.

Ses Armoiries réglées par le Juge d'Armes de France, sont,

D'Azur, à une Fasce d'Argent, chevronnée de deux piéces, & surmontée de deux Etoiles d'Or; le Casque de profil.





FRANÇOIS-GUILLAUME DU BAHUNO, Ecuyer, Seigneur de Bérien & de Kerdisson, demeurant audit lieu de Kerdisson, Paroisse d'Estival, Evêché de Vannes, Province de Bretagne, & fils aîné héritier principal & Noble de François du Bahuno, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, & de Penquilli, & de Louise-Perrine du Liscoet, sa femme, épousa l'onzième d'Octobre 1710. Pétronille LE BORGNE, fille aînée héritiere principale & noble de Joseph-François le Borgne, Ecuyer, Seigneur de Coetnevenez & de Rocumelen, & de Caterine-Ursule DU BAHUNO.

Jean-Armand du Bahuno-de Bérien, leur fils, né le 6. Décembre 1714. fut reçû Page du Roi dans sa grande Ecurie, le 26. Décembre 1730. & prouva alors sa Noblesse par Titres, depuis Nobles gens Guillaume du Bahuno, son sixième ayeul, Sieur de la Demiville, marié avec Jeanne Gibon, le 6. d'Aoust 1493.

Une Généalogie manuscrite de cette Famille, dressée par M. du Pré de Kerdaniel, en remonte l'origine jusqu'à Tristan du Bahuno, Chevalier, Seigneur de la Demiville, vivant environ l'an 1200.

De Sable, à un Loup d'Argent, langué & onglé de Gueules, passant, & surmonté d'un Croissant d'Argent.





Pierre-Louis DU BAILLEUL, Ecuyer, Seigneur du Bailleul, d'Hercé, de Coefme & de Lucé, & Baron de Goron, fils de Pierre du Bailleul, Ecuyer, Seigneur du Bailleul, & de Marguerite le Féron, fa femme, demeurant dans la Paroiffe d'Hercé, Pays du Maine, Diocèfe du Mans, Election de Mayenne, & Généralité de Tours, époufa le 26. Octobre 1706. Caterine Barin-de la Galissonniere, fille de Jaques Barin, Ecuyer, Seigneur de la Galiffonniére, & de la Guierche, & d'Eléonore Bidé-de la Grandville; Il mourut le 23. Mars 1714. & ladite Caterine Barin, au nom & comme Tutrice de Pierre-Gilbert-Anne du Bailleul, de Louis-Henri du Bailleul, & de Caterine-Eugénie du Bailleul, fes enfans, obtint un Arreft de la Chambre des Comptes de Paris, le 11. Juillet 1717. portant un délai pour faire l'homage que lefdits mineurs devoient au Roi, à caufe de leurs Baronie de Goron, & Seigneurie du Bailleul, mouvantes du Comté du Maine.

Ledit Pierre-Gilbert-Anne du Bailleul, l'un defdits mineurs, né le 26. Novembre 1707. fut reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 5. Janvier 1724. & les Titres qu'il produifit alors à cet effet, établiffent fucceffivement la poffeffion de fa Nobleffe, depuis Alain du Bailleul, fon huitième ayeul, Ecuyer, Seigneur du Bailleul, marié le 7. d'Avril 1407. avec Jeanne Bernehart, fille de Jean Bernehart, Sieur de la Bouchardiére & de la Gaubertiére, & de Jeanne le Porc.

D'Argent, à trois têtes de Loup de fable, languées de Gueules, & pofées deux & une.





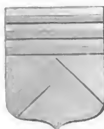
Pierre Bailli, Ecuyer, Seigneur de S. Mars-la Bruyére, & de S. Denis du Tertre, demeurant dans la Paroiffe de Tremblevif, en Blaifois, Diocèfe & Généralité d'Orléans, fils de Charles Bailli, Ecuyer, Seigneur defdits lieux, & de Louife de Pertuis, époufa le premier Juillet 1717. Marie-Anne Thibault, Dame de la Ferté-Avrain, de Tremblevif, & de Villebroffe, fille de Jean Thibault, Officier chez le Roi, & de Marie-Anne Berthier.

Pierre-Nicolas Bailli-de S. Mars leur fils, né le premier Mai 1718. fut reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie, le 21. Décembre 1732. fur les preuves de fa Nobleffe, établie par Titres depuis Guillaume Bailli, fon quatrième ayeul, Comte de la Ferté-Aleps, Préfident en la Chambre des Comptes de Paris, pourvû par Lettres du 2. Février 1549. regiftrées en ladite Chambre le 14. Mars fuivant. Ledit Guillaume Bailli fut honoré l'an 1555. de Lettres données au Camp fous Vulpian, par lefquelles Charles de Coffé, Seigneur de Briffac, Maréchal de France, en préfence de toute l'Armée & de plufieurs Chevaliers de l'Ordre, Seigneurs, Colonels, Chefs & Conducteurs de Gens de Guerre, crée Chevalier & donne l'Ordre de Chevalerie, le feing Militaire, & l'acolade audit Guillaume Bailli, qualifié Sieur de la Motte, Confeiller du Roi, Préfident en fa Chambre des Comptes de Paris, Confeiller du Confeil de Guerre, & Surintendant Général des Finances de deçà les Monts, en confidération de ce qu'il avoit acompagné, comme perfonne privée, ledit Seigneur Maréchal dans tous les voyages de Guerre qu'il avoit faits, & à la faction de Valence, à l'expugnation de Vulpian, & en

plusieurs escarmouches. Ces Lettres, signées Brissac, furent confirmées par Lettres Patentes du Roi Charles IX. du 26. Aoust 1571. registrées en ladite Chambre des Comptes, le 26. Septembre de la même année.

D'Or, à une Fasce d'Azur, chargée d'une Croix d'Or, ancrée, la fasce acompagnée en chef de deux Glands de sinople apointés, & d'un Arbre aussi de sinople, planté sur une Terrasse de même, mouvante de la pointe de l'Ecu.





CHARLES-FRANÇOIS DE BAINAST, Seigneur de Sept-Fontaines en Tiérache, Lieutenant des Carabiniers du Roi, puis Capitaine dans le même Régiment, par Commission du 24. Mai 1723. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans son château de Milfaux, en Artois, près de S. Omer, est fils de Claude-Charles de Bainast, Ecuyer, Seigneur de Sept-Fontaines, & de la Motte-Buleux, de Vergie & de Calaminois, Maitre des Eaux & Forêts dans le Comté de Ponthieu, & d'Anne-Charlote DE BETHISI sa femme. Il épousa le 16. Février 1712. Benoite-Thérèse ACARI, fille de Louis Acari, Ecuyer, Seigneur de Manenghen, & de Marie-Austreberthe DE LE WARDE.

Marie-Josephe-Austreberthe de Bainast-de Sept-Fontaines, leur fille, née le 6. Janvier 1714. fut reçûë à S. Cir le 4. Juillet 1725. sur les preuves de sa Noblesse établie par Titres, depuis Léon de Bainast, son sixiéme ayeul, Ecuyer, Sieur des Mazures, lequel fit son Testament dans la Ville d'Amiens, le 16. Juillet 1558. & nomma son légataire Jean de Bainast, son fils aîné, qualifié Chevalier de l'Ordre du Roi, dans un titre postérieur, de l'an 1570.

D'or, à un Chevron de Gueules, surmonté de trois Fasces de même.





ANTOINE DU BAN, Comte de Frolois, Seigneur de la Feuillée, de Méziéres & de Valentigni, cidevant Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, demeurant à Vandeuvre en Champagne, Diocèse de Langres, Election de Bar-sur-Aube, & Généralité de Chalons, naquit le 26. Aoust 1676. & fut reçû Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maitre, le 4. Juin 1689. puis Page du Roi dans sa grande Ecurie, au mois de Décembre 1691. Il épousa le 6. Février 1712. Héléne-Thérèse DE SERCEI, fille de Jaques de Sercei, Ecuyer, Seigneur de Mercei & de S. Prix, & de Louise DE POUILLI. De ce mariage, il a eû deux enfans, savoir, François-Henri du Ban-de la Feuillée, né le 28. Janvier 1713. & Edme-Claude du Ban-de Méziéres, né le 25. Février 1714. tous deux reçûs Pages du Roi dans sa grande Ecurie, le 12. Mai 1728. sur les preuves de leur Noblesse établie par Titres, depuis Jean du Ban, leur cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Feuillée & de Vannaires, lequel fit homage au Roi, en sa Chambre des Comptes de Dijon, le 17. Mars 1518. à cause de la moitié

de la Maifon forte de la Feuillée, mouvante en Fief du Duché de Bourgogne, & qui lui appartenoit du chef de Colette DE MAZILLES fa femme.

Ledit Antoine du Ban, qui a donné lieu à cet article, a eu plufieurs fréres, & entr'autres, Pierre-Jean-Batifte du Ban-de la Feuillée, reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 31. Mars 1686. lequel fut tué à la Bataille de la Marfaille en Piémont, l'an 1693. étant lors Capitaine de Cavalerie; François du Ban, Comte de Frolois, reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, l'an 1688. puis Gouverneur de Châtillon fur Seine en 1713. Charles-François du Ban, reçû auffi Page du Roi dans fa grande Ecurie, au mois de Mai 1698. puis Major d'un Régiment de Cavalerie, & Edme du Ban-de la Feuillée, Seigneur de Morvilliers, Lieutenant Colonel du Régiment de Marcillac, Cavalerie; Tous ces cinq fréres font enfans de Pierre du Ban, Seigneur de la Feuillée, de Frolois & de Vannaires, Meftre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, puis Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Dole & de Châtillon fur Seine, & Grand Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort âgé de 80. ans, au mois de Mars 1699. & de Françoife DE BRETEL fa femme, qu'il avoit époufée le 26. Juillet 1666. Ce fut en confidération des fervices dudit Pierre du Ban, que le feu Roi Louis XIV. lui acorda des Lettres Patentes en forme de Charte, portant Erection de la Terre & Baronie de Frolois, en Titre & dignité de Comté. Ces Lettres ont été regiftrées au Parlement, & en la Chambre des Comptes de Dijon, ainfi qu'au Bailliage de la Montagne.

D'Azur, à trois feuilles de Chêne d'Or, pofées deux & une.





FRANÇOIS DE BARBANÇOIS, Seigneur de Sarzai, de la Salle & de Viévre en Bourbonnois, demeurant dans la Paroiffe de Sarzai en Berri, Election d'Iffoudun, Diocèfe & Généralité de Bourges, naquit le 4. Décembre 1665. & fut reçû Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maitre, le 15. Avril 1680. puis Capitaine de Dragons, & Lieutenant des Gardes de S. A. R. M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Il époufa 1°. le 17. Juillet 1703. Marie-Anne DE REFUGE, fille de Pompone de Refuge, Seigneur de Villefeaux, et de Françoife D'ELBÉNE. 2°. Le 7. Juillet 1706. Caterine CHASPOUX, fille de Jaques Chafpoux, Ecuyer, Seigneur de Verneuil, Confeiller du Roi, Tréforier de France honoraire au Bureau des Finances à Tours, & ci-devant Lieutenant des Gardes du Corps de Sadite A. R. & de Claire RENAUDOT. De ce fecond mariage, il a eû entr'autres enfans, François-Hélion de Barbançois-de Sarzai, batifé le 28. Aouft 1710. & reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 23. Avril 1725. fur les preuves de fa Nobleffe, remontée par Titres jufqu'à Léon, dit Hélion de Barbançois, fon cinquième ayeul, Chevalier, Seigneur de Sarzai, l'un des Cent Gentilhommes de l'Hôtel du Roi, & vivant avec Edmée DU PLESSIS, fa femme, avant l'an 1524.

Le pére dudit François de Barbançois, & nommé Léon de Barbançois, fut auffi Seigneur de Sarzai, d'Angibaut & de Villegongis, Chevalier de l'Ordre du Roi, l'an 1631. Meftre de Camp de Cavalerie, l'an 1651. & Gouverneur des Ville & Citadelle de Bourg fur Mer; Son ayeul, Léon de Barbançois, frere puifné de Charles

de

de Barbançois, Seigneur de Sarzai, Maréchal de Camp, & Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1620. fut auſſi Chevalier de l'Ordre du Roi, Maitre d'Hôtel de Sa Majesté, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre l'an 1618. & Maréchal des Logis de ſa Compagnie des Gendarmes l'an 1641. Son biſayeul Pierre de Barbançois, Seigneur de Sarzai & de Réville fut pareillement Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1568. & ſon triſayeul Charles de Barbançois, fils dudit Hélion, étoit auſſi Seigneur de Sarzai, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine du Ban & Arriére-ban de la Province de Berri l'an 1545. Lieutenant de Roi des Ville & Château d'Iſſoudun l'an 1568. & Capitaine de la même Ville l'an 1569.

La Généalogie de cette Famille eſt imprimée au fol. 600. de l'Hiſtoire de Berri, compoſée par la Thaumaſſiére, et elle y eſt remontée juſqu'à Matthieu de Barbançois, Damoiſeau, Seigneur de Sarzai l'an 1348. lequel, ſuivant cet Hiſtorien, eſt le quatriéme ayeul d'Hélion de Barbançois dont il a été fait mention ci-devant.

De Sable, à trois Têtes de Léopards d'Or, poſées deux & une.





ROBERT LE BARBIER, Ecuyer, Sieur de Bézu, Seigneur en partie de S. Iliers-la Ville, Garde du Corps du Roi, & demeurant dans la Paroiſſe de Neauflette, Diocèſe de Chartres, Election de Mantes, Généralité de Paris, épouſa le 10. Janvier 1714. Caterine de Feuqueroles, fille de Jean de Feuqueroles, Ecuyer, & de Caterine le Vaigneur. De ce mariage il a eu neuf enfans, ſavoir, Jean-Robert le Barbier, François-Robert le Barbier, Charles le Barbier, Jaques-Bernard le Barbier, Hipolite-Gédéon le Barbier, Pierre le Barbier, Marie le Barbier, Madelène le Barbier, & Marie-Marguerite le Barbier, née le 22. Mars 1724. reçûë à S. Cir le 15. Septembre 1734. Les Titres qui ont été produits pour ſa réception, remontent ſa Nobleſſe juſqu'à Roger le Barbier, ſon ſixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur d'Aigleville en Beauce, vivant avec Anne de Monstiers ſa femme, l'an 1481.

D'Argent, à trois Mains droites de ſable, poſées deux & une, et apaumées.





FRANÇOIS-LOUIS DE BARDON, Ecuyer, Seigneur & Baron de Ségonzac, de Plazac & de S. Michel, demeurant dans ſon Château de Ségonzac, Diocèſe & Election de Périgueux, Généralité de Bourdeaux, naquit le onziéme de Septembre 1672. & fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie le 25. Mai 1688. Il épouſa le 24. Février 1702. Antoinette de la Rocheaimon, fille d'Antoine de la Rocheaimon, Ecuyer, Seigneur de Prémillac, & de Marie d'Abzac-de Vilards, ſa femme, & de ce mariage ſont nés trois enfans, ſavoir, 1 Marc-Comte de Bardon, Ecuyer, Baron de Ségonzac, Seigneur de S. Pardoux-de Droune, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Touraine-Infanterie, & marié l'an 1728. avec Marie du Pui-de Lorval, dont un fils nommé François-Louis de Bardon, âgé de cinq ans. 2 Jean-Batiſte de Bardon-de

Ségonzac, Prêtre, Bachelier de Sorbonne, Chanoine & Comte de l'Eglise Royale de S. Julien de Brioude, demeurant dans la Communauté du Curé de S. Sulpice à Paris, & 3 Pierre de Bardon-de Ségonzac, Ecuyer, demeurant audit lieu de Ségonzac.

Ledit François-Louis de Bardon, Baron de Ségonzac, avoit quatre fréres, & huit sœurs; l'un s'est fait Religieux dans l'Abbaye de la Trape; l'autre, apellé Anne-Salomon de Bardon, a été Garde de la Manche dans la Compagnie de Noailles, & s'est retiré avec sa femme au lieu de la Borde en Périgord, & deux de leurs sœurs, nommées toutes deux Marie de Bardon-de Ségonzac, furent reçûës à S. Cir, l'une le 16. Octobre 1698. & l'autre le 29. Décembre 1701.

Les diférentes preuves produites sur Titres pour cette Famille, établissent graduellement une possession de Noblesse, depuis ledit François-Louis de Bardon, petit-fils dudit Sieur Baron de Ségonzac, jusqu'à Noble Jean Bardon, son huitiéme ayeul, vivant avec Noble Marguerite de Marqueissac, sa femme, avant l'an 1518.

La Terre & Seigneurie de Ségonzac en Périgord, que cette Famille posséde depuis l'an 1572. par le mariage de Raimond Bardon, acordé la même année avec Madelène Vigier, Dame de Ségonzac, fut érigée en Titre de Baronie, par Lettres Patentes en forme de Charte, acordées par le Roi Louis XIII. au mois de Février 1623. à Marc-Comte Bardon, bisayeul dudit François-Louis Bardon, en considération des services recommandables que lui & ses ancêtres avoient rendus à Sa Majesté, & aux Rois ses Prédécesseurs. Ces Lettres ont été regiſtrées seulement au Parlement de Bourdeaux, le 27. Mai de la même année.

D'Or, à un Aigle de sable, le Bec & les Griffes de Gueules, fondant sur un Barbeau de sable, & lui becquetant la tête; le Barbeau posé en Fasce, ayant les Barbes & les Nageoires de Gueules, & une Riviere d'Azur, mouvante de la pointe de l'Ecu. Le canton droit du chef de l'Ecu, chargé d'une Croisette de Gueules, anchrée.





Joseph BARENTIN, Ecuyer, Seigneur des Miniéres, Lieutenant de Vaisseau du Roi, demeurant à Toulon, est natif du Vendômois, & du Diocèse de Blois; Il épousa dans la Ville d'Aix, le 26. Décembre 1703. Elisabeth Laugier, fille de Jaques Laugier, Bourgeois de la Ville d'Hiéres, & de Thérèse Aréne. De ce mariage il a eu entr'autres enfans, François-Joseph Barentin, né le 25. Décembre 1713. & Elisabeth-Suzanne Barentin-des Miniéres, née le 4. Avril 1715. reçûë à S. Cir le 23. Novembre 1723. sur les preuves de sa Noblesse remontée jusqu'à Pierre Barentin, son trisayeul, Ecuyer, Sieur des Gats, & Commissaire des Guerres, vivant l'an 1589.

D'Azur, à deux Fasces d'Argent, ondées, & une Fasce d'Or en chef, surmontée de trois Etoiles de même.





MICHEL DE LA BARRE, Ecuyer, Seigneur des Troches & de Cloux, demeurant dans la Paroiſſe de Laché, Diocéſe & Election de Nevers, Généralité de Moulins, épouſa le 18. Mars de l'an 1719. Marie DE REUGNI, fille de François de Reugni, Ecuyer, Seigneur de Reugni, de Villatte & de Chaſnai, Ecuyer ordinaire du Roi, & Aide de Camp ès Armées de SA MAJESTÉ, & d'Anne DE CHAMPFEU. De ce mariage ſont iſſus deux enfans, l'aîné nommé Pierre-Marie de la Barre-de Chaſnai, batiſé le 18. Février 1722. & le ſecond apellé Euſtache-Caterine de la Barre-des Troches, batiſé le 12. Décembre 1723. & reçû Page de la Chambre du Roi le 2. Janvier 1736. ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres depuis Jean de la Barre, Ecuyer, ſon ſeptiéme ayeul, lequel fut marié le 13. Mai 1464. avec Bonne DE MAROLES, Dame de Gérigni.

Ledit Michel de la Barre eut un oncle nommé Pierre de la Barre, Seigneur des Nouettes, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Major du Régiment d'Anjou Cavalerie, demeurant dans la Paroiſſe de Véroux, Election de S. Amand en Berri; & Gabriel de la Barre, frére de François de la Barre, ſon biſayeul, fut reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de France, le 3. Novembre 1608.

D'Azur, à trois feuilles de Chêne d'Or, tigées de même, garnies chacune d'un Gland d'Or, & poſées en Pal, deux & une.

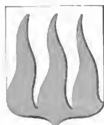




RENÉ-GASPARD DE BARVILLE, Ecuyer, Sieur de la Bonneville, l'un des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, demeurant dans la Ville de Mamers, Diocéſe & Election du Mans, & Généralité de Tours, fut batiſé le 7. Février 1678. & il épouſa le 23. Aouſt 1717. Madeléne CHERBONIER, fille de Nicolas Cherbonier, Ecuyer, Sieur de Champrai, Greffier en Chef du Bureau des Finances à Alençon; De ce mariage il a pluſieurs enfans, ſavoir, 1 René-Gaſpard-Thomas de Barville, Ecuyer, batiſé le 12. Septembre 1718. 2 Nicolas de Barville, Ecuyer, né le 11. Septembre 1721. 3 Gaſpard-Antoine de Barville, Ecuyer, né le 3. Mars 1723. 4 Jean-René-François de Barville, Ecuyer, né le 23. Octobre 1726. 5 Anne-Marie-Madeléne de Barville, née le 19. Aouſt 1720. & 6 Madeléne-Renée de Barville, née le 3. Novembre 1724. & reçûë à S. Cir le 3. Mars 1734. Les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, établiſſent une filiation ſuivie depuis Bertrand de Barville, ſon ſeptiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de la Mauguiniére, lequel fit un échange d'héritages avec Jean de Barville, ſon frére, Chevalier, Seigneur de Barville, le 7. Mars 1496.

D'Argent, à deux bandes de Gueules.



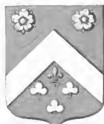


PHILIPES BATAILLE, Ecuyer, Seigneur de Mandelot, de Mavilli, & de Lauxei, demeurant dans la Ville de Beaune en Bourgogne, Diocése d'Autun, Généralité de Dijon, commença l'an 1689. à servir le Roi en qualité de Volontaire, dans le Régiment Royal-Comtois Infanterie, & l'an 1690. sur le Vaisseau l'Illustre commandé par M. de Rosmadec; Il se trouva au combat de la Manche, sous le Commandement du Chevalier de Tourville, (depuis Maréchal de France,) Il servit encore sur Mer en qualité de Volontaire, au bombardement de Barcelone & à celui d'Alicante, & fut reçû Garde de la Marine au Département de Toulon, après quoi, ayant quitté le service de Mer, il fut fait Aide-Major du Régiment de Tournon Infanterie le premier Juin 1704. puis Capitaine dans le même Régiment par Commission du 16. Avril 1706. Il épousa le 21. Février 1709. Louise DE VALLEROT, fille d'Antoine de Vallerot, Ecuyer, Seigneur de Masoncles, & de Marie DE CHAUGI. De ce mariage il a plusieurs enfans, savoir, 1 Henri-Charles Bataille, né le 12. Novembre 1713. 2 Charles-Claude Bataille, né le 5. Octobre 1720. 3 Nicolas Bataille, né le 4. Novembre 1721. 4 Marie-Louise-Charlote Bataille, née le 3. Octobre 1711. 5 Louise-Marie-Andrée-Béatrix Bataille, née le 24. Octobre 1712. 6 Jeanne-Marguerite-Bernarde Bataille, née le 18. Octobre 1718. & 7 Marie-Anne Bataille, née le 16. Mars 1723.

Ladite Jeanne-Marguerite-Bernarde Bataille-de Mandelot fut reçûë à S. Cir le 11. d'Aoust 1730. & les Titres qu'elle produisit alors pour établir sa Noblesse, la remontent successivement jusqu'à Guillaume Bataille, son sixiéme ayeul, Seigneur du Tillot, lequel fut pourvû par le Roi Louis XI. le 25. Mai 1478. d'un Office de Conseiller au Parlement de Bourgogne, pour lequel il prêta serment le 13. Novembre 1480. & il fit les fonctions de cet Office jusqu'à sa mort arrivée à Beaune le 12. Février 1499.

D'Argent, à trois Flâmes de Gueules, mouvantes de la pointe de l'Ecu.

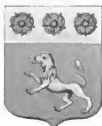




BERNARD-BATISTE BAUDOUIN, Ecuyer, Seigneur & Patron des Pins, ci-devant Cornette dans le Régiment du Colonel Général de la Cavalerie Légére, Compagnie de Gouffier, & demeurant dans la Paroisse des Pins, Election de Falaise, Diocése de Bayeux, Généralité d'Alençon, épousa Marie-Anne BELLETTE, fille d'Olivier Bellette, Sieur de Gourmai, Conseiller du Roi, Vicomte d'Evreci, & de Marie DE BEAUVAIS. Il eut de ce mariage entr'autres enfans, Madeléne-Elisabeth Baudouin-des Pins, née le 13. Février 1701. & reçûë à S. Cir le 26. Mars 1708. sur les preuves de sa Noblesse établie par Titres depuis Pierre Baudouin, son quatriéme ayeul, Seigneur d'Aizi, qualifié du Titre de Noble & d'Ecuyer, au mois d'Avril 1521.

D'Azur, à un Chevron d'Argent, acompagné en chef de deux Roses de même, & en pointe de trois Trefles d'Argent, posés deux & un, & une fleur de Lis d'Or, placée au milieu de l'Écu.





FIDEL-SERAPHIN BAUDOUIN, Seigneur de Soupir, de Verneuil, de Courtonne, de Beaune & de Chéri, Lieutenant dans le Regiment des Gardes Françoises, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & demeurant audit lieu & Paroisse de Soupir, Diocése & Election de Laon, Généralité de Soissons, naquit le 23. Mars 1696. & fut pourvû le 12. Mai 1716. de l'Office de Conseiller du Roi, Chevalier d'Honneur au Présidial de Laon.

Antoine-Séraphin Baudouin-de Soupir, son frére, Seigneur en partie desdits Lieux, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine dans le Régiment d'Heudicourt, demeurant à Paris ruë de Vaugirard, naquit le 6. Mai 1697.

Séraphin Baudouin, leur pére, Seigneur de Verneuil, de Beaune, de Courtonne & de Soupir, Chevalier d'Honneur au Bailliage & Siége Présidial de Vermandois, & frére de Pierre Baudouin-de Soupir, Capitaine aux Gardes dès l'an 1688. épousa le 12. Mai 1695. Géneviéve-Simone DE LA MOUCHE, fille de Pierre de la Mouche, Seigneur de S. Jean-de Beauregard, Conseiller du Roi, Auditeur en sa Chambre des Comptes à Paris, & de Géneviéve BARBIER. Il fut maintenu dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. de Machault, Maître des Requêtes, & Commissaire départi dans la Généralité de Soissons, du 10. Février 1669. & les Titres qu'il produisit alors, ainsi que ceux nouvellement représentez par lesdits Fidel-Séraphin, & Antoine-Séraphin Baudouin, pour justifier que comme Gentilshommes ils sont en droit de porter des Armoiries, remontent leur Noblesse à Pierre Baudouin, leur bisayeul, Ecuyer, Sieur de Soupir, Conseiller Notaire & Sécretaire du Roi, Maison & Couronne de France l'an 1589. Grand Maître, Enquêteur & Général Réformateur des Eaux & Forêts en Bourgogne pourvû l'an 1595. Sécretaire des Finances & du Conseil d'Etat le 7. Mars 1604. Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé par Brevet du 18. Juillet 1617. & Intendant des Finances par Commission du 2. Mai 1618. jusqu'en 1627. De son mariage avec Caterine CORDIER il eut un fils nommé Daniel Baudouin, Ecuyer, Sieur de Soupir, Conseiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi par Lettres de retenuë du premier Novembre 1646. lequel épousa le 3. Aoust 1637. Marie DE FLECELLES, fille de Jaques de Flécelles, Conseiller du Roi, Trésorier Général des Ponts & Chaussées de France, & d'Anne DE CHEF-DE LA VILLE; & ce Daniel Baudouin, est l'ayeul des Sieurs de Soupir qui donnent lieu à cet article.

D'Azur, à un Lion d'Or, & un Chef de même, chargé de trois Roses de Gueules.





NICOLAS - PROSPER BAUYN, Seigneur d'Angervilliers, Ministre & Sécretaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, fut reçû 1°. Conseiller au Parlement le 27. Aoust 1692. Maître des Requêtes l'an 1697. nommé Intendant à Alençon l'an 1702. & en Dauphiné l'an 1709. Conseiller d'Etat en 1720. Intendant en Alsace l'an 1722. & à Paris l'an 1726. puis Sécretaire d'Etat en 1728. & Ministre en 1730. Il épousa le 14. Juin 1694. Marie-Anne DE MAUPEOU, fille de Charles de Maupeou, Conseiller du Roi,

Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, & de Madeléne LE CHARON. De ce mariage il n'a eu qu'une fille, nommée Marie-Jeanne-Louise Bauyn, qui épousa en premiéres noces, l'an 1730. Jean-René DE LONGUEIL, Marquis de Maisons, Président du Parlement, & en secondes, le 22. Janvier 1733. Armand-Jean DE ROUVROI-S. SIMON, Marquis de Ruffec, Grand d'Espagne de la premiére Classe, Mestre de Camp de Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roi, second fils de Louis de Rouvroi, Duc de S. Simon, Pair de France.

M. d'Angervilliers est Cousin germain de Prosper-André Bauyn, Seigneur de Jalais, Intendant de Roussillon & Perpignan, & de Pierre Bauyn-de Bersan, ci-devant Sous-Lieutenant aux Gardes, tous trois issus de Prosper Bauyn, leur ayeul, Conseiller en la Cour des Aides, fils d'André Bauyn, Seigneur de Bersan, aussi Conseiller en la Cour des Aides, puis au Parlement, reçû le 31. Janvier 1612. dont le pére Prosper Bauyn, Conseiller en la Cour des Aides, reçû le 23. Novembre 1563. puis Conseiller au Parlement, le 14. Janvier 1568. épousa le 4. Septembre 1563. Etiennette GORET, fille de Jean Goret, Sécretaire du Roi, & de Jeanne SANGUIN-DE SANTENI.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Mains droites d'Argent, posées en fasce, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





AMABLE DE BEAUFRANCHET, Ecuyer, Seigneur de Gramont & d'Ayat, demeurant dans la Paroisse d'Ayat, au Diocése de Clermont en Auvergne, Election de Ganat, & fils de Gilbert-Antoine de Beaufranchet, Ecuyer, Seigneur d'Ayat, & de Marie DE SERVIERES, naquit le 13. Aoust 1687. & fut marié le premier Juin 1718. avec Françoise-Antoinette DE SIRMOND, fille d'Amable de Sirmond, Conseiller du Roi au Présidial de Riom, & de Caterine FRADET. Il fit homage de la Terre & Seigneurie d'Ayat, mouvante du Roi, à cause de son Duché d'Auvergne, au Bureau des Finances & du Domaine à Riom, le 28. Mars 1724. De son mariage avec ladite Damoiselle de Sirmond, il a eu entr'autres enfans, Amable-Françoise-Caterine de Beaufranchet-d'Ayat, née le 13. Juillet 1723. & reçûe à S. Cir le 11. de Septembre 1734. sur les preuves de sa Noblesse remontée par Titres, jusqu'à Jean de Beaufranchet, son quatriéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Beaufranchet, lequel épousa le 23. Janvier 1553. Louise DE GILBERTÈS, fille de Guillaume de Gilbertès, Chevalier, l'un des Cent Gentilshommes de la Maison du Roi, & Ecuyer d'Ecurie de la Reine Caterine de Médicis, & d'Olive DE TREIGNAC.

De Sable, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Etoiles d'Argent, posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





CHARLES-LOUIS DE BEAUJEU, Seigneur de Saint Hubert & de Jauge, Lieutenant Colonel du Régiment de Flandres, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Commandant à Marſal, où il demeuroit en 1727. étoit fils d'Edme de Beaujeu, Ecuyer, Seigneur de Jauge & de la Thuillerie, & de Géneviève-Françoiſe DE BAUGI, ſa femme, dont le pére Nicolas de Baugi, Seigneur de Villecien, étoit Ambaſſadeur pour SA MAJESTÉ en Hollande.

Il épouſa le 22. Février 1709. Françoiſe DE PALLAS, fille de Joſeph de Pallas, Chevalier dudit Ordre de S. Louis, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, ſervant à Toulon, et de Claire TERRAS; ladite Françoiſe de Pallas mourut le 16. Octobre 1724. laiſſant pour enfans 1 François de Beaujeu, Ecuyer, Seigneur de Jauge, Capitaine dans le Régiment de Flandres; 2 Eugène de Beaujeu, deſtiné à l'Egliſe; 3 Charles & 4 Louis de Beaujeu, Lieutenans dans le même Régiment de Flandres; 5 Aléxandre-Nicolas-Joſeph de Beaujeu; 6 Claire; 7 Géneviève; 8 Cécile & 9 Gabrielle de Beaujeu, & 10 Madeléne-Charlote de Beaujeu, 11 Marie-Anne-Urſule de Beaujeu, & 12 Anne-Françoiſe de Beaujeu, reçûës toutes trois dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, les 18. Avril 1724. 5. Mai 1727. & 26. Novembre 1731. ſur les preuves de leur Nobleſſe remontée par Titres juſqu'à Jean de Beaujeu, leur quatriéme ayeul, Seigneur de Chazeul & de Jauge, Chevalier de l'Ordre du Roi, lequel épouſa le 19. Décembre 1526. Gilberte DE BEAUREPAIRE, fille de Jean de Beaurepaire, Seigneur du Cheſne, & de Gabrielle RAFIN.

Ce fut en faveur de François de Beaujeu, Seigneur de Jauge, fils deſdits Jean de Beaujeu & Gilberte de Beaurepaire, que Claude de Beaujeu, Seigneur de Beaujeu & de Voulon, au Comté de Bourgogne, par ſon Teſtament du 30. Septembre 1574. fit une ſubſtitution de ſes biens, en conſidération de ce qu'il étoit ſon Couſin, de ſon Nom & de ſes Armes.

Dans l'Egliſe de Beaujeu ſur Saone, au Comté de Bourgogne, eſt une Chapelle apartenante à Meſſieurs de Beaujeu, où l'on voit l'Epitaphe dudit Claude de Beaujeu, dont l'inſcription eſt conçuë en ces termes :

Ci gît honoré Seigneur Claude de Beaujeu, lui vivant le Miroir de vertu, & maintenant la mémoire d'honneur, Seigneur de Vollon, Prantigni, & dudit Beaujeu en partie, &c. lequel trépaſſa le 9. jour d'Octobre de l'an 1574. *Dieu ait ſon Ame.*

Et auprès de lui, gît Dame Dame Jeanne DE MAILLI, *ſa femme & compagne, laquelle en premiéres noces épouſa haut & puiſſant Seigneur Meſſire Nicolas* DE MONTJOIE, *Baron & Seigneur dudit lieu.*

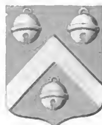
Les Armes de Beaujeu repréſentées ſur cette Epitaphe, ſont un Ecu de Gueules, à cinq Burelles d'Argent, timbrées d'un Heaume d'Argent, la Viſiére d'Or, bordée & clouée de même; les Lambrequins & le bourelet d'Argent & de Gueules; ſuports deux Grifons d'Or, & le Cimier, un Grifon naiſſant auſſi d'Or. A côté de ces Armes, ſont celles de ladite Jeanne de Mailli-Clinchamps, & autour de l'Inſcription, ſont auſſi figurées celles de CERNAI, de MARCENAI, de MÉLIGNI, de PRIE, & de la BAUME-MONTREVEL.

On ne ſçait pourquoi ces Armes ſont ainſi figurees ſur cette Epitaphe, avec les cinq Burelles; car dans tous les endroits du Château de Beaujeu, où feu M. d'Hozier déclare dans ſes Mémoires les avoir vûës ſaines & entieres, elles ſont repré-

ſentées de Gueules à quatre Faſces d'Argent, & l'on préſume que Marc de Beaujeu, Seigneur de Montot, qui fut exécuteur du Teſtament deſdits Claude de Beaujeu, & Jeanne de Mailli, fit conſtruire cette Epitaphe avec les mêmes Armes qu'il portoit & que Meſſieurs de Jauge ont continué de porter depuis, ſavoir;

De Gueules à cinq Burelles d'Argent.





TOUSSAINT-AUGUSTIN DE BEAULIEU-DE BARNEVILLE, Garde de la Marine au Département de Toulon l'an 1705. puis Cornette dans le Régiment Royal Etranger l'an 1709. & Capitaine dans le même Régiment, par Commiſſion du 24. Mars 1711. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, pourvu le 26. Janvier 1721. & demeurant dans ladite Ville de Toulon, naquit le 26. Février 1691. du mariage de Jérôme-Auguſtin de Beaulieu, Seigneur de Barneville ſur Seine, de Maurox en Bretagne, & de Pavilli en Normandie, près de Rouen, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, & de l'Arſenal de Toulon, auſſi Chevalier dudit Ordre de S. Louis, & de Marie-Thérèſe DE CAMBIS, fille de François de Cambis, Marquis de Velleron, & de Jeanne DE FORBIN-DE JANSSON, fœur du Cardinal de Forbin-de Janſſon, Grand Aumônier de France.

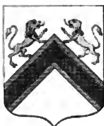
Il épouſa le 18. Juillet 1722. Thérèſe-Victoire DE GOMBERT, fille de Jaques de Gombert, Brigadier des Ingénieurs, & Capitaine d'Infanterie dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux, & de Marie-Victoire ARAGONE-DE CALABRO. De ce mariage il a eu ſept enfans, ſavoir, 1 Louis-Touſſaint de Beaulieu, né le 2. Janvier 1726. & mort le 20. Novembre 1732. 2 François-Auguſtin-Toúſſaint de Beaulieu, né le 29. Décembre 1726. 3. Jérôme-Victor de Beaulieu, né le 8. Avril 1729. 4 Jean-Batiſte-Conſtance de Beaulieu, né le 16. Janvier 1731. & mort le 24. Mai 1732. 5 Thérèſe-Victoire de Beaulieu, née le 9. Janvier 1723. & morte le 21. Janvier 1725. 6 Marie-Roſe de Beaulieu, morte le 5. Juillet 1728. & 7 Claire de Beaulieu, née le 10. Juillet 1724. reçûë à S. Cir le 7. Juillet 1736. ſur les preuves de ſa Nobleſſe remontée par Titres, juſqu'à Henri de Beaulieu, ſon triſayeul, Ecuyer, Seigneur de Barneville l'an 1575. natif de la Ville de Valenciennes en Hainaut, & naturaliſé par Lettres Patentes en forme de Charte, données dans la Ville du Pont de l'Arche, au mois de Juin 1571. regiſtrées en la Chambre des Comptes de Paris le 13. Juin 1572.

Marthe de Beaulieu, tante paternelle de celui qui donne lieu à cet article, eſt qualifiée veuve Douairiere de Ponce DE LEON, Vice-Amiral d'Eſpagne, dans un acord qu'elle fit le 4. Octobre 1690. avec ledit Auguſtin de Beaulieu, ſon frére, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Grelots de même, poſés deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.



CHARLES

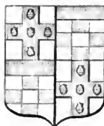


CHARLES-FRANÇOIS DE BEAUREGARD, Ecuyer, Seigneur de la Lande, demeurant dans la Paroiſſe de S. Aubin du Pavoil, Diocèſe & Election d'Angers, Généralité de Tours, fils de René de Beauregard, Ecuyer, Seigneur du Freſne, Cornette de la Compagnie des Chevaux-Légers de M. de Vendôme, & Maitre d'Hôtel du Roi, & de Jeanne LE CLERC-DE LOURMAIE, ſa femme, épouſa le 11. Janvier 1707. Marie SOURDILLE, fille de Jaques Sourdille, Ecuyer, Seigneur de Cambreſaie, & d'Anne-Françoiſe DEAN. De ce mariage il eut Louis-Charles de Beauregard, né le 30. Aouſt 1712. René-Charles-Magloire de Beauregard, né le 12. Juillet 1717. tous deux reçûs Pages du Roi dans ſa petite Ecurie, l'un le 10. Décembre 1730. & l'autre le 26. Mars 1734. ſur les preuves de leur Nobleſſe établie par Titres, depuis Mathurin de Beauregard, Chevalier, leur ſixième ayeul, vivant avec Louiſe DE BETZ, ſa femme, avant l'an 1507.

Ledit Mathurin de Beauregard, fut l'ayeul de René de Beauregard, Seigneur du Verger, lequel, de Jaqueline DU BOUCHET-DE CHOURSES, ſa femme, fille de Baudouin du Bouchet, Seigneur de Chourſes, eut pour fils, Gabriel de Beauregard, Seigneur du Verger, Chevalier de l'Ordre du Roi, & frére d'Honorat-Benjamin de Beauregard, Seigneur du Freſne, triſayeul desdits Sieurs de Beauregard, Pages de SA MAJESTÉ.

D'Argent, à un Chevron de ſable, bordé d'Azur, & acompagné en chef, de deux Lions de Gueules, affrontés.





CHARLES-FRANÇOIS DE BEAUVAIS, Ecuyer, Seigneur de Vouti, de Nullemont, & de Bonelle, Capitaine dans le Régiment d'Huxelles, demeurant dans la Paroiſſe de Nullemont, Election d'Eu, Diocèſe & Généralité de Rouen, Province de Normandie, fils de François-Alexis de Beauvais, Ecuyer, Seigneur de Vouti & de Faveroles, & de Madelène-Louiſe ROGER, ſa femme, Dame de Bonelle, épouſa le 19. Juin 1724. Marie-Anne LE VER, fille de Jaques-Philbert le Ver, Ecuyer, Seigneur de Chanteraine, Capitaine dans le Régiment de Picardie, & de Marthe-Renée DES PRÉS. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Marie-Marthe de Beauvais-de Vouti, née le 20. Juin 1725. & reçûe à S. Cir le 12. Mai 1736. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, juſtifiée par Titres, depuis Pierre de Beauvais, ſon cinquième ayeul, Ecuyer, Seigneur de Vouti, vivant avant l'an 1568.

D'Argent, à une Croix de Gueules, chargée de cinq Coquilles d'Or; Ecartelé de cinq points d'Azur, équipolés à quatre points d'Argent*, & un chef de Gueules.*



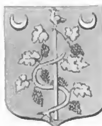
* ERRATUM. Liſez : *Ecartelé de cinq points d'Argent, equipolés à quatre points d'Azur.*



JAQUES BECEL, Sieur de Pulmont, ci-devant Capitaine dans le Régiment d'Oleron, demeurant à Amiens, fut maintenu dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Bignon Conseiller d'Etat, & Commissaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 28. Mai 1701. comme fils de Jaques Bécel, Commissaire ordinaire des Guerres, anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à S. Germain en Laye, au mois de Février 1677. en considération des services, qu'il avoit rendus sans discontinuation pendant près de 26. années dans les affaires les plus importantes de l'Etat. Ces Lettres ont été registrées en la Chambre des Comptes, & en la Cour des Aides à Paris, les 30. Juillet 1677. & 3. Aoust 1678.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Cignes d'Argent, posés deux & un.



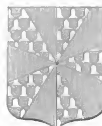


PIERRE LE BEGUE-DE MAJAINVILLE, Ecuyer, Seigneur de Jonville & de Conteville, premier Ecuyer de S. A. R. Madame la Duchesse de Lorraine, épousa dans la Ville de Nanci, le 10. Aoust 1710. Marie-Thérèse DE FIQUEMONT, Fille d'Honneur de cette Princesse, & fille de Jean-François de Fiquemont, Baron de Paroi, Grand Bailli de Lunéville, & de Marguerite DE CHAUVIREI. De ce mariage, ils ont eû une fille nommée Thérèse le Bégue, née le 21. Mars 1714.

Ledit Pierre Le Bégue, & Charles le Bégue, son frére, Ecuyer, Sieur de Majainville & de Sauniéres, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, sont enfans de Charles le Bégue, Ecuyer, Sieur de Majainville, Trésorier Général des Bâtimens, & Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, pourvû le 27. Mai 1667. & d'Anne FOUGEU-D'ECURES, sa femme, qu'il avoit épousée le premier Octobre 1662. fille de Claude Fougeu, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, Maréchal Général des Logis, ès Camps et Armées de SA MAJESTÉ, & d'Anne SIMON.

D'Azur, à un sep de Vigne d'Or, fruité de même, tortillé autour d'un Echalas aussi d'Or, & surmonté d'une Molette d'Argent, entre deux Croissans de même.*





PHILIPES-JAQUES DE BELLEVILLE, anciennement DE HARPEDANE, Ecuyer, Seigneur de Richemont, demeurant au lieu de Taye, Paroisse de S. Honoré du lieu de Tennezeis en Poitou, fils de Godefroi de Belleville, Ecuyer, Seigneur de Richemont, & de Madelène CHEVALIER-DE LA COINDARDIERE, épousa le 28. Mai 1714. Suzanne JAUDOUIN, fille d'Aléxandre Jaudouin, Ecuyer, Seigneur de Marmande, & de Bénigne DE LA VARENNE.

Jean-Philipes de Belleville, leur fils, né le 7. Mars 1716.

* ERRATUM. Lisez : *Merlette.*

fut reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 12. Décembre 1732. sur les preuves de sa Noblesse, qu'il s'est contenté de remonter jusqu'à Giles DE HARPEDANE, dit DE BELLEVILLE, son cinquième ayeul, Chevalier, Seigneur de Cosnac sur Gironde, Conseiller Chambellan du Roi, par Lettres du 23. Janvier 1479. & qui épousa Guillemette DE LUXEMBOURG, veuve d'Amé DE SARREBRUCHE, Comte de Rouci, & fille de Thibaut de Luxembourg, Seigneur de Fiennes & d'Armentiéres, & de Philipes DE MELUN-EPINOI. Mais quoique cette preuve ne remonte qu'à cette Epoque, il est prouvé d'ailleurs par Titres bien autentiques, & qui sont en la possession du Juge d'Armes de France, que ledit Giles de Harpedane-de Belleville, étoit frére puisné de Louis de Harpedane, Chevalier, Seigneur de Belleville & de Montagut, marié le 27. Novembre 1455. avec Marguerite DE CULANT, Dame de Montmorillon, fille de Charles de Culant, Chevalier, Seigneur de Culant, de Châteauneuf & de S. Desiré, Chambellan du Roi, Gouverneur de Mantes, de Paris & de Chartres, & Grand Maitre de France.

Que lesdits Louis & Giles de Harpedane de Belleville, étoient enfans du premier Lit de Jean de Harpedane, IIIe. du nom, Chevalier, Seigneur de Belleville en Poitou, de Cosnac en Saintonge, de Mirambeau & de Montagut, Conseiller Chambellan du Roi, lequel Jean de Harpedane épousa 1°. Marguerite DE FRANCE, dite DE VALOIS, fille naturelle du Roi Charles VI. (*& d'Odette de Champdivers, son amie*) & Légitimée par Lettres du Roi Charles VII. données à Montrichard au mois de Janvier 1427. 2°. l'an 1458. Jeanne DE BLOIS, dite DE BRETAGNE, fille de Jean de-Chatillon de Blois, dit de Bretagne, Comte de Penthiévre & de Goello, Vicomte de Limoges, Seigneur d'Avaugour, &c. & de Marguerite DE CLISSON, fille du Conétable de Clisson; Il n'eut point d'enfans de cette seconde femme. Ledit Jean de Harpedane eut pour pére & mére,

Jean de Harpedane, dit de Belleville, II. du nom, Seigneur de Belleville & de S. Hilaire, & Jeanne DE MUSSIDAN, sa seconde femme. Ce fut à lui que François DE MONTBERON, Vicomte d'Aunai, & Louise DE CLERMONT, sa femme, vendirent les Terres de Cosnac & de Mirambeau, le 10. Octobre 1415. moyennant la somme de 8000. Ecus d'or. Il fit son Testament le 13. Juin 1434. & mourut sans enfans de Jeanne DE PENTHIEVRE, qu'il avoit épousée en secondes noces, & ledit Jean de Harpedane étoit fils de

Jean de Harpedane, I. du nom, Anglois de Nation, Général de l'Armée Angloise en Guienne, & Connétable d'Angleterre, lequel s'atacha ensuite au service du Roi Charles VI. qui le fit son Chambellan, puis Capitaine Général de Sa Majesté en Périgord, & Capitaine des Gendarmes en 1388. Il aquit plusieurs Terres, & entr'autres, celles de Montendre en Saintonge; Il épousa Jeanne DE CLISSON, Dame de Belleville, fille d'Olivier de Clisson, Sire de Clisson, & de Jeanne DE BELLEVILLE, Dame dudit lieu de Belleville, de Montagut, de Palluau, de Châteaumur, & de Beauvoir sur Mer, & il mourut avant le 14. Juin 1406.

On a aussi un Titre original, qui prouve que Jean de Harpedane, Chevalier Anglois, vivoit l'an 1318. avec Caterine SENECHAL, sa femme, fille de Gui Sénéchal, Seigneur de Dienne & de Mortemer, & de Sibile DE GOURVILLE, & que cette Caterine Sénéchal mourut en Angleterre, sans enfans.

Gironné de Vair & de Gueules, de dix piéces.





JAQUES-FLORENT BELOT, Ecuyer, Sieur de Beauvais en Touraine, né le 14. Octobre 1677. & MICHEL BELOT, fon frére, Ecuyer, Sieur de Pezai en Blaifois, né le 7. Septembre 1686. demeurans dans leurfdites Terres, font enfans de Jaques Belot, Ecuyer, Sieur de Moulins & de Pezai, Confeiller du Roi, Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préfidial de Blois, & d'Anne LALLIER, fa femme, qu'il avoit époufée l'onzième de Novembre 1675.

Ladite Anne Lallier, comme veuve dudit Jaques Belot, Ecuyer, fut maintenuë dans les priviléges de fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Jubert-de Bouville, Confeiller d'Etat, & Commiffaire départi dans la Généralité d'Orléans, du premier Janvier 1699. & les Titres qu'elle produifit alors, devant ledit Sieur Commiffaire départi, tels qu'ils font énoncez dans fon Ordonnance, remontent jufqu'à Michel Belot, quatriéme ayeul defdits Sieurs de Beauvais & de Pezai, lequel eft qualifié Ecuyer, Sieur de la Guilloniére, Sécrétaire de la Chambre du Roi, dans un Echange du 25. Avril 1545.

D'Azur, à un Las d'Amour d'Or, furmonté en chef d'une Rofe de même, acoftée de deux Etoiles auffi d'Or.



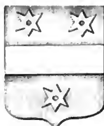


GUILLAUME BELOT, Ecuyer, Sieur de Montiers, Officier de Marine, demeurant au lieu de Faveroles, Election d'Amboife, diocèfe & Généralité de Tours, époufa le 26. Septembre 1717. Marguerite DE BEAUCHESNE, fille de Pierre-François de Beauchefne, Ecuyer, Sieur de Vauliens, Gentilhomme de feu Monfieur, Duc d'Orléans, & de Marguerite DE REMEON.

Son pére, Guillaume Belot, Ecuyer, Sieur de Montiers, oncle paternel de Jaques Belot, Lieutenant Général au Bailliage de Blois, dont il eft parlé ci-deffus, partagea avec Jaques & Michel Belot, fes fréres, la fucceffion de Valentin Belot, Ecuyer, Sieur de la Buffiére, & de Marguerite RIBIER, leur pére & mére, le 27. Février 1649. & fut marié avec Renée LE POT, laquelle après la mort de fon mari, fut maintenuë dans fa Nobleffe, en qualité de fa Veuve, par Arreft de la Cour des Aides, rendu contre les Habitans de la Ville de Blois, le 22. Mai 1691. Ce Partage & cet Arreft, font énoncés dans l'Ordonnance de M. de Bouville, dont on vient de faire mention fur l'article des Sieur Belot-de Beauvais, & de Pezai.

D'Azur, à un Las d'Amour d'Or, furmonté en chef de deux Etoiles de même.



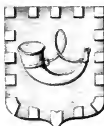


JAQUES BENCE, Ecuyer, Seigneur du Buiſſon-Garembourg & de Cracouville, demeurant dans la Paroiſſe de Guichainville, Diocèſe & Election d'Evreux, Généralité de Rouen, Province de Normandie, & fils de Jean Bence, Ecuyer, Seigneur deſdits Lieux, & de Françoiſe DE MALLEVOUE, ſa femme, épouſa le 9. Novembre 1676. Françoiſe DE NOCEI, fille de Charles de Nocei, Ecuyer, Seigneur de Brunel, & de Drocourt, & de Madeléne DE VER.

De ce mariage, il eût entr'autres enfans, Angélique-Madeléne Bence-de Garembourg, née le 27. Avril 1697. & reçûë à S. Cir le 4. Janvier 1707. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Robert Bence, ſon ſixième ayeul, Ecuyer, Seigneur du Buiſſon-Garembourg, qualifié Maréchal de Honfleur, l'an 1463. & pourvû de l'Office de Bailli de Gien, le 18. Juin 1443.

De Gueules, à une Faſce d'Argent, acompagnée de trois Molettes d'Or, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





LOUIS-ARMAND BERARD, ci-devant Lieutenant dans le Régiment de Champagne, demeurant dans la Ville de Sommiéres en Languedoc, fit un partage le 28. Aouſt 1732. avec Noble Marc-Antoine Bérard, ſon frére, ancien premier Conſul de la Ville de Niſmes, des biens qui leur étoient échûs par la mort de Nobles François Bérard, & Marie PERSIN ſa femme, leur pére & mére; Et de ſon mariage avec Marie DE PLANE, qu'il épouſa le 11. Février 1721. il a eû un fils & deux filles; la Cadette nommée Marie-Bernardine Bérard, née le 17. Septembre 1724. fut reçûë à S. Cir. le 15. Septembre 1736. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontée par Titres juſqu'à Noble Bertrand Bérard, ſon quatriéme ayeul, Seigneur de Montalet, vivant avec Hélix DE VESC, ſa femme, avant l'an 1576.

D'Azur, à un Cor de Chaſſe d'Or, lié de même; le tour de l'Ecu, crénelé d'Argent.





JEAN DE BERAUD, Ecuyer, Seigneur de Canteranne, ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Aubuſſon, demeurant audit lieu de Canteranne, Paroiſſe de Cavarq en Agénois, Diocèſe & Election d'Agen, Généralité de Bourdeaux, & fils de Jean de Béraud, auſſi Ecuyer Seigneur de Canteranne, & de Marie-Anne DU VIVIER-DE S. MARTIN, ſa femme, épouſa le 30. Janvier 1715. Jeanne DE BESSON, fille de Charles de Beſſon, Ecuyer, Seigneur de Cap, & de Marie DE LA BROUSSE.

De ce mariage, il a eû un fils, nommé Charles de Béraud-

de Canteranne, né le 16. Mai 1716. & reçu Page du Roi dans sa grande Ecurie le 22. Décembre 1730. sur les preuves de sa Noblesse justifiée par Titres, depuis Jean de Béraud, Ecuyer, son sixième ayeul, lequel fit son Testament dans la Ville de Castillonès en Agénois, l'onzième de Mars 1490.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, & une Bande de même, brochante sur le tout.





CLAUDE-GEDEON BERBIER-DU METZ, Comte de Rosnai, Seigneur de Rance, de Crespi, d'Eve & de Montifaut, &c. reçû Conseiller au Parlement de Paris le 13. Aoust 1704. puis Président en la Chambre des Comptes de Paris le 22. Juin 1708. fit homage au Roi en ladite Chambre des Comptes, le 14. Décembre 1731. pour ledit Comté de Rosnai, mouvant de SA MAJESTÉ, à cause de son Comté de Chaumont en Bassigni, laquelle Terre de Rosnai lui étoit échuë par la mort de Jean Berbier-du Metz, son frére, Intendant & Contrôleur Général des Meubles de la Couronne, Capitaine des Gardes de la Porte de S. A. R. M. le Duc d'Orléans, & Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem.

Il épousa le 13. Décembre 1705. Géneviéve-Claude RAGUAIN, fille de Jean-Batiste Raguain, Ecuyer, Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, reçû le 29. Mai 1686. Et de ce mariage il a eû pour enfans, Claude-Gédéon-Denis Berbier-du Metz, substitué audit Comté de Rosnai, & Anne-Marie-Claude Berbier-du Metz, laquelle fut mariée le 13. Mai 1736. avec François-Joseph D'HAUTEFORT-D'AJAC, Mestre de Camp du Régiment de Toulouse-Cavalerie.

Ledit Claude-Gédéon Berbier-du Metz, Président en ladite Chambre, avoit aussi pour frére Jaques Berbier-du Metz, reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 29. d'Avril 1697. & successivement Mousquetaire du Roi, Enseigne dans le Régiment des Gardes Françoises, Colonel du Régiment de Véxin-Infanterie, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant pour SA MAJESTÉ en la Ville de Nérac dans le Condomois.

Gédéon Berbier-du Metz, leur pére, Seigneur de Rance, de Chalette & de Corbeil, Comte de Rosnai, dont il fit homage au Roi en sa Chambre des Comptes, le 4. d'Aoust 1700. étoit Intendant des Meubles de la Couronne l'an 1663. & Conseiller d'Etat-Garde du Trésor Royal l'an 1674. Il fut reçû le 31. Décembre 1692. dans l'Office de Président en ladite Chambre des Comptes, dont le Roi lui avoit acordé les Provisions le 18. du même mois, en considération, tant des services qu'il avoit rendus à SA MAJESTÉ depuis près de trente ans, dans les diférentes fonctions dont il avoit été honoré, que de ceux de Pierre-Claude Berbier-du Metz, son frére, Lieutenant Général d'Artillerie, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Gravelines, lequel fut tué à la bataille de Fleurus, gagnée par le Maréchal Duc de Luxembourg, le premier Juillet 1690. après y avoir donné de nouvelles preuves de sa grande bravoure, & il fit un partage des biens de ses pére & mére, le 29. Mars 1670. avec Louis Berbier-du Metz, Abé de S. Martin d'Huiron, Conseiller & Aumônier du Roi, ledit Claude Berbier-du Metz lors

Maréchal de Camp, fes fréres, & avec Marguerite Berbier-du Metz, fa fœur, femme d'Antoine LE MENESTREL, Grand Audiencier de France, dont la fille Marie-Marguerite le Méneftrel, fut mariée l'an 1694. avec Jaques BAZIN, Seigneur de Bezons, lors Maréchal de Camp, & honoré enfuite de la dignité de Maréchal de France, l'an 1709.

Lefdits Gédéon, Claude & Jaques Berbier-du Metz, obtinrent un Arreft du Confeil d'Etat, le 2. Avril 1672. par lequel SA MAJESTÉ les maintient dans la poffeffion de leur Nobleffe, en conféquence des Titres qu'ils avoient repréfentés depuis VIENNOT-DE LA MOTTE, leur quatrième ayeul, Ecuyer, Sieur de la Motte-de Varennes, dont le fils Jaques de la Motte, leur trifayeul, auffi Ecuyer, Sieur de la Motte, ayant été marié le 10. Novembre 1524. avec Marguerite PERET, fille de Jean Péret, Ecuyer, fut obligé enfuite, de prendre le Nom & les Armes DE BERBIER, à caufe de la donation que Jaques Berbier, fon oncle maternel, Ecuyer, lui fit de tous fes biens fous cette condition, par le Contrat dudit mariage.

On ignore quelles étoient les anciennes Armes du nom de la Motte; mais celles que Meffieurs Berbier-du Metz portent depuis plus de deux cens ans, font,

D'Azur, à trois Colombes d'Argent, pofées deux & une.





PAUL-HENRI BERNARD-DE MONTESSUS, Ecuyer, Seigneur de Ruilli, de Servignac & de Cuffi, ci-devant Capitaine de Dragons dans le Régiment de Vaiffei, demeurant dans la Ville de Chalon fur Saône, Généralité de Dijon, Province de Bourgogne, & fils de Gui Bernard-de Monteffus, Seigneur de Ruilli, Capitaine dans le Régiment de Condé, & d'Anne de BUADE, fa femme, Dame de Cuffi, fit homage au Roi, en fa Chambre des Comptes à Dijon, le 3. de Juin de l'an 1704. à caufe de fa Terre & Seigneurie de Ruilli, fituée dans le Bailliage de Chalon fur Saône, & mouvante du Duché de Bourgogne, & il époufa le 31. de Juillet de l'an 1706. Marie-Charlote Bernard-de Monteffus, fa Coufine, fille de Marie-Beaune Bernard-de Monteffus, Ecuyer, Seigneur de Bellevefvre, Gouverneur de la Ville de Beaune, & de Françoife DE CHOISEUL-LANQUES.

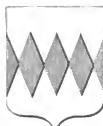
De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Charles-François Bernard-de Monteffus-de Ruilli, né le 18. Novembre 1716. & reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie, le 17. Décembre 1732. fur les preuves de fa Nobleffe juftifiée fucceffivement par Titres, depuis Hugues Bernard, fon fixième ayeul, Ecuyer, Seigneur de Brandon, lequel avoit époufé avant l'an 1505. Léonarde SARAZIN, fille de Jean Sarazin, Seigneur de Monteffus.

Philbert Bernard-de Monteffus, l'un des Cent Gentilhommes de la Maison du Roi Charles IX. l'an 1569. & petit-fils dudit Hugues Bernard, eft qualifié Chevalier, Seigneur de Brandon, & Enfeigne de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, fous la charge de M. de Coufans, dans le Contrat de fon mariage, acordé le 30. Juillet 1582. avec Marguerite DE CLUGNI, fille de Barthélemi de Clugni, Chevalier, Seigneur d'Aizi & de Varennes, & d'Adrienne FOUCHIER. Il eft qualifié auffi Chevalier de l'Ordre du Roi, dans une Sentence du 14. Janvier

1592. qui nomme ladite Marguerite de Clugni, sa veuve, tutrice de Charles & de Gui Bernard, ses enfans; & Philipes Bernard-de Montessus, fils dudit Gui Bernard, étoit Capitaine dans le Régiment de Conti, l'an 1645. & fut pére de Jean-Aléxandre Bernard-de Montessus, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de Champagne, le 20. d'Aoust de l'an 1664. Ce Chevalier de Malthe, étoit l'Oncle paternel de celui qui donne lieu à cet article.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Etoiles d'Argent, posées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JAQUES DE BERTENGLES, Sieur du Vauroux, Brigadier de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde ordinaire du Roi, & Michel de Bertengles, son frére, Sieur de Bouju, le plus ancien des Chevaux-Legers de ladite Compagnie, l'un et l'autre chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Louis, furent anoblis tous deux, avec leur postérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Versailles au mois de Mai 1735. & adressées au Parlement, & aux Chambre des Comptes & Cour des Aides à Rouen, pour y être registrées.

Les motifs de cette grace, exprimés dans ces Lettres, sont que lesdits Sieurs de Bertengles, servoient sans discontinuation, savoir, ledit Jaques, depuis l'an 1702. & ledit Michel, depuis l'an 1710. Que dans toutes les ocasions où la Compagnie avoit été employée, ils avoient donné des preuves de leur bravoure & de leur prudence; Que ledit Jaques de Bertengles, se trouva aux Batailles de Ramilli, d'Oudenarde & de Malplaquet; Que lui & son frére, se signalérent à l'affaire de Denain, au secours de Landrecies, aux Siéges de Marchiennes, de Douai, du Fort de Scarpe, du Quesnoi, de Bouchain, de Landau & de Fribourg; Que tant que la Paix avoit duré, leur exactitude à remplir leur devoir, leur avoit tenu lieu d'actions d'éclat; Mais que depuis l'ouverture de la Guerre en Allemagne, ils s'étoient trouvés au Siége de Philisbourg, & qu'ils donnoient journellement de nouvelles preuves de leur zéle; Qu'enfin Charles de Bertengles, leur frére, qui servoit comme eux dans ladite Compagnie des Chevaux-Legers, fut tué à la Bataille de Ramilli, en combattant vaillamment les Ennemis de l'Etat.

Les Armes desdits Sieurs de Bertengles, réglées par le Juge d'Armes de France, sont,

D'Argent, à trois Fusées & deux demies, de Gueules, posées en Fasce; l'Ecu timbré d'un Casque de profil.



JEAN-

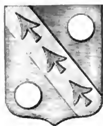


JEAN-CHARLES DE BESSOU-DE MONDIOL, Capitaine-Aide-Major du Régiment d'Angennes, puis Capitaine dans le Régiment de Normandie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, eſt actuellement Major d'Entrevaux en Provence, par Commiſſion du 12. Octobre 1730. Il épouſa le 23. Juillet 1710. Jeanne BACELIER-DE BORIDAL, de la Ville d'Ypres, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Louiſe de Beſſou-de Mondiol, née le 25. Février 1723. & reçûë à S. Cir le 5. Avril 1731. ſur les preuves de ſa nobleſſe, juſtifiée ſucceſſivement par Titres, depuis Jean de Beſſou, ſon quatriéme ayeul, dont la veuve nommée Caterine VIVANT, étoit tutrice de Jean de Beſſou, ſon fils, Ecuyer, Seigneur de Mondiol en Périgord, l'an 1578.

François de Beſſou, Seigneur de Mondiol, petit-fils dudit Jean de Beſſou, I. du nom, fut marié le 13. Février 1631. avec Nicole DE RANCONNET, fille de haut & puiſſant Benjamin de Ranconnet, Seigneur d'Eſcoire & de Polignac, & d'Anne d'ESPAGNE, & François de Bessou, leur fils, auſſi Ecuyer, Seigneur de Mondiol, Capitaine de Cavalerie, pére de celui qui donne lieu à cet article, fit abjuration de la Religion prétenduë réformée, en haine dequoi, Jean de Beſſou, ſon frére aîné, Ecuyer, Sieur de Mouzens, voulut lui diſputer ſon partage dans les biens de leur pére & mére, ce qui l'obligea de ſe pourvoir par requête au Parlement de Bordeaux, l'an 1687.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Etoiles de même, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





LOUIS-EDME DE BEURDELOT, Ecuyer, Seigneur de Fontenilles, de Malfontaine, & de Boiſtaché, demeurant à Vézelai en Nivernois, Diocèſe d'Autun, & Généralité de Paris, naquit le 5. Décembre 1680. & fut maintenu avec Gabriel de Beurdelot, ſon frére, dans leur qualité de noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans cette Genéralité, du 2. Juillet 1700.

François de Beurdelot, leur pére, Ecuyer, Seigneur de Fontenilles, Capitaine dans le Régiment de Condé Infanterie, par Commiſſion du 12. Février 1674. naquit le 26. Janvier 1655. fut marié le 23. Février 1677. avec Marie DE LA BUSSIERE, fille d'Edme de la Buſſiére, Ecuyer, Seigneur de Guerchi, d'Angeliers & de Guédelong, & de Bénigne DE CORNOT, & il fit homage à François-Louis de Bourbon, Prince de Conti, le 18. Décembre 1691. à cauſe de ſa Terre de Malfontaine, mouvante en plein Fief de la Seigneurie de Méri-ſur Yone; Cette terre lui étoit échuë comme fils & héritier d'

Olivier de Beurdelot, auſſi Ecuyer, Seigneur deſdits lieux de Fontenilles, de Malfontaine & de Boiſtaché, prémier Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes dans le Régiment de Rambures, par Commiſſion du 11. Février 1636. & Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, par Lettres de retenuë du 20. Janvier 1654. Ledit Olivier de Beurdelot, étoit fils de

Philipes de Beurdelot, Ecuyer, Seigneur de Fontenilles, Homme d'Armes de la Compagnie des Gendarmes de Monſieur Gaſton Duc d'Orléans, l'an 1628. & d'Edmée DE GIVERLAI, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 15. Février 1597. fille de Jean de Giverlai, & de Jeanne DE CHASTELUS, ſœur d'Olivier de Chaſtelus, Seigneur de Coulanges & du Val-de Merri, Capitaine d'une Compagnie de cinquante Chevaux-Légers.

Aléxandre de Beurdelot, Ecuyer, pére dudit Philipes, fut auſſi Seigneur de Fontenilles, & fut marié avec Marie DE BLOSSET, ſœur de Philipes de Bloſſet, Ecuyer, Seigneur de Rouſſi, Enſeigne de la Compagnie de cinquante Hommes d'Armes du Seigneur de Torci, & il étoit fils d'

Etienne de Beurdelot, Ecuyer, Seigneur de Fontenilles & de la Borde, Gentilhomme ſervant ordinaire de Marguerite de France, Reine de Navarre, par Lettres du 31. Mai 1542. lequel donna au Seigneur de Malfontaine, ſon aveu & ſon dénombrement des Terre, Juſtice & Seigneurie de Fontenilles, le 11. du mois d'Aouſt de l'an 1522.

Cet Etienne de Beurdelot, eſt le quatriéme ayeul de celui qui donne lieu à cet article, & la preuve en eſt conſtatée ſur Titres originaux.

D'Azur, à une bande d'Or, chargée de trois Fers de Dards de Gueules, & acompagnée de deux Bezans d'Argent, un en chef, & l'autre en pointe.





LOUIS DE BIDERAN, Ecuyer, Seigneur de S. Séverin, ci-devant Capitaine dans le Régiment de la Marine, demeurant audit lieu de S. Séverin, Juriſdiction de Cahuzac en Agénois, Diocéſe de Sarlat, & Généralité de Bordeaux, eſt fils de Louis de Bideran, Ecuyer, Seigneur de Cauſé, élevé Page d'Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, & de Marie DE BIDERAN, ſa femme, Dame de S. Séverin. Il épouſa le 16. Juin 1714. Hipolite POL-DE MALBASTIT, fille de Louis Pol, Sieur de Malbaſtit, & de Marie DE GAROSTE; & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marc de Bideran-de S. Séverin, né le 7. Février 1716. reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 22. Février 1730. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, juſtifiée graduellement par Titres, depuis Jean de Bideran, ſon cinquiéme ayeul, Seigneur de la Maiſon noble de S. Séverin, & Capitaine du Château de Cahuzac, lequel fit homage le 23. Avril 1490. à haut & puiſſant Bertrand d'Eſtiſſac, Seigneur de Cahuzac, de ladite Maiſon noble de S. Séverin, dont le droit de Fief lui avoit été donné par haut & puiſſant Jean d'Eſtiſſac, Seigneur d'Eſtiſſac & de Cahuzac, à la charge de l'homage, & d'une paire de Mothettes blanches, à chaque mutation de Seigneur & de Vaſſal, (*ſub homagio unius paris Mothetarum albarum in mutatione Domini & Vaſſalli.*)

De Gueules, à un Château d'Argent.





François DE BIENCOUR, Ecuyer, Seigneur de Paizat & de la Fortilleſſe, demeurant dans la Ville d'Ahun en la Haute Marche, Diocèſe de Limoges, Election de Guéret, & Généralité de Moulins, naquit le 9. Septembre 1708. du mariage de François de Biencour, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux de Paizat & de la Fortilleſſe, acordé le 11. de Mai de l'an 1706. avec Marie Boeri, fille de noble Jean-Silvain Boéri, Sieur du Mas, Conſeiller du Roi, Châtelain de ladite Ville d'Ahun, & de Marie-Eſther Rondeau. Sa nobleſſe eſt juſtifiée par Titres, depuis Léonard de Biencour, Ecuyer, Seigneur de l'Eſclauſe & de Bédejun, dans la Châtellenie de Bouſſac en Berri, Archer de la Compagnie d'Ordonnance du Seigneur de la Ferté-aux Oignons, avant l'an 1540. lequel Léonard de Biencour épouſa le 31. Janvier 1522. Léonarde du Peiroux, fille de François du Peiroux, Ecuyer.

D'Argent, à un Lion d'Azur, langué, onglé & couronné de Gueules.





Isaac-Pierre BIGOT, Ecuyer, Seigneur de la Toüane, Lieutenant dans la Compagnie Colonelle du Régiment Royal Rouſſillon Infanterie, fils de Pierre Bigot, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Marguerite Caillard, épouſa le 19. d'Aouſt 1726. Thérèſe Sinson, fille de Guillaume Sinſon, Lieutenant des Chaſſes en Sologne, & de Marie-Thérèſe le Normand, & il fut pourvû au mois d'Aouſt 1731. de l'Office de Chevalier d'Honneur au Préſidial d'Orléans, ſur les preuves de ſa nobleſſe, certifiée au Roi par le Juge d'Armes de France. Les Titres énoncés dans cette preuve, établiſſent ſa filiation depuis Nicolas Bigot, ſon quatriéme ayeul, Conſeiller Procureur Général du Roi en ſon Grand Conſeil, reçû le 9. Juillet 1565. dont le fils Nicolas Bigot fut pourvû d'un Office de Conſeiller-Notaire & Sécretaire du Roi, le 14. Janvier de l'an 1588. & le petit-fils, nommé Jaques Bigot, fut Intendant des Finances, par Commiſſion du 3. Décembre 1635.

Le pére du Procureur Général du Grand Conſeil, étoit fils de Nicolas Bigot, Lieutenant Général au Bailliage de Berri, & Echevin de la Ville de Bourges, en 1518. & 1520.

De Sable, à trois têtes de Léopards d'Or, languées de Gueules, & poſées deux & une.





TOUSSAINT LE BIHAN, Ecuyer, Seigneur de Pennelé, demeurant audit lieu de Pennelé, dans la Paroiſſe de S. Martin, près de Morlaix, Evêché de Léon, Province de Bretagne, & fils de Jean le Bihan, Ecuyer, Seigneur de Pennelé & de Tréouret, & de Gilette GOURIO-DE LANNOSTRE, épouſa le 20. d'Aouſt de l'an 1706. Marie-Charlote DE SÉVIGNÉ, fille unique de Jaques-Chriſtophe de Sévigné, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de Marie DE MESCAN.

De ce mariage il a eû deux enfans, ſavoir, Jaques-Claude-Touſſaint le Bihan-de Pennelé, né le 29. Décembre 1712. reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 13. Septembre 1729. & Antoine-René le Bihan, né le 20. Septembre 1719. reçû Page de la Reine le 12. Décembre 1735. tous deux ſur les preuves de leur nobleſſe établie ſucceſſivement par Titres, & par des partages nobles & avantageux, depuis nobles gens Jean le Bihan, leur quatriéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Pennelé & de Kérello, marié le 23. d'Aouſt de l'an 1528. avec Marguerite TREOURET, fille aînée de Jean Tréouret, Seigneur de Kermador, & de Jeanne LE MOINE. Ledit Jean le Bihan eſt nommé dans la montre générale des nobles de l'Evêché de Léon, faite le 15. Mai 1534. & il eſt peint en habit d'Homme d'Armes, ſur un grand morceau de Veſlin très-ancien, avec ſes Armes figurées, qui ſont :

D'Or, à un Chevron de Gueules, & une onde d'Azur, mouvante de la pointe de l'Ecu.





FRANÇOIS BILLATE, Citoyen & Jurat de la Ville de Bordeaux, & Adminiſtrateur de l'Hôtel-Dieu de ladite Ville, fut anobli avec ſa poſtérité mâle & fémelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Juillet 1722. & adreſſées tant à la Chambre des Comptes de Paris, qu'au Parlement & Cour des Aides à Bordeaux, pour y être regiſtrées.

Les Armoiries réglées par le Juge d'Armes de France, pour ledit François Billate, ſont :

D'Azur, à un Château d'Argent, côtoyé de deux Tours de même; l'Ecu timbré d'un Caſque de profil.





ANTOINE DU BLAISEL, Seigneur de la Neuville, près de Stenai, Gouverneur du Château d'Ardelot, prémier Capitaine du Régiment de Picardie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant ordinairement à Boulogne ſur Mer, fils d'Antoine du Blaiſel, Ecuyer, Seigneur de Queſque, Lieutenant de Roi au Château de Sedan, auſſi Gouverneur du Château d'Ardelot, & de Nicole-Erneſtine DE LARDENOIS-DE VILLE, épouſa le* 27. Mars 1719*. Marie-Charlote D'YVES, Dame Chanoineſſe du Chapitre de

* ERRATUM. *Lisez :* 5 mars 1713.

Denain, & fille de Jean-Paul d'Yves, Seigneur d'Yves, Gentilhomme de la Clef d'Or de l'Electeur de Cologne, & de Marie-Marguerite Faye-du Vemmel.

De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Anne-Claude-Antoinette du Blaifel-de la Neuville, née le 11. Aoust 1718. & Antoinette-Charlote-Albertine du Blaifel, né le 4. Février 1722. reçûës à S. Cir, l'une le 2. Septembre 1727. & l'autre le 28. Février 1733. fur les preuves de la nobleffe d'Anne-Marguerite du Blaifel, leur tante, reçûë auffi à S. Cir le 5. Janvier 1696. lefquelles preuves remontent par Titres, jufqu'à Henri du Blaifel, leur cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur du Blaifel, marié dans la Ville de Boulogne fur Mer, le 16 Juin 1523. avec Françoife d'Outremepuis, fille de Jean d'Outremepuis, Ecuyer, Seigneur de Farnehen, Confeiller & Avocat au Siége Royal de la Sénéchauffée de Boulenois.

D'Or, à trois Bandes d'Azur.





Adrien-Joseph BLANCHET, Ecuyer, Sieur de Sormont, ci-devant Chevau-léger de la Garde du Roi, demeurant au lieu de la Maronde, Diocèfe, Election & Généralité d'Amiens, époufa le 11. Février 1683. Antoinette Morcan, veuve de Charles Gelé, Avocat au Parlement, & il fut maintenu dans la qualité de noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Confeiller d'Etat, & Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 25. Avril 1708.

Il eut pour enfans, Louis-Michel Blanchet, né le 8. Décembre 1689. Jeanne-Charlote Blanchet, née le 21. Avril 1685. Marie-Caterine Blanchet, née le 7. Juillet 1688. Marie-Marguerite Blanchet, née le 8. Février 1691. & Jeanne Blanchet, née le 29. Janvier 1697.

Les Armes de cette Famille expliquées au bas de ladite Ordonnance, dans laquelle les Titres énoncés remontent jufqu'à Nicolas Blanchet, Ecuyer, Seigneur de Martelet, l'an 1556. ayeul dudit Sieur de Sormont, font :

De Gueules, à une Croix d'Argent, à huit pointes, acompagnée de quatre Etoiles d'Or, pofées une dans chaque Canton de la Croix.





Pierre LE BLOI, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie & de la Chefnaie, ci-devant Capitaine dans le Régiment Royal Infanterie, demeurant dans la Paroiffe de Saint Lactancin, Election de Châteauroux, Diocèfe & Généralité de Bourges, & fils de Fiacre le Bloi, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie, Lieutenant Colonel du Régiment du Roi Infanterie, & Gouverneur de la Citadelle de Verdun, époufa le 3. Février 1711. Marie-Anne de Poix, fille de Louis de Poix, Ecuyer, Seigneur de Marcreux & de la Noüe, & d'Anne de Boissai. De ce mariage il a eû pour enfans, 1 Louis le Bloi-de la Pornerie, né le 22. Janvier 1712. 2 Fiacre le Bloi, né le 24. Juin 1717. 3 Marie-

Anne le Bloi, née le 3. Octobre 1713. & 4 Françoife le Bloi, née le 31. Juillet 1715.

Ledit Louis le Bloi-de la Pornerie fut reçû Page de la Reine le 14. Aouft 1725. fur les preuves de fa nobleffe, remontées graduellement par Titres jufqu'à Antoine le Bloi, fon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie, l'an 1512. dont le fils Georges le Bloi, auffi Ecuyer, Seigneur de la Pornerie, époufa le 17. Mai 1575. Jeanne DE BOISVILLIERS, fille de Jaques de Boifvilliers, Ecuyer, Seigneur du Marchais, & niéce de Charles de Boifvilliers, Ecuyer, Seigneur de la Granche, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monfieur Duc d'Alençon, frére du Roi.

Pierre le Bloi, Seigneur de la Pornerie, pére du Page de la Reine, eut trois fréres & une fœur, favoir,

1 Louis le Bloi, Sieur de la Bellanderie, né le 4. Juillet 1670. & marié le 24. Novembre 1698. avec Marie-Suzanne GUENAND, dont il eut un fils reçû Page de Madame la Ducheffe du Maine, en 1725. & deux filles, l'une nommée Marie-Anne le Bloi, Religieufe à Jarzé en Anjou, & l'autre Madeléne le Bloi, Penfionnaire dans le même Couvent.

2 François le Bloi, Ecuyer, mort fans enfans le 16. Avril 1716.

3 Jofeph le Bloi, Capitaine dans le Régiment Royal Infanterie, tué à la bataille de Steinkerque, fans enfans.

Et 4 Marie-Anne le Bloi, morte en 1719. femme d'Hiacinthe DE BOISLINARS, Seigneur du Breuil, près d'Argenton en Berri, dont deux fils & deux filles.

D'Azur, à un Lion d'Or, rampant, la Langue de Gueules.





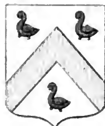
GABRIEL BLONDEL-DE JOIGNI-DE BELLEBRUNE, Ecuyer, Seigneur de la Belluë, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Soiffons, puis Capitaine Garde-Cofte de la Capitainerie de Mauron, pourvû le 30. Septembre 1719. demeure actuellement audit lieu de la Belluë, Paroiffe de S. Martin de Cubenézès, & il eft fils de Claude-Charles Blondel-de Joigni-de Bellebrune, Ecuyer, Seigneur de la Belluë, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers, & de Marie FERRAND, fa femme.

Il tranfigea le 26. Décembre 1721. avec Charles Blondel-de Joigni-de Bellebrune, fon frére, Chevalier de Malthe, Capitaine dans ledit Régiment de Soiffons, & avec Marie Blondel-de Joigni-de Bellebrune, leur fœur, femme d'Aléxandre DU MANTEL, Seigneur du Rat, fur le partage des biens defdits feus Sieur & Dame de la Belluë, leur pére & mére, & de fon mariage avec Jeanne COSSON-DE L'ISLE, qu'il avoit époufée le 19. Juin 1716. fille de Jean Coffon, Ecuyer, Seigneur de l'Ifle, & de Claire MASPARAUT, il a eû entr'autres enfans, Aléxandre-Gabriel Blondel-de Joigni-de Bellebrune, batifé le 25. Mars 1721. & reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie, le 28. Aouft 1734. fur les preuves de fa nobleffe juftifiée par Titres, depuis Jaques Blondel, fon cinquiéme ayeul, qualifié Chevalier, Seigneur de Turbinghen, Baron de Bellebrune, Ecuyer Tranchant du Roi, Sénéchal & Gouverneur de Ponthieu, dans une Conftitution de penfion viagére qu'il fit le 7. Juillet 1535. au profit de Françoife Blondel, fa fille, Religieufe dans l'Abbaye de Bourbourg en Flandres.

Le fils dudit Jaques Blondel, nommé Antoine Blondel, Baron de Bellebrune, né le 24. Janvier 1517. fut auffi Sénéchal & Gouverneur de Ponthieu, l'an 1551. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1565. Chevalier de l'Ordre de Sa Majefté, l'an 1570. & il fut pére d'Emanuel Blondel-de Joigni, Ecuyer, Seigneur de Montagni & de la Poterie, lequel de fon mariage acordé le 27. Aouft 1587. avec Marie D'AILLI, fille de Hugues d'Ailli, Chevalier, Seigneur de Cormeil & d'Anneri, & de Marguerite D'AUVERGNE, laiffa plufieurs enfans, & entre autres, Antoine Blondel-de Joigni, Seigneur de Bellebrune, Maréchal de Camp, Gouverneur de Hefdin & du Comté de S. Paul; Charles Blondel-de Joigni, Seigneur de Boifguillaume, Capitaine de Cent Hommes d'Armes, & Commandant dans les Ville & Château de Blaye, grand-pére dudit Sieur de la Belluë, qui donne lieu à cet article; & Henri Blondel-de Joigni, Ecuyer, Seigneur de l'Ifle, Capitaine dans le Régiment des Gardes, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Maréchal de Camp, ayeul de Françoife-Charlote Blondel-de Joigni-de Bellebrune, reçûë à S. Cir le 10. Mai 1692.

De Gueules, à un Aigle d'Argent, le bec & les griffes d'Or.





ADRIEN-ANTOINE BLOQUEL-DE CROIX, Seigneur de Wifmes, de Lambi & de Liévin, demeurant audit lieu de Wifmes en Artois, Diocèfe de S. Omer, & Généralité d'Amiens, naquit le 23. Janvier 1697. & fut reçû le 4. Juin 1710. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris. Il obtint au mois de Mai 1724. des Lettres patentes en forme de Charte, par lefquelles, en confidération de fon ancienne nobleffe, & des motifs qui avoient déterminé SA MAJESTÉ à lui acorder précédemment des Lettres de Chevalerie, Elle lui permet, ainfi qu'à fes enfans & defcendans nés & à naître en légitime mariage de porter fur l'Ecuffon des Armes de fa Famille, une Couronne de cinq Fleurons, & pour fuport deux Griffons. Ces Lettres adreffées au Confeil Provincial d'Artois, où elles ont été regiftrées.

Les Titres produits par ledit Sieur Adrien-Antoine Bloquel-de Wifmes, pour fa réception au Collége Mazarin, établiffent fucceffivement fa filiation, depuis Robert Bloquel, fon trifayeul, Ecuyer, Sieur de Lambi, lequel comparut pour l'Etat de la nobleffe, dans la prémiére Affemblée des Etats de Cambrai & du Pays de Cambrefis, tenuë l'onziéme Décembre 1597. depuis la prife de ladite Ville, faite par le Roi d'Efpagne.

Dans l'Eglife de l'Abbaye de Loos, près de la Ville de Lille, eft une Epitaphe conçûë en ces termes :

Ici gît Meffire Alard-François Bloquel-de Croix, Chevalier, Seigneur de Vvifmes, Lambi, Angre, Liévin, &c. qui mourut le 19. *de janvier* 1657. Requiefcat in pace.

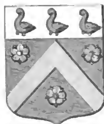
Au-deffus de cette Epitaphe font gravées les Armes dudit Sieur de Wifmes, favoir, d'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de trois Merlettes de fable, pofées deux en chef & une en pointe; Ecartelé d'Azur, à un Chevron d'Or renverfé; coupé d'Argent, à un Chevron de Gueules, apointé à l'autre Chevron; &

ſur le tout d'Argent, à une Croix d'Azur, chargée en cœur d'une Etoile à ſix Rais d'Argent. Cet Ecu, timbré d'un Caſque de profil, orné de ſes Lambrequins d'Or, d'Azur, d'Argent & de Gueules, & ayant pour Cimier une tête et col de Cheval d'Argent, avec ſon Mors d'Or, & ſes Reſnes de Gueules.

Meſſieurs Bloquel-de Wiſmes portent à préſent pour Armes, à cauſe de la Conceſſion de SA MAJESTÉ,

Un Ecu d'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de trois Merlettes de ſable, poſées deux en chef, & une en pointe; l'Ecu timbré d'un Caſque de front, ſurmonté d'une Couronne de cinq fleurons. Suports, deux Griffons.





FRANÇOIS BODIN, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de la Broſſe, demeurant au lieu de Chantecaille, Paroiſſe de Menars-la Ville, Diocèſe & Election de Blois, Généralité d'Orléans, eſt fils de François Bodin, Ecuyer, Sieur de Boiſrenard & de Ville-Flanzi, & de Marguerite BUGI, ſa femme. Il épouſa 1°. Eliſabeth GORDEREAU, dont il n'eut que deux filles; 2°. le 25. Octobre 1701. Sidoine-Eliſabeth DE VILLENEUVE, fille de Gédéon de Villeneuve, Ecuyer, Seigneur de Meſſilli & de la Pourcelliére, & de Sidoine DE VILLENEUVE. De ce ſecond mariage naquirent François Bodin, Ecuyer, Seigneur de Vaux, Lieutenant dans le Régiment de Nivernois, & âgé de 16. ans, au mois de Novembre 1723. François Bodin, Ecuyer, Sieur du Chaſtellier; N... Bodin, Ecuyer, né l'an 1712. Madeléne Bodin, Religieuſe Urſuline à Blois; Françoiſe Bodin, née en 1714. & Marie-Thérèſe Bodin-de Boiſrenard-de Vaux, née le 14. Janvier 1716. & reçûë à S. Cir le 10. jour de Novembre 1723. ſur les preuves de ſa nobleſſe juſtifiée par Titres, depuis Abraham Bodin, ſon triſayeul, Ecuyer, Seigneur de Boiſrenard, dont il fit homage à la Reine Mére du Roi, Ducheſſe d'Orléans, à cauſe de ſa Châtellenie de Baugenci, le prémier de Janvier 1578.

Ledit Abraham Bodin fut le pére de Jaques Bodin, auſſi Ecuyer, Seigneur de Boiſrenard, pourvû de l'Office de Gouverneur, Capitaine, Concierge, & Garde-Meuble du Château de Chambort, le 20. Juin 1605. & le fils aîné dudit Jaques, nommé Jean Bodin, lui ſuccéda dans le même Office de Capitaine du Château de Chambort.

Il a été rendu par les Commiſſaires Généraux du Conſeil, un Jugement du 22. Juillet 1706. par lequel ledit François Bodin qui donne lieu à cet article, a été maintenu avec Louis Bodin, ſon frére aîné, Sieur de Boiſrenard, dans les qualités de noble & d'Ecuyer; & les Titres énoncés dans ce Jugement établiſſent ſa nobleſſe, depuis Nicolas Bodin, ſon triſayeul, Ecuyer, Seigneur de Villers, & de Mainville en Artois, vivant avec Adrienne DE NEUVILLE, ſa femme, avant l'an 1528.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Roſes de même, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu; & un chef d'Argent, chargé de trois Merlettes d'Azur.





ANNE BOILESVE, Seigneur de Razilli, du Plantis & de la Modetaïe, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Capitaine de Dragons dans le Régiment de Beaucourt, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin de la Place, Diocèſe d'Angers, & Généralité de Tours, épouſa le 19. Aouſt 1715. Marie-Félix EVEILLON, fille de Pierre Eveillon, Seigneur d'Eſpluchard, Conſeiller du Roi, Maitre des Eaux & Forêts en la Maitriſe particuliére de la Ville d'Angers, & de Marie-Marguerite GOHIN.

De ce mariage il a eû quatre enfans, ſavoir, 1 Louis Boileſve, Ecuyer, âgé de 19. ans; 2 Anne Boileſve, Ecuyer, âgé de 16. ans; 3 Annet-Jaques-Auguſte Boileſve, Ecuyer, âgé de 10. ans; & 4 Gabrielle-Marie-Anne Boileſve-du Plantis, née le 15. Aouſt 1716. reçûë à S. Cir le 20. Juillet 1728. ſur les preuves de ſa Nobleſſe établie par Titres, depuis Marin Boileſve, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de la Briſſarderie, dont les biens furent partagés noblement le 28. Juin 1571. entre Charles Boileſve, ſon fils aîné, Ecuyer, Sieur de Roche, & François Boileſve, ſon fils puiſné, Ecuyer, Sieur de la Briſſarderie & de la Gilliére, Conſeiller du Roi, Lieutenant en la Prévôté d'Angers.

Ce fut en faveur dudit François Boileſve, Ecuyer, Sieur de la Briſſarderie & de la Gilliére, & de Marin Boileſve, ſon fils, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Lieutenant Général de SA MAJESTÉ en Anjou, que Charles Turpin, Comté de Criſſé, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, acorda des Lettres données en la Ville de Chinon, le 6. Septembre 1600. par leſquelles, comme Fondateur & Patron de l'Egliſe Paroiſſiale du Bourg & Paroiſſe de S. Quentin, au Pays de Mauges en Anjou, il fit audit Marin Boileſve une donation de tous les droits honorifiques qui lui apartenoient dans ladite Egliſe, ainſi que ſes Prédéceſſeurs les avoient acordés aux anciens Seigneurs de la Terre de la Gilliére.

Ce Marin Boileſve, qui étoit marié avant l'an 1594. avec Renée NICOLAS, fille de Louis Nicolas, Sieur de la Thomaſſerie & de la Guériniére, (& dont on ignore la poſtérité,) avoit pour fréres et ſœurs, Maurice Boileſve, Ecuyer, Sieur de la Briſſarderie, Conſeiller au Parlement de Rennes; Charles Boileſve, Seigneur de la Guériniére, Conſeiller au même Parlement, & Conſeiller honoraire par Lettres du 22. Décembre 1618. & Renée Boileſve, mariée le 9. Janvier 1578. avec André HURAULT, Seigneur de la Maiſſe, Conſeiller d'Etat, & Ambaſſadeur vers la République de Veniſe.

Ledit Charles Boileſve, Conſeiller au Parlement, eut entr'autres enfans, Louis Boileſve, Ecuyer, Sieur de la Gilliére & du Plantis, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, par Lettres données à Saumur le 5. Mars 1652. Préſident au Siége Préſidial d'Angers, le 23. Juillet 1668. & Gabriel Boileſve, Abbé de S. Aubin-des Bois, Conſeiller au Parlement de Rennes, reçû le 9. de Novembre 1643. puis au Parlement de Paris, le 29. Décembre 1645. & mort Evêque d'Avranches avant l'an 1684.

Ledit Louis Boileſve eut auſſi entr'autres enfans, Jaques Boileſve, Ecuyer, Seigneur du Plantis, lequel épouſa 1°. le 25. Mai 1651. Marie JULLIOT. 2° le 7. Janvier 1667. Jeanne GOHIN, fille de Jean Gohin, Ecuyer, Seigneur des Aulnais, Sécretaire ordinaire de la Reine, & de Marguerite SARRAZIN. Du prémier mariage, il eut Louis-Jaques Boileſve, Seigneur de Razilli et du Plantis, ci-devant Exemt des Gardes du Corps du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, &

Gouverneur de la Ville de Lannion en Bretagne, pourvû le 15. Aouſt 1708. lequel fut marié le 19. de Mai 1704. avec Marie CHARPENTIER, veuve de Pierre MOLIN, Ecuyer, Sécretaire du Roi, & fut maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Chauvelin, Maitre des requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 10. Septembre 1716. Gabriel Boileſve, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe d'Angers; François Boileſve, Ecuyer, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Vérac, lequel fut tué en Italie l'an 1704. Jaques Boileſve, Ecuyer, Capitaine dans le même Régiment, mort ſans alliance en 1706. Anne Boileſve, Seigneur de Razilli, qui a donné lieu à cet article; Henriette Boileſve, Religieuse Urſuline à Angers; Jeanne Boileſve, Religieuſe à la Viſitation à Angers; & Hiacinthe Boileſve, morte femme d'Artus DE BONCHAMP, Lieutenant Colonel du Régiment de Santerre.

D'Azur, à trois Sautoirs d'Or, poſés deux & un.





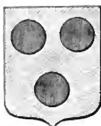
FRANÇOIS DU BOIS-DE FRESNE, Ecuyer, Seigneur de Liberſac, demeurant dans la Paroiſſe de S. Capraiſe du lieu de Cahuzac en Périgord, Diocèſe de Sarlat, Généralité de Bourdeaux, fils d'Aimeri du Bois, Ecuyer, Seigneur de la Gréze & du Freſne, & de Marquèze DU POUGET-DE CAZAUX, ſa femme, fut marié le 12. de Janvier de l'an 1713. en préſence de Jean du Bois-de Freſne, ſon frére, Capitaine dans le Régiment de Normandie, avec Marie-Anne BERAUD, fille de Jean Béraud, Ecuyer, Seigneur de Canterane, & de Marie-Anne DU VIGIER.

De cette alliance, il eut pour enfans, François du Bois-de Freſne-de Liberſac, né le 25. Novembre 1716. & reçû Page du Roi, dans ſa Grande Ecurie, le 9. d'Aouſt 1729. & Eliſabeth du Bois-de Freſne-de Liberſac, née le 12. Décembre 1719. reçûë à S. Cir le 5. Aouſt 1729. ſur les preuves de leur Nobleſſe juſtifiée par Titres, depuis Pierre, *dit* Perrinet du Bois, ſon ſeptième ayeul, Ecuyer, Seigneur de Freſne, lequel vivoit avec Marguerite DE MONTIGNÉ, ſa femme, l'an 1465.

Henri du Bois, Ecuyer, Seigneur de Freſne, de la Gréze & du Graſpiron, fils deſdits Pierre du Bois, & Marguerite de Montigné, fut conſtitué & ordonné Gouverneur du Comté d'Aſtarac, par Lettres de Frédéric de Foix, Comte d'Aſtarac, & Vicomte de Candale, données à Caſtelnau-de Barbarens en Armagnac, le 3. d'Aouſt 1536. & François du Bois, lequel étoit petit-fils dudit Henri, & triſayeul de celui qui donne lieu à cet article, fut auſſi Seigneur de la Gréze & de Graſpiron, épouſa le 15. Janvier 1567. Anne GRIMOARD, fille de Jean Grimoard, Ecuyer, Seigneur de Fraſteaux, & de Louiſe LA PERSONNE, Dame du Petit Fougeri, & fut inſtitué héritier univerſel d'Aimon du Bois, ſon frére, Capitaine de 200. hommes de pied pour le ſervice du Roi, ainſi qu'il eſt juſtifié par le Teſtament que ledit Aimon du Bois fit le 4. Avril 1573. après avoir reçû, au Camp près de la Rochelle, un coup d'Arquebuſade, dont il mourut le même jour.

D'Argent, à un Aigle de Sable, les Cuiſſes & les Pattes de Gueules, & les Aîles abaiſſées.



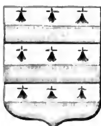


JEAN-BATISTE BOISOT, Seigneur de Vert, Prémier Préſident du Parlement de Bezançon, reçû le 15. Novembre 1714. eſt fils de Gabriel Boiſot, Seigneur de Vert, Prémier Préſident au même Parlement, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, mort le 6. Septembre 1724. âgé de 83. ans.

Il a épouſé Marie-Eliſabeth HEUSLIN, fille de Michel Heuſlin, Ecuyer, Seigneur de Fontenai, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Receveur Général des Finances de la Généralité de Soiſſons, & d'Eliſabeth JOURLAND; & de ce mariage il a trois enfans, ſavoir, N . . . Boiſot, âgé de 22. ans, N . . . Boiſot, Abbé de S. Paul de Léon en Bretagne, âgé de 21. ans, & N . . . Boiſot, femme de M. DE ROZIERES, Préſident à Mortier au même Parlement de Bezançon.

D'Or, à trois Tourteaux de Gueules, poſés deux & un.





JAQUES-JOSEPH DE BOISSE, Ecuyer, Seigneur de la Farge, d'Eijaux, de la Bachellerie, de Margeride, de Murat & de Treignac, demeurant dans la Paroiſſe de Chambaret en Limouſin, Diocèſe & Généralité de Limoges, naquit le 27. Janvier 1697. & fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 16. Mars 1712. & de ſon mariage, acordé le 4. d'Avril de l'an 1720. avec Marthe-Ambroiſe LANDOUILLETTE-DE LOGIVIERE, fille de René Landouillette-de Logiviére, Marquis de Maule, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Commiſſaire Général de l'Artillerie de la Marine, Capitaine de Vaiſſeaux du Roi, & de Marthe DU VAL, il a actuellement cinq fils, & quatre filles, ſavoir, 1 Ambroiſe-Joſeph-François-Dulcène de Boiſſe, né le 16. Février 1722. 2. François-Joſeph de Boiſſe-de Treignac, batiſé le 26. Novembre 1725. 3 André-Charles de Boiſſe-de Murat, né le 4. Septembre 1732. 4. Antoine-René de Boiſſe-de la Farge, né le 26. Mai 1734. 5 Joſeph-René de Boiſſe-de la Bachellerie, né le 19. Octobre 1735. 6 Françoiſe-Radegonde-Charlote de Boiſſe, née le 26. Février 1724. 7 Marie-Marthe de Boiſſe-de la Farge, née le 5. Janvier 1730. 8 Marie-Louiſe-Eugénie de Boiſſe-de la Sanguiniére, née le 22. Juillet 1731. & 9 Marie-Roſe-Jaqueline de Boiſſe-de Margeride, née le prémier de Juillet 1737.

Les Titres qui ont été produits *en original*, juſtifient non-ſeulement la Nobleſſe antique & de chevalerie, de ceux du ſurnom de Boiſſe (en Latin, *de Buxia*) connu depuis plus de cinq ſiécles, & dont les filiations ſont ſuivies juſqu'à préſent; mais encore leurs alliances avec un grand nombre de Maiſons illuſtres du Royaume, par leſquelles ils ont l'honneur d'appartenir, (quoique dans un degré éloigné,) à SA MAJESTÉ Régnante, & à pluſieurs Souverains de l'Europe. Ces Titres établiſſent qu'André de Boiſſe, Chevalier Croiſé (*Miles Cruce ſignatus*) ainſi qualifié dans l'acquiſition qu'il fit le 12. des Calendes de Juin de l'an 1237. d'une rente aſſignée ſur les Terres de la Farge, de la Sanguiniére & de Baunac, & ſur les héritages que Guillaume de Boiſſe poſſédoit dans la Paroiſſe de Chambaret, fut conſéquemment un

des Seigneurs François qui se croisérent sous le commandement de Thibaut, Comte de Champagne, Roi de Navarre.

Que Guillaume de Boisse, I. du nom, Chevalier, mort avant l'an 1275. laissa plusieurs enfans de Jeanne DE MOIRAS, sa femme, sœur de Bernard de Moiras, Chevalier, & laquelle par son Testament du 11. Décembre 1284. fit plusieurs legs à l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem, ainsi qu'à la Milice du Temple, & nomma exécuteur de son testament, Messire Raimond de Boisse, Chevalier, & Géofroi de Boisse, Damoiseau, ses beaux-fréres.

Guillaume de Boisse, II. du nom, leur fils aîné, Damoiseau, épousa Agnès DE LA COMBE, veuve de Bozon-DE ROYERE; Il transigea le prémier de Juillet 1275. avec Bertrand DE COLONGE, Religieux de l'Abbaye d'Uzerche, Raimond DE ROFFIGNAC, Prieur de Magoutiéres, & autres particuliers, sur les diférends qu'ils avoient pour la perception de la grande dixme Paroissiale de Chambaret, dont ledit Raimond déclaroit être en possession de tems immémorial; Il fit son Testament le 8. Octobre 1298. & laissa entr'autres enfans de ladite Agnès de la Combe, Guillaume de Boisse, qui suit, & Alpadie de Boisse, femme de Géraud GRILLE, Damoiseau, fils de Géraud Grille, Chevalier, Seigneur de Beaumont.

Guillaume de Boisse, III. du nom, Damoiseau, fut marié le 4. Mai 1312. avec Agnès DE FRESNE, sœur de Raimond de Fresne, Damoiseau, fit son Testament le 17. Juin 1318. & laissa pour fils,

Durand de Boisse, I. du nom, Damoiseau, qui épousa 1°. le 30. Septembre 1335. Marguerite DE LA JAUMONT, fille de Gautier de la Jaumont, Chevalier, dont un fils nommé Raimond de Boisse, Damoiseau, qui mourut sans postérité; 2°. Marguerite D'AURIOLE, à laquelle il laissa l'administration de ses biens & de ses enfans, par son Testament du 9. Janvier 1371. portant aussi confirmation & augmentation de la fondation que ses prédécesseurs avoient faite de la Vicairie de Boisse.

Raimond, *dit* Mondin de Boisse, Damoiseau, fils du second Lit dudit Durand de Boisse, épousa le 15. de Juin de l'an 1394. Marguerite DE LA PORTE-DE TREIGNAC, fille de Gui de la Porte, Damoiseau, & il en eut pour enfans, 1 Furien de Boisse, ci-après; 2 Antoine de Boisse, Damoiseau; 3 Isabeau de Boisse, femme d'Hugon VIGIER, Damoiseau; 4 Caterine de Boisse, mariée avant l'an 1435. avec Raimond DE CROSENT, Damoiseau, & 5 Louise de Boisse, qui épousa le 9. Février 1426. Géofroi CORAL, Seigneur du Mazet.

Furien de Boisse, Damoiseau, Seigneur de la Farge, fut marié le 17. Janvier 1456. avec Marie DE S. IRIER, à laquelle Nobles hommes Reinaud & Guillaume de S. Irier, ses fréres, Damoiseaux, Seigneurs de S. Irier, au Diocèse de Limoges, constituérent en dot la somme de 400. Ecus. Il fit son Testament le 17. Septembre 1483. & ladite Marie de S. Irier, sa veuve, fit le sien le 20. Février 1491. laissant pour enfans, 1 Jean de Boisse, ci-après; 2 Léonard, *dit* Léonet de Boisse, Ecuyer, Seigneur de Boisse & de Jornhac, lequel n'eut que deux filles d'Elisabeth DU MONTEIL, sa femme; 3 Marguerite de Boisse, femme de Jean DE LA PORTE, Ecuyer, Seigneur d'Ussac; 4 Anne de Boisse, femme d'Antoine AUBERT, Ecuyer, Seigneur du Vigueil, &c.

Jean de Boisse, Damoiseau, Seigneur de la Farge, épousa le 6. Février 1494. Françoise de Boisse (ortografié aussi dans d'autres Actes, BOISÉ & BOIZAI) fille de Charles de Boisse, (*aliàs* Boisé) Ecuyer, Seigneur de Corcenai, & de Caterine

Giron, laquelle eut pour pére & mére, haut & puiſſant Alain Giron, & Caterine de Chauvigni-Chateauroux; Ledit Seigneur de Corcenai, fils de Jaques de Boiſé, auſſi Ecuyer, Seigneur de Corcenai, & de Souveraine de Blanchefort-de Paudi; Françoiſe de Boiſſe, *ou* Boiſé, teſta le 17. Avril 1539. étant lors veuve, & fut mére d'1 Amanieu de Boiſſe, qui ſuit; de 2 Léonet de Boiſſe, Seigneur de la Farge, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, l'an 1553. lequel mourut ſans enfans de Guiette de Verac, ſa femme, laiſſant ſeulement un fils naturel, nommé Gaſpard Bâtard de Boiſſe, de 3 Marguerite de Boiſſe, femme de Jaques de Lanteilh, Ecuyer, Seigneur de la Farge, & autres.

Amanieu de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge, fut marié le 7. Décembre 1539. avec Anne de Chalus, fille de Maurice de Chalus, Ecuyer, Seigneur de Couzan, d'Hauteroche & de Châteauneuf; Après la mort de ſa femme, il fit ſon Teſtament le 6. Septembre 1569. & laiſſa entr'autres enfans, 1 Louis de Boiſſe, ci-après; 2 Léonard & 3 François de Boiſſe, & 4 Caterine de Boiſſe, femme de Nicolas Bailhot, Ecuyer, Seigneur de la Blanchardie.

Louis de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge & de Murat, héritier inſtitué par le Teſtament de ſon pére, épouſa le 12. Juillet 1574. Iſabeau de la Bachellerie, fille de Noble Jean de la Bachellerie, Ecuyer, Seigneur de la Bachellerie, d'Eijaux, &c. & d'Antoinette de Meillars. Il tranſigea le 17. Décembre 1579. avec Brandelis de Comborn, Ecuyer, Seigneur d'Enval, ſur les diférends qu'ils avoient pour des droits *de Bancs, Monumens, Sépulcres & Litres*, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Chambaret, & par cette tranſaction ils convinrent qu'ils en jouïroient l'un & l'autre également. Leſdits Louis de Boiſſe, & Iſabeau de la Bachellerie, laiſſérent treize enfans, & entr'autres, 1 Charles de Boiſſe qui ſuit; 2 Jaques de Boiſſe, Seigneur de la Maziére, lequel étant ſur le point d'aller à la Guerre en qualité de Capitaine d'une Compagnie de gens de pied dans le Régiment du Seigneur de Meillars, ſon couſin, fit un Teſtament olographe le prémier Mars 1632. 3 Léonard de Boiſſe, Seigneur & Prieur de S. Prieſt & de Chaſtaignols, 4 Caterine de Boiſſe, mariée le 11. Février 1592. avec Jaques de Chauveau, Ecuyer, Seigneur & Baron de Rochefort; 5 Caterine de Boiſſe, femme en prémiéres noces de Jean Comte, Seigneur d'Aliers, & en ſecondes, de Michel de Masvalier, Seigneur de Travieux, qu'elle épouſa le 25. Novembre 1618. 6 Françoiſe de Boiſſe, femme de Jaques de les Boulieres, Ecuyer, Seigneur de Montagoux, &c.

Charles de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge, d'Eijaux, de Margeride & de Murat, fut marié le 2. Mars 1628. avec Françoiſe de S. Nectaire, fille de Jaques de S. Nectaire, Seigneur de S. Victour, de Groliéres, de Brinon, &c. & de Françoiſe d'Apchon, laquelle eut pour pére & mére, Jaques d'Apchon, Seigneur d'Apchon, & Sidoine de Vendomois, & ils eurent pour enfans, 1 Jaques de Boiſſe, ci-après; 2 Jean-Charles de Boiſſe, Prieur de S. Prieſt & de Chaſtaignols; 3 Paul de Boiſſe, Ecuyer, Sieur de Murat, dont le mariage fut acordé le 26. Février 1677. avec Marie des Assis, fille de Pierre des Aſſis, Sieur de la Chaſſaigne, & de Paule de Maumont; 4 Michel de Boiſſe, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 12. d'Octobre 1665. & 5 Caterine de Boiſſe, femme de Pierre de Langlade, Ecuyer, Sieur de Vaux, &c.

Jaques de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge, d'Eijaux, &c. laiſſa entr'autres enfans de Marie de Chevialle, qu'il épouſa le 25. Juin 1658. & qui étoit fille de Noble Joſeph de Chévialle; 1 Joſeph de Boiſſe, qui ſuit; 2 Jean-Charles de Boiſ-

ſe, Capitaine de Dragons, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; 3 Michel de Boiſſe, Prêtre de la Miſſion; 4 Antoine de Boiſſe, Abbé Commendataire du Vigeois, Prêtre, Docteur de Sorbonne, & Grand Vicaire de Limoges; 5 N . . . de Boiſſe, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Angoumois; & 6 Marie de Boiſſe, dont le mariage fut acordé le 3. Février 1701. avec Claude Hugon-du Prat, Seigneur de Magoutiéres.

Joſeph de Boiſſe, Ecuyer, Seigneur de la Farge, de la Bachellerie, d'Eijaux, &c. épouſa le 19. Aouſt 1695. Marie de Felines-la Renaudie, fille d'Hector-François de Félines-la Renaudie, Ecuyer, Seigneur de Lavaux, de Couzage, &c. & de Renée d'Escorailles; De ce mariage naquirent, Jaques-Joſeph de Boiſſe, qui a donné lieu à cet article, & Marie-Paule-Thérèſe de Boiſſe, femme de N . . . du Mas, Ecuyer, Seigneur de Paizac, Brigadier des Armées du Roi.

Faſcé d'Argent & de Gueules de ſix piéces; les Faſces d'Argent, chargées chacune de trois mouchetures d'Hermines de Sable.





Joseph DE BOISSIEU, Sieur du Boiſnoir, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine dans le Régiment de Lionnois, demeurant dans la Paroiſſe de Deſge, Diocèſe de S. Flour, Election de Brioude, Province & Généralité d'Auvergne, naquit le 30. Juin 1693. du mariage de Gabriel de Boiſſieu, Ecuyer, Seigneur de Maiſonneuve, & de Marie Bravard-d'Aissac, ſa femme. Il épouſa le 3. Juin 1723. Marie-Anne Brun, fille de François Brun, Ecuyer, Seigneur du Boiſnoir, & de Marguerite Cornair, & de ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Marguerite de Boiſſieu, née le 17. Avril 1724. reçûë à S. Cir le 17. Septembre 1735. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, juſtifiée graduellement par Titres, depuis Jean de Boiſſieu, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Sieur de Boiſſieu, lequel fit ſon Teſtament le 25. Janvier 1540. & voulut être enterré avec ſes prédéceſſeurs, dans l'Egliſe de la Chapelle-Géneſte, Diocèſe de Clermont.

D'Azur, à un Aigle d'Or, becqué & membré de Sable, & trois Roſes d'Argent, mouvantes d'une même tige, feuillées de même, & rangées à la pointe de l'Ecu.





Jean BONI, Ecuyer, Seigneur de Boiſgrenier, de la Roche & de la Vergne, Capitaine dans le Régiment de Piémont, demeurant dans la Paroiſſe de S. Remi de la Ville d'Amiens, & fils de Pierre Boni-de la Vergne, Ecuyer, Sieur de Boiſgrenier, Paroiſſe de Leſtelle en Poitou, & de Marguerite de Forges, ſa femme, épouſa le 9. de Janvier 1712. Marie-Honorée Becel, fille d'Honoré Bécel, Seigneur de Trouville, Conſeiller du Roi, Commiſſaire ordinaire des Guerres, & de Madeléne le Grand. De ce ma-

riage il a eû dix enfans, favoir, 1 Jean-Batifte Honoré Boni, Ecuyer, né le 11. Juillet 1715. 2 René Boni, Ecuyer, né le 25. Aouft 1717. 3 Louis Boni, Ecuyer, né le 18. Septembre 1721. 4 Etienne-Henri Boni, Ecuyer, né le 26. Décembre 1723. 5 Marie-Anne Boni, née le prémier Juin 1713. 6 Marie-Madeléne Boni, née le 12. Mai 1714. & reçüë à S. Cir le 17. Juillet 1725. 7 *Autre* Marie-Madeléne Boni, née le 11. Juillet 1715. 8 Marie Honorée Boni, née le 16. Aouft 1716. 9 Marie-Françoife-Honorée Boni, née le 7. Septembre 1722. & 10 Marie-Jeanne Boni, née le 26. Mai 1725.

Les Titres produits pour la réception de ladite Marie-Madeléne Boni, établiffent graduellement fa Nobleffe, depuis Germain Boni-de la Vergne, fon quatriéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Vergne, marié le 26. Novembre 1571. avec Jeanne DU MUREAU, fille de Jean du Mureau, Ecuyer, Seigneur du Mazeau.

Ledit Jean Boni-de la Vergne, qui donne lieu à cet article, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, & dans tous les priviléges dont jouïffent les Gentilshommes du Royaume, par Ordonnance de M. de Bernage, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 6. Décembre 1717. & les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontent fa Nobleffe jufqu'à Jean Boni-de la Vergne, fon feptiéme ayeul, dont le fils Chriftophe Boni, Damoifeau, Seigneur de la Vergne, fut marié avec Antoinette COTTET, le 5. Septembre 1405.

De Gueules, à trois Bezans d'Argent, pofés deux & un.





CLAUDE-GUILLAUME DE LA BONNINIERE, Seigneur des Chafteliers & du Frefne-Savari, demeurant dans la Paroiffe de S. Martin de Beaumont-la Ronce, Diocèfe, Election & Généralité de Tours, naquit le 28. Septembre 1673. fut reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 20. d'Aouft 1689. & il époufa le 19. Février 1703. Marie-Jeanne-Marguerite-Renée SIMON, fille de Jean Simon, Ecuyer, Seigneur de Claire & de Touffreville, & de Jeanne-Marguerite ANGENEAU.

De ce mariage il eut un fils & une fille, celle-ci nommée Marie-Anne-Jeanne-de la Bonniniére, qui époufa au mois de Novembre 1723. Nicolas-David HURAUT, Seigneur de S. Denis près de Blois, & Jean-Batifte-Claude de la Bonniniére, leur fils, Ecuyer, Seigneur defdits lieux du Frefne-Savari & des Chafteliers, naquit le 5. d'Aouft 1708. & fut reçû auffi Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 28. Mars 1725. fur les Titres produits, tant par lui que par fon pére, & qui juftifient que ledit Claude-Guillaume de la Bonniniére, étoit fils de Claude de la Bonniniére, Ecuyer, Seigneur du Frefne-Savari, & d'Anne DU BOIS, fa femme, qu'il avoit époufée le 10. Juillet 1669. fille de Guillaume du Bois, Ecuyer, Seigneur de Laval-Péan, du Pleffis-le Château, & de Courceriers, & de Nicole DU PLESSIS-CHATILLON. Que ledit Claude de la Bonniniére eut pour pére & mére,

Anne de la Bonniniére, Ecuyer, Seigneur des Chafteliers, & Caterine OUDART, fa femme, fille de Claude Oudart, Seigneur de la Faye, près de Chinon, & d'Honorée DE THIENNES. Que ledit Anne de la Bonniniére, étoit fils aîné & héritier principal de

Louis de la Bonniniére, Chevalier, Seigneur des Chafteliers, Enfeigne de la

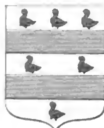
Compagnie des Gendarmes de M. le Maréchal de Fervaques, & de Françoife Galois, fa femme.

Et que ledit Louis de la Bonniniére, lequel fit un partage Noble le 4. Décembre 1595. avec Antoinette & Renée de la Bonniniére, fes fœurs, des biens de Jean de la Bonniniére, leur pére, auffi Ecuyer, Seigneur des Chafteliers, étoit iffû au quatriéme degré de Pierre de la Bonniniére, fon trifayeul, Ecuyer, Seigneur de la même Terre dęs Chafteliers, & dont le fils Guérin de la Bonniniére, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, fut marié le 28. Octobre 1494. avec Perrette de Montplacé, fille de Jean de Montplacé, Ecuyer, Seigneur de Montplacé, & d'Anne Liziart.

Ledit Sieur de la Bonniniére, qui donne lieu à cet article, avoit deux fréres Chevaliers de Malthe, l'un nommé Jofeph de la Bonniniére, & l'autre Jaques Philipes de la Bonniniére, lequel fut tué au Siége d'Oran en Afrique.

D'Argent, à une Fleur de Lis de Gueules.





Augustin DE BONVOUST, Seigneur d'Aunai, demeurant audit lieu d'Aunai, Diocèfe de Séés, Election & Généralité d'Alençon, fut reçû en 1722. Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérufalem, & les preuves qu'il fit alors pour fa réception, devant les Commiffaires dé761putez à cet effet, énoncent que ledit Auguftin de Bonvouft, batifé le 12. Janvier 1699. eft fils de

Jean-Louis de Bonvouft, Seigneur d'Aunai, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marie-Anne de Brunet, fa femme, qu'il avoit époufée le 18. Mai 1691. fille de François de Brunet, Seigneur de Rouilli, Chevalier de l'Ordre du Roi, Commandant la Nobleffe du Bailliage d'Alençon, & de Marie des Portes; Que ledit Jean-Louis de Bonvouft fit homage au Roi en fa Chambre des Comptes à Rouen, le 20. Mars 1694. à caufe defdits Fief, Terre et Seigneurie d'Aunai, qu'il tenoit de Sa Majefté, dans la mouvance de fa Châtellenie d'Effai; Qu'il eut pour pére & mére,

Jean-René de Bonvouft, Seigneur d'Aunai, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Caterine du Pont, fa femme, avec laquelle il fut marié le 5. Juin 1660. & qui étoit fille de Claude du Pont, Ecuyer, Seigneur du Ruau, Doyen des Confeillers de la Sénéchauffée & Siége du Préfidial d'Angers, & de Jaqueline Droye. Que ledit Jean-René de Bonvouft fut maintenu dans fa Nobleffe par Ordonnance de M. de Marle, Commiffaire départi dans la Généralité d'Alençon, du 11. Février 1667. & qu'il étoit fils de

Claude de Bonvouft, Ecuyer, Seigneur d'Aunai, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & d'Emanuelle de la Motte fa femme, mariée le 23. Mai 1633. & fille de Jean-Marquis de la Motte, Seigneur de la Motte-Baracé, & de Perronelle le Cornu. Que ledit Claude de Bonvouft eut pour pére & mére,

Jean de Bonvouft, Ecuyer, Seigneur d'Aunai, de Vauxrenout & de Corneillé, & Renée Gruel, fa femme, qu'il époufa le 28. Septembre 1591. fille de Philbert Gruel, Seigneur de Touvoye, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre; & que ledit Jean de Bonvouft, & Chriftophe de Bonvouft,

fon

ſon frére, Chevalier de Malthe, reçû au Grand Prieuré de France, l'an 1575. étoient enfans de

René de Bonvouſt, Ecuyer, Seigneur dudit lieu d'Aunai, l'an 1560. & de Marie LE BOULEUR, ſa femme.

D'Argent, à deux Faſces d'Azur, acompagnées de ſix Merlettes de ſable, poſées trois, deux & une.





JAQUES LE BORGNE, Seigneur de Kermorvan, demeurant au Manoir de Keraouel, Paroiſſe de Plouvenez, Evêché de Léon, Province de Bretagne, fut marié le 7. Février 1686. avec Caterine LE BORGNE, fille de Gui le Borgne, Seigneur de Tréuſcoët, & de Françoiſe LE GENDRE; De ce mariage il a eû neuf enfans, ſavoir, 1 Touſſaint le Borgne, Prêtre; 2 Vincent-Marie le Borgne, Prêtre & Prieur de Pons-ſur Seine; 3 Charles-Gui le Borgne, Prêtre; 4 Sébaſtien-Touſſaint le Borgne, ci-devant Jéſuite à la Fléche; 5 Jaques-Vincent le Borgne-de Kermorvan, né le 23. Septembre 1700. & reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 19. Novembre 1718. 6 Françoiſe-Renée & 7 Caterine-Guillemette le Borgne, Religieuſes à S. Paul de Léon; 8 Marie-Héléne, & 9 Anne-Thérèſe le Borgne, non mariées, en 1719.

Les Titres produits par ledit Jaques Vincent le Borgne, pour être reçû Page du Roi, juſtifient ſa filiation directe depuis Nobles gens Jean le Borgne, & Marguerite DE KERGUENNEC, ſa femme, ſes quatriémes ayeuls, dont les biens reconnus Nobles & de gouvernement noble & avantageux, furent partagés le 4. Mai 1565. entre Nobles hommes Adrien le Borgne, leur fils aîné, & héritier principal & noble, & Yves le Borgne, ſon frére juvigneur, Ecuyer, Seigneur de la Tour, triſayeul dudit Jaques-Vincent le Borgne de Kermorvan.

D'Azur, à trois Huchets ou Cors de Chaſſe d'Or, enguichés de même, & poſés deux & un.





URBAIN DE BORREL-DE CHANOUILLET, Seigneur de la Grange, demeurant dans la Ville de Mende en Gévaudan, fils de Gilbert-Charles de Borrel, Seigneur de la Grange, de Serviéres, des Vernets & de Saugére, & de Françoiſe DE RETZ-DE BRESSOLES, ſa femme, fut marié le 8. Septembre 1718. avec Marguerite RIVIÉ, ſœur d'Etienne Rivié, Conſeiller Sécretaire du Roi, & Grand Maitre des Eaux & Forêts au Département de Soiſſons, & il a laiſſé entr'autres enfans, Thomas de Borrel-de Chanouillet-de la Grange, né le 18. Septembre 1719. reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 2. Avril 1736.

Les Titres qui ont été fournis pour ſa preuve, juſtifient que ledit Gilbert-Charles de Borrel, ſon grand pére, maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, comme iſſû de Noble race & lignée, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiſ-

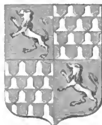
faire départi en la Province de Languedoc, du 26. Septembre 1669. étoit fils de Noble Robert de Borrel-de Chanouillet, Seigneur de la Grange, & de Caterine d'Arpajon, sa femme, qu'il avoit épousée le 6. Avril 1642. fille de Samuel d'Arpajon, Seigneur de Broquiès, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Léonore de Combret.

Que Noble Gilbert de Borrel-de Chanouillet, Seigneur de Saugiéres, pére dudit Robert, fut marié le 12. Juin 1611. avec Françoise Gregoire, fille de Noble Tristan Grégoire, Seigneur de Lambrandes, & de Marguerite de Grimoard-du Roure, & fit son Testament le 23. Décembre 1631. par lequel il voulut être enterré auprès de Robert de Borrel, son pére, dans la Chapelle des Cinq Playes à Mande, & que sur le lieu de sa Sépulture fut posée une Lame de Cuivre, avec cette Inscription : *Ci gissent Robert & Gilbert de Borrel-de Chanouillet, pére & fils, & ceux de leur Famille*, & institué son héritiere universelle ladite Françoise Grégoire-de Lambrandes, à la charge de remettre ses biens audit Noble Robert de Borrel-de Chanouillet, leur fils; Et que ledit Gilbert de Borrel étoit issû, au troisiéme dégré, de Noble Louis de Borrel, son bisayeul, lequel fut marié au lieu de Monthélier en Dauphiné, avec Noble Claude Coloneau, par Contrat du 19. Décembre 1521.

Ce Louis de Borrel est le sixiéme ayeul du Page de Sa Majesté, & de Jeanne-Charlote de Borrel-de Chanouillet de la Grange, sa Cousine germaine, née le 28. Avril 1722. reçûë à S. Cir le 31. Mars 1734. Le pére de cette Demoiselle, apellé Jean-Batiste de Borrel-de Chanouillet, étoit Capitaine dans le Régiment de Conti, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & frére germain dudit Urbain de Borrel-de Chanouillet, qui a donné lieu à cet article.

D'Azur, à un Chevron d'Or, surmonté de trois Etoiles de même, rangées en Fasce, & un Chef d'Argent.





Gabriel de Bosredon, Ecuyer, Seigneur du Chatelet, demeurant dans la Paroisse de S. Avit, Diocèse de Clermont en Auvergne, Election & Généralité de Riom, & fils de Joseph de Bosredon, Ecuyer, Seigneur du Chatelet, & de Françoise de la Rochette, sa femme, épousa l'onziéme d'Aoust 1685. Gilberte du Plantadis, fille de Claude-Gilbert du Plantadis, Ecuyer, Seigneur de la Vernéde, & de Jeanne Guillouet; Et de ce mariage il a eû un fils nommé Jaques de Bosredon, Prêtre; & quatre filles, savoir, Anne-Claire; Louise; Jeanne & Marie de Bosredon, toutes quatre reçûës dans la Maison Royale de S. Louis à S. Cir, où l'aînée s'est faite Religieuse, & ladite Louise de Bosredon a été mariée le prémier Aoust 1719. avec Jérôme-Marien de Bosredon, son Cousin, Ecuyer, Seigneur du Vieux-Voisin & du Luc.

Les Titres fournis pour les réceptions desdites Demoiselles, justifient suffisamment l'ancienneté de leur Noblesse, depuis Louis de Bosredon, leur quatriéme ayeul, Seigneur des Sales & de Hermant, lequel fut marié le 28. Janvier 1547. avec Jeanne d'Aubusson, fille de Jaques d'Aubusson, Seigneur de Banson, & d'Antoinette de Langeac, & eut entr'autres enfans, François de Bosredon, Seigneur de la Breuille, qui épousa le 23. Mai 1574. Jeanne de S. Julien, & fut pére de Jean de Bosredon, Seigneur de la Breuille & des Sales, marié le 28. Avril 1602.

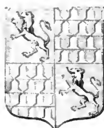
avec Madeléne DE CALVIMONT, fille de Jean de Calvimont, Seigneur de S. Martial, & de Madeléne DE MONTAGNAC.

Ils furent les pére & mére de Guillaume de Bofredon, Seigneur de la Breuille, de S. Marc & des Sales, lequel époufa l'onziéme Février 1641. Héléne ROBERT-de LIGNERAC, fille de puiffant Seigneur Jaques Robert-de Lignerac, Seigneur de la Mufe, & fut maintenu dans fa Nobleffe par Arreft de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, du 13. Mars 1659. en conféquence des Titres qu'il produifit alors, depuis Jean de Bofredon, fon trifayeul, qualifié haut et puiffant Seigneur Baron de Hermant, dans le Contrat de fon mariage énoncé dans ledit Arreft, & acordé le 15. Janvier 1513. avec Louife DE CHASLUS, fille de haut & puiffant Seigneur Jean de Chaflus, Seigneur du Pui-S. Gulmier.

Charles de Bofredon, frére puifné dudit François, & bifayeul de celui qui donne lieu à cet article, fut Seigneur de l'Efclaufe & de Martinenche, par la donation que lui en fit le 26. Mai 1574. le fufdit Louis de Bofredon, fon pére, qualifié dans cet Acte, Noble & puiffant Seigneur.

D'Azur, à un Lion d'Argent, la Langue & les Griffes de Gueules; Ecartelé d'un Vairé d'Argent, & de finople, de quatre traits.





JEROME-MARIEN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voifin & du Luc, demeurant audit lieu de Vieux-Voifin, dans la Paroiffe de Mérinchal, Diocèfe de Clermont en Auvergne, époufa le prémier Aouft 1719. Louife DE BOSREDON, fille de Gabriel de Bofredon, Ecuyer, Seigneur du Chatelet, & de Gilberte DU PLANTADIS. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Françoife de Bofredon-de Vieux-Voifin, née le 9. Septembre 1722. & reçûë à S. Cir le 8. Février 1732. fur les preuves de fa Nobleffe, qui établiffent que ledit Jerôme-Marien de Bofredon eut un frére nommé Jean-François de Bofredon, reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré d'Auvergne, le 6. Décembre 1715. Que tous deux étoient enfans de

Jean de Bofredon, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voifin, & de Diane-Françoife-DE CHAUSSECOURTE, mariée le 10. Février 1684. & fille de Charles de Chauffecourte, Ecuyer, Seigneur de Cherdant, & de Diane-Madeléne DE SALERS; Que ledit Jean de Bofredon fit homage au Roi, en fon Bureau des Finances & du Domaine à Riom, le 29. Décembre 1683. à caufe de ladite Seigneurie de Vieux-Voifin, mouvante du Comté d'Auvergne. Qu'il eut pour pére et mére,

Gabriel de Bofredon, Ecuyer, Seigneur de Menou, de Combrailles, de Vaftange & du Vieux-Voifin, & Françoife DE S. PHALE, fa femme, qu'il époufa le 21. Juin 1644. fille de puiffant Seigneur Claude de S. Phale, Ecuyer, Seigneur de S. Martin-d'Ordon, & d'Eléonore DE GRIVEL-DE GROSSOVE; Que ledit Gabriel de Bofredon, étoit fils puifné de

Jean-Mathelin de Bofredon, Seigneur du Pui-S. Gulmier & de Villevaleix, & de Marguerite LE GROIN, Dame de S. Avit, mariée le 7. Janvier 1601. & fille de Claude le Groin, Sieur de S. Avit, & d'Anne DE CHARLUS; Que ledit Jean-Mathelin de Bofredon étoit fils de Noble & puiffant Seigneur

Mathelin de Bofredon, Seigneur du Pui-S. Gulmier, & d'Antoinette DE MURAT,

qu'il époufa le 4. Mai 1574. fille de Triftan de Murat, Ecuyer, Seigneur de Rochemaure, & que ledit Mathelin de Bofredon eut pour pére & mére, Noble & puiffant Seigneur

Antoine de Bofredon, Seigneur du Pui-S. Gulmier & de Villevaleix, & Jeanne DE ROCHEFORT, fa femme.

Dans l'Arreft de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, dont il a été fait mention fur l'article précédent, eft énoncée entr'autres Titres, une Tranfaction du 24. Novembre 1549. par laquelle il eft prouvé que ledit Antoine de Bofredon, étoit frére puifné de Louis de Bofredon, Seigneur d'Hermant, & tous deux enfans de Jean de Bofredon, Seigneur & Baron d'Hermant, & de Louife DE CHASLUS, Dame du Pui-S. Gulmier.

Les Seigneurs de S. Gulmier & de Vieux-Voifin, portent les mémes Armes que la branche du Chatelet dont on vient de parler.





JAQUES-JOSEPH DU BOT, Ecuyer, Seigneur du Bot, demeurant dans la Paroiffe de la Chandeleur de la Ville de Quimper en Bretagne, & fils d'Hervé du Bot, Ecuyer, Seigneur du Bot & de Lochan, & d'Anne Jaquette DE MUZUILLAC, époufa le 16. Juillet 1709. Gabrielle-Jeanne DE LA RIVIERE, fille de Charles de la Riviére, Ecuyer, Seigneur de S. Germain, & de Claude-Thérêfe DE TOUTENOUTRE; Et de ce mariage, il a trois enfans, favoir, Hervé-Claude-Jofeph-Marie du Bot, né le 19. Mai 1710. François-Claude-Jofeph du Bot, né le 2. Janvier 1714. & Jean-Louis du Bot-des Salles, né le 13. Juillet 1715. reçûs tous trois Pages du Roi dans fa grande Ecurie, les 3. Aouft 1728. 13. Novembre 1730. & 15. Décembre 1732.

Les preuves de leur Nobleffe ont été dreffées fur Titres & fur partages Nobles & avantageux faits fucceffivement par leurs Prédéceffeurs, depuis Noble Even du Bot, Ecuyer, leur huitiéme ayeul, auquel Pierre de Kermodiern, donna fon aveu des héritages qu'il tenoit dans le Manoir du Bot, le 6. Novembre 1460.

Jaques du Bot, Seigneur du Bot, bifayeul de celui qui donne lieu à cet article, ayant été fait prifonier de Guerre, avec Aufroi du Bot, fon pére, auffi Ecuyer, Seigneur du Bot, par les Troupes du Duc de Mercœur, l'an 1591. fut obligé de payer pour fa rançon, & celle de fon Pére, la fomme de 600. Ecus.

D'Argent, à une Fafce de Gueules.





MICHEL LE BOTEUC, Seigneur de Coeffal, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & ci-devant Sous-Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françoifes, demeurant dans la Ville de Guerrande, Evéché de Nantes, & Province de Bretagne, fit un acord le 12. Décembre 1695. avec Aliénore le Boteuc, fa fœur, fur le partage qu'elle lui demandoit en noble comme en noble, & en partable comme en partable, dans les biens Nobles & de gouvernement noble de Michel le Boteuc, & de Renée LE SAGE, leur pére

& mére, Seigneur & Dame de Coeffal, dont ledit Michel le Boteuc, étoit fils aîné & héritier principal & Noble, & il fit homage au Roi en fa Chambre des Comptes, à Nantes, le 12. Juin 1722. à caufe de fa Maifon Noble, Terre & Seigneurie de Coeffal, mouvante de Sa Majefté, comme Duc de Bretagne. Il avoit époufé le 6. Octobre 1716. Antoine DU BOUEXIC, fille de René du Bouexic, Seigneur de la Roche & de la Marchanderie, & d'Antoinette GAZET, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Michel le Boteuc-de Coeffal, né le 28. Octobre 1718. reçû Page du Roi, dans fa Grande Ecurie, le 24. Mars 1736. fur les preuves de fa Nobleffe établie graduellement par Aveux, Contrats de mariage, Teftamens & partages nobles, depuis Olivier le Boteuc, fon feptiéme ayeul, Seigneur de Coeffal, dont la mére Blanche GARNIER, fit un Teftament le 29. Novembre 1496.

De Gueules, à une Croix d'Argent, acompagnée de quatre Etoiles de même, pofées une dans chaque Canton.





GUILLAUME BOUCHART, Ecuyer, Seigneur de Ravenel, de Cambronne, de Vaux, du Mefnil & de Biermont, demeurant dans la Paroiffe de Notre-Dame dudit lieu de Ravenel, Diocèfe de Beauvais, & Généralité d'Amiens, époufa le 4. de Février 1698. Antoinette-Jeanne-Charlote LE SART, fille de Charles le Sart, Ecuyer, Seigneur de Prémont, Chambellan de Monfieur, Duc d'Orléans, Lieutenant de Roi au Gouvernement de Cambrefis & du Hainaut, Gouverneur du Catelet, & d'Antoinette-Charlote LE SART.

De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Caterine-Jeanne-Charlote Bouchart-de Ravenel, née le 10. Juin 1700. & reçûë à S. Cir le 25. Mai 1712. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui prouvent que ledit Guillaume Bouchart étoit fils de

Robert Bouchart, Ecuyer, Seigneur de Cambronne & de Valefcourt, Lieutenant dans le Régiment de Piémont, & de Caterine CHARPENTIER, fa femme, qu'il avoit époufée le 25. Juillet 1665. fille de Guillaume Charpentier, Seigneur de Lunaifi, Confeiller Sécretaire du Roi, & d'Elifabeth MAHI. Que ledit Robert Bouchart, & Louis Bouchart, fon frére, Ecuyer, Seigneur de Ravenel & de Milli, Lieutenant de Roi au Gouvernement des Ville & Château de Roye, maintenus tous deux dans leur Nobleffe, par Ordonnance de M. Colbert, Commiffaire départi dans les Généralités d'Amiens & de Soiffons, du 8. Novembre 1666. étoient enfans de

Louis Bouchart, Ecuyer, Seigneur de Ravenel, de Cambronne & de Milli, Homme d'Armes de la Compagnie de Gendarmes des Ordonnances du Roi, fous la charge de M. le Duc de Lorraine, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de SA MAJESTÉ, & de Sidoine LE CARON, mariée le prémier Mars 1614. fille de Jean le Caron, Chevalier, Seigneur d'Ameri, Enfeigne d'une Compagnie de cent Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, fous la charge du Duc d'Aumale, & de Caterine D'AULT.

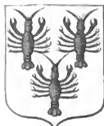
Que Jean Bouchart, pére dudit Louis, fut auffi Seigneur de Ravenel, de Saint Remi, de Milli, &c. Homme d'Armes, puis Enfeigne d'une Compagnie de cent

Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, fous la charge de M. de Crévecœur. Qu'il fut marié le 9. Aouft 1567. avec Jeanne du Plessier, fille de James du Pleffier, Seigneur de Certemont, & qu'il étoit fils de

Robert Bouchart, Ecuyer, Seigneur de Ravenel, dont il donna fon aveu à Louis de Goui, Ecuyer, Seigneur du Quefnel-Aubri, le 2. Janvier 1537.

D'Or, à une Tour de Gueules, maçonée de Sable, & furmontée de deux Croiffans d'Azur.





Edme-Antoine-Claude BOUCHER, Ecuyer, Seigneur de Milli, de Roffei & de Fontaine-Géri, demeurant dans la Paroiffe de Milli, Diocèfe de Langres, Bailliage de Noyers, Généralité de Dijon, naquit le 22. Janvier 1672. étoit Cornette de Dragons dans le Régiment de Ranes, l'an 1694. & fut marié le 8. Décembre 1711. avec Caterine Gautier, fille de Pierre Gautier, Ecuyer, Seigneur du Tronchoi, & de Fontaine-Géri, & de Marie Coiffart.

De ce mariage il a eû un fils nommé Edme Boucher-de Milli, né le 22. Mars 1714. reçû Page du Roi, dans fa grande Ecurie, le 6. Janvier 1731. & une fille apellée Jeanne-Marie-Anne Boucher-de Milli, née le 27. Avril 1720. & reçûë à S. Cir le 18. Mars 1731. fur les Titres produits pour leurs réceptions, lefquels juftifient que ledit Edme-Antoine Boucher, étoit fils d'

Edme Boucher, Ecuyer, Seigneur de Milli, Enfeigne de la Compagnie du Sieur de Germaincour, dans le Régiment de Beauce, l'an 1640. & de Marie le Bacle, fa femme, qu'il avoit époufée le 15. Octobre 1664. fille de François le Bâcle, Ecuyer, Seigneur d'Argenteuil & de Beauregard, & d'Elifabeth le Bossu.

Que le pére dudit Edme Boucher, nommé auffi Edme Boucher, Ecuyer, Seigneur de Milli, marié le 4. Septembre 1611. avec Marguerite de Veelu, fille de Jean de Véélu, Ecuyer, Sieur de Longeville & de Curi, Gentilhomme fervant du Roi, & de Caterine de Roussi, étoit fils de

Nicolas Boucher, auffi Ecuyer, Seigneur de Milli, Homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnances du Seigneur de Praflain, l'an 1594. Ledit Nicolas, fils de

Philipes Boucher, Ecuyer, Seigneur de Roffei, qui époufa Madeléne de Mirei, Dame de Milli, & qui fut executeur du Teftament qu'Etienne Boucher, fon frére, Evêque de Cornouailles, & Abbé de S. Sauveur de Vertus, fit à Paris le 17. Aouft 1571. Que ledit Philipes Boucher, compris au rang des Nobles dans le Procès verbal de la rédaction des Coûtumes du Bailliage de Sens, fait le 3. Novembre 1555. fit homage de la moitié de la Seigneurie de Roffei, à François du Bellai, Comte de Tonnerre, & Baron de Cruzi, le 17. Septembre 1547. fervoit dans l'Armée du Roi en équipage d'Armes, l'an 1567. & étoit fils de

Triftan Boucher, Seigneur de Roffei au Bailliage de Sens, & de Villiers-fur Tholon au Bailliage de Troyes, pour lequel Bertrand du Mei, comparut en état d'Arbaleftrier, monté & armé fuffifamment aux montres dudit Bailliage de Troyes, tenuës à Fromentiéres le prémier Avril 1511. par Gautier de Dinteville, Ecuyer, Seigneur de Palizi, Bailli de Troyes.

D'Argent, à trois Ecreviffes de Gueules, pofées deux & une, en Pal.





ROBERT DU BOUEX, Seigneur de Villemort & de Fontmorand, Colonel du Régiment de Villemort, Brigadier des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant audit lieu de Villemort, Paroiffe de Béthines, Diocèfe de Poitiers, Election du Blanc en Berri, & Généralité de Bourges, époufa le 22. Janvier 1713. Marie-Anne-Thérèfe du Ligondais, fille de François du Ligondais, Ecuyer, Seigneur de Couvines & du Pleffis, & de Marie-Anne de Lesperoniere, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Henri-Jofeph du Bouex-de Villemort, né le 13. Mars 1715. reçû Page du Roi dans fa Petite Ecurie, le 30. Décembre 1731. fur la production qu'il fit de fes Titres, lefquels juftifient que ledit Robert du Bouex, & Jeanne du Bouex, fa fœur, fille d'Honneur de Madame, Ducheffe d'Orléans, puis mariée le 19. Décembre 1676. avec Aléxis-François Dauvet-des Marets, Grand Fauconnier de France, étoient enfans de

Robert du Bouex, Seigneur de Villemort & de Méré, fucceffivement Capitaine d'une Compagnie de Cent hommes de pied, par Commiffion du 16. Aouft 1646. Lieutenant Général pour le Roi dans le Pays Blaifois, & Gouverneur de la Ville de Blois, l'an 1656. Capitaine-Commandant le Régiment du Coudrai-Montpenfier, l'an 1668. & Brigadier des Armées du Roi, & de Marie d'Escoubleau, fa femme, qu'il avoit époufée le 29. Novembre 1650. fille de Claude d'Efcoubleau, Seigneur du Coudrai, Gouverneur de Blois, Lieutenant Général pour Sa Majefté au Pays Blaifois, & de Charlote Pot-de Rhodes. Que ledit Robert du Bouex étoit fils de

Charles du Bouex, Ecuyer, Seigneur de Villemort, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Enfeigne d'une Compagnie de Gendarmes des Ordonnances de Sa Majefté, & de Marie Lhuillier, fa femme, mariée le 17. Décembre 1618. & fille de François Lhuillier, Ecuyer, Seigneur des Bas-Chateliers, Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roi, & de Jaqueline de la Chateigneraïe. Que ledit Charles du Bouex eut pour frére aîné, François du Bouex, Seigneur de Villemort, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie Françoife, l'an 1639. & pour frére puifné, Jean du Bouex, Seigneur de Lermont & de Lifle, Meftre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, Gouverneur de la Ville d'Ardres & du Comté de Guines, lequel ne laiffa qu'une fille d'Anne de Beauvau-du Rivau, fa femme, & que ces trois fréres étoient enfans de

Gabriel du Bouex, Seigneur de Richemont, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de la Chatellenie de Saux-le Duc en Bourgogne, Enfeigne de Cinquante hommes d'Armes fous la charge de M. de Tavannes, Ecuyer d'Ecurie, & Gentilhomme ordinaire de Sa Majefté, Gentilhomme de la Chambre de Monfieur, Duc d'Alençon, &c. & de Marguerite de Moussi-la Contour, Dame de Villemort, qu'il époufa le 20. Mai 1585. Que ledit Gabriel du Bouex, eut pour frére aîné, Michel du Bouex, Ecuyer, Seigneur de Richemont, lequel de Jeanne de Bonneval, fa femme, eut entr'autres enfans, Olivier du Bouex, Seigneur de Richemont, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui époufa Avoife de Malessec-de Chatelus, dont il eut une fille unique, nommée Jeanne du Bouex, Dame de Richemont, mariée le 7. Février 1633. avec Pierre Chauvelin, Ecuyer, Seigneur de Luzeret, Gentilhomme ordinaire de Monfieur Gafton, Duc d'Orléans, & que lefdits Gabriel & Michel du Bouex, eurent pour pére & mére,

François du Bouex, Ecuyer, Seigneur de Richemont, & Perrette de S. Maur,

fa femme, mariés le feptiéme d'Aouft 1526.

Les Titres énoncés dans les diférentes Ordonnances renduës l'an 1599. & l'an 1668. par les Commiffaires du Roi, fur la Nobleffe de cette Famille, la remontent jusqu'à Guillaume du Bouex, Ecuyer, Seigneur de Richemont, vivant l'an 1461.

D'Argent, à deux Fafces de Gueules.





LOUIS DE BOULLONGNE, Chevalier de l'Ordre du Roi, Premier Peintre de SA MAJESTÉ, Directeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, & l'un des Penfionnaires de l'Académie Royale des Infcriptions & Belles Lettres, fut anobli avec fa poftérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Fontainebleau au mois de Novembre 1724. en confidération de fes grands talens, & des Ouvrages qu'il avoit faits à la fatisfaction de SA MAJESTÉ, dans les Château & Chapelle de Verfailles, dans le Salon de Marli, dans l'Eglife des Invalides, & dans le Chœur de l'Eglife de Notre-Dame à Paris, &c. & il mourut au mois de Novembre 1733. Il étoit fils de Louis Boullongne, Premier Peintre du Roi, Directeur & Profeffeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, & de Marguerite BAQUET, qu'il avoit époufée au mois de Février 1688. fille d'Etienne Baquet, Pourvoyeur de la Maifon du Roi, & de Marguerite PERRIN, & ledit Louis étoit fils d'autre Louis Boullongne, Peintre célébre, & l'un des Fondateurs & Profeffeurs de l'Académie Royale de Peinture, mort l'an 1674. & de Barbe LARCHEVESQUE, fa femme.

Du mariage dudit Louis de Boullongne & de ladite Marguerite Baquet, eft iffû entr'autres enfans, Jean de Boullongne, Confeiller au Parlement de Metz, reçû le 30. Aouft 1726. & prémier Commis des Finances, lequel époufa au mois d'Avril 1719. Charlote-Caterine DE BEAUFORT, fille de Charles de Beaufort, l'un des Fermiers Généraux de SA MAJESTÉ, dont il a plufieurs enfans.

Les Armes dudit Sieur de Boullongne, réglées par le Juge d'Armes de France, font,

De Gueules, à une Tour d'Argent, & un Chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Or, le Cafque de profil.





EDOUARD BOULON, Major du Régiment Royal Dauphin, Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, originaire de la Ville d'Autun, Province de Bourgogne, Généralité de Dijon, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois d'Aouft 1720.

Les motifs de cet anobliffement, contenus dans lefdites Lettres, font que ledit Sieur Boulon fervoit SA MAJESTÉ depuis 35. ans fans difcontinuation, étant entré en 1685. dans

les

les Cadets, desquels il avoit été tiré en 1687. pour être Sous-Lieutenant dans ledit Régiment Dauphin Infanterie, puis Lieutenant en 1689. Capitaine en 1693. ensuite Capitaine de Grenadiers, & enfin Major dudit Régiment. Qu'il s'étoit trouvé au Siége de Frankandal, & à la défense de Mayence en 1689. où il avoit été blessé dangereusement d'un éclat de Grenade; Qu'il étoit aux Siéges de Mons & de Namur, faits par le feu Roi en personne, en 1691. & 1692. & à la Bataille de Steinkerque, où il avoit été blessé d'un coup de Bayonette à la main gauche; Au Siége de Furnes en 1693. à la défense de Namur en 1695. au Siége de Kell, à la Bataille d'Hochtet en 1704. au Siége de Nice en 1705. & en 1706. à celui de Turin, où il avoit été fait prisonier de Guerre, & enfin aux Siéges de Landau & de Fribourg; Que dans toutes ces ocasions il avoit donné des marques de sa valeur & de sa bonne conduite; Et que d'ailleurs, il étoit d'une des plus anciennes Familles, des plus considérées & des mieux alliées de la Ville d'Autun. Ces Lettres adressées à la Cour du Parlement & des Aides, à la Chambre des Comptes, & au Bureau des Finances de Dijon, y ont été apparemment registrées.

Les Armes réglées pour ledit Edouard Boulon, par le Juge d'Armes de France, sont,

D'Azur, à une Fasce ondée d'Or, chargée d'une Etoile de Gueules. L'Ecu timbré d'un Casque de profil.





ADRIEN-PIERRE-AIMÉ BOURDIN, Ecuyer, Seigneur de Monssures, demeurant dans la Paroisse de Flai, Diocèse de Beauvais, Généralité d'Amiens, fut maintenu dans la possession de sa Noblesse, par Ordonnance de M. de Bernage, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans ladite Généralité, du 6. Décembre 1717. Il fut marié deux fois, 1°. le 26. Septembre 1700. avec Elisabeth DE GUEULUI, fille de Philipes de Gueului, Ecuyer, Seigneur de Rumigni, & de Charlote-Thimoléone DE VANDEUIL. 2° l'onziéme d'Aoust 1718. avec Elisabeth DE VILLEPOIX, fille de Charles de Villepoix, Ecuyer, Seigneur de Proufel, & de Marguerite CARDON. Du premier Lit, sont issûs Jean-Pierre Bourdin, né le 26. Avril 1708. Philipes-Geofroi Bourdin, né le 2 Mai 1709. Elisabeth-Charlote Bourdin, née le 21. Juillet 1701. Marie-Charlote-Elisabeth-Thimoléone Bourdin, née le 20. Octobre 1702. Jaqueline-Françoise Bourdin, née le premier Octobre 1703. Marie-Agnès Bourdin, née le 4. Septembre 1704. Gabrielle-Françoise Bourdin, née le premier Octobre 1707. & Elisabeth-Marie-Louise-Françoise Bourdin, née le 28. Avril 1717. & reçûë à S. Cir le 19. Février 1719*. Du second Lit, est née une fille, nommée Marguerite-Florimonde Bourdin, née le 20. Novembre 1722. & reçûë à S. Cir le 3. Septembre 1734. Les Titres produits pour la réception de l'une et de l'autre, établissent que ledit Sieur Bourdin-de Monssures, leur pére, étoit fils d'

Antoine-Edmé Bourdin, Ecuyer, Lieutenant pour le Roi à Vitri-le François, & d'Angélique TIERCELIN, sa femme, qu'il épousa le 19. Juin 1680. fille de Geofroi Tiercelin, Ecuyer, Seigneur de Brosses & de Monssures, & de Marie DE S. SIMON. Que ledit Antoine-Edmé Bourdin eut pour pére & mére,

Nicolas Bourdin, Ecuyer, Seigneur de Vilaines, Gouverneur de Vitri-le Fran-

* ERRATUM. *Lisez : 1729.*

çois, & Cléophile-Anne CAUCHON, mariée le 9. Avril 1636. & fille de Thomas Cauchon, Seigneur de Neuflizes & de Courlandon, & de Charlote D'ANGLURE. Que ledit Nicolas Bourdin étoit fils de

Nicolas Bourdin, Seigneur de Vilaines, Confeiller Notaire & Sécrétaire du Roi, reçû le 29. Janvier 1574. puis Agent pour le Roi à Raguze en Dalmatie, où il mourut. Ledit Nicolas fils de

Jaques Bourdin, Seigneur de Vilaines, Sécrétaire d'Etat, & de Marie BOCHETEL, qu'il avoit époufée le 12. Janvier 1550. & qui étoit fille de Guillaume Bochetel, Seigneur de Saci, Sécrétaire d'Etat, & de Marie de Morvilliers; Que ledit Jean* Bourdin mourut le 6. Juillet 1567. ayant ordonné par fon Teftament qu'on l'enterrât avec les Pauvres dans le cimetiére de la Trinité; Et que

Jaques Bourdin, fon pére, natif de la Ville de Bourges, fut Seigneur de Chars & de Vilette, époufa Caterine BRINON, fille de Guillaume Brinon, Sieur de Vilaines, & de Jeanne HENNEQUIN; mourut le 6. Aouft 1534. lors Sécrétaire du Roi, & fut enterré dans l'Eglife de S. Paul à Paris.

D'Azur, à trois têtes de Cerf d'Or, pofées de front deux & une.





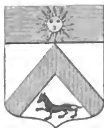
JEAN BOURGUIGNON, Ecuyer, Seigneur de la Mure, demeurant à Marfeille, & fils de Jofeph Bourguignon, Ecuyer, Seigneur de la Mure, & de Théodore CROISET, fa femme, époufa le 2. Juin 1720. Marie-Anne D'AUDIFFRET, fille d'Etienne d'Audiffret, Seigneur de Beauchamps, ancien Gouverneur de la Ville de Manofque, & de Raimonde ** DE LA BOULIE **. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Madelêne-Hipolite Bourguignon-de la Mure, née le 4. Décembre 1723. & reçûë à S. Cir le premier Septembre 1734. fur les preuves de fa Nobleffe juftifiée par Titres, depuis Claude Bourguignon, Ecuyer, fon fixième ayeul, vivant avec Jeanne DE BISSIERE, fa femme, l'an 1550.

La Seigneurie de la Mure, pofédée par cette Famille depuis plus de cent trente ans, reléve du Comté de Provence, ainfi qu'il paroît par plufieurs homages qui en ont été rendus en la Chambre des Comptes à Aix.

D'Or, à un Sanglier de Sable, paffant fur une Terraffe de finople, mouvante de la pointe de l'Ecu, & percé d'une Fléche d'Argent en barre, & un Chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Or.



* ERRATUM. *Lisez :* Jacques. — ** *Lisez :* DE SOUCHON DE LA BOULIE.



Philipes BOURLIER, Ecuyer, Confeiller du Roi, Tréforier de France, au Bureau des Finances de la Généralité de Lion, fut élu en 1719. Echevin de ladite Ville, où il demeure; De fon mariage avec Marie-Anne Messier, fille de Noble Jaques Meffier, Echevin de la même Ville, il a eû trois fils, favoir, Pierre-Philipes Bourlier; Marcelin Bourlier-de S. Hilaire, Maitre d'Hôtel du Roi, en furvivance de François Meffier, fon oncle maternel; & Jofeph Bourlier, Prêtre, Docteur en Théologie, Chanoine de la Collégiale de S. Juft à Lion.

Ledit Pierre-Philipes Bourlier, Tréforier de France au même Bureau des Finances, époufa Marie la Croix, fille de Jean la Croix, auffi Tréforier de France à Lion, dont il a eû deux fils, favoir, Philipes & Léonor Bourlier.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné en pointe d'un Chien de fable, paffant, & un Chef d'Azur, chargé d'un Soleil d'Or.





Gilbert BOUTET, Ecuyer, Seigneur de Sazeret, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérufalem, ci-devant Lieutenant de Dragons dans le Régiment de la Reine, demeurant dans la Paroiffe de S. Martin du lieu de Sazeret en Bourbonnois, Diocèfe de Bourges, Election de Montluçon, & Généralité de Moulins, naquit le 26. Aouft 1674. & fut marié le 12. Février 1707. avec Marguerite des Fontis, fils d'André des Fontis, Ecuyer, Sieur du Bouchat, & de Marguerite de Lingende. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Anne-Elifabeth Boutet-de Sazeret, née le 3. Juin 1717. & reçuë à S. Cir le 5. Juin 1727. fur les Titres produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit Gilbert Boutet étoit fils de

Claude Boutet, Ecuyer, Sieur de Villefranche, l'un des deux cens hommes d'Armes d'Ordonnances du Roi, fous le titre de la Reine, & que ledit Claude Boutet étoit arriére petit-fils de

Gilbert Boutet, Ecuyer, Archer des Ordonnances du Roi François I. fous la charge du Seigneur de la Fayette, l'an 1536. puis Archer de la Garde du Corps de Sa Majefté, l'an 1545.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Tours d'Argent, pofées deux en chef, & une en pointe, & un Lambel d'Argent, de trois pendans en chef.





JEAN-BATISTE-ROBERT LE BOUTILLIER-DE MAIGREMONT, Ecuyer, Seigneur de S. Cir & de Roménil, demeurant à Chaumont dans le Véxin-François, Diocèse & Généralité de Rouen, époufa le 19. Septembre 1710. Elifabeth BOUCHER, fille d'Antoine Boucher, Confeiller du Roi, Tréforier Général, & Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville, & d'Elifabeth L'EVESQUE, & fit homage au Roi en fa Chambre des Comptes à Paris, le 31. Décembre 1712. à caufe de fa Terre & Seigneurie de S. Cir, & du Fief de Roménil, mouvans du Comté de Chaumont. Lui & Martin le Boutillier, fon frére, Ecuyer, Seigneur de Maigremont, ont prouvé par Titres qu'ils étoient enfans de

François le Boutillier, Ecuyer, Seigneur de Maigremont, & de Marie DE LA SELLE, fa femme, qu'il avoit époufée le 15. Novembre 1675. fille d'Anne de la Selle, Ecuyer, Sieur de Neuilli-fous le Heaume, & de Françoife DIEUPARD. Que ledit François le Boutillier étoit homme d'Armes de la Compagnie de Monfieur, Duc d'Orléans, l'an 1643. Qu'il avoit fervi en qualité de Lieutenant dans le Régiment de la Feuillée-Cavalerie; Qu'il s'étoit trouvé au fecours d'Arras, aux Siéges de Stenai, de Landrecies, de Montmedi & de Gravelines, où il avoit donné des preuves de fon courage, dans toutes les ocafions qui s'étoient préfentées, & que fuivant un Certificat de M. le Maréchal de Turenne, il avoit donné des marques d'une grande valeur au Siége de Valenciennes, où il avoit été fait prifonnier après avoir eû deux Chevaux tués fous lui.

Que Sebaftien le Boutillier, pére dudit François, auffi Ecuyer, Seigneur de Maigremont, étoit homme d'Armes de la Compagnie de M. de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, & qu'il fervoit en ladite qualité, l'an 1615. dans l'Armée commandée par M. le Maréchal de Laval-Bois Dauphin; & qu'en 1620. il étoit Lieutenant de la Compagnie du Sieur d'Aubourg-de Lanlu.

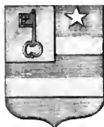
Que Martin le Boutillier, Ecuyer, Seigneur de Maigremont, pére dudit Sebaftien, avoit fervi en qualité d'Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur d'Alincourt, depuis l'an 1594. jufqu'en 1604. Qu'il s'étoit trouvé aux Siéges de Laon, de la Fére & d'Amiens, & qu'il avoit eû le Commandement d'une Cornette dans la Compagnie de Chevaux-Légers du Seigneur de S. Germain : Qu'il avoit époufé le 24. Février 1584. Perrette DE GRAINVILLE, fille de Jean de Grainville Ecuyer, Seigneur de Chavanfon & de Neuilli, & qu'il étoit fils de

Jean le Boutillier, auffi Ecuyer, Seigneur de Maigremont, & de Marie DE CUISSI, fœur de Jaques de Cuiffi, Ecuyer, avec laquelle il avoit été marié dans la Ville de Chambli en Picardie, le 22. Janvier 1549. & que ledit Jean le Boutillier eut pour pére & mére,

Touffaint le Boutillier, Ecuyer, Seigneur de Féron, & Françoife D'ALLERAI, fa femme.

D'Azur, à fept Chevrons d'Argent, pofés l'un au-deffus de l'autre, & un Cerf de même, courant de droit à gauche, à la pointe de l'Ecu.





CHARLES-ANNE-NICOLAS DE BRESSEI, Ecuyer, Seigneur de Manoncourt & de Roville, Confeiller d'Etat, & Chambellan de S. A. R. le Duc de Lorraine, demeurant à Nanci, époufa le 2. Juin 1710. Jeanne-Agnès DE RAGECOURT, Dame & Chanoineffe de Remiremont, & fille de Bernard-Hiacinthe de Ragecourt, Seigneur de Brémoncourt & d'Ancerville, Chambellan de Sadite A. R. Meftre de Camp d'un Régiment de Cavalerie pour le fervice du Roi, & d'Antoinette DE GOURNAI. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Claude de Breffei, reçû le 3. d'Aouft 1722. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre-Nations à Paris, fur les Titres qu'il produifit alors pour fa réception, lefquels établiffent que ledit Charles-Anne-Nicolas de Breffei, étoit fils de

Claude-Nicolas de Breffei, Ecuyer, Seigneur de Roville & de Frétigni, & de Jeanne-Denife POUTIER, mariée le 2. Janvier 1650. & fille de Denis Poutier, Seigneur des deux Sones, de Mamiroles, de Cenfai & de Chalezeul, ancien Co-Gouverneur de la Cité Impériale de Bezançon, & de Jeanne ETIENNE. Que ledit Sieur de Breffei, eut pour fréres, Charles-Louis de Breffei, Religieux de l'Abbaye Noble de S. Claude, reçû le 22. Mars 1652. Pierre-Louis de Breffei, Chambrier de la même Abbaye; & Jean de Breffei, Seigneur de la Cofte & de Rougemont, Capitaine d'Infanterie pour S. M. C. Que ces quatre fréres étoient enfans de

Jean de Breffei, Ecuyer, Seigneur de Frétigni, de Borei & de Coulenat, & de Louife DE BILDSTEIN, qu'il avoit époufée le 4. Septembre 1623. fille de Jean de Bildftein, Baron de Bildftein, Seigneur de Magniéres, Confeiller d'Etat de M. le Duc de Lorraine, Gentilhomme de Sa Chambre, & Colonel de 3000. Lanfquenets pour le fervice de ce Prince, & de Miremonde DE BEHEREI-DE S. ETIENNE, dit* DU HALT. Que ledit Jean de Breffei eut pour pére & mére,

Gabriel de Breffei, Ecuyer, Seigneur de Cubri, & Etiennette DE THOMASSIN, fa femme, laquelle comme tutrice de Jean, de Ferdinand, & de Françoife de Breffei, fes enfans, fit homage des lieux de Rougemont, de Souhelans, & des Moulins, le 28. Juin 1619. à Chriftophe de Rie, Marquis de Varambon, & Seigneur de Rougemont. Que ledit Gabriel étoit fils de

François de Breffei, Ecuyer, Seigneur de Cubri & de S. Julien, & de Claude JOUFFROI, fa femme, mariée le 2. Juin 1549. & fille d'Adrien Joufroi, Ecuyer, Sieur de Gouzans, & d'Anne D'ESPONTOT, & que ledit François eut pour pére & mére,

Claude de Breffei, Ecuyer, Seigneur de Mélincourt, & Caterine D'ABONNE, fa femme, qu'il époufa le 30. Décembre 1520. fille de Jean d'Abonne, Ecuyer, & de Guillaine DE MENOURE; Le Contrat de ce mariage fut paffé fous le fcel de la Cour de Favernei dans le Comté de Bourgógne.

Dans un ancien Catalogue des Confréres de S. Georges de la Ville de Rougemont, il eft dit que Renard de Breffei y fut enregiftré l'an 1431. & fucceffivement Pierre, Claude, François, Jaques, Huguenin, Pierre & Claude de Breffei, & Jean de Breffei, Seigneur de Frétigni.

Et dans un autre Catalogue imprimé à Bezançon, l'an 1663. dans lequel eft employé au rang defdits Confréres, Jean de Breffei, ayeul de celui qui donne lieu à cet article, les Armes de cette Famille font figurées & expliquées, favoir,

D'Azur, à deux Fafces d'Or, une Etoile d'Argent au Canton gauche du chef de l'Ecu, & un Franc quartier d'Or, chargé d'une Clef de Gueules, pofée en Pal, l'Anneau en bas.



*ERRATUM. Lifez : dite.



JOSEPH-ANDRÉ BRETAGNE, Ecuyer, Seigneur de Ruére, demeurant dans la Ville d'Avalon, Diocèse d'Autun, Généralité de Dijon, épousa le 7. de Novembre de l'an 1724. Marie BRESSE, fille de Pierre Bresse, Conseiller du Roi, Maitre particulier des Eaux & Forêts du Bailliage d'Auxois au Siége d'Avalon, & de Didiére LE COURT-DE BEAU, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Nicole-Antoinette-Madeléne Bretagne de Ruére, née le 22. Juillet 1725. & présentée pour être reçûë dans la Maison de l'Enfant Jesus à Paris.

La Noblesse de cette Demoiselle a été justifiée par Titres, depuis Claude Bretagne, son quatrième ayeul, Conseiller au Parlement de Bourgogne, pourvû le 16. Avril 1554. & frére de Jaques Bretagne, Avocat au Parlement, Lieutenant Général en la Chancellerie d'Autun, qui avoit épousé le 27. Aoust 1543. Anne DE MONTHOLON, fille de Guillaume de Montholon, Avocat Général au même Parlement, & de Caterine MOISSON, & qui mourut sans enfans avant l'an 1596.

Ledit Claude Bretagne, fut marié le 28. Janvier 1554. avec Denise BARJOT, anciennement BERJOT, sœur de Noble homme & sage Maitre Philibert Barjot, Conseiller au Parlement de Paris, & fille de Noble homme Claude Barjot, Seigneur d'Orval & de Selongei, Conseiller du Roi, Maitre ordinaire en sa Chambre des Comptes à Dijon, & d'Antoinette LE VISTE. De ce mariage il eut entr'autres enfans,

Jules Bretagne, Seigneur de Blancei & de Trémont, Conseiller au Parlement, & Commissaire aux requêtes du Palais à Dijon.

Claude Bretagne second du nom, mentionné ci-aprés.

Antoine Bretagne, Seigneur & Baron de Loisi, successivement Conseiller au Parlement de Dijon, reçû le 26. Mars 1587. Premier Président du Parlement de Metz, le 9. Avril 1633. Premier Président audit Parlement de Dijon, pourvû le 21. Juillet 1637. & reçû le 12. d'Aoust suivant; Il mourut avant l'an 1664. & fut enterré auprès de ses péres, dans l'Eglise de la Madeléne de ladite Ville, laissant entr'autres enfans d'Anne DE MASSOL, sa femme, qu'il avoit épousée le 27. Février 1593. Claude Bretagne, Baron de Loisi, Conseiller au Parlement de Dijon, reçû le premier Mars 1631. puis Premier Président du Parlement de Metz, le 28. Mars 1641.

Claude Bretagne, femme de Jaques BOSSUET, Conseiller au Parlement de Dijon, &

Marthe Bretagne mariée le 7. Mai 1600. avec Philbert LESNEL, Président en la Chambre des Comptes de Bourgogne.

Ledit Claude Bretagne, second du nom, reçû Conseiller audit Parlement le 13. Aoust 1602. fut honoré du Titre de Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, par Lettres du 3. Avril 1639. & fut marié en prémières noces le 5. Aoust 1618. avec Marie FILSJEAN, fille de Noble Nicolas Filsjean, Seigneur de Ste. Colombe, Gouverneur de la Chancellerie de Dijon, & d'Anne MORIN, 2°. le 27. Aoust 1628. avec Hélène MAILLARD, fille de François Maillard, Tréforier de France; Il mourut le 9. Novembre 1648. & fut enterré auprès du Premier Président, son frére.

Du premier mariage, il eut entr'autres, deux enfans, savoir, Antoine Bretagne, Conseiller au même Parlement, reçû le 12. Juillet 1641. &

André Bretagne, Ecuyer, Seigneur de Bruaille & de Montagni, Président, Trésorier de France en la Généralité de Bourgogne & Bresse, lequel de son mariage

acordé le 30. Octobre 1654. avec Joſéphe Galois, fille de Jean-Batiſte Galois, Ecuyer, Seigneur de Marcilli, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & d'Olimpe de Maſſol, laiſſa pluſieurs enfans, dont l'aîné apellé

Antoine Bretagne, Seigneur desdits Lieux, fut pére de celui qui donne lieu à cet article.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Arreſt des Commiſſaires du Conſeil du 9. Mai 1669. & elle porte pour Armes,

D'Azur, à une Faſce d'Or ondée, acompagnée en chef de trois Grelots de même, & en pointe d'un Croiſſant d'Argent.



PIERRE DE BRETTES, Ecuyer, Seigneur du Cros & de Cieux, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martial dudit lieu de Cieux, Diocèſe, Election & Généralité de Limoges, épouſa le 20. d'Aouſt 1714. Suſanne PETIOT, fille de Jaques Petiot, Ecuyer, Seigneur de la Motte, & de Caterine ROGER, & de ce mariage il a eû un fils, nommé Joſeph-Martial de Brettes-du Cros, né le 22. Juin 1716. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 15. Décembre 1731.

Les Titres produits alors pour ſa réception, établiſſent ſa filiation directe, depuis Jeannot de Brettes, ſon cinquième ayeul, Ecuyer, Sieur du Cros, l'an 1537. lequel de Perronne DE NEUVILLE, ſa femme, eut pour fils François de Brettes, Seigneur du Cros, créé Chevalier de l'Ordre de S. Michel, par Lettres du Roi Charles IX. du 6. Janvier 1571.

D'Argent, à trois Vaches de Gueules, acolées & clarinées d'Azur, & paſſantes l'une au-deſſus de l'autre.





CLAUDE DE BRIDIEU, Ecuyer, Seigneur du Claveau, demeurant audit lieu du Claveau, Paroiſſe de Ponnai en Touraine, Diocèſe & Généralité de Bourges, épouſa le 6. de Novembre de l'an 1708. Marie-Louiſe DE BILLI, fille d'Elie de Billi, Ecuyer, Seigneur de Villetertre, de Roméni, & de Marquemont, & de Marie-Louiſe DE BRIDIEU, & de ce mariage il a eû Claude-Louis-Nicolas de Bridieu, batiſé le premier de Février 1711. & reçû Page de la Reine, le 29. Aouſt 1729. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, établie par Titres, leſquels juſtifient que ledit Claude de Bridieu étoit fils de

Claude de Bridieu, Ecuyer, Seigneur du Claveau, de Montbron & de Luchet, Maréchal des Logis de la prémière Compagnie des Mouſquetaires du Roi, puis Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de M. le Duc de Guiſe, & Gouverneur de Méziéres en Brenne, & de Caterine BARTET, ſa ſeconde femme, mariée le 13. Juin 1678. & fille d'Iſaac Bartét, Seigneur de Méziéres, premier Sécrétaire du Cabinet du Roi, ci-devant Réſident pour la Couronne de Pologne à la

Cour de France, & de Marie RIOLAND. Que ledit Claude de Bridieu, & Roger de Bridieu, fon frére, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de Normandie, étoient enfans de

Gabriel de Bridieu, Ecuyer, Seigneur du Claveau, Gendarme de la Compagnie de Monfieur, frére du Roi, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Méziéres, & de Polixéne DE MAROLES, fa prémiére femme, qu'il avoit époufée le 20. Octobre 1624. fille de haut & puiffant Seigneur Meffire Claude de Maroles, Seigneur de Maroles & de la Rochére, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant de la Compagnie de Chevaux-Légers du Duc de Nevers, & d'Agathe DE CHATILLON. Que ledit Gabriel de Bridieu, eut pour pére & mére,

Dieudonné de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Gléole & du Claveau, Gentilhomme fervant de François de Bourbon, Duc de Montpencier, & Gouverneur de Méziéres, & Françoife de LA ROUE, fa femme, mariée le 29. Aouft 1584. & fille de René de la Rouë, Ecuyer, Seigneur de Liniéres, & d'Anne BRACHET. Que ledit Dieudonné de Bridieu, tranfigea le 25. Juillet 1625. avec Pierre de Bridieu, fon frére, Ecuyer, Seigneur de la Baron, (duquel font iffûs les Seigneurs de la Baron, ci-après) fur le partage des biens de Jean de Bridieu, leur frére aîné, & qu'ils étoient enfans de

Jaques de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Gléole dans la Paroiffe de Lefterpt, au Diocèfe de Limoges, Maitre d'Hôtel de François de Bourbon, Prince Dauphin, & homme d'Armes de fa Compagnie, & de Gabriel DE RIGAL, mariée le 14. Juin 1551. & fille de François de Rigal, Seigneur de la Veiffiére; & que ledit Jaques de Bridieu avoit époufé en prémiéres noces, le 21. Janvier 1531. Caterine DE MONTFERRAND, dont il n'eut point d'enfans.

Le furnom originaire de cette Famille eft JACMETON, ainfi qu'il eft juftifié par un Contrat de mariage de Jean Jacmeton, Ecuyer, Seigneur de Bridieu au Diocèfe de Limoges, acordé avec Antoinette DE MARCI, le 19. Avril 1452.

SEIGNEURS DE LA BARON.

CHARLES-PAUL-JAQUES-JOSEPH DE BRIDIEU, Ecuyer, Seigneur de la Baron, né le 23. Mars 1692. & demeurant audit lieu de la Baron, Paroiffe de Chéneché, Diocèfe, Election & Généralité de Poitiers, fut marié le 15. Mai 1719. avec Armande-Claude BERGERON, fille d'Antoine Bergeron, Seigneur de la Goupilliére, de Montreuil & de Neuilli, ci-devant Intendant des Armées du Roi, & de la Province de la Sarre, & de Claude SCARON, & de ce mariage il a eu entr'autres enfans, Charles-Marie-Jofeph de Bridieu, né le 19. Mai 1721. reçû Page de la Reine, le 20. Décembre 1735. & Marie-Jeanne-Marguerite de Bridieu, née le 23. Novembre 1724. & reçûë à S. Cir le 19. Juillet 1735.

Les Titres produits pour la réception defdits Sieurs & Demoifelles de Bridieu, juftifient que le Sieur de la Baron, leur pére, étoit fils de Jaques de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Baron, & de Florence MAILLASSON, qu'il avoit époufée le 25. Février 1691. veuve de Jean-François PERIGORD-DE MACÉ, Capitaine & prémier Brigadier des Ingénieurs du Roi en fes Camps & Armées en Irlande. Que ledit Jaques de Bridieu eut pour pére & mére,

Pierre de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Baron, de la Saulaie & de la Jalletiére, & Françoife BERLAND, fa femme, mariée le 23. Octobre 1660. & fille de Jaques Berland, Ecuyer, Seigneur du Pleffis, & de Madelène CARRÉ; Que ledit Pierre de Bridieu fit homage des Fief & Maifon Noble de la Baron, à Jaques de Mégrigni, comme Châtelain de Chénneché, le 2. Novembre 1659. Que par Ordon-

nance

nance de M. Barentin, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 16. Aouſt 1667. il fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, dont il avoit juſtifié alors la poſſeſſion depuis l'an 1449. & qu'il étoit fils de

Jean de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Baron, & de Marie ROUGIER, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 21. Février 1634. Que ledit Jean de Bridieu, eut pour frére Louis de Bridieu, Maréchal de Camp, Gouverneur des Ville & Château de Guiſe, en faveur duquel fut expédié un Brevet de Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, le 22. Février 1652. & qu'ils étoient enfans de

Pierre de Bridieu, Ecuyer, Seigneur de la Baron, de la Saulaie & du Breuil, l'un des Cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, Commandant pour Sa Majeſté au Château de Villebois en Angoumois, & de Gabrielle DE MONTFORT, ſa femme, mariée le 13. Février 1593. & fille de Guillaume de Montfort, Ecuyer, Seigneur du Breuil, & de Marie LAINÉ. Ledit Pierre de Bridieu, étoit frére de Dieudonné de Bridieu, Seigneur de la Gléole, dont il a été fait mention ci-devant.

D'Azur à une Macle d'Argent, cramponée par le bas, & acompagnée de trois Etoiles d'Or, poſées deux en chef, & une à la pointe de l'Ecu.



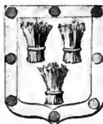


JEAN DE BRIE, Ecuyer, Seigneur de Soumagnac, demeurant dans la Paroiſſe de Gorre, Diocèſe, Election & Généralité de Limoges, & fils de Benoiſt de Brie, Ecuyer, Seigneur de Soumagnac, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Boucher-d'Orçai, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 21. Juillet 1712. épouſa le 24. Février 1723. Françoiſe DE LA BREUILLE, fille de Jean de la Breuille, Ecuyer, Seigneur de Chantrezac, & de Julie D'ABZAC. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Françoiſe de Brie-de Soumagnac, née le 9. Février 1724. & reçûë à S. Cir le 5. Aouſt 1733.

Les Titres produits pour la réception de cette Demoiſelle, remontent graduellement ſa filiation, juſqu'à Noble homme Louis de Brie, ſon cinquième ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Baſtide & de Beaufranc, Capitaine de trois cens hommes de pied, lequel par ſon Teſtament qu'il fit au Camp du Roi, dans la Ville de Blois, le 17. Juillet 1562. inſtitua ſon héritier François de Brie, ſon fils, & de Gabrielle DE TURENE, ſa femme.

D'Or, à trois Lions de Gueules, langués, onglés & couronnés d'Azur, & poſés deux & un.





ROBERT-HIACINTHE-JOSEPH DE BRIOIS, Ecuyer, Seigneur d'Hullucq, demeurant dans la Ville de Lille en Flandres, & fils de Charles de Briois, Ecuyer, Seigneur de Sailli, & de Marie-Madelène-Françoiſe LE MERCHIER, ſa femme, Dame d'Hullucq, épouſa le 9. Septembre 1722. Marie-Gabrielle DE COUPIGNI, fille de Charles-François de Coupigni, Ecuyer, Seigneur de le Baque, & de Marguerite DE HAININ. De ce mariage il a eû un fils, nommé Charles-Marie-Joſeph-Hiacinthe de Briois, né le 2.

Avril 1725. lequel fut reçû le 8. Avril 1734. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre-Nations, à Paris, & ses preuves certifiées à cet effet sur Titres, par le Juge d'Armes de France, remontent sa filiation jusqu'à Jean Briois, son quatrième ayeul, Ecuyer, Sieur de le Baque, lequel par Jugement des Commissaires de Sa Majesté Catholique, rendu le 7. Septembre 1583. fut déclaré Noble & issû de Noble génération, comme fils de Pierre Briois, & petit-fils de Jean Briois, Ecuyer d'Ecurie du Roi Charles VIII. par Lettres de retenuë du 15. Février 1491. Ce Jugement énonce aussi des Titres qui prouvent que ledit Jean de Briois, avoit un frére nommé Wast Briois, Chapelain du même Roi Charles VIII. & qualifié de* son Ambassadeur; Que lesdits Jean & Wast Briois, étoient enfans de Noble homme Wast Briois, possedant plusieurs Fiefs au lieu d'Hebuternes en Artois; Et que leur grand pére, nommé Jean Briois, Ecuyer, portoit pour Armes, ainsi que ses descendans,

De Gueules, à trois Gerbes de Bled d'Or, posées deux & une, & une bordure de même chargée de huit Tourteaux de Gueules.





VICTOR DE BROC, Ecuyer, Seigneur de la Ville-aux Fouriers, demeurant audit lieu de la Ville-aux Fouriers, Paroisse de Verneil, Diocèse d'Angers, & Généralité de Tours, épousa le 14. Février 1705. Françoise DE LA BARRE, fille d'Olle de la Barre, Ecuyer, Seigneur de la Hautepierre, & de Françoise DU PERRIER; Il fut maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans ladite Généralité**.

De son mariage avec ladite Françoise de la Barre, il a eû deux enfans, savoir, Charles-Olle-Victor de Broc, né le 23. Juin 1707. & Madelène-Emilie de Broc, née le 18. Novembre 1718. reçûë à S. Cir le 23. Aoust 1727. sur les preuves de sa Noblesse justifiée par Titres, depuis Noble personne René de Broc, Seigneur de la Ville-aux Fouriers, & Perrine BOUJU, sa femme, ses cinquièmes ayeuls, dont les biens furent partagés le 16. Juillet 1533. entre Nobles personnes Jean & Charles le Broc, leurs enfans.

Charles de Broc, petit-fils dudit René, fut Seigneur de la Cour-de Broc, & de la Ville aux-Fouriers, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & il eût un frére nommé Jean de Broc, qui épousa Jeanne D'ESTRÉES, fille de Jean d'Estrées, Seigneur de Cœuvres, Grand Maitre & Capitaine Général de l'Artillerie de France, & de Caterine DE BOURBON-VENDOME.

De Sable, à cinq Fusées & deux demies d'Argent, rangées en bande.



* ERRATUM. *Supprimez* : de. — ** *Ajoutez* : du 19 juillet 1715.



René-Nicolas DES BROSSES, Ecuyer, Seigneur du Goulet, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin-du Goulet, Diocèſe de Séés, Election d'Argentan, & Généralité d'Alençon, épouſa le 13. Octobre 1710. Françoiſe-Henriette de la Grange, fille de François de la Grange, Seigneur de Fontaines, Enſeigne des Gardes du Corps du Roi, Brigadier de ſes Armées, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & d'Eliſabeth-Louiſe Sallenoe, & de ce mariage il a eû entr'autres enfans, Eliſabeth-Louiſe des Broſſes-du Goulet, née le 27. Février 1717. & reçûë à S. Cir le 8. mai 1726. après avoir prouvé qu'elle étoit niéce de Marie-Hélène, & de Louiſe-Marie des Broſſes, reçûës auſſi toutes deux à S. Cir, le 23. d'Aouſt 1686.

Les Titres qui furent produits alors pour leſdites réceptions, juſtifient que ledit René-Nicolas des Broſſes, eut pour fréres & ſœurs, Nicolas & René-Nicolas des Broſſes, Capitaines dans le Régiment de Vendôme-Infanterie; Nicolas des Broſſes, Commandant un Bataillon dans le même Régiment, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; François des Broſſes, Capitaine dans ledit Régiment; Louiſe des Broſſes, femme de Joſeph Droullin, Seigneur de S. Chriſtophe, & leſdites Marie-Hélène, & Louiſe-Marie des Broſſes, & Marguerite des Broſſes, tous iſſûs de Simon des Broſſes, leur ſixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur du Boiſyon & de Batigni, lequel fut marié le 15. Aouſt 1469. avec Marie de Melicourt, fille de Jean de Mélicourt, Ecuyer, & de Guillemette de Mezieres, Dame de Laons, & fit homage au Roi, en ſa Chambre des Comptes à Paris, le 17. Juillet 1487. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Boiſyon, aſſiſe au Bailliage d'Evreux, & mouvante de la Vicomté de Conches.

Cette Famille a été maintenuë comme Noble d'ancienne race, par Ordonnance de M. Barrin-de la Galiſſoniére, Commiſſaire départi dans la Genéralité de Rouen, du 12. Aouſt 1666. & elle porte pour Armes,

D'Argent, à un Lion de Sable, langué de Gueules.





Jean-Ferdinand BROSSIER, Sieur de la Rouilliére, Conſeiller du Roi, Préſident & Lieutenant Général, Civil, Criminel & de Police au Bailliage du Perche à Belleſme, & Maire perpétuel de ladite Ville, épouſa Françoiſe du Val, de laquelle il étoit veuf, le 26. Novembre 1710. De ce mariage naquit une fille, nommée Jeanne-Françoiſe Broſſier, qui fut mariée le 6. Aouſt 1710. avec Pierre Chriſtophe d'Avesgo, Seigneur de Coulonges, mentionné cidevant.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné en chef de deux Etoiles de même, & en pointe d'un Croiſſant d'Argent.





JAQUES-POMPONE-FRANÇOIS LE BRUN, Sieur de Breuilli, Brigadier de la feconde Compagnie des Moufquetaires à Cheval, fervans à la Garde ordinaire de la perfonne du Roi, & fils de Pompone-François le Brun, Lieutenant Général à Argentan, & de Marie ESTARD, fa femme, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données par SA MAJESTÉ à Compiegne, au mois de Juillet de l'an 1736.

Les motifs de cet anobliffement, détaillés dans lefdites Lettres, font que depuis l'année 1708. il fervoit dans ladite Compagnie où fa bravoure & fa prudence lui avoient mérité le grade de Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; Qu'à la Bataille de Malplaquet, il avoit été bleffé à la jambe, d'un coup de feu; Qu'il avoit paru avec diftinction au Siége de Fribourg, en 1713. & qu'il ne s'étoit pas moins fignalé pendant la dernière Guerre en Allemagne, & au Siége de Philifbourg; Qu'il étoit d'ailleurs iffû d'une bonne & ancienne Famille de Normandie, vivant noblement, & toujours très-attachée au fervice de SA MAJESTÉ; Que trois de fes oncles, les deux prémiers, Capitaines au Régiment de Lévi-Cavalerie, & le troifième, Lieutenant dans le même Corps, avoient été tués en combattant vaillamment contre les Ennemis de l'Etat, & que plufieurs autres de la même Famille, Ingénieurs ou Capitaines d'Infanterie, avoient eû le même fort. Ces Lettres ont été adreffées aux Cours de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Rouen, pour y être regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur le Brun, par le Juge d'Armes de France, font,

Parti d'Hermines & d'Azur, à un Lion, parti de l'un en l'autre, couronné d'Or, & tenant de fes deux pattes de devant une Lance de Gueules, pofée en Pal; l'Ecu timbré d'un Cafque de profil.





GILES LE BRUN-DE LA FRANQUERIE, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris par SA MAJESTÉ, au mois d'Octobre 1720.

Les motifs de cet anobliffement, inférés dans lefdites Lettres, font que pendant toute la Guerre de 1692. il avoit commandé en courfe fur Mer, avec honneur & diftinction; Que pendant la Guerre de 1702. il avoit armé les Vaiffeaux le Joyeux, l'Amazone, l'Intrépide, le Brave, le Fortuné & l'Aimable, ayant été bleffé dangereufement quatre fois dans fes diférentes courfes; Qu'il avoit d'ailleurs envoyé aux longs cours, les Vaiffeaux le Joyeux, le Jean-Batifte, le Malo, la Marie-Anne, & le Pontchartain, qui avoient rapporté quantité de matiéres d'Or et d'Argent des Pays Etrangers, de maniére, que pendant qu'il contribuoit d'un côté à la défenfe & à la gloire de l'Etat par fa valeur, il y attiroit des richeffes confidérables, par fes talens, fa pénétration, & les correfpondances que demande le Commerce maritime. Ces Lettres ont été adreffées aux Cour de Parlement à Rennes, & Chambre des Comptes à Nantes, pour y être regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur le Brun, par le Juge d'Armes de France, font,

D'Azur à un Lion d'Or, & un Croiffant d'Argent pofé en chef, acofté de deux Etoiles d'Or; l'Ecu timbré d'un Cafque de profil.

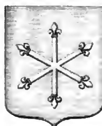


JEAN BRUNEL, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, demeurant dans la Paroiſſe de S. Quentin en Dauphiné, Diocèſe de Vienne, Election de Valence, & Généralité de Grenoble, épouſa le 3. Avril 1712. Marguerite-Fleurie BERT, fille d'André Bert, Sieur du Chafat, Capitaine dans le Régiment de Poitou, & de Marie DU FAUR. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Charlote Brunel-de la Chapelle, née le 24. Mars 1722. & reçûë à S. Cir le 26. Juin 1733. ſur les preuves de ſa Nobleſſe remontée par Titres, juſqu'à Noble Jean Brunel, ſon cinquième ayeul, vivant avec Jeanne CHOLON, ſa femme, avant l'an 1538.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe par M. du Gué, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, le 28. Aouſt 1668. & elle porte pour Armes,

De Gueules, à un Lion d'Argent; la Tête & les Crins d'Or.





JAQUES DU BUAT, Ecuyer, Seigneur & Patron de Bazoches en Thimerais, demeurant audit lieu de Bazoches, Diocèſe de Séés, Election de Mortagne & Généralité d'Alençon, épouſa le 5. Mai 1711. Gilonne-Madeléne MALARD, fille de Jaques Malard, Ecuyer, Sieur du Jardin, & de Caterine BOUCHARD. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Jaques du Buat-de Bazoches, batiſé le 10. Avril 1713. & reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 10. Septembre 1731. ſur les Titres produits à cet effet, leſquels juſtifient que ledit Seigneur de Bazoches, ſon pére, étoit fils de

Nicolas du Buat, Ecuyer, Seigneur de Bazoches, & de Barbe MOULIN, ſa femme, qu'il épouſa le 7 Février 1682. Que ledit Nicolas eut pour pére & mére,

Nicolas du Buat, Ecuyer, Seigneur de Bazoches & de Gaillon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Géneviève LE NORMAND, ſa femme, mariée le 21. Juin 1637. & fille de Silveſtre le Normand, Conſeiller du Roi, Maitre des Requêtes ordinaires de ſon Hôtel, & d'Adrienne L'HERMITE. Que ledit Sieur de Gaillon étoit fils de Noble Seigneur

Nicolas du Buat, Seigneur de Bazoches, de Migergon & de Médavi, qualifié Baron du Lac, dans le Contrat de ſon mariage, acordé avec Renée DE GROGNAUX, le 28. Octobre 1604. ledit Nicolas fils de Noble Seigneur

François du Buat, Seigneur deſdits lieux & de Gaillon, & de Lucréce DE DAMBRAI, qu'il épouſa le 6. Janvier 1586. fille de haut et puiſſant Seigneur Nicolas de Dambrai, Chevalier, Seigneur et Baron de Laigle, & de Jeanne GODEFOIX. Que ledit François du Buat, étoit homme d'Armes de la Compagnie de Charles de Coſſé, Maréchal de France, qu'il ſervoit en cette qualité au Camp de la Rochelle, l'an 1573. & qu'il eut pour pére & mére,

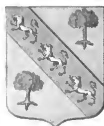
Jaques du Buat, Ecuyer, Seigneur de Montcollain, vivant avec Marie DE LA TOUR, ſa femme, avant l'an 1542.

Cette Famille a été maintenuë comme noble d'ancienneté, par M. de Marle,

Commiſſaire départi dans la Généralité d'Alençon, le premier Aouſt 1668. & elle porte pour Armes,

D'Azur, à trois Bâtons d'Or, fleurdeliſés; deux en ſautoirs, & l'autre poſé en Pal.





GUILLAUME DE BUIGNI, Seigneur de Cornehotte & de Bellefontaine, demeurant dans la Paroiſſe de Brailli-Cornehotte, Election d'Abbeville, Diocèſe & Généralité d'Amiens, épouſa le premier Février 1698. Marie-Joſéphe-Louiſe DE PONTHIEVRE-DE BERLAERE, fille de Daniel de Ponthiévre-de Berlaère, Ecuyer, Sieur de Bellacourdel, & de Jeanne-Antoinette DENIS.

De ce mariage il a eû deux enfans, ſavoir, François de Buigni-Cornehotte, né le 12. Avril 1703. & Jean-Batiſte de Buigni, né le 8. Janvier 1705. tous deux reçûs Pages du Roi dans ſa grande Ecurie, l'un le 8 Juin 1720. & l'autre le 14. Novembre 1722.

Les Titres produits pour leurs réceptions, juſtifient que ledit Guillaume de Buigni, leur pére, & Jean-Marie de Buigni, leur oncle, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment du Maine, furent maintenus dans leur qualité de Noble et d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Commiſſaire départi dans ladite Généralité d'Amiens, du 16. Janvier 1700. Qu'ils étoient enfans de

Claude de Buigni, Ecuyer, Seigneur de Cornehotte, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, & de Marie DE LOUVENCOURT, ſa femme, fille de Charles de Louvencourt, Seigneur de Blangi, & de Charlote DE BETHISI. Que ledit Claude de Buigni & Michel de Buigni, ſon frére, Sieur de Bellefontaine & du Merlier, Aide de Camp du Comte d'Alais, & Capitaine de Cent hommes de pied entretenus pour le ſervice du Roi, dans la Ville de Monaco, eurent pour pére & mére,

François de Buigni, Ecuyer, Seigneur de Cornehotte & du Merlier, & Renée DE CONTI, ſa femme, mariée le 29. Mars 1612. & fille de François de Conti, Chevalier, Seigneur de Roquencourt, & de Catherine DE LOUVIERS. Ledit François fils de

Claude de Buigni, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux, & de Marguerite DE FOUILLEUSE, qu'il épouſa le 5. Avril 1579. fille de Charles de Fouilleuſe, Chevalier, Seigneur de Flavacourt, de Montaigni & de Bazincourt, & de Françoiſe DE SUZANNE-CERNI. Que ledit Claude de Buigni étoit fils de.

Jean de Buigni, Ecuyer, Seigneur de Cornehotte, Archer des Ordonnances du Roi, ſous la charge du Seigneur de Piennes, & de Barbe DE S. DELIS, ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée le 30 d'Aouſt 1546. fille d'Antoine de S. Delis, Seigneur de Honcour, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général au Bailliage d'Amiens, & de Marie DE MAI; Que ledit Jean de Buigni avoit épouſé en prémières noces, le 6. Mars 1542. Barbe DE MAILLI, fille de haut & puiſſant Seigneur Monſeigneur Adrien de Mailli, Seigneur de Mailli, de Ravembergue, du Buquoi & de S. Leger, & de Françoiſe DE BAILLEUL; Mariage qu'il contracta après avoir dûëment juſtifié ſa Nobleſſe, & qu'il étoit iſſû de Noble & ancienne génération, tant de ſon côté, que de celui des Seigneurs de Boulainvilliers, d'Offignies, & de Haucour; Qu'il donna ſon aveu & dénombrement de la Terre & Seigneurie de Corne-

hotte, le 12. Novembre 1560. à Maximilien de Melun, Vicomte de Gand, duquel ladite Terre relevoit, comme Chatelain & Pair de Dompvaſt, & qu'il eut pour pére,

Antoine de Buigni, Ecuyer, Seigneur de Buigni, du Boſcraſoir, de Cornehotte, de S. Dellier, & de Boille-les Airaines, Lieutenant au Gouvernement de la Sénéchauſſée & Comté de Ponthieu, & Lieutenant Général de l'Amiral de France, dans l'étenduë dudit Comté, Pays de Vimeu, Ports & Havres des environs, &c. l'an 1542.

D'Or, à une Bande de Gueules, chargée de trois Lions d'Argent, & acompagnée de deux Boüis de Sinople, poſés l'un en chef, & l'autre en pointe.





MARIN BUTTET, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant de Vaiſſeaux, & Lieutenant de Roi au Quartier de Bayaha, dans l'Iſle de S. Domingue, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles, par SA MAJESTÉ, au mois d'Aouſt de l'an 1730. Les motifs par leſquels Elle fut engagée à lui donner cette marque de diſtinction, & expliqués dans leſdites Lettres, ſont que dès l'année 1699. étant encore dans ſa plus tendre jeuneſſe, il avoit ſervi en qualité d'Aide de Camp du Sieur du Caſſe, Gouverneur de ladite Iſle, dans les Troupes de la Colonie où il étoit reſté juſqu'en 1706. que le Sieur des Landes, ſon oncle, Lieutenant de Roi à S. Domingue, le fit paſſer en France. Il y ſervit pendant trois ans, dans le Régiment de Champagne, en qualité d'Enſeigne & de Lieutenant, & fut choiſi par diſtinction pour faire les fonctions de Garçon-Major dudit Régiment; Qu'en l'année 1710. ayant pris le deſſein de retourner à S. Domingue, il obtint un Brevet d'Enſeigne de Vaiſſeau, avec une Commiſſion de Capitaine réformé dans les Troupes de ladite Colonie, & en 1713. une Commiſſion de Capitaine en pied; Qu'au commencement de l'année 1717. le Sieur de Châteaumorant, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi, des Iles ſous le Vent, l'ayant envoyé à la Ville Eſpagnole de S. Domingue, pour y traiter de quelques affaires concernant le ſervice du Roi, & l'interêt de la Colonie, il s'étoit aquitté de cette miſſion avec diſtinction, & avoit refuſé généreuſement une gratification qui lui avoit été offerte par ladite Colonie, pour le dédommager des dépenſes conſidérables qu'il avoit faites pendant ſon ſéjour en ladite Ville de S. Domingue; Qu'en la même année 1717. ledit Sieur de Châteaumorant l'ayant engagé à faire un Armement contre les Forbans qui infectoient* les Côtes de l'Iſle, il avoit armé à ſes dépens, un Bateau de quatre Canons, & de 70. hommes, dont les frais avoient monté à plus de 18000. livres. Que comme il avoit droit de repréſaille d'hoſtilité contre les Eſpagnols, il avoit attaqué un de leurs Vaiſſeaux de 24. Canons, avec trois Bateaux, & leur avoit tué 50. hommes, n'ayant perdu de ſon côté, que ſon Lieutenant tué auprès de lui, & trois hommes de ſon Equipage; Qu'après cette expédition, ayant ſuivi la Côte Eſpagnole, il avoit rencontré deux Pirates, l'un deſquels, qui avoit un équipage de 110. hommes, étant venu l'attaquer, avoit été pris par lui, après un Combat de quatre heures. Qu'enſuite SA MAJESTÉ lui ayant accordé un Brevet de Lieutenant de ſes Vaiſſeaux, il avoit, l'année ſuivante, armé à ſes dépens deux autres Bateaux, & s'étoit rendu Maître d'une petite Frégate, & de quinze

* ERRATUM. *Liſez* : infeſtoient.

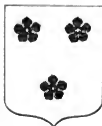
Bâtimens Etrangers, qui avoient été confifqués. Qu'en 1720. & 1721. le Sieur de Sorel, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majesté aux Ifles fous le Vent, connoiffant fa valeur & fon intrépidité, lui avoit donné le Commandement d'un Bateau qu'elle avoit ordonné d'armer, & enfuite d'une Frégate de 16. Canons, & de 170. hommes d'équipage, avec laquelle il avoit retiré des mains des Pirates un Vaiffeau de la Compagnie des Indes, chargé de munitions de Guerre & de bouche pour la Louïfiane, & qu'il avoit conduit en fûreté dans le Cap François; Que tous ces fervices effentiels lui avoient mérité la Croix de Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & qu'enfin il avoit découvert & pratiqué un débouquement par l'Ifle de Krocqueland, pour le retour en France, des Vaiffeaux du Roi & des Navires Marchands. Ces Lettres ont été adreffées aux Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, où elles ont dû être regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Buttet, par le Juge d'Armes de France, font,

D'Azur, à deux Anchres d'Argent, rangées en Pal au-deffus d'une Mer de finople, mouvante de la pointe de l'Ecu, & cinq Etoiles d'Or pofées en chef; l'Ecu timbré d'un Cafque de profil.



CA



ANTOINE CABOCHE, Ecuyer, Sieur d'Etilli, demeurant au lieu de la Folie, Paroiffe de Malpart, Election de Mondidier, Diocèfe & Généralité d'Amiens, fut maintenu dans fa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Confeiller d'Etat, & Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 11. Décembre 1697. De fon mariage, avec Anne ROUSSIN, font iffûs plufieurs enfans, favoir,

Laurent-François Caboche, Ecuyer, Sieur de Montovilliers, Commiffaire ordinaire de l'Artillerie; Antoine-Denis Caboche, Sieur de Lalval, Lieutenant au Régiment de Touloufe; Jofeph-Balthazar Caboche, Sieur de Beaumont, Sous-Lieutenant audit Régiment; Marie-Anne Caboche, veuve du Sieur ROSE; Marie-Madelène Caboche, femme du Sieur BOIRÉE; Cécile-Urfule Caboche, & Antoinette Caboche-de Lalval, reçûë à S. Cir le 12. Octobre 1686. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit Antoine Caboche, fon pére, eut pour fréres, Balthazar Caboche, Ecuyer, Sieur de Lalval, l'un des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & Capitaine apointé; Charles Caboche, Ecuyer, Sieur de Beaumont, Lieutenant dans le Régiment d'Humiéres, & Louis Caboche, Ecuyer, Sieur de Belloi, Capitaine dans le Régiment de Bretagne, puis Aide-Major de la Ville de Lille en Flandres; lefquels étoient iffûs de Jean Caboche, leur quatrième ayeul, Ecuyer, vivant avant l'an 1540. & dont le petit-fils, Nicolas Caboche, Ecuyer, étoit homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Seigneur de Morvilliers, l'an 1558.

D'Argent, à trois Quintefeuilles de fable, pofées deux & une.





CHARLES DE CACHELEU, Ecuyer, Seigneur de Bouillancourt, demeurant dans la Paroiffe de S. Samfon dudit lieu de Bouillancourt, fous Miannai, Election d'Abbeville, Diocèfe & Généralité d'Amiens, époufa le 4. Avril 1711. Jeanne-Henriete-Agathe DE LOUVENCOURT, fille de François de Louvencourt, Seigneur du Chauffoi, & de Jeanne LE ROI. De ce mariage il a eû deux enfans, favoir, Charles-François de Cacheleu-de Bouillancourt, né le 16. Février 1714. reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 31. Mars 1731. & Marie-Françoife-Agathe de Cacheleu, reçûë à S. Cir le 30. Mars 1724. Les Titres produits pour la réception de l'un & de l'autre, juftifient que ledit Charles de Cacheleu, leur pére, maintenu dans fa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. de Bernage, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans ladite Généralité d'Amiens, du 16. Décembre 1717. eut pour frére Nicolas-Jerôme de Cacheleu, Ecuyer, Sieur de Maillefeu, Lieutenant dans le Régiment Dauphin-Cavalerie, & qu'ils étoient enfans de

Nicolas de Cacheleu, Ecuyer, Seigneur de Bouillancourt & de Buffu, & de

Charlote DE CHERI, sa femme, mariés le 20. Juin 1665. & fille de Charles de Chéri, Ecuyer, Seigneur de Fonteni, & de Charlote DE NOINTEL; Que ledit Nicolas de Cacheleu, maintenu aussi dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Colbert, Commissaire départi dans la même Généralité, du 22. Aoust 1666. étoit frére de Claude de Cacheleu, Seigneur de Thoras, & de Robert de Cacheleu, Ecuyer, Sieur de Poupaincourt, mentionnés ci-après; Qu'ils eurent pour pére & mére,

Jaques de Cacheleu, Ecuyer, Seigneur de Poupaincourt & de Bussu, Exemt des Gardes du Corps de Monsieur Gaston, Duc d'Orléans, pourvû le 21. Janvier 1626. & Françoise DE MAILLEFEU, fille de Nicolas de Maillefeu, Ecuyer, Seigneur de Bouillancourt, & de Caterine LE CARON; ledit Jaques, fils de

Claude de Cacheleu, II. du nom, Seigneur de Loches & de Poupaincourt, Archer d'une Compagnie de Cent hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, sous la charge de M. de Joyeuse, Amiral de France, l'an 1582. puis Capitaine Commandant dans la Ville de S. Riquier, par Commission du 7. Avril 1589. & Capitaine d'une Compagnie de Cent hommes de pied, l'an 1591. & de Marie DE SERICOURT, sa femme, qu'il avoit épousée en prémiéres noces, le 13. Novembre 1586. fille de Jaques de Séricourt, Ecuyer, Seigneur d'Esclainvilliers, & de Madelène D'AMERVAL; ledit Claude de Cacheleu étoit fils de

Claude de Cacheleu, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Loches, Archer d'une Compagnie de cinquante Lances des Ordonnances du Roi, sous la charge de Jean, Seigneur de Créqui, l'an 1545. & d'Antoinette DU MAISNIEL, mariée le 6. Octobre 1550. & fille de Nicolas du Maisniel, Ecuyer, Seigneur de la Poulletiére; il aquit la Terre & Seigneurie de Poupaincourt, le 18. Février 1580. & se retira alors du service, à cause de son âge séxagénaire. Il eut pour pére & mére,

Pierre de Cacheleu, Ecuyer, Sieur de Loches, dans la Paroisse de Bussi, & Jeanne DE MORVILLIERS, sa femme, qu'il épousa le 15. Janvier 1522. fille de Jaques de Morvilliers, Ecuyer, Sieur des Marets, & de Jeanne DE LA ROQUE; ledit Pierre fils de

Valeran, dit Walquin Cacheleu, Ecuyer, Sieur de Loches, & de Jaquette DE LA GARDE, sa femme, lequel Valeran Cacheleu est employé avec la Noblesse de la Province de Picardie, dans le Procès verbal de la rédaction de la Coutume de Ponthieu, du 17. Octobre 1495.

SEIGNEURS DE THORAS.

CLAUDE DE CACHELEU, II. fils de Jaques de Cacheleu, & de Françoise DE MAILLEFEU, fut Seigneur de Thoras & de S. Léger, Capitaine dans le Régiment de Picardie, par Commission du 21. Février 1680. Il épousa en prémiéres noces, le 6. Juin 1671. Anne DE LOUVENCOURT, fille de Jaques de Louvencourt, Seigneur de Pissi & de Pierre-Clouët, & de Marguerite DE CONTI, & en secondes noces, le 24. Décembre 1677. Marie-Claire TRUFFIER, fille de François Truffier, Seigneur d'Allenai, & de Jeanne MAILLART, & de ce second mariage il eut quatre enfans, savoir,

Claude de Cacheleu, Seigneur de Thoras, de Houdan & de Framicourt, lequel fut reçû Enseigne dans le Régiment des Gardes Françoises, sur les preuves de sa Noblesse certifiées au Roi, & à feu M. le Maréchal de Boufflers, Colonel dudit Régiment, par le Juge d'Armes de France, le 8. Juillet 1700. & épousa le 23. Mai 1714. Françoise DE MANNEVILLE, fille d'Etienne-Joseph de Manne-

ville, Gouverneur de Dieppe, & de Bonne-Angélique DE MORNAI-MONT-CHEVREUIL.

Jean-Batiſte de Cacheleu, Ecuyer, Seigneur de Houdan, Lieutenant aux Gardes.

Marie-Françoiſe de Cacheleu, femme de François DE SAISSEVAL, Ecuyer, Seigneur de Piſſi, &

Marie-Charlote de Cacheleu-d'Augicourt.

SEIGNEURS DE POUPAINCOURT.

ROBERT DE CACHELEU, Ecuyer, fils puiſné de Jaques de Cacheleu, & de Françoiſe DE MAILLEFEU, fut Seigneur de Poupaincourt, & l'un des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & il épouſa le 4. Novembre 1673. Anne DE TILLOLOI, fille de Nicolas de Tilloloi, Sieur de Sénarmont, Gendarme de la Reine, & de Michelle GIGAULT. Après la mort de ſon mari, ladite Anne de Tilloloi fut maintenuë dans ſa Nobleſſe, comme veuve de Gentilhomme, par Ordonnance de M. Bignon, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 3. Janvier 1699. & par la méme ordonnance, furent auſſi maintenus dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, Nicolas de Cacheleu, ci-devant Capitaine dans le Régiment d'Artois, & Joſeph de Cacheleu, ſon frére, tous deux enfans deſdits Sieur & Dame de Poupaincourt.

D'Azur, à trois pattes de Loup d'Or, poſées en Pal, deux & une.





ALEXANDRE-LOUIS DE CADRIEU, Seigneur d'Auriac, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant à Paris, a eû ſix fréres & cinq ſœurs, ſavoir, Guillaume de Cadrieu, Major du Régiment d'Orléans, lequel fut tué au Siége de Wéſel, l'an 1673. Arnaud de Cadrieu, Seigneur de Cadrieu & de Cazelès, qui épouſa le 20. Aouſt 1678. Iſabelle DE S. NECTAIRE, fille de Hugues de S. Nectaire, Seigneur de Verriéres, & de Louiſe DE BOUAN-DE FLORI, dont il eut une fille unique, mariée au mois de Février 1699. avec Louis DE LOSTANGES, Seigneur de S. Alvaire en Périgord, Sénéchal de Querci; Jean de Cadrieu, Seigneur de Puicalvari, mentionné ci-après; Marc de Cadrieu, Prieur de Florenſac en Querci; Jean-Paul de Cadrieu, Sieur de Callar; Joſeph de Cadrieu, Sieur de Montredon, Capitaine de Carabiniers; Marguerite-Jeanne de Cadrieu, femme de Jean DE SELVE, Seigneur de Selve en Rouergue, & de la Génevréde en Querci; Marguerite-Urſule de Cadrieu, mariée avec Antoine DE CASTAGNEDE, Seigneur de la Grézie & de Balaguier en Rouergue; & Gabrielle-Anne; Anne; & Jeanne de Cadrieu, Religieuſes.

Ledit Jean de Cadrieu, (frére du Lieutenant Général,) Seigneur de Puicalvari, de Caumont, de Concorès & d'Antès en Agénois, Lieutenant Colonel du Régiment de Toulouſe, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roi, Inſpecteur Général d'Infanterie, Commandant à Fribourg & dans les Places d'Hui, de Dixmude, de Furnes, de Courtrai, de Menin, de Calais,

& depuis l'Efcaut jufqu'à la Mer, époufa le 8. Mars 1698. Anne DE LA ROQUE, fille de François de la Roque, Ecuyer, Seigneur de Sénezergues, & d'Anne BENOIT. Il fit fon Teftament le 17. Septembre 1711. & mourut le 12. Novembre 1712. laiffant pour enfans, Arnaud-Jean-Louis de Cadrieu, né le 5. Juillet 1700. reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie, le 22. Janvier 1715. Louis-Jofeph-François de Cadrieu, & Marie-Françoife-Louife, Marie-Joféphe-Thérèfe, & Marguerite-Jeanne-Chriftine de Cadrieu.

Les Titres produits en Original pour la réception dudit Arnaud-Jean-Louis de Cadrieu, établiffent fa filiation directe, depuis Ifarn de Cadrieu, fon onzième ayeul, Seigneur de Cadrieu, mort avant l'an 1352. lequel eut pour fils

Bertrand de Cadrieu, Damoifeau, qui fit plufieurs aquifitions d'héritages dans la Seigneurie de Cadrieu, le 17. Mai 1352.

Jean de Cadrieu, petit-fils dudit Bertrand, eft qualifié Seigneur de Cadrieu, l'an 1430. & fut marié avec Gaillarde DE NARBONNÈS, dont il eut un fils, nommé

Antoine de Cadrieu, Seigneur de Cadrieu, lequel époufa Andrive DE GAUSSERAN, dite de S. ALARI,

Marquis de Cadrieu, leur fils, I. du nom, Seigneur de Cadrieu, époufa avant le 19. Novembre 1505. Antoinette DE SALES, fille de Guillaume de Sales, Seigneur de la Gibertie, et fut pére de

Jean de Cadrieu, Seigneur de Cadrieu & de Cuzols, marié le 14. Octobre 1532. avec Claire DE LA JUGIE, fille de Triftan de la Jugie, Seigneur & Baron de Rieux, au Diocèfe de Narbonne. Il eut de ce mariage, entr'autres enfans,

Marquis de Cadrieu, II. du nom, Seigneur de Cadrieu & de Montredon, lequel époufa le 12. Mars 1560. Jeanne DE NARBONNÈS, fille de Balthazar de Narbonnès, Seigneur de Puilaunais, Baron de Felzens.

Balthazar de Cadrieu, leur fils, Seigneur de Cadrieu & de Langle, fut marié le 4. Mai 1585. avec Marguerite DE LA FONT, fille de Flotard de la Font, Ecuyer, Seigneur de Féneiroles, & de Françoife DE JEHAN-S. PROJECT, & de ce mariage il eut un fils nommé

Marc de Cadrieu, Seigneur de Cadrieu & de Cazelès, Maréchal de Camp, par Brevet du 2. Décembre 1651. lequel époufa le 8. Septembre 1616. Hélène DE GUISCARD, fille de Gabriel de Guifcard, Seigneur de la Bourlie, & d'Anne DE LACQUAI.

Philipes-Balthazar de Cadrieu, leur fils, lequel eut pour frére Jean de Cadrieu, mort Lieutenant Colonel de Cavalerie, fut auffi Seigneur des mêmes Terres de Cadrieu, de Puilaunais & de Cazelès, & il époufa le 16. Janvier 1642. Caterine DE GLANDIERES, veuve de Claude D'ESPINCHAL, Seigneur de Bruffac, & fille de Guillot de Glandiéres, Seigneur de la Boiffonade, & de Françoife DE BALDIT; c'eft de ce mariage que font iffus

M. de Cadrieu, Lieutenant Général des Armées du Roi, & tous fes fréres dénommés ci-devant.

Cette Famille a produit de plus un Titre du 9. Octobre 1295. par lequel Meffire Hugues de Cadrieu, Chevalier, Seigneur du Château de Cadrieu, fit un échange avec Pierre de Cadrieu, fon neveu, Damoifeau.

D'Or, à un Lion parti de Gueules & de fable, langué, onglé & couronné de Gueules.





JEAN-BERTRAND DE CAHORS, anciennement du furnom de POL, Ecuyer, Seigneur de Malmont, Capitaine dans le Régiment de Guiche, puis dans celui de Coetquen, demeurant dans la Ville de S. Circq, au Diocèfe de Cahors, eut un frére, nommé Jean de Cahors, lequel fut tué au Siége de Lérida en Efpagne, étant lors Lieutenant dans le Régiment Royal Artillerie, & deux fœurs, Louife et Jeanne de Cahors, reçûës à S. Cir en 1687. & 1695. Il époufa le prémier Juillet 1703. Marguerite DE TREMEILLES, dont il eut Jean-Jofeph de Cahors, élevé Page de Monfieur le Duc d'Orléans, & Marie-Marthe & Marguerite de Cahors-la Sarladie, reçûës pareillement à S. Cir en 1715. & 1727. fur les preuves de leur Nobleffe, remontées par Titres jufqu'à Pierre POL, dit DE CAHORS, leur fixième ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Sarladie en Querci, avant l'an 1529.

D'Azur, à un Ours d'Or, paffant, & un Chef d'Argent, chargé de trois Croix de Gueules.





WAST CAIGNET, Ecuyer, Seigneur de Friancourt, Commiffaire d'Artillerie, demeurant dans la Paroiffe de S. Waft d'Angicourt, au Diocèfe de Beauvais, époufa 1°. Jeanne VATRI, 2°. le 2. Mai 1689. Jeanne D'ERS. Du premier Lit il eut deux fils, Waft & Claude Caignet, morts en Allemagne, fervans dans le Régiment du Partifan la Croix; & du fecond Lit, Claude & Daniel Caignet, & Jeanne Caignet de Friancourt, leur fœur, née le 27. Avril 1699. & reçûë à S. Cir le 22. Mai 1708. fur les Titres produits alors pour fa réception, lefquels remontent jufqu'à Pierre Caignet, fon fixième ayeul, anobli par le Roi Louis XI. au mois de Juillet 1477. Les Lettres de cet anobliffement furent regiftrées à la Chambre des Comptes, le 10. Novembre de la même année.

Cette Famille a été maintenuë dans fa Nobleffe par Arreft du Confeil d'Etat du 11. Juin 1670.

D'Argent, à trois Aigles de fable, pofés deux & un.





FRANÇOIS DE CAIRON, Ecuyer, Seigneur de Mandens, Capitaine dans le Régiment Dauphin, demeurant à Figeac en Querci, Diocèfe de Cahors, époufa le 9. Juillet 1691. Marguerite DE DAÏ, fille de Guillaume de Daï, Confeiller Procureur du Roi en ladite Ville de Figeac. De ce mariage il a eû deux fils, favoir, Jean de Cairon, ci-devant Moufquetaire du Roi, & François-Raimond de Cairon, né le 2. Avril 1698. reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 4. Mars 1713. fur les Titres qu'il produifit alors, & qui

juftifient que ledit François de Cairon, fon pére, & Jean de Cairon, fon oncle, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Commandant le Régiment de Saintonge, étoient enfans de

Jean de Cairon, Seigneur de Mandens, Capitaine d'Infanterie, par Commiffion du 22. Septembre 1651. lequel fut maintenu dans fa Nobleffe par Ordonnance de M. Pelot, Commiffaire départi dans la Généralité de Guienne, du prémier Juin 1667. confirmé par Arreft du Confeil d'Etat, du 13. Novembre 1668. & que ledit Jean de Cairon eut pour bifayeul, Guillaume de Cairon, Ecuyer, dont le fils, François de Cairon, Ecuyer, fut marié le 5. Février 1558. avec Marie Dujol, fille de Pierre Dujol, Seigneur de la Roque-Toirac, & de Marie Viguier.

D'Azur, à un Chevron d'Argent, acompagné de trois Billettes de même, pofées en Pal, deux en chef, & une à la pointe de l'Ecu.





Jean-Lancelot DE CALMEIL, Ecuyer, Seigneur de Saujan, demeurant dans fa Maifon Noble de la Foffe, jurifdiction de Bourg, Diocéfe & Généralité de Guienne, fit homage au Roi en fon Bureau des Finances & du Domaine, à Bourdeaux, le 29. Mars 1715. à caufe de fadite Maifon Noble de la Foffe, mouvante du Duché de Guienne; & de fon mariage avec Marguerite Gombault, qu'il époufa le 22. Juin 1703. fille de Marc-Antoine Gombault, Seigneur de la Grange, il eut entr'autres enfans, Jofeph de Calmeil, Enfeigne de Vaiffeau, l'an 1730. & Jaques-Léon de Calmeil, fon frére aîné, né le prémier Janvier 1711. reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie le 31. Octobre 1727. fur les preuves de fa Nobleffe, remontées jufqu'à Charles de Calmeil, Ecuyer, fon quatrième ayeul, vivant avant l'an 1550. & dont le petit-fils François de Calmeil, Ecuyer, Seigneur de Tourteault, fut Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied, par Commiffion du Roi du 14. Mars 1619.

D'Azur, à trois Yeux d'Argent, rangés en Fafce, furmontés chacun d'une Etoile d'Or, & une Levrette de même courante, à la pointe de l'Ecu.





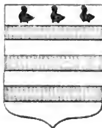
Joseph CAMELIN-du Revest, demeurant dans la Ville de Fréjus en Provence, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données par Sa Majesté à Fontainebleau, au mois d'Octobre de l'an 1727. Les motifs de cet anobliffement, expliqués dans lefdites Lettres, font qu'il étoit iffu d'une Famille honorable & très-ancienne de ladite Ville de Fréjus, & qui avoit poffedé depuis plus d'un fiécle des Charges confidérables; Que les Ancêtres de l'Expofant avoient rendu à l'Etat dans diférens temps, & dans des ocafions importantes, des fervices très-fignalés; Que Barthelemi Camelin, Archidiacre de Fréjus, avoit été Evêque de ladite Ville depuis 1600. jufqu'en 1633. & que Pierre Camelin, fon neveu & fon Coadjuteur, avoit été pourvû de cet Evêché

jusqu'en 1654. Ces Lettres, signées LOUIS, & scellées, ont été adressées à la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, pour y être registrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Camelin, par le Juge d'Armes de France, sont,

D'Azur, à un Chameau d'Or, & trois Etoiles aussi d'Or, posées en chef; l'Ecu timbré d'un Casque de profil.





CHARLES DE CAPENDU, Ecuyer, Seigneur de Capendu & d'Hennezis, Vicomte de Boursonne, Comandeur de Moreuil de l'Ordre de S. Lazare, demeurant audit lieu de Boursonne, Diocèse & Généralité de Soissons, fut élevé Page de la Chambre du Roi, l'an 1673. puis reçû Enseigne aux Gardes l'an 1677. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Maitre des Eaux & Forêts du Bailliage de Valois; il épousa le 26. Septembre 1689. Jeanne-Batiste DE GAUNE, fille de Barthelemi de Gaune, Seigneur de Conigi, de Courtemont & de Varennes, & de Jeanne-Batiste DU ROUX-DE SIGI. De ce mariage il eut pour enfans, Charles de Capendu-de Boursonne, né le 31. Mars 1695. & Amable-Paul-Jean-Batiste de Capendu, né le 29. Juin 1698. Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de France, où ses preuves furent admises le 30. Avril 1703. tous deux reçûs au nombre des Pages du Roi dans sa petite Ecurie, l'un le 5. Avril 1710. & l'autre le 2. Mai 1713. sur les Titres qu'ils produisirent alors, & qui prouvent que ledit Charles de Capendu, & René de Capendu son autre frére, reçû Chevalier de Malthe le 4. Mai 1673. étoient enfans de

Charles de Capendu, III. du nom, Ecuyer, Vicomte de Boursonne, Seigneur & Patron d'Hennezis, aussi Maitre des Eaux & Forêts du Bailliage de Valois, & de Renée-Madelène DE VASSAN, sa femme, qu'il avoit épousée le 13. Juin 1655. fille de Nicolas de Vassan, Seigneur de Puiseux, Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, & de Renée LAMIBAULT; ledit Charles, fils de

Charles de Capendu, II. du nom, Ecuyer, Vicomte de Boursonne, Seigneur d'Ouchi-le Chatel & de la Villeneuve, Maitre des Eaux & Forêts dudit Bailliage, & d'Antoinette DE SEBOUVILLE, mariée le 25. Février 1602. & fille de Louis de Sebouville, Ecuyer, Seigneur des Marets, & de Louise DE DAMPIERRE; Que ledit Charles de Capendu II. eut trois sœurs, savoir, Anne de Capendu, laquelle épousa Louis DE SEBOUVILLE, Seigneur des Marets; Marie de Capendu, veuve d'Adrien DE MAILLI, Seigneur de la Houssaie, l'an 1644. & Louise de Capendu, femme de François TIERCELIN, Seigneur de Neufmoulin, Maréchal des Logis de la Reine Mére, l'an 1644. & que tous quatre étoient enfans d'

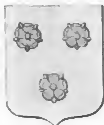
Henri de Capendu, Chevalier, Vicomte de Boursonne, Pair du Comté de S. Paul en Artois, Maitre des Eaux & Forêts de Valois, & d'Antoinette DE MONCHI, sa femme, fille d'Antoine de Monchi, Seigneur de Sénarpont & de Longueval, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jeanne OLIVIER, sa prémière femme, laquelle étoit fille de François Olivier, Chevalier, Seigneur de Leuville, Chancelier de France, & que ledit Henri de Capendu, & Jeanne de Capendu, sa sœur, femme de Claude DE VILIERS-S. PAUL, Seigneur de Ruglise, eurent pour pére & mére,

Charles de Capendu, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Capendu & de Prounai, Vicomte de Boursonne, Pair du Comté de S. Paul en Artois, & Maitre des Eaux

& Forêts du Duché de Valois, & Antoinette DE LIGNI, qu'il avoit épousée le 26. Avril 1528. fille de Pierre de Ligni, Ecuyer, Seigneur du Heuleu & du Pleſſier, & de Marguerite DE S. VINCENT. Ledit Charles de Capendu nommé avec les Nobles du Duché de Valois dans le Procès verbal de la rédaction de la Coutume de ce Duché, fait le 13. Septembre 1539. mourut au mois de Septembre de l'an 1546. & fut enterré dans l'Egliſe de Bourſonne, où ſes deſcendans, Vicomtes de Bourſonne, ont tous été auſſi inhumés.

D'Argent, à trois Faſces de Gueules, & trois Merlettes de ſable, rangées en Chef.





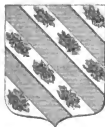
ALEXANDRE DE CAQUERAI, Ecuyer, Sieur des Landes & des Moliéres, demeurant dans la Paroiſſe de Marpiré, Sénéchauſſée de Vitré, Evêché de Rennes, Province de Bretagne, & fils d'André de Caquerai, Ecuyer, Sieur du Chatelier, & d'Anne D'AURILLAC, ſa femme, épouſa le 10. Aouſt 1698. Charlote LE VAILLANT, fille de Nicolas le Vaillant, Ecuyer, & de Marie DE BONGARS, duquel mariage il eut entr'autres enfans, Servane-Antoinette de Caquerai, née le 9. Mars 1700. Anne-Françoiſe de Caquerai, née le 20. Aouſt 1705. & Marie-Caterine de Caquerai-des Landes, née le 13. Novembre 1713. toutes trois reçûës ſucceſſivement à S. Cir le 6. Mars 1712. le 15. Mai 1714. & le 21. Avril 1724.

Les Titres produits pour leurs réceptions, établiſſent leur filiation directe, depuis Guillaume de Caquerai, leur ſeptième ayeul, Ecuyer, Sieur de la Folie, vivant avec Antoinette DU BOSC, ſa femme, avant le 30. Novembre 1497. auquel jour Noble homme Jean de Caquerai, leur fils, épouſa Jeanne BOUJU, fille de Noble homme Joſſe Bouju, Sieur de la Croix-Dame-Alets-du Menillet, & de Louiſe DE BELLEVILLE.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Barrin-de la Galiſſoniére, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Rouen, du 16. Juillet 1667. Et pour la juſtification de l'ancienne poſſeſſion de ſes Armes, elle a produit une Enquête du 8. Février 1688. portant que dans la Chapelle de Notre-Dame de Bezu-la Foreſt, Election de Lions, Diocèſe de Rouen, étoit une Vitre ſur laquelle étoient peints un homme armé, l'Epée au côté, & la figure d'une Demoiſelle à genoux; au-deſſous deſquels étoit écrit : *Ci giſent Nobles perſonnes Jean de Caquerai, Ecuyer, & Demoiſelle Jeanne Bouju, ſa femme, qui trépaſſérent au mois de Mars de l'an* 1537. Et que ſur la même Vitre étoient auſſi peintes les Armes dudit Jean de Caquerai, ſavoir,

D'Or, à trois Roſes de Gueules, poſées deux en chef, & une en pointe.





MELCHIOR DE CARBONIERES, Ecuyer, Seigneur de S. Brice & de Chamberri, demeurant audit lieu de S. Brice, Diocèse, Election & Généralité de Limoges, épousa le 18. Juillet 1713. Françoise DE LA BREUILLE, fille de Jean de la Breuille, Seigneur de Chantresac en Angoumois, & de Julie D'ABZAC. De ce mariage il eut Jean de Carboniéres-de S. Brice, batifé le 7. Février 1715. & reçû Page du Roi dans sa grande Ecurie le 16. Novembre 1729. Les Titres produits pour sa réception, justifient que ledit Melchior de Carboniéres, étoit fils de

François de Carboniéres, Ecuyer, Seigneur de S. Brice & de Chamberri, & de Louise DE LA TOUR, sa femme, mariée le 7. Février 1693. & fille d'Olivier de la Tour-d'Aizenai, Ecuyer, Seigneur de la Gorce, & de Louise LE MAITRE. Que ledit François, eut pour pére & mére,

Melchior de Carboniéres, Ecuyer, Seigneur de S. Brice, & Marie-Anne DE BESSAI, sa femme, fille de Louis de Bessai, Seigneur de Bessai; Que ledit Melchior de Carboniéres, maintenu dans sa Noblesse par Ordonnance de M. d'Aguesseau, Commissaire départi dans la Généralité de Limoges, le 18. Février 1668. étoit fils d'

Annet de Carboniéres, Ecuyer, Seigneur de S. Brice & de Chamberri, & de Françoise DES MONTIERS, mariée le 9. Février 1625. & fille de haut & puissant Seigneur Messire Jean des Montiers, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Mérinville, & de Françoise CHATEIGNER. Que ledit Annet de Carboniéres eut pour pére & mére,

Christophe de Carboniéres, le jeune, Ecuyer, Seigneur de Chamberri & de S. Brice, &c. & Gilon POT, sa femme, qu'il épousa le 10. Aoust 1587. fille de Jaques Pot, Ecuyer, Sieur de Lavaux-Pot, & de Gabrielle FAUCON. Que ledit Christophe de Carboniéres eut pour frére consanguin, Christophe de Carboniéres l'aîné, Seigneur de la Vigne, successivement Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Maubert-Fontaine, l'an 1588. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1563. Gouverneur de Rocroi, & Chevalier de l'Ordre de Sa Majesté, l'an 1569. & Gouverneur de Limoges l'an 1575. Que

François de Carboniéres, leur pére, Seigneur de la Vigne & de Chamberri, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Maubert-Fontaine, l'an 1553. Gouverneur des Ville & Forteresse de Rocroi, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, & Gouverneur de la Citadelle de Lion, épousa en prémières noces, avant l'an 1521. Anne GUIOT, dont il eut ledit Christophe de Carboniéres l'aîné, & en secondes noces le 15. Aoust 1569. Françoise DE LA BASTIE, fille d'Annet de la Bastie, Baron de Châteaumorant, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite DE POMPADOUR, de laquelle seconde femme il eut ledit Christophe de Carboniéres le jeune; & que

Hugues de Carboniéres, pére dudit François, fut Seigneur en partie de la Jurisdiction de Jayac, & fut marié le 25. Juillet 1499. avec Isabeau DE LA GEAUCHAPT, fille de Noble Pierre de la Geauchapt (dit depuis, LA JONCHAPT), & de Marie DE ROSIERS, Seigneur & Dame de Chamberri, dans la Paroisse de S. Brice, au Diocèse de Limoges.

D'Argent, à trois Bandes d'Azur, acompagnées de huit Charbons de sable, alumés de Gueules, posés entre les Bandes, un, trois, trois & un.





François CARDON, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine dans le Régiment de Vaudrai-Cavalerie, fut anobli par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris par Sa Majesté au mois de Mars de l'an 1721.

Les motifs de cet anobliſſement ſont, qu'il ſervoit depuis 28. ans, ſans diſcontinuation; Que dès l'année 1692. il étoit Cornette dans le Régiment de Dragons d'Artois, où il avoit ſervi juſqu'à la Paix de Riſvvick; Qu'alors il avoit été fait Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment de Languedoc, d'où il avoit été tiré en 1700. pour mettre ſur pied une Compagnie dans le Régiment de Horn, Cavalerie, avec lequel en 1703. il étoit paſſé en Eſpagne, & avoit ſervi en Portugal; Qu'ayant reçû pluſieurs bleſſures, & entr'autres une conſidérable à la cuiſſe, étant à la tête d'un détachement de cent cinquante Maitres qu'il commandoit en chef, auprès d'Alcala, à quatre lieuës de Madrid, il avoit été fait Major dudit Régiment, où il avoit continué de ſervir juſqu'après la Paix; Qu'ayant été réformé à la ſuite du Régiment de Vaudrai, il avoit depuis été remis à la tête d'une Compagnie dans le même Régiment, où il ſervoit encore; Que d'ailleurs ledit Sieur Cardon étoit iſſû d'une des prémières & plus anciennes Familles de la Ville de Lille, alliée à pluſieurs races Nobles du côté d'Iſbergue Vanderbergh, ſa mére, née Demoiſelle, & que ſon pére Jaques Cardon, Sieur du Bronquart, avoit été pendant plus de quarante ans du Corps des Magiſtrats de ladite Ville, où il avoit ſervi avec autant de capacité & de probité, que de zéle pour le bien public. Ces Lettres furent adreſſées au Parlement de Flandres, ſéant à Douai, & au Bureau des Finances de Lille, où aparemment elles ont été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Cardon, par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Azur, à trois Chardons d'Or, poſés deux & un. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.





François-Henri CARETTE, Sieur de Somereux, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & l'un des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Marli par Sa Majesté, au mois de Janvier de l'an 1727.

Les motifs de cet anobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont que ledit François-Henri Carette, ſervoit dans ladite Compagnie depuis 25. ans, pendant leſquels il s'étoit trouvé en 1706. à la bataille de Ramilli; en 1708. & 1709. à celles d'Oudenarde & de Malplaquet; en 1712. au Combat de Denain, & aux Siéges & priſes de Marchiennes, de Douai, du Queſnoi & de Bouchain; Et en 1713. aux Siéges & priſes de Landau & de Fribourg; Que d'ailleurs ledit Sieur Carette étoit d'une bonne Famille de la Province de Picardie, vivant noblement, et faiſant profeſſion des Armes depuis un grand nombre d'années; Que François Carette, ſon pére, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, après avoir ſervi pendant 30. ans dans ladite Compagnie des Chevaux-Légers, tant en qualité de Chevau-Léger, qu'en celles d'Aide-Major de Brigade, de Sousbrigadier & de Briga-

dier dans ladite Compagnie, s'étoit trouvé à la bataille de Valcourt, au Siége & prife de Mons, & au choc de Leufe en 1691. au Siége de Namur, & à la bataille de Steinkerque en 1692. à celle de Nervvinde en 1693. à la prife de Charleroi, au combat de Deinfe, & aux Siége & prife d'Ath en 1697. & avoit enfin été tué en 1706. à la Bataille de Ramilli. Ces Lettres fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, le Blanc, & fcellées, furent adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides à Paris, où elles ont aparemment été regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Carette, par le Juge d'Armes de France, font,

De Gueules, à un bras droit de Carnation, gantelé d'Argent, mouvant du flanc gauche de l'Ecu, & tenant de fa main une Epée auffi d'Argent, la garde & la poignée d'Or, & pofée en barre, la pointe en haut; l'Ecu timbré d'un cafque de profil.





César DE CARVOISIN, Ecuyer, Seigneur de Belloi, Capitaine dans le Régiment du Roi-Cavalerie, & Exemt des Gardes du Corps de Sa Majesté, demeurant à Noyon, époufa le 15. Décembre 1681. Eléonore Scaron, fille de Thomas Scaron, Ecuyer, Seigneur de Marigni, & de Françoife Diodé. De ce mariage il a eû deux fils, & quatre filles, favoir, Claude-César de Carvoifin, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérufalem; Céfar-Aléxandre de Carvoifin, Capitaine de Cavalerie, en 1725. Anne Théodore de Carvoifin, mariée au mois de Novembre 1718. avec Louis Bernin-de Valentinai-d'Ussé, Contrôleur Général de la Maifon du Roi; Marie-Anne de Carvoifin; Marie-Eléonore de Carvoifin, Religieufe dans l'Abbaye du Pré, au Mans, et Louife-Marguerite de Carvoifin, née le 20. Septembre 1698. & reçûë à S. Cir le 23. Septembre 1705. fur les Titres qui furent produits pour fa réception, & qui prouvent que ledit Céfar de Carvoifin étoit fils d'

Aléxandre de Carvoifin, Ecuyer, Seigneur d'Achi, & de Marie-Annne de Belloi, fa femme, fille de Charles de Belloi, Seigneur d'Ami, Sénéchal de Picardie, & d'Anne de Romain; Que ledit Aléxandre eut pour pére et mére,

Giles de Carvoifin, Seigneur de Choqueufe et d'Achi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monfieur, Duc d'Orléans, l'an 1632. & Lieutenant des Gardes du Corps du Roi, l'an 1643. & Françoise de la Marteliere, fa femme, qu'il avoit époufée le 25. Septembre 1624. Que ledit Giles étoit fils de Noble Seigneur

Charles de Carvoifin, Ecuyer, Seigneur d'Achi, de Villepois & de Choqueufe, & de Marguerite de Nolent, fa femme, fille de Giles de Nolent, Seigneur de Saffei & de S. Conteft en Normandie; ledit Charles fils de

Jean de Carvoifin, Seigneur de Villepois, d'Achi, du Frefne, &c. Ecuyer de l'Ecurie du Roi, Chevalier de fon Ordre, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & Capitaine des Ville & Château du Pont de l'Arche, & de Marguerite de l'Isle, qu'il époufa le 5. Novembre 1560. fœur de Claude de l'Ifle, Seigneur de Marivaux, Chevalier des Ordres du Roi, l'an 1595. et fille de Noble & puiffant Seigneur Meffire Jean de l'Ifle, Seigneur de Marivaux, Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, Chevalier de fon Ordre, fon Lieutenant au Gouvernement de l'Ifle de France, Capi-

taine & Gouverneur des Château & Bourg d'Arques, & d'Hélène D'ASPREMONT, Dame de Traffereux, & que ledit Jean de Carvoifin étoit fils de

Vefpafien de Carvoifin, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite DE PEQUIGNI, fa femme, mariée le 4. Février 1531. & fille de Charles de Péquigni, Seigneur d'Achi & du Frefne, & de Françoife DES ESSARTS-MIGNEUX. Ledit Vefpafien de Carvoifin, dit communément *l'Ecuyer Carvoisin*, étoit natif de Milan, il fut naturalifé par Lettres du mois d'Avril de l'an 1539. étant lors Ecuyer ordinaire du Roi François I. qui lui acorda ces Lettres, en confidération des grands fervices qu'il lui avoit rendus, & qui déterminérent enfuite ce Prince à lui donner la Charge de fon premier Ecuyer, par Lettres de retenuë du 28. Mai 1543.

Il y a plufieurs autres branches de cette Famille, dont on fera mention par la fuite, quand elles auront fourni leurs qualités & les preuves certaines de leur jonction.

D'Or, à une Bande de Gueules, & un Chef d'Azur.





FRANÇOIS DE CASSANT, Ecuyer, Seigneur de Châteaupré & de Collandré, demeurant audit lieu de Châteaupré, Paroiffe de l'Ifle-Adam, Diocéfe de Beauvais, & Généralité de Paris, époufa le 29. Octobre 1708. Reine-Germaine BERGERET, fille de Pierre-Aléxandre Bergeret, Gentilhomme ordinaire de la grande Fauconnerie de France, & de Marie JAMIN. De ce mariage il a eû quatre fils & quatre filles, l'une defquelles nommée Généviève-Elifabeth de Caffant, née le 12. Juillet 1720. fut reçûë à S. Cir le 21. Avril 1731. fur les Titres produits pour fa réception, & qui juftifient que Philipes de Caffant, fon trifayeul, Ecuyer, Sieur de Châteaupré, Gentilhomme ordinaire & Ecuyer d'Ecurie de Diane légitimée de France, Ducheffe d'Angoulefme, eut pour pére et mére,

Philipes de Caffant, Ecuyer, Seigneur de Ménouville, auffi Ecuyer d'Ecurie de cette Princeffe, Capitaine & Concierge des Château & Parc de Folembrai, & Anne D'AUVERGNE, fa femme, qu'il époufa l'onze de Juillet 1567. veuve de Jerôme DE RANGON, Ecuyer, Seigneur de Châteaubeaupré (dit Châteaupré) Maitre d'Hôtel de la même Princeffe, & que ledit Philipes de Caffant, natif de Foffan en Piémont, & naturalifé par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris au mois de Mars 1583. regiftrées en la Chambre des Comptes le 6. Aouft fuivant, étoit fils de

Chriftophe Caffant, anobli par Lettres de Charles III. Duc de Savoye, données à Verceil le 20. Septembre 1544. Les Armes qui lui furent acordées alors par ce Prince, & que fes defcendans continuent de porter, font,

Bandé d'Or & de Sinople de fix piéces, les Bandes de Sinople, chargées chacune d'une Fourmi de fable, & un chef d'Or, chargé d'un Aigle de fable, les Aîles étenduës.





MARC-ANTOINE DE CASTILLON, Ecuyer, Seigneur & Marquis de Beine, demeurant dans la Ville d'Arles en Provence, époufa le 11. Septembre 1717. Marie-Anne Duché, fille de Jean Duché, Confeiller du Roi en fa Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, & d'Antoinette Gazon. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Jean-Pierre de Caftillon-de Beine, né le 9. Septembre 1718. & reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie le 23. Mars 1734. Les Titres qu'il a produits pour fa réception, juftifient que ledit Marc-Antoine de Caftillon, étoit fils de

Pierre de Caftillon, Marquis de Beine, Grand Sénéchal des Ville & reffort d'Arles, & d'Anne-Thérèfe Scaron, qu'il époufa le 8. Juin 1668. fille de Thomas Scaron, Seigneur de Vaure & de Marigni, & de Françoife Diodé; Qu'en confidération de l'ancienne Nobleffe de la Famille dudit Pierre de Caftillon, & des fervices qu'il avoit rendus en plufieurs ocafions confidérables, à l'éxemple de fes Prédéceffeurs, Sa Majefté érigea en Titre & Dignité de Marquifat fa Terre & Seigneurie de Beine, à la charge de relever du Comté de Provence. Les Lettres de cette érection font datées du mois d'Avril 1673. & elles ont été regiftrées aux Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Aix, les 12. & 13. Mars 1674. Que ledit Pierre de Caftillon eut pour pére & mére,

François de Caftillon, Ecuyer, Seigneur de Beine, & Madelène de Varadier, fa femme, mariée le 12. Avril 1624. & fille de Laurent de Varadier, Seigneur de S. Andiol, & de Lucréce de Forbin; Ledit François, fils de

Jean-Léon de Caftillon, Seigneur de Beine, & d'Honorade de Grasse, qu'il époufa le 20. Mars 1566. fille de magnifique & puiffant Seigneur Noble Antoine de Graffe, Ecuyer, Seigneur de Briançon, & de Nicaife de Russant; Que ledit Jean-Léon de Caftillon eut pour pére et mére,

Pierre de Caftillon, Ecuyer, Seigneur de Beine, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, l'an 1568. & Renée de Castellane, fa femme, mariée le 21. Septembre 1540. & fille de Noble & généreux Honoré de Caftellane, Sieur de Laval, & de Louife de Condé; Que ledit Pierre de Caftillon, qualifié magnifique Seigneur dans fon Teftament, du 11. Octobre 1585. étoit fils de

Noble François de Caftillon, Ecuyer, Seigneur de Beine, & de Marguerite de Gerente, qu'il époufa le 12. Octobre 1505. fille de Noble Thomas de Gérente, Sieur de Senas, & de Louife de Glandevés, & que ledit François de Caftillon, qualifié auffi de Noble & magnifique Seigneur dans fon Teftament, du 15. Aouft 1550. eut pour père,

Noble René de Caftillon, Seigneur de Beine, vivant avant l'an 1500.

De Gueules, à trois Annelets d'Or, pofés deux et un.





LOUIS-ARMAND DE CAULAINCOUR, Marquis de Caulaincour, Cornette dans le Régiment de Bretagne, puis Ecuyer ordinaire de la petite Ecurie du Roi, demeurant en 1722. dans la Paroiſſe de S. Martin d'Eppeville, Diocèſe & Election de Noyon, Généralité de Soiſſons, épouſa le premier Juillet 1716. Gabrielle-Pélagie DE BOVELLE, fille de François de Bovelle, Seigneur d'Eppeville, d'Aubigni & de Planque, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Colonel d'Infanterie, & de Marguerite HURAULT-DE VEUIL*. De ce mariage il a laiſſé pour fils, Gabriel-Hiacinthe de Caulaincour, Marquis de Caulaincour, né le 23. Février 1722. & reçû Page de la Reine le 27. Janvier 1736. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, et qui juſtifient que ledit Louis-Armand de Caulaincour, eut pour pére & mére,

François-Armand de Caulaincour, Marquis de Caulaincour, & Françoiſe DE BETHUNE, ſa femme, mariée le 10. Juin 1689. & fille de Maximilien-Alpin de Bethune, Seigneur de Montigni, & de Caterine DE LA PORTE. Que ledit Sieur de Caulaincour fut reçu Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 28. Décembre 1684. & obtint au mois de Décembre 1714. des Lettres Patentes en forme de Charte, par leſquelles, en conſidération de ſes ſervices, de ceux rendus par ſes Prédéceſſeurs, & de ce qu'il étoit iſſû d'une des plus anciennes Nobleſſes de la Province de Picardie, SA MAJESTÉ unit à la Seigneurie de Caulaincour celles de Verchi, de Beauvoir, de Tombes, &c. pour ne compoſer qu'une ſeule & même Terre, qu'elle érige en Titre & Dignité de Marquiſat, ſous la dénomination de Marquiſat de Caulaincour. Ces Lettres furent regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes à Paris, les 29. Juillet & 21. Aouſt 1715. Qu'il eut pour fréres Charles de Caulaincour, reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le premier Janvier 1671. lequel fut tué au Siége de Maſtricht l'an 1676. Louis-Aléxandre de Caulaincour, reçû auſſi Page du Roi dans ladite Ecurie, le premier Janvier 1675. & Louis de Caulaincour, Seigneur de la Chaproniére & des Iſs, reçû pareillement Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 28. Décembre 1684. puis Capitaine d'une Compagnie de Dragons dans le Régiment de Sailli. Celui-ci fut marié le 29. Avril 1697. avec Marguerite HOURLIER, fille de Jaques Hourlier, Seigneur de Bouchavanne & de Walmont, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monſieur, Duc d'Orléans, & de Marguerite D'ORIGNI. De ce mariage il eut pour enfans, Louis-Henri de Caulaincour, Mouſquetaire du Roi; Louis-Armand de Caulaincour, né le 8. Décembre 1708. & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie le 22. Mars 1724. Louis-Henri-Gabriel de Caulaincour, & Marie-Marguerite-Eliſabeth de Caulaincour. Que ledit François-Armand de Caulaincour, & ſes trois fréres, étoient enfans de

Louis de Caulaincour, Seigneur de Caulaincour, de Beauvoir, & de Tombes, &c. & d'Eliſabeth-Charlote DE MIÉE, ſa femme, qu'il épouſa le 17. Mars 1655. fille de Philipes de Miée, Seigneur & Baron de Gueſpré, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Reine Marie de Médicis, & de Charlote MORLET-DU MUSEAU; Ledit Louis, fils de

Robert de Caulaincour, II. du nom, Seigneur de Caulaincour, de Verchi, &c. & de Marie D'ESTOURMEL, ſa femme, mariée le 21. Septembre 1621. fille de Louis d'Eſtourmel, Seigneur de Candeur, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Françoiſe DE BLANCHEFORT-S. JANVRIN, tante de Charles de Blanchefort-Créqui, Duc de l'Eſdiguiéres, Pair & Maréchal de France; Que ledit Robert de Caulaincour eut pour pére & mére,

* ERRATUM. *Lisez :* DE VUEIL.

Robert de Caulaincour, I. du nom, Seigneur de Caulaincour & de Tombes, & Renée d'Ailli, sa femme, mariée le 5. Octobre 1571. & fille de Robert d'Ailli, Seigneur de Donquéres & de Senlis, & de Caterine de S. Remi; Que ledit Robert étoit fils de

Jean de Caulaincour, Seigneur de Caulaincour & de Tombes, & de Françoise du Biez, qu'il avoit épousée le 4. Aoust 1531. fille de Jean du Biez, Seigneur de Becourt & d'Enguinehault, Baron de Nielle, Gouverneur d'Ardres & du Comté de Guines, Gentilhomme de la Maison du Roi, &c. lequel étoit neveu, à la mode de Bretagne, d'Oudart du Biez, Maréchal de France, & que ledit Jean de Caulaincour étoit l'arriére petit-fils de

Giles de Caulaincour, Seigneur de Caulaincour, qui fit son Testament le 18. Avril 1449.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Bignon, Conseiller d'Etat, & Commissaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 31. Mars 1702. & elle porte pour Armes,

De Sable à un Chef d'Or.





Antoine DE CAZENAVE, & Jean DE CAZENAVE-de Lescombe, Capitaines au Régiment de la Reine-Cavalerie, & Jean DE CAZENAVE-de Sourillac, leur frére, Lieutenant au même Régiment, tous trois Chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Louis, furent anoblis par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris par Sa Majesté au mois de Septembre de l'an 1720.

Les motifs de cet anoblissement, raportés dans lesdites Lettres, sont qu'étant issus d'ancêtres, qui depuis long-tems avoient vêcu noblement, ils étoient entrés, il y avoit près de 34. ans, dans les Compagnies de Cadets d'où ils étoient sortis, pour être Officiers de Cavalerie; ayant depuis passé par diférens emplois Militaires, dans lesquels ils avoient toujours également signalé leur courage, de même que le Sieur de Cazenave-de S. Denis, leur frére, qui étoit mort au Service de Sa Majesté; & enfin, que pendant ce long cours d'années, ils s'étoient trouvés aux Siéges d'Heydelberg, de Namur, d'Aire, de Charleroi, d'Huy, d'Ast, d'Ausbourg, de Barcelone, de Lérida, de Tortose & de Gironne, aux Batailles de Steinkerque, de Nervvinde & de Frédelingue, & à celles d'Hochstet & d'Almansa. Ces Lettres signées LOUIS, & sur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent, présent, Phelypeaux, & scellées, furent adressées aux Cours de Parlement & des Aides à Bourdeaux, & au Bureau des Finances de la même Ville, pour y être registrées. Il y a apparence qu'elles ont été aussi adressées à la Chambre des Comptes de Paris, où elles ont dû être registrées, pour joüir de la grace du Roi.

Les Armes réglées pour lesdits Sieurs de Cazenave, par le Juge d'Armes de France, sont,

D'Azur, à une Maison d'Or, & un Chef d'Argent, chargé de deux Canards de Sable; l'Ecu timbré d'un Casque de profil.





JEAN-FRANÇOIS DU CERF, Ecuyer, Seigneur de Flammartinghen & de Wintershove, demeurant dans la Ville d'Ypres en Flandres, époufa le 26. Janvier 1690. Jeanne-Françoife HEINDRICK, fille de Jean Heindrick, Seigneur d'Ifemberghove & de Stouvre, Confeiller au Parlement de Tournai. De ce mariage il a eû pour fils, Jean François-Jofeph du Cerf-de Flammartinghen, né le 24. Juillet 1691. & reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie le 30. Mars 1707. fur les Titres qu'il produifit alors, lefquels remontent jufqu'à Guillaume du Cerf, fon quatrième ayeul, Seigneur de Trine, l'an 1550. & dont le petit-fils Jean du Cerf, Seigneur de Wintershoven, ayeul de celui qui donne lieu à cet article, fut créé Chevalier par Lettres de l'Archiduc Albert d'Autriche, tant en confidération de ce que fes Ancêtres avoient été honorés du même Titre de Chevalier, que pour le récompenfer des fervices qu'il rendoit à Sa Majefté Catolique, en qualité de prémier Echevin de la Ville d'Ypres. Ces Lettres, données à Bruxelles, font datées du 11. Décembre 1604.

D'Or, à une Tête de Cerf de Gueules; Ecartelé d'Argent, à deux Fafces de fable.





CHRISTOPHE LA CHAISE, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Major de la Ville de Cambrai, fut anobli par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Verfailles par SA MAJESTÉ, au mois de Mars de l'an 1733.

Les motifs de cet anobliffement, expliqués dans lefdites Lettres, font que dès l'année 1688. étant entré dans une Compagnie de Cadets Gentilshommes, pour s'y inftruire dans les Elémens de l'Art Militaire, il étoit paffé dans le Régiment de Guiche-Infanterie, où fa bravoure & fa prudence lui avoient mérité la Croix de S. Louis, & enfuite le pofte de Capitaine de Grenadiers; pofte qu'il avoit ocupé jufqu'en l'année 1720. que SA MAJESTÉ lui avoit confié la majorité de Cambrai; Qu'il s'étoit trouvé aux batailles de Nervvinde, de Frédelinghen, d'Hochftet & de Malplaquet; A l'affaire de Denain, aux Siéges de Mons, de Namur, de Furnes, de Charleroi, d'Ath, du Fort de Kell, d'Aufbourg, de Kempten, de Douai, du Quefnoi, de Bouchain, du Fort de Manheim, de Landau & de Fribourg; aux bombardements de Liége & de Bruxelles, aux défenfes de Lille & de Douai; Qu'au Siége de Lille, il avoit été choifi pour éxercer la Charge d'Aide-Major Général de l'Infanterie; Qu'à la Bataille de Nervvinde il avoit été bleffé au bras droit par un coup de fufil; Qu'à celle de Frédelinghen un pareil coup lui avoit traverfé le corps, & qu'à la journée de Malplaquet il avoit reçu deux autres bleffures, l'une au front, & l'autre à la clavicule droite; Que d'ailleurs il étoit iffû d'une Famille établie depuis long-tems à S. Séver, où fes Ancêtres avoient toujours vécu noblement, & contracté beaucoup d'alliances avec la Nobleffe de la Province, s'étans même diftingués dans la profeffion des Armes; Que le Capitaine Philbert-la Chaife, frére de fon trifayeul, étoit dans Villemur, lorfque le Duc de Joyeufe, à la tête des Ligueurs, en avoit fait le Siége pour une feconde fois; Que fa valeur & fes confeils avoient beaucoup contribué à défendre cette Place, & à donner le temps au Maréchal

réchal de Montmorenci, de la fecourir, de maniére que le Duc de Joyeufe avoit été obligé de lever le Siége, & de fe retirer fi précipitament, que s'étant noyé dans le Tarn, fon Armée avoit été taillée en piéces; Que Sévere la Chaife, fon oncle maternel, Capitaine dans le Régiment de Clérembaut, avoit été en Lombardie en 1702. & que le Sieur Portei, fon oncle maternel, Capitaine dans le Régiment de Guiche, avoit été tué à la Bataille de Nervvinde. Ces Lettres fignées LOUIS, & fur le repli, Par le Roi, Bauyn, & fcellées, furent adreffées à la Chambre des Comptes de Paris, aux Cours de Parlement & des Aides à Bourdeaux, & au Bureau des Finances de la même Ville, pour y être regiftrées.

Ledit Chriftophe de la Chaife, fils de Jean de la Chaife, Seigneur du Capblanc, & de Marie Portei, fa femme, avoit époufé le 22. Septembre 1720. Marie-Claire Grumelier, fille de Noble homme Charles-Gabriel Grumelier, Seigneur de Baillon & d'Ouchi, & de Marie-Aléxandre le Hardi. De ce mariage font iffûs, Marie-Charlote la Chaife, née le 12. Février 1723. Marie-Claire-Joféphe la Chaife, née le premier Avril 1724. & Marie-Anne-Louife-Joféphe la Chaife, née le premier Janvier 1730.

Les Armes réglées pour ledit Sieur de la Chaife, par le Juge d'Armes de France, font,

De Sable, à un Grifon d'Argent, & un Chef d'Argent, chargé d'un Croiffant de Gueules; L'Ecu timbré d'un Cafque de profil.





PHILIPES DE CHALLET, Ecuyer, Seigneur de Chanceville, de Beffé & de Loinville, demeurant dans la Paroiffe de Villeau, Diocèfe & Election de Chartres, Généralité d'Orléans, eft fils de Léonor-Jaques de Challet, Ecuyer, Sieur de Chanceville, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment d'Anjou. Il époufa le 21. Avril 1719. Françoife de Pontbreand, fille de François de Pontbréand, Seigneur de Launai & de la Pouffiniére, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérufalem, & de Jeanne-Marie la Foi. De ce mariage, il a eû entre autres enfans, Marie-Françoife-Victoire de Challet, née le 8. Juillet 1724. & reçûë à S. Cir le 3. Janvier 1735. fur les preuves de fa Nobleffe, remontées par Titres jufqu'à Chriftophe de Challet, fon cinquième ayeul, Ecuyer, Sieur de Challet & de Souville, l'an 1540. & dont le fils Urbain de Challet, Ecuyer, Sieur defdits lieux, époufa le 15. Novembre 1603. Anne de S. Martin, fille de Guillaume de S. Martin, Chevalier, Seigneur de Bercis, & de Madelène de Prunelé.

Cette Famille a été maintenuë dans fa Nobleffe, par Ordonnances de Meffieurs de Machault & de Bouville, Commiffaires départis dans ladite Généralité, des 16. Avril 1667. & 15. Mai 1700. & elle porte pour Armes,

D'Azur, à trois Chevrons d'Argent, l'un au-deffus de l'autre, acompagnés de trois Etoiles d'Or, pofées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JAQUES DE CHAMBON, Ecuyer, Seigneur de Marcillac & des Ternes, demeurant audit lieu de Marcillac en Bourbonois, Diocèse de Clermont en Auvergne, & Généralité de Moulins, épousa le 6. Février 1713. Marie DE BIOTIERE, fille d'Antoine de Biotiére, Seigneur de la Roche-Othon, & de Suzanne-Henriette DE VILLELUME, & de ce mariage il a eû deux fils & six filles, savoir, Gilbert-Antoine de Chambon-de Marcillac, né le 31. Janvier 1714. & Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Berri, en Juin 1736. Jean-Batiste de Chambon, né le 11. Mai 1723. & Suzanne, Elisabeth, Claire, Jeanne, Barbe, & Antoinette-Marie-Silvie de Chambon-de Marcillac; celle-ci née le 2. Novembre 1726. fut reçûë à S. Cir le 11. Mars 1734. sur les Titres produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Jaques de Chambon, & Suzanne de Chambon, sa sœur, mariée le 25. Novembre 1714. avec Gilbert DE VILLARS, Ecuyer, Seigneur de Mauviziniére, ci-devant Major du Régiment de Montgon Cavalerie, étoient enfans de

Gilbert de Chambon, Ecuyer, Seigneur des Ternes & de Marcillac, & de Suzanne DE CULANT, sa femme, fille de François de Culant, Ecuyer, Seigneur de Logéres & de S. Marc; Que ledit Gilbert de Chambon, & Louis de Chambon, son frère, reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré d'Auvergne, le 29. Octobre 1675. eurent pour pére & mére,

Jaques de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Montcloud & des Ternes, & Marie-Silvie DE ROCHEDRAGON, sa femme, fille d'Annet de Rochedragon, Seigneur de Marcillac, & de Gabrielle DE SERRE; Que ledit Jaques de Chambon étoit fille de

Louis de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Montcloud, des Ternes & de Chaumejan, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, & Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & de Marguerite DE ROCHEDRAGON, sa femme, qu'il épousa le 27. Aoust 1623. fille de Sebastien de Rochedragon, Ecuyer, Seigneur de la Villatte, & de Gabrielle DE VEILHANT; ledit Louis, fils de

Claude de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Chaumejan, & de Suzanne DU GUÉ, mariée le 3. Mai 1597. & fille de puissant Seigneur Messire Gilbert du Gué, Seigneur des Ternes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Bailli & Gouverneur de Montaigu, & de Charlote DE GAUCOURT; & que ledit Claude, étoit petit-fils d'

Antoine de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Mimorin, & de Gabrielle DE CHAUMEJAN, qu'il épousa le 27. Mai 1523. fille de Louis de Chaumejan, Ecuyer, Seigneur de Chaumejan en Bourbonnois, & de Bienvenuë DE BEAUCAIRE.

Cette Famille a été maintenuë par Ordonnances de Messieurs Lambert-d'Herbigni, & Turményes-de Nointel, Commissaires départis dans ladite Généralité de Moulins, des 3. Aoust 1666. & 3. Aoust 1700. & elle porte pour Armes,

D'Or, à une Fasce de Gueules, surmontée de deux Merlettes de Sable; Coupé de Sable, à trois Chevrons d'Hermines, posés l'un au-dessus de l'autre.





HENRI DE CHANTELOU, Ecuyer, Commiſſaire Provincial d'Artillerie au département du Havre, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre de Bolleville, Diocèſe de Coutances, Election de Valogne, Généralité de Caen, Province de Normandie, & fils de Julien de Chantelou, Ecuyer, Sieur de la Riviére, Capitaine du Château de la Latte, ſur les Côtes de Bretagne, & de Julienne GAUTIER-DU TERTRE, ſa femme, épouſa le 15. Mars 1714. Françoiſe REGNARD, fille de François Regnard, Sieur de la Falaiſe, & de Françoiſe DE LEMPERRIERE. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Charlote-Caterine-Nicole de Chantelou, née le 21. Septembre 1719. & reçûë à S. Cir le 24. Juillet 1731. ſur les Titres produits en Original pour ſa réception, leſquels remontent juſqu'à Noble homme Louis de Chantelou, ſon quatrième ayeul, Sieur de Moï, dont le fils Louis de Chantelou, Ecuyer, Sieur de la Marre, fut marié le 3. Décembre 1582. avec Marie OSBER, fille de Noble homme Richard Oſber, Sieur du Tail & de Barbe DE HAUSSAI.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa nobleſſe par Ordonnance de M. Chamillart, Commiſſaire départi en la Généralité de Caen, du 21. Mars 1671. & cette Ordonnance porte que ledit Julien de Chantelou, en faveur duquel elle a été renduë, avoit ſuffiſamment juſtifié que ſes Ancêtres étoient Nobles dès le temps de la recherche faite par Raimond Montfauc, Commiſſaire du Roy Louis XI. l'an 1463.

D'Argent, à un Loup de ſable, langué & onglé de Gueules, paſſant.





JAQUES-FRANÇOIS CHAPT-DE RASTIGNAC, (anciennement ortografié, CHAT) Ecuyer, Seigneur de Laxion, de Puiguilhem, de Villars & de Millac, demeurant dans la Paroiſſe de Villars, Diocèſe & Election de Périgueux, Généralité de Bourdeaux, épouſa le 9. Avril 1709. Françoiſe CHAPT-DE RASTIGNAC, fille de Charles Chapt-de Raſtignac, Ecuyer, Seigneur de Firbeix, & de Caterine DE PRUQUE. De ce mariage il a eû pluſieurs enfans, & entr'autres Pierre Chapt-de Raſtignac-de Puiguilhem, né le 3. Novembre 1713. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 12. Décembre 1730. ſur les Titres qui furent produits alors, leſquels juſtifient que ledit Jaques-François Chapt, étoit fils de

François Chapt-de Raſtignac, Ecuyer, Seigneur de Laxion, de Nanteuil & de S. Jorri, & de Jeanne D'HAUTEFORT, ſa femme, mariée le 14. Février 1643. & fille de René d'Hautefort, Seigneur de la Motte-Bruzac, & de Jeanne DE MARQUESSAC; Que ledit François Chapt, eut pour pére et mére,

Perrot Chapt-de Raſtignac, Ecuyer, Seigneur de Laſbloux, & Marguerite CHAPT, ſa femme, Dame de Laxion & de S. Jorri, qu'il avoit épouſée le 27. Aouſt 1599. Que ledit Sieur de Laſbloux tranſigea le 25. Aouſt 1610. avec Jean Chapt, ſon frére, Seigneur de Raſtignac, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & avec Jeanne d'Hautefort, leur mére, ſur le partage des biens d'Adrien Chapt-de Raſtignac, leur pére, Seigneur de Raſtignac, du Pougei & de Ciourac.

Que ledit Adrien Chapt fut marié le 25. Octobre 1564. avec ladite Jeanne

d'Hautefort, fille de Jean d'Hautefort, Seigneur d'Hautefort & de Thenon, & de Caterine de Chabannes, & qu'il étoit fils de

Claude Chapt, dit de Raſtignac, Ecuyer, homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Raſtignac, & d'Agnès de Montberon, qu'il épouſa le 13. Octobre 1535. fille de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire Adrien de Montberon, Chevalier, Baron de Mathas, Conſeiller-Chambellan du Roi, Capitaine des Ville & Château de Blaye, & de Marguerite d'Archiac, & que ledit Claude Chapt eut pour pére & mére,

Jean Chapt, dit de Raſtignac, Ecuyer, Seigneur de Raſtignac, du Pougei & de la Jouchapt*, Conſeigneur de Séguirac, & Françoiſe de Serval, ſa femme.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance du Sieur de Montozon, Subdélégué de M. Pelot, Commiſſaire départi dans la Généralité de Guienne, du 6. Novembre 1666. ſur des Titres produits alors depuis l'an 1510. & elle porte pour Armes :

D'Azur, à un Lion d'Argent, langué & couronné d'Or.





Etienne CHARON, Ecuyer, Seigneur de Brie, demeurant dans la Ville de Bergerac, Diocèſe de Périgueux, Généralité de Bourdeaux, épouſa le 13. Septembre 1717. Marguerite de Niole, fille de Pierre de Niole, Major du Régiment Meſtre de Camp de Dragons, & de Marie-Charlote Bolomier. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Anne-Marguerite Charon, née le 29. Mai 1720. & Marie-Jeanne Charon, née le 10. Juin 1721. reçûë à S. Cir le 14. Mars 1731. ſur les Titres produits alors pour ſa preuve, laquelle remonte juſqu'à Bernard Charon, ſon ſeptième ayeul, Chevalier, Seigneur de Lelnos, Conſeiller d'Etat du Roi de Navarre, lequel Bernard Charon, par un Codicile du 15. Novembre 1542. fit ſon Légataire Bernard Charon, ſon arriére petit-fils, Conſeiller, Maitre des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi de Navarre, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de ce Prince, dans les Comté de Périgord & Vicomté de Limoges, & marié le 30. Décembre 1578. avec Marguerite de Chantemerle, fille de Denis de Chantemerle, Ecuyer, Seigneur de Mouſet, & de Françoiſe de Beaumont.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. de la Bourdonaye, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Bourdeaux, du 24. Mars 1706. & elle porte pour Armes,

D'Argent, à trois fleurs de Chardon d'Azur, mouvantes d'une même tige de Sinople, & poſées une & deux.



* Erratum. *Lisez :* de la Jonchapt.



PAUL DE CHARRI, Ecuyer, Seigneur du Fourvieil, demeurant audit lieu du Fourvieil, Paroiffe de S. Benin-des Bois, Diocèfe & Election de Nevers, Généralité de Moulins, étoit frére de François de Charri, Garde du Corps du Roi, l'an 1704. lequel fut tué à Oudenarde l'an 1708. & de Pierre de Charri, Garde de la Marine, tué au retour de Cadix le 9. Janvier 1709. Il époufa le 29. Avril 1709. Bonne-Françoife BERTHIER, fille de Laurent Berthier, Ecuyer, Seigneur du Neulieu, & de Bonne-Françoife BERTHIER. De ce mariage il eût entr'autres enfans, Françoife de Charri, née le 13. Aouft 1713. & reçûë à S. Cir le 22. Mars 1724. fur les Titres qui furent produits alors, & qui juftifient que ledit Paul de Charri étoit fils de

Paul de Charri, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Giverdi, fucceffivement Moufquetaire du Roi, Lieutenant de Fuziliers, Maréchal des Logis du Régiment de Lagni, & Maréchal des Logis, Cornette & Commiffaire du Ban & Arriéreban de Nivernois, & d'Anne DE BONI, qu'il avoit époufée le 30. Janvier 1677. fille de Balthazar de Boni, Seigneur du Fourvieil, & d'Anne TESTEFORT; Que ledit Paul de Charri, I. du nom, étoit frére de Laurent de Charri, Garde de la Marine, mort aux Indes en 1690. & tous deux enfans de

François de Charri, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur de Giverdi, Capitaine dans le Régiment de Bourgogne, & de Jeanne DU VERNE, fa femme, fille d'Edme du Verne, Ecuyer, Seigneur de Boux & de Ratilli, & de Madeléne PILLEMIER; Et que ledit François de Charri eut pour bifayeul,

François de Charri, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Goui & de la Roche, marié le 20. Mai 1549. avec Jeanne DE MAUMIGNI, & qualifié puiffant Seigneur dans le Contrat de mariage de François de Charri, fon fils, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vuez, acordé le 21. Octobre 1584. avec Anne DE MEUNG, fille de M^re^. Charles de Meung-la Ferté, Seigneur de Doys, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Gabrielle DE LA BUSSIERE.

Cette Famille porte pour Armes,

D'Azur, à une Croix d'Argent, anchrée.





GABRIEL-CLAUDE CHARTON, Sieur de Roufiére & des Mauguins, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Sous-aide Major de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verfailles par SA MAJESTÉ, au mois de Novembre de l'an 1722.

Les motifs de cet anobliffement, détaillés dans lefdites Lettres, font que ledit Sieur Charton avoit toujours fervi Sa Majefté, en qualité de Gendarme de fa Garde, depuis l'an 1693. jufqu'en 1708. qu'il avoit été fait Sous-aide Major de ladite Compagnie; Que dans toutes les ocafions, il avoit donné des preuves de fa valeur & de fon expérience, s'étant trouvé en 1708. à la bataille d'Oudenarde, à celle de Malplaquet en 1709. & au Siége de Fribourg en 1713. Que Claude Charton, fon pére, Sieur de Mauguins, qui étoit entré en 1661. dans ladite Compagnie, y avoit fervi jufqu'en

1673. qu'il en étoit sorti pour être Cornette dans le Régiment d'Harcourt-Cavalerie, où il avoit été fait Lieutenant en 1674. après quoi, ayant été réformé en 1679. à la suite du Régiment de Dauger Cavalerie, il étoit rentré dans ladite Compagnie des Gendarmes, & avoit continué d'y servir jusqu'en 1691. qu'il en avoit été fait Porte-Etendart, & y étoit mort en 1696. après s'être trouvé aux batailles de Fleurus, de Leuze, de Steinkerque & de Nerwinde; Que Claude Charton, Sieur des Mauguins, son ayeul, qui étoit Gentilhomme servant du feu Roi, bisayeul de Sa Majesté, Maréchal des Logis de sa Maison, & Chevalier de l'Ordre de S. Michel, avoit d'abord servi dans le Régiment des Gardes Françoises, ensuite en qualité de Lieutenant de Cavalerie jusqu'en 1640. qu'il étoit entré dans ladite Compagnie des Gendarmes, où il avoit servi jusqu'en 1666. qu'à cause de son grand âge, il s'en étoit retiré avec des Lettres de Vétérance. Les Lettres de cet anoblissement, Signées LOUIS, & sur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent présent, le Blanc, & scellées, furent adressées au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides à Paris, & au Bureau des Finances de Moulins, pour y être regiſtrées.

Ledit Gabriel-Claude Charton, avoit épousé le 5. Février 1704. Marie Mahiet, fille de Joseph Mahiet, Seigneur de Bourdoiseau, & de Marguerite Damours. Il en a eû quatre enfans, savoir, Charles Charton né en 1714. François-Gaspard Charton né en 1715. Etienne Charton né en 1716. & Petronille Charton, âgée de 13. ans, en 1722.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Charton, par le Juge d'Armes de France, sont,

De Gueules, à une Bande d'Or, chargée de trois Etoiles d'Azur; L'Ecu timbré d'un Casque de profil.





Edme-Alexandre DE CHASSI, Ecuyer, Seigneur de S. Hilaire & de Gondilli, Baron de Doys, demeurant audit lieu de Doys, Paroisse de Garigni, Diocèse & Généralité de Bourges, & Election de la Charité, épousa le 4. Mars 1719. Caterine de la Porte, fille de Jean-François de la Porte, Ecuyer, Seigneur d'Issertieux, & de Charlote Cotignon. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Louise de Chassi, née le 24. Aoust 1726. & reçûë à S. Cir le 7. mai 1735. sur les Titres originaux qui ont été produits pour sa réception, & qui justifient que ledit Edme-Aléxandre de Chassi eut pour pére & mére,

Aléxandre de Chassi, Ecuyer, Seigneur de Looze, Baron de Doys, & Claude-Madelène le Fort, sa femme, qu'il épousa le 2. Aoust 1683. fille de Géorges le Fort, Ecuyer, Seigneur de Villemandeur, & d'Anne de la Lande. Que ledit Aléxandre de Chassi, nommé l'an 1690. pour commander pendant la Campagne les Gentilshommes des Bailliages d'Orléans, Montargis, Etampes, Vendôme, Gien & Amboise, étoit fils d'

Edme de Chassi, Ecuyer, Seigneur & Baron de Doys, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers dans le Régiment de Fourille, par Commission du 11. Décembre 1674. & de Marie de Hannique, sa femme, mariée le 6. Avril 1655. & fille de Charles de Hannique, Ecuyer, Seigneur de Benjamin, & d'Anne

Larcher; Que ledit Edme de Chaffi eut pour pére & mére,

Aléxandre de Chaffi, Ecuyer, Seigneur du Marais, & Edmée de Meung-de la Ferté, qu'il avoit époufée le 12. Juillet 1623. fille de Mre. Jean de Meung-de la Ferté, Chevalier, Seigneur & Baron de Doys, & de Marie de Grossove; Que ledit Aléxandre de Chaffi, obtint une Commiffion de Capitaine d'une Compagnie de Cent hommes de Guerre à pied François, fous la charge du Sieur de Groffove-de S. Aubin, par Lettres données à Monceaux, le 24. Septembre 1634. & qu'il eut pour bifayeul,

Jean de Chaffi, Ecuyer, Seigneur du Marais, marié le 10. Décembre 1517. avec Antoinette de Regnier, fœur de Noble Seigneur Edme de Regnier, Seigneur de Guerchi & de la Riviére, & fille de Pierre de Regnier, Ecuyer, & de Perrette du Chesnai.

D'Azur, à une Fafce d'Or, acompagnée de trois Etoiles de même, pofées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Claude-Maurice DE CHASTENAI, Ecuyer, Seigneur de Bricon, au Diocèfe de Langres, Généralité de Dijon, fut reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 18. Novembre 1706. puis Cornette de la Compagnie Meftre de Camp du Régiment de Rennepont l'an 1711. Il fit homage à M. le Comte de Touloufe, Marquis d'Arc en Barrois, le 7. Février 1718. à caufe de fa Terre & Seigneurie de Bricon, mouvante en Fief dudit Marquifat d'Arc. Il époufa le 25. Aouft 1722. Marie-Charlote de Raigecourt, fille de Charles de Raigecourt, Seigneur de Buzi, Maréchal de Lorraine & de Barrois, Grand Bailli de S. Michel, ou *Mihel,* & de Caterine-Gertrude des Armoises. Il mourut à Paris, au mois de Septembre 1734. & fut enterré dans le Cimetiére des Saints Innocens, laiffant pour enfans de ladite Demoifelle de Raigecourt, Pierre-François-Hubert de Chaftenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon, & Marie-Charlote-Françoife de Chaftenai, née le 20. Décembre 1726. reçûë à S. Cir le 24. Aouft 1734. fur les Titres qui ont été produits pour fa réception, & qui juftifient que ledit feu Sieur de Bricon, eut pour pére & mére,

Maurice-Antoine de Chaftenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon & d'Aizanville, & Blanche de Bar, fa femme, mariée le 15. Mars 1686. & fille de Louis de Bar, Ecuyer, Seigneur de S. Martin-aux Champs, & d'Anne Morel; ledit Maurice-Antoine, fils de

Nicolas de Chaftenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers dans le Régiment d'Harcourt, par Commiffion du 22. Avril 1645. & de Françoife de Grand, qu'il époufa le 23. Mai 1655. fille de Maurice de Grand, Ecuyer, Seigneur d'Aizanville, & de Marie Jacob; Que ledit Nicolas de Chaftenai eut pour pére & mére,

Batifte de Chaftenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon & d'Aizanville, & Jeanne Pot, fa femme, mariée le 5. Février 1619. & fille de Philipes Pot, Chevalier, Seigneur & Baron de Blaizi & d'Aubigni, & d'Anne du Maix; ledit Batifte, fils de

Gratien de Chaftenai, Ecuyer, Seigneur de Bricon, & de Charlote de Senailli, qu'il époufa le 5. Janvier 1562. fille de Théode de Sénailli, Seigneur & Baron de

Rimaucourt, Chevalier de l'Ordre du Roi; Que ledit Gratien de Chaſtenai eut pour frére aîné, Joachim de Chaſtenai, Seigneur de Villiers en Auxois, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Lieutenant de Cinquante hommes d'Armes de ſes Ordonnances, lequel épouſa en ſecondes noces Suzanne DE COURTENAI, fille de François de Courtenai, Seigneur de Bléneau & de Champignelles, Gouverneur & Bailli d'Auxerre, premier Pannetier d'Eléonore d'Autriche, Reine de France, & d'Hélène DE QUINQUET, ſa femme; Que leſdits Joachim & Gratien de Chaſtenai, étoient enfans de

Jean de Chaſtenai, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Villiers en Auxois & de Bricon, & de Jeanne D'ELTOUF-DE PRADINES, ſa ſeconde femme, qu'il épouſa le 19. Février 1519. ſœur de Jean d'Eltouf-de Pradines, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, Commandeur de Chalons, & fille de Noble Seigneur Robert d'Eltouf-de Pradines, & de Guillemette D'ENGOULEVENT. Que ledit Jean de Chaſtenai eut pour pére & mére,

Guillaume de Chaſtenai, Ecuyer, Seigneur de Villiers en Auxois, & Caterine DE FOISSI, ſa femme, mariée le 23. Février 1490. & fille de Noble Seigneur Meſſire Guillaume de Foiſſi, Chevalier, Seigneur de Chameſſon; Ledit Guillaume, fils de

Jean de Chaſtenai, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Villiers en Auxois, l'an 1479. qualifié Noble & honoré Seigneur, dans une donation qu'il fit conjointement avec Guillemette DE RIVES, ſa femme, le 25. Mai 1489. à Clériſſe de Chaſtenai, leur fille, de pluſieurs héritages qu'ils poſſédoient dans les Seigneuries d'Aizanville, de Vaudremont, &c. à la charge d'une penſion viagére, qu'elle ſeroit tenuë de payer à Jeanne de Chaſtenai, ſa ſœur, Religieuſe dans l'Abbaye de Poulangi; Et que ledit Jean de Chaſtenai, étoit fils du premier Lit de

Thibaud de Chaſtenai, Ecuyer, Seigneur de Villiers en Auxois, & de Lanti, &c. l'an 1435. lequel de Jeanne DE RECICOURT, ſa ſeconde femme, eut pour fils, Antoine de Chaſtenai, ci-après, qui a fait la Branche des Seigneurs de Lanti & d'Eſchalot.

D'Argent, à un Coq de Sinople, crété, becqué, barbé, onglé & couronné de Gueules, ayant la patte droite levée.



SEIGNEURS DE LANTI.



ANTOINE DE CHASTENAI, Ecuyer, Seigneur de Lanti, (ſecond fils de Thibaud de Chaſtenai, & de Jeanne de Récicourt,) épouſa le 29. Mai 1468. Iſabeau DE FOISSI, fille de Jean de Foiſſi, Ecuyer, Seigneur de Chameſſon & de Montléon; Il en eut pour enfans, Sébaſtien de Chaſtenai, tué à la bataille de Ravenne l'an 1512. &

Guillaume de Chaſtenai, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Lanti, lequel fut commis le 25. Juillet 1511. par Marc de la Baume, Comte de Montrevel, pour faire fournir & conduire des Vivres aux dix mille Suiſſes que le Roi Louis XII. faiſoit venir à ſon ſervice, & qui devoient paſſer & ſéjourner dans la Province de Champagne, & obtint une autre Commiſſion du Roi François I. le 19. Juin 1521. pour lever mille

hommes de pied dans les Bailliages de Sens, de Chaumont, de Vitri & de Troyes. De Marguerite DE NANTES, fa femme, il eut entr'autres enfans,

Guillaume de Chaftenai, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Lanti, qui époufa avant le 19. Novembre 1527. Denife D'UGNI, fille de Giles d'Ugni, Ecuyer, Seigneur de Courjengoux, & de Philipe DE VIENNE.

Joachim de Chaftenai, fon fils, Seigneur de Lanti & d'Efchalot, Baron de Mauvilli, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, Commandant pour Sa Majefté dans la Ville de Châtillon-fur-Seine, & Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'Armes, époufa 1°. le 23. Février 1558. Agnès DE DINTEVILLE, fœur de Joachim de Dinteville, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne & Brie, & fille de Jean de Dinteville, Seigneur de Dinteville, & de Gabrielle DE STAINVILLE, Gouvernante des Princeffes de Lorraine; 2°. le 14. Janvier 1589. Louife DE MONTLEON, fille de François de Montléon, Seigneur des Briffetiéres, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Louife DE MAUSSON. Il eft qualifié *haut & puiffant Seigneur,* dans une Tranfaction, qu'il fit le 11. Avril 1604. avec haut & puiffant Seigneur Charles DE COLIGNI-D'ANDELOT, fon gendre, Chevalier des Ordres du Roi. Du prémier Lit, il eut un fils, nommé 1 Antoine de Chaftenai, qui mourut âgé de 20. ans, après avoir fervi fous les ordres dudit Seigneur de Dinteville, fon oncle, & 2 Huberte de Chaftenai, mariée le 17. Février 1597. avec ledit Charles DE COLIGNI, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, Maréchal de Camp, & Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne, fils de Gafpard de Coligni, Amiral de France, & petit-fils de Gafpard de Coligni, Maréchal de France, & de Louife DE MONTMORENCI; Du fecond Lit, il eut Nicolas de Chaftenai qui fuit, & Anne de Chaftenai, mariée le 4. Septembre 1617. avec Hercules DE VILLIERS-LA FAYE, Baron de Mauvilli.

Nicolas de Chaftenai, Ecuyer, Seigneur de Lanti, d'Efchalot & de Rochefort, Lieutenant d'une Compagnie de Chevaux-Légers, époufa le 4. Septembre 1617. Madeléne BOUTON, tante de Noël Bouton-de Chamilli, Maréchal de France, & fille d'Erard Bouton, Seigneur de Chamilli, & d'Anne BRULART-DE LA BORDE, qui étoit fille de Denis Brulart, Baron de la Borde, Prémier Préfident du Parlement de Bourgogne, trifayeul de Madame la Ducheffe de Luines, Dame d'Honneur de la Reine. Il eut entr'autres enfans, 1 Daniel de Chaftenai, ci-après; 2 Gabriel de Chaftenai, qui a formé la branche d'Efchalot; 3 Ifaac de Chaftenai, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admifes au Grand Prieuré de Champagne, le 7. Novembre 1649. & 4 Nicolas de Chaftenai, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Armagnac, l'an 1684.

Daniel de Chaftenai, Ecuyer, Seigneur de Lanti & de Puifaie, Cornette des Chevaux-Légers de M. le Duc de Vendôme, l'an 1650. fut marié le 21. Septembre 1654. avec Anne-Claude DE BELLUJON, fille de Daniel de Bellujon, Seigneur de Coupetz, & de Louife DE REFUGE.

François de Chaftenai, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Rochefort & de Lanti, laiffa de fon mariage avec Marie-Caterine DU FRESNOI, 1 François-Elie de Chaftenai, ci-après; Aléxandre-Armand de Chaftenai, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Vendôme, & 3 N de Chaftenai, Cornette dans le Régiment de Marcillac.

François-Elie de Chaftenai, Seigneur de Rochefort & de Lanti, reçû Page du

Roi, dans ſa Petite Ecurie, le 25. Avril 1699. puis Capitaine de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant Colonel du Régiment Meſtre de Camp général en 1731. épouſa le 14. Octobre 1726. Jeanne-Françoiſe Gardien, fille de François-Waſt Gardien, Capitaine dans le Régiment de Vaubecourt, & Commiſſaire des Guerres; De ce mariage il a eû un fils, né le 9. Aouſt 1731. & une fille nommée Iſabelle-Madeléne de Chaſtenai, née le 17. Juillet 1727.

SEIGNEURS D'ESCHALOT.

Gabriel de Chastenai, (ſecond fils de Nicolas de Chaſtenai, & de Madeléne Bouton,) naquit le 6. Décembre 1628. fut reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de Champagne, où ſes preuves furent admiſes le 29. Octobre 1649. quitta l'Ordre enſuite, & aquit les Terres d'Eſchalot & de Lochére, au Bailliage de Châtillon, d'Anne-Claude de Bellujon, ſa belle-ſœur, Dame de Lanti, le 30. Juillet 1684. & de ſon mariage avec Anne Fleutelot, qu'il avoit épouſée le 12. Novembre 1675. fille de Jean Fleutelot, Ecuyer, Seigneur de Romprei, il eut

Philipes de Chaſtenai, Ecuyer, Seigneur d'Eſchalot & de Lochére, Capitaine dans le Régiment de Meuſe, lequel fut marié le 26. Novembre 1715. avec Claude-Marie Giraut, fille de Gabriel Giraut, Seigneur de Charmoille; Leur fille Françoiſe de Chaſtenai, née le 21. Septembre 1720. fut reçûë à S. Cir le 9. Février 1731. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, qui établiſſent ſa filiation depuis Thibaud de Chaſtenai, ſon ſeptiéme ayeul, Seigneur de Lanti, tige commune des branches détaillées ci-deſſus.

D'Argent, à un Coq de Sinople, crêté, becqué, barbé, onglé & couronné de Gueules, ayant la patte droite levée, & acompagné de trois Roſes auſſi de Gueules, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Alberic-Adrien-François-Joseph DU CHATEL, Comte de Pétrieu, de Houpelin & de Beaumanoir, demeurant dans la Paroiſſe de Houpelin, au Diocèſe de Tournai, épouſa le 28. Janvier 1706. Marie-Erneſtine de Houchin, fille de Noble & illuſtre Seigneur Charles-Claude de Houchin, qualifié Marquis de Longuaſtre, Vicomte de Hautbourdin, &c. & de Beatrix du Chatel-de la Houwardrie. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Maximilien-Joſeph-Jérôme du Châtel, né le 15. Novembre 1714. & reçû le 12. Aouſt 1727. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur les Titres produits devant le Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit Sieur Comte de Pétrieu (ainſi qualifié dans un Arreſt du Parlement de Paris, du 5. Février 1716.) eut pour frére Guillebert-François-Joſeph du Châtel, (qualifié dans le même Arreſt) Comte de Blangerval, avec lequel il étoit en procès en la Gouvernance de Lille, le 30. Juillet 1712. pour le partage des biens de Marie-Anne-Michelle de Gand, leur mére, & qu'ils étoient enfans de Noble & illuſtre Seigneur

Jérôme-Philipes du Châtel, Comte de Blangerval, Grand Bailli & Capitaine

héréditaire de la Châtellenie d'Oudenarde, ci-devant Colonel d'un Terce d'Infanterie Walone, & de ladite Marie-Anne-Michelle DE GAND, mariée le 18. Mars 1673. fille de Noble & illuftre Seigneur Jaques de Gand, Marquis d'Hem, & de Michel* de Varénes. Que ledit Jérôme-Philipes du Châtel, lequel fit fon Teftament le 25. Septembre 1692. étoit fils de haut & puiffant Seigneur

Maximilien du Châtel, Seigneur de Rolleghem, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, Gentilhomme de la Bouche de l'Archiduc d'Autriche, & Gouverneur des Ville, Château & Châtellenie d'Oudenarde, & de Suzanne ANDREA, qu'il époufa le 11. Octobre 1608. fille de Jérôme Andrea, Sieur de Winhem; Que ledit Maximilien, eut pour pére,

Philipes du Châtel, Chevalier, Seigneur de Blangerval & de la Bourfe, Gentilhomme de la Maifon de Sa Majefté Catolique, Capitaine de l'une des cinq Compagnies ordinaires de l'Empereur, & Gouverneur & Grand Bailli des Ville, Château & Châtellenie d'Oudenarde, lequel époufa le 21. Décembre 1569. Marie DE LA SALLE, fille de Noble homme Pierre de la Salle, Sieur de Terremefnil, & de Nicole TURPIN. Ledit Philipes, fils de

Jaques du Châtel, Chevalier, Seigneur de Blangerval, de Marconelles, &c. Bailli de Lille, & de Jeanne DU BOIS.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Croix de même, recroifetées & les pieds fichés, pofées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





FRANÇOIS DE CHAUGI, Seigneur de Savigni, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de S. Germain-Beaupré, puis Maréchal des Logis des Gendarmes de Monfeigneur le Dauphin, par Brevet du prémier Octobre 1690. & Meftre de Camp de Cavalerie, demeurant dans la Paroiffe de S. Léger fous Beuverai, au Diocèfe d'Autun, Province de Bourgogne, époufa le 24. Février 1688. Françoife DE CHEVIGNI, fille de François de Chevigni, Capitaine dans le Régiment de la Marine, & de Michelle SOIROT. De ce mariage il eut quatre enfans, favoir, 1 Claude-Bernard; 2 Claude; 3 Claude-Michelle; & 4 Claude-Barbe de Chaugi, celle-ci née le 15. Novembre 1701. & reçûë à S. Cir le 3. Décembre 1708. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit François de Chaugi, & Michel, Louis, Marguerite & Françoife de Chaugi, fes fréres & fœurs, étoient enfans de

Jaques de Chaugi, Ecuyer, Seigneur de Savigni-l'Eftang, & de Bénigne DU CREST, fa prémiére femme, mariée le 20. Juin 1641. fille de Denis du Creft, Ecuyer, Seigneur de Montveüillon, de Valence, &c. & de Françoife DE RAMILLI; Que ledit Jaques, fut marié en fecondes noces, le 8. Octobre 1670. avec Anne DE CHOISEUL, fille de Jean de Choifeul, Seigneur d'Efguilli, & d'Anne DE FRANAI, & qu'il eut pour pére & mére,

Michel de Chaugi, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savigni-l'Eftang, & Charlote DU VIVIER, qu'il époufa le 12. Juillet 1608. fœur utérine de Françoife de

* ERRATUM. *Lifez* : Michelle.

Vichi, femme de François DE CHARGERES, Ecuyer, Sieur de Pommerai & de la Bouttiére, & fille de Noble Chriſtophe du Vivier, & de Philberte DE HODOUARD; Que par le Contrat de ce mariage, ledit Michel de Chaugi renonça à ſon droit d'aîneſſe, en faveur de Melchior de Chaugi, ſon frére, Ecuyer, Sieur de Vézannes, & que l'un & l'autre étoient enfans de

Michel de Chaugi, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savigni-l'Eſtang, & de Savoigni-le Bois, l'un des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & de Marie DU PIN, mariée le 13. Avril 1574. fille de Jean du Pin, Chevalier, Seigneur de Vézannes & de la Grange-du Bois, Capitaine de Ligni le Chaſtel, & d'Edmée DE VILLERMONT; Que ledit Michel de Chaugi, & François de Chaugi, ſon frére, Seigneur de Villiers-les Aux, eurent pour pére & mére, Noble Seigneur

Michel de Chaugi, I. du nom, Chevalier, Seigneur deſdits lieux de Savoigni-le Bois, de Savigni-l'Eſtang & de Villiers-les Aux, & Jeanne DE BOUSSEVAL, qu'il épouſa le 8. Février 1550. veuve de Noble Jean DE BRIENNE, Seigneur de Savoigni-le Bois. Que ledit Michel de Chaugi, par ſon Teſtament du 23. Octobre 1580. voulut être enterré auprès de ladite Jeanne de Bouſſeval, ſa femme, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Savoigni-le Bois, & recommanda entr'autres choſes à Michel, Antoine & François de Chaugi, ſes enfans, *d'honorer, de chérir & d'aſſiſter de leurs noms & faveurs*, Charlote-Anne, & Suzanne de Chaugi, leurs fœurs, *en reconnoiſſant l'entiere honorable & Noble Famille dont ils étoient iſſus*; Qu'il eut pour fréres, Hugues de Chaugi, qui a formé la branche des Seigneurs de Rouſſillon; Simon de Chaugi, Seigneur de Cuzi, dont poſtérité, & Jaques de Chaugi, qui a fait la branche des Seigneurs de Lantilli, rapportée ci-après, & que ces quatre fréres étoient enfans de Noble Seigneur

Louis de Chaugi, Ecuyer, Seigneur de Savigni-l'Eſtang, de Rouſſillon en partie, de Monceaux, de la Buſſiére, de Cuzi & de Montigni, & de Charlote DE LANTAGE, laquelle, conjointement avec lui, fit une donation des Terres & Seigneuries de Savigni-l'Eſtang, de Monceaux & de Laizi, à Michel de Chaugi, leur fils, le 8. Février 1550. Ledit Louis, fils de Noble Seigneur

Jean de Chaugi, Chevalier, Seigneur de Cheſnai, auquel Caterine DE DIGOINE, ſa belle-fœur, fille d'Erard de Digoine, Chevalier, Seigneur de Savigni, & autoriſée de Michel de Chaugi, ſon mari, Ecuyer, Seigneur de Cuzi, abandonna le 19. Juin 1518. tous les droits qu'elle pouvoit avoir ſur les Terre & Seigneurie de Savigni-l'Eſtang; Que leſdits Jean & Michel dit *Michaut* de Chaugi, étoient enfans de Noble Sieur

Antoine de Chaugi, Seigneur de Cheſnai, Ecuyer, au nom duquel Noble Seigneur Michel de Chaugi, ſon frére, Chevalier, Seigneur de Chiſſei, Conſeiller Chambellan de Charles, Duc de Bourgogne, tranſigea avec Jaques & Claude de Clugni, Ecuyers, le 23. Septembre 1467. & que ledit Michel de Chaugi, fit une fondation l'onziéme d'Octobre 1478. dans la Chapelle de l'Egliſe Collégiale des Ducs de Bourgogne (dite depuis, la Sainte Chapelle du Roi à Dijon) pour le ſalut de ſon Ame, & de celles de ſes Prédéceſſeurs.

SEIGNEURS DE LANTILLI.

JAQUES DE CHAUGI, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Anoſt, (quatriéme fils

de Louis de Chaugi, & de Charlote de Lantage), époufa le 2. d'Octobre 1575. Claude DE CRECI, fille d'Antoine de Créci, Seigneur de Lantilli en Auxois, & de Nicole DE S. BELIN, & il fit fon Teftament le 10. Janvier 1618. laiffant pour fils

Jaques de Chaugi, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Lantilli, qui fut marié en prémiéres noces le 18. Juin 1606. avec Gabrielle D'ANLEZI, fille de Jaques d'Anlezi, Seigneur de Montaignerot, & de Marthe JULIEN; & en fecondes noces, le 17. Juin 1621. avec Angélique DE HODOUARD, fille de Daniel de Hodouard, Seigneur de Jouanci, & de Perronne DE BALAN. Du fecond lit, il eut pour enfans, Simon de Chaugi, ci-après, & Jean-François de Chaugi, Ecuyer, Seigneur de Maffingi.

Simon de Chaugi, Ecuyer, Seigneur de Lantilli, époufa 1°. le 3. Aouft 1662. Etiennette-Philberte VERNOT, fille de Noble Claude Vernot, Confeiller du Roi ès Bailliage & Chancellerie de Semur, & de Marie-Gabrielle LASSERET. 2°. le 13. Aouft 1674. Gabrielle DE CONCLAIS, veuve de Jean DE GAND, Seigneur de Chalvoifon. Du fecond mariage, il a eû pour fils

Charles de Chaugi, Seigneur de Lantilli, Capitaine de Dragons, lequel de fon mariage acordé l'onziéme de Mars 1697. avec Jeanne-Marie DAMAS, fille d'Antoine-Louis Damas, Seigneur de Crux, Guidon de la Compagnie des deux cens hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, fous le titre de la Reine Mére, & de Marie-Anne COURTIER-DE SOUHEI.

Louis-Bénigne de Chaugi-de Lantilli, leur fils, batifé le 13. Janvier 1699. fut reçû Page du Roi, dans fa Petite Ecurie, le 15. de Mars 1715.

On fera mention des autres branches de cette Famille dans la fuite de cet Ouvrage, lorfqu'elles auront juftifié de leur exiftence.

Ecartelé d'Or, & de Gueules.





ANTOINE DE CHAVIGNI, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Courbois & de Neuilli, demeurant dans la Paroiffe de S. Cir, Diocèfe & Election de Meaux, Généralité de Paris, fut maintenu dans fa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Confeiller d'Etat ordinaire, & Commiffaire départi dans cette Généralité, du 5. Aouft 1706. Il époufa le 12. Février 1722. Marie-Caterine CHOPIN, fille de Philipes Chopin, Confeiller du Roi en fa Cour des Monnoies, & de Marie DE VENDIERES, & il fit homage au Roi en fa Chambre des Comptes, à Paris, le 14. Novembre 1729. tant pour lui que pour Antoine & Louis de Chavigni, fes fréres, Ecuyers, à caufe des Fief de Chavigni & Terre de Courbois, qu'ils poffédoient dans la mouvance des Comté & Château de Meaux.

De fon mariage avec ladite Marie-Caterine Chopin, il eut entr'autres enfans, Marie-Angélique-Eléonore de Chavigni, née le 20. Juin 1723. & reçûë le 2. Février 1735. au nombre des filles Demoifelles qui font élevées fous la protection de

la Reine, dans la Maifon de l'Enfant JESUS, à Paris, par les foins de M. Languet-de Gergi, Curé de S. Sulpice, fur les Titres produits alors pour la réception de cette Demoifelle, lefquels juftifient que ledit Antoine de Chavigni, eut pour pére & mére,

Antoine de Chavigni, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Chavigni, de Courbois, & de Neuilli en partie, & Caterine de Lestre, qu'il époufa le 29. Septembre 1673. fille de Nicolas de Leftre, Ecuyer, Seigneur de la Motte, & de Charlote de Tassin; Que par une Transaction du 28. Avril 1693. François de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni & de Courbois, Cornette de la Compagnie des Chevaux-Légers de M. le Duc d'Enghien, du confentement d'Anne de Rivaie, fa femme, céda audit Antoine de Chavigni, fon frére, tous les droits qu'il pouvoit prétendre fur lefdites Terre & Seigneurie de Chavigni, & Fief de Courbois, & qu'ils étoient enfans de

Nicolas de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Courbois, & de D[elle]. Blanche de Sapincourt, mariée le 21. Mai 1641. fille de Triftan de Sapincourt, Ecuyer, Seigneur de Sapincourt, & d'Anne de Merelessart. Que le 17. Septembre 1641. Louis de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni, & ledit Nicolas de Chavigni, fon frére, tranfigérent avec Madeléne de Chavigni, leur fœur, pour le payement de la dote qui lui avoit été promife par le Contrat de fon mariage acordé au mois de Novembre 1631. avec Edmond de Chassi, Ecuyer, Seigneur de Miraucourt, & que tous trois eurent pour pére & mére,

Chriftophe de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de la Ronce, de Chavigni, de Courbois & de Courbonnin, & Antoinette Poinssart, fa femme, après la mort de laquelle il fut nommé tuteur de fes enfans, le 29. Mai 1626. Que Jaques de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni & du Mefnil, lequel fut marié le 16. Avril 1597. avec Chretienne-Perrone de Grandmont, fille unique d'honoré Seigneur Claude de Grandmont, Seigneur de Bellechévre, & d'Huguette d'Oiselei, fit homage au Roi entre les mains du Lieutenant Général du Bailliage de Meaux, le 4. Novembre 1624. tant en fon nom, que pour ledit Chriftophe de Chavigni & Aloph de Chavigni, fes fréres, Ecuyers, à caufe de ladite Terre & Seigneurie de Chavigni, mouvante du Comté de Meaux, & qu'ils étoient enfans de

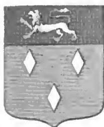
François de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni & de Raucourt, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Madeléne de Postel, fa prémiére femme; Que ledit François, fe remaria le 24. Octobre 1579. avec Anne de Nulli, fille unique de Benoit de Nulli, Ecuyer, Seigneur de Montretu, & d'Antoinette de Vieilsmaisons, & qu'il eut pour pére & mére,

Charles de Chavigni, Ecuyer, Seigneur de Chavigni, homme d'Armes des Ordonnances du Roi, l'an 1546. & Anne de Seisson, fa femme, fille de Chriftophe de Seiffon, Sieur de Moux, & dont le Contrat de mariage datté du 11. Juillet 1541. eft vifé & énoncé dans l'Ordonnance de M. Phelypeaux, ci-deffus mentionnée.

Il y a encore d'autres branches de cette Famille, qui feront comprifes dans la fuite de cet Ouvrage, lorfqu'elles auront fourni les preuves de leur exiftence.

D'Argent, à une Croix de Gueules, endentée de Sable, & alaifée, furmontée d'un Lambel auffi de Sable, de trois pendans.





EUSTACHE-ARMAND DE LA CHAUSSÉE, Ecuyer, Seigneur de Boifville, demeurant dans la Paroiffe d'Andigni, Diocéfe de Laon, Election de Guife, & Généralité de Soiffons, fut reçû Page du Roi, dans fa Petite Ecurie, le 4. Mars 1703. puis fucceffivement Moufquetaire & Capitaine dans le Régiment des Cravates, & il mourut au mois de Février 1717. pére de deux enfans, dont on n'a point fourni les noms de batémes; Il étoit fils de

Louis-Gabriel de la Chauffée, Ecuyer, Seigneur de Boifville, Lieutenant au Régiment des Gardes Françoifes, & Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérufalem, & de Charlote LE FEVRE, mariée le 25. Aouft 1684. fille d'Euftache le Févre, Seigneur de l'Etang, Gouverneur d'Aubanton, en Picardie. Ledit Louis-Gabriel, avoit eû pour fréres, François de la Chauffée, Lieutenant au même Régiment des Gardes, & Louis de la Chauffée, Sieur de S. Dizier, Capitaine dans le Régiment d'Auvergne, pére de Louis-François de la Chauffée, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Touraine, & ces trois fréres étoient enfans de

François de la Chauffée, Ecuyer, Seigneur de Boifville, Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & Gouverneur de S. Dizier, & d'Elifabeth DE BEAULIEU, fa femme, veuve de Jean-Paul DE CUGNAC, Seigneur de Pauliac, Capitaine aux Gardes; Ledit François de la Chauffée, étoit frére de Louis de la Chauffée, Seigneur de la Lucaziére, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lequel époufa le 20. Février 1634. Marguerite FAGON, fille de Pierre Fagon, Ecuyer, Porte-Manteau ordinaire du Roi, & de Louife ROCHER, & eut pour fils Henri-François de la Chauffée, Ecuyer, Seigneur de la Lucaziére, marié le 22. Février 1685. avec Charlote-Marie DE NOLLENT, fille de Charles de Nollent, Ecuyer, Seigneur de Chandé, & de Marie GILLAIN, duquel mariage naquit entr'autres enfans, Marie-Françoife de la Chauffée, reçûë à S. Cir le 20. Avril 1697.

Les Titres qui furent repréfentés lors de la réception de ladite Demoifelle de la Chauffée, juftifient tant pour elle que pour ledit Sieur de Boifville, fon coufin iffu de germain, qui a donné lieu à cet article, qu'ils étoient iffus de Pierre de la Chauffée, leur fixiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de Theuvi près de Châteauneuf en Thimerais, dont le mariage fut acordé le 12. de Mars 1460. avec Jeanne GORET, fœur de Noble homme Pierre Goret, Ecuyer. Et pour prouver l'ancienneté du nom de la Chauffée, cette Famille a produit de plus, trois Titres, l'un qui eft le Contrat de mariage de Giles GOUFFIER, Ecuyer, acordé le 23. Janvier 1412. avec Marion de la Chauffée, fille de Pierre de la Chauffée, Ecuyer, & de Perrette LA GAULTIERE. Le fecond eft une émancipation de la perfonne de Noble homme Pierre de la Chauffée, faite le 13. Janvier 1411. dans laditte Ville de Châteauneuf en Thimerais, par Noble homme Pierre de la Chauffée, fon pére, Ecuyer. Et le troifiéme, font des Lettres du Roi Charles VI. adreffées au Bailli de Chartres, & dattées du 20. Décembre 1382. portant refcifion du Contrat de la vente que Guilbin de la Chauffée, Ecuyer, avoit fait à Etienne DE LA HOUSSAIE, d'une Maifon & autres héritages affis dans ladite Châtellenie de Châteauneuf en Thimerais.

D'Azur, à trois Lozanges d'Argent, pofées deux & une, & un Chef de Sable, chargé d'un Lion d'Argent, paffant.





ANNE-MARIE-JOSEPH-FRANÇOISE DE CHAUVIREI, & ANNE-MARGUERITE DE CHAUVIREI-DE BOUZINGUE, sa sœur, présentées l'une en 1699. & l'autre en 1702. pour être reçûës Chanoinesses dans le Chapitre de Poussai en Lorraine, firent alors les preuves de leurs lignes paternelles & maternelles, & les Titres qu'elles produisirent pour celle de Chauvirei, justifient qu'elles étoient filles de

Nicolas-François de Chauvirei, Seigneur de Jallaucourt, Gouverneur, Capitaine & Prévost de Rosiéres-aux Salines, Grand Bailli de Gondrecourt, Capitaine & Major du Régiment de Cavalerie du Prince de Vaudémont, & Colonel de Cavalerie pour le service des Provinces-Unies, & de Charlote-Marie-Gertrude DE DONGELBERGHE-DE RESVE, sa femme, fille d'Henri-Charles de Dongelberghe, Baron de Resve, & de Jeanne-Marie DE BERLO. Que ledit Nicolas-François de Chauvirei, étoit fils d'

Henri-François de Chauvirei, Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc de Lorraine, Gouverneur & Capitaine de la Ville de Neuchâteau, & Colonel d'un Régiment de Cavalerie Haute Allemande, pour le Service de Sa Majesté Catholique, &c. & d'Adrienne-Louise DE MOUVILLI-DES TROMPES. Que ledit Henri-François de Chauvirei, eut pour frére Jean-François de Chauvirei, Seigneur de Massoi en Barrois, lequel épousa à Paris le 26. Avril 1649. Françoise DE BELLEVAUX, fille de Jean de Bellevaux, Capitaine de Cavalerie, & de Jeanne DE VILDAUCOURT, & que tous deux étoient enfans de

René de Chauvirei, Seigneur de Massoi & de Jallaucourt, d'Esche & d'Onze en partie, Gouverneur de Neufchâteau, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de M. le Duc de Lorraine, & d'Antoinette DE MALABARBE-DE BOROMÉE. Que ledit René, fit homage à ce Prince le 10. Octobre 1628. à cause d'un Fief apellé la Tour, qu'il possédoit dans la mouvance de la Châtellenie de Gondrecourt; Qu'il eut pour sœur, Marguerite de Chauvirei, mariée le 5. Mars 1594. avec Nicolas de GLEIZENOVE, Ecuyer, Sieur de Mareinville & de Mazelet, & qu'ils eurent pour pére et mére, honoré Seigneur

Gabriel de Chauvirei, Seigneur de Savigni en France & d'Isché en partie, & Anne DE CHOISEUL, fille de René de Choiseul, Seigneur d'Isché, & de Caterine DE CHAPPES.

D'azur, à une bande d'Or, acompagnée de sept Billettes de même, posées en bande, quatre en Chef, une & trois, & trois en pointe.





JEAN-MADELENE CHEBROU, Lieutenant général de Police, & fubdélégué dans la Ville de Niort en Poitou, & JEAN-VICTOR Chébrou, fon frère puifné, plus ancien Capitaine Commandant du Régiment Meftre de Camp général des Dragons de SA MAJESTÉ, furent anoblis par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris, au mois de Mai de l'an 1736.

Les motifs de leur anobliffement, expliqués dans lefdites Lettres, font que Laurent Chébrou, pére des Impétrans, étoit allié à prefque toute la Nobleffe du Poitou, étant par fa Bifayeule, arriére neveu du Sieur Briffon, Préfident à Mortier, faifant les fonctions de Prémier Préfident du Parlement de Paris, pendant les troubles de la Ligue; & par fon Ayeule, proche parent du Sieur de Maifonblanche, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Chivas, & enfin par fa mère, neveu d'un Commandant à Brouages, qui avoit été anobli tant pour fervices Militaires, que pour diférentes négociations importantes, dont il avoit été chargé dans les Cours d'Allemagne. Que marchant fur les traces de fon pére, qui encore jeune, aprés avoir été bleffé à la bataille de S. Antoine, avoit eû affés de courage pour fe trouver en état de fervir avec diftinction en 1673. fous le Duc de la Vieuville, qui l'avoit fait Maréchal général des Logis de l'Armée qu'il avoit été obligé de ramaffer, pour s'opofer à la defcente que les Ennemis avoient entreprife fur les Ifles de Bouin & de Noirmontier; Ledit Sieur Laurent Chébrou ayant été pourvû d'une Charge d'Avocat du Roi, avoit bien-tôt donné des marques de fa capacité & de fon zéle, de maniere qu'en 1695. on lui avoit confié tout le détail des affaires de la Religion prétenduë réformée dans la Province de Poitou, où par fa vigilance il avoit fait ceffer les Affemblées prohibées, & prévenu l'évafion des Nouveaux Catoliques, que par fa douceur & fa conftance, il avoit engagé à écouter la voix de leurs Pafteurs légitimes; Que ledit Jean-Madelène Chébrou, fon fils, chargé comme lui des affaires de la Religion, & de qu'il y avoit de plus important, non-feulement en Poitou, mais encore dans les Provinces voifines, avoit donné à SA MAJESTÉ des preuves de fon zéle & de fa capacité; Que ledit Jean-Victor Chébrou, fon frére cadet, fervoit depuis trente-cinq ans, dont trente en qualité de Capitaine, en forte qu'il fe trouvoit un des plus anciens Capitaines du Régiment Meftre de Camp Général de Dragons, & qu'en 1721. il avoit été créé Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. Ces Lettres, fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & fcellées, furent adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides, & au Bureau des Finances de Paris pour y être regiftrées.

Ledit Jean-Madelène Chébrou, de fon mariage avec Marie-Anne FRANÇOIS-DU TEMPS, qu'il époufa au mois de Novembre 1712. fille de Jaques François-du Temps-de la Chételiére, Confeiller en la Sénéchauffée de Fontenai, & de Caterine DE LA BOUCHERIE, a pour enfans,

Jean-Jaques-Laurent-Madelène Chébrou, Avocat du Roi, au Siége de Niort, âgé de 20. ans en 1736. Laurent-Pierre-Nicolas-Marie Chébrou, étudiant en Théologie à Paris, âgé d'environ 17. ans, au mois d'Aouft de ladite année; Louife-Marie-Anne-Françoife Chébrou, âgée de 19. ans; Marie-Louife-Jeanne-Madelène Chébrou, âgée de 18. ans; Caterine-Marie-Anne-Louife Chébrou, âgée de près de 17. ans; Jeanne-Radegonde Chébrou, âgée d'environ 16. ans, & Caterine-Marie-Jeanne Chébrou, âgée de 13. ans.

Et les enfans dudit Jean-Victor Chébrou, & de Marie-Anne FERRAND, fa

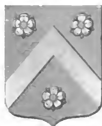
femme, font,

Jean-Victor Chébrou, âgé de près de 10. ans en 1736. & Marie-Anne Chébrou, âgée d'environ 5. ans.

Les Armes réglées pour lesdits Sieurs Chébrou, par le juge d'Armes de France, font,

D'Azur, à un Cerf d'Argent rampant; L'Ecu timbré d'un Casque de profil.





JEAN-FRANÇOIS-EUSTACHE DE CHERI, Ecuyer, Seigneur de Beaumont & de la Loge, demeurant dans la Ville de Nevers, Généralité de Moulins, & fils de Jean-Nicolas de Chéri, Ecuyer, Seigneur de Neuvi, de Maroles & du Tremblay, & de Gabrielle-Françoise LE BASCLE-DU PIN, sa femme, épousa le 8. Avril 1720. Anne DES PREZ, fille de Guillaume des Prez, Ecuyer, Seigneur de Montigni sur Caune, & de Charlote MILLIN. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Marie-Anne de Chéri, née le 17. Aoust 1723. & reçuë à S. Cir le 7. Mars 1733. sur les Titres produits pour sa réception, lesquels justifient entr'autres choses, que Charles de Chéri, son bisayeul, Ecuyer, Seigneur de Neuvi & de Maroles, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment du Tremblai Infanterie, par Commission du 15. Janvier 1645. étoit arriére petit-fils de François de Chéri, Ecuyer, Seigneur de Chéri au Diocése de Langres, Election de Tonnerre, ainsi qualifié dans le Contrat de mariage de Noble Seigneur Nicolas de Chéri, son fils, Ecuyer, Seigneur de Montgazon, homme d'Armes de la Compagnie de M. le Duc de Nevers, acordé le 26. Mai 1588. avec Marguerite DU LIS, fille de Noble Seigneur Pierre du Lis, Ecuyer, Seigneur de Montirault, l'un des Cent Gentilshommes ordinaires de la Maison du Roi, & d'Hélie DE S. PHALE.

Cette famille a été maintenuë dans la possession de sa Noblesse, par Ordonnance de M. Lambert-d'Herbigni, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans les Généralités de Moulins & de Bourges, du 5. Juin 1667. & elle porte pour Armes,

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Roses d'Argent, boutonnées d'Or, posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





ISAÏE DU CHESNE, Ecuyer, Seigneur de S. Léger, demeurant dans la Paroisse de S. Maudé, Diocése & Généralité de Poitiers, épousa le 19. Aoust 1697. Marie-Radegonde PIDOUX, fille de Joseph Pidoux, Seigneur de Mallaguet, & de Caterine IRLAND-DE LAVAU. Il eut de ce mariage, Isaïe-Jean du Chesne-de S. Léger, batisé le 27. Aoust 1702. & reçû Page du Roi, dans sa grande Ecurie, le 25. Mai 1719. sur les Titres qu'il produisit alors, & qui remontent sa filiation jusqu'à François du Chesne, son quatrième ayeul, Ecuyer, Sieur de Vauvert, dont le fils René

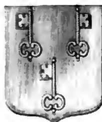
du Chefne, Ecuyer, Sieur de Landraudiére, fut marié le 4. Mars 1586. avec Anne Audouin, fille de Louis Audouin, Ecuyer, Sieur de la Bernardiére.

Samuel du Chefne, Seigneur de S. Léger, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Barentin, Commiffaire départi dans ladite Généralité, du premier Septembre 1667. & Ifaïe du Chefne, fon fils, qui donne lieu à cet article, fut auffi maintenu dans fa Nobleffe, avec ledit Samuel du Chefne, fon pére, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Commiffaire départi dans la même Généralité, du 16. Février 1715.

Cette Famille porte pour Armes,

D'Azur, à trois Glands d'Or, pofés deux & un.





François CHEVALIER, Ecuyer, Seigneur d'Availle & de la Frapiniére, demeurant dans la Ville de S. Maixent, Diocèfe & Généralité de Poitiers, époufa le premier Février 1702. Louife Maubué, fille de Claude Maubué, Seigneur de Boifcontault, & de Caterine de Sauzai. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, François Chevalier de la Frapiniére, né le 21. Février 1705. & reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 25. Mai 1719. Les Titres qui furent produits pour fa réception, juftifient que ledit François Chevalier eut pour pére & mére,

François Chevalier, Ecuyer, Seigneur de la Frapiniére, & Anne de la Fite, fa femme, mariée le 28. Juin 1655. & fille de Pierre de la Fite, Ecuyer, Seigneur de Courteil, & de Jeanne Marchand; Que ledit François Chevalier, & Marie Chevalier, fa fœur, femme de Marie de Chamborant, Ecuyer, Seigneur du Vignaut, étoient enfans de

Jaques Chevalier, Ecuyer, Seigneur d'Availle & de la Frapiniére, & de Caterine de Linax, qu'il avoit époufée le 3. Novembre 1615. fille de Charles de Linax, Ecuyer, Seigneur d'Aubigné. Ledit Jaques Chevalier, fils de

Jean Chevalier, Ecuyer, Seigneur d'Availle & de la Frapiniére, & de Françoife Escars, mariée le 13. Novembre 1583. & fille de Noble & puiffant Jaques Efcars, Ecuyer, Seigneur des Ifles & des Loges, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Renée de Puijourdain; Que ledit Jean Chevalier, étoit fils aîné & héritier principal de Noble & puiffant

François Chevalier, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Frapiniére, & de Jaquette Parthenai, qu'il époufa le 30. Octobre 1553. fille d'Artus Parthenai, Ecuyer, Seigneur d'Availle, dans la Paroiffe de Francois en Poitou, & de Jeanne Gourjault; Ledit François, fils de Noble homme

René Chevalier, Ecuyer, Seigneur de la Frapiniére, & de Caterine Gillier, mariée le 28. Aouft 1516. & fille de Noble perfonne Guillaume Gillier, Ecuyer, Seigneur de Salles, & de Jeanne Jousseaume; Que ledit René Chevalier, par une tranfaction qu'il fit le 20. Avril 1513. avec Guillaume Chevalier, fon frére, s'obligea de payer les fommes d'argent néceffaires pour le faire recevoir à Rhodes, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérufalem, & de lui fournir une penfion de 35. liv. jufqu'à ce qu'il fut pourvû de quelque Commanderie ou Benefice de ladite Religion. Et que ces deux fréres, étoient enfans de

Léon, dit Lionnet Chevalier, Ecuyer, Seigneur de la Frapiniére, & de Marguerite PARTHENAI, fa femme, vivans avant l'an 1500.

Cette famille porte pour Armes,

De Gueules, à trois Clefs d'Or, pofées en pal deux & une, les Anneaux en bas, les deux Clefs du Chef, adoffées.





JEAN DE CHILLAUD-DES FIEUX, Ecuyer, Seigneur de Parenchéres, Gouverneur de Ste. Foi en Agénois, demeurant dans la Paroiffe de Ligueux, Diocèfe d'Agen, Généralité de Bourdeaux, époufa en prémiéres noces, Marie-Efther RICHARD, 2°. le 24. Mai 1717. Marie DES CHAMPS; Du premier Lit, il eut une fille nommée Marie de Chillaud, mariée le 5. Décembre 1712. avec Jean-Maur MOSNIER, Seigneur de Seiches, Confeiller au Parlement de Bourdeaux; & du fecond Lit, cinq enfans, favoir, Bernard, Jean, Elifabeth, Caterine, & Jeanne-Rofe-Colombe de Chillaud. Ledit Bernard de Chillaud-des Fieux, fon fils aîné, né le 15. Mars 1718. fut reçû Page de la Reine, le 31. Décembre 1732. fur les preuves certifiées à SA MAJESTÉ par le Juge d'Armes de France, lefquelles établiffent par Titres que ledit Jean de Chillaud, eut pour pére & mére,

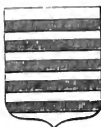
Antoine de Chillaud, Ecuyer, Sieur de la Lande-des Fieux, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Clérambaut, & Marguerite DE FILLOLS, fa femme, mariée le 7. Aouft 1652. & fille d'Alain de Fillols, Ecuyer, Sieur de Parenchéres, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Jeanne DE SEGUR; Ledit Antoine de Chillaud, maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 23. Avril 1698. étoit fils de

Bertrand de Chillaud, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle-des Fieux, Vice-Sénéchal du Périgord, & d'Ifabeau DE FAYOLES, fa femme, qu'il époufa le 5. Novembre 1613. fille de Philipes de Fayoles, Ecuyer, Seigneur de Fayoles, & de Caterine DE TAILLEFER; Que ledit Bertrand de Chillaud, eut pour pére & mére,

Jean de Chillaud, Ecuyer, Seigneur des Fieux, Vice-Sénéchal du Périgord, & Paule DE LA PORTE, fa femme, fille de Denis de la Porte, Ecuyer, Seigneur de la Salle, & que ledit Jean de Chillaud, fut qualifié du Titre de Noble & d'Ecuyer au mois de Mars 1584.

D'Azur, à trois Moutons d'Argent, paffans, deux en chef, & un en pointe.





Godefroi-François DE CHOURSES, Seigneur de Beauregard & de Boisfrélon, Mousquetaire du Roi dans la prémière Compagnie, puis Capitaine dans le Régiment Royal Dauphin Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroisse de Puisieux en Champagne, Election de Réthel-Mazarin, Diocèse de Reims & Généralité de Châlons, a produit des Titres en original, qui justifient qu'il eut pour pére & mére,

Jean-Batiste de Chourses, Seigneur de Beauregard, & Lucréce Wissingh, mariée au Pays d'Hulst, dans le Comté de Flandres, le 22. Décembre 1679. Que ledit Jean-Batiste de Chourses, & Gabriel de Chourses, son frére aîné, Seigneur de Beauregard, Gouverneur du Château de Bonestable, dans le Maine, pére de Louise-Marguerite de Chourses, veuve de Charles de la Condamine, Ecuyer, étoient enfans de

Gabriel de Chourses, Ecuyer, Seigneur de Beauregard, & de Jeanne Pasquinot, sa femme; Que ledit Gabriel, fut Capitaine d'une Compagnie de cinquante Arquebusiers à cheval, destinés pour la Garde de Louis de Bourbon, Comte de Soissons, & eut pour pére & mére,

Guillaume de Chourses, Ecuyer, Seigneur de Beauregard, & Françoise de Comines. Que ledit Guillaume, qui étoit Capitaine de cent Arquebusiers à cheval pour la Garde du même Prince, & Capitaine de quarante Lances, pour le service du Roi, eut deux sœurs, savoir, Madelêne de Chourses, femme de haut & puissant Seigneur Messire Gédéon de Thianges, Chevalier, Seigneur de Mouliniéres & de la Beuvriére, & Antoinette de Chourses, Dame de Boisfrélon, laquelle épousa André de Vieuxpont, Seigneur d'Ozonville; Qu'ils étoient enfans de

Jean de Chourses, Seigneur de Brémien & de Boisfrélon, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, & Gouverneur des Villes & Château de Vendôme, & d'Antoinette de Castelnau-de Clermont, qu'il épousa le 11. Novembre 1557. niéce de François-Guillaume de Clermont, Archevêque d'Auch, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, Ambassadeur du Roi Louis XII. à Rome, Légat d'Avignon, & mort Doyen des Cardinaux l'an 1540. & fille de Pierre de Castelnau-de Clermont, Seigneur & Baron desdits lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, Capitaine d'Aiguemortes, Sénéchal de Carcassonne, Conseiller Chambellan de Sa Majesté, & son Lieutenant Général au Pays de Languedoc, & de Marguerite de la Tour-Turenne. Que ledit Jean de Chourses, eut pour pére & mére,

Gauvain de Chourses, Ecuyer, Seigneur de Brémien, & Anne de Gouzoles, sa femme, mariée le 4. Juin 1522. fille de Louis de Gouzoles, Ecuyer, Seigneur de Boisfrélon, & de Renée de Brisai; Ledit Gauvain, fils d'

Hervé de Chourses, Ecuyer, Seigneur de Brémien, & de Jeanne de Bailleul, qu'il épousa le 22. Septembre 1489. fille de Noble homme Louis de Bailleul, Ecuyer, Seigneur de Cailleaux & de Longpont, & d'Anne le Moine.

Dans les anciens Titres de cette Famille, antérieurs à l'année 1572. son surnom est ortografié alternativement, Chourses, Sourches, Sources & Sorces, & ses Armes peintes anciennement dans la Chapelle de Boisfrélon en Vendômois, sont,

D'Argent, à cinq Fasces de Gueules.

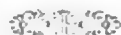




ALEXANDRE CHRESTIEN, Ecuyer, Seigneur de la Maſſe; demeurant dans la Ville de Carhaix, Diocèſe de Quimper, Généralité de Bretagne, épouſa le 2. Février 1705. Louiſe DE KERERAUT, fille d'Henri-Louis de Kéréraut, Seigneur de Kergomar, & de Françoiſe-Louiſe VELLER. De ce mariage, il a eû pour enfans, François-Marc Chreſtien, Pierre-Aléxandre-Marie Chreſtien, Jean-René Chreſtien, & Guione-Yvone Chreſtien de la Maſſe, née le 7. Juillet 1710. & reçûë à S. Cir, le 5. Novembre 1718. ſur les Titres produits alors, & qui juſtifient par des partages nobles & avantageux, & autres Titres, ſa filiation directe depuis Pierre Chreſtien, ſon quatrième ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Villehélion, l'an 1578.

Cette Famille a été maintenuë dans ſon ancienne Nobleſſe, & dans la qualité d'Ecuyer, par Arreſt des Commiſſaires de Bretagne, du 15. Janvier 1669. & elle porte pour Armes,

De Sinople, à une Faſce d'Or, acompagnée de trois Caſques de même, poſés de profil, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





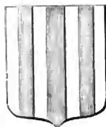
GILBERT CLAUTRIER, Ecuyer, Avocat au Parlement, premier Commis de M. le Contrôleur Général, & Garde des Regiſtres du Contrôle général des Finances, pourvû le 11. Mars 1729. & reçû le jour ſuivant, eſt fils d'André Clautrier, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lion, & de Françoiſe FEULI. Il fut anobli par Lettres Patentes, en forme de Charte, données par le Roi, à Verſailles, au mois d'Aouſt 1728. en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus dans ſes emplois ſous le Régne précédent, & depuis l'avénement de SA MAJESTÉ à la Couronne. Ces Lettres, ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées du grand ſceau en cire verte, ont été adreſſées au Parlement, en la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides, où elles ont été regiſtrées.

Ledit Gilbert Clautrier, fut marié le 14. Décembre 1701. avec Marie-Aléxis LE SEUR, fille de Pierre le Seur, Sieur d'Orlemont, & d'Aléxis MARCHAND. De ce mariage, il a un fils unique, nommé Gilbert-Jerôme Clautrier, Ecuyer, Avocat au Parlement, auſſi premier Commis de M. le Contrôleur Général des Finances, & qui épouſa en prémières noces le 26. Décembre 1726. Géneviève LE TOURNEUR, fille de Jean-Batiſte le Tourneur, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Tréſorier-Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville, & de Géneviève COUET, duquel mariage il n'a point d'enfans; & en ſecondes noces le 16. Janvier 1732. Marie-Louiſe-Angélique GUILLER, fille d'Etienne Guiller, Ecuyer, Conſeiller-Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & de Marie-Anne BOUCHER. De cette ſeconde femme, il a pour fils, Aléxis-Louis-Paul Clautrier, Ecuyer.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Clautrier, par le Juge d'Armes de France, ſont,

D'Azur, à un Sautoir d'Or, acompagné de quatre Triangles d'Argent, apointés, & poſés un dans chaque Canton. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.





ANDRÉ DE CLEMENS, Ecuyer, Seigneur de Gravezon, demeurant dans la Ville de Tarafcon, au Diocèfe d'Avignon, époufa le 13. Avril 1718. Angélique-Charlote DU DEFFAND, fille de Jean-Batifte du Deffand, Seigneur du Deffand, de Moncorbon, &c. Chevalier Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur du neuf Brifac, & Lieutenant Général pour SA MAJESTÉ des Pays & Duchez d'Orléanois, Dunois & Vendômois, & de Charlote-Angélique AMELOT-DE BISSEUIL. De ce mariage il a eu entr'autres enfans, Charles-Louis de Clémens-de Gravezon, né le 24. Janvier 1722. pour lequel on a produit des Titres qui juftifient que ledit André de Clémens, fon pére, eut un frére nommé Jofeph de Clémens, reçû Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de S. Giles, le 3. Juillet 1698. & qu'ils étoient enfans de

Jaques de Clémens, Ecuyer, Seigneur de Gravezon, de * Caftelet & de Montroux, & de Marie-Thérèfe ICARD, qu'il avoit époufée le 26. Décembre 1689. fille de Pierre Icard, & de Mathilde DE RAOUX. Ce Jacques de Clémens obtint au mois d'Aouft 1718. des Lettres Patentes en forme de Charte, par lefquelles SA MAJESTÉ mettant en confidération fa naiffance, fes bonnes qualités, & les fervices qu'il avoit rendus au feu Roi dans le Régiment de Courtebonne Cavalerie, ceux que rendoit alors le Sieur de Gravezon, fon fils, dans la Compagnie de l'Etendart Royal des Galéres, ensemble ceux de fon grand pére, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Picardie; de fon pére, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Marcilli; d'André de Clémens, fon grand oncle, mort Bailli de Manofque, & de quatre de fes oncles, favoir, de Louis de Clémens, Chevalier de Malthe, tué dans un combat, lors Capitaine de Vaiffeau; Jean-Batifte de Clémens, auffi Chevalier de Malthe, mort à Meffine au fervice du feu Roi; Joseph de Clémens, Capitaine de Galéres, & André de Clémens, Chevalier de Malthe, mort Commandeur de Montfrin, érige en titre et dignité de Marquifat, les Terres de Gravezon, de Tourade, &c. fous la dénomination du Marquifat de Gravezon, & lui permet de fe dire et qualifier Marquis de Gravezon, de joüir des honneurs, droits d'Armes & de Blazons, & prééminences attachées à ladite dignité. Ces Lettres adreffées aux Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Aix, pour y être regiftrées, feront aparament revétuës par la fuite de cette formalité néceffaire, pour jouir de l'effet defdites Lettres. Que ledit Jaques de Clémens, & André de Clémens, fon frére, Chevalier de Malthe, reçû au même grand Prieuré de S. Giles, le 14. Mai 1681. eurent pour pére & mére,

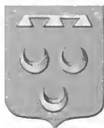
Noble François de Clémens, Seigneur de Ventabren & du Caftelet, & Marie DE GRAS, fa femme, qu'il époufa le 7. Octobre 1664. lequel François de Clémens, & André & Louis de Clémens, fes fréres, Chevaliers de Malthe, reçûs en 1656. & 1665. étoient enfans de Noble Jean de Clémens, & d'Anne DE QUIQUERAN, fa femme, mariée le 9. Mars 1556. & fille d'Hardouin de Quiqueran, Seigneur de Ventabren.

Dans le Procès verbal des preuves de la Nobleffe d'André de Clémens, faites pour fa réception dans l'Ordre de Malthe l'an 1656. il eft juftifié que Jaques de Clémens, fon trifayeul, fut élu premier Consul de la Ville de Tarafcon l'an 1485. & que cette Famille avoit porté pour Armes :

D'Argent, à trois Pals de Gueules.



* ERRATUM. *Lisez* : du.



Charles-Nicolas LE CLERC-de Lesseville, Seigneur de S. Luc & de S. Prix, Baron d'Auton, reçû Confeiller au Parlement à Paris, le 5. Avril 1702. Maitre des Requêtes, en 1711. puis Commiffaire départi fucceffivement dans les Généralités de Limoges, de Pau & de Tours, époufa au mois de Mai 1708. Charlote-Françoise le Clerc, fa coufine germaine, fille d'Euftache-Augufte le Clerc-de Lefſeville, Seigneur de Charboniéres, Confeiller audit Parlement, & de Marie-Françoife Olivier.

Son trifayeul, Nicolas le Clerc, Seigneur de Lefſeville, Sécrétaire du Roi, mourut au mois de Novembre 1590. laiffant pour enfans de Jeanne Forest, fa femme, Nicolas le Clerc, ci-après; Marie le Clerc, mariée le 28. Janvier 1575. avec Antoine le Camus, Seigneur de Jambeville, Préfident à Mortier au même Parlement, dont elle eut Anne le Camus, femme en fecondes noces de François Chriftophe de Lévis, Duc de Damville; Marguerite le Clerc, femme de Bernard de Fortia, Confeiller audit Parlement; Nicole le Clerc, mariée avec Jean Diel, Premier Préfident de la Cour des Aides à Rouen, & Antoinette le Clerc, femme de Guillaume le Prestre, Sieur de Beaumont, Préfident des Tréforiers de France à Rouen.

Nicolas le Clerc, Ecuyer, Seigneur de Lefſeville & de Maillebois, fut reçû Sécrétaire du Roi, par la mort de fon pére, le 12. Novembre 1590. puis Maitre ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, le premier Aouft 1602. il mourut Doyen de ladite Chambre, le 13. Février 1657. & fut enterré dans la Chapelle de Lefſeville, aux Auguftins du grand Couvent. De Caterine Boulanger, fa femme, il eut entr'autres enfans, Charles le Clerc qui fuit, & Euftache le Clerc, Aumônier du Roi, Confeiller au Parlement, Curé de la Paroiffe S. Gervais, Chanoine honoraire de Brioude, puis Evêque de Coutances.

Charles-le Clerc-de Lefſeville, Seigneur d'Incourt, fut reçû Confeiller au grand Confeil, le 4. Mars 1630. & mourut fous-Doyen, au mois d'Octobre 1673. il époufa 1°. Anne Isambert, 2°. Madelène Bouteroue, defquelles il laiffa plufieurs enfans,

Charles le Clerc, fon fils aîné du premier lit, fut Seigneur de S. Leu, de S. Prix & d'Imécourt, Confeiller du Roi en fa Cour des Aides, à Paris, reçû le 7. Février 1669. & il époufa Marguerite le Prevost, dont il eut M. de Lefſeville, qui donne lieu à cet article.

Il y a d'autres Branches de cette Famille, dont on fera mention par la fuite, lorfqu'elles auront fourni des Mémoires prouvés.

D'Azur, à trois Croiffans d'Or, pofés deux & un, furmontés d'un Lambel de même, à trois pendans.



Charles-



CHARLES - FRANÇOIS DE CLERI, Ecuyer, Seigneur de Sérans, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Sérans en Véxin, Vicariat de Pontoiſe, Election de Magni, Diocèſe & Généralité de Rouen, épouſa le 5. Septembre 1696. Françoiſe DE TROIES, fille de Pierre de Troies, Ecuyer, Sieur de Montizeaux, Conſeiller-Sécrétaire du Roi, & d'Antoinette-Marie CHAUVEL. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Marie-Françoiſe de Cléri-Sérans, née le 29. Octobre 1698. & reçûë à S. Cir le 30. Décembre 1707. ſur les Titres qui furent produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Sieur de Sérans, eut pour pére et mére,

Charles de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Sérans, et Marie DE DAMPONT, ſa femme, qu'il épouſa le 22. Novembre 1657. fille de Nicolas de Dampont, Seigneur de Guitrancourt, & de Marie DE SAILLI-S. CIR; Que ledit Charles, eut pour frére, Louis de Cléri, qui a fait la Branche des Seigneurs de Piennes, ci-après, & qu'ils étoient enfans d'

André de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Sérans, & de Géneviève D'AILLI, mariée le 8. Juin 1625. & fille de Charles d'Ailli, Ecuyer, Seigneur d'Anneri, & de Géneviève TESTU-DE BALINCOURT; Que ledit André de Cléri, & Antoine de Cléri, ſon frère, Ecuyer, Seigneur de Coſni, Lieutenant dans le Régiment de Navarre, étoient enfans de

Jean de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Sérans, & de Louiſe DE GUIRI, qu'il épouſa le 10. Septembre 1595. fille de Noble Seigneur Charles de Guiri, Ecuyer, Seigneur de Guiri, du Perchai & de Cléri, & d'Anne DE MARGUERIE; Que ledit Jean de Cléri, eut pour pére & mére,

Louis de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Sérans, & Louiſe DE PIENNES, ſa femme, mariée le 12. Juillet 1547. fille de Noble homme Philipes de Piennes, Ecuyer, Seigneur de Valpendant & de Jeanne D'ORGEMONT; Que ledit Louis de Cléri, fit un partage avec François de Cléri, ſon frére, Ecuyer, de la moitié de la Terre & Seigneurie de Frémainville, qui leur appartenoit comme héritiers de

Nicolas de Cléri, Ecuyer, & Caterine DE HARDEVILLE, ſa femme, leur pére & mére.

Ledit François de Cléri, fils dudit Nicolas, a formé la Branche des Seigneurs de Frémainville, mentionnée après celle des Seigneurs de Piennes.

SEIGNEURS DE PIENNES.

LOUIS DE CLERI, Ecuyer, Seigneur de Piennes, (ſecond fils d'André de Cléri, & de Géneviève d'Ailli,) épouſa le 29. Décembre 1681. Anne DE HAZEVILLE, fille de Samuel de Hazeville, Ecuyer, Seigneur de Hazeville & de Maurepas, & de Marie DE SABREVOIS.

Godefroi de Cléri, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Piennes, & de Menou, demeurant dans la Paroiſſe de S. Pierre de Vert, près de Dreux, Diocèſe de Chartres, & Généralité de Paris, fut marié le 26. Octobre 1718. avec Marie FOUGEU-D'ESCURES, fille de Pierre Fougeu-d'Eſcures, Ecuyer, Seigneur de Marſalin & de Vert, Lieutenant des Maréchaux de France au département de Dreux, & de Marie ETIENNE. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Deniſe de Cléri-Sérans-de Piennes, née le 9. Octobre 1719. & reçûë à S. Cir le 21. Septembre 1730. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, & ſur celles de ladite Demoiſelle de Sérans, ſa couſine.

SEIGNEURS DE FREMAINVILLE.

François DE CLERI, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, près d'Averne en Véxin, Diocèfe de Rouen, & Election de Mantes, (troifième fils de Nicolas de Cléri, & de Caterine de Hardeville), époufa avant l'an 1579. Marie DE GUIRI, dont il eut

Philipes de Cléri, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, lequel de fon mariage acordé le 27. Décembre 1593. avec Suzanne DE DAMPONT, fille de Chriftophe de Dampont, Ecuyer, Seigneur d'Us, laiffa entr'autres enfans,

Philipes de Cléri, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, lequel époufa Claude DU TOT, & eut pour fils,

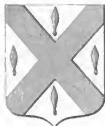
Charles de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, marié le 11. Février 1673. avec Géneviève BOUJU, fille de Nicolas Bouju, Ecuyer, Seigneur du Bofc-le Borgne, & d'Elifabeth DE CLERI-SERANS; De ce mariage il eut entr'autres enfans, Charles de Cléri, ci-après, Louis de Cléri, Garde de la Marine, puis Lieutenant de Carabiniers; Léonor de Cléri, fervant dans l'Artillerie en 1713. & Marie-Charlote & Anne de Cléri, reçûës toutes deux à S. Cir en 1686. & 1695, fur les preuves de leur Nobleffe, dreffées fur les Titres ci-deffus détaillés.

Charles de Cléri, Ecuyer, Seigneur de Frémainville, Sous-Lieutenant d'Infanterie, puis Garde du Corps du Roi, époufa le 24. Aouft 1698. Anne-Gabrielle LE BOUCHER, fille de Jaques le Boucher, qualifié Ecuyer, Seigneur de la Broffe, & de Madeléne PIJARD. Il fut tué à la bataille de Malplaquet, le 11. Septembre 1710. laiffant pour enfans, André-Charles de Cléri, né le 25. Juin 1699. & Marie-Marguerite de Frémainville, née le 27. Avril 1701. & reçûë à S. Cir le 9. Janvier 1713. fa Veuve fe remaria le 8. Octobre 1711. avec Gabriel-Augufte POULAIN, Seigneur de Boizi, près de Pontoife, ci-devant Gendarme de la Garde du Roi.

Cette Famille a été maintenuë dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Barrin de la Galiffoniére, Commiffaire départi dans la Généralité de Rouen, du 14. Juillet 1668. & elle porte pour Armes :

D'Hermines, à un franc quartier de Gueules, chargé de trois Boucles d'Or, pofées deux & une.





ANDRÉ CLOUET, Sieur du Ramier, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & premier Capitaine Exemt des Gardes du Corps de M. le Duc d'Orléans, petit-fils de France, Régent du Royaume, fut anobli par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris au mois de Décembre de l'an 1720.

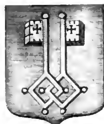
Les motifs de cet anobliffement font, que ledit Sieur Clouet s'étant fignalé dès fa jeuneffe pour le fervice de l'Etat, feu Monfieur, Duc d'Orléans, Grand Oncle de SA MAJESTÉ, l'avoit honoré en 1687. de la Charge de Maréchal des Logis des Gardes de fon Corps, en furvivance de fon pére; Et que depuis 1690. jufqu'en 1705. il avoit fervi fans difcontinuation dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du feu Roi, s'étant trouvé en 1691. au combat de Leuze, où il avoit été fait prifonnier de Guerre; au Siége de Namur & à la bataille de Steinkerque en

1692. & que dans toutes les ocafions où ladite Compagnie avoit été employée, il avoit toujours donné des marques de fon courage, tellement que feu M. le Duc d'Orléans, Régent, ayant voulu l'attacher à fa Perfonne, lui avoit confié ladite Charge de premier Capitaine Exemt de fes Gardes. Ces Lettres, fignées, LOUIS, & fur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préfent, le Blanc, & fcellées, furent adreffées au Parlement, & à la Cour des Comptes, Aides & Finances de Rouen, & au Bureau des Finances à Alençon, où elles ont dû être regiftrées.

Les Armes qui furent réglées pour ledit Sieur Cloüet, par le Juge d'Armes de France, font,

D'Argent, à un Sautoir de Gueules, acompagné de quatre Fers de Pique de même; l'Ecu timbré d'un Cafque de profil.





MARC-ANTOINE DE CLUGNI, Doyen de l'Eglife Collégiale de S. Denis-de Vergi, transferée à Nuis fous Béaune, Confeiller-Clerc au Parlement de Dijon, pourvû le 22. Mai 1712. & reçû le 7. Juin de la même année, & ETIENNE de Clugni, fon frére, Confeiller au même Parlement, pourvû le 14. Juillet 1716. & reçû le 23. du même mois, font enfans d'Etienne de Clugni, Seigneur de Nuis fur Armançon, de Pralai, de Villiers-les hauts, & de Méreuil, &c. Confeiller audit Parlement, pourvû le 2. Avril 1689. & reçû le 11. de Mai fuivant, puis Confeiller honoraire, par Lettres du 12. d'Aouft 1716. regiftrées le premier Décembre fuivant.

Cette Famille a fait imprimer fa Généalogie dans le fuplément du Dictionaire univerfel, apellé communément Moréri, & en attendant les Titres qu'elle a promis de fournir, elle a défiré que, dans cet Armorial général, l'on fit mention fimplement de ce qui eft énoncé ci-deffus, & des Armes qu'elle porte, telles qu'elles font gravées & figurées dans l'Hiftoire du Parlement de Bourgogne, imprimée à Dijon, avec Privilége du Roi, l'an 1733. favoir,

D'Azur, à deux Clefs d'Or, adoffées & pofées en Pal, les Panetons en haut, & les Anneaux travaillés en lozange, pometés & enlaffés.





JEAN-BATISTE-FRANÇOIS DU COETLOSQUET, Ecuyer, Seigneur du Coetlofquet, demeurant dans la Paroiffe de Plounehourmenez, Evêché de Léon, Province de Bretagne, époufa le 21. Janvier 1716. Marie-Jeanne-Yvone-Antoinette DE LA NOE, fille unique et héritiére principale & Noble de Louis de la Noë, Ecuyer, Seigneur de Couafpeur, & de Madelène DE COETLOURI. De ce mariage il a eû pour fils, Alain-Yves-Marie du Coetlofquet, né le 10. Mars 1717. & reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 18. Juillet 1731. fur les Contrats de mariage, Partages nobles & avantageux fuc-

ceffivement faits; Aveux & autres Actes qui juftifient que ledit Seigneur du Coetlofquet, étoit fils aîné & héritier principal & Noble de

Charles-Louis du Coetlofquet, Ecuyer, Seigneur du Coetlofquet, & de Renée-Radegonde DU TREVOUX, qu'il époufa le 7. Mai 1685. fille aînée Noble de Jean-Batifte du Trévoux, Ecuyer, Seigneur de Kerfanfon, & de Caterine DE LA FOREST. Que ledit Seigneur du Coetlofquet, fut déclaré Noble & iffu d'ancienne extraction Noble, par Arreft des Commiffaires de Bretagne du 26. Juin 1669. & qu'il étoit fils de

Gui du Coetlofquet, Ecuyer, Seigneur du Coetlofquet & de Kermorvan, & de Françoife LE SEGALER, Dame de Penvern, mariée le 12. Février 1662. fille unique de Jean le Ségaler, Seigneur de Mefgouez & de Kergomar, & de Françoife SICHAN. Que ledit Gui, eut pour pére et mére,

Guillaume du Coetlofquet, Seigneur du Coetlofquet, Chevalier de l'Ordre du Roi, reçû le 3. Septembre 1647. & Louife SIMON, fa femme, qu'il époufa le 23. Novembre 1636. fille unique de Nobles homs François Simon, Seigneur de la Pallu, & de Barbe DENIS, ledit Guillaume fils aîné & héritier principal & noble de Nobles homs

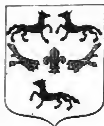
Olivier du Coetlofquet, Seigneur du Coetlofquet & de Kergouarec, & d'Anne DE KERSAUSEN, mariée le 16. Avril 1597. fille de Noble et puiffant François de Kerfaufen, Seigneur de Penchoat, & de Marie DE KERGADIOU, ledit Olivier, fils de Nobles Gens

Jean du Coetlofquet, Seigneur du Coetlofquet, & de Marie DE BREZAL, fa femme, à laquelle, par Sentence renduë en la Cour de Léon, le 18. Novembre 1567. fut adjugé un partage en noble comme en noble, & en partable comme en partable, dans les fucceffions de Nobles Guillaume de Brézal, & de Marguerite LE SENECHAL, Sieur & Dame de Brézal; Que ledit Jean du Coetlofquet & Tannegui DENIS, Ecuyer, Sieur de Keranfcoff, fils aîné de Margilie du Coetlofquet, par une Tranfaction qu'ils firent le 6. Mars 1570. reconnurent qu'ils étoient perfonnes Nobles, iffuës de noble extraction & d'ancienne Chevalerie, & que pour cette raifon, ils devoient partager noblement et avantageufement les fucceffions de Nobles gens Olivier du Coetlofquet, & Margilie DU MEASGOETZ, leur ayeul & ayeule, Seigneur & Dame du Coetlofquet, dont ledit Jean du Coetlofquet, étoit héritier principal & noble, comme repréfentant Hervé du Coetlofquet, fon pére, & que ledit Olivier demeurant dans la Paroiffe de Plounehourmenez, Fief de Rohan, & riche de 83. livres de rente, comparut aux montres générales des Nobles fujets aux Armes de l'Evêché de Léon, avec deux Chevaux & bras couverts, l'an 1479. & 1483. & qu'il étoit fils de

Jean du Coetlofquet, Sieur du Coetlofquet, employé au rang des Nobles de toute ancienneté (*ab antiquo,*) dans le Livre de la réformation de l'Evêché de Léon, du 11. Février 1443.

De Sable, femé de Billettes d'Argent, & un Lion morné, auffi d'Argent, brochant fur le tout.





LOUIS DE COIGNI, Ecuyer, Sieur de Bréauté, Brigadier des Gardes du Corps du Roi, l'an 1694. demeurant alors dans la Paroiffe de Maurepas, Diocèfe de Chartres, Election de Montfort, & Généralité de Paris, époufa le 6. Mai 1685. Marguerite DE HAZEVILLE, fille de Samuel de Hazeville, & de Marie DE SABREVOIS, & il eut de ce mariage, entr'autres enfans, Marie-Marguerite de Coigni-de Bréauté, née le 28. Septembre 1691. & reçûë à S. Cir le 27. Janvier 1700. fur les preuves de fa Nobleffe, remontées jufqu'à Jean de Coigni, fon IV. ayeul, dont les biens furent partagés noblement le 27. Avril 1561. entre Jaques de Coigni, Ecuyer, Seigneur de Loré; & Marguerite de Coigni, fes enfans.

Cette Famille a été maintenuë dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Confeiller d'Etat, & Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 10. Aouft 1699. & elle porte pour Armes :

D'Argent, à trois Loups de fable, paffans, deux en chef, & un en pointe, ceux du Chef affrontés, & une fleur-de-Lis de Gueules placée au milieu de l'Ecu, acoftée de deux pattes de Grifon d'Azur, l'une pofée en bande, & l'autre en barre.





CHARLES DE COPPEQUESNE, Ecuyer, Seigneur de Freffenneville, de Friville et de Wonicourt, l'un des 200. Chevaux-Légers de la Garde du Roi, puis Capitaine réformé dans le Régiment Royal étranger, demeurant audit lieu de Friville, Election & Généralité d'Amiens, époufa 1°. Anne SENTIER, dont il eut Reine-Charlote de Coppequefne, femme du Sieur DE RUNE, & Marguerite-Anne de Coppequefne, 2°. le 7. Aouft 1696. Françoife CORNU, fille de François Cornu, Seigneur de Belloi fur Mer, & de Marguerite LE CARPENTIER, & de ce fecond mariage, il laiffa un fils & une fille, favoir, René de Coppequefne, Ecuyer, Seigneur de Freffenneville, & Françoife de Coppequefne.

Par Ordonnance de M. de Bernage, Commiffaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 6. Décembre 1717. ladite Françoife Cornu, fut maintenuë dans les priviléges de la Nobleffe, comme veuve de Gentilhomme, & ledit René de Coppequefne, fon fils, dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, en conféquence des Titres qu'il produifit alors, & qui font énoncés dans ladite Ordonnance fur chaque degré de filiation, depuis Jean de Coppequefne, fon trifayeul, Ecuyer, Sieur de Feuquerres, Archer d'une Compagnie d'hommes d'Armes, l'an 1562.

De Gueules, à trois Glands d'Or, pofés deux et un.





Henri-François COQUELIN, Conſeiller du Roi en ſa cour de Parlement à Beſançon, pourvû le 7. Juin 1719. & reçû le 20. deſdits mois & an, épouſa le 3. Septembre 1714. Suzanne-Thérèſe Richardot, fille de Jean-François Richardot, Conſeiller en ladite Cour, & de Marguerite-Françoiſe Bouvot. De ce mariage, il a eû pour enfans, Léonard, Henri, François-Joſeph, Françoiſe, Henriette, & Gabrielle Coquelin. Ledit Léonard Coquelin, fut reçû au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations à Paris, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, certifiée par le Juge d'Armes de France, le 20. d'Avril 1729. & les Titres produits alors à cet effet, juſtifient que ledit Henri-François Coquelin, eut pour pére & mére,

Henri Coquelin, II. du nom, & Jeanne-Françoiſe Vauderet, ſa femme. Que ledit Henri Coquelin, fut premierement Juge & Lieutenant de la Mairie des Villes de Salins & de Beſançon, puis Conſeiller audit Parlement, pourvû le 12. Juillet 1693. & reçû le 31. du même mois, & qu'il étoit fils de Noble

Henri Coquelin, I. du nom, reçû Avocat au Parlement de Dole, le 16. Aouſt 1645. puis ſucceſſivement Echevin, Conſeiller, Magiſtrat & Juge des Mairies de la Ville de Salins, Procureur Général du Roi audit Parlement, pourvû le 30. Janvier 1676. & reçû le 14. Février de la même année, puis Conſeiller en ladite Cour; Il avoit épouſé le 13. Décembre 1648. Jeanne Coquelin, fille de Noble Henri Coquelin, Docteur en Droits, & de Louiſe Millet.

Blaiſe Coquelin, pére dudit Henri, eſt qualifié Noble dans l'Acte d'une fondation qu'il fit le 15. Novembre 1631. dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Jean-Batiſte à Salins, à condition que lui & ſes deſcendans, auroient droit de Sépulture dans ladite Egliſe; Il mourut de la Peſte, le 28. Octobre 1638. & fut enterré dans le Cimetiére haut de ladite Paroiſſe où eſt ſon Epitaphe, & ſes Armes qui y ſont gravées, ſont,

D'Azur, à trois Coquilles d'Argent, poſées deux & une; L'Ecu timbré d'un Casque de trois quarts, orné de ſes Lambrequins, ayant pour cimier une Coquille.





Charles-Guillaume DE LA CORBIERE, Ecuyer, Seigneur de Juvigné & de la Chapelle-Craonoiſe, demeurant dans la Paroiſſe de Coſſé-le Vivien, Diocèſe d'Angers, & Généralité de Tours, épouſa le 7. de Janvier de l'an 1709. Madelène de Fontenelles, fille unique de Charles de Fontenelles, Ecuyer, Seigneur de Souvigné, & de Marie Gourreau. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, François-Honoré-Hiacinthe de la Corbiére, né le 9. Juin 1715. & reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 23. Avril 1731. ſur les Titres qui furent produits alors, en Original, & qui juſtifient que ledit Charles-Guillaume de la Corbiére, comme fils aîné héritier principal & Noble, partagea le 23. Juin 1721. avec Jaques-Charles-François de la Corbiére, Prieur de Loué, Gabrielle-Roſe de la Corbiére, femme de Charles des Nos, Ecuyer, Seigneur de Panard, & Renée-Françoiſe-Suzanne de la

Corbiére, ses frére & sœurs, les successions de

Charles-Guillaume de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de Juvigné & de Boisrobin, & de Marguerite-Françoise DE LA MONNERAYE, sa femme, leur pére & mére; Que ledit Charles-Guillaume de la Corbiére, & François-Marie de la Corbiére, son frére, Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maitre, reçû au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 28. Juin 1669. eurent pour pére et mére,

Claude de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de Juvigné, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Rennes, & Marie DU POULPRI, sa femme, qu'il avoit épousée le 12. Janvier 1654. fille de François du Poulpri, Seigneur du Poulpri, Conseiller au même Parlement, & de Guillemette LE DRENEC; Ledit Claude, fils de

Charles de la Corbiére, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Besnichére, & de Marie PIDOUX, sa femme, mariée le 24. Février 1629. & fille de Lancelot Pidoux, Ecuyer, Seigneur de la Rochefaton, & d'Elisabeth TUDERT; Que ledit Charles de la Corbiére, eut pour pére et mére,

Charles de la Corbiére, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Mortelesne, & Françoise DE MEGAUDAIS, sa femme, mariée le 7. Octobre 1596. & fille de Louis de Mégaudais, Ecuyer, Sieur de Mégaudais, & de Renée DE LA DINAIE; Ledit Charles, fils aîné héritier principal de

Nicolas de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de la Corbiére & de Mortelesne, & de Jeanne DE CORNESSE, qu'il épousa le 15. Janvier 1556. fille aînée héritiére principale & Noble de Pierre de Cornesse, Ecuyer, Sieur de la Besnichére, & de Marguerite DE COURTOUX. Que ledit Nicolas de la Corbiére eut pour pére & mére, Nobles personnes,

Giles de la Corbiére, Seigneur de la Corbiére & de Mortelesne, & Gévrine LE CORNU, sa femme, mariée le 17 Juillet 1530. & sœur de Claude le Cornu, Ecuyer, Seigneur de la Combe & de Launai; Que ledit Giles, étoit fils de

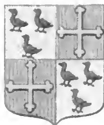
Bertrand de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de la Corbiére & de Mortelesne, & d'Ambroise DE CHARNACÉ, & que ledit Bertrand, partagea avec François de la Corbiére, son frére puisné, le 7. Mars 1517. les successions de Nobles personnes

René de la Corbiére, Ecuyer, Seigneur de la Corbiére, & Eléonore DE VILLIERS, sa femme, leur pére et mére.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse, par un Jugement du 20. Juin 1635. rendu par M. Bragelogne, Commissaire député pour le régalement des Tailles dans la Généralité de Tours; par une Ordonnance de M. Voysin-de la Noiraie, Commissaire départi dans la même Généralité, du 15. Juin 1668. & par un Arrest des Commissaires de Bretagne, du 8. Novembre 1670. & elle porte pour Armes :

D'Argent, à un Lion de sable, langué, onglé & couronné de Gueules.





VICTOR-FRANÇOIS DE CORNEILLAN, (anciennement du furnom de VERNEDE), Vicomte de Corneillan, Seigneur d'Orlhonac, de la Baftide & de Capdenac, demeurant audit lieu d'Orlhonac, Diocèfe de Rhodèz en Rouergue, naquit le 2. Mai 1677. & fut reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie le 10. Septembre 1695. il époufa le 12. Janvier 1711. Jeanne-Françoife DU PUIS, fille de Jean du Puis, Confeiller-Procureur du Roi au Préfidial de Leitoure, & de Marie-Françoife DE CASTAING. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Jean de Corneillan, né le 6. Septembre 1712. & reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 21. Décembre 1729. fur les Titres en Original, produits alors pour fa réception, lefquels juftifient que ledit Victor-François de Corneillan, fon pére, étoit fils d'

Antoine-Renaud de Corneillan, Vicomte de Corneillan, Seigneur d'Orlhonac, de Montalégre et de S. Germain, & de Marie BENOIST, fa femme, mariée le 8. Avril 1660. & fille de Marc Benoift, Sieur de la Garde & de Marignac, & de Marie DE FREZALS; Que ledit Antoine-Renaud de Corneillan, fut inftitué héritier, par le Teftament de Bernardin de Corneillan, fon oncle, Evêque de Rhodèz, & qu'il eut pour pére et mére,

Hector-François de Corneillan, Seigneur & Vicomte de Corneillan, & Jeanne de Corneillan, fa femme, qu'il époufa le 10. Avril 1600. fille de Noble Georges de Corneillan, Seigneur de Montalégre, & de Judith DE GOZON, Dame d'Orlhonac; Que ledit Hector-François de Corneillan, auquel François de Corneillan, fon oncle, auffi Evêque de Rhodèz, donna par fon Teftament du 6. Septembre 1614. tous les droits qui lui appartenoient fur le Vicomté de Corneillan, étoit fils de Noble

Antoine DE VERNEDE-DE CORNEILLAN, Seigneur & Vicomte de Corneillan, & de Jeanne DU LAU, fa femme, mariée le 25. Aouft 1575. & fille de Meffire Cardon du Lau, Chevalier, Seigneur & Baron du Lau, & de Françoife DE GONDRIN; Que ledit Antoine de Vernéde-de Corneillan, donna au Roi fon dénombrement de la Seigneurie de Corneillan, mouvante du Comté d'Armagnac, le 9. Avril 1608. Qu'il eut pour frére, ledit François de Corneillan, Evêque de Rhodèz; Bernardin de Corneillan, Dom d'Aubrac, & Jean de Corneillan, Gouverneur de ladite Ville de Rhodèz, l'an 1582. & qu'ils eurent pour pére et mére, Noble

Jean de Vernéde, III. du nom, Seigneur & Vicomte de Corneillan, & Jeanne DE GALARD, fa femme, qu'il époufa le premier Juillet 1539. fille de Noble François de Galard, Chevalier, Seigneur de Braffac, & de Dame Jeanne DE BEARN. Que ledit Jean de Vernéde, auquel les Confuls & Habitans du lieu de Corneillan, prêtérent ferment de fidélité le 12. Décembre 1535. eût un frére nommé Jaques de Corneillan, auffi Evêque de Rhodèz, lequel par fon Teftament du 21. d'Aouft 1582. fit fes Légataires Noble Madelon de Corneillan, fon frére, Seigneur de Montalégre, conjointement avec lefdits Jean de Corneillan, Gouverneur de Rhodèz, & Antoine, Vicomte de Corneillan, fes neveux, inftitua fon héritier univerfel M. le Cardinal d'Armagnac, fon oncle, en reconnoiffance des biens & des honneurs qu'il en avoit reçûs, & le fupplia de rendre fa fucceffion audit François de Corneillan, fon neveu, nommé par le Roi à l'Evêché de Rhodèz; Lefdits Jean, Jaques & Madelon de Vernéde-de Corneillan, étoient enfans de Noble

Jean de Vernéde, II. du nom, Seigneur de Corneillan, & de Florette DE MONTESQUIOU, qu'il époufa le 27. Avril 1517. veuve en prémières noces de Bernard

DE

de Castelbayac, Chevalier, Seigneur de Vernet en Aſtarac, & en ſecondes noces de Bertrand de Lupé, Seigneur de Crémeur. Que ledit Jean de Vernéde eut pour pére & mére, Noble & puiſſant homme

Antoine de Vernéde-de Corneillan, Seigneur de Corneillan, & Jeanne de Tuzaguet, ſa femme, mariée le 9. Septembre 1482. du conſentement de Noble Agnette de Larenc, ſa mére, & de Noble Bernard de Tuzaguet, ſon frére, Seigneur de S. Lane; Ledit Antoine de Vernéde, fils de Noble

Jean de Vernéde (ortografié auſſi Bernede), I. du nom, Seigneur de Corneillan, dont il fit hommage à Jean Comte d'Armagnac, le 7. Février 1450. étant à genoux ſans Ceinture & ſans Capuchon, & ayant les mains jointes entre celles dudit Comte d'Armagnac, & poſées ſur la Croix, étant en un Miſſel que ledit Seigneur Comte avoit ſur ſes genoux; Lequel Jean de Vernéde épouſa Louiſe du Villars, & fit une fondation dans l'Egliſe de Saint Jean de S. Mont en Armagnac, au Diocèſe d'Auch, le 11. Janvier 1487.

D'Or, à trois Corneilles de ſable, poſées deux & une. Ecartelé de Gueules, à une Croix d'Or, treflée.





Philipes DE COSTARD, Ecuyer, Seigneur de Saint Léger, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Saint Léger ſous Bonneville, Diocèſe de Lizieux, Généralité de Rouen & Province de Normandie, épouſa Marie de Nollent, fille de Nicolas de Nollent, Ecuyer, Seigneur d'Olandon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Marie D'Epinai-de Boisgerout. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Angélique de Coſtard-de S. Léger, reçûë à S. Cir le 18. Juin 1697. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, leſquels remontent graduellement juſqu'à Pierre Coſtard, ſon IV. ayeul, Ecuyer, Sieur de S. Léger, Gouverneur de la Terre & du Comté d'Harcour, l'an 1537. & dont la veuve Marguerite de Bouilli, obtint la Garde noble de ſes enfans, le 10. Février 1549. de Jaques d'Annebaut, Cardinal, en qualité d'Evêque & Comte de Lizieux.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Barrin-de la Galiſſoniére, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Rouen, du 4. Novembre 1668. & elle porte pour Armes :

Burelé d'Argent & de ſable, de dix piéces.





René-Cesar COURAUD, Ecuyer, Seigneur de Bonneuil & du Breuil, demeurant dans la Ville de Langeais, Diocèfe, Election & Généralité de Tours, fit hommage au Roi, en fon Bureau des Finances, à Tours, le 11. Décembre 1705. à caufe des Fief & Seigneurie du Breuil qu'il poffédoit dans la Paroiffe de S. Michel, & dans la mouvance du Château de Loches, & il époufa le 30. Avril 1710. Charlote Jouye, dont il eut entr'autres enfans, Céfar Couraud-de Bonneuil, né le 27. Septembre 1717. & reçû Page du Roi, dans fa grande Ecurie, le 18. Février 1734. fur les Titres produits en Original pour fa réception, lefquels juftifient que ledit René Couraud, eut pour pére & mére,

Bernard Couraud, Ecuyer, Seigneur de Bonneuil, & Louife Binet, fa femme, mariée le 23. Novembre 1663. & fille de Louis Binet, Ecuyer, Sieur de Chémilli, & de Françoife Testu. Ledit Bernard, fils de

Pierre Couraud, auffi Ecuyer, Seigneur de Bonneuil, & d'Anne d'Aloneau, fa femme, qu'il époufa le 16. Septembre 1642. fille de Jean d'Aloneau, Ecuyer, Sieur de la Berthoniére, & de Françoife de Riverin. Que ledit Pierre Couraud, eut pour pére et mére,

Gui Couraud, Ecuyer, Seigneur de la Rochechevreux, & Jaqueline de Neufcheze, mariée le 23 d'Aouft 1611. & fille de haut & puiffant Meffire Honorat de Neufchéze, Seigneur de Baudiment & de Villegongis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & de Renée de Hodon; Que ledit Gui Couraud & Louife-Honorée Couraud, fa fœur, qui fut mariée le 23. Janvier 1617. avec Vincent Chauvelin, Ecuyer, Seigneur de Beauféjour, étoient enfans de haut & puiffant Meffire

Pierre Couraud, Seigneur de la Rochechevreux, de la Lande & de Montlouis, Chevalier de l'Ordre du Roi, l'an 1609. & de Jeanne de Rechignevoisin, fa femme, qu'il époufa le 12. Juin 1581. fille de Jean de Rechignevoifin, Ecuyer, Sieur de Riadou, & de Françoife Favereau, & niéce de Jean de Rechignevoifin, Chevalier, Seigneur de la grande Epine, Enfeigne de la Compagnie du Prince de la Rocheguion. Que ledit Pierre Couraud, étoit fils d'

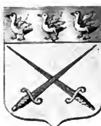
Edmond Couraud, Ecuyer, Seigneur de la Rochechevreux, & de la grande Roche, & de Louife Chasteigner, mariée le 8. Septembre 1547. & fille de Pierre Châteigner, Ecuyer, Sieur de Granges, & d'Anne de Nailhac; Ledit Edmond, fils de

Philipes Couraud, Ecuyer, Seigneur de la Rochechevreux, & d'Anne de Cognac, vivans avant l'an 1540.

Cette Famille a été maintenuë dans la qualité de Noble et d'Ecuyer, par Ordonnances de Mrs. Voyfin-de la Noiraie, & Chauvelin de Beauféjour, Commiffaires départis dans la Généralité de Tours, des 21. Février 1668. & 8. Février 1705. & elle porte pour Armes :

De Sable, à une Croix d'Argent, & une Bordure de Gueules.





LOUIS-FRANÇOIS DE COURRIVAUD, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & premier Capitaine en fecond du Régiment de la Rocheguion Cavalerie, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris, par le Roi, au mois d'Octobre de l'an 1720.

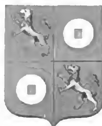
Les motifs de cet anobliffement, expliqués dans lefdites Lettres, font, que ledit Sieur de Courrivaud, fervoit SA MAJESTÉ depuis 36. ans, ayant commencé dès l'année 1684. à fervir comme Volontaire dans le Régiment de Piémont, où il étoit refté jufqu'en 1689. qu'il en avoit été tiré pour fervir en qualité de Maréchal des Logis de la Compagnie de la Chaize, au Régiment de Ligondez, où, en 1692. il avoit été fait Cornette de la Compagnie de Blot, & en 1696. Lieutenant de celle de Roux, en ayant été tiré après la Campagne de 1705. pour être fait Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Meftre de Camp du Régiment de Cavalerie de Marfillac, devenu depuis Aubeterre, où il avoit eû enfuite une Compagnie qu'il avoit entretenuë jufqu'après la paix. Que ledit Régiment ayant été réformé & incorporé dans celui de la Rocheguion, ledit Sieur de Courrivaud y étoit paffé, & y étoit alors entretenu en qualité de premier Capitaine en fecond; Que pendant cette fuite d'années il s'étoit trouvé, favoir, en 1693. au Siége d'Heidelberg; En 1696. à celui de Valence; En 1702. à la bataille de Fridelinghen, où il avoit été bleffé à la main; En 1703. au Siége du Fort de Kell, & à ceux de Brifac & de Landau, & à la bataille de Spire; En 1704. à celle d'Hochftet en Baviére, où il avoit eû la cuiffe percée d'un coup de feu; En 1708. à la bataille d'Oudenarde; En 1709. à celle de Malplaquet; En 1712. au combat de Denain & aux Siéges de Douai, du Quefnoi & de Bouchain, dans toutes lefquelles occafions il avoit donné des preuves diftinguées de la valeur, de la fermeté, de l'expérience & de la conduite que l'on pouvoit défirer dans un homme de Guerre; Que Louis-François & Louis-Jofeph de Courrivaud, fes deux fils, à fon imitation, fervoient auffi SA MAJESTÉ, l'un en qualité de Lieutenant réformé à la fuite du Régiment de la Rocheguion Cavalerie, depuis 1708. & l'autre en qualité de Volontaire dans le même Régiment. Que SA MAJESTÉ étoit d'ailleurs informée, que ledit Louis-François de Courrivaud, étoit iffû d'une des bonnes & anciennes Familles de la Province du Poitou, & alliée à plufieurs Gentilshommes; Que Villate de Courrivaud, fon pére, après avoir fervi pendant 22. ans en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Schomberg, avoit été obligé de fe retirer, à caufe de fes bleffures, & que de* Roche de Courrivaud, fon ayeul, Capitaine dans le Régiment d'Infanterie de la Grange-S. Vivien, avoit été tué après 26. ans de fervice. Ces Lettres, fignées, LOUIS, & fur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent, préfent, le Blanc, & fcellées, furent adreffées au Parlement de Paris, féant à Pontoife, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides à Paris, & au Bureau des Finances établi à Poitiers, où elles ont dû être regiftrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Louis-François de Courrivaud, par le Juge d'Armes de France, font,

D'Or, à deux Epées de Gueules, paffées en Sautoir, les pointes en haut, les Gardes & les Poignées d'Or, & un Chef d'Azur, chargé de trois Canettes d'Argent; Cet Ecu timbré d'un Cafque de profil.



* ERRATUM. *Supprimez : de.*



JAQUES DE COURS, Ecuyer, Seigneur de Pauliac, demeurant dans la Paroiſſe de Sainte Liürade en Agénois, Diocèſe d'Agen, & Généralité de Bourdeaux, épouſa le 16. Avril 1711. Marthe DE BURIN, fille de Jean de Burin, Ecuyer, Seigneur de Bonrepos, & de Madelène DE LA GOUTE. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Marie de Cours-de Pauliac, née le 12. Mars 1725. & reçûë à S. Cir le 22. Décembre 1735. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui remontent graduellement juſqu'à Jaques de Cours, ſon IV. ayeul, Ecuyer, Seigneur de Pauliac, marié le 25. Octobre 1579. avec Jeanne DE REISSAC, fille de Noble François de Reiſſac, Seigneur de Cadres.

D'Azur, à un Lion d'Or; Ecartelé de Gueules, à une Meule de Moulin d'Argent.





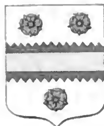
PIERRE-GODEFROI COURTIN, Sieur de Torſai, Brigadier de la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Juin 1735.

Les motifs de cet anobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont les ſervices que ledit Sieur Courtin avoit rendus dans cette Compagnie depuis l'an 1702. leſquels lui avoient mérité la Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, & le grade qu'il rempliſſoit alors; Qu'il s'étoit trouvé aux batailles d'Equeren, de Ramilli, d'Oudenarde & de Malplaquet; Qu'il s'étoit ſignalé aux Siéges de Landau & de Fribourg; Que pendant la durée de la Paix, ſon exactitude à remplir les devoirs de ſon état, lui avoient tenu lieu d'actions brillantes; Que depuis l'ouverture de la Guerre en Allemagne, il avoit donné de nouvelles preuves de ſon zéle au Siége de Philiſbourg; & que François Courtin, ſon fils, animé par ſon exemple, ſervoit pareillement avec diſtinction dans ladite Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire de SA MAJESTÉ. Ces Lettres, ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Bauyn, & ſcellées, furent adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides à Rouen, & au Bureau des Finances d'Alençon, où aparament elles ont été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Courtin, par le Juge d'Armes de France, ſont,

De Gueules, à trois Roſes d'Or, tigées & feuillées d'Argent, & poſées deux & une. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.





SIMON-LOUIS DE COURTOUX, Ecuyer, Seigneur de Noyan, ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de la Motte, demeurant dans la Ville du Mans, Généralité de Tours, épousa le 14. d'Avril de l'an 1709. Marie-Charlote MERAULT, fille de Jerôme Mérault, Conseiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement à Paris, & de Madelène SERVIN. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Nicolas-Joseph de Courtoux, né le 26. Octobre 1714. & reçû Page de la Reine le 22. Juillet 1730. Marie-Anne de Courtoux, née le 21. Juin 1712. & Caterine-Thérèse de Courtoux, sa sœur, née le 25. Novembre 1715. toutes deux reçûës à S. Cir, l'une le 5. Juillet 1722. & l'autre, le premier de Mai 1727. Les Titres produits pour leurs réceptions, justifient que ledit Simon-Louis de Courtoux, maintenu dans sa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans ladite Généralité de Tours, du 17. Septembre 1715. étoit fils de

Louis de Courtoux, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment Royal Piémont, par Commission du premier Octobre 1671. & de Suzanne MAUDET, qu'il avoit épousée le 25. Février 1680. fille de Thomas Maudet, Sieur du Verger, Commissaire ordinaire des Guerres, & de Marguerite AUBERT; Ledit Louis de Courtoux, fils de

Jaques de Courtoux, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Plessis, & de Marie LE TOURNEUR, sa femme; Que ledit Jaques de Courtoux, partagea avec Louis de Courtoux, son frére aîné, Ecuyer, Seigneur de Courtoux, le 2. Mai 1623. la succession de Marguerite de Courtoux, leur sœur, Dame de la Fontaine, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Louis de Courtoux, Ecuyer, Seigneur du Plessis, & Caterine LIGIER, sa femme, sœur d'Antoine Ligier, Sieur de la Fosse, Conseiller au Siége Présidial du Mans; Que ledit Louis de Courtoux, transigea le 8. Mai 1585. avec Jaques de Courtoux, son frére aîné, Ecuyer, Sieur de la Jeudoniére, & avec Caterine GATELIER, leur mére, sur le partage Noble des biens de

Jaques de Courtoux, I. du nom, leur pére, Ecuyer, Seigneur de la Jeudoniére & du Rancher, auquel Pierre de Courtoux, son frére, Ecuyer, fit une Cession le 18. Février 1545. de tous les droits qui pouvoient lui appartenir dans les successions de

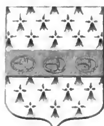
Guillaume de Courtoux, Ecuyer, Seigneur de Courtoux, & d'Ambroise PITARD, sa femme, leur pére & mére; Et que ledit Guillaume de Courtoux, & André de Courtoux, son frére, Ecuyer, Seigneur de Beauvais, marié le 3. de Juin de l'an 1466. avec Georgette LE PORC, fille aînée de Noble homme Pierre le Porc, Ecuyer, Seigneur de Méhubert, partagérent le 9. Juillet 1476. les biens de

Jean de Courtoux, Ecuyer, Seigneur de Courtoux, & de Jeanne VELART, sa femme, leur pére & mére, ausquels Sire Olivier de Feschal, Chevalier, Seigneur de Marbonne, vendit le 26. Juin 1451. la Terre & Seigneurie de Raiseuls, tant en Fief qu'en Domaine.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Argent, à une Fasce d'Or, bordée d'une Bordure de sable, dentelée, & acompagnée de trois Roses de Gueules, posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





GUI-AUGUSTIN-HENRI DE COUVERT-DE COULONS, Ecuyer, Seigneur & Patron de Beuvrigni, Gouverneur des Ville & Château de Bayeux, & Ecuyer de Quartier de la Reine, reçû au mois de Mars 1734. après avoir juſtifié ſon ancienne extraction noble, certifiée à SA MAJESTÉ par le Juge d'Armes de France, ſur les Titres produits à cet effet, leſquels établiſſent que ledit Sieur de Couvert-de Coulons, né le 22. Octobre 1698. eut pour pére & mére,

Raoul de Couvert, Ecuyer, Seigneur & Patron de Coulons, d'Auderville & de Sainte Croix-Grand'homme, auſſi Gouverneur des Ville & Château de Bayeux, & Eſther CHARDON, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 29. Mars 1690. Ledit Raoul, fils de

Jean-Antoine de Couvert, Ecuyer, Seigneur de Coulons & d'Auderville, Lieutenant Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & de Marguerite DE BRETEL, qu'il épouſa le 6. Aouſt 1645. fille de Raoul de Bretel, Seigneur & Patron de Grémonville, ſecond Préſident de la Cour de Parlement à Rouen, & d'Iſabeau GROULARD; Que ledit Jean-Antoine de Couvert, eut pour pére & mére,

Guillaume de Couvert, Ecuyer, Seigneur de Sotevaſt, & Eliſabeth DE S. SIMON-COURTOMER, ſa femme, mariée le 9. Octobre 1593. & fille de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire Artus de S. Simon, Seigneur & Patron de Beuzeville, Baron de Courtomer, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Léonore DE BEAUVOISIEN; Ledit Guillaume, fils de Noble homme

Jaques de Couvert, II. du nom, Seigneur & Patron de Sotevaſt & d'Auderville, & de Caterine POTIER, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 24. Octobre 1569. fille de Noble homme Pierre Potier, Sieur de la Londe, & d'Iſabeau LABÉ. Que ledit Jaques de Couvert, étoit fils de

Jaques de Couvert, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Fief de Sotevaſt, mouvant de la Baronie d'Orglande, lequel épouſa le 20. Juin 1543. Perrone DE MATHAN, fille de Nobles perſonnes Nicolas de Mathan, Ecuyer, Seigneur de Mathan, & Madeléne d'Epinai. Que ledit Jaques de Couvert, eut pour pére & mére, Noble homme

Guillaume de Couvert, Seigneur de Sotevaſt, & Gilette CARBONEL, mariée le 20. Janvier 1498. & fille de Noble homme Jean Carbonel, Seigneur des Marais & d'Auderville, & de Jeanne DE MAGNEVILLE; Ledit Guillaume, fils de

Marin de Couvert, Seigneur dudit lieu de Sotevaſt, vivant avant l'an 1480.

Cette Famille a été maintenuë dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Chamillart, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Caen, du 10. Mars 1671. & il y eſt fait mention qu'elle étoit Noble dès le temps de Raimond Montfauc, Commiſſaire du Roi Louis XI. en 1463. Elle porte pour Armes :

D'Hermines, à une Faſce de Gueules, chargée de trois Fermeaux d'Or.



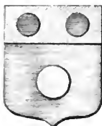


LOUIS DE COUX, Seigneur du Bouchet, demeurant dans la Paroiſſe de Luberſac, au Diocèſe de Limoges, épouſa le 19. Novembre 1694. Jeanne DE COUX, fille d'Elie de Coux, Ecuyer, Sieur de la Vareille, & de Marguerite DE DOUNAC. De ce mariage il a eû neuf enfans, ſavoir, François de Coux, né le 31. Aouſt 1702. & reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 27. Juin 1720. Bertrand & François de Coux, Marie, Jeanne, Anne & Cécile de Coux, Luce de Coux, née le 26. Février 1708. & Jeanne de Coux, née le 19. Février 1719. ces deux derniéres, reçûës à S. Cir, l'une le 21. Juin 1718. & l'autre, le 5. Juillet 1728. Les Titres produits tant pour leurs réceptions que pour celle de leur frére, remontent graduellement leur Nobleſſe, juſqu'à Germain de Coux, leur V. ayeul, Ecuyer, Seigneur du Châtenet, vivant l'an 1548. & dont le petit-fils Léonard de Coux, Ecuyer, Seigneur du Châtenet, (biſayeul de celui qui donne lieu à cet article), fut marié le 7. Juillet 1605. avec Louiſe DE LIMOGES-DE LA GORCE, fille de Meſſire Gilbert de Limoges, Seigneur de Beinac.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. d'Agueſſeau, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Limoges, du premier Décembre 1666. & elle porte pour Armes:

D'Argent, à trois Faſces d'Azur, & une bande de Gueules, brochante sur le tout.





PIERRE-NICOLAS DE CREMAINVILLE, Ecuyer, Seigneur de Jutigni & des Muſſets, demeurant audit lieu des Muſſets, dans la Paroiſſe de Sainte Anne-de Buſlou, en Vendômois, Diocèſe de Blois, Election de Châteaudun, & Généralité d'Orléans, épouſa 1°. le 2. Février 1717. Anne-Marie DE BRACQUEMONT, fille de Léonard de Bracquemont, Seigneur de Montdoucet, Conſeiller du Roi, Aſſeſſeur de la Mairie de Chartres, & de Caterine RICHER; 2°. le 20. Janvier 1723. Anne-Géneviève LE FEVRE, fille d'Aléxandre le Févre, Conſeiller, Avocat & Procureur du Roi au Bailliage de Dourdan, & d'Anne LÉVI.

Du ſecond Lit, il a eû entr'autres enfans, Marie-Anne-Eliſabeth de Crémainville, née le 13. Janvier 1726. & reçûë à S. Cir le 8. de Février 1736. ſur les Titres qui ont été produits en Original, & qui juſtifient que ledit Pierre-Nicolas de Crémainville, eut pour pére et mére,

Elie de Crémainville, Ecuyer, Seigneur de Soüette, & Marie-Marguerite DE S. MELOIR, ſa femme, mariée le 3. Juillet 1687. & fille de Louis de S. Méloir, Ecuyer, Seigneur de Jutigni, & de Marie NEVEU; Ledit Elie, fils de

Jaques de Crémainville, Ecuyer, Seigneur de Champ, homme d'Armes de la Compagnie du Comte de Treſmes, & de Marguerite DE LA GOUPILLIERE, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 20. Juillet 1626. fille de Pierre de la Goupilliére, Chevalier, Seigneur de la Goupilliére, & de Marguerite DE THIBERGEAU. Que ledit Jaques de Crémainville, eut pour pére & mére,

Gédéon de Crémainville, Ecuyer, Seigneur de Champ, & Anne DE SURMONT,

sa femme, mariée le 2. Mai 1596. & fille de Christophe de Surmont, Ecuyer, Sieur de la Barre & de Soüette, & de Jeanne du Fay; Ledit Gédéon, fils d'

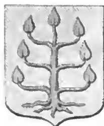
Antoine de Crémainville, Ecuyer, Seigneur de Champ & de Villesfeaux, & de Florentine de la Chaussée, qu'il épousa le 5. Février 1550. fille de Jean de la Chaussée, Ecuyer, Sieur de Theuvi, & d'Emone de Courseulle; Et que ledit Antoine de Crémainville, eut pour pére & mére,

Giles de Crémainville, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Champ, & Françoise de Courcelles, sa femme, vivans avant l'an 1540.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse, par Ordonnances de Messieurs de Machault & Jubert-de Bouville, Commissaires départis dans la Généralité d'Orléans, des 7. Juin 1667. & 25. Janvier 1700. & elle porte pour Armes :

D'Azur, à un Bezan d'Or, & un Chef de même, chargé de deux Tourteaux d'Azur.





ROBERT DE CREQUI-HEMONT, né le 17. de Juin de l'an 1705. fut reçû Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, dit de Malthe, au grand Prieuré de France, le 6. Septembre 1719. puis Page du Roi, dans sa petite Ecurie, le 16. Juillet 1720. Sa Majesté le nomma au mois de Novembre 1735. l'un des Gentilshommes de la Manche de Monseigneur le Dauphin.

Les Titres produits pour ses réceptions, tant en qualité de Chevalier de Malthe, que de Page du Roi, justifient qu'il eut pour pére & mére,

Henri-Aléxandre de Créqui, Seigneur de Hémont, & Marie-Charlote de Mannai, sa femme, qu'il avoit épousée le 16. Septembre 1698. veuve de Jean-Batiste de Monchi, Seigneur de Montcavrel, Maréchal de Camp, & fille de Pierre de Mannai, Seigneur de Camp, Brigadier des Armées du Roi, & de Marie Truchot; Que ledit Seigneur de Hémont, avoit eû pour frére, Henri-Jaques de Créqui, Seigneur de Souverain-Moulin, pére de Jaques-Charles de Créqui, Seigneur de Souverain-Moulin, & Baron de Bénéhen, &c. marié le 9. Mars 1720. avec Marie-Louise d'Auxi, fille de Jaques d'Auxi-Monceaux, Seigneur de la Bruyere, oncle paternel d'Anne-Madelène-Françoise d'Auxi-de Monceaux, Duchesse de Fleuri; Que lesdits Henri-Aléxandre, & Henri-Jaques de Créqui, étoient enfans de

Jean de Créqui, Seigneur d'Auffeu, de Hémont, & de Souverain-Moulin, Baron de Bainquetun, Maréchal de Camp, & de Marie-Madelène le Févre-de Caumartin, qu'il épousa le 25. Juin 1650. fille de Jaques le Févre-de Caumartin, Seigneur de S. Port, Maitre des Requêtes, puis Conseiller d'Etat, & Ambassadeur en Suisse, & de Géneviève de la Barre; Ledit Jean de Créqui, fils de

Philipes de Créqui, Chevalier, Seigneur d'Auffeu, de Wimille, & de Pillefaut, Seigneur Châtelain de Souverain-Moulin, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes de pied dans le Régiment de Rambures, & de Louise de Vieuxpont, sa femme, mariée le 17. Novembre 1624. & fille de Messire Jean de Vieuxpont, Chevalier, Seigneur & Baron de Vieuxpont, de Saintines & de Giromesnil, & de Caterine de Beaufremont, Dame du Plessis-Châtelain : Philipes de Créqui, donna au Roi Louis XIII. le 22. Janvier 1642. son relief de la Terre & Seigneurie de

Hémont,

Hémont, mouvante en deux Fiefs de la Chatellenie de Beaurains, appartenante à Sa Majeſté par droit de Guerre, & il eut pour pére & mére, haut & puiſſant Seigneur, Meſſire

Claude de Créqui, le jeune, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Hémont, de Wiquinghen, d'Aouſte & de Cantepie, & Dame Anne DE BOURBON, qu'il épouſa le 30. Octobre 1584. fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Claude de Bourbon dit de Vendôme, Seigneur de Ligni & de Cambron, &c. & de Madame Antoinette DE BOURS, & à laquelle Anne de Bourbon, le Roi Henri IV. donna la Garde noble de ſes enfans, par Lettres dattées à Rouen le 31. Janvier 1597. Que ledit Claude de Créqui, le jeune, & noble Seigneur Claude de Créqui, ſon frére aîné, Seigneur de Bernieulles, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Enſeigne de cent hommes d'Armes ſous la charge du Connétable Anne de Montmorenci, (duquel Seigneur de Bernieulles, la poſtérite ne ſubſiſte plus), étoient enfans de

Claude de Créqui, I. du nom, Seigneur de Bléquin, & de Marguerite DE GUISANCOURT, mariée le 19. Juin 1540. fille de Nicolas, Seigneur de Guiſancourt, & de Bouchevilliers, & de Caterine DE TELIGNI; Ledit Claude, fils de

Philipes de Créqui, Seigneur de Bernieulles, de Bléquin & de Wiquinghen, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine de cent hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Gouverneur, Capitaine & Bailli de Thérouenne, & de Louiſe de LANNOI, ſa femme, qu'il épouſa le 28. Janvier 1508. fille de Raoul de Lannoi, Seigneur de Morvilliers, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Heſdin, & de Jeanne DE POIX, Dame de Folleville. Ses Ancètres ſont rapportés à la page 777. du VI. Vol. de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne ou depuis RAME, ou RAMELIN Sire de Créqui & de Freſſin, Fondateur de l'Abbaye de Ruiſſeauville, au Diocèſe de Boulogne l'an 986. ſont détaillées les diférentes Branches de cette Maiſon, ſavoir,

Celle des Sires de CREQUI, Princes de Poix, & Seigneurs de CANAPLES, fonduë dans la Maiſon DE BLANCHEFORT, par le mariage de Marie DE CREQUI, ſœur du Cardinal Antoine de Créqui, acordé le 14. Janvier 1543. avec Gilbert DE BLANCHEFORT, Seigneur de S. Janvrin, dont le fils aîné Antoine de Blanchefort, fut inſtitué héritier de tous les biens de la Maiſon de Créqui, par ledit Antoine de Créqui, ſon oncle, Cardinal.

Celle des Seigneurs DE HEMONT, qui a donné lieu à cet article.

Celles des Seigneurs DE RILLI, (DE HEILLI, de laquelle étoit iſſû, Jaques de Créqui-de Heilli, Maréchal de France, l'an 1412.) DE RAIMBOVAL, DE VROLANT & DE LANGLES, qui n'exiſtent plus.

Celle DE VAUGICOURT, dont étoient iſſuës Marie-Anne-Charlote de Créqui, & Marie-Thérèſe-Victoire de Créqui, reçûës à S. Cir en 1694. & 1702.

Celle DE FROHANS, dont eſt ſorti Jean-Antoine de Créqui, Comte de Canaples, marié l'an 1729. avec Charlote DE ROHAN, fille de Charles de Rohan, Duc de Montbazon, Pair de France, & de Charlote-Eliſabeth DE COCHEFILET, &

Celles de TILLENCOURT, DE ROYON & DE BIERBACK, qui ne ſubſiſtent plus.

Cette Maiſon porte pour Armes :

D'Or, à un Crêquier de Gueules.





René DU CREST, Ecuyer, Capitaine de Grenadiers en second, dans le Régiment de la Gervaisie, demeurant dans la Paroisse de Prangei, Diocèse de Langres, & Généralité de Dijon, épousa le 30. de Janvier de l'an 1712. Marguerite Meugnier, fille de Jaques Meugnier, Avocat au Parlement de Dijon, & d'Henriette Perrod. De ce mariage il a laissé pour enfans, Claude du Crest, Ecuyer, né le 3. Septembre 1714. Marguerite du Crest, née le 20. Septembre de l'an 1719. & reçûë dans la Maison de l'Enfant Jesus, à Paris, l'an 1732. & Reine du Crest, née le 20. Mai de l'an 1721. & reçûë à S. Cir, le 20. de Mai de ladite année 1732.

Les Titres produits pour les réceptions de ces deux sœurs, justifient que ledit René du Crest, eut pour pére & mére,

Pierre du Crest, Ecuyer, Seigneur de Montigni, & Marguerite de Paroi, mariée le 21. Juin 1661. & fille de Noble Jean de Paroi, & de Marguerite Miel; Ledit Pierre, fils de

Jean du Crest, Ecuyer, Seigneur de Ponai, & de Claudine du Crest, sa femme, fille de Jean du Crest, Seigneur de Valette & de Montigni, Capitaine dans le Régiment de la Boulaye, & de Jeanne des Paillars, sa prémiére femme. Que ledit Jean du Crest, Seigneur de Ponai, & Denis du Crest, son frére, Ecuyer, étoient enfans de

Hugues du Crest, Ecuyer, Seigneur de Ponai, & de Madelène de Chargeres, qu'il épousa le 19. Janvier 1578. fille de Jean de Chargéres, Ecuyer, Seigneur de la Goulte, de Sapiniéres, &c. & de Claudine Ballard. Que ledit Hugues du Crest, lequel fit son Testament le 20. Octobre 1615. eut pour frére puisné, Jaques du Crest, Ecuyer, Seigneur de Montveuillon, ayeul de Françoise du Crest, seconde femme de Paul le Prestre, Seigneur de Vauban, qui étoit frére aîné d'Urbain le Prestre, aussi Seigneur de Vauban, pére de feu M. le Maréchal de Vauban, & François du Crest, qui a fait la Branche des Seigneurs de Chigi, mentionnés ci-après; Que lesdits Hugues, Jaques & François du Crest, eurent pour pére & mére,

Gilbert du Crest, Ecuyer, Seigneur de Ponai, de Vaux, &c. & Anne le Bourgoing, sa femme, mariée le 9. Mars 1545. & fille de Noble Sieur Philbert le Bourgoing, Ecuyer, Seigneur de Rulli, de Chigi, & de Montrouillon, & de Barbe Rollin-de Beauchamp. Ledit Gilbert, fils de

Jaques du Crest, Ecuyer, Sieur de Vaux, & d'Antoinette de Semur, qu'il épousa le 8. Décembre 1514. fille de Pierre de Semur, Ecuyer, Seigneur de Ponai, & de Philipe de Mignieres, & que ledit Jaques du Crest, fit homage à Pierre de la Guiche, Chevalier, Seigneur de Chaumont, le 9. de Janvier 1520. à cause de sa Terre & Seigneurie de Vaux, mouvante de celle de Chaumont, au Bailliage de Charolois, & qui lui appartenoit comme héritier de

Philipes du Crest, Ecuyer, Sieur de Vaux, & de Claude de Gevingi, sa femme, ses pére & mére.

SEIGNEURS DE CHIGI.

FRANÇOIS DU CREST, Ecuyer, Seigneur de Chigi & de Montfou, (dernier fils de Gilbert du Creſt, ci-deſſus, & d'Anne LE BOURGOING), épouſa le 18. Septembre 1588. Edmée DE VICHI, fille de Noble Seigneur Jaques de Vichi, Ecuyer, Seigneur de la Boutiére, & de Philberte HEDOUARD. De ce mariage il eut entr'-autres enfans, Hugues du Creſt, ci-après; Claude du Creſt, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 3. Décembre 1632. & Denis du Creſt, Ecuyer, lequel mourut des bleſſures qu'il avoit reçûës au combat de Veillanes en Piémont, & fut enterré le 17. d'Aouſt 1630. dans l'Egliſe de Saint Martin-le Vinoux, près de Grenoble.

Hugues du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Chigi, de Beaumont & de Montfou, fut marié le 13. Novembre 1633. avec Perrone DE BERTHELON, fille de Pierre de Berthelon, Ecuyer, Seigneur de la Foreſt en Nivernois, de Vilaines, de la Chaiſe & de la Cave, & de Madelène de LICHI; Il fit homage de ſa Terre & Seigneurie de Chigi, mouvante du Duché de Nivernois le 13. Janvier 1635. & il mourut âgé de 60. ans, le 28. Janvier 1658. De ladite Perrone de Berthelon, il eut pour fils,

Pierre du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Chigi & de Montfou, lequel fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, par ordonnance de M. Lambert-d'Herbigni, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, du 12. Mai 1667. & fit ſon Teſtament le 11. Janvier 1680. De Jaqueline D'ESCORAILLES, ſa femme, qu'il épouſa le 6. Octobre 1659. fille de Jean d'Eſcorailles, Ecuyer, Sieur de la Marche & de Charmoi, & de Jaqueline DE MAUVAGE, il eut cinq fils & deux filles, ſavoir, 1 Charles-François du Creſt, ci-après, 2 Jean du Creſt, Ecuyer, lequel ſe noya par accident l'an 1692. 3 François du Creſt, Lieutenant de Vaiſſeau du Roi l'an 1701. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, marié au mois d'Aouſt 1706. avec Caterine CHAUSSIN, fille de Gilbert Chauſſin, riche Marchand du lieu de Bourg-l'Evêque, près d'Autun, de laquelle il eut un fils nommé François du Creſt, né le 25. Avril 1707. 4 Hugues du Creſt, mort Lieutenant d'Infanterie, 5 Claude du Creſt, mort Garde-Marine en 1693. 6 Anne du Creſt, & autre 7 Anne du Creſt, dont on ignore les alliances.

Charles-François du Creſt, Ecuyer, Seigneur de Chigi, Gendarme de la Garde du Roi, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, avec François du Creſt, ſon frére, par Ordonnance de M. Turménies-de Nointel, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Moulins, du 7. Mai 1700. il avoit épouſé le 14. Mars 1691. Jeanne DE LA MENUE, fille d'Antoine de la Menuë, Ecuyer, Seigneur de Chenaux & de Montpeiroux-le Verd, & d'Anne DE THEZUT. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Caterine-Françoiſe-Amable du Creſt-de Chigi, née le 3. Avril 1700. & reçûë à S. Cir le 17. Avril 1708. ſur les Titres produits alors en original, & qui juſtifient les degrés ci-deſſus.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à trois Bandes d'Or, & un Chef d'Argent, chargé d'un Lion de ſable à demi corps, langlé, onglé & couronné de Gueules.*



*ERRATUM. Liſez : *langué.*



JOSEPH-ANTOINE-LOUIS DE CROEZER, Ecuyer, Echevin de la Salle & Châtellenie d'Ypres, & demeurant dans ladite Ville, naquit le 27. Octobre 1685. & épousa le 26. Mai 1714. Anne-Thérèse VAN WEL, après la mort de laquelle, il s'est fait d'Eglise. De son mariage avec ladite Van Wel, il a eû un fils, nommé Pierre-Léonard de Croézer, né le 26. Aoust 1720. & reçû le 2. Septembre 1732. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, sur la preuve de sa Noblesse certifiée par le Juge d'Armes de France, & dressée sur les Titres produits alors, lesquels justifient que ledit Joseph-Antoine-Louis de Croézer, & Anne-Thérèse de Croézer, sa sœur, femme de Jaques-René Cordier, Ecuyer, Sieur de Launai & de Verriéres, Conseiller du Roi, Trésorier général de l'Extraordinaire des Guerres, étoient enfans de

Dieudonné-Thadée de Croézer, Ecuyer, & d'Anne-Thérèse CLAIS-VANDERHULST, sa femme, mariée le premier Juin 1682. & fille de Jaques Clais, Ecuyer, Seigneur de Vanderhulst & de Stéentoersve, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie pour le service de Sa Majesté Catholique, & Bourguemestre des Ville & Chatellenie de Bergues-S. Winox. Que ledit Dieudonné-Thadée de Croézer, eut pour pére & mére,

Chrétien-Victor de Croézer, Chevalier, Seigneur d'Ennebruch, d'Audincthum & d'Arbelinghem, Capitaine d'une Compagnie de Soldats Allemands dans le Régiment de Becq, Francoste & supôt des Pays & Terroir du Franc, &c. & Jossine-Livine DE BOOM, qu'il avoit épousée le 30. Avril 1647. fille de Jaques de Boom, Ecuyer, Bourguemestre & Echevin dudit Pays du Franc. Ledit Chrétien-Victor de Croézer, fils de

Jean de Croézer, Ecuyer, Seigneur d'Ennebruch & d'Audincthum, & de Caterine DE RODOAN, mariée le 20. Décembre 1612. & fille de Philipes de Rodoan, Chevalier, Seigneur de Berleghem, & de Maximilienne de BOURGOGNE, Dame d'Amerval; Que ledit Jean de Croézer, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Madrid le 28. Mai 1626. par lesquelles, Sa Majesté Catolique mettant en considération les services qu'il avoit rendus sous l'Archiduc Albert, son oncle, pendant 12. années, & les preuves qu'il avoit données de sa valeur dans toutes les ocasions, & particuliérement au Siége d'Ostende, au secours de l'Ecluse & de Groll, ainsi qu'à la prise de Rimberg & de Lingen, après quoi, il avoit été envoyé par le Marquis Spinola, Mestre de Camp général, à l'Armée du Duc de Brunsvvich, pour des affaires secrétes & d'importance; Qu'il avoit rendu un service particulier à Sa Majesté Catolique, à Oldenzéel en empêchant la mutinerie des Allemands, & ayant courageusement soutenu contre une Compagnie commandée par le Capitaine & le Sergent Major du Comte d'Empden, dont les Soldats l'avoient menacé de l'arquebuser s'ils ne suivoient leur parti; Sa Majesté Catolique crée Chevalier, ledit Jean de Croézer, pour joüir par lui de cette dignité, de même que si Elle l'eut fait & créé Chevalier de sa propre main. Ces Lettres signées PHILIPPE, & scellées, furent registrées par le Sieur Colbrant, Chevalier, Lieutenant de l'Etat, & premier Roi d'Armes dans les Pays-bas, & que ledit Jean de Croézer, eut pour pére & mére,

Cornil Croézer, Ecuyer, & Marie DE SAMILLAN, sa femme, Dame d'Audinc-

thum, d'Ennebruch, & en partie d'Archelinghem, vivans avant l'an 1600.

De Sable, à trois Chevrons d'Argent, acompagnés de trois Gobelets de même, posés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





LOUIS-PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Cérifai, demeurant dans la Paroisse d'Assé-le Boisne, Diocèse & Election du Mans, Généralité de Tours, épousa le 31. Décembre 1712. Françoise DE BONVOUST, fille de Jean-Louis de Bonvoust, Ecuyer, Seigneur d'Aunai, & de Marie-Anne BRUNET. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Louis-Philipes de la Croix-de Beaurepos-de Cérifai, batisé le 2. Octobre 1720. & reçû Page du Roi, dans sa petite Ecurie, le 17. Février 1735. sur les Titres qui ont été produits pour sa réception, & qui justifient que ledit Louis-Pierre-Joseph de la Croix, son pére, étoit fils de

Louis-Christophe de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Beaurepos & de Cérifai, dans le Pays du Maine, & de Louise VEDEAU, mariée le 3. Février 1678. & fille de Gabriel Védeau, Docteur en Droits agrégé en l'Université d'Avignon, & de Jeanne DE VIALAR; Qu'il fit son Testament le 12. d'Aoust 1706. & qu'il eut pour pére & mére,

Louis-François de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Beaurepos, Gentilhomme servant du Roi, par Lettres du 16. Juin 1648. & l'un des Chevaux-Légers de la Garde de Sa Majesté, & Françoise MORIN-DE LONDON, qu'il épousa le 19. Juin 1637. veuve de Jaques DE MELLAI, Ecuyer, Seigneur de Cérifai, des héritiers duquel, lesdits Sieur et Dame de la Croix, aquirent ladite Terre de Cérifai. Que ledit Louis-François de la Croix, fut employé l'an 1652. par le Duc de Tresmes, Gouverneur du Maine, pour conduire les Fortifications des Ville & Fauxbourgs du Mans, Qu'il fut ensuite commandé pour défendre le Fauxbourg Saint Vincent de la même Ville, contre les ennemis de l'Etat, & qu'il étoit fils de

François de la Croix, Ecuyer, servant dans la Cavalerie Légére pour le service du roi Henri IV. l'an 1592. puis Docteur en Droits dans l'Université d'Avignon, dont il mourut Doyen, & de Madelène JULIEN-DE BEDARIDDES, sa femme, mariée le 12. Juin 1595. Que ledit François, eut pour pére & mére,

Jean de la Croix, Ecuyer, demeurant dans la Ville de Caderousse, au Diocèse d'Orange, & Claude DE POITIERS, sa femme, qu'il épousa le 7. d'Aoust de l'an 1560. Que ledit Jean de la Croix, fut fait Capitaine d'une Compagnie de deux cens hommes de pied, pour le service du Pape Pie V. & pour la défense de la foi Catolique, par Commission du 15. Octobre 1567. & qu'il étoit fils de Noble

Philipes de la Croix, natif de la Ville d'Arles, Chambellan du Roi François I. l'an 1526. & de Jeanne BAZILE, mariée le 27. Juin 1527. & fille de Noble homme Pierre Bazile, & de Toinette SAUNIER, de ladite Ville de Caderousse. Jeanne Bazile mourut le 5. Novembre 1540. & son mari fit une fondation pour le repos de son ame, dans l'Eglise Paroissiale de Caderousse, le 9. Novembre 1541. moyennant neuf gros de rente, rachetable de quinze florins.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Voysin-

de la Noiraïe, Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 9. Février 1670. & elle porte pour Armes :

D'Or, à trois Faſces d'Azur, ondées, celle du Chef, ſurmontée d'un Lion de Gueules, à demi corps.





FRANÇOIS-ISAAC DE LA CROPTE, I. du nom, Seigneur de Bourzac & de Vandoire, épouſa en prémiéres noces, Suzanne TIRAQUEAU, Dame de Belleville, & en ſecondes, Marie-Anne VANGANGELT, fille de Gaſpard Vangangelt, Banquier Allemand; Du premier Lit, il a eû pour fils, François-Iſaac de la-Cropte de Bourzac, II. du nom, Seigneur de Belleville, premier Gentilhomme de la Chambre de M. le Prince de Conti, & Meſtre de Camp Lieutenant de ſon Régiment. Du ſecond Lit, naquirent Jean-Charles de la Cropte, mort jeune, & Jean-François de la Cropte, nommé abbé de S. Martial de Limoges, au mois d'Octobre 1729. puis Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, le 28. Aouſt 1733. & ſacré le 7. Novembre 1734.

Les Titres originaux qui ont été produits pour établir l'ancienneté de leur Nobleſſe, juſtifient que ledit François-Iſaac de la Cropte, I. du nom, eut entr'autres fréres & ſœurs, Jean de la Cropte, qui a fait la Branche de Chaſſagne, ci-aprés, & Suzanne de la Cropte, femme en prémiéres noces de François DE GIMEL, Seigneur de Lentillac, Meſtre de Camp de Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roi, & en ſecondes noces de N DE MONTAGNAC, Seigneur de Roſiéres; & que leſdits François-Iſaac, Jean, & Suzanne de la Cropte, eurent pour pére & mére,

Jean-Pierre de la Cropte, Ecuyer, Seigneur du Mas-de Montet, de Chaſſagne, de Cumont, de la Motte-S. Privaſt, & de Sallebeuf, & Iſabeau JAUBERT-DE SAINT GELAIS, qu'il épouſa le 14. Mai 1629. fille de François Jaubert-de Saint Gelais, Ecuyer, Seigneur de Saint-Séverin & d'Allemans, & de Suzanne RAIMOND, fille de Jean Raimond, Seigneur de Bourzac. Que ledit Jean-Pierre de la Cropte tranſigea le 15. de Mai de l'an 1660. avec François de la Cropte, Sieur de Sallebeuf, Prêtre Curé de Cumont, Charles de la Cropte, Ecuyer, Sieur de Cumont, & Iſabelle de la Cropte, ſes fréres & ſœur, ſur le partage des biens de leurs pére & mére, nommés

René de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Motte-S. Privaſt, de Chaſſagne, de Sallebeuf & de Cumont, & Charlote DE LA PLACE, ſa femme, qu'il épouſa le 15. Aouſt 1610. & qui étoit fille de Noble Seigneur Pierre de la Place, Ecuyer, Seigneur de Torſac & de Montgauguier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Gabrielle TIZON-D'ARGENCE. Que ledit René de la Cropte, lequel conjointement avec Charlote de la Place, fit ſon Teſtament le 21. Aouſt 1641. étoit fils de

Louis de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Motte-S. Privaſt, de Sallebeuf, de Chaſſagne, &c. & de Jeanne DE SERIS, mariée le 28. Novembre 1576. & fille de François de Séris, Ecuyer, Sieur du Bois, & de Jeanne PREVOST-DE SANSAC, Dame de Frampalais.

Suivant une production de Titres faite l'an 1667. devant le Sieur de Montozon,

ſubdélégué de M. Pelot, lors Commiſſaire départi dans la Généralité de Guienne : il eſt prouvé que ledit Louis de la Cropte, & François de la Cropte, ſon frére, qui a fait la Branche des Seigneurs de la Ménardie, & de S. Abre, laquelle ſera rapportée par la ſuite, lorſque les filiations auront été juſtifiées, étoient enfans de

Jean de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chaſſagne & de Sallebeuf, & de Caterine Grimoard-de Frasteaux, qu'il épouſa en ſecondes noces, le 16. Novembre 1538. veuve de Jean de la Place, Ecuyer, Seigneur de la Fourie. Que ledit Jean de la Cropte, qui avoit été marié en prémiéres noces avec Léonarde de Chabans, le 31. Juillet 1513. étoit fils de

François de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Motte-S. Privaſt & de Chaſſagne, & de Marguerite de Cagnac. Que ledit François, fut inſtitué héritier par le Teſtament de Bertrand de la Cropte, ſon pére, du dernier Mai 1488. & que ledit

Bertrand de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Motte-S. Privaſt, Conſeigneur de Chaſſagne, qui avoit épouſé Marguerite de la Porte-de Fleurac, eut pour frére & ſœurs, Jean de la Cropte, qui a fait la Branche des Seigneurs de Chanteirac, mentionnée après celle des Seigneurs de Chaſſagne; Agnès de la Cropte, mariée le 26. Novembre 1448. avec Noble Adhemar de Chenevieres, & Caterine de la Cropte, qui épouſa le 27. Juillet 1468. Raimond de Morillon, leſquels étoient tous quatre enfans de

Hugon de la Cropte, Damoiſeau, & de Marie Vigier, Dame en partie de Chanteirac.

SEIGNEURS DE CHASSAGNE ET DE S. PAUL.

Jean DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de S. Paul & de Chaſſagne, (frére puiſné de François-Iſaac de la Cropte, Seigneur de Bourzac) épouſa l'onze d'Octobre 1678. Marguerite de Chabans, fille de François de Chabans, Seigneur de Lavignac, & de Marie de la Faye; De ce mariage, il eut entr'autres enfans, François de la Cropte, ci-après, & François-Iſaac de la Cropte, Ecuyer, Seigneur d'Auriac, lequel, ainſi que François de la Cropte, ſon frére, tranſigea le 25. Juin 1724. avec ledit François-Iſaac de la Cropte, leur oncle, Seigneur de Bourzac, ſur le partage des biens de Jean-Pierre de la Cropte, & d'Eliſabeth Jaubert-de S. Gelais, leur ayeul & ayeule; & par cette Tranſaction, ledit Sieur de Bourzac, leur céda la Terre & Seigneurie de Chaſſagne.

François de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de S. Paul & de Chaſſagne, épouſa le 22. Octobre 1703. Marie de Jusson, fille de Charles de Juſſon, Ecuyer, Seigneur de Fontaud, du Chatelard, &c. & de Françoiſe de la Cropte. Ils eurent pour enfans, François de la Cropte, ci-après, & Eliſabeth de la Cropte, Religieuſe aux Filles de Notre-Dame à Périgueux.

François de la Cropte-Bourzac-de Chaſſagne, né le 17. Juillet 1707. fut reçû Page du Roi, dans ſa petite Ecurie, le 26. Mars 1727. ſur les Titres mentionnés ci-deſſus, & qu'il produiſit graduellement, depuis l'an 1576.

SEIGNEURS DE CHANTEIRAC.

Jean DE LA CROPTE, Ecuyer, Seigneur de la Barde, & Conſeigneur de Chanteirac, (ſecond fils d'Hugon de la Cropte, & de Marie Vigier) fut nommé executeur du Teſtament de Bertrand de la Cropte, ſon frére, l'an 1488. & de ſon

mariage avec Lieffe DE LA PORTE-DE FLEURAC, dont la date énoncée dans une production de Titres, eft de l'an 1457. il eut pour fils, fuivant la même production,

Louis de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de la Barde & de la Chapelle, marié le 17. Novembre 1497. avec Jaquette DE TAILLEFER, de laquelle il eut pour enfans, Jofeph de la Cropte, ci-après; René de la Cropte, Ecuyer, qui époufa Françoife DE LA PLACE-DE TORSAC; François de la Cropte, Gui de la Cropte, Ecuyer, lequel fit fon Teftament le 7. Octobre 1569. & Françoife de la Cropte.

Jofeph de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac & de la Barde, demeurant au Bourg de la Chapelle, Diocèfe de Périgueux, époufa le 5. Septembre 1520. Jeanne DE BRUZAC, fille de Noble homme Arnaud de Bruzac, Ecuyer, Seigneur de Leiteirie & de Roulhas, & fut compris avec fa mére & fes fréres, dans un Rôle du Ban & Arriére-ban de la Sénéchauffée de Périgord, du 2. Septembre 1557. Les enfans iffus de fon mariage avec ladite Jeanne de Bruzac, furent entr'-autres, Hugues de la Cropte, Ecuyer, Seigneur du Château & en partie de Chanteirac, lequel de fon mariage avec Matheline MASSIN, eut une fille unique nommée Marguerite de la Cropte, femme de Jean DE FAVOLE, Ecuyer, l'an 1604. Arnaud de la Cropte, ci-après, & Charles, Gui & Annet de la Cropte, Ecuyers, vivans l'an 1586.

Arnaud de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle & de Chanteirac, époufa le 15. Juin 1574. Marie MASSIN, fœur de ladite Matheline Maffin, Dame du Château; Il tranfigea avec Hugues de la Cropte, fon frére, le 10. Novembre 1586. fur le partage des biens de Charles de la Cropte, leur frére aîné, & de Jofeph de la Cropte, leur pére, Ecuyers, Seigneurs de Chanteirac. De ladite Marie Maffin, il eut trois enfans, favoir, Charles de la Cropte, ci-après; Charles de la Cropte, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, & Galienne de la Cropte, Dame du Puis-Imbert.

Charles de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac & du Puis-Imbert, fut marié le 29. Avril 1600. avec Ifabeau D'AUZANNEAU, fille de Jaques d'Auzanneau, Ecuyer, Sieur de Muffet, & de Marie DE LABAT; Il en eut dix enfans, favoir, 1 Louis Jofeph de la Cropte, ci-après; 2 Charles de la Cropte, Sieur de la Mauzie; 3 Jean de la Cropte, Archiprêtre de Chanteirac, & Fondateur de la Miffion de Périgueux; 4 François de la Cropte, Seigneur de Beauvais, Lieutenant général des Armées du Roi, lequel de Charlote MARTEL, fa femme, Comteffe de Marénes, en Saintonge, eut pour fille unique, Uranie de la Cropte-de Beauvais, qui époufa le 17. Décembre 1682. Thomas DE SAVOIE, Comte de Soiffons; Elle mourut veuve le 14. Novembre 1717. âgée de 61. ans; 5 Alain de la Cropte, Seigneur de Carmazat, qui a laiffé un fils, dont on n'a point encore ici prouvé la poftérité; & 6 Caterine, 7 Madeléne, 9 Marie, 9 Caterine, & 10 Jeanne de la Cropte.

Louis-Jofeph de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Pouques & de Chanteirac, époufa le 4. Octobre 1627. Marthe RAIMOND, fille de haut & puiffant Jean Raimond, Seigneur de Vaudoire & de Bourzac, & d'Anne GUIBOUR; il fit fon Teftament le 18. Mai 1666. & fut maintenu dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Pelot, Commiffaire départi dans la Généralité de Guienne, du 29. Aouft 1667. & ladite Marthe Raimond, étoit veuve de lui, le 15. Aouft 1668. Ils eurent pour enfans, Charles de la Cropte, Seigneur de Pouques, tué au Siége de Candie, fans avoir été marié; David-François de la Cropte, ci-après; Gabriel de la Cropte, dit l'Abbé de Chanteirac, grand Archidiacre de Cambrai, l'an 1640. & Françoife

de

de la Cropte, mariée le 12. Juin 1674. avec François Gauchet, Sieur de Belleville, Gentilhomme ordinaire de Monsieur, Duc d'Orléans, Aide-Major de la Citadelle du Havre, & Capitaine & Gouverneur des Ville, Château & Duché d'Aiguillon.

David-François de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de Beauvais, de Pouques, de Puis-Imbert, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, épousa le 15. Aoust 1668. Marie-Anne de Salagnac, fille de François de Salagnac, Seigneur de la Motte-Fénelon, Vicomte de S. Julien-du Lampon, & d'Anne du Lac-de la Parrede; Il fut maintenu dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. de la Bourdonnaie, Commissaire départi dans ladite Généralité de Guienne, du 29. Aoust 1703. & il vivoit encore le 22. Octobre 1714. De son mariage avec ladite Demoiselle de Salagnac, il eut trois fils & quatre filles, savoir, François-David de la Cropte, tué à la bataille de Luzara, l'an 1702. Gabriel de la Cropte, ci-après; François de la Cropte-de Beauvais, Capitaine dans le Régiment Royal des Carabiniers, l'an 1714. Marie de la Cropte, veuve de Raimond du Chazeau, Seigneur de la Reinerie, l'an 1714. Marie-Brigide de la Cropte, & Marie & Marthe de la Cropte, Religieuses, l'une à Notre-Dame de Sarlat, & l'autre aux Carmelites de Bourdeaux.

Gabriel de la Cropte, Ecuyer, Seigneur de Chanteirac, de Beauvais & de Pouques, fut marié le 6. Mars 1712. avec Françoise de Bourdeilles, fille de Claude de Bourdeilles, Baron de Brantosme, & de la Tour-blanche, &c. & de Marie Boutet, & il fit homage au Roi le 9. Aoust 1717. à cause de sa Terre & Seigneurie de Chanteirac, située dans la Sénéchaussée de Périgueux, & mouvante du Duché de Guienne.

Henri-François de la Cropte-de Chanteirac, leur fils, né le 18. Octobre 1714. fut reçû Page du Roi, dans sa grande Ecurie, le 17. Septembre 1729. sur les Titres originaux qui furent produits alors pour sa réception, & qui remontent graduellement jusqu'en 1520.

D'Azur, à une Bande d'Or, acompagnée de deux Fleurs-de-Lis de même, l'une posée en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Joseph-Madelon DE CUERS-de Cogolin, Capitaine de Vaisseau du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, l'an 1699. demeurant dans la Ville de Toulon, en 1708. épousa au mois d'Octobre 1693. Gabrielle Martin, fille de César Martin, Ecuyer, & de Dorothée Couture. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Claire-Marguerite de Cuers, née le 18. Juillet 1696. & Madelène de Cuers, née le 21. Juillet 1700. toutes deux reçûës à Saint Cir, l'une au mois de Mars 1708. & l'autre au mois de Novembre 1711. sur les Titres produits alors, & qui justifient que ledit Sieur de Cogolin, étoit fils de

Jaques de Cuers, Seigneur de Cogolin, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Commandeur des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, Chef d'Escadre des Armées Navales de Sa Majesté, pourvû le premier Janvier 1693. & de Diane Garnier, sa femme, qu'il épousa l'an 1651.

fille de Noble Melchior Garnier, Sieur de Juillaux. Que ledit Jaques de Cuers, maintenu dans son ancienne Noblesse, par Arrest des Commissaires de Provence, du 10. Avril 1669. eut pour pére et mére,

Henri de Cuers, Ecuyer, Seigneur de Cogolin, Avocat au Parlement d'Aix, & Marguerite DE VITALIS, mariée le 6. Avril 1616. & fille d'Antoine de Vitalis, Sieur de Ramatuelle; & que ledit Henri, neveu de Jean de Cuers, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Toulon, étoit petit-fils d'

Honoré de Cuers, Ecuyer, Viguier de la Ville d'Hiéres, dont le grand pére

Pierre de Cuers, Ecuyer, étoit frére de Jean de Cuers, Conseiller au Parlement de Provence, & Maitre des Requêtes du Roi René, pourvû le 14. Juin 1472.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à une Fasce d'Or, acompagnée de trois Cœurs de même, posés deux en chef, & un en pointe.





FRANÇOIS-GERARD-JOSEPH DE CUINGHIEN, Ecuyer, Seigneur de Saint Laurent, de Fontaine-l'Etalon & d'Oudenhove, demeurant dans la Ville de Valenciennes, fit hommage au Roi, en son Bureau des Finances à Lille, le 2. Janvier 1702. à cause de sadite Seigneurie Vicomtiére d'Oudenhove, mouvante de la Chatellenie de Cassel, & il épousa le 26. de Mai de l'an 1706. Marie-Madelène DE LA PORTE, fille de François-Lamoral de la Porte, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de la Motte, & de Marie-Madelène DE PISSELEU, dame de Brouilli. De ce mariage, il eut six fils & quatre filles, savoir, Gérard-Joseph, Charles-François-Joseph, Claude-François-Joseph, Jean-Louis-Joseph, Victor-Guillain-Joseph, & Charles-Lamoral-Joseph de Cuinghien; Marie-Joseph, Marie-Françoise-Joseph, Marie-Thérèse-Louise-Joseph, & Marie-Françoise-Joseph de Cuinghien; Ledit Jean-Louis-Joseph de Cuinghien, né le 14. Avril 1717. & reçû le 28. Mai 1727. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, sur les Titres qu'il produisit alors au Juge d'Armes de France, lesquels justifient que ledit François-Gérard-Joseph de Cuinghien, son pére, étoit fils de

François-Ignace de Cuinghien, Ecuyer, Seigneur de Ramicourt & de S. Laurent, Prevôt de la Ville de Valenciennes, & d'Anne-Jaques-Thérèse PITTEPANCE, sa prémiére femme, qu'il épousa le 24. Novembre 1679. veuve d'Emeri-Hiacinthe DES MAIZIERES, Ecuyer, Seigneur de la Motte, & fille de Jean de Pittepance, Ecuyer, Seigneur de Montauban, & de Caterine-Antoinette DE MAULDE; Que ledit Sieur de Ramicourt & Guillaume-Albert de Cuinghien, son frére, Ecuyer, Seigneur d'Oudenhove, Capitaine dans le Régiment de Famechon, étoient enfans de

Gérard-Jean de Cuinghien, Ecuyer, Seigneur de S. Laurent-lez-Arras, d'Oudenhove, d'Ovhenhoult, de Mauroi, de Fontaine l'Etalon, & de Bachimont, Capitaine de Cavalerie pour le service de Sa Majesté Catolique, & de Marie-Claire-Désirée BOUDART, mariée le 28. Octobre 1647. & fille de David Boudart, Ecuyer,

Seigneur de Ramicourt en Cambrefis, & de Madelène VIGNON; Que ledit Gérard-Jean de Cuinghien, & Charles de Cuinghien, Ecuyer, Seigneur de Guincourt, Grand Bailli de Bruges & du Pays du Franc, & Jean-François de Cuinghien, mort Capitaine d'Infanterie, fes fréres, eurent pour pére et mére,

Guillaume de Cuinghien, Seigneur de Guincourt, de Saint Laurent, de Bachimont, &c. & Agnès DE LATTRE, sa femme, qu'il époufa le premier Septembre 1607. fille de Gafpar de Lattre, Ecuyer, Seigneur d'Oudenhove, de Mauroi, de Watrelet, & de Caterine DE PERS; Que ledit Guillaume de Cuinghien, fut créé Chevalier, par Lettres données à Madrid le premier Aouft 1630. en confidération de ce qu'il étoit extrait de Noble & ancienne Famille, tant du côté paternel que du côté maternel, & pour le récompenfer des fervices qu'à l'imitation de fes Prédéceffeurs, il avoit rendus à Sa Majefté Catolique, dans fes Guerres; Qu'il eut pour frére aîné, Arnoud de Cuinghien, Ecuyer, Seigneur de Séracourt, mort de la pefte à Arras, lequel a laiffé une poftérité dont on n'a point encore juftifié les filiations, & que ces deux fréres étoient enfans de

Gérard de Cuinghien, dit DE HEM, Ecuyer, Seigneur de Basfelt, Lieutenant général des Chatellenies de Lille & de Phalempin, homme d'Armes de l'Empereur Charles-Quint, qui le fit Chevalier à la levée du Siége de Vienne, le 14. Octobre 1529. Ledit Gérard, fils de

Giles de Cuinghien, dit DE HEM, Ecuyer, & de Caterine PICANET, fa veuve.

Il y a plufieurs autres Branches de cette Famille, dont on n'a fourni que des Mémoires, & qui feront détaillées par la fuite, lorfque l'on en aura produit les Titres.

D'Argent, à quatre Chevrons de Gueules, posés l'un au-deffus de l'autre.





RENÉ DE CULON, Ecuyer, Seigneur de la Charnaïe, demeurant dans la Paroiffe de Chaffi, Diocèfe, Election & Généralité de Bourges, eut pour fœurs Françoife & Jeanne de Culon, reçûës à S. Cir, l'une au mois d'Aouft 1686. & l'autre au mois de Mai 1694. Ladite Françoife de Culon fut mariée le 22. Avril 1699. avec Jean-Batifte DE LA RIVIERE, Ecuyer, Seigneur de la Garde. Et les Titres qui furent produits pour les réceptions de ces deux fœurs, juftifient qu'elles eurent pour pére & mére,

François de Culon, Ecuyer, Sieur de la Charnaïe, & Caterine VAILLANT-DE GUELIS, qu'il époufa en fecondes noces le 9. Juin 1674. veuve de Thibaut COMPAING, Ecuyer, Sieur du Pré. Que ledit François de Culon, fut déclaré exemt de la contribution au Ban & Arriéreban de la Province de Berri, le 17. Avril 1675. en confidération du fervice que quatre de fes enfans rendoient alors au Roi dans fes Armées. Qu'il avoit époufé en prémiéres noces, le 9. Février 1643. Marie DE BAR, fille de Silvain de Bar, Ecuyer, Seigneur de Buranlure, & de Gabrielle DU MESNIL-SIMON, duquel mariage il eut un fils nommé Jean de Culon, qui obtint une Commiffion du Grand Prieur d'Auvergne, le premier Juin 1667. pour procéder aux preuves de fa Nobleffe, afin d'être reçû Chevalier de Malthe, & que ledit François de Culon, fon pére, étoit fils de

Jaques de Culon, Ecuyer, Seigneur de Cru, & de Jeanne ANJORRANT, mariée le 16. Janvier 1611. & fille de Charles Anjorrant, Ecuyer, Sieur d'Amazi, & d'Edmée DE BAR. Que ledit Jaques, aquit les Terres & Seigneuries de la Charnaïe & de Mazelou en Berri, le 2. Juin 1620. fit son Teftament le 28. Décembre 1626. & eut pour frére Pierre de Culon, Ecuyer, marié le 29. Juin 1598. avec Claude ANJORRANT (fœur germaine de ladite Jeanne), & que ces deux fréres étoient enfans de Noble homme

Charles de Culon, Ecuyer, Seigneur de Sévri, & de Françoife TIZARD, qu'il époufa le 2. Mars. 1573. fille de Noble homme Pierre Tizard, Ecuyer, Sieur de Belliers, & de Jeanne DE BAR, fa prémiére femme, Dame de Cru; Que ladite Françoife Tizard, en qualité de Garde-noble de Pierre, Jaques, Pierre & Charles de Culon, fes enfans, fit homage de la Seigneurie de Sévri, le 27. Mai 1586. à puiffant Seigneur Gilbert DE CHAZERON, Seigneur & Baron de Chazeron, de Rochedagoux, de Fontenilles en Auvergne, & de Montfaucon en Berri, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de fes Ordonnances, Sénéchal & Maréchal de Bourbonnois; Et que ledit Charles de Culon, eut pour pére & mére, Noble homme

Gilbert de Culon, Ecuyer, Seigneur de Sévri, & Barbe DE COURTENAI, qu'il époufa le 20. d'Aouft 1547. fille d'Hector de Courtenai, Seigneur de la Ferté-Loupiére, & veuve de Philipes DE BOISSERAND, Ecuyer, Seigneur de Lamenat en Autunois; Ledit Gilbert, fils de Noble homme

Chriftophe Culon, Ecuyer, Seigneur de Sévri, & de Madelène DE VILLELUNE*, mariée le 12. Septembre 1511. fille de Noble homme Guillaume de Villelune**, Ecuyer, Seigneur de la Roche-Auton, & ledit Chriftophe, fils de Noble homme

Jean Culon, Ecuyer, Seigneur de Sévri, & de Jeanne DE CRESANCI, fa femme, lequel Jean de Culon, donna fon aveu le 18. Aouft 1498. des héritages qu'il tenoit dans la mouvance de la Baronie de Chazeron, à Noble & puiffante Demoifelle Anne D'AMBOISE, comme veuve de Noble et puiffant Seigneur Jaques, Seigneur DE CHAZERON, Baron de Montfaucon, & tutrice de François de Chazeron, fon fils.

Cette Famille a été maintenuë dans fon ancienne Nobleffe, par Ordonnance de M. Lambert-d'Herbigni, Commiffaire départi dans les Généralités de Moulins & de Bourges, du 15. Septembre 1667. & elle porte pour Armes :

De Gueules, à trois demi targes ou Boucliers à l'antique, d'Argent, pofés deux & un, & un Chef d'Azur.





HENRI-ALEXANDRE DE CUMONT, Ecuyer, Seigneur du Puis & de Froidefond, demeurant audit lieu de Froidefond dans le Maine, époufa le 5. Juillet 1694. Jeanne REVERDI, fille de Philipes Reverdi, Seigneur de Marcé, & de Suzanne D'ANDIGNÉ. De ce mariage, il a eû trois fils & trois filles, favoir, Chriftophe-Louis-Henri, Jean-Charles-Marie, & François-Louis-Augufte de Cumont; Marie-Jeanne-Caterine, Marthe-Suzanne-Elifabeth, & Louife-Madelène-Henriette de Cumont; Ledit Chriftophe-Louis-Henri de Cumont-de Froidefond, naquit le 8. Septembre 1695. & fut reçû Page du Roi, dans fa grande Ecurie, le 30. Avril 1711. fur les Titres qui furent

* ERRATUM. *Lisez :* VILLELUNE. — ** Idem.

produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Henri-Aléxandre de Cumont, son père, étoit fils de

René de Cumont, Ecuyer, Seigneur du Buisson, & de Madelène du Puis-Bacher, qu'il épousa le 7. Janvier 1670. fille de François du Puis, Ecuyer, Seigneur du Puis & de Froidefond, & de Marguerite de Lorme; Que ledit René de Cumont, maintenu dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Barentin, Commissaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 3. Septembre 1667. fit un partage noble le 9. Aoust 1667. avec Mathurin & Jean de Cumont, ses fréres, Ecuyers, Sieurs de la Guériniére & de Poissiére, des biens qui leur étoient échus par la mort de

Jean de Cumont, leur pére, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Poissiére, & Florence de la Grue, sa femme, qu'il avoit épousée le 2 Mai. 1618. fille d'Hercules de la Gruë, Ecuyer, Sieur du Buisson, & de Renée Guerin. Que ledit Jean de Cumont, fut aussi maintenu dans sa Noblesse, par ordonnance de M. Amelot-de Chaillou, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans la Généralité de Poitou, du 6. Septembre 1624. & qu'il étoit fils de

Jean de Cumont, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Choletiére, dont le grand pére,

Georges de Cumont, Ecuyer, Sieur de S. Philbert, partagea avec Pierre de Cumont, son frére aîné, Ecuyer, Sieur de la Choletiére, les biens de

Giles de Cumont, Ecuyer, & de Perrine du Tillac, sa femme, leur pére & mére, le 2. Avril 1484.

D'Azur, à trois Croix d'Argent, patées, & posées deux & une.





François DE CUNCHI, Ecuyer, Seigneur de Fleuri & du Trembloi, demeurant audit lieu de Fleuri, Diocèse de Boulogne sur la Mer, épousa le 24. Octobre 1710. Marie-Philipes de la Porte, fille de François-Lamoral de la Porte, Ecuyer, Seigneur de Vaux & de la Motte, & de Marie-Madelène de Pisseleu, Dame de Brouilli. De ce mariage il a eû trois enfans, savoir, Antoine-François-Philipes de Cunchi, né le 9. Septembre 1711. Philipes-François Joseph de Cunchi, né le premier Mai 1713. & Louis-François-Joseph de Cunchi, batisé le 8 Juillet 1718. tous trois reçûs successivement en 1722. 1723. & 1729. au nombre des Géntilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, sur les Titres produits alors devant le Juge d'Armes de France, lesquels justifient que ledit François de Cunchi, eut pour pére & mére,

Jean de Cunchi, Ecuyer, Seigneur de Fleuri, du Trembloi & de Breivillers, & Marie-Caterine le Vasseur, sa femme, mariée le 11 d'Aoust. 1680. & fille de Gédéon le Vasseur, Ecuyer, Seigneur d'Aubin, & d'Elisabeth Macquet; Que ledit Jean de Cunchi, donna son dénombrement du Fief Noble de Fleuri, mouvant de la Seigneurie de Frescot, dans le Marquisat de Renti en Artois, le 13. Aoust 1678. ainsi que du Fief du Trembloi, mouvant noblement & en Pairie, de la Baronie de Rolancourt, le 22. Décembre 1699. & qu'il étoit fils de

Maximilien de Cunchi, Ecuyer, Seigneur du Trembloi, d'Eseaumont, de Sail-

li, &c. & de Marie DE BACQUEHEM, qu'il époufa le 25. Juin 1617. fille de Noble Seigneur Charles de Bacquehem, Ecuyer, Sieur de Baraftre, de Rocquigni, d'Aigniel, &c. & de Jeanne de BETHENCOUR; Ledit Maximilien eut pour pére & mére, Noble Seigneur

Euftache de Cunchi, Seigneur du Trembloi & d'Erin, & Florence BERNARD, fa femme; Et ledit Euftache étoit fils de

Jean de Cunchi, Ecuyer, Seigneur du Trembloi & d'Erin, & de Caterine CORNAILLE, mariée le 21. Septembre 1541. & fœur de Jean Cornaille, Ecuyer, Sieur de la Bucaille.

Il y a plufieurs autres Branches de cette Famille, dont on donnera le détail, lorfque les titres en auront été fournis.

De Gueules, à une Fafce d'Argent, vivrée.





JAQUES DE CURSAI, Ecuyer, Seigneur de S. Maixent, demeurant dans la Paroiffe du lieu de Cherves, au Diocèfe de Saintes, Election de Cognac, & Généralité de la Rochelle, époufa le 18. Janvier 1696. Madelène MÉHÉE, fille de René Méhée, Ecuyer, Sieur d'Anqueville, & de Claude CHATEIGNER. De ce mariage, il a eû un fils & deux filles, favoir, Jaques, Elifabeth & Madelène de Curfai; ladite Elifabeth, née le 17. Janvier 1701. & reçûë à S. Cir le 16. Septembre 1712. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit Jaques de Curfai, étoit fils de

Jean de Curfai, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Coulonges, & de Marie DE MONTALEMBERT, mariée le 27. Avril 1655. & fille de Jaques de Montalembert, Ecuyer, Seigneur de Vaux, & de Françoife FETIVEAU; Ledit Jean, fils de

Charles de Curfai, Ecuyer, Sieur de Puiraud, de Coulonges, de Vignoles, de Rouillac, &c. & de Marie GOULON, qu'il époufa le 17. Aouft 1614. fille de Guillaume Goulon, Sieur de la Rouffeliére, & de Suzanne CHATEIGNER; Et que ledit Charles de Curfai, partagea le 30. Mai 1620. avec Pierre de Curfai, fon frére aîné, Ecuyer, Sieur de S. Mari; Charlote de Curfai, fa fœur, femme de Pierre DE LA PORTE, Ecuyer, Sieur de la Valade, & Françoife GENTIL, leur mére, la fucceffion de

Jean de Curfai, leur pére, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Boisbertaud, de Rouillac, & de S. Mari en Angoumois. Que ledit Jean de Curfai, lequel fit fon Teftament le 16. de Juillet de l'an 1598. eut pour frére aîné François de Curfai, Seigneur de Parfai, qui époufa le 3. de Février de l'an 1567. Perrenette DE ROCHECHOUARD, fille de Claude de Rochechouard, Seigneur de Champdenier, & de Jaqueline de MAILLI, duquel mariage naquit Pierre de Curfai, Ecuyer, Seigneur de Parfai, pére d'Elifabeth de Curfai, Dame de Parfai, femme d'Anne POT, Baron de Blaifi. Et que lefdits François & Jean de Curfai, eurent pour pére & mére,

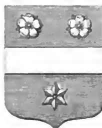
Baud de Curfai, Ecuyer, Seigneur de Parfai, & Louife de MONTLEON, fa femme, laquelle avoit la Garde-noble de fes enfans, le 13. Aouft 1561. Ce fut audit Baud de Curfai, qu'Ifabeau DE FRONDEBEUF, fon ayeule, Dame de Rouillac, de S. Mari & de Montaubeuf, fit une donation le 3. de Juin 1544. de l'ufufruit

qu'elle s'étoit réservée de tous ses biens, meubles & immeubles, par le Contrat de mariage dudit Baud de Cursai, acordé avec ladite Louise de Montléon, le 12. Juillet 1543.

Quoique cette Famille n'ait rapporté de Titres, que jusqu'à cette époque de 1543. il paroît néanmoins, tant par l'Histoire de la Maison de Chateigner, que par trois Ordonnances renduës par les Commissaires du Roi dans les Généralités de Poitou, de Limoges & de la Rochelle, des 18. Décembre 1598. 27. Avril 1599. & 3. Avril 1699. que ledit Baud de Cursai, étoit issu de Jean de Cursai, Ecuyer, son IV. ayeul, dont les biens furent partagés le 5. Février 1382. entre Guillaume de Cursai, Ecuyer, & Jeanne de Cursai, ses enfans, & d'Isabeau Raïole, sa veuve.

D'Argent, à un Cœur enflamé de Gueules, soutenu d'un Croissant aussi de Gueules.





Michel de Cussi, II. du nom, Ecuyer, demeurant dans la Paroisse de Moyon, Diocése de Coutances, Election de S. Lo, Généralité de Caen, & Province de Normandie, épousa le 12. Mai 1710. Louise-Anne le Valois, fille de Jean-Joseph le Valois, Ecuyer, Sieur du Manoir, & de Françoise le Vaillant. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Renée de Cussi, née le 23. Janvier 1722. & reçûë à S. Cir le 30. Juin 1731. sur les Titres produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Michel de Cussi, eut pour pére & mére,

Michel de Cussi, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Verquereul, & Géneviéve de Pierre, mariée le 25. Novembre 1683. & fille de Jaques de Pierre, Ecuyer, & d'Anne le Valois. Que ledit Michel de Cussi & Robert de Cussi, son frére, Ecuyer, transigérent le 15. Juillet 1685. sur le partage des biens de leur pére & mére, savoir,

Nicolas de Cussi, Ecuyer, Sieur de la Couture, & Anne le Cordier, sa femme, qu'il épousa le 19. Juin 1644. fille de Jean le Cordier, Ecuyer, Sieur de la Malherbiére, & d'Aulne Torquetil; Que ledit Nicolas de Cussi, avoit servi en qualité de Volontaire dans la Compagnie de Chevaux-Légers du Comte de Thorigni, l'an 1635. & l'an 1636. & qu'il étoit fils de

David de Cussi, Ecuyer, Sieur de la Couture, l'un des Gentilshommes Gardes du Corps de la Reine Marie de Médicis, l'an 1610. & de Suzanne Frolet, mariée le 12. Décembre de la même année, fille de Noble homme Philipes Frolet, Sieur de la Vaquerie, & de Renée de Boisyvon. Que ledit David de Cussi, & Jean de Cussi, son frére puiné, Ecuyer, Sieur de la Coudraie, étoient enfans de Noble homme

Jaques de Cussi, Sieur de Verquereul, & de Jeanne Lescallei, qu'il épousa le 26. Juin 1560. fille de Noble homme Lambert Lescallei, Sieur de Saint Vigor, Receveur des Tailles en l'Election de Bayeux, & de Françoise de Brinville. Que ledit Jaques de Cussi & Jean de Cussi, son frére, Ecuyer, Sieur d'Estrehan, qui a fait la branche des Seigneurs de Belval, mentionnés ci-aprés, étoient enfans de Noble homme

Roger de Cussi, Sieur de l'If & de Vouilli, dans la Sergenterie d'Isigni, Election de Bayeux, & de Françoise Guillebert, mariée le 6. Janvier 1515. ledit Roger, fils de

Jaques de Cussi, Ecuyer, Sieur de l'If, vivant avant l'an 1500.

SEIGNEURS DE BELVAL.

JEAN DE CUSSI, Ecuyer, Sieur d'Eſtrehan (fils puiſné de Roger de Cuſſi, ci-deſſus), épouſa le 22. Décembre 1563. Marguerite MICHEL, fille de Noble homme Pierre Michel, Sieur de Velli & de la Chapelle. De ce mariage, il eut entr'-autres enfans, Guillaume de Cuſſi, Ecuyer, Seigneur de Belval, maintenu dans ſa Nobleſſe d'extraction, par Jugement des Commiſſaires députez pour le régalement des Tailles, dans la Généralité de Caen, du 26. Février 1624. De ſon mariage avec Marie ADAM, qu'il épouſa le 22. Septembre 1605. fille de Noble homme Jaques Adam, Sieur de la Haulte, & de Marie-Agnès DU ROSE, il eut pour enfans, Giles de Cuſſi, ci-après, & François de Cuſſi, Ecuyer, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. le Roi-de la Poterie, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Caen, du 21. Aouſt 1641. ſur les Titres qu'il avoit produits alors depuis l'an 1452.

Giles de Cuſſi, Ecuyer, Seigneur et Patron de Belval, ſervit à l'Arriéreban avec Armes et Chevaux ſous le Seigneur de Pontrilli, Bailli du Cotentin, ſuivant un Certificat du 13. Novembre 1635. Il fut auſſi maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Chamillart, Commiſſaire départi dans la même Généralité de Caen, du 16. Mars 1671. & il épouſa le 15. Juillet de la même année, Marie LE BRETON, de la Ville de Coutances, dont il eut quatre enfans, ſavoir, 1 Louis de Cuſſi, ci-après, 2 François de Cuſſi, Ecuyer, 3 Gabriel de Cuſſi, Prêtre, Docteur de Sorbonne, & 4 Marie-Léonore de Cuſſi, femme de Jaques POUPINEL, Sieur de la Beſnardière, Conſeiller du Roi, Receveur des Decimes à Coutances.

Louis de Cuſſi, Ecuyer, Seigneur de Belval & de Mandeville, épouſa le 21. Mars 1706. Marie-Anne-Jaqueline DE FAOUCQ, fille de Jaques de Faoucq, Ecuyer, Seigneur & Patron de Rochefort, & d'Anne COUESPEL.

Jaques-Louis de Cuſſi-de Belval, leur fils, né le 2. Mai 1707. fut reçû Page du Roi, dans ſa petite Ecurie, le 21. Mai 1722. ſur les Titres mentionnés ci-deſſus.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à une Faſce d'Argent, acompagnée en Chef de deux Roſes de même, & en pointe d'une Molette d'Eperon, auſſi d'Argent.



D A



CHARLES DAGIEU, Capitaine dans le Régiment d'Anjou, Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verfailles au mois de Novembre de l'an 1736. fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, Bauyn, & fcellées.

Les motifs de fon anobliffement, détaillés dans lefdites Lettres, font, fes fervices depuis trente-trois ans, fes talens militaires dans les opérations de l'Infanterie, s'étant diftingué dans tous les emplois qui lui avoient été confiés, foit en qualité d'Aide de Camp & d'Ingénieur, foit dans les négociations dont il avoit été chargé dans le Pays ennemi où il étoit en ôtage, & dans le Pays neutre. Que pendant les années 1712. 1713. & 1714. il fervoit en Efpagne, & qu'en 1712. les Ennemis étant venus de nuit, pour furprendre la Ville de Rofes en Catalogne, par la porte de la Mer, ledit Sieur Dagieu qui s'y étoit trouvé de garde, avoit fait faire contr'eux un fi grand feu, qu'il avoit donné à la Garnison le temps d'y acourir, & de chaffer les Ennemis qui avoient abandonné précipitament leurs Petards, Echelles & autres Machines de Guerre, avec grand nombre de morts & de bleffés. Que peu de temps après, ayant été mis à la tête d'un détachement confidérable, pour aller s'emparer d'un pofte fur la Montagne de Montégut, dont les Ennemis s'étoient déja rendu les maitres, il les en avoit chaffés, après leur avoir tué cent foixante hommes, & avoir fait fur eux foixante-sept prifoniers. Qu'en 1713. ayant été commandé pour aller occuper avec deux cent cinquante hommes, un Château démoli sur la frontiére d'Arragon, afin de faciliter les communications & obferver les Ennemis, il s'y étoit fortifié, & avoit soutenu avec vigueur leurs attaques, jufqu'à ce qu'il eut ordre de fe retirer. Qu'en 1714. ayant fervi en qualité d'Ingénieur au Siége de Barcelone, & étant refté feul de fix Ingénieurs commandés pour l'affaut du Baftion de S. Clair, il en avoit achevé le logement, & fait paroître le méme courage à l'affaut général. Qu'il ne s'étoit pas moins fignalé dans les derniéres Campagnes d'Italie, & notamment en l'année 1733. où au défaut d'Ingénieurs, il avoit feul été chargé de faire faire les retranchemens néceffaires pour inveftir le Château de Milan; Qu'après avoir fervi avec fon Régiment au Siége de Pifighitone, il s'étoit trouvé comme Volontaire à ceux de Milan, de Novarre & de Tortone; Qu'à celui de Novarre il avoit tracé la plus grande partie de la prémiére paralléle, pendant un brouillard très-épais, qui rendoit l'opération fort difficile, & qui avoit égaré la plûpart des Ingénieurs, & qu'il avoit été mis en ôtage pour la capitulation de ladite Place. Que pendant le Siége de Tortone, il avoit été Aide de Camp du Général, & s'étoit avancé jufqu'au pied du mur de la Place pour la reconnoître, ayant depuis été toujours employé à faire des retranchemens, des Chemins & des Ponts, à rompre des Gués, & à conftruire un Fort près d'Uftiano fur l'Oglio; Que pendant la bataille de Guaftalla, ayant propofé au Maréchal de Coigni, dont il étoit Aide de Camp, de placer une Baterie à la gauche de l'Armée vers la Riviére du Po, il avoit eû ordre d'aller reconnoître l'emplacement, ce qu'il avoit éxécuté avec un Ingénieur qui y avoit été tué; aprés quoi, la Baterie ayant été établie, elle contribua beaucoup à chaffer les Ennemis,

& enfin qu'ayant été chargé depuis le mois d'Octobre 1734. jufqu'au mois de Mai de l'An 1736. de la conduite des affaires de SA MAJESTÉ auprès du Provéditeur général de la République de Venise, à Brefcia, tant pour y veiller à la neutralité, qu'afin de pourvoir aux befoins, il avoit dans cette Commiffion, fait connoître un difcernement & une activité qui avoient juftifié parfaitement le choix qui avoit été fait de fa Perfonne. Que d'ailleurs il étoit iffu d'une ancienne Famille Noble de la Province de Guienne. Que Géraud Dagieu, fon ayeul, fervoit en 1674. fous le Maréchal d'Albret, à l'Affemblée de la Nobleffe de ladite Province, & que Jean-Jaques Dagieu, fon pére, établi dans l'Ifle de Ré, y avoit été chargé de l'infpection générale des Milices, & y avoit toujours vêcu noblement, avec Caterine REGNIER, fa femme, mère de l'Expofant, mariée en 1689. & fille du Sieur Regnier, Capitaine de Vaiffeau du Roi, & de Caterine BOTINEAU, l'un & l'autre Nobles d'extraction. Ces Lettres adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Paris, & au Bureau des Finances à la Rochelle, doivent y avoir été regiftrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Charles Dagieu, par le Juge général d'Armes de France, font :

D'Azur, à une Croix d'Argent, alaifée. Cet Ecu, timbré d'un Cafque de profil.





LOUIS-FRANÇOIS DAMAS, Baron d'Anlezi, Colonel du Régiment de Nice Infanterie, naquit à Paris le 7. Janvier 1698. & fut reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie, le premier Avril 1713. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, lefquels juftifient qu'il eft fils de

Nicolas-François Damas, II. du nom, Baron d'Anlezi, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Saint Pouange, puis Meftre de Camp, par Commiffion du 25. Janvier 1705. & de Marie-Madelène DES VAUX, fa femme, qu'il époufa le 14. Mars 1697. fille unique d'Antoine des Vaux, Ecuyer, Seigneur du Chefne-Bécard, Confeiller du Roi, Tréforier des Gardes du Corps de Sa Majefté, & de Marie-Armande FERRI. Que ledit Nicolas-François Damas, & Louis-Antoine-Hérard Damas, fon frére aîné, Seigneur de Fleuri & de la Tour, mort Commandant à Huningue, étoient enfans de

Nicolas-François Damas, I. du nom, Baron d'Anlezi, Vicomte de Druï, Seigneur de Montigni & de Pierrefite, Enfeigne des Gendarmes de la Reine, & de Marie-Thérèfe TIERCELIN, mariée le 21. Aouft 1668. Que ledit Sieur Baron d'Anlezi, fit hommage au Roi en fa Chambre des Comptes à Dijon, le 13. Aouft 1667. à caufe de fa Terre & Seigneurie de Fétigni, mouvante du Comté d'Auxerre, & qu'il étoit fils d'

Antoine Damas, Baron d'Anlezi, Vicomte de Druï, & de Madelène HANAPIER, fa femme, qu'il époufa le 4. Juillet 1635. fille de Jaques Hanapier, Seignour de Milleraïe, Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, & fon Confeiller en fa Cour des Aides, & de Françoife LE PREVOST ; Que ledit Antoine Damas, qualifié haut et puiffant Seigneur, dans un partage qu'il fit des biens de fes

pére & mére, le 5. Novembre 1647. avec François Damas, Seigneur de Crux, (dont il fera fait mention ci-après), & Achiles Damas, Seigneur de Marcilli, de S. Parize-le Châtel, &c. Prieur d'Ambierle & de S. Révérien, fes fréres, ne vivoit plus le 27. Janvier 1670*. jour que Madelène Hanapier, fa veuve, fit homage au Cardinal Mazarin, comme Duc de Nevers, à caufe de la Vicomté de Druï, mouvante du Duché de Nivernois, & que lefdits Antoine, François & Achiles Damas, étoient enfans de haut & puiffant Seigneur,

Paul Damas, Chevalier, Baron d'Anlezi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 15. Octobre 1616. & d'Hélène Arnaud, mariée le 31. Mai 1606. & fille de Noble Seigneur François Arnaud, Seigneur des Gouffiers, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Gabrielle de Feidit. Que ledit Paul Damas, fit homage de fa Baronie d'Anlezi, mouvante du Château de Chatillon en Bazois, à Pierre de S. Chamans, Baron du Pefcher, qualifié Sire de Chatillon, le 7. Février 1618. & qu'il étoit fils de haut & puiffant Seigneur, Meffire

Jean Damas, Baron d'Anlezi, Seigneur de S. Parize, de Demain & de Montigni-aux Amoignes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & Capitaine de cinquante hommes d'Armes de fes Ordonnances, & d'Edmée de Crux, qu'il époufa le 8. Octobre 1559. fille de Noble Jean de Crux, Ecuyer, Seigneur de Sardi, Vicomte de Druï, &c. & de Marguerite de la Riviere. Que ledit Jean Damas, eut pour pére & mére, Noble Seigneur

Jean Damas, Ecuyer, Baron d'Anlezi, & Seigneur de Crux, de Saint Parize, de Demain, &c. & Jeanne de Bar, fa femme, fille de François de Bar, Seigneur de Baugi en Berri, & de Renée de Montberon. Leur Epitaphe fe voit encore dans l'Eglife de Crux, conçûë en ces termes : *Ci gift haut & puiffant Seigneur Meffire Jean Damas; & puiffante Dame Jeanne de Bar, fa femme, Seigneur & Dame de la Baronie d'Anlezi, Crux, Montigni-aux Amoignes, Marcilli, Demain & Saint Parize-le Châtel, & trépaffa ledit Seigneur le* 27. *Juillet* 1556. *& ladite Dame, le* 22. *Décembre* 1562. Près ladite Epitaphe font relevées en boffe leurs Statuës, ledit Jean Damas ayant à fes pieds fon Cafque.

Quoique la preuve que fit alors M. Damas-d'Anlezi, ne remonte que jufqu'à cette époque, on peut voir le détail de fes Ancêtres, & de toutes les Branches de la Maifon de Damas, à la page 317. du huitième Volume de l'Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne, fous l'article de Gui Damas, Seigneur de Couzan Souverain, Maitre de l'Hôtel du Roi, & Grand Chambellan de France, l'an 1386.

SEIGNEURS DE CRUX.

Estienne DAMAS-de Crux, Seigneur de Demain, Capitaine dans le Régiment de Phelypeaux, naquit à Dijon le 4. Aouft 1674. & fut reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 12. Octobre 1690. après avoir juftifié par Titres, qu'il étoit fils d'

Antoine-Louis Damas, Seigneur de Crux, de Demain, de Saint Thibaut & de Ligniéres, Baron de Souffei, Capitaine-Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Reine Mére, & de Marie-Anne Coutier, qu'il époufa le 11. Juin 1670. fille de François Coutier, Baron de Souhé, & Seigneur de Chateaubornai, Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, Chevalier d'honneur en fa Chambre des Comptes à Dijon, & d'Anne de Longueuil; Que ledit Antoine-Louis Damas, & Jean-François Damas, fon frére, dont les preuves furent admifes au

* Erratum. *Lisez* : 1660.

Grand Prieuré de France, le 5. Mars 1668. pour fa réception dans l'Ordre de Saint Jean de Jérufalem, dit de Malthe, étoient enfans de

François Damas, Seigneur des Gouffiers & de la Cave, Capitaine-Souslieutenant des Gendarmes de la Reine Mére, pourvû le 15. Avril 1649. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 13. Février 1650. & Maréchal de Camp, par Brevet du 6. Avril 1652. & de Louife DE PRACOMTAL, mariée le 19. Février 1648. fille unique d'Antoine de Pracomtal, Baron de Souffei, Seigneur de S. Thibaut & de S. Beuri, & d'Anne de BOURBON-BUSSET, & que ledit François Damas, étoit fecond fils de

Paul Damas, Baron d'Anlezi, & d'Hélène Arnaud, dont il a été parlé à l'article précédent.

Les autres Branches de cette Maifon feront rapportées dans les Volumes fuivans, à mefure qu'elles fourniront les preuves de leur exiftence.

D'Or, à une Croix de Gueules, anchrée.





FRANÇOIS DE DAMPIERRE, Ecuyer, Seigneur de Millencourt, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Nettancourt Infanterie, demeurant au Village d'Izengremel, Election & Généralité d'Amiens, fut maintenu dans fa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 15. Janvier 1700. fur les Titres qu'il avoit produits devant ledit Sieur Commiffaire, tant pour lui que pour Françoife de Dampierre, fa fœur, lefquels juftifioient qu'ils étoient enfans d'

Henri de Dampierre, Ecuyer, Seigneur de Millencourt, d'Izengremel, de Sainte Agathe, &c. & de Marie DE GOMER, fa femme, qu'il avoit époufée en prémiéres noces, le 26. Janvier 1664. fille de François de Gomer, Seigneur de Quevauviliers, & de Marie DE MAULDE, & que ledit Henri de Dampierre, avoit obtenu un Arreft du Confeil d'Etat du 21. Mai 1667. par lequel Sa Majefté l'avoit maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, & avoit ordonné qu'il feroit infcrit dans le Catalogue des Gentilshommes, comme iffu d'Adrien de Dampierre, fon trifayeul, Ecuyer, marié avec Ifabeau BERNARD, le 31. Mai 1525.

Les Armes de cette Famille, expliquées dans l'Ordonnance de M. Bignon, font,

Un Ecu d'Argent, à trois Lozanges de Sable, pofées deux & une.





CLAUDE DANIEL, III. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, né le 3. Décembre 1706. fut reçû l'un des Ecuyers de la Reine, au mois de Janvier 1733. fur les preuves de fa Nobleffe, certifiées à SA MAJESTÉ par le Juge d'Armes de France, en conféquence des Titres repréfentés à cet effet, lefquels juftifient que ledit Claude Daniel eut pour pére & mére,

Claude Daniel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz & de Fours, demeurant dans la Paroiffe de Notre-Dame d'Auteverne, Election de Gizors, Diocéfe & Généralité de Rouen, Province de Normandie, & Marguerite-Louife LE PRINCE, qu'il époufa le 15. Mars 1702. fille de Louis le Prince, Confeiller du Roi, Lieutenant en l'Election d'Andeli, & de Marguerite DE CHERENCES. Que ledit Claude Daniel, & Jean-Paul Daniel, fon frére aîné, reçû Page du Roi, dans fa petite Ecurie, le 28. Aouft 1672. étoient enfans de

Claude Daniel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, d'Auteverne, de Cantiers, &c. & de Madelène DU FRAMEZ-L'EVESQUE, fa femme, mariée à Paris le 9. Septembre 1651. & fille de Pierre du Framez, Ecuyer, & de Marie DE MAUVIEL. Que ledit Claude Daniel, fit homage au Roi, en fa Chambre des Comptes de Normandie, le 16. Juillet 1663. à caufe de fes Terres & Seigneuries du Bois-d'Annemetz, d'Auteverne & de Cantiers, mouvantes pour un plein Fief de Hautber, du Comté de Gizors, & qu'il étoit fils de

Jean-Paul Daniel, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de la Meilleraye, par Commiffion du 12. Aouft 1615. & de Marie D'ESPINOI, fa femme, & que ledit Jean-Paul Daniel, fit un partage le 13. Janvier 1595. avec Nobles hommes Jaques-Philipes, Gédéon, & Nicolas Daniel, fes fréres, Ecuyers, & Marthe LE COMTE, leur mére, des biens qui leur étoient échus par la mort de Noble homme

Jaques Daniel, III. du nom, leur pére, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, du Veneur & du Viennois, Confeiller au Grand Confeil, Grand Rapporteur en la Chancellerie de France, l'an 1568. puis Lieutenant du grand Maitre de l'Artillerie, par Commiffion du 29. Mars 1590. Il eft qualifié Noble & puiffant Seigneur, dans un aveu qui lui fut fait le 15. Décembre 1573. de plufieurs héritages mouvans de la Seigneurie du Bois-d'Annemetz, & il eut pour pére & mére,

Jaques Daniel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz, de la Heaumerie, de Viennois & de Neuvillette, Confeiller, puis Préfident au Parlement de Rouen, pourvû le 7. Septembre 1555. & Jeanne DE MARLE, fa femme, qu'il époufa à Paris le 27. Janvier 1524. fille de Noble perfonne Germain de Marle, Sécrétaire du Roi, Général de fes Monnoies, & de Marie DE CHAMPANGES. Que ledit Jaques Daniel, étoit fils de

Jaques Daniel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bois-d'Annemetz & de la Heaumerie, Confeiller au Parlement de Paris, reçû l'an 1490. & d'Anne DE MUSTRECOLLE, fa femme, laquelle étoit remariée le 6. Juin 1527. avec Raoul DE HACQUEVILLE, Seigneur d'Ons-en Brai & d'Attichi; Et que ledit Jaques Daniel, eut pour pére & mére, Noble homme

Michel Daniel, Ecuyer, Seigneur de Forets & du Bois-d'Annemetz, & Ifabeau

d'Aguenet, sa femme. Que ledit Michel Daniel, comparut à cause de ses Fiefs, acompagné d'un Archer & d'un Page, à la montre des Nobles du Bailliage de Rouen, Caux & Gizors, suivant un Certificat du 13. Mars 1469. donné par Jean de Hangest, Seigneur de Genlis, Chevalier Conseiller Chambellan du Roi, & commis pour recevoir les Montres des Nobles dudit Bailliage.

Cette Famille porte pour Armes :

De Gueules, à une Bande d'Argent, chargée de trois Molettes d'Eperon de sable, & acompagnée de deux Lions d'Or, l'un en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Antoine DANZEL, III. du nom, Ecuyer, Sieur de Boffles & de Beaulieu, demeurant au lieu d'Aigneville, Paroisse de Mesniéres en Vimeu, Election d'Abbeville, Diocèse & Généralité d'Amiens, épousa le 30. Mars 1719. Marie-Françoise de Copequesne, fille de Charles de Copequesne, Ecuyer, Seigneur de Friville & de Fressenneville, & de Françoise Cornu. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Louise-Antoinette-Florimonde Danzel-de Boffles, née le 24. Décembre 1721. & reçûë à S. Cir le 9. Aoust 1732. sur les Titres produits pour sa réception, lesquels justifient que ledit Antoine Danzel, eut pour pére & mére,

Antoine Danzel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Boffles & d'Hestruval, & Françoise-Véronique le Sellier, sa femme, mariée le 6. Mai 1686. & fille de Charles de Sellier, Ecuyer, Sieur de Frireul, & de Françoise le Moitier; Ledit Antoine Danzel, fils de

Charles Danzel, Ecuyer, Sieur d'Hestruval, & de Françoise de la Garde, qu'il épousa le 26. Février 1658. fille de Galois de la Garde, Ecuyer, Sieur de Faucille, & de Marguerite le Vasseur, lesquels Charles Danzel & Françoise de la Garde, firent conjointement leur Testament le 6. Mai 1672. Que ledit Charles Danzel, & Jean Danzel, son frére aîné, Ecuyer, Sieur de Beaulieu, marié le 27. Décembre 1644. avec Bonne de Belval, fille de Charles de Belval, Ecuyer, Sieur de Rouvroi, & de Claire du Maisniel, étoient enfans d'

Antoine Danzel, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Beaulieu, & de Claude de Boffles, sa femme, mariée le 8. Décembre 1609. & fille de Jean de Boffles, Ecuyer, & de Laure de Rambures; Ledit Antoine, fils de

Nicolas Danzel, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, homme d'Armes, puis Guidon de la Compagnie de cinquante hommes d'Armes du Seigneur de Rambures, & d'Anne le Blond, sa premiére femme. Que ledit Nicolas d'Anzel fut exemté de la contribution au Ban & Arriéreban, par Lettres du Roi Henri IV. du 8. Octobre 1597. en considération des services qu'il avoit rendus à Sa Majesté pendant le Siége d'Amiens, & de ceux qu'il rendoit alors en ladite qualité de Guidon, & qu'il fut institué héritier par le Testament de

Jean Danzel, son pére, Ecuyer, Sieur de Beaulieu, du 10. Juillet 1543.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse, & dans la qualité d'Ecuyer,

par Ordonnance de M. Bignon, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens du 31. Décembre 1701. & elle porte pour Armes :

De Gueules, à un Lion d'Or.





PHILIPES DAVI, II. du nom, Ecuyer, Sieur des Marets, demeurant dans la Paroiſſe de Notre-Dame de Senilli, Diocèſe de Coutances, Généralité de Caen, & Province de Normandie, naquit le 11. Avril 1678. & fut marié le 26. Aouſt 1706. avec Françoiſe BERNARD, fille de Louis Bernard, Ecuyer, Sieur du Homme, & de Madelène HUE-DU MESNIL-AUBERT, duquel mariage ſont iſſuës entr'autres enfans, Marie-Françoiſe Davi, née le 22. Mars 1723. & Caterine-Françoiſe Davi, née le 5. Février 1725. toutes deux reçûës à S. Cir, au mois de Mars 1735.

Les Titres produits pour leurs réceptions, juſtifient que ledit Sieur des Marets, eut pour pére & mére,

Jaques Davi, Ecuyer, Sieur de Hautbourg, & Marie DRIEU, ſa femme, mariée le 29. Juin 1666. & fille de Gaſpard Drieu, Sieur de Douin, & d'Eliſabeth BERNARD. Que ledit Jaques Davi, mort le 21. Juillet 1695. étoit fils de

Philipes Davi, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Vierville, & de Jeanne DU QUESNE, ſa ſeconde femme, qu'il épouſa le 30. Juillet 1630. fille de Jean du Queſne, Seigneur du Meſnil-Normand, & d'Eliſabeth PHILIPPES, laquelle Jeanne du Queſne, par Sentence renduë au Bailliage de Cotentin le 2. d'Aouſt de l'an 1649. fut maintenuë comme veuve dudit Sieur de Vierville, dans le droit de ſéance & de ſépulture en l'Egliſe de Senilli. Que ledit Philipes Davi, & Jean Davi, ſon frére, étoient enfans de Noble homme

Regnaud Davi, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Vierville, & de Gilette VARRON, ſa prémiére femme, mariée le 2. Février 1590. & fille de Cléophas Varron, Ecuyer, & de Madelène LE TOURNEUR. Que ledit Regnaud Davi, fit une fondation dans la Chapelle de Vierville le 7. Mai 1617. & ſe maria en ſecondes noces, le 17. Juin 1621. avec Madelène DU PREI, fille de François du Prei, Sieur de la Ranſonniére, Lieutenant Criminel au Bailliage & Siége Préſidial de Coutances, & de Jeanne LE ROUX, duquel ſecond mariage il y a eû poſtérité, & qu'il étoit fils de Noble homme

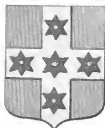
Nicolas Davi, Ecuyer, Sieur de Vierville & de Saint Aubin, & de Philipe D'AUXAIS, qu'il épouſa le 23. Janvier 1565. fille de Noble homme Cléophas d'Auxais, Sieur du Boſc, & de Marie LE BRETON, & que ledit Nicolas Davi, & Pierre & Louis Davi, ſes frères, Ecuyers, eurent pour pére et mére, Noble homme

Regnaud Davi, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Vierville & du Bois, Lieutenant Général du Cotentin au Siége de Carentan, & Françoiſe DU MESNILDOT, laquelle étoit veuve de lui, le 2 Avril 1558.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Harpes de même, poſées deux en Chef, & l'autre ſous le Chevron, celles du Chef afrontées.





JEAN-NICOLAS DAVOUST (anciennement ortografié DAVOUD & DAVOT), Ecuyer, Sieur de Vignes, demeurant dans la Paroiffe de Préporché, Diocèfe & Election de Nevers, Généralité de Moulins, époufa le 17. de Septembre de l'an 1715. Marie-Barthélemie POTRELOT, fille de Michel Potrelot, Ecuyer, Sieur de Grillon, Capitaine apointé, l'un des Gendarmes de la Garde du Roi, & d'Antoinette BOULON; De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Antoinette Louife Davouft, née le 22. Février 1721. & reçûë à S. Cir, le 9. Aouft 1731. & Anne-Marie-Jaquette Davouft, née le 29. Aouft 1725. & reçûë le 5. Janvier 1736. au nombre des Filles Demoifelles élevées fous la protection de la Reine, dans la Maison de l'Enfant JESUS, à Paris, par les foins de M. Languet-de Gergi, Curé de S. Sulpice. Les preuves certifiées à leurs Majeftés, par le Juge d'Armes de France, fur les Titres produits en Original, pour les réceptions defdites Demoifelles, juftifient que ledit Jean-Nicolas Davouft, Ecuyer, & François-Jaques Davouft, fon frére puifné, Ecuyer, demeurant l'an 1717. dans la Paroiffe de Toutri, Diocèfe de Langres, Bailliage de Semur en Auxois, Généralité de Dijon, étoient enfans de

François-Jaques Davouft, Ecuyer, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment d'Aligni, & de Claude LABÉ, fa femme, qu'il époufa le 4. Juin 1689. lequel François-Jaques Davouft, eut pour père & mère,

Nicolas Davouft, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Romanet, & Edmée DE SAINTE MAURE, fa femme, mariée le 29. Avril 1641. & fille de Gui de Sainte Maure, Ecuyer, Seigneur d'Origni, & de Caterine DE SAINT MARTIN, ledit Nicolas, fils de

Nicolas Davouft, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Domeri, & de Françoife DE VAUSSIN, qu'il époufa le 15. Janvier 1598. fille d'Antoine de Vauffin, Ecuyer, Seigneur de Corfain, & de Jeanne BRETAGNE. Que ledit Nicolas Davouft, par fon Teftament du 10. Aouft 1635. laiffa audit Nicolas, & à Jaques Davouft, fes enfans, une fomme particuliére telle qu'il convenoit à Gentilshommes de leur qualité, pour qu'ils puffent fe mettre en équipages de Chevaux & d'Armes, & aller fervir le Roi, & qu'il étoit fils de

Pierre Davot, Ecuyer, homme d'Armes de la Compagnie d'Ordonnance du Seigneur de Rochefort, l'an 1588. & de Marguerite DE CHAPES, fa femme, mariée le 8. Juin 1573. & fille de Jaques de Chapes, Ecuyer, Seigneur de Romanet, & d'Agnès DE ROBES; Ledit Pierre, fils de Noble homme

Claude Davoud, Ecuyer, Seigneur de Tormaffin, homme d'Armes de la Compagnie du Connétable Anne Duc de Montmorenci, l'an 1546. & de Barbe DE MARRI, qu'il époufa le 28. Mai 1547. fille de Noble Seigneur Philbert de Marri, & de Jeanne DE SALORNAI.

Cette Famille a été maintenuë dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Ferrand, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Généralité de Dijon, du 12. Mars 1698. & elle porte pour Armes :

De Gueules, à une Croix d'Or, chargée de cinq Molettes d'Eperon de Sable.



CESAR



CESAR DAUPHIN, Conſeiller du Roi, Préſident en l'Election de Clermont, & Prevôt général de la baſſe Auvergne, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles, au mois de Mars de l'an 1732. ſignées, LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement, mentionnés dans leſdites Lettres, ſont que dès l'année 1702. ledit Céſar Dauphin ayant pris le parti des Armes, en qualité de Souslieutenant dans le Régiment de Piémont, fut fait en 1706. Capitaine Aide-Major au Régiment de Bouzoles Cavalerie, & fut pourvû en l'année 1720. de la Charge de Prevôt général de la Province d'Auvergne, Charge qu'il rempliſſoit avec le zéle & la vigilance, que demandoient les fonctions qui y étoient attachées, & avec la valeur qu'il avoit fait paroître aux Siéges d'Aſti & de Turin, où il avoit eû deux Chevaux tués ſous lui; Que ſon pére ayant exercé pendant ſoixante années ladite Charge de Préſident en l'Election de Clermont, dont ledit Céſar étoit alors pourvû, avoit aquis quelque temps avant ſa mort, une Charge de Sécrétaire du Roi, afin de procurer à ſes deſcendans le privilége de la Nobleſſe, dont joüiſſoit le reſte de ſa Famille; mais que cette Charge ayant été ſupprimée, ſes eſpérances avoient été fruſtrées. Que deux de ſes Oncles, qui étoient au nombre de quatre, avoient ſervi le Roi juſqu'à leur mort; Le premier en qualité de Capitaine au Régiment de Piémont, & de Commandant à Saint Jean de Loſne; Le ſecond, en qualité de Mouſquetaire, puis de Brigadier des Mouſquetaires, ayant reçû deux bleſſures, l'une au Siége de Candie, & l'autre au Siége de Bouchain, s'étant diſtingués auſſi, l'un dans la Charge de Procureur général de Sa Majeſté en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, & l'autre en qualité de Conſeiller en ladite Cour. Que l'Expoſant avoit eû de même quatre fréres, dont le prémier avoit été tué à la bataille de Nervvinde; Le ſecond avoit ſervi en qualité de Capitaine de Grenadiers au Régiment du Prince de Léon; Le troiſiéme, après avoir ſervi pendant trente années dans le Régiment de Piémont, dont il étoit devenu prémier Capitaine Factionaire, avoit été obligé de ſe retirer à cauſe de ſes bleſſures & de ſes infirmités; Et le quatriéme, ſervoit depuis vingt-cinq ans, dans le même Régiment, dont il étoit un des plus anciens Capitaines. Ces Lettres adreſſées au Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris, à la Cour des Aides de Clermont, & au Bureau des Finances de Riom, y ont aparemment été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Céſar Dauphin, par le Juge d'Armes de France, ſont,

De Gueules, à un Dauphin d'Argent, crêté, oreillé & barbé d'Azur. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.





François DAX, III. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Axat & d'Artigues, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu d'Axat au bas Languedoc, Diocèſe d'Alet, Généralité de Toulouſe, épouſa le premier Mai 1701. Gabrielle de Bruyeres-Chalabre, ſa couſine, fille de Jean-Aimeri de Bruyéres, Seigneur de Chalabre, de Montbel, de Beaumont, &c. & d'Anne Raimond-de la Borde. De ce mariage, il eut deux fils, ſavoir, Guillaume-Tranquile, & Jean-Aimeri Dax; ledit Guillaume-Tranquile naquit le 6. de Juillet de l'an 1705. & fut reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 24. de Juin de l'an 1722. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit François Dax, & Anne Dax, ſon frére, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de Saint Giles, le premier Mars 1704. étoient enfans de

Jean Dax, Ecuyer, III. du nom, Seigneur d'Axat & de Leuc, Lieutenant des Maréchaux de France dans l'étenduë de la Sénéchauſſée de Limoux, par Commiſſion du 24. Aouſt 1666. & d'Iſabeau de Bruyeres, ſa femme, mariée le 15. Juin 1661. & fille de Jean-Pierre de Bruyéres, Seigneur de Chalabre, & de Montjardi, Capitaine d'une Compagnie de cinquante hommes de pied, & de Gabrielle de Lévis. Que ledit Jean Dax, frére d'Anne Dax, Ecuyer, Seigneur de Cézales, l'an 1683. fit ſon Teſtament le 7. Octobre 1673. & qu'ils eurent pour pére & mére, Noble

Raimond Dax, Seigneur d'Axat, d'Artigues & du Caila, & Delphine de Monstron, ſa femme, qu'il épouſa le 7. Juin 1614. fille de Louis-Aléxandre de Monſtron, Seigneur d'Eſcouloubre & de Françoiſe de Montfaucon-de Roquetaillade. Que ledit Raimond Dax, tranſigea le même jour 7. Juin 1614. avec Noble Paul Dax, ſon frére, Seigneur de Leuc, ſur le partage des biens de Noble Pierre Dax, leur oncle, Seigneur d'Axat, & de Noble Jean Dax, leur ayeul, Seigneur de Leuc; Et que leſdits Paul & Raimond Dax, étoient enfans de

François Dax, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Trévas, & d'Anne d'Astorg, ſa femme, mariée le 5. Octobre 1578. & fille d'Antoine d'Aſtorg, Ecuyer, Seigneur de Montbartier & de Lux, & de Gabrielle de Gorrans. Que ledit François Dax, héritier inſtitué, & Pierre Dax, ſon frére, héritier ſubſtitué, par le Teſtament de Jean Dax, leur pére, & Géofrine Dax, leur ſœur, femme de Simon-Roger de Montesquieu-Coustaussa, Vicomte de Lédran, l'an 1577. eurent pour pére & mére, ledit Meſſire

Jean Dax, II. du nom, Seigneur de Leuc & de Trévas, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Marguerite de Saint Felix, qu'il épouſa le premier Novembre 1551. fille de François de S. Félix, Ecuyer, Seigneur de Clapiers, & d'Antoinette de Puibusc. Par le Contrat de ce mariage, leſdits Sieur & Dame de Clapiers, donnérent à ladite Marguerite de Saint Félix, leur fille, pour ſa dot, la ſomme de 6000. livres, avec pareils habillemens nuptiaux, qu'avoit eus leur autre fille, mariée avec le Seigneur de Solages, fils du Seigneur de Couſtauſſa. « Sauf que pour raiſon de l'Edit du « Roi intervenu ſur les Habillemens (*il eſt du mois de Juillet* 1549.) les Robes de « Velours & Damas Cramoiſin, contenuës aux Pactes de mariage dudit Seigneur « de Solages, ſoient converties en Robes de Velours & Damas noir ou tané, ou « autre couleur au plaiſir des mariés, & ſauf que n'y aura qu'une Robe de Velours. » Que ledit Jean Dax, lequel fit ſon Teſtament le 26. Novembre 1577. eut pour

fréres & fœur confanguins, Pierre Dax, Seigneur d'Axat & de la Serpent, Chevalier de l'Ordre du Roi, lequel a fait une poftérité, dont on n'a point encore ici fourni les Titres. Arnaud Dax, Archidiacre d'Alet, & Chanoine de Carcaffonne, l'an 1567. Paul Dax, Ecuyer, légataire de l'Evêque d'Alet, fon oncle, & Ifabeau Dax, Religieufe à Proulhe en Lauraguais (*Monaftére où l'on ne reçoit que des Demoifelles*) & que tous cinq étoient enfans, l'aîné du premier Lit, & les quatre autres du fecond Lit, de

François Dax, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Serpent & de Leuc, lequel époufa en prémiéres noces, le 13. Mai 1514. Marguerite DE NARBONNE-PELET, fille de Noble Pons de Narbonne-Pelet, Seigneur de la Vérune, VI. ayeul de François-Raimond de Narbonne-Pelet, Meftre de Camp de Cavalerie, Enfeigne des Gardes du Corps du Roi, et marié avec Marie-Antoinette de Roffet-de Rocozel-de Fleuri, fille de M. le Duc de Fleuri, Pair de France. 2°. le 24. Avril 1524. Geofrine de S. JULIEN, laquelle étoit veuve l'an 1567. Que ledit François Dax eut pour fréres, Pierre Dax, Seigneur d'Axat & d'Artigues, & Antoine Dax, Abbé de Saint-Policarpe, au Diocèfe de Narbonne, & Evêque d'Alet, lequel par fon Teftament du 10. Juin 1567. où il eft qualifié du Titre de *Monfeigneur,* laiffa fa Croffe & fa Mitre, avec fes habillemens Epifcopaux, à fon Eglife Cathédrale d'Alet, outre la fomme de 300. liv. fit plufieurs legs à Jean Dax, Arnaud Dax, Archidiacre, et Paul Dax, fes neveux, & inftitua fon héritier, Pierre Dax, leur frére, Seigneur de la Serpent, & que lefdits François, Pierre & Antoine Dax, étoient enfans de Noble

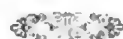
Jean Dax, I. du nom, Damoifeau, Seigneur de Leuc, de la Serpent, du Lion, d'Axat & d'Artigues, Lieutenant du Sénéchal de Carcaffonne, puis Viguier de ladite Ville, Chambellan du Roi, & Prévoft des Maréchaux du Royaume de Sicile, &c. & de Conftance DE NARBONNE, qu'il époufa le 22. Aouft 1476. fille de Nicolas de Narbonne-Taleiran, Seigneur de Nébias, lequel lui donna en mariage la quatriéme partie dudit lieu de Nébias, & fix cent Moutons d'or, de la valeur de quinze fols cinq deniers tournois chacun. Que ledit Jean Dax, ayant eû ordre du Roi Charles VIII. d'aller fervir dans fon Armée contre le Roi de Naples & de Sicile, fit fon Teftament le 15. Décembre 1494. & que Conftance de Narbonne, fa veuve, ayant eû nouvelle certaine que ledit Jean Dax, fon mari, étoit mort dans la Ville de Gayette, en l'Armée dudit Seigneur Roi, s'étoit préfentée avec *douleur, larmes, amertume, angoiffe & grand' trifteffe,* devant Pierre DE S. ANDRÉ, Juge Mage de la Sénéchauffée de Carcaffonne, & lui avoit demandé l'ouverture du Teftament de fon mari, ce qui lui fut acordé le 30. Novembre 1495. Qu'en confidération des grands & recommandables fervices que ledit Jean Dax-de la Serpent, avoit rendus au même Roi Charles VIII. principalement à la conquête et recouvrement de fon Royaume de Sicile, ce Prince par Lettres données à Lion le 13. Avril 1496. exempta fes enfans, lors en bas âge, de la contribution au Ban & Arriéreban. Et que ledit Jean Dax, & Roland Dax, fon frére, Seigneur de Trévas, lequel fervoit auffi à l'Armée du Roi en Sicile, l'an 1495. eurent pour pére & mére, Nobles

Arnaud Dax, Seigneur de Leuc, de la Serpent, du Lion, d'Axat & de Trévas, & JORDANE, fa femme, à laquelle par fon Teftament du 14. Mai 1478. il laiffa entr'autres chofes fa Maifon paternelle fituée à Carcaffonne. Par ce même Teftament, il voulut être enterré dans l'Eglife Paroiffiale de Saint Vincent de ladite Ville, lieu de la Sépulture de *Monfieur* fon pére, & de *Madame* fa mére; il fit plufieurs legs pieux, à diférentes Communautés Religieufes; il inftitua Noble

Jean Dax, fon fils aîné, héritier de fefdites Terres de Leuc, de la Serpent, du Lion, d'Axat & d'Artigues, avec fubftitution en faveur de Nobles Bernard & Roland Dax, fes autres enfans, aufquels il donna auffi les Terres de Trévas & de Gayére, & il laiffa à chacune de fes filles, Nobles, Hélis, Raimonde, Jeanne, & Ifabelle Dax, fix cent Moutons d'or, pour leur dot, outre une Robe de Drap d'écarlate fourée de petit gris, une Robe de Drap noir de Montiviliers, fourée de peaux de Vair, deux Gonelles de Drap de France, & deux Ceintures de foye garnies de plaques d'argent doré.

Cette Famille a été maintenuë dans fon ancienne Nobleffe, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiffaire départi dans la Province de Languedoc, du 22. Aouft 1668. & elle porte pour Armes :

D'Azur, à un Chevron d'Or, chargé fur la pointe d'une Quintefeuille de Gueules.





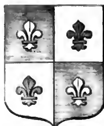
VALENTIN DERZOFFI, Colonel d'un Régiment de Houffars, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & Brigadier des Armées du Roi, fut tué à Correggio en Italie, après avoir donné dans toutes les occafions des preuves de fa grande bravoure; Il avoit époufé le 10. Juin 1723. Marie-Louife DE KLEINHOLTZ, fille de Philipes-Frédéric de Kleinholtz, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, Commandant pour SA MAJESTÉ fur les Frontiéres de la Sarre, & de Marguerite DE GANGELT. Sa Veuve demeure dans la Paroiffe de Longeville lès-Metz, & Elle a un fils unique, nommé Philipes-Florentin Derzoffi, né le 16. Septembre 1724. & reçû au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, fur le Certificat du Juge d'Armes de France, en datte du 30. Juin 1736. par lequel il eft prouvé que ledit Valentin Derzoffi eut pour pére & mére, trés Noble Meffire

Samuel Derzoffi, préfident de la Nobleffe des Comtés de Saaros & d'Abavvivar en la haute Hongrie, & de Barbe KORMOS, & que par Lettres de l'Empereur, données à Vienne le 2. Janvier 1728. Sa Majefté Impériale, « atefte avoir vû certaines Lettres & Certificat dignes de foi, données le Lundi après la Féte Saint « André, troifiéme du mois de Décembre de l'année précedente, par les Prélats, « Barons, Grands & Nobles du Comté de Saaros, ayant à leur tête, trés-Illuftre « Seigneur & Comte, le Seigneur Thomas Szirmai-de Szirma-Beffénio-& Czer- « nek, Chevalier de la Toifon d'Or, Confeiller de Sa Sacrée Majefté Impériale « & Royale, & premier Comte dudit Comté, avec le Seigneur Valentin Ufz, « Vicomte de Ufz; lefdites Lettres ou Certificat, portant que ledit Seigneur « Comte, ayant expofé à l'Affemblée que le Seigneur Valentin Derzoffi-de Czer- « nek, fon parent, fils du feu Seigneur Samuel Derzoffi-de Czernek, étant « alors Colonel au fervice du Roi de France, & iffu auffi, de l'Illuftre Famille « des Seigneurs Derzoffi-de Czernek, avoit befoin de prouver l'ancienneté de fa « Nobleffe chez les Etrangers, laquelle Nobleffe remontoit jufqu'au temps de « Ferdinand I. Empereur des Romains; ladite Affemblée ateftoit que ledit Sei- « gneur Valentin Derzoffi-de Czernek, & le Seigneur Nicolas Derzoffi, fon

coufin germain, Capitaine auffi au fervice du Roi de France, étoient fortis de « la Famille des Derzoffi; Que dès l'an mile cinq cent quatorze, Vladiflas Roi de « Hongrie, avoit auprès de lui François Derzoffi; Qu'en l'année mile cinq cent « vingt-cinq, Jean Derzoffi, fils dudit François, étoit Chambellan de feu Saint « Louis, Roi de Hongrie; Que la Famille des Derzoffi, toujours recommandable « par fa fidélité envers fes Princes, avoit reçû d'eux le droit de Régale dans les « Châteaux de Pofegavar & Podverza, dans la Ville de Pofegavar, & dans le Mo- « naftére de l'Abbaye de Saint Michel-Archange de Rudina; & que l'Empereur « Ferdinand I. accorda à magnifique Seigneur Jean Derzoffi, Chevalier de Mal- « the, & fon Grand Maitre des Cérémonies, qui avoit été chaffé d'Efclavonie par « les Turcs, & étoit refté feul avec un de fes Neveux, fils de fon frére, fes autres « fréres étant péris par la cruauté des Barbares, favoir, le Château de Tarko dans « le Comté de Saaros, lequel Château étoit actuellement poffedé par ceux de cette « Famille, dont la gloire étoit encore recommandable dans la Perfonne du Sei- « gneur Etienne Derzoffi-de Czernek, Général Maréchal de Camp au fervice de « Sa Majefté Impériale, & Colonel d'un Régiment Hongrois, & dans la perfonne « d'Emeric Derzoffi-de Czernek, Lieutenant Colonel auffi au fervice de Sa M. I. « Ce Certificat figné, lû, corrigé, publié & copié par Sigifmond Péchi-de Péchi-Vifala, Greffier Juré dudit Comté, & tranfcrit dans lefdites Lettres de l'Empereur, fignées Charles, Empereur, & plus bas, Adam Eftefadi, Evêque de Vefpéries, & Elie Wanhiéfy, & fcellées en Placard.

D'Or, à un Aigle de fable, le vol étendu, accompagné en Chef d'un Croiffant d'Azur à droite, & d'une Etoile de Gueules à gauche, & en pointe d'un Bras avec fa Cuiraffe au naturel, mouvant du dernier Canton de l'Ecu, & tenant de la main, qui eft de Carnation, un Sceptre de Gueules, en pal.





CHARLES DEXMIER, Ecuyer, Seigneur de la Cofte-de Chénon, demeurant au lieu de Bauminiére, Paroiffe de Brion, Diocèfe, Election & Généralité de Poitiers, fut maintenu dans la poffeffion de fa Nobleffe, par Ordonnance de M. de Maupeou, Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 13. Mars 1698. De fon mariage avec Marguerite Bonnin, fille de René Bonnin, Ecuyer, Sieur de la Rogneufe & de Bauminiére, & de Renée de Céris, il a eû plufieurs enfans, & entr'autres, Marie-Anne Dexmier-de la Cofte, reçûë à S. Cir le 20. Juin 1702. fur les preuves de fa Nobleffe, certifiée alors au Roi par le Juge d'Armes de France, lefquelles preuves établiffent que ledit Charles Dexmier, étoit frére d'Antoine Dexmier, III. du nom, Seigneur de Doumezac, pére de Charles-Céfar Dexmier, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Chénon, de Châteaugaillard & de Coutures, Lieutenant Général d'Epée en Angoumois, & que lefdits Charles & Antoine Dexmier, étoient enfans d'

Antoine Dexmier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Doumezac & de Chénon, & de Jeanne Gaschet, fa femme, qu'il époufa le 26. Septembre 1641. fille de Noble Jean Gafchet, Sieur du Colombier, & de Jeanne Preveraud. Que ledit Antoine Dexmier, II. du nom, fut auffi maintenu dans fa Nobleffe, par Ordon-

nance de M. d'Agueſſeau, Commiſſaire départi dans la Généralité de Limoges, du 27. Novembre 1666. & qu'il étoit fils d'

Antoine Dexmier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Cougens & de Chénon, & d'Eliſabeth Farin, mariée le 22. Septembre 1616. & fille de Louis Farin, Ecuyer, Seigneur de Doumezac, & de Marie le Filleul; Ledit Antoine, fils d'

Aléxandre Dexmier, Ecuyer, Seigneur de Chénon, & de Françoiſe Guiot, qu'il épouſa le 7. Septembre 1581. fille de Jean Guiot, Ecuyer, Seigneur d'Aſniéres, & d'Anne Vigier. Que ledit Aléxandre, partagea noblement le 14. Septembre 1583. avec François Dexmier, Ecuyer, Sieur de Roche, Gentilhomme ſervant de la Reine Louiſe de Lorraine, & Jean Dexmier, Ecuyer, Sieur de la Chaux, les biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére & mére, nommés,

Alain Dexmier, Ecuyer, Seigneur de Chénon, & Anne Jai, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 21. Février 1546. fille de Noble et puiſſant Philipes Jai, Ecuyer, Seigneur de Boiſſeguin, & de Charlote Bontois. Que ledit Alain Dexmier, donna ſon aveu de la Terre & Seigneurie de Chénon, le 30. Décembre 1560. à trés-Noble & puiſſant Seigneur Meſſire François Comte de la Rochefoucaud, comme Baron de Verteuil, & qu'il étoit fils de

François Dexmier, Ecuyer, Seigneur de Chénon & de Mirande, & de Caterine de Barbezieres, mariée le 30. Avril 1501. fille de Jean de Barbéziéres, Seigneur de Barbéziéres, & de Clémence d'Orgemont. Que ledit François Dexmier, eut pour pére & mére,

Pierre Dexmier, Ecuyer, Seigneur de Chénon, & Antoinette de Coignac, qu'il épouſa le prémier Février 1462. fille de Jean de Coignac, Ecuyer, & de Jeanne des Ardens; Ledit Pierre, fils de

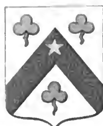
Louis Dexmier, Damoiſeau, Seigneur du Breuil, & de Marie de S. Amand, mariée le 26. Juin 1434. fille de Noble homme Hugues de S. Amand, Ecuyer, Seigneur du Chatelar, & d'Iſabeau de la Rochefoucaud. Que ledit Louis Dexmier donna ſon aveu & ſon dénombrement du Fief de Chénon, mouvant de la Seigneurie de Verteuil, à Noble et puiſſant Seigneur Meſſire Gui de la Rochefoucaud, Chevalier, Seigneur de Verteuil, le 19. Mai 1458. & qu'il eut pour pére et mére, Noble perſonne,

Jean Dexmier, Seigneur du Breuil, & Marie de Chaillac, ſa femme, dont les biens furent partagés entre Nobles hommes Louis & Jean Dexmier, leurs enfans, le 2. Septembre 1460.

Le ſurnom Latin de cette Famille, employé dans un Acte du 8. Octobre 1457. eſt *Decimarius*.

Ecartelé d'Azur & d'Argent, à quatre Fleurs-de-Lis de l'un en l'autre.





GABRIEL-ALEXANDRE DIEL, Ecuyer, Seigneur d'Enneval, de Brazais & de la Vaudelle, demeurant audit lieu de Brazais, Paroisse de Marcilli sur Eure, Diocèse & Election d'Evreux, Généralité de Rouen, & Province de Normandie, épousa le 2. de Juillet 1704. Adélaïde-Claude DE HODENC, fille d'André de Hodenc, Ecuyer, Conseiller-Sécrétaire du Roi, & du Parlement de Paris, & d'Elisabeth COLLART. De ce mariage il a eû pour enfans, Jean-Jaques-Aléxandre, Anne-Ferdinand, Claude-Ferdinand, Anne-Andrée, & Marie-Angélique Diel. Ledit Jean-Jaques-Aléxandre, né le 13. Janvier 1708. & reçû Page du Roi, dans sa grande Ecurie, le 9. Juillet 1724. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Gabriel-Aléxandre Diel, étoit fils d'

Aléxandre Diel, écuyer, Seigneur d'Enneval & de Clermont, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, par Lettres du 18. Juin 1670. & de Marguerite D'ESPARBEZ, qu'il épousa le 27. Avril 1672. fille de Gabrielle d'Esparbez, Seigneur de Lussan & de Brazais, & de Marguerite DU FAY. Que ledit Aléxandre, eut pour frére, Jean Diel, Seigneur de Clermont, Commandant dans les Isles de la Martinique, S^te^. Alouzie, & la Grenade, par Commission du 5. Avril 1663. & qu'ils étoient enfans d'

Adrien Diel, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Fosse, du Fief noble d'Enneval, & de la Vavassorie de Clermont, Lieutenant du Seigneur de Bréauté, au Port de Saint Valeri & à la Côte du Pays de Caux, l'an 1636. & l'an 1641. & de Françoise DE VIPART, mariée le 10. Juin 1624. & fille de Charles de Vipart, Ecuyer, & de Marguerite DE PRIMONT; Ledit Adrien, fils de

Simon Diel, Ecuyer, Sieur de la Fosse, & de Françoise BLONDEL, qu'il épousa le 8. Mai 1590. & ledit Simon, fils de

Nicolas Diel, Ecuyer, & de Laurence DE BERQUE, & que ledit Nicolas, & Simon Diel, son frére aîné, furent émancipés le 25. Mai 1541. par

Adrien Diel, I. du nom, leur pére, Ecuyer.

Cette Famille a été maintenuë dans la possession de sa Noblesse, par Ordonnances de M^rs^. Diel-de Miromesnil, & Barrin-de la Galissonniére, Commissaires départis dans la Généralité de Rouen, des 28. Mai 1644. & 13. Juillet 1667. & par une autre Ordonnance de M. Phelypeaux, Commissaire départi dans la Généralité de Paris, du 2. Novembre 1707.

Il y a plusieurs autres Branches de cette Famille, dont on fera mention ci-aprés, lorsqu'on aura fourni les preuves de leur existence.

D'Argent, à un Chevron de Sable, chargé à la pointe, d'une Etoile d'Or, & acompagné de trois Trefles de Sinople, posés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





CLAUDE-HENRI PALATIN-DE DIO-DE MONTPEIROUX, Ecuyer, Seigneur de Montmor, Lieutenant Colonel du Régiment de Mortemar, demeurant au lieu d'Irouer, Bailliage de Noyers, Diocèse de Langres, & Généralité de Dijon, épousa le 20. Novembre 1712. Anne-Elisabeth DES SALLES, fille de Claude-Gustave des Salles, Baron de Rorthei, Prémier Maréchal de Lorraine & Barrois, & Conseiller d'Etat de S. A. R. M. le Duc de Lorraine, & d'Huguette DE VALEROT. De ce mariage, il a eû huit enfans, savoir, Eléonor-Gustave-Claude Palatin-de Dio; Pierre Palatin-de Dio, Chevalier de Malthe; Henri de Dio, d'Eglise; Charles de Dio; Marie-Françoise; N Marie-Anne; & N de Dio; Ledit Eléonor-Gustave-Claude Palatin-de Dio, né le 28. Aoust 1713. & reçû Page du Roi, dans sa grande Ecurie, le 19. Juillet 1729. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Claude-Henri Palatin-de Dio, eut pour fréres et sœurs, Denis de Dio, Lieutenant Colonel d'un Régiment de Cavalerie; Nicolas-François de Dio, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de Champagne, le 11. Décembre 1690. & lequel mourut en 1710. lors Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Anlezi; Noël de Dio, Capitaine dans le Régiment Royal Cavalerie; Claude de Dio, Capitaine d'une Compagnie de cent Travailleurs au Mississipi; François de Dio, Chanoine de Saint Pierre de Mâcon; Eléonore-Antoinette de Dio, mariée le 13. Juin 1693. avec François DE BUSSEUL, Seigneur de Moulins-la Réconsse, & Marguerite & Claude de Dio; Et que tous ces neuf fréres & sœurs, étoient enfans de

Claude-Antoine Palatin-de Dio, Ecuyer, Seigneur de Montmor, d'Essaules, de S. Vandenesse, de Rochefort, de la Coudraïe, &c. & d'Eléonore-Madelène DU MAINE, qu'il épousa le 29. Juin 1670. sœur germaine de M. le Maréchal du Bourg, & fille de Philipes du Maine, Baron du Bourg & de Lespinasse, Capitaine de cinquante hommes d'Armes pour le service du Roi, & d'Eléonore DAMAS-DE THIANGES, tante des Duchesses de Nevers & de Sforce. Que ledit Claude-Antoine, eut pour frére aîné, Noël-Eléonor Palatin-de Dio, Baron de Montpeiroux, en Auvergne, Colonel d'un Régiment de Cavalerie de son nom, lequel de son mariage avec Marie-Isabelle DE COLIGNI-DE SALIGNI, eut pour enfans feu M. de Montpeiroux, Lieutenant Général des Armées du Roi, Mestre de Camp général de la Cavalerie Légére, & les Dames de Langeac & Damas-d'Anlezi, & pour frére & sœur puisnés, Henri-François-Charles de Dio, Chevalier de Malthe, & Léonore de Dio, femme de Claude DU FAÏ, Seigneur de la Tour-Maubourg; Que tous quatre, étoient enfans de

François-Léonor Palatin-de Dio, Baron de Montpeiroux & de Vesvre, Seigneur de S. Beuri, & de la Roche en Berni, Mestre de Camp d'un Régiment de douze Compagnies de cent hommes, par Commission du 8. Aoust 1636. & de Léonore DAMAS-DE DIGOINE, sa femme, mariée le 29. Septembre 1641. & fille de Jean Damas-de Digoine, Seigneur de Montmor, & d'Antoinette BOUTON-DE CHAMILLI. Que ledit François-Léonor de Dio, qualifié haut et puissant Seigneur, fit son Testament le 21. Juillet 1654. & eut pour pére & mére, Noble

Jaques Palatin-de Dio, Baron de Montpeiroux & de Saint Beuri, Seigneur de Vesvre, de la Roche & de Boyer, & Léonore DAMAS, qu'il épousa le 20. Novembre 1597. fille de François Damas, Baron de Thianges, Chevalier de l'Ordre

du

du Roi, Capitaine de cent hommes d'Armes de ses Ordonnances, & de Françoise DE DIO. Que ledit Jaques de Dio, héritier institué par le Testament de son pére, le 14. Janvier 1587. étoit mort avant le 26. Janvier 1647. jour auquel ladite Léonore Damas, sa veuve, donna au Roi en sa Chambre des Comptes à Dijon, son aveu & son dénombrement, de la Terre & Seigneurie de S. Beuri, & qu'il étoit fils de Noble & puissant Seigneur,

Claude de Dio-Palatin, Baron de Montpeiroux, Seigneur de Dio, de S. Beuri, de Vesvre, de la Roche en Berni, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Lieutenant du Seigneur de Tavanes au Gouvernement de Bourgogne, l'an 1570. & Lieutenant d'une Compagnie de cent hommes d'Armes des Ordonnances de Sa Majesté, l'an 1583. & de Caterine D'ELTOUF, sa seconde femme, mariée le 19. Décembre de la même année 1583. & fille de Noble & puissant Seigneur Messire Jaques d'Eltouf, Seigneur de Pradines, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & de Marguerite DE S. MARCEL; Il avoit épousé en prémiéres noces le premier Septembre 1555. Perrone DE MALAIN, fille d'Henri de Malain, Baron de Lux, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite de Dio, & il n'eut point d'enfans de cette prémiére femme. Ses fréres & sœurs au nombre de neuf, furent 1 Géorges de Dio, Chevalier de Malthe, mort en combattant pour la foi contre les Turcs; 2 Philbert de Dio, Seigneur de la Roche, près de Saulieu en Bourgogne, Conseiller au Parlement de Paris, l'an 1546. puis Président aux Enquêtes en 1570. & 1580. 3 Jaques de Dio, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Commandeur de Sainte Anne & de Laumusse, Ambassadeur du Grand Maitre & de l'Ordre, à la Cour de France l'an 1579. 4 Claudine de Dio, femme de Claude, Baron de Montaigni en Lionnois; & 5 Antoinette; 6 Anne; 7 Jeanne; 8 Françoise & 9 Marie de Dio, Religieuses. Qu'ils étoient enfans de

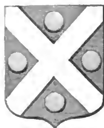
Jaques de Dio-Palatin, Chevalier, Seigneur de Dio, de Bressei & de Montpeiroux, & de Jeanne DE LA GUICHE, qu'il épousa le 25. Septembre 1516. fille de Noble & puissant Seigneur Mre. Pierre de la Guiche, Chevalier, Seigneur de la Guiche & de Chaumont, ayeul de Philbert, Seigneur de la Guiche, Grand Maitre de l'Artillerie de France, & bisayeul de Jean-François de la Guiche, Seigneur de S. Céran, Maréchal de France, & que ledit Jaques de Dio, eut pour pére & mére, Noble & puissant homme Messire

Jean de Dio, Chevalier, Seigneur de Dio, de Montpeiroux & de Bressei, & Marie DE CHOISEUL-DE TRAVES, sa femme, laquelle étoit veuve le 25. Septembre 1515. Le Contrat de leur mariage énoncé dans le Procès verbal des Preuves d'Henri-François-Charles de Dio, Chevalier de Malthe, est datté du 4. Janvier 1484.

Il y a apparence que le surnom de PALATIN, qui par succession de temps a été joint à celui de Dio, est le surnom d'Alix PALATIN, fille & héritiére de Guillaume Palatin, Seigneur de Fleschin, laquelle, suivant des anciens Manuscrits Généalogiques, étoit femme de Guiot de Dio, Chevalier, l'an 1336. & que de ce même Guiot de Dio, est issu ledit Jean Seigneur de Dio, dont il est fait mention cidessus.

Fascé d'Or & d'Azur de six piéces, & une Bordure de Gueules.





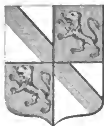
DENIS DODART, fucceffivement Confeiller au Châtelet, Confeiller au Parlement, & Maitre des Requêtes, pourvû au mois d'Avril 1722. puis Commiffaire départi dans la Généralité de Bourges, eft fils du fecond Lit de

Claude-Jean-Batifte Dodart, mort à Verfailles le 25. Novembre 1730. Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, & Prémier Médecin de SA MAJESTÉ. Feu M. Dodart avoit époufé en prémiéres noces, le 18. Février 1687. Marguerite LE PICART, fœur de Thérèfe le Picart, femme de Charles DE BELLOI, Ecuyer, Seigneur de Morangles, dont il eut Marguerite Dodart, femme de Claude BURLET, Prémier Médecin du Roi d'Efpagne; 2°. le 7. Janvier 1693. Anne-Louife DENIS, fille de Guillaume Denis, Sieur de Choifel, Contrôleur Général de l'Extraordinaire des Guerres, & Tréforier de la Gendarmerie, & d'Anne BARROIS; & il fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris, au mois de Mai de l'an 1720. en confidération des fervices qu'il avoit rendus tant en ladite qualité de Prémier Médecin de Sa Majefté, que précédemment en celle de Médecin ordinaire de Sa Maifon, & de Prémier Médecin de M. le Duc d'Orléans, Régent, & de ceux que Denis Dodart, fon pére, Docteur Régent de la Faculté de Médecine à Paris, & de l'Académie Royale des Sciences, avoit rendus en ladite qualité, pendant plus de quarante ans, foit auprès des Princes du Sang, foit dans le Public, & principalement auprès des Pauvres, pour lefquels il avoit eû une attention particuliére. Ces Lettres adreffées aux Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, où elles ont dû être regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Claude-Jean-Batifte Dodart, par le Juge d'Armes de France, font,

D'Azur, à un Sautoir d'Argent, acompagné de quatre Befans d'Or, pofés un dans chaque Canton. Cet Ecu timbré d'un Cafque de profil.





GUI DE DONISSAN, Ecuyer, Seigneur de Citran, de S. Geneft, de Romefort, & Confeigneur de la Lande-de Bourdeaux, demeurant dans ladite Ville de Bourdeaux, obtint une Commiffion de Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Boufflers, le 13. Mars 1691. Il époufa le 5. Mai 1700. Marie-Anne D'ABADIE, fille de Jean d'Abadie, Seigneur de Cuzac, Confeiller du Roi en fa Cour des Aides & Finances de Guienne, & d'Anne DE LA BAZENS. De ce mariage, il eut pour enfans, Alphonfe de Doniffan, né le 14. Mai 1703. Jean-Pierre-Benoit de Doniffan-de Citran, né le 19. Avril 1704. reçûs Pages du Roi, dans fa grande Ecurie, le 24. Juin 1726. Charles-Gui de Doniffan-de S. Geneft, né le 13. Octobre 1705. reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie, le 9. Avril 1727. & Louis-Bernard de Doniffan, né le 19. Novembre 1713. reçû auffi Page du Roi, dans fa grande Ecurie, le 5. Aouft 1729.

Les Titres en Original qui ont été produits pour leurs réceptions, juftifient que ledit Gui de Doniffan, leur pére, & Jofeph de Doniffan, fon frére aîné, Lieute-

nant dans le Régiment des Fuziliers du Roi, & duquel il fut inftitué héritier par fon Teftament du 23. Janvier 1685. étoient enfans de

Charles de Doniffan, Ecuyer, Seigneur de Citran, de S. Geneft, de la Prade, &c. & de Marie DE MANIBAN, qu'il avoit époufée le 17. Septembre 1667. fille de Gui de Maniban, Préfident en ladite Cour des Aides, & de Marie DE LA VIE. Que ledit Charles de Doniffan, fit fon Teftament le 9. Avril 1681. & qu'il eut pour pére et mére,

Jofias de Doniffan, Ecuyer, Seigneur de Citran, de Doniffan, &c. Meftre de Camp du Régiment Bourdelois, prémier Jurat Noble de la Ville de Bourdeaux, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Suzanne PASQUIER, mariée le 15. Juin 1620. fille de Nicolas Pafquier, Ecuyer, Sieur de Balanzac, & de Suzanne DE BRÉMOND. Ledit Jofias, fils de

Lancelot de Doniffan, Seigneur de Citran & de Doniffan, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de Chevaux-Légers, l'an 1577. Capitaine de cinquante hommes d'Armes, l'an 1588. & Sindic de la Nobleffe du Pays de Médoc, nommé l'an 1594. & de Florence DE BRÉMOND, qu'il avoit époufée en troifiémes noces le 10. Octobre 1588. fille de haut & puiffant Meffire Charles de Brémond, Seigneur d'Ars, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, & Lieutenant pour Sa Majefté ès Pays de Saintonge & d'Angoumois, & de Louife DE VALSERGUES; (*elle eut pour fa dot* 9454. *écus* 18. *f.* 6 *den.*). Ledit Lancelot de Doniffan, époufa 1°. le 19. Février 1572. Jaquette ACHARD, fille de haut & puiffant François Achard, Ecuyer, Seigneur de la Chatellenie, Terre & Seigneurie de Boifrédon & de Romefort, & de Jeanne DE LANNE; 2°. le 18 Janvier 1577. Marie DE VILLENEUVE, fille de Jean de Villeneuve, fecond Préfident du Parlement de Bourdeaux, & de Marie PONTIER. Il ne paroît pas qu'il ait eû d'enfans de ces deux prémiéres femmes.

Il eut pour pére & mére,

Jean de Doniffan, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Citran, & Marguerite ACHARD, qu'il époufa le 3. Mai 1547. fille de Gafton Achard, Ecuyer, Seigneur de Terrefort, qui lui donna pour fa dot la fomme de 4000. francs Bourdelois; Jean de Doniffan mourut peu d'années après, & ladite Marguerite Achard, fa veuve, fut mariée en fecondes noces, avec ledit François Achard, Seigneur de Boifrédon, & de Romefort, & en troifiémes noces, avec Armand RAFIN, Seigneur d'Aiguevive, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. Ledit Jean de Doniffan & Guillaume de Doniffan, fon frére, Ecuyer, Sieur de Jaubaftas, l'an 1541. étoient enfans de

Thomas de Doniffan, Ecuyer, Seigneur de Citran, & de Marguerite DE GASSIES, mariée le 16. Juin 1527. & à laquelle Jean de Gaffies, fon frére, Ecuyer, donna pour fa dot, la fomme de cent francs Bourdelois, *avec une Robe de Satin, une Cotte de Damas, un Chaperon de Velours, une Robe de Satin noir, doublée de Velours, & une Cotte de Satin.* Que ledit Thomas de Doniffan, eut pour frére aîné, Pierre de Doniffan, Ecuyer, Seigneur de Citran, avec lequel il tranfigea le 9 Avril 1522. fur le partage des biens de leur pére et mére. Qu'il eut un autre frére, nommé auffi Pierre de Doniffan, Ecuyer, Seigneur de la Prade, lequel par fon Teftament du 9. Février 1569. où il eft qualifié de noble & puiffant Seigneur, donna la plus grande partie de fes biens à Françoife de Doniffan, veuve du Seigneur de la Tour, à Marie de Doniffan, femme de Louis DE TARDES, Ecuyer, Seigneur de Tardes, & à Marguerite de Doniffan, femme d'Etienne DE TARDES, Ecuyer, Seigneur de Gaffies, fes filles, *attendu que le Sieur de Doniffan, fon fils, s'en*

étoit allé hors sa Compagnie contre son gré & sa volonté, & qu'il avoit porté les Armes contre le Roi, chose qui lui avoit été si désagréable, que ses biens & son pauvre corps en étoient tombés en grand cure & maladie. Que lesdits Pierre & Thomas de Donissan, étoient enfans de Noble homme

Jean de Donissan, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Citran en Médoc, & de Marguerite DE LISLE, qu'il épousa le 30. Décembre 1481. sœur de Jean de Lisle, Ecuyer, Seigneur de la Bréde & de S. Loubéze; Jean de Donissan mourut au mois de Février 1521. & sa Veuve par son Testament du premier Septembre 1532. voulut être enterrée auprès de lui, dans l'Eglise de S. Pierre d'Avansan, audit Pays de Médoc. Suivant une Transaction en Original, faite le 9. Mars 1520. entre Aimeri de Donissan, Ecuyer, & ledit Jean de Donissan, son frére, Ecuyer, Seigneur de Citran, il est prouvé qu'ils étoient enfans de Noble homme

Gaston de Donissan, Donzel, Seigneur de Citran, & de Noble Isabeau DE BLAIGNAN; Que ledit Gaston, vendit à Noble homme Pierre DE GREILLI, Donzel, Seigneur de S. Genis, le 4. Janvier 1452. tous les droits qu'il avoit dans la Seigneurie de Blanquefort, & sur le Moulin de Ramefort, & qu'il fut institué héritier de Noble homme

Aimeri de Donissan, son pére, Donzel, Seigneur de Citran, suivant son Testament du 5. Mars 1443. par lequel il veut être enterré dans l'Eglise de S. Pierre d'Avansan, lieu de la sépulture de ceux de son lignage; Ledit Aimeri, fils de Noble homme *Monsieur*

Raimond de Donissan, Chevalier, Seigneur de Citran, & de Noble Dame *Madame* Marguerite DE DURFORT, à laquelle il fit une donation de tous les biens qu'il possédoit dans les Paroisses de la Barde, d'Arsac, &c. le 26. Janvier 1410. Que ledit Raimond de Donissan, par son Testament du 20. Aoust 1415. voulut aussi être enterré auprès de ceux de son lignage, dans l'Eglise de S. Pierre d'Avansan, & institua son héritier ledit Aimeri de Donissan, son fils, dont ladite Marguerite de Durfort, étoit tutrice le 5. Février 1419. & qu'il eut pour pére & mére, Noble homme

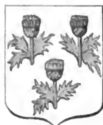
Pons de Donissan, Donzel, Seigneur de Citran, & Assalide DE FINS, Dame de Montbazan, laquelle fut nommée tutrice dudit Raimond, & de Thomasse de Donissan, ses enfans, par Sentence de l'Official de Bourdeaux, du 19. Juin 1372. Que ledit Pons, dit Poncet de Donissan, fut institué héritier par le Testament d'Aiscelin-Guilhem DE LA MOTTE, son ayeul maternel, Damoiseau, & qu'il eut pour pére & mére,

Guilhem-Raimond de Donissan (ortografié aussi DAUNEYSSAN), Damoiseau, Seigneur de Citran, & Isabelle DE LA MOTTE, sa femme, fille dudit Aiscelin-Guilhem de la Motte, & à laquelle fut donnée la tutelle de Guilhem-Raimond de Donissan, son fils, Seigneur d'Angladet, par Sentence de l'Official de Bourdeaux, du septiéme des Calendes de Juin, l'an 1345. & que ledit Seigneur de Citran étoit vraisemblablement fils de

Guilhem-Arnaud de Dauneyssan, Donzel, Seigneur de Seytran, duquel Simon DE GIRONDE, par Acte du Dimanche avant Noël 1303. reconnut tenir en Fief plusieurs héritages assis dans la Paroisse de Listrac en Guienne.

D'Argent, à une Bande d'Azur; Ecartelé de Gueules, à un Lion d'Or.





François-Louis-Alexis DONODEI (anciennement DONADIEU), Ecuyer, Seigneur de Camprédon, demeurant dans la Ville de l'Isle de Vénisse, épousa le 15. Mars 1701. Marie de Prisie, Dame de Malassaigne, fille de Noble Claude-Louis de Prisie; De ce mariage, il a eû pour enfans, Charles-Joseph Donodeï, né le 16. Octobre 1705. & Louis-Alexandre Donodeï, batisé le 16. Juin 1709. reçûs tous deux successivement Pages du Roi dans sa petite Ecurie, les 2. Mai 1721. & 11. Mars 1724. sur les Titres produits alors pour leurs réceptions, lesquels justifient que ledit François-Louis-Alexis Donodeï, héritier institué par le Testament de Marie-Marguerite de Gast, sa mére, du 18. Septembre 1710. étoit fils de Noble

Jean-Joseph Donodeï, & de ladite Marie-Marguerite de Gast, mariée le 7. Octobre 1666. & fille de Michel de Gast, Seigneur de Cairol & de Montmiral. Que ledit Jean-Joseph Donodeï, aussi héritier institué par le Testament de Noble Gaspard Donodeï, son pére, Ecuyer, du 20. Mai 1645. étoit fils dudit

Gaspard Donodeï, Ecuyer, & de Marie Ravaneau, qu'il épousa le 18. Mai 1634. fille de Noble Nicolas Ravaneau, & de Françoise Michel; Ledit Gaspard, fils de Noble

Charles Donodeï, & de Caterine Guiard, mariée le 15. Novembre 1592. & fille de Noble Jean Guiard, Ecuyer, & d'Anne de Lamis. Que ledit Charles Donodeï, fit son Testament le 9. Janvier 1615. par lequel il voulut être enterré auprès de ses Ancêtres, dans l'Eglise de Notre-Dame des Anges de la Ville de l'Isle de Vénisse, & qu'il eut pour pére & mére, Noble.

Sauvaire Donodeï, & Françoise de Jouffrei, sa femme, qu'il épousa le prémier Juin 1553. fille de Noble Rostaing Jouffreï, & d'Anne Hunette. Que ledit Sauvaire Donodeï, fit son Testament le 20. Octobre 1580. par lequel il institua ses héritiers Aléxandre, Charles, Jaques, Pierre, & Jean Donodeï, ses enfans, & qu'il fit sa déclaration le 18. Mai 1574. des biens qu'il possédoit en noble emphitéose de la Chartreuse de Bonpas, au quartier de Camprédon, comme héritier de Noble

Vincent DONADIEU, son pére, de ladite Ville de l'Isle de Vénisse.

Les armes de cette Famille sont,

D'Argent, à trois Chardons de Sinople, fleuris de Gueules, & posés deux & un.





Etienne DORIA, Capitaine de Cavalerie, demeurant dans la Ville de Tarascon en Provence, Diocèse d'Avignon, épousa le 23. Juin 1694. Marie-Marthe Collet, fille de Louis Collet, Ecuyer, Sieur de la Viselède, & de Diane Robin. De ce mariage, il a eû pour fils, François-Joseph Doria, né le 3. Novembre 1702. & reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 16. Mars 1720. sur les Titres qu'il produisit alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Etienne Doria, eut pour pére & mére, Noble

Joachim Doria, II. du nom, & Madelène de Rignac, mariée le 21. Février 1664. & fille de Pierre de Rignac, Conseiller du Roi en sa Cour des Comptes,

Aides & Finances de Montpellier, & de Marie BERGER. Que ledit Joachim Doria, fut déclaré Noble & issu de Noble race & lignée, par Arrest des Commissaires Généraux en Provence, du 21. Février 1668. & qu'il fit son Testament le 8. Avril de l'année suivante; Qu'il eut pour frére, François-Joseph Doria, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de Saint Giles, le 25. Octobre 1660. & que ces deux fréres, étoient enfans de Noble

André Doria, & de Louise DE SADE, qu'il épousa le 11. Novembre 1640. fille de Noble Jean-Valentin de Sade, Seigneur d'Eiguiéres, & de Françoise DE CALVIÉRE-BOUCOIRAN. Que ledit André Doria, par son Testament du 7. Juin 1650. institua son héritier Noble Joachim Doria, son fils, lui substitua ses autres enfans, & successivement à ceux-ci, Noble Charles DE REMOND-DE MODENE, son cousin, Seigneur de Pomeiroles, sous la condition de porter le nom & les Armes de Doria, & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Joachim Doria, I. du nom, Docteur ès Droits, Avocat au Parlement de Provence, & Sibile DE JOANNIS, mariée le 17. Avril 1601. fille d'Arnoul de Joannis, Sieur de Châteauneuf, Conseiller audit Parlement, & de Charlote DE CORIOLIS. Ledit Joachim, fils de Noble

François Doria, Docteur ès Droits, & de Marthe FAURE, qu'il épousa le 28. Septembre 1567. fille de Jean Faure, Ecuyer, Sieur de Vercors, & de Françoise DE SADE. Que ledit François Doria, eut entr'autres fréres, Jean Doria, Gentilhomme servant de la Reine, & Pierre Doria, en faveur duquel le Doge & les Gouverneurs de la République de Génes, donnérent une attestation le 20. Février 1577. portant que la Famille de Doria étoit Noble, & que ledit Pierre, fils de Sixte Doria, étoit inscrit comme Citoyen Noble, dans le Livre de la Noblesse de ladite République, au nombre de ceux dont on choisissoit les Doges, Gouverneurs, & autres Magistrats.

Cette Famille porte pour Armes :

Coupé d'Or & d'Argent, à un Aigle de Sable, brochant sur le tout, Couronné de même, & les ailes étenduës.





FRANÇOIS-ALBERT DE DOUAI, né le 27. Janvier 1722. fut reçû le 3. Octobre 1732. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, après avoir prouvé par Titres, devant le Juge d'Armes de France, qu'il étoit fils de

Jean-Marie-Albert-Blaise de Douai, Ecuyer, Seigneur de Baisnes, & de Cécile DE HENIN, qu'il épousa le 11. Février 1719. du consentement de Jean-Batiste de Hénin, son frére, Ecuyer, Seigneur d'Aire. Que ledit Sieur de Baisnes, eut pour pére & mére,

Albert-François de Douai, Sieur de Baisnes, Echevin de la Ville d'Arras, & Ernestine CARDON, fille de Jaques Cardon, Sieur du Broucard, Echevin de ladite Ville, & de Seberghe VANDEN BERGUE, & que ledit Albert-François de Douai, étoit fils de

Nicolas de Douai, Seigneur de Préhédré, & du Bois-Habart, ancien Echevin de la Ville d'Arras, & mort en 1703. Confeiller Sécrétaire du Roi près le Parlement de Tournai, & d'Ifabelle LE CAMBIER, qu'il avoit époufée le 29. Mai 1653. fille de Noël le Cambier, Sieur de Gribeffart, Echevin de ladite Ville d'Arras, & de Barbe LE COMTE.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à un Pal d'Argent, chargé de trois Tourteaux de Sinople.



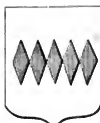


JEAN LE DUC, Ecuyer, Seigneur de Compertrix en Champagne, demeurant à Paris, époufa le 2. Décembre 1699. Marie-Marguerite FAGNIER-DE MONTFLAMBERT, fille de Pierre Fagnier-de Montflambert, Ecuyer, Confeiller Sécrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, Confervateur des hipotéques, & de Louife BOUTET. De ce mariage, il a eû trois enfans, favoir, Augufte-Michel le Duc, Ecuyer, né le 20. Juillet 1713. à préfent Capitaine dans le Régiment de Piémont Infanterie; Jaques-Louis le Duc, Ecuyer, né le 13. Novembre 1714. & Lieutenant dans le Régiment de Champagne, & Claude-Jofeph le Duc, Ecuyer, né le 8. Aouft 1722. Ledit Jean le Duc, Seigneur de Compertrix, par Jugement des Commiffaires Généraux du Confeil, rendu contradictoirement le 27. Juin 1723. fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, comme iffu d'ancienne extraction, en conféquence des Titres qu'il produifit alors devant lefdits Sieurs Commiffaires, & qui établiffent graduellement fa filiation jufqu'à Jean le Duc, fon IV. ayeul, dont le fils Pierre le Duc, Ecuyer, Seigneur de Compertrix, fut marié avec Marie CLEMENT, le 22. Juillet 1550.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné en Chef de deux Rofes de même, & en pointe d'une Croix auffi d'Or, treflée.





CHARLES LE DUCHAT, Sieur de Rurange, Capitaine dans le Régiment Dauphin Etranger Cavalerie, fut maintenu dans fa nobleffe, & anobli en tant que de befoin, avec fa poftérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres en forme de Charte, données à Paris, par SA MAJESTÉ, au mois de Mai de l'année 1721. fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préfent, le Blanc, & fcellées.

Les motifs de cette grace mentionés dans lefdites Lettres, font que ledit Sieur le Duchat fervoit depuis plus de dix-huit ans, étant entré dès l'année 1703. en qualité de Cadet dans le Régiment de Provence Infanterie, où il avoit été fait Souslieutenant en 1705. & avoit fervi jufqu'en l'année 1707. qu'il

avoit été élevé au grade de Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Alzau, où il avoit fervi jufqu'à la réforme qui fuivit la Paix d'Utrecht, après laquelle, ledit Régiment d'Alzau ayant été incorporé dans celui de Dauphin Etranger, ledit Charles le Duchat y fervit encore alors, en qualité de Capitaine en fecond entretenu. Que pendant le cours de la précédente Guerre, il avoit donné dans toutes les ocafions des preuves de la valeur, de la fermeté & de l'expérience que l'on pouvoit défirer dans un Officier militaire, & notament qu'en l'année 1708. ayant été chargé de s'emparer d'un pofte près de Wilvorden, dans les Pays-bas, avec quatre cent Maitres, dont le commandement lui avoit été confié, il l'avoit attaqué avec tant de courage, que malgré les retranchemens & la défenfe de cent Grenadiers des Troupes des Alliés, & quoique dans l'action, il eut reçû un coup de fufil qui lui avoit caffé l'épaule, il avoit, à la tête de fon détachement auquel il avoit fait mettre pied à terre, emporté ce pofte, & fait prifonnier les cent Grenadiers qui le commandoient. Que Sa Majesté étoit d'ailleurs informée que l'Expofant étoit iffu en ligne directe de l'ancienne Famille des le Duchat, qui étoit établie depuis plus de 300. ans dans la Ville de Troyes en Champagne, & qui faifoit corps avec la Nobleffe du Pays, ainfi qu'il étoit juftifié par trois Actes valables, favoir, un hommage des Fief, Terre & Seigneurie de Miri, fitués à Montlepotier, Bailliage de Meaux, fait au Roi à caufe de fon Château de Provins, le 30. Novembre de l'an 1538. par Claude le Duchat, au nom de Claude le Duchat, I. du nom, fon pére, V. ayeul de l'Expofant; le Contrat de mariage de Thomas le Duchat, fils dudit Claude le Duchat, II. du nom, fon IV. ayeul, & de Guillemette Pericard, accordé le 18. de Juillet de l'an 1555. avec Anne d'Autrui, par Contrat paffé à Troyes, dans lequel les futurs époux, nonobftant leur Nobleffe, avoient ftipulé communauté de biens meubles & conquêts immeubles, pour être partagés après le décès de l'un ou de l'autre, entre le furvivant & leurs enfans, dérogeant à cet effet à la Coutume du Bailliage de Troyes; Et un Acte de notoriété, reçû le dernier Février 1583. par Jean Charpi & Juvenel Maret, Notaires en la Ville de Troyes, & fait par Nobles perfonnes Denis le Bé, Sieur de Betilli, Oudard Pericard, Jean Riboteau, & noble homme Guillaume de Meures, notables Bourgeois de Troyes, tous lefquels avoient attefté qu'ils connoiffoient ledit Thomas le Duchat, demeurant alors à Metz, lequel étoit iffu de noble lignée du côté paternel & maternel, étant fils de Noble homme Claude le Duchat, vivant Sieur de Miri, & de Demoifelle Guillemette Pericard, fa femme, demeurans à Troyes. Que ledit Claude le Duchat, étoit fils de Noble homme Claude le Duchat, I. du nom, vivant Sieur de Montlepotier, de Miri, de Bordes & de Maugis, & de Demoifelle Barbe le Févre, fa femme, demeurans à Pont-fur-Seine, & que ladite Guillemette Péricard étoit fille de Noble homme Jaques Péricard, Sieur de Champgrillet & de Colaverdei, & de Demoifelle Caterine Huart, fa femme, & que lefdits le Duchat & Péricard, étoient Nobles perfonnes iffuës de Noble lignée & parenté. Ces Lettres adreffées au Parlement, à la Cour des Comptes, Aides & Finances, & au Bureau des Finances à Metz, y ont apparemment été regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Charles le Duchat, par le Juge d'Armes de France, font,

D'Argent, à cinq Fufées de Gueules rangées en Fafce. Cet Ecu timbré d'un Cafque de profil.



SEBASTIEN



SEBASTIEN DE DURAT, Ecuyer, Seigneur du Ludaix, demeurant au Bourg de Marcillac en Bourbonnois, Diocèse de Clermont, Election de Ganat, & Généralité de Moulins, épousa le 12. Janvier 1696. Marie DE ROLLAT, fille de Louis de Rollat, Ecuyer, Seigneur de Brugeac, de Marzac, &c. & de Marie DE MURAT. De ce mariage, il a eû quatre fils & quatre filles, savoir, 1 François de Durat, Seigneur du Ludaix, né le 20. Juillet 1697. lequel étoit Garde du Corps du Roi dans la Compagnie de Charost, l'an 1719. & Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, reçu le 24. Juin 1722. 2 Balthazar de Durat, Ecuyer; 3 Jaques de Durat, Ecclésiastique; & 4 François-Georges de Durat, Ecuyer; 5 Marguerite; 6 Antoinette; 7 Marie & 8 Jeanne de Durat; ladite Marguerite, dite Mad[elle] des Portes-du Ludaix, née le 4. Juillet 1708. & reçûë à S. Cir le 22. Décembre 1719. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Sébastien de Durat, eut pour pére & mére,

François de Durat, Seigneur de Rocheneuve & du Ludaix, & Renée DE CHAMBON, mariée le 14. Avril 1665. & fille de Sébastien de Chambon, Seigneur de Deux-Aigues, & d'Anne D'AMFREVILLE. Ledit François de Durat, fils de

Jean de Durat, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Mion, Lieutenant dans le Régiment de S. Hilaire, l'an 1632. & de Françoise DE LUCHAT, qu'il épousa le 13. Mai 1637. fille de Jean de Luchat, Ecuyer, Sieur des Landes, & de Caterine DE MONTAGNAC. Que ledit Jean de Durat & Gabriel de Durat, son frére aîné, Ecuyer, Seigneur & Baron de la Cellette, Bailli de Combrailles, étoient enfans de puissant Seigneur

Gilbert de Durat, Ecuyer, Seigneur des Portes & de S. Mion, Maitre des Eaux & Forêts de Combrailles, l'an 1596. Bailli dudit Pays, pourvû le 30. Janvier 1597. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, &c. & de Marguerite DE VEILHAN, mariée le 23. Mai 1596. & fille de haut & puissant Seigneur Gabriel de Veilhan, Seigneur de Pénacors, Baron de Marigni, & de Madelène DE ROFFIGNAC; Ledit Gilbert, fils de puissant Seigneur Messire

Jean de Durat, II. du nom, Seigneur des Portes, Bailli de Combrailles, pourvû le 2. Janvier 1536. Chevalier de l'Ordre du Roi, par Lettres du 14. Avril 1569. & de Jaqueline DE SALIGNI, qu'il épousa en présence de plusieurs Grands & Notables Seigneurs & Gentilshommes, le 18. Juillet 1566. & qui étoit veuve de Gilbert DE LUCHAT, Chevalier, Seigneur de Thuret.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Tubeuf, Commissaire départi dans la Généralité de Moulins, du 21. Janvier 1669. & les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontent la filiation dudit Jean de Durat, II. du nom, jusqu'à Antoine de Durat, son bisayeul, Ecuyer, Seigneur des Portes, l'an 1442. dont le fils Jean de Durat, I. du nom, qualifié Chevalier, Seigneur des Portes, étoit Ecuyer & Chambellan de Charles Duc de Bourbon, Conétable de France.

Echiqueté d'Or & d'Azur.





NICOLAS DE DURFORT, II. du nom, Ecuyer, Officier dans le Régiment Royal Artillerie, demeurant dans la Ville de Perpignan, épousa le 11. Décembre 1719. Agnès CRUZÉ-DE BOURDEVILLE, fille de François Cruzé-de Bourdeville, Capitaine dans le Régiment de Baffigni, & d'Agnès DE BOURDEVILLE-DE DOMENECH. De ce mariage, il a eû pour enfans, Louis & Joseph de Durfort, & Marguerite-Thérése-Narcisse de Durfort, née le 6. Aoust 1721. & reçûë à S. Cir le 16. Février 1732. sur les Titres produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Nicolas de Durfort & Pierre de Durfort, Ecuyer, Seigneur de Rousines au Diocése de Mirepoix, & Charles de Durfort, ses fréres ainés, étoient enfans de Noble

François de Durfort, Seigneur de Rousines, & de Marguerite D'ALBOUÏ, mariée le 5. Février 1679. & fille de Noble Jean d'Albouï, Seigneur des Casses, & de Renée CABRIOL-DE S. MAURICE. Que ledit François de Durfort, héritier institué par le Testament de Marie, dite Marion de Rouset, sa mére, le 6. Septembre 1685. étoit fils de Noble

Jean de Durfort, II. du nom, Seigneur de Rousines & de Vernioles, & de ladite Marie DE ROUSET, qu'il épousa le 18. Juin 1650. veuve de Noble homme Guillaume DE SALES, & fille de Noble Samson de Rouset, Seigneur & Baron de la Nogaréde, Conseigneur de Mazamet. Ledit Jean de Durfort, fils de

Jean de Durfort, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Rousines & de Vernioles, & de Marie DE NADAL, Mariée le 2. Décembre 1598. fille de Noble Jaques de Nadal, Sieur de Masseguel, & de Marguerite DE LAUTREC; Que ledit Jean de Durfort, lequel mourut le 25. Décembre 1645. & dont l'Inventaire des biens fut fait au lieu de Pierrefite en Lauraguais, le 29. Janvier 1646. eut pour pére & mére, Noble

Nicolas de Durfort, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Rousines, & Isabeau DE GENIBROUZE, qu'il épousa le 26. Avril 1573. fille de Noble Sébastien de Génibrouze, Ecuyer, Seigneur de S. Amand & d'Aigrefeuille, & de Françoise DE LESCURE; Que ledit Nicolas, & Gabriel, & Jean-François de Durfort, ses fréres, Ecuyers, étoient enfans de Noble

Guillaume de Durfort, Seigneur de Rousines, lequel fit une donation de la moitié de tous ses biens, audit Nicolas de Durfort, son fils, le 2. Mai 1563.

Ledit François de Durfort, pére de celui qui donne lieu à cet article, fut déclaré Noble & issu de Noble race & lignée, par Ordonnance de M. de Lamoignon, Commissaire départi dans la Province de Languedoc, du 29. Aoust 1700. & les Titres qui y sont énoncés, justifient de plus, que ledit Guillaume de Durfort, Sieur de Rousines, eut pour pére & mére, Noble Jean de Durfort, & Anne DE GASSION, sa femme, lesquels firent leur Testament en sa faveur, l'un le 9. Février 1524. & l'autre le 17. Novembre 1528.

D'Azur, à une Bande d'Or.



E E



ALEXANDRE-EUGENE VAN EECHAUTE, Seigneur de Pumbeck en Flandres, Capitaine dans le Régiment Royal Artillerie, l'an 1719. fut batifé dans l'Eglife d'Ennevelin, Châtellenie de Lille, Diocèfe de Tournai, le 17. Avril 1681. & il époufa le 26. Mai 1719. Marie-Marguerite DE MAILLI-MAMETS, Dame Douairiére des Prez. Les Titres qu'il a produits en 1722. pour établir fa Nobleffe, juftifient qu'il eut pour pére & mére,

Pierre-Ignace Van Eechaute, Chevalier, Seigneur d'Aigremont, de Pumbeck & de Rofnel, & Eléonore-Marie-Aléxandrine OBERT, mariée le 15. Juillet 1677. & fille de Jean-Batifte Obert, Ecuyer, Sieur de Noyelles, & d'Anne-Marie-Françoife DU CHATEL, & que ledit Sieur d'Aigremont, par Sentence arbitrale renduë à Tournai, le 18. Mai 1683. partagea les biens de fes pére & mére, tant avec fes fœurs, Marie-Adrienne Van-Eechaute, femme d'Albert DE LANNOI, Baron de Léverghen, & Florence Van Eechaute, femme de François D'OGNIES, Baron de Courriéres, Général de Bataille dans les Armées du Roi d'Efpagne, & Gouverneur d'Oudenarde, qu'avec Antoine DE POTELBERGHE, Ecuyer, Sieur de Boulenoi, Capitaine dans le Régiment des Hauts Allemands du Colonel Bellerofe, pour fa Majefté Catolique, comme fondé de la procuration de Marie-Madelène DE CAMARGO, fa femme, tutrice de Thérèfe-Eléonore Van Eechaute, fa fille, née de fon premier mariage avec Floris Van-Eechaute, Ecuyer. Lefdits Pierre-Ignace, Floris, Marie-Adrienne, & Florence Van Eechaute, enfans d'

Henri Van Eechaute, Seigneur de Pumbeck, Capitaine d'une Compagnie de Hauts Allemands pour le fervice de S. M. C. & d'Ifabelle Conftance VAN WARNEVVICK, qu'il époufa le 19. Septembre 1645. fille de Noble Seigneur Denis Van Warnevvick, Seigneur de Bruyéres, & d'Anne VANDER MEEREN, & que ledit Henri Van Eechaute, eut pour pére et mére,

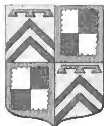
Charles Vanden Eechaute, Chevalier, Seigneur de Pumbeck, & Adrienne DE BAESDORP, fa femme. Que ledit Charles Vanden Eechaute, fut créé Chevalier, par Lettres données à Madrid le premier Aouft 1630. en confidération de ce qu'il étoit iffu des anciens Seigneurs de Grimberg, dans le Duché de Brabant, d'où fes Ancètres qui y avoient réfidé plus de 250. ans, étoient venus s'habituer dans la Ville de Gand, & y avoient toujours fidélement fervi leurs Princes. Que Giles & Jean Van Eechaute, pére & fils, qualifiés Chevaliers, avoient acompagné Philipes le Bon, Duc de Bourgogne, dans toutes fes Guerres. Que Jean & Roland Vanden Eechaute, furent tués à la bataille de Nanci, avec Charles Duc de Bourgogne. Que Giles Van Eechaute, leur frére et leur héritier, Seigneur de Pumbeck, eut pour fils Jaques Van Eechaute, premier Echevin de la ville de Gand, pére de Jean Vanden Eechaute, & ayeul de Giles Vanden Eechaute, Seigneur de Pumbeck & d'Aigremont, pére dudit Charles Vanden Eechaute, lequel, non plus que fes Prédéceffeurs, n'avoit point dégénéré de fon extraction & Nobleffe; Que fa Famille réputée pour une des principales de ladite Ville de Gand, avoit exercé les Charges honorables de Grand Bailli & de premier Echevin, avoit été titrée de la Vicomté de Roulers & des Seigneuries d'Eechaute, de Watines, d'Holbecque, de Pumbeck,

de Bouchaute, d'Aigremont, &c. & s'étoit alliée dans les Maiſons du Comté de Flandres. Qu'entr'autres, Cornille Van Eechaute, Chevalier, Vicomte de Roulers, Grand Bailli de Gand, avoit épouſé Caterine DE FLANDRES, fille naturelle de Louis II. Comte de Flandres & de Nevers, & avoit eû de ce mariage, une fille nommée Jeanne Van Eechaute, Dame de Roulers, mariée avec Baudouin, Seigneur D'OGNIES, & que ledit Charles Van Eechaute, Sieur de Pumbeck, s'étoit auſſi allié noblement dans la Maiſon de Baeſdorp, dont plusieurs de ce nom avoient été honorez du Grade de Chevalier, de même que Floris Van Eechaute, Sieur d'Aigremont, frére aîné dudit Charles.

Ledit Floris Van Eechaute, qualifié Chevalier, Sieur d'Aigremont, Eſcoutette, (*id eſt*, Bailli) de la Ville de Bruges, donna le 22. Janvier 1620. au Comte de Flandres, ſon dénombrement des Fief & Seigneurie d'Aigremont, qu'il poſſédoit dans la mouvance de la Salle de Lille, comme héritier de Barbe THIEULAINE, ſa mére, femme de Noble homme Giles Van Eechaute, Seigneur de Pumbeck.

D'Argent, à un Sautoir de Gueules.





LOUIS D'ELTOUF, (anciennement DE LE TOUX, & DE LE TOUF), Ecuyer, Seigneur de Pradines, demeurant dans la Ville de Lion, fut batiſé dans l'Egliſe de S. Valére-de Seigneville, au Diocèſe de Langres, & fut reçû Page du Roi, dans ſa grande Ecurie, le 24. Septembre 1701. il épouſa le 28. Février 1704. Marguerite DE THELIS, fille de Camille de Thélis, Ecuyer, Seigneur de Valorges, de Fourquevaux, &c. & de Marie BERAUD. De ce mariage il a eû pour fils René-Antoine d'Eltouf-de Pradines, né le 17. Mai 1709. & reçû auſſi Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 22. Mars 1727.

Les Titres qui ont été produits à cet effet pour les preuves de leur Nobleſſe, juſtifient que ledit Louis d'Eltouf eut pour pére & mére,

Pierre d'Eltouf-de Pradines, Ecuyer, Seigneur de Venans, des Moulins & de Seigneville, Capitaine dans le Régiment de Geſvres Cavalerie, puis Capitaine de Carabiniers dans le Régiment du Roi l'an 1685. & Anne DE CHOISEUL, ſa femme, mariée le 12. Mars 1679. & fille de Charles de Choiſeul, Seigneur d'Ambonville, & de Marie PORCHEROT-DE BILLI. Ledit Pierre d'Eltouf, fils de

Charles d'Eltouf, II. du nom, dit de Pradines, Ecuyer, Seigneur de Tenance, & d'Elizabeth DE BAUSSANCOURT, qu'il épouſa le 23. Juin 1644. fille d'honoré Seigneur François de Bauſſancourt, Ecuyer, Sieur du Petit-Meſnil, & d'Elizabeth DE VERINE. Que ledit Charles d'Eltouf, & Héléne d'Eltouf, ſa ſœur, femme de Michel DE SAUCIERES, Seigneur de Tenance, étoient enfans de Noble Seigneur

Charles d'Eltouf, I. du nom, dit de Pradines, Ecuyer, Seigneur de Pouilli en Baſſigni, de Tenance-aux-Moulins, &c. & de Charlote DE LA CHASTRE, mariée le 4. Septembre 1609. & fille de Noble homme Batiſte de la Chaſtre, Ecuyer, Sieur de Brillebault, & de Françoiſe DE VIEILBOURG. Que ledit Charles d'Eltouf, lequel accompagna l'an 1608. le Duc de Nivernois, Prince de Mantouë, dans ſon Ambaſſade à Rome, eut entr'autres fréres, Batiſte d'Eltouf, Chevalier de l'Ordre de

S. Jean de Jérufalem, Commandeur de Pontaubert, & de S. Jean de Laucourt, l'an 1624. & qu'ils eurent pour pére & mére, Honoré Seigneur Meffire

Jean de le Touf, II. du nom, dit de Pradines, Seigneur de Sémontier, de Pouilli, de Provenchéres & de Richebourg, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Jeanne DE LA TOUR, fa femme, qu'il avoit époufée avant l'an 1583. fille de Jean de la Tour, Chevalier, Seigneur de Tenance-aux Moulins, de la Tour en Voivre & des Poinffons, Gentilhomme fervant de la Reine, & de Jeanne DES JOBARDS. Ledit Jean de le Touf, fils de

Jean de le Toux, I. du nom, dit de Pradines, Ecuyer, Seigneur de Sémontier, & de Barbe DE ZURLE, fa femme, laquelle après la mort de fon mari, fit faire l'inventaire de fes biens, par le Lieutenant Général du Bailliage de la Montagne en Bourgogne, le 13. Mai 1546.

Cette Famille a été maintenuë dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Bouchu, Commiffaire départi dans la Généralité de Dijon, du 20. Mars 1669. & les Titres qui y font énoncés remontent jufqu'à Guillaume DE LE TOUX, Chevalier, vivant avant l'an 1316.

Il y a plufieurs autres Branches de ce nom, defquelles il fera fait mention ci-après, lorfque les filiations auront été fuffifamment prouvées.

Ecartelé au premier & quatriéme, d'Or, à deux Chevrons de Sable, l'un au-deffus de l'autre, & un Lambel de trois pendans de Gueules, pofé en Chef; Au deux & trois, Ecartelé d'Argent & de Sable, & une Bordure de Gueules, engreflée.





MICHEL D'ELVERT, Ecuyer, Seigneur de Bourfcheid & de Zillinghen, Confeiller au Confeil Supérieur d'Alface, demeurant à Colmar, Diocèfe de Bâle, naquit le 10. Aouft 1693. Il fit homage au Roi, en fa Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Metz, le 8. Avril 1717. à caufe des Terres & Seigneuries de Bourfcheid, de Courferode, de Zillinghen, d'Illigen, de Hérauge, de Veckerfviller, d'Archeville & d'Euvelbourg, mouvantes en Fief noble & mâle du Fort de la Petite-Pierre, dans la baffe Alface, & qui appartenoient tant à lui qu'à Philipes-Jofeph d'Elvert, Ecuyer, Bailli & Grand Maitre des Eaux & Forêts du Comté d'Abo, & à Jean-Nicolas-Otto d'Elvert, Ecuyer, Confeiller à la Régence de l'Evêché de Strafbourg, fes fréres; & il époufa le 14. Février 1720. Jeanne-Marie DE NOBLAT, fille de Sébaftien de Noblat, Capitaine dans le Régiment de Gredder Allemand, & de Régine BENNOT. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Jean-Claude-Michel d'Elvert-de Bourfcheid, né le 7. Janvier 1723. & reçû au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, fur les Titres de fa Nobleffe, certifiée par le Juge d'Armes de France, le 5. Juillet 1732. lefquels prouvent que ledit Michel d'Elvert, eut pour pére & mére, très Noble Sieur

Jean d'Elvert, Chevalier, Seigneur de Bourfcheid, Grand Bailli du Comté de Saaverden, & de la Prevôté d'Herbishem, Confeiller en la Grand' Chambre des quinze de la Ville de Strafbourg, & d'Anne DE STOOCK, mariée le 2. Mai 1688.

& fille de très-Noble Mathias de Stoock, Chevalier, & d'Anne du Perron. Que ledit Jean d'Elvert, fit homage au Roi, en sa Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Metz, le 28. Décembre 1711. à cause des Terres & Seigneuries de Bourscheid & de Courserode, mouvantes de la Prevôté de Sarrebourg, & qu'il étoit fils de très-Noble

Jean-Philipes d'Elvert, Chevalier, Seigneur de Groenrod, Président de la Régence du Comté de Nassau-Idstein, & Directeur de la Chancellerie de ladite Régence, & de Marie-Ursule Climbin*-de Widerhold, sa femme. Leur Epitaphe posée vers une des Portes du Chœur de l'Eglise de Groenrod, est conçûë en ces termes :

*Hic jacet par nobile conjugum fidelitatis & amoris reciproci exemplar ; Illustris atque generosissimus Dominus Dominus Joannes-Philippus ab Elvert, Eques, Dominus in Groenrodt, subditorum pater potius quam Dominus, Illustrissimi Comitis Joannis à Nasseau Consiliarius intimus, Præses & Director Cancellariæ Nasseau-Idsteinensis, qui morbo diuturnô** gravatus in Domino obdormivit die* 19. *Januarii anni* 1699. *& præ nobilis pia atque generosissima Domina Maria-Ursula Clemlin à Vicderhold, quæ terrenam, quam despiciebat, vitam paulo post cum felicitate æternâ commutavit die* 2. *Martii ejusdem anni. Præsens doloris monumentum posuere mœstiss. filius, filiaque superstites, illustris atque geneross. Dominus Joannes ab Elvert, Eques, Comitatûs Saarverdensis Archipræfectus, & præ-nobilis Domina Cleophe ab Elvert, uxor Baronis de Bode, Curiæ Aulicæ Imperii Romani Germanici, quæ Viennæ est, Consiliarii.*

Traduction.

Ici repose un Noble couple d'Epoux, exemple d'une fidélité & d'un amour réciproque ; illustre & très-généreux Seigneur, le Seigneur Jean-Philipes d'Elvert, Ecuyer, Seigneur de Groenrod, le pére, plutôt que le Seigneur de ses Vassaux, Conseiller intime du très-illustre Comte Jean de Nassau, Président & Directeur de la Chancellerie de Nassau-Idstein, qui aprés une très-longue maladie, s'endormit dans le Seigneur, le 19. de Janvier de l'an 1699. Très-Noble, pieuse & très-généreuse Dame Marie-Ursule Clemlin-de Widerhold, qui méprisant la vie de ce siécle, en fit une échange avec l'éternité, le 2. de Mars de la même année; Illustre et très-généreux Seigneur Jean d'Elvert, Ecuyer, Archi-préfet du Comté de Saarverde, & très-Noble Dame Cléophe d'Elvert, femme du Baron de Bode, Conseiller de la Cour Impériale à Vienne, fils & fille dudit d'Elvert, & de sadite femme, leur ont posé ce Monument de leurs pieux regrets.

Ledit Jean-Philipes d'Elvert, né le 4. Avril 1621. suivant son batistère, eut pour pére & mére, très-Noble Seigneur

Jérôme d'Elvert, Ecuyer, Seigneur de Groenrod, né le 6. Juin 1583.*** & Wilhelmine d'Alhenfeldt, sa femme, dont l'Epitaphe posée auprés de celle mentionnée ci-dessus, est conçûë en ces termes :

D. O. M.

AB ELVERT

Siste gradum, viator.

Si quæras quis sim, pulvis & umbra; quis fuerim, quondam Sereniss. Principis

Arrête, passant.

Si tu demandes qui je suis, Je suis poussiére & ombre. Ce que j'ai été; Noble, &

* Erratum. *Lisez :* Climlin. ** Lisez : *morbo diuturno.* *** *Lisez :* né l'an 1583.

& Lantgravii Haſſo-d'Armſtatenſis, & antehàc illuſtriſſimi Comitis Mansfeldenſis nobilis aulicus; quomodò vocatus fuerim; Hieronymus ab Elvert, Eques, Dominus in Groenrodt; filium reliqui unicum, Joannem-Philippum; natus fui die ſextâ Martii anni 1583. *vixi annos quinquaginta ſex, de-natus autem die octavâ Julii* 1639.

de la Cour du Séréniſſime Prince & Landgrave de Heſſe-d'Armſtadt, après avoir été de celle de l'illuſtre Comte de Mansfeld; Comment j'étois appellé; Jerôme d'Elvert, Ecuyer, Seigneur de Groenrod; J'ai laiſſé un fils unique, nommé Jean-Philipes; Je naquis le 6. de Mars de l'an 1583. J'ai vécu 56. ans, & Je ſuis mort le 8. de Juillet de l'an 1639.

Et ledit Jerôme d'Elvert, ſuivant ſon batiſtére, & le contenu en ladite Epitaphe, étoit fils de très-Noble

Philipes-Jaques d'Elvert, Ecuyer, Seigneur de Groenrod, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de l'Archiduc Albert d'Autriche, l'an 1583. & d'Urſule de Betzheim. Que ledit Philipes-Jaques, auſſi ſuivant ſon batiſtére du 9. Mars 1530. eut pour pére & mére, Noble

Philipes Elvert, natif de Wianden, au Pays de Luxembourg, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Impérial de Waldshuef, puis Meſtre de Camp de Cavalerie, & Noble Dame Marguerite Freundsberg-de Mandelheim, ſa femme, vivans avant l'an 1530. & que ledit Philipes Elvert, par Lettres de l'Empereur Maximilien II. données à Vienne le 20. Septembre 1576. fut anobli avec ſes enfans mâles & femelles, & leur poſtérité, nés en légitime mariage, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à S. M. I. & à l'Empire, non-ſeulement pendant la Paix, mais encore dans les Guerres qu'Elle avoit euës en Hongrie & en Dalmatie contre les Vénitiens, & en Flandres contre les Séditieux. Ces Lettres ſignées Maximilianus, ſcellées du Sceau de l'Empire, & ſignées par Expédition, Regnier, Greffier en Chef des Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Metz.

D'Or, à un Arbre de Sinople, chargé d'un Ecuſſon d'Argent, à trois Cœurs de Gueules, poſés deux & un, & un Mouton de Sable, paſſant au pied de l'Arbre, ſur une Terraſſe de Sinople.





Jean L'ENFANT, Ecuyer, Seigneur de la Patriére & d'Eſpaux, Brigadier dans la prémiére Compagnie des Mouſquetaires, puis Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes, demeurant dans la Paroiſſe de Courbeville, Election de Laval dans le Maine, Généralité de Tours, fut maintenu dans la qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin-de Beauſéjour, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la même Généralité. Les Titres qu'il produiſit alors devant ledit Sieur Commiſſaire, & ceux qu'il a repréſentés au Juge d'Armes de France, juſtifient qu'il eut pour pére & mére,

Jaques l'Enfant, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Patriére & d'Eſpaux, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Houdencourt, par Commiſſion du 14. Aouſt 1640. puis dans le Régiment du Boquet, par Commiſſion du 10. Février

1647. Aide de Camp des Armées du Roi, par Brevet du 2. Aouſt 1649. Gentilhomme fervant de Sa Majeſté, par Lettres de retenuë du 12. Septembre de la même année; Sergent Major à Furnes, par Brevet du 18. Octobre 1650. & Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi l'an 1653. &c. & Caterine Coustereau, ſa femme, qu'il épouſa le 13. de Juin de l'an 1648. fille de François Couſtureau, Seigneur de la Jaille, Conſeiller du Roi, Maitre ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Bretagne, & de Françoiſe de la Roche-Cousin; Que ledit Jaques l'Enfant, étoit fils de

Jaques l'Enfant, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Patriére & de Cimbré, & de Françoiſe d'Alonville, mariée le 12. Octobre 1609. & fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire François d'Alonville, Seigneur d'Oiſonville & de Vertron, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre; Que ledit Jaques l'Enfant, lequel fit abjuration de la Religion Proteſtante, eut pour pére & mére,

Pirrus l'Enfant, Seigneur de la Patriére, de la Houſſaie, d'Eſpaux, de Portebiſe, &c. Grand Maitre des Eaux & Forêts du Comté de Laval, pourvû le 30. Juillet 1576. Capitaine du Château de Laval, le 18. Aouſt 1590. Capitaine de cent Chevaux-Légers, par Commiſſion du 7. Juillet 1591. & Capitaine de cent hommes d'Armes, puis Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 16. Mars 1592. & Chevalier de l'Ordre de Sa Majeſté, l'an 1593. &c. & Claude de Chivré, ſa femme, qu'il épouſa le 20. Octobre 1573. fille de Jaques de Chivré, Seigneur du Pleſſis, de Chivré, de la Guéraudiére, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & de Jeanne de Bouillé. Ladite Claude de Chivré, fut Dame d'Honneur de la Ducheſſe de Bar, & ſon mari ayant été pris à Domfront avec le Comte de Montgommeri, il racheta ſa vie & ſa liberté, moyennant la ſomme de trente mil livres. Il eut pour fréres, Gabriel l'Enfant, Ecuyer, Sieur de Boiſmoreau, qui a fait la Branche des Seigneurs du Bordage, & Georges l'Enfant, Abbé de S. Liénard près la Rochelle, & il eſt prouvé qu'ils étoient enfans de

Georges l'Enfant, Ecuyer, Seigneur de la Patriére & de Cimbré, homme d'Armes de la Compagnie de cinquante Lances de Gui Comte de Laval & de Montfort, l'an 1545. & de Françoiſe du Plessis, Grand'Tante du Cardinal de Richelieu, & mariée le 8. Novembre 1539. fille de François du Pleſſis, Ecuyer, Seigneur de Richelieu, de Béçai & de la Vernoliére, & d'Anne le Roi, ſa ſeconde femme; Ledit Georges l'Enfant, fils d'

André l'Enfant, Ecuyer, Seigneur de la Patriére, Capitaine & Garde du Château & Place-forte de Montjean, par Proviſions du 28. Aouſt 1489. & de Jeanne Pelaud, qu'il épouſa le 8. Janvier 1505. fille de Noble & puiſſant Antoine Pelaud, Seigneur de l'Eſpinai et d'Avigné, & de Géneviéve du Chesne. Que ledit André l'Enfant, tranſigea le 30. Octobre 1511. avec Marquiſe l'Enfant, ſa fœur, femme de Jean Guerin, Ecuyer, Seigneur de la Motte, ſur le partage des biens de François l'Enfant, leur frére ainé, & d'André l'Enfant, leur oncle, Ecuyer, Seigneur de la Houſſaie, & qu'ils eurent pour pére & mére, Nobles perſonnes

Guion l'Enfant, Ecuyer, Seigneur de la Patriére, de Cimbré, &c. & Jeanne de Chivré, mariée le 28. Novembre 1479. & fille de Jean de Chivré, Ecuyer, Seigneur d'Igné, & de Marie de Brie. Ledit Guion, fils de

Guillaume l'Enfant, Ecuyer, Seigneur de la Patriére, & d'Iſabeau de Brée,

fille

fille de Jean de Brée, Ecuyer, Seigneur de Fouilloux, & de S. Denis au Maine. Que ledit Guillaume l'Enfant, par Lettres d'André DE LAVAL, Sire de Lohéac, Maréchal de France, du 5. Octobre 1445. fut créé & établi ſon Lieutenant général ſur le fait de la Gendarmerie & au Gouvernement de tous ſes Gens; Qu'il tranſigea le 9. Septembre 1448. avec Lancelot, Louis & Jean l'Enfant, ſes fréres puiſnés, & Guillemette DE TUBOEUF, leur mére, ſur le partage Noble des biens d'

Ambroiſe l'Enfant, leur pére, Chevalier, Seigneur de la Patriére & de Cimbré, lequel eſt qualifié Noble & puiſſant Seigneur, *Monſeigneur*, dans un aveu qui lui fut donné du lieu de Mondomai, mouvant de ladite Seigneurie de Cimbré, par Jean GRANGIER, Ecuyer, & Bertrane DE S. GILES, ſa femme, le 14. Février 1436. & que ledit Ambroiſe l'Enfant, dans le Contrat de ſon mariage, accordé le 24. Aouſt 1399. avec ladite Guillemette DE TUBOEUF, fille de Guillaume, Seigneur de Tubœuf, Ecuyer, eſt qualifié fils de *Monſſour*

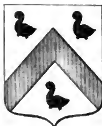
Jean l'Enfant, Chevalier, Seigneur de la Patriére & de Cimbré.

Un ancien Mémoire ſur cette Famille, porte que *les Seigneurs de la Patriére avoient droit de donner grace aux Chauderoniers qui avoient mérité la mort, & pouvoient les tirer du Gibet; que pour cela, les Chauderoniers qui paſſoient à deux lieuës à la ronde de cette Maiſon, étoient obligés d'y venir demander s'il n'y avoit rien à rhabiller, & qu'ils devoient attacher une piéce avec trois clous à la grande Porte du Pont-Levis; que cet uſage ſe pratiquoit encore l'an* 1659. *mais que le Titre de ce droit s'étant égaré, les Chauderoniers ne rendoient ces devoirs que par ancienne coûtume.*

On fera mention par la ſuite, des autres Branches de cette Famille, lorſqu'elles auront juſtifié leur deſcendance.

D'Or, à trois Faſces de Gueules.





RENÉ-FRANÇOIS D'ERNEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Poligni, demeurant audit lieu de Poligni, près de Conches, Diocèſe d'Evreux & Généralité d'Alençon, épouſa le 26. Février 1713. Roſe-Géneviève D'ARQUEMA, fille de Chriſtophe d'Arquema, Ecuyer, Lieutenant des Maréchaux de France, & de Charlote BARIBAN. De ce mariage, il a eû dix enfans, ſavoir, 1 François-René d'Erneville, né au mois de Juillet 1716. 2 Philipes d'Erneville, né en 1718. 3 Etienne d'Erneville, né le 3. Mars 1723. 4 Jaques d'Erneville, né le 30. Décembre 1726. 5 Caterine-Géneviève d'Erneville, née le 20. Mai 1714. 6 Marie-Gaſtonne d'Erneville, née le 6. Aouſt 1715. 7 Marie-Roſe d'Erneville, née le 17. Février 1719. 8 Caterine d'Erneville, née le 10. Février 1721. 9 Madelène d'Erneville, née le 30. Décembre de la même année, & 10 Jeanne d'Erneville, née le 19. Février 1725. leſdites Marie-Gaſtonne, Marie-Roſe, & Caterine d'Erneville, reçûës toutes trois à S. Cir, ſucceſſivement les 7. Mai 1727. 2. Septembre 1728. & 29. Novembre 1730. ſur les Titres qui ont été produits, tant pour leurs réceptions que pour les Branches ci-après détaillées, leſquels Titres juſtifient que ledit René-François d'Erneville, eut pour pére & mére,

Adrien d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Poligni, & Caterine DE GARENCIERES, sa femme, mariée le premier Juin 1676. & fille de Pierre de Garenciéres, Ecuyer, Seigneur & Patron de Saint Clair. Que ledit Adrien d'Erneville, partagea le 12. Janvier 1668. avec Henri d'Erneville, son frére, Ecuyer, les biens de Claude d'Erneville, leur pére, sur lesquels Philipes d'Erneville, leur frére aîné, Ecuyer, Seigneur de Launai avoit pris son préciput, & que tous trois étoient enfans dudit

Claude d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Poligni, l'un des cent soixante-dix hommes d'Armes d'une Compagnie d'Ordonnance de Sa Majesté, sous le titre de M. le Cardinal de Richelieu, l'an 1635. & de Marie DE MAINTETERNES, qu'il épousa le 26. Mars 1630. fille de Louis de Mainteternes, qualifié Ecuyer, Seigneur, Vicomte & Châtelain de Manneval, & d'Anne PIGACE. Que ledit Claude d'Erneville, maintenu dans sa Noblesse, comme Noble d'extraction, par Ordonnance des Commissaires députés par le Roi, pour le régalement des Tailles dans la Généralité d'Alençon, du 15. Mars 1641. eut pour sœur, Débora d'Erneville, femme de Philipes d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Barquet, & qu'ils étoient enfans de Noble Seigneur

Philipes d'Erneville, Seigneur de la Vallée & de Launai, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Débora DE TILLI, mariée le prémier Mars 1593. & fille de Noble homme Adjutor de Tilli, Sieur de Poligni, & de Caterine BOUJU. Que ledit Philipes d'Erneville, eut pour frére Jean d'Erneville, IV. du nom, dont la postérité sera ci-après déduite, à l'article des Seigneurs de Goutiéres, & qu'ils eurent pour pére et mére, Noble homme

Louis d'Erneville, Seigneur de Launai, de Maubuisson & de la Cour-du Bosc, & Françoise DE LA VOVE, qu'il épousa le 22. Juin 1562. fille de Noble personne Robert de la Vove, Seigneur de Tourouvre, de Bellegarde, de la Guimaudiére, de la Gassine, du Plessis, &c. & d'Antoinette GOEUROT. Que ledit Louis d'Erneville, donna son aveu du Fief Noble & Seigneurie de Launai, mouvant par un Fief de Hautber, du Comté d'Evreux, à François fils de France, frére du Roi, le 12. Avril 1578. & qu'il fut député le 2. Octobre 1586. par les Gentilshommes du Vicomté de Beaumont-le Roger, pour assister en leurs noms à l'Assemblée particuliére qui devoit se tenir dans la Ville d'Evreux le cinquiéme desdits mois & an, & pour y traiter des affaires particuliéres & autres qu'on auroit à exposer dans l'Assemblée générale convoquée dans la Ville de Rouen pour le 10. du même mois, en conséquence des Lettres du Roi, données à Paris le 19. du mois de Juillet précédent. Qu'il étoit fils de Noble homme

Jean d'Erneville, III. du nom, Seigneur de Maubuisson, de Launai, de la Cour-du Bosc, &c. & de Marie LE COMTE, mariée le 3. Janvier 1514. & fille de Noble homme Jourdain le Comte, Ecuyer, Seigneur de Limarre & de Houquetot; Ledit Jean, fils de

Jean d'Erneville, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maubuisson & de la Cour-du Bosc, & de Julienne (*dite Julisse*) PIGACE, qu'il épousa le 4. Novembre 1488. fille de Michel Pigace, Ecuyer, Seigneur de Carantone, & de Claudine DE L'HÔPITAL, tante de Charles de l'Hôpital, Seigneur de Vitri, (bisayeul de Nicolas de l'Hôpital, Duc de Vitri, & de François de l'Hôpital, Comte de Rosnai, Seigneur du Hallier, tous deux Maréchaux de France.) Que ledit Jean d'Erneville, & Philipes d'Erneville, son frère, I. du nom, qui a formé la Branche des Seigneurs de Barquet, ci-après, eurent pour pére & mére,

Jean d'Erneville, I. du nom, Seigneur de Maubuiſſon, de la Cour-du Boſc & de Bigarre, & Mariette CHRESTIEN, Dame de Barquet, mariée par Contrat du 3. Octobre 1444. & fille de Noble Jean Chreſtien, Chevalier, Seigneur de Launai, & de Jeanne DE HARCOUR, fille naturelle de Jean VI. Comte de Harcour & d'Aumale, & que Judette DE BIGARS, mére dudit Jean d'Erneville, fut préſente à ce Contrat, comme femme en ſecondes noces de Jean DE FEILLET, Ecuyer.

SEIGNEURS DE GOUTIERES.

JEAN D'ERNEVILLE, IV. du nom, (ſecond fils de Louis d'Erneville, & de Françoiſe de la Vove), fut Seigneur de Maubuiſſon, de la Cour-du Boſc & de Grigneuzeville, Capitaine d'une Compagnie de Carabiniers, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1629. Il épouſa le 8. Avril 1604. Françoiſe d'Erneville, fille de Charles d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Barquet, & de Suzanne DE S. MARTIN, ſa ſeconde femme. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Jean d'Erneville, Sieur de Maubuiſſon, mort ſans alliance, &

Jaques d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Grigneuzeville, lequel de ſon mariage accordé le 31. Décembre 1645. avec Jeanne DE BEAUMAITRE, fille de Robert de Beaumaitre, Ecuyer, Seigneur de la Ferrette-Freſnai en Normandie, et de Gabrielle DE PONTBRIAND, eut pluſieurs enfans, & entr'autres, Henri d'Erneville, mort Capitaine dans le Régiment de Bourgogne, Jaques d'Erneville, mort Lieutenant dans le même Régiment, &

Charles-Ambroiſe d'Erneville, Seigneur de Goutiéres & de Marmorin, Capitaine d'Infanterie, demeurant dans la Paroiſſe dudit lieu de Goutiéres, au Diocèſe d'Evreux, lequel épouſa le 21. Septembre 1690. Anne LE PICARD, fille de Jaques le Picard, Sieur de la Pinchonniére, & de Louiſe BOIVIN, ſœur de M^rs^. Boivin, Gardes de la Biblioteque du Roi. De ce mariage, naquirent quatorze enfans, ſavoir, 1 Gaſpard-Pompone d'Erneville, ci-après; 2 Jean d'Erneville, Sieur de Bézu; 3 Louis d'Erneville, Eccléſiaſtique; 4 Charles-Adrien; 5 Charles & 6 Henri d'Erneville; 7 Marie-Jeanne; 8 Caterine-Françoiſe; 9 Louiſe; 10 Marie-Thérèſe; 11 Marie; 12 Anne-Marie; 13 Barbe-Paule, & 14 Marie-Eliſabeth d'Erneville, ladite Marie-Eliſabeth, née le 13. Aouſt 1709. & reçûë à S. Cir le 5. Septembre 1718.

Gaſpard-Pompone d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Goutiéres, Capitaine dans le Régiment de Beaujolois, étoit âgé de 24. ans, & non marié en Septembre 1718.

SEIGNEURS DE BARQUET.

PHILIPES D'ERNEVILLE, I. du nom, Seigneur de Barquet au diocèſe d'Evreux, (fils puiſné de Jean d'Erneville, I. du nom, Seigneur de Maubuiſſon, & de Marie Chreſtien,) épouſa le premier Avril 1486. Caterine DE PAILLÉS, fille de Noble homme Jean de Paillés, Seigneur de Paillés & de Louvigni; Il donna au Roi le 9. Avril 1540. ſon aveu & ſon dénombrement des Fief & Seigneurie de Barquet, mouvans en un plein Fief de Hautber, du Vicomté de Beaumont-le Roger, & il mourut au mois de Septembre de l'an 1549. laiſſant pour fils unique, Noble homme

Jean d'Erneville, (ortografié auſſi ERNAINVILLE,) lequel fit une donation de la Terre & Seigneurie de Barquet, à

Robert d'Ernainville, fon fils aîné, Ecuyer, l'un des Gentilshommes de Léonor d'Orléans, Duc de Longueville, l'an 1569. & ce Robert d'Ernainville, étoit marié avant l'an 1538. avec Françoife LE VÉLU, fille de Noble homme Robert le Vélu, Ecuyer, Sieur du Buiffon, & de Marie BERTHE, Dame de Garrel.

Charles d'Erneville, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Barquet & du Cormier, époufa en prémiéres noces, le 27. Juillet 1578. Barbe DE QUIEVREMONT, fille de Noble homme Jean de Quiévremont, Sieur de Heudreville, & de Marie LE DOUX, & en fecondes noces, le 6. Avril 1588. Suzanne DE S. MARTIN, fille de René de Saint Martin, Ecuyer, Sieur de la Vieuvigne, & de Marie DE PILLIERS; Du fecond Lit, il eut deux enfans, favoir, Philipes d'Erneville, ci-après, & Françoife d'Erneville, mariée le 8. Avril 1604. avec Jean d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Maubuiffon.

Philipes d'Erneville, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Barquet, époufa le 30. Mai 1618. Débora d'Erneville, fille de Philipes d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Launai & de Poligni, Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roi, & de Débora DE TILLI. Il fit homage au Roi, en fa Chambre des Comptes de Normandie, le 3. Novembre 1621. à caufe de fes Fief, Terre & Seigneurie de Barquet, mouvans en plein Fief de Hautber, du Vicomté de Beaumont-le Roger, & il mourut vers le mois de Mars 1622.

Philipes d'Erneville, leur fils, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Barquet, fut émancipé le 7. Décembre 1637. & fut marié le 23. Février 1645. avec Hélène DE FRANQUEVILLE, fille de Jaques de Franqueville, Ecuyer, Sieur de Colandon, & de Marie NOEL. Il eut cinq enfans de ce mariage, favoir, Aléxandre d'Erneville, ci-après, Philipes, Jean, Aléxandre, & N d'Erneville.

Aléxandre d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Barquet & de Colandon, époufa le 2. Juin 1675. Marie DU HOULAI, fille de Jean du Houlai, Ecuyer, Seigneur de Gouvie, & de Louife HEZBERT.

Charles d'Erneville, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Barquet, de Colandon & d'Argouges, fut marié le 4. Novembre 1706. avec Marie-Anne GUION, fille de Pierre Guion, Bourgeois de Paris, & de Claude HUOT; De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Anne d'Erneville, batifée le 18. Aouft 1707. &

Aléxandre-Jaques-Charles d'Erneville-de Barquet, batifé le 27. Décembre 1710. & reçû Page de la Reine le 22. Juin 1725. fur les Titres repréfentés au Juge d'Armes de France, & qui établiffent fucceffivement tous les degrés ci-deffus.

D'Argent, à un Chevron de Gueules, acompagné de trois Merlettes de Sable, pofées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JEAN-FRANÇOIS D'ESCAIRAC, Ecuyer, Seigneur de Vignials, demeurant dans la Paroiſſe de Lauzerte, Diocèſe de Cahors en Querci, Généralité de Montauban, naquit le 30. Juillet 1690. & fut marié dans ladite Egliſe de Lauzerte le 18. Mars 1724. avec Jeanne-Marie DE MOTES, fille de Guillaume de Motes, Conſeiller Sécrétaire du Roi en la Chancellerie près le Parlement de Bourdeaux, & de Madeléne DE SÉRÉ. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Madeléne d'Eſcairac, née le 5. Septembre 1725. & reçûë à S. Cir le 7. Octobre 1735. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Sieur de Vignials, eut pour pére & mére, Noble

François d'Eſcairac, II. du nom, Sieur de Saint Paul, & Jeanne DE SÉRÉ, qu'il épouſa le 22. Juin 1681. fille de Bernard de Séré, Conſeiller Magiſtrat en la Cour Préſidiale de Cahors, & de Clermonde DU FOUR. Ledit François d'Eſcairac, fils de Noble

François d'Eſcairac, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Dugnie, & d'Anne DE BONNAL, mariée le 5. Septembre 1657. fille de François de Bonnal, Sieur de Vignials, & de Jaquette DE VIZINS; Que ledit François d'Eſcairac, eut pour fréres, Jean d'Escairac, Sieur de Montairal, & Mathurin d'Eſcairac, Sieur de Lauture, lequel de ſon mariage avec Elie DE DURFORT, fille d'Antoine de Durfort, Seigneur de Goujonac, & d'Anne DE SEDIERE, ſa femme, eut pour fils, François d'Eſcairac-de Lauture, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré de Toulouſe, le 25. Octobre 1669. & que ces trois fréres, héritiers & légataires de Marguerite DE LA GARDE, leur mére, par ſon Teſtament du premier Juillet 1653. étoient enfans de Noble

Gabriel d'Eſcairac, Seigneur d'Eſcairac & de Montairal, & de ladite Marguerite de la Garde, qu'il avoit épouſée le 26. Février 1601. fille de René de la Garde, Seigneur de Saignes, de Palaret & de Parlant, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Madeléne DE PECHCALVEL; Ledit Gabriel, fils de Noble

Charles d'Eſcairac, Seigneur d'Eſcairac, Guidon de la Compagnie du Seigneur de Saint Sulpice Sénéchal du Querci & de Rouergue, & de Jeanne DE LA BOISSIERE, ſa femme, fille de Noble François de la Boiſſiére, Sieur de Gairac; Que ledit Charles d'Eſcairac, étant ſur le point de partir pour aller combattre les Ennemis de la Couronne, fit ſon Teſtament le 29. Aouſt 1587. par lequel il inſtitua ſon héritiére univerſelle, ladite Jeanne de la Boiſſiére, ſa femme, à condition de remettre ſes biens à Gabriel, ou à Béraud d'Eſcairac, leurs enfans, & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Hugues d'Eſcairac, Ecuyer, Seigneur d'Eſcairac & de Cayriech, & Françoiſe DE BEAUMONT, ſa femme, laquelle céda l'onze Juin 1556. à Noble Antoine de Beaumont, ſon frére, Ecuyer, Seigneur de Peiretailhade, tous les droits qu'elle pouvoit demander dans la ſucceſſion de Noble Jean de Beaumont leur pére, Seigneur dudit lieu.

Cette Famille porte pour Armes :

D'Argent, à trois Bandes de Gueules, & un Chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Or.





CHARLES D'ESCROTS, (anciennement du surnom de PELLETIER,) Ecuyer, Seigneur d'Estrées, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Roi, puis Major de la Ville de Luxembourg, épousa le 10. Juillet 1681. Antoinette DE LA TOUR, fille de Robert de la Tour, Conseiller Procureur du Roi en la Connétablie & Maréchaussée de France à Verdun, & de Jeanne DES GABETS. De ce mariage il eut quatre enfans, savoir, François; Joseph; Jean-Baptiste; & Caterine d'Escrots : Ladite Caterine née le 12. Février 1692. & reçûë à S. Cir le 27. Décembre 1702. sur les Titres produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Charles d'Escrots, eut pour pére & mére,

Jean d'Escrots, Ecuyer, & Jeanne D'AVAL, sa femme, mariée le 7. Juin 1637. & fille de François d'Aval, Ecuyer, Seigneur du Péage & d'Estrées, & d'Edmée de Changi. Que ledit Jean d'Escrots, fit homage au Roi, le 13. Septembre 1674. à cause de son Fief du Péage, situé dans la Paroisse de Digoin, Bailliage de Charoles, & mouvant de la Châtellenie des Basses-Marches, ressort du Duché de Bourbonnois; Qu'il eut deux fréres, l'un François d'Escrots, qualifié Baron d'Uchon, lequel de Gabrielle POPILLON-DU RIAU, sa femme, eut un fils nommé Edme d'Escrots, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de Champagne, le 5. Mai 1651. l'autre nommé Charles d'Escrots, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises aussi au même Grand Prieuré, le 2. Juin 1632. & que ces trois fréres, étoient enfans de

Melchior d'Escrots, Ecuyer, Seigneur & Baron d'Uchon, & de Françoise d'ANDRAUT, sa femme, qu'il avoit épousée le 12. Septembre 1604. fille de Pierre d'Andraut, Seigneur de Langeron, &c. & d'Edmée DU COLOMBIER. Ledit Melchior, fils de

François PELLETIER, Ecuyer, Seigneur d'Escrots & de Bussiéres, Baron d'Uchon & de Champignoles en Bourgogne, Diocèse d'Autun, & de Philberte DOYEN, mariée le 19. Septembre 1564. & fille de François Doyen, Ecuyer, Seigneur de Chaumont, & de Claudine GARNIER. Que ledit François Pelletier, obtint des Lettres Patentes du Roi, données à Dijon le 18. Décembre 1584. par lesquelles Sa Majesté lui permet de changer le *cognom* de Pelletier, que lui & ses Prédécesseurs avoient porté jusqu'alors en celui D'ESCROTS, comme étant depuis long-temps Seigneurs & possesseurs de ladite Terre; & qu'il étoit fils de

Pierre Pelletier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Escrots, & de Perrette BELIN, sa prémiére femme. Ce Pierre Pelletier avoit épousé en secondes noces Philberte DOUCET, de laquelle il avoit un fils nommé Claude Pelletier, âgé de trois ans, le 19. Septembre 1544.

Cette Famille a été maintenuë dans la possession de son ancienne Noblesse, par Ordonnance de M. Bouchu, Commissaire départi en Bourgogne, du 25. Mars 1669. & les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontent jusqu'à Pierre Pelletier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Escrots & de la Vesvre, (quatriéme ayeul de celui qui donne lieu à cet article), & dont la veuve Anne DE THIARD, étoit tutrice d'Antoine & de Pierre Pelletier, ses enfans, le 14. Mai 1507.

D'Azur, à une Bande d'Or, chargée de trois Ecrevisses de Gueules, & acompagnée de trois Molettes d'Eperon d'Or, posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Constant DES ESCURES, Seigneur de Pontcharault, Enfeigne de Vaiffeaux du Roi, & Lieutenant d'une Compagnie franche de la Marine, puis Commandant à Mingant, dans la nouvelle France, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Ville de Daoulas au Diocêfe de Quimper en Bretagne, fut marié à Breft le 13. Octobre 1721. avec Caterine-Nicole Dourgui, fille de Jean Dourgui, Seigneur de Rofferf, & de Caterine-Urbaine du Pont. De ce mariage il a eû pour enfans, Louis-Marie des Efcures, Ecuyer, né le 24. Novembre 1722. Conftant des Efcures, Ecuyer, né le 4. Novembre 1723. & Marie-Jofeph des Efcures, née le 14. Juin 1726. reçûë à S. Cir le 17. Juin 1733. fur les Titres produits alors pour fa réception, lefquels juftifient que ledit Conftant des Efcures, eut pour pére & mére,

François des Efcures, Ecuyer, Seigneur de Pontcharault, & Marie-Marguerite de Grasleuil, mariée le 21. Janvier 1655. & fille de Charles de Grafleuil, Ecuyer, Seigneur de Plaifance, & d'Ifabeau Carré. Que ledit François des Efcures, obtint le 31. Juillet 1668. une Commiffion de Capitaine de cent hommes de nouvelle levée, pour le fervice de la République de Venife en Candie, et mourut avant le . . . . . 1670. jour que Marguerite de Grafleuil, fa veuve, comme tutrice de fes enfans, fit homage au Roi, à caufe de leur Terre & Seigneurie de Pontcharault, fituée dans la Paroiffe de Saint Benin, & mouvante en Fief de la Châtellenie d'Ainai en Bourbonnois. Ledit François des Efcures, fils de

Louis des Efcures, Ecuyer, Seigneur de Pontcharault, mort Cornette de la Compagnie de Chevaux-Légers de M. le Duc d'Enghien, l'an 1636. & de Marie le Long, fa femme, qu'il époufa le 22. Novembre 1633. fille de François le Long, Seigneur des Fougis & de Merfi-le Vieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Caterine de la Loue. Ledit Louis, fils de

Claude des Efcures, Ecuyer, Seigneur de Pontcharault, & d'Hilaire de Bigué, fa femme, mariée le 13. Septembre 1601. & fille de Charles de Bigué, Ecuyer, Sieur de la Vivaire, & de Françoife de S. Hilaire. Que ledit Claude, fit homage au Roi le 31. Juillet 1609. à caufe de ladite Terre & Seigneurie de Pontcharault, mouvante de la Châtellenie d'Ainai. Qu'il eut pour fréres, Louis des Efcures, fon aîné, & Claude des Efcures, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérufalem, dit de Malthe, avant l'an 1603. & qu'ils étoient enfans de

Jaques des Efcures, Ecuyer, Seigneur de Pontcharault & de Ginffai, & de Charlote de Sarre, qu'il époufa le 4. Juillet 1564. fille de puiffant Seigneur Louis de Sarre, Ecuyer, Seigneur de Sarre, de Vielvoifin, du Bouchaut, &c. & d'Anne le Long-de Chenechac. Que ledit Jaques des Efcures, auquel Pierre des Efcures, fon frére aîné, Ecuyer, Seigneur en partie du lieu des Efcures, dans la Paroiffe de Chatelperron prés de Moulins en Bourbonnois, fit une donation de la Maifon Seigneuriale des Efcures, & de la moitié des Terres & Seigneuries de Pontcharault, de Ginffai & du Boft, le 5. Octobre 1576. avoit été chargé par le Roi Henri II. l'an 1552. de conduire les Ambaffadeurs des Ligues Suiffes, qui étoient venus vers Sa Majefté avec les Députés du Comté de Bourgogne, pour le fait de la neutralité des Duché & Comté de Bourgogne. Et que lefdits Pierre & Jaques des Efcures, eurent pour pére & mére,

Louis des Efcures, Ecuyer, & Anne de la Halle, fa femme, fille de Jean de

la Halle, Ecuyer, & de Françoise DE PONTCHARAULT, Dame de Pontcharault, dont elle fit une donation, ainsi que de la Seigneurie de la Tour-du Bois, ausdits Pierre & Jaques des Escures, ses petits enfans, le 22. Novembre 1546.

Cette Famille a été déclarée Noble & issuë de Noble race, par Ordonnance de M. Lambert-d'Herbigni, Maître des Requêtes, & Commissaire départi dans la Généralité de Moulins, du 12. Mai 1667. & elle porte pour Armes :

De Sinople, à une Croix d'Argent, anchrée, chargée au milieu, d'une Etoile à huit Rais de Sable.





ROBERT-VINCENT D'ESMALLEVILLE, II. du nom, Seigneur & Marquis d'Esmalleville-de Panneville, Baron de Fréville & de Carville, Seigneur de Cailletot, de Beuzebosc, de Cani & de Gruchet, Capitaine dans le Régiment Royal Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, naquit le 30. Octobre 1677. & fut reçû Page du Roi, dans sa grande Ecurie, au mois d'Avril l'an 1693. Il épousa le 30. Mars 1709. Marie-Barbe-Ursule DE BECDELIÉVRE, fille de Thomas-Charles de Becdeliévre, Seigneur Châtelain & Patron de Criquetot, de Lintot & de Vaudreville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président à Mortier honoraire du Parlement de Rouen, & d'Anne PELOT, & il obtint au mois de Février 1725. des Lettres Patentes en forme de Charte, par lesquelles, sur ce qu'il avoit exposé au Roi, qu'il étoit d'une des plus anciennes Maisons Nobles de la Province de Normandie, Robert d'Esmalleville, Chevalier, I. du nom, ayant suivi le Roi S. Louis dans le voyage d'Outremer, suivant des Lettres dattées à Vincennes de l'an 1268. Guillaume d'Esmalleville, son fils, vivant l'an 1294. Guillaume, II. du nom, l'an 1320. & Guillaume III. l'an 1340. Que ce dernier avoit eû deux fils, dont Guillaume, IV. du nom, avoit été chef de la Branche aînée, laquelle faute de mâles étoit fonduë dans la Maison de Fontaine-Martel. Que Jean d'Esmalleville, son puîné, qui avoit formé la Branche cadette, vivoit l'an 1379. Jean II. l'an 1415. Guillaume V. l'an 1430. Jean III. l'an 1484. & Jean IV. l'an 1529. Que tous, à l'imitation de Robert I. s'étoient distingués dans les Armes : Robert d'Esmalleville, II. du nom, trisayeul de l'Exposant, ayant été Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gouverneur des Ville & Château de Caudebec, l'an 1570. Qu'Adrien, son fils, bisayeul de l'Exposant, & frére des Sieurs de Cailletot & de la Riviére, tués au Service, avoit été honoré aussi du Gouvernement des Ville & Château de Caudebec, ainsi que Robert III. du nom, son fils, Capitaine de cent hommes d'Armes dans le Régiment de la Meilleraie, & marié l'an 1647. avec Marguerite de Rieux, sœur du Marquis de Sourdeac, allié à une partie des Têtes Couronnées de l'Europe. Que Robert-Vincent d'Esmalleville, Chevalier, pére de l'Exposant, étoit mort à l'âge de 28. ans. Que Pierre-Alphonse d'Esmalleville, son fils puîné, Capitaine dans le Régiment de la Marine, avoit été tué d'un coup de Canon l'an 1719. à la tête de sa Compagnie, au Siége d'Iron, près de Fontarabie, & que lui Exposant, Capitaine dans le Régiment Royal, & Chevalier de l'Ordre de S. Louis, avoit eû une jambe emportée à la bataille de Spire, l'an 1703. Que par toutes ces considérations, il espéroit que SA MAJESTÉ

voudroit

voudroit bien réunir en un feul corps, & ériger en Titre de Marquifat, fous le nom d'Efmalleville, les Fiefs de Gruchet, de Cani, du Haudin & de Panneville, les Baronies de Fréville & de Carville, & autres Terres y dénommées, SA MAJESTÉ ayant égard à l'expofé dudit Sieur de Panneville, unit & incorpore lefdites Terres, pour n'en faire qu'une feule & même Terre & Seigneurie, qu'Elle éléve & décore en titre & dignité de Marquifat, fous la dénomination de Marquifat d'Efmalleville, pour en joüir à ce titre par ledit Robert-Vincent d'Efmalleville, & par fes enfans & fa poftérité mâle & fémelle, nés & à naître en loyal mariage. Ces Lettres, fignées LOUIS, & plus bas, Phélypeaux, *visa*, Fleuriau, & fcellées en laqs de foye rouge & verte, du grand fceau fur cire verte, furent regiftrées en la Chambre des Comptes & Cour des Aides & Finances de Normandie, le 18. Avril 1725. & au Parlement le 26. du même mois.

Ledit Robert-Vincent d'Efmalleville, eut de fon mariage avec ladite Marie-Barbe-Urfule de Becdeliévre, Claude-Robert-Vincent d'Efmalleville-de Panneville, batifé dans la Ville de Rouen, en la Paroiffe de Ste. Croix-S. Ouen, le 19. Février 1717. & reçû auffi Page du Roi, dans fa grande Ecurie, le 6. Octobre 1732. fur les Titres produits de nouveau pour fa réception, & qui juftifient que ledit Robert-Vincent d'Efmalleville, II. du nom, eut pour pére & mére,

Robert-Vincent d'Efmalleville, I. du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Panneville, de Carville & de Cailletot, Baron de Fréville, & Caterine CHALON, mariée le 16. Janvier 1677. & fille de Rodéric Chalon, Baron de Crétot, Seigneur & Patron d'Attonville, Sécrétaire ordinaire du Cabinet & de la Chambre de Sa Majefté (qualifié Grand Echanfon héréditaire de Normandie) & de Caterine BREFFAUT-DE BRECI. Ledit Robert-Vincent, fils de

Robert d'Efmalleville, Ecuyer, Seigneur d'Efmalleville, & Baron de Fréville, Confeiller du Roi en fes Confeils, Gouverneur pour Sa Majefté des Ville & Château de Caudebec, & Lieutenant Colonel du Régiment de la Meilleraie, par Commiffion du 22. Novembre 1637. & de Caterine-Marguerite DE RIEUX, qu'il époufa le 24. Décembre 1647. fille de haut & puiffant Seigneur Meffire Gui de Rieux, Marquis de Sourdéac, Baron du Bourg-l'Evêque, Chevalier, Commandeur des Ordres du Roi, Capitaine de cent hommes d'Armes de fes Ordonnances, Lieutenant Général pour Sa Majefté dans la baffe Bretagne, Gouverneur des Ville & Château de Breft, &c. & de Louife DE VIEUXPONT, Marquife de Neufbourg. Que ledit Robert d'Efmalleville, maintenu dans fon ancienne extraction Noble, par Ordonnance de M. Barin-de la Galiffoniére, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Généralité de Rouen, du 16. Décembre 1667. eut deux fœurs, favoir, Louife d'Efmalleville, mariée 1°. le 9. Juin 1619. avec Charles DE FONTAINES, Seigneur des Erables & de Pierrepont; 2°. le 3. Avril 1623. avec Samuel DE LOMBLON, Sieur de S. Ouen, & Caterine d'Efmalleville, qui époufa le 16. Janvier 1629. Pierre CAVELET, Ecuyer, Seigneur de Houquetot, & que ces trois enfans eurent pour pére & mére, Noble Seigneur

Adrien d'Efmalleville, Ecuyer, Seigneur de Panneville & de Cailletot, Gouverneur des Ville & Château de Caudebec, pourvû le 24. Octobre 1596. & Diane DE CLÉRE, mariée le 26. Novembre 1599. & fille de haut & puiffant Seigneur Meffire Jaques de Clére, Seigneur & Baron de Clére, de la Croix & de Saint Yon, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Louife DE BALSAC. Ledit Adrien, fils de

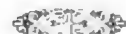
Robert d'Esmalleville, Seigneur de Panneville & de Cailletot, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de ladite Ville de Caudebec, & de Jeanne du Moncel, sa femme, qu'il épousa le 20. Aoust 1563. fille de Pierre du Moncel, Ecuyer, Sieur de Millemont & de Colombiéres, & d'Anne le Fevre. Ledit Robert, fils de Noble homme

Jean d'Esmalleville, Seigneur de Panneville, de Cailletot, de Durescu & de Beuzebosc, & de Jaqueline Selles, sa femme, mariée le 9. Mai 1529. & fille de Jean Selles, Ecuyer, Seigneur de Beuzeville, & de Françoise de l'Isle, Dame de Silli, & que ledit Jean d'Esmalleville, eut pour pére & mére,

Jean d'Esmalleville, Ecuyer, Seigneur de Cailletot & de S. Remi, & Marie Marguerie, qu'il épousa avant l'an 1500. fille de Guillaume Marguerie, Ecuyer, Seigneur de Panneville.

Une ancienne Généalogie des Seigneurs d'Esmalleville, laquelle paroît avoir été dressée sur Titres, en remonte l'antiquité depuis ce Jean d'Esmalleville, vivant l'an 1500. jusqu'à Robert, Seigneur d'Esmalleville, Chevalier, lequel vendit l'an 1268. à l'Abbé & aux Religieux du Vœu, (autrement de la Valasse), de l'Ordre de Citeaux, Diocése de Rouen, tout ce qu'il possédoit dans la Paroisse de Houquetot, moyennant la somme de 40. liv.

D'Azur, à un Chef d'Argent, endenté, & chargé d'un Lion Léopardé, de Gueules.





Louis-Henri D'ESPAGNE, Ecuyer, Seigneur de Vennevelles, né au Château d'Huillé en Anjou, le 29. Aoust 1685. & batisé à Tours le 4. Septembre suivant, par un Ministre de la R. P. R. fit abjuration entre les mains de M. le Cardinal de Noailles, Archevéque de Paris, le 18. Septembre 1709. Il obtint une Commission de Capitaine réformé à la suite du Régiment de Beuil Infanterie, le 4. Mars 1710. puis de Capitaine dans le Régiment du Prince de Pons, * & ensuite dans celui de Boufflers *, où il servoit en 1714. & il fut créé Chevalier des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, le 30. Avril 1723. De son mariage avec Marie-Marthe Ervoil-Doré, qu'il épousa le 13. Avril 1715. fille d'Ignace Ervoil-Doré, Conseiller du Roi, juge Magistrat au Siége Présidial de la Fléche, & de Marie Artaud; il eut entr'autres enfans, Louise-Marthe d'Espagne, née le 3. Septembre 1718. & Henriette d'Espagne-de Vennevelles, née le 23. Juillet 1722. & reçûës toutes deux à S. Cir. l'une le 8. Aoust 1730. & l'autre le 25. Juin 1733. sur les Titres produits pour leurs réceptions, lesquels justifient que ledit Louis-Henri d'Espagne eut pour pére & mére,

Henri d'Espagne, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Coulaines & d'Avennes, Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie dans le Régiment de Tilladet, demeurant au Château de Vennevelles, Paroisse de Luché au Maine, & Claude Chanson, sa femme, qu'il épousa le 14. Décembre 1680. fille de David Chanson, Ecuyer, Capitaine d'une Compagnie de trois cens hommes Suisses, Waquemestre Général & Capitaine des Guides des Camps & Armées du Roi, & de Jeanne Tous-

* Erratum. *Lisez:* auparavant Boufflers et à present Marsan.

saint. Que ledit Henri d'Efpagne & Louis-Paul d'Efpagne, fon frére aîné, Seigneur de Vennevelles, mort le 30. Novembre 1708. fans poftérité de Claude-Marie *Goyon-de Beaufort*, fa femme, étoient enfans d'*

Henri d'Efpagne, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vennevelles, de Coulaines & de la Sauceliére, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres de retenuë du 15. Juillet 1638. & Commandant des Ville & Château de Betfort, & de Suzanne le Vasseur, mariée le 12. Février 1643. fille de Louis le Vaffeur, Seigneur de Cognée, de Touars, & de Beaumont-la Ronce, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Suzanne de Mallerai; Que ledit Henri d'Efpagne, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris l'an 1654. (le mois en blanc), fignées, LOUIS, & fur le repli, par le Roi, de Guénégaud, *vifa*, Molé, & fcellées, par lefquelles, Sa Majefté, en confidération de fes fervices, & de ce qu'il avoit été bleffé d'un coup de Moufquet au bras, au Siége de Betfort, érige en Titre & Dignité de Marquifat, la Baronie & Seigneurie de Vennevelles, compofée de quatorze Fiefs, & mouvante de la Baronie du Château du Loir; mais ces Lettres jufqu'ici, n'ont été regiftrées dans aucunes Cours. Ledit Henri d'Efpagne eut pour pére & mére,

Paul d'Efpagne, qualifié haut & puiffant, Seigneur de Vennevelles & de Coulaines, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres de retenuë du 5. Janvier 1609. & Marie de Pons, mariée le 16. Avril 1606. fille de haut & puiffant Meffire Jaques de Pons, Chevalier, Seigneur & Baron de Mirambeau, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Marie de la Porte, fa femme. Ladite Marie de Pons, étoit remariée l'an 1618. avec Gédéon de Bressac, Seigneur de Breffac, Baron de l'Ifle en Périgord, & ledit Paul d'Efpagne, qui eut un frére nommé Lazare d'Efpagne, Ecuyer, Seigneur de Laubonniére, lequel a fait une poftérité, dont on n'a point encore fourni ici les preuves, étoit fils de haut & puiffant

Lazare d'Efpagne, Ecuyer, Seigneur d'Efpagne, de Vennevelles, de Coulaines, d'Aunai, de la Brouffe, de Chailli, de Saint Brice, &c. Enfeigne de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur de Malicorne, & d'Anne Boutault, qu'il époufa le 14. Novembre 1573. fille de Noble & puiffant Claude Boutault, Seigneur de Laubonniére & de Nefmi, & de Renée Girard, fa prémiére femme. Que ledit Lazare d'Efpagne & Nicolas d'Efpagne, fon frére, Ecuyer, Seigneur de Champdurault, lequel fut marié le 31. Mars 1583. avec Léa Boutault, fille dudit Claude Boutault, & d'Anne du Fou, fa feconde femme, & eut pour fille Anne d'Efpagne, qui époufa le 30. Janvier 1604. Benjamin de Ranconnet, Seigneur d'Efcoire & de Polignac, étoient enfans de

Géofroi d'Efpagne, Ecuyer, Seigneur d'Efpagne, de Vennevelles & d'Aunai, & de Caterine de Coussac, fa feconde femme, fille de Jean de Couffac, Chevalier, Seigneur de S. Brice en Limoufin, & de Chailli en Gatinois, & de Caterine de Pocaire, & que ledit Géofroi d'Efpagne, qui époufa en prémiéres noces, le 10. Aouft 1540. Jeanne de Savonieres, fille de Jean de Savoniéres, Seigneur de la Bretefche, & d'Olive de Mathefelon, eut pour pére & mére,

Jean d'Efpagne, Ecuyer, Seigneur d'Efpagne & d'Aunai, & Antoinette de Dureil, Dame de la Broffe, fœur de Jean de Dureil, Ecuyer, Seigneur de la Bar-

Erratum. *Lisez* : Goyon-Marsé.

bée, & de François de Dureil, Ecuyer, Seigneur de Coulaines, & laquelle étoit veuve le 10. Aouſt 1540.

D'Azur, à un Peigne d'Argent, poſé en Faſce, & acompagné de trois Etoiles d'Or, placées deux en Chef, & une à la pointe de l'Ecu.





THOMAS D'ESPINCHAL, Baron d'Eſpinchal & de Duniéres-lez Joyeuſe, Seigneur de Saint Marcelin, du Vernet, de S. Prix, de Maſſiac & de Vieille-Eſpéce, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Exempt des Gardes du Corps du Roi, & Meſtre de Camp de Cavalerie, demeurant dans la Paroiſſe de Maſſiac, Diocèſe de S. Flour, Election de Brioude, Généralité de Riom en Auvergne, épouſa le 10. Février 1721. Marie-Anne-Joſeph DE CHAVAGNAC, fille d'Annet de Chavagnac, Ecuyer, Seigneur du Vernet, & de Caterine CHARPIN. De ce mariage il a eû un fils, nommé Louis d'Eſpinchal, né le 12. Aouſt 1723. & reçû Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le 3. Juillet 1736. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Thomas d'Eſpinchal, eut pour pére & mére,

François d'Eſpinchal, II. du nom, Baron d'Eſpinchal & de Duniéres, Seigneur de Maſſiac, & Anne DE MONTMORIN, ſa femme, mariée le 5 Octobre 1687. & fille d'Edouard de Montmorin, Seigneur de Saint Hérem & de la Chaſſagne, & de Marie DE CHAMFEU. Que ledit François, & Diane-Marie d'Eſpinchal, ſa fœur, femme de Thomas d'ALBON, Seigneur de S. Marcel ſur Urfé, l'an 1705. étoient enfans de

Charles-Gaſpard d'Eſpinchal, Seigneur & Baron de Maſſiac & des Ternes, Meſtre de Camp de Cavalerie, par Commiſſion du 28. Octobre 1651. Maréchal de Camp ès Armées du Roi, Colonel Général & Capitaine des Gardes de l'Electeur Ferdinand-Marie Duc de Baviére, Lieutenant Général de ſes Armées, Capitaine d'un Régiment de ſix cent Cuiraſſiers, & Commandant en Chef les Troupes de S. A. E. ſur la Frontiére de Lech, & d'Heléne DE LÉVIS, qu'il épouſa le 23. Aouſt 1644. fille de Claude de Lévis, Seigneur de Châteaumorand, &c. & de Caterine DE LA BAUME. Que ledit Charles-Gaſpard d'Eſpinchal, eut pour frére & fœur, François-Gabriel d'Eſpinchal, Baron de Duniéres, lequel fut marié le 29. Mars 1638. avec Iſabeau DE POLIGNAC, fille de Gaſpard-Armand Vicomte de Polignac, Chevalier, Commandeur des Ordres du Roi, & de Claude-Françoiſe DE TOURNON, & Marie d'Eſpinchal, femme de François ROBERT-DE LIGNERAC, Seigneur de Lignerac, & que ces trois enfans, eurent pour pére & mére, Noble

Jaques d'Eſpinchal, Seigneur de la Clauſe, de Pierrefort & Vieille-Eſpéce, Baron d'Eſpinchal & de Maſſiac, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gaſparde DE LA ROUE, qu'il épouſa le 14. Février 1611. veuve de Giles ROBERT-DE LIGNERAC, Seigneur de Duniéres, & fille de haut & puiſſant Meſſire Marc de la Rouë, Seigneur & Baron de Montpeloux, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Suzanne DE ROCHEBARON. Que ledit Jaques d'Eſpinchal, & Jean d'Eſpinchal, l'un de ſes fréres, Baron des Ternes, mort Lieutenant Général des Armées Navales & des Galeres de France, & Gouverneur de la Ville de Murat en Auvergne, étoient

enfans de puiſſant Seigneur

François d'Eſpinchal, I. du nom, Seigneur & Baron d'Eſpinchal, de Maſſiac & des Ternes, & de Marguerite D'APCHON, mariée le 6. Octobre 1584. & fille de Gabriel d'Apchon, Seigneur & Baron d'Apchon, & de Françoiſe DE LA JAILLE; Ledit François, fils de puiſſant Seigneur

Pierre d'Eſpinchal, Seigneur & Baron d'Eſpinchal, des Ternes & de Tagenac, demeurant audit lieu des Ternes, Diocèſe de Saint Flour, & de Jeanne DE LEAUTOING, qu'il épouſa le 24. Février 1548. fille de puiſſant Seigneur Meſſire Jean de Leautoing, Chevalier, Seigneur & Baron de Corain, (*dit depuis* Corent), de Montgon, &c. & de Françoiſe DE MONTMORIN-S. HEREM; Que ledit Pierre d'Eſpinchal, & Balthazar d'Eſpinchal, ſon frére, étoient enfans de Noble

Gilbert d'Eſpinchal, & de Bertrande DE LA TOUR-DE ROCHEBRUNE, & que ledit Gilbert d'Eſpinchal, deſtiné d'abord à être Chevalier de Rhodes, fut ſubſtitué enſuite à François d'Eſpinchal, ſon frére aîné, par le Teſtament que fit le 31. Mai 1494. Noble & puiſſant Meſſire

Antoine d'Eſpinchal, leur pére, Chevalier, Seigneur d'Eſpinchal, des Ternes & de Tagenac, Conſeiller Chambellan du Roi Charles VIII. par Lettres de retenuë du 10. Mars 1487.

D'Azur, à un Grifon d'Or, rampant, acompagné de trois Epis de Bled de même, poſés en Pal, deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JEAN-BATISTE ESTELLE, originaire de la Ville de Marſeille, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données par SA MAJESTÉ, à Verſailles, au mois de Juillet 1722. ſignées ſur le repli, par le Roi, Comte de Provence, le Duc d'Orléans, Régent, préſent, Phelypeaux, & ſcellées.

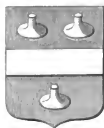
Les motifs de cet anobliſſement détaillés dans leſdites Lettres, ſont les ſervices notables & ſignalés que ledit Sieur Eſtelle avoit rendus dans les divers emplois dont il avoit été chargé, même dans les Païs Etrangers, où il avoit rempli les principaux Conſulats de la Nation Françoiſe; Que dans celui de la Ville de Salé, au Royaume de Maroc, il avoit donné des preuves ſi marquées de ſa probité & de ſa bonne conduite, qu'il y avoit été continué pendant 13. années, & que le feu Roi lui ayant confié celui de Seide en Sirie, l'une des principales Echelles du Levant, il l'avoit rempli auſſi pendant dix années avec tout le ſuccès, l'honneur & l'avantage que l'on pouvoit déſirer pour le bien de la Nation & du Commerce; Qu'en 1719. ayant été élu premier Echevin de la Ville de Marſeille, & ayant été continué pendant trois ans, il s'étoit tellement diſtingué par ſon zèle & ſa fermeté, ſoit dans la premiére année où cette Ville avoit ſouffert une diſette de Bleds, ſoit pendant les ſuivantes, où elle avoit été affligée de la peſte, que ſans aucun ménagement pour ſa vie, il s'étoit expoſé aux plus grands dangers, pour maintenir le bon ordre & le rétabliſſement de la ſanté. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des

Comptes, & au Bureau des Finances à Aix, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Jean-Batiſte Eſtelle, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Azur, à trois Etoiles d'Or, poſées deux & une, & un Chef de Gueules, chargé d'un Lion d'Argent, paſſant. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.





LAMBERT D'ETERNO, Comte d'Eterno-de Pitgham, Seigneur de Refranche, &c. Lieutenant Colonel du Régiment de Groſbois, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant audit lieu d'Eterno-Pitgham, dans la Châtellenie de Bergues, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Chantilli au mois de Juillet 1724. par leſquelles, SA MAJESTÉ voulant lui donner des marques de ſon eſtime, & de la diſtinction qu'il méritoit, non-ſeulement par ſa naiſſance, & par les ſervices qu'il avoit rendus avec zéle & avec valeur, dans les diférens emplois Militaires, dont il avoit été ſucceſſivement honoré, mais encore par les ſervices de ſes Ayeux, dont la Famille étoit une des plus anciennes du Comté de Bourgogne, d'autant que dés le treiziéme ſiécle, Eudes d'Eterno, Gouverneur du Château de Montmahoux (*Diocèſe de Bezançon*) ſe rendit ſi recommandable, qu'il fut qualifié du titre de Chevalier, par Jean Comte de Bourgogne; Gui, Richard & Jean d'Eterno, deſcendans d'Eudes, furent honorés du même titre dans les ſiécles ſuivans; Guiot d'Eterno, Ecuyer, petit-fils dudit Jean, prit auſſi le parti des Armes, & épouſa Gérarde DE NOZEROIS; Antoine d'Eterno, Ecuyer, leur ſucceſſeur, fut tué à la bataille de Pavie, où il étoit allé avec les autres Nobles de la Province; Simon d'Eterno, ſon fils, Seigneur d'Alaize & d'Ornon, fut Gentilhomme de l'Empereur Charles-Quint, dont il obtint une penſion & le Gouvernement du Château d'Uziez. Pierre, ſon ſucceſſeur, Seigneur deſdits lieux & de Refranche, ſervit en Flandres & en Eſpagne, commanda les Troupes deſtinées à la Garde de Salins, repouſſa & battit deux fois les Ennemis, Claude, ſon fils, fut Gouverneur du Château d'Ornans; Gui d'Eterno, Seigneur deſdits lieux, Capitaine dans le Terce de Saint Maurice, eut pour fils, Aléxandre d'Eterno, Capitaine dans le Régiment de Bourgogne, fut fait priſonnier au Siége de Salins, & eut un frére tué auprès de lui; & ſur ce que ledit Lambert d'Eterno, avoit expoſé que la Terre & Seigneurie de Pitgham, étoit un Bourg ſitué dans la Châtellenie de Bergues, avec droit de haute, moyenne & baſſe Juſtice, ayant cinquante-deux Fiefs dans ſa mouvance, & donnant à ſon Seigneur, le rang de ſecond Vaſſal de ladite Châtellenie de Bergues, & la ſeconde place dans les Aſſemblées d'Etats, SA MAJESTÉ crée & érige ladite Terre & Seigneurie de Pitgham, & ſes dépendances, en titre & dignité de Comté, ſous la dénomination du Comté d'Eterno, tant pour lui que pour ſes enfans & ſa poſtérité mâle, voulant qu'ils puſſent jouir des honneurs, Armes, Blazons & autres Priviléges de Nobleſſe dont jouiſſoient les autres Comtes du Royaume. Ces Lettres, ſignées LOUIS, ſur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & ſcellées du grand ſceau ſur cire verte, furent regiſtrées au Parlement de Flandre, le 16. Avril 1725. & au Bureau des Finances à Lille, le 25. Juin ſuivant.

Ledit Lambert d'Eterno, épousa le 17. Janvier 1708. Jeanne-Aléxis DE LA HAÏE-DE VERP, fille de Marc-Pierre de la Haïe-de Verp, Seigneur de Pitgham, de Ham, de Herbellerie, &c. Mayeur de la Ville de S. Omer, & d'Anne-Marie-Jeanne DE WINTERFELDT, & il eut de ce mariage, Philipes-Joseph d'Eterno, Ecuyer, & Ernest d'Eterno, né le 28. Octobre 1720, & reçu le 7. Septembre 1730. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, sur les Titres représentés alors au Juge d'Armes de France, lesquels justifient que ledit Lambert, Comte d'Eterno, eut pour pére & mére,

Aléxandre d'Eterno, Ecuyer, Seigneur de Refranche, Capitaine d'Infanterie, & Claude AUBERT, sa femme, mariée le 2. Juin 1672. fille de Noble Pierre Aubert, Seigneur des grandes & petites Rosies, & de Chaulmercennes, & de Françoise LALLEMAND; Que ledit Aléxandre d'Eterno, prêta serment de fidélité au Roi, entre les mains du Maréchal Duc de Duras, Gouverneur & Lieutenant Général du Comté de Bourgogne, le 14. Janvier 1679. & qu'il étoit fils de

Gui, dit Guion d'Eterno, Ecuyer, Seigneur de Salgret, de Refranche, de Malan & d'Alaise, Capitaine de l'une des dix Compagnies de cent hommes de Guerre de nouvelle levée du Terce Bourguignon, par Commission du 26. Avril 1638. & de Jeanne CECILE, qu'il épousa avant le 4 Aoust 1620. fille de Jean Cécile, Ecuyer, Capitaine du Château de Baines, & de Philberte GIRARDOT. Que ledit Gui d'Eterno, & Claude d'Eterno, son frére aîné, Ecuyer, Sieur d'Alaise, Capitaine du Château d'Ornans, étoient enfans de

Pierre d'Eterno, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Alaise, de Salgret, &c. & d'Elisabeth QUANTEAU, mariée le 28. Juillet 1591. & fille de Noble François Quanteau, de la Ville de Salins, & de Marguerite VOUCHET. Que ledit Pierre d'Eterno, fit homage le 7. Novembre 1599. à Claude de Vergi, Comte de Champlite, en qualité de Lieutenant Général & Gouverneur du Comté de Bourgogne, à cause d'un quart de Fief qui lui appartenoit dans la Seigneurie d'Alaise, mouvante du Comté de Bourgogne; Ledit Pierre, fils de Noble homme

Pierre d'Eterno, I. du nom, Ecuyer, & d'Antoinette GRAND, qu'il épousa le 21. Octobre 1552. fille d'Etienne Grand, Ecuyer, de la Ville de Salins, & de Claudine DE VARANE. Ledit Pierre fils de

Jean d'Eterno, Ecuyer, lequel fut marié le 16. Mars 1521. avec Caterine COITAUD, & eut pour pére Noble homme

Antoine d'Eterno, demeurant à Salins, lequel épousa le Jeudi après la Nativité de Notre-Seigneur, l'an 1493. Claude POISIER, fille de Noble personne Humbert Poisier, Citoyen de Bezançon, & de Jeanne DE GRANDMOND. Que ledit Antoine d'Eterno fut institué héritier avec Jean & Marc d'Eterno, ses fréres, par le Testament de Girarde DE NOZEROIS, leur mére, le 27. Avril 1505. & qu'ils étoient enfans de

Guiot d'Eterno, Ecuyer, & de ladite Girarde DE NOZEROIS, laquelle étoit veuve le 16. Juin 1482.

Au-dessus de cette époque, on a fourni des Titres, qui justifient que dès l'an 1263. Eudes d'Esternoz, étoit qualifié Chevalier & Châtelain de Montmahoux,

& que Gui d'Eterno, petit-fils dudit Eudes, & qualifié auſſi Chevalier, fit homage le Lundi après la Fête de la Touſſaint, l'an 1339. à Noble homme & puiſſant Meſſire Thiebaut DE SÇEI, Chevalier, à cauſe d'une Maiſon qu'il poſſédoit au lieu d'Eſternol, joignant celle de *Monſeigneur* Richard d'Eſternol.

De Gueules, à une Faſce d'Argent, acompagnée de trois Arrêts de Lance, de même, poſés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.



F A



JOSEPH-HENRI FABRE, Ecuyer, Seigneur de la Tude & de Saint Michel-d'Alajon, demeurant à Lodéve, épousa le 22. Novembre 1707. Isabeau TRUC, fille de Jean-Malordi Truc, Avocat au Parlement de Toulouse, & Viguier des Baronies de Florensac & de Vias. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, Gabriel-Jean-Joseph Fabre-de Madiére-de la Tude, né le 23. Octobre 1710. & reçû Page du Roi, dans sa petite Ecurie, le 5. de Février de l'an 1724. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Joseph-Henri Fabre, ainsi qu'Aléxis Fabre, Capitaine dans le Régiment de Cambresis, l'an 1724. & Louis-Auguste Fabre, Chevalier de Malthe, reçû en 1713. & Capitaine dans le Régiment des Landes, en ladite année 1724. ses fréres, étoient enfans de Noble

Gabriel Fabre, Seigneur de la Tude & de Madiére, & de Claire DE BONNAL, mariée le 26. Juillet 1673. & fille de Noble Aléxandre de Bonnal, Seigneur d'Aubaigne, & de Claire DE MADIERES. Que ledit Gabriel Fabre, fit homage le 30. Avril 1688. à Charles-Antoine de la Garde-de Chambonas, Evêque & Seigneur de Lodéve, à cause d'un Fief Noble mouvant de l'Eglise de Lodéve, & qu'il possédoit dans la Seigneurie de Massages, Jurisdiction de Ribes, & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Henri-Etienne Fabre, Sieur de Madiéres, & Héléne DE LA TREILLE, mariée le 8. Février 1632. & fille de Noble Jean-Jaques de la Treille, Seigneur de Fossiéres & du Cros, & d'Héléne DE SARRET. Ladite Héléne de la Treille, étoit sœur de Diane de la Treille, mariée avec Noble Jean DE FLEURI, Seigneur de Dio & de Valquiéres, pére de M. le Cardinal de Fleuri, Ministre d'Etat, & de Marie DE FLEURI, mariée le 24. Janvier 1680. avec Bernardin DE ROSSET, Ecuyer, Seigneur de Rocozel, de Seilles, &c. pére & mére de M. le Duc de Fleuri.

Que ledit Henri-Etienne Fabre, & Louis Fabre, son frére aîné, Seigneur de Villecœur & de Pégairoles, lequel a laissé une postérité dont il sera fait mention dans la suite, lorsqu'elle aura été justifiée, étoient enfans de Noble

Pierre Fabre, Seigneur de Pégairoles & de Villecœur, & d'Anne DE MONTFAUCON, qu'il épousa le prémier Décembre 1585. du consentement de Noble Fulcrand de Montfaucon, son frére, Baron d'Hierle, Seigneur de Vissec, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Viguier de la Ville du Vigan; Ledit Pierre Fabre, fils de Noble

Louis Fabre, Seigneur de Villecœur, de Pégairoles & de Leiras, au Diocèse de Lodéve, & de Péronne DE PRUNIERES, sa femme, laquelle est nommée dans le Testament qu'il fit dans la Ville de Béziers, le 16. Mai 1598. Ce Louis Fabre est qualifié Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, l'an 1545. & la datte de son mariage avec ladite Péronne de Pruniéres, est du 26. Février 1551. suivant l'Inventaire des Titres énoncés dans l'Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commissaire départi dans la Province de Languedoc, du 15. Janvier 1671. par laquelle

le fufdit Henri-Etienne Fabre-de Madiéres, eft déclaré Noble & iffu de Noble race.

D'Azur, à une Tour d'Argent renverfée, & furmontée d'un Pélican d'Or, avec fes petits.





CLAUDE-THIERRI-NICOLAS FAGNIER-DE VIENNE, Ecuyer, Seigneur du Breuil & de Villepré en Brie, Garde de la Marine au Département de Breft, puis Capitaine dans le Régiment de Foreft, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis.

Jean-Thierri Fagnier-de Vienne, Prêtre, Chanoine & Grand Vicaire du Diocèfe de Châlons, puis Confeiller-Clerc au Parlement de Paris, pourvû le 20. Décembre 1732. & reçu le 21. Janvier 1733.

Pierre-Emanuel Fagnier-de Vienne, fucceffivement Garde Marine, & Enfeigne de Vaiffeaux du Roi; Et

Anne-Claude-Marie Fagnier-de Vienne, leur fœur, Chanoineffe en l'Abbaye Royale de Blefle en Auvergne, font enfans de

Georges-Thierri Fagnier-de Vienne, Ecuyer, Seigneur du Breuil, de Villepré, des Conardins & de Glatigni, Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préfidial de ladite Ville de Châlons, pourvû le 3. Mars 1697. & d'Anne BRAUX-DU SORTON, fa feconde femme, qu'il avoit époufée le 5. Décembre 1693. fille de Nicolas Braux, Ecuyer, Seigneur du Sorton, Confeiller du Roi, Prémier Préfident au Bureau des Finances de Châlons, & d'Ifabelle LE GORLIER-DE VERNEUIL. Ledit Georges-Thierri Fagnier, avoit été marié en prémiéres noces, le 9. Décembre 1690. avec Marie LE DUC, fille de Pierre le Duc, Seigneur de Compertrix, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers dans le Régiment de M. le Duc de Bourgogne, & de Marie CORDIER, & il époufa en troifiémes noces, le 4. Avril 1718. Caterine-Madeléne LE GORLIER-DE VERNEUIL, fille de Claude le Gorlier, Ecuyer, Seigneur de Braux & de Sainte Cohiére, Confeiller Procureur du Roi au même Bureau des Finances, & de N de Châtillon. Le même Georges-Thierri Fagnier, eut pour fœur Marguerite-Thérèfe Fagnier, femme de Nicolas OUDAN, Ecuyer, Seigneur de Montmarfon, pére & mére de Marie-Anne Oudan, laquelle fut mariée le 13. Juin 1718. avec Michel D'AUMALE, Ecuyer, Seigneur de Brange, Vicomte du Mont Notre-Dame; & lefdits Georges-Thierri & Marguerite-Thérèfe Fagnier, étoient enfans de

Thierri-Fagnier-de Vienne, Ecuyer, Seigneur des Conardins & de Mouffi, & de Claude Fagnier, mariée le 29. Avril 1657. fille de Noble François Fagnier, & de Claude Caillet; Ledit Thierri Fagnier-de Vienne eut pour pére & mére,

François Fagnier, III. du nom, Ecuyer, Avocat au Parlement, & Elifabeth DE PARIS, qu'il époufa le 21. Avril 1619. fille de Thierri de Paris, Ecuyer, Seigneur de Branfcourt, & de Françoife PETIT; Ledit François, mourut à l'âge de vingt-quatre ans, & il étoit fils de Noble homme

François Fagnier, II. du nom, Ecuyer, Confeiller du Roi, Préfident en l'Election de Châlons, & de Marguerite BRAUX.

Georges-Thierri Fagnier-de Vienne, pére de ceux qui donnent lieu à cet article, fut maintenu dans sa qualité d'Ecuyer, & dans la possession de sa Noblesse, par Ordonnance de M. Larcher, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans la Province de Champagne, du 15. Février 1699. & les Titres énoncés dans cette Ordonnance, tels qu'ils ont été produits devant ledit Sieur Commissaire, justifient que ledit François-Fagnier, II. du nom, qualifié Président en l'Election de Châlons, fut marié le 29. Octobre 1589. avec ladite Marguerite Braux, fille de Jean Braux, Ecuyer, Seigneur d'Aulon, l'un des Gouverneurs de ladite Ville, & de Léonarde THIBAUD. Que ledit François Fagnier étoit fils de Noble homme

François Fagnier, I. du nom. & de Perrette BUGOT, sa femme. Que ce François Fagnier fut présent au Contrat de mariage de Nicolas Fagnier, son frére puisné, Ecuyer, Seigneur de la Malmaison, datté du 4. Avril. 1552. & dans lequel il est qualifié fils de

Claude Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Jaudreville, ci-devant Capitaine de gens de pied dans le Régiment de Norvac, & que ledit Claude eut pour père,

Guillaume Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Romecourt, ci-devant Capitaine de Cuirassiers dans le Régiment du Comte de la Roche, suivant un Contrat d'acquisition du 4. Septembre 1484. énoncé, ainsi que les autres ci-dessus, dans ladite Ordonnance de M. Larcher.

D'Azur, à un Chevron d'Or, chargé de deux Lions de Gueules, afrontés, & acompagnés de trois Molettes d'Eperon d'Or, deux posées en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu, qui est de Fagnier; *Ecartelé de Gueules à un Dragon d'Or, ailé de même, qui est de* Braux.





FRANÇOIS DE LA FAIRE-DE VAUZELLE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Bouchaut près de Montcontour en Mirebalais, diocèse de Poitiers, Election de Richelieu, & Généralité de Tours, mourut le 28. Février 1731. Il avoit servi SA MAJESTÉ dans ses Guerres, pendant 31. ans, avoit été fait Capitaine dans le Régiment de Gévres-Cavalerie, & se trouva à la bataille d'Hochstet, où il reçût un coup de feu dans le milieu de la poitrine. De son mariage avec Françoise-Dominique PLANCHET, qu'il épousa le 21. d'Aoust 1721. fille d'Antoine Planchet, Seigneur de Verbois, & d'Elisabeth-Angélique DE MARIE, il laissa entr'autres enfans, Marie de la Faire-du Bouchaut, née le 10. Décembre 1722 reçûë à S. Cir le 2. Aoust 1732. & Anne de la Faire, née le 9. Mars 1725. reçûë dans la Maison de l'Enfant JÉSUS, à Paris, le 20. Décembre 1736. sur les Titres qui furent produits pour leurs réceptions, lesquels justifient que ledit François de la Faire, & Marie de la Faire-du Bouchaut, sa sœur, aussi reçûë à S. Cir le 31. Mai 1686. étoient enfans de

Claude de la Faire, Ecuyer, Seigneur du Bouchaut, & de Marie SIMONNOT, mariée le 21. Avril 1665. & fille de François Simonnot, Ecuyer, Seigneur du Mas-Vigier, & de Marie DE BOUEX-DE VILLEMOR. Que ledit Claude de la Faire, donna au Roi, en son Bureau des Finances à Poitiers, le premier Mars 1677. son dénombrement de la Terre & Seigneurie du Bouchaut, située dans la Paroisse de

Saint Pierre de la Trimouille, & mouvante du Château de Montmorillon; cette Terre lui appartenant comme donataire de ses pére et mére, nommés

Jean de la Faire, Ecuyer, Seigneur de Vauzelle & du Cottait, & Françoise Rifaud, qu'il époufa le 26. Février 1629. fille de François Rifaud, Ecuyer, Seigneur du Bouchaut, & de Louise de Faugieres. Ledit Jean, fils de

François de la Faire, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vauzelle, & de Claude de la Chastre, fa femme, mariée le 16. Octobre 1594. fille de François de la Chaftre, Ecuyer, Seigneur du Pont, & que ledit François étoit iffu graduellement de Jaques de la Faire, fon trifayeul, Ecuyer, Seigneur de Pont en Bourbonnois, l'an 1476. (feptiéme Ayeul defdites Demoifelles du Bouchaut) lequel étoit homme d'Armes des Ordonnances du Roi, l'an 1478.

De Gueules, à une Bande d'Argent.





Pierre FARIN-de la Perrelle, Lieutenant d'Artillerie, premier Major, & Capitaine des Cinq Bataillons du Régiment Royal Artillerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut anobli par Lettres Patentes, en forme de Charte, données à Paris au mois de Juin de l'an 1722. fignées, LOUIS, & fur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préfent, le Blanc, & fcellées.

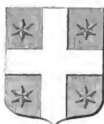
Les motifs de cet anobliffement, détaillés fort au long dans lefdites Lettres, font que ledit Sieur Farin, fervoit le Roi depuis 45. ans, étant entré dès l'année 1677. dans la Compagnie des Cadets Bombardiers de Vigni, de laquelle en 1688. il avoit été fait Sergent, avec Commiffion de Commiffaire d'Artillerie, puis Sous-Lieutenant en 1689. avec Commiffion de Capitaine en 1691. Qu'en 1708. il avoit été fait major du Régiment du Roi; Commiffaire Provincial d'Artillerie en 1710. Major du Bataillon de Romillé en 1720. lors du nouvel arrangement que Sa Majesté avoit jugé à propos de faire de fon Régiment d'Artillerie, & enfin Lieutenant d'Artillerie en 1721. Que pendant cette longue fuite d'années, & dans ces différens emplois Militaires, il s'étoit trouvé aux Siéges de Saint-Ghilain, de Gand et d'Ipres, & à celui de Luxembourg, où il avoit été bleffé d'un coup de Moufquet au genouil droit; à la conquête du Palatinat & à la défenfe de Mayence, où il avoit eû une jambe caffée d'un coup de Moufquet, aux Siéges et prifes de Mons, de Namur, de Furnes, de Dixmude, d'Hui, de Charleroi, d'Ath, de Douai, du Quesnoi, de Bouchain, de Landau, de Fribourg, de Saint Sébaftien & de Fontarabie; à la bataille de Saint Denis, & à celle de Fleurus, où il avoit été bleffé d'un coup de Moufquet au côté gauche, étant lors Garçon Major, & avoit eû fon cheval tué fous lui; Qu'il s'étoit pareillement trouvé aux batailles de Steinkerque & de Nerwinde, & à la défenfe des Lignes du Brabant, où il avoit été fait prifonnier, & enfuite à la bataille de Malplaquet, dans laquelle, comme en toutes autres occafions, il avoit donné des marques de fon intrépidité & de fon courage; Que d'ailleurs, tant du côté paternel que du côté maternel, il étoit iffu de bonnes & anciennes Familles de la Province de Normandie, qui avoient toujours vécu noblement, plufieurs de ceux defdites Familles ayant poffedé des emplois diftingués dans la Robe, & d'autres étant ac-

tuellement Officiers dans les Troupes, ou dans la Maifon de Sa Majesté, & enfin que fa Grand'mére maternelle étoit de la Maifon noble d'Efcorches-de Montormel, qui le lioit à un grand nombre de Gentilhommes de nom, & de hauts rangs. Ces Lettres adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Rouen, & au Bureau des Finances de Caën, y ont apparemment été regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Farin, par le Juge d'Armes de France, font :

D'Argent, à trois Bombes de Sable, allumées de Gueules. Cet Ecu timbré d'un Cafque de profil.





Jacques-Georges DU FAY, Comte de Maulevrier, demeurant audit lieu de Maulevrier, Election de Caudebec, Diocèfe & Généralité de Rouen, & Seigneur du Bourgachard au même Diocèfe, naquit au mois de Novembre de l'an 1682. & fut reçû Page du Roi, dans fa petite Ecurie, le 25. Mai 1698. De fon mariage avec Claude Rochon, qu'il époufa le 3. Novembre 1709. il a eû pour fils, Jaques du Fay-de Maulevrier, III. du nom, né le premier Décembre 1711. & reçû Page de la Reine en 1725. fur les Titres qui avoient été produits, tant pour fa réception que pour celle de fon pére, & qui juftifient que ledit Jaques-Georges du Fay, étoit fils de

Jaques du Fay, II. du nom, Comte de Maulevrier, Seigneur du Bourgachard, de Pelletot & d'Eftennemare, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment des Cuiraffiers du Roi, & Capitaine des Chaffes du pays de Caux ; & de Madeléne de Montholon, mariée le 24. Mai 1679. fille de Richard de Montholon, Ecuyer, Seigneur de Pérouzeau, Maitre d'Hôtel ordinaire de la Reine-Mére Anne d'Autriche, & de Géneviève de Grieu. Que ledit Jaques du Fay, qui avoit époufé en prémiéres noces, le 11. Octobre 1662. Caterine Bouquetot, fille de François Bouquetot, Seigneur de Rabu & de l'Efpinai, & d'Antoinette le Masson, fut maintenu dans fon ancienne Nobleffe, par Ordonnance de M. Barin-de la Galiffoniére, Commiffaire départi dans la Généralité de Rouen, du 2. Mars 1668. (Les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontans jusqu'à l'an 1250.) Qu'il eut pour frére germain, George du Fay, dont la poftérité fera déduite à la fuite de cet article, & qu'ils étoient enfans de

Jean du Fay, III. du nom, Comte de Maulevrier, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, l'an 1649. Meftre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, Bailli de Rouen, &c. & de Caterine de Fouilleuse, fa prémiére femme, qu'il époufa le 11. Avril 1639. fille de Philipes de Fouilleufe, Seigneur de Flavacourt, Bailli, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majefté au Bailliage de Gifors, & de Caterine Maignas. Que ledit Jean du Fay, fut marié en fecondes noces, le 7. Février 1644. avec Marguerite de Chaumont, l'une des filles d'Honneur de la Reine Anne d'Autriche, & fille de Jean de Chaumont, Confeiller du Roi en fes Confeils, & de Marie de Bailleul-Chateaugontier, fœur du Surintendant Général des Finances, & qu'il eut pour pére & mére,

Jaques du Fay, I. du nom, Comte de Maulevrier, Seigneur de Bourgachard, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres de retenuë du 4. Janvier 1610. Bailli de Rouen, pourvû le 4. Janvier 1614. Chevalier de l'Ordre de S. Michel, par Lettres du 29. Janvier 1621. Enseigne de la Compagnie de deux cent hommes d'Armes des Ordonnances de Sa Majesté, sous la charge du Connétable de Luines, &c. & Judith Aux-Epaules, qu'il épousa le 29. Octobre 1607. fille de haut & puissant Seigneur Messire Henri-Robert Aux-Epaules, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, Bailli de Rouen, & Lieutenant pour Sa Majesté au Gouvernement des Bailliages de Rouen, de Caux, de Gisors, & de Caen, & de Jeanne de Bours, sa femme. Que ledit Jaques du Fay, eut entre autres fréres, Gaspard du Fay, Seigneur de Saint Jouin, Conseiller au Grand Conseil, puis Maitre des Requêtes, & Conseiller d'Etat ordinaire, & qu'ils étoient enfans de

Jean du Fay, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Taillis, du Trait & de Sainte Marguerite, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monsieur, Duc d'Alençon, par Lettres de retenuë du 18. Janvier 1578. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 13. Mai 1596. Capitaine & Bailli de la Ville de Rouen, pourvû le 27. Novembre 1607. & Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, nommé au mois de Juillet 1610. reçû au mois d'Aoust suivant, & de Madelène Jubert, mariée le 7. Février 1582. fille de Noble homme Claude Jubert, Seigneur de Véli & de Gueuteville, Conseiller au Parlement de Rouen, & d'Anne Rémond. Que ledit Jean du Fay, & Marie du Fay, sa sœur, femme de Noble homme Robert de Croismare, Seigneur du Donjon & de Cailleville, eurent pour pére & mére, Noble homme

Jean du Fay, I. du nom, Seigneur du Taillis, Conseiller au Parlement de Rouen, pourvû le 22. Février 1551. & reçû le 28. Avril 1552. & Anne du Moncel, qu'il épousa le 21. Juillet de la même année 1552. fille de Noble homme Jean du Moncel, Sieur de la Briére, & de Jeanne du Four. Que ledit Jean du Fay, lequel avant son mariage avoit été Chanoine de l'Eglise d'Andeli, étoit frére puisné de Pierre du Fay, II. du nom, Seigneur de la Houssaie, dont sont issus les Seigneurs de la Mésangére, étoient enfans de Noble homme

Pierre du Fay, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint Turiout & de la Houssaie, & de Jeanne de Bailleul. Ledit Pierre, fils de

Richard du Fay, Ecuyer, Sieur de Saint Turiout, & de Jeanne du Fay, fille de Guillaume du Fay, Ecuyer, & laquelle étoit veuve l'an 1482. Que ledit Richard eut pour pére & mére,

Robin du Fay, Ecuyer, & Perrette de Chambrai, qu'il avoit épousée veuve de Thomas Mahiet, Ecuyer. Que ledit Robin transigea le 31. Mai 1424. avec Jean du Fay, son frére aîné, Ecuyer. & qu'ils étoient enfans de

Renaud du Fay, Ecuyer, & de Jeanne de Bezu, qu'il épousa le 23. Mai 1367. fille de Robert de Bezu, Ecuyer, Sieur de la Marre.

SEIGNEURS DU TAILLIS.

Georges DU FAY, Ecuyer, Seigneur du Bourgachard & du Taillis (fecond fils de Jean du Fay, III. du nom, Comte de Maulevrier, & de Caterine de Fouilleuse, fa premiére femme,) fut maintenu dans fa Nobleffe par l'Ordonnance cideffus de M. de la Galiffonniére, du 2. Mars 1668. & il époufa le 25. Aouft 1671. Marthe d'Auxi-de Monceaux, veuve d'Anne Jubert, Ecuyer, Seigneur de Brécourt, & fille d'Adrien d'Auxi-de Monceaux, Seigneur d'Hanvoille, de S. Samfon, de Martincourt, de S. Aubin, &c. & d'Elifabeth le Grand, & fœur de François d'Auxi, Seigneur d'Hanvoille, grand pére d'Anne-Madeléne-Françoife d'Auxi, mariée le 6. Juin 1736. avec André-Hercules de Rosset, Duc de Fleuri, petit neveu de M. le Cardinal de Fleuri, Miniftre d'Etat. Du mariage dudit Georges du Fay, & de ladite Marthe d'Auxi, naquit au mois d'Octobre 1675.

François du Fay, Ecuyer, Seigneur du Taillis, du Trait & de Sainte Marguerite, lequel de fon mariage acordé le 17. Mai 1710. avec Anne-Marguerite Lucas, fille d'Adrien Lucas, Ecuyer, Seigneur de Boncourt, Préfident, Tréforier de France au Bureau des Finances à Rouen, & d'Anne Rousseau, eut un fils & deux filles, le fils nommé

Nicolas-Louis-Emanuel du Fay, né le 28. Avril 1717. & reçû Page de la Chambre du Roi le premier Janvier 1735. fous la charge de M. le Duc de Gévres, Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, fur les preuves de Sa Nobleffe, certifiées au Roi par le Juge d'Armes de France, en conféquence du nouveau Réglement fait & figné par Sa Majesté, à Verfailles le 18. Septembre 1734. portant qu'*ayant jugé convenable, pour la dignité de fon fervice, que ceux qu'Elle voudra bien agréer pour être élevés Pages de fa Chambre, foient d'une naiffance affés ancienne pour mériter un pareil honneur, Elle enjoint au Sieur d'Hozier, Juge d'Armes de France, de ne délivrer fon Certificat à Sa Majesté, pour chacun de ceux qui se préfenteront, qu'ils n'ayent juftifié devant lui, par Titres valables, une poffeffion de Nobleffe fans interruption, depuis l'an* 1550. *voulant Sa Majefté que dans les trois mois de la réception du Gentilhomme, ledit Sieur d'Hozier lui préfente, par les mains de fon Premier Gentilhomme en exercice, les preuves des Pages qui auront été reçûs dans fa Chambre.*

De Gueules, à une Croix d'Argent, acompagnée de quatre Molettes d'Eperon de même, pofées une dans chaque Canton.





Antoine-Joachim DE FERRIERES, Ecuyer, Seigneur de Maffée & du Monteil, demeurant dans la Paroiffe de Charrais, Diocèfe, Election & Généralité de Poitiers, fut maintenu dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Chauvelin, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Généralité de Tours, du 3. Aouft 1715. & de fon mariage qui avoit été accordé le 21. de Février de la même année, avec Renée-Caterine Thoreau, fille de Charles-Philipes Thoreau, Ecuyer, Seigneur des Girardiéres, &

de Madeléne Roatin, il a eû entr'autres enfans, Nicolas-Antoine-René de Ferriéres, né le 2. Décembre de ladite année 1715. nommé fur les Fonts baptifmaux de ladite Paroiffe de Charrais, le 3. Décembre 1727. & reçû Page du Roi, dans fa grande Ecurie, le 11. Décembre 1731. fur les Titres repréfentés alors pour la juftification de fa Nobleffe, & qui prouvent que ledit Antoine-Joachim de Ferriéres, & Jaques de Ferriéres, fon frére, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérufalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admifes au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 28. Aouft 1694. étoient enfans de

Charles-Jaques de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur du Monteil & de Charrais, & de Marguerite Petitjean, mariée le 21. Novembre 1674. & fille de Joachim Petitjean, Ecuyer, Sieur de Liniéres-Bouton, & de Marguerite Martel. Que ledit Charles-Jaques de Ferriéres eut pour pére & mére,

Jaques de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur de Champigni, & Marie de Marconai, fa feconde femme, qu'il époufa le 6. Juin 1644. veuve de Jaques de Beaumal, Seigneur de la Béraudiére. Que ledit Sieur de Champigni, maintenu auffi dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Voyfin-de la Noiraie, Commiffaire départi dans ladite Généralité de Tours, du 24. Aouft 1668. avoit été marié en prémiéres noces le 21. Décembre 1626. avec Géneviéve de Brillac, fille de Pierre de Brillac, Ecuyer, Seigneur de Nouziére & de Bernai, Confeiller, Maitre des Requêtes ordinaire de la Reine, & de Géneviéve du Pré. Et que de ce prémier Lit, étoit iffu un fils nommé Jaques de Ferriére, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admifes au même Grand Prieuré d'Aquitaine, le 15. Juin 1648. Que ledit Jaques de Ferriéres, Seigneur de Champigni, eut pour pére & mére,

Antoine de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur de Champigni-le Sec, & Jaquette Martel, fa prémiére femme, qu'il époufa le 24. Janvier 1589. fille de Meffire Charles Martel, Seigneur des Aubiers, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Antoinette de Bruzac; Il époufa en fecondes noces Louife le Bel, qui étoit veuve de lui l'an 1626. & il étoit fils de

Thomas de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur de Champigni-le Sec, & d'Ifabeau Binel, mariée le premier Février 1542.

D'Azur, à trois Pommes de Pin, d'Or, pofées deux & une.





Louis-Joseph DE FESQUES, Ecuyer, Seigneur de la Roche-Bouffeau, dans la Paroiffe de Nueil fous Paffavant, Diocèfe d'Angers, Election de Montreuil-Bellai, & Généralité de Tours, fut maintenu dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Chauvelin-de Beaufejour, Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 2. Septembre 1715. Il époufa le 7. Septembre 1719. Marie-Madeléne de Vassé, fille d'Artus-Jofeph de Vaffé, Ecuyer, Seigneur d'Eguilli, de Marcilli, & des Grandes Maifons, & de Louife de Fesques. De ce mariage il a eû pour fils, Charles-Louis-Jofeph-Marie de Fesques, né le 13. Juin 1720. & reçû Page du Roi, dans fa petite Ecurie, le 12. Mars 1734. fur les Titres qui ont été produits pour fa réception, & qui prouvent que ledit

Louis-

Louis-Joseph de Fesques, eut pour pére & mére,

Jean-Charles de Fesques, Ecuyer, Seigneur de Marmande, & Marie-Madeléne DE SOUVIGNÉ, mariée le 4. Mars 1685. & fille d'Urbain de Souvigné, Ecuyer, Seigneur de la Rocheboussеau, & de Madeléne DE MEAUSSÉ; Ledit Jean-Charles de Fesques, fils unique de

Charles de Fesque, Ecuyer, Seigneur de Marmande & de la Noué, & de Marie DE FERRIERES, qu'il épousa le 22. Aoust 1655. fille de Jaques de Ferriéres, Ecuyer, Seigneur de Champigni & du Monteil, & de Géneviéve DE BRILLAC; Ledit Charles de Fesques, maintenu aussi dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. Voysin-de la Noiraie, Commissaire départi dans la même Généralité de Tours, du 23. Février 1667. eut pour pére & mére,

Jean de Fesques, V. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Noué & de Marmande, & Nicole DE LHOMEAU, mariée le prémier Février 1626. fille de Noble homme Jaques de Lhomeau, Sieur de la Plaine, & de Nicole NICOLAS. Que ledit Jean de Fesques, (frére de Michel de Fesques, dont la postérité sera ci-après déduite), eut pour préciput, par un Acte du 6. Mai 1633. la Maison Seigneuriale de Marmande, comme fils aîné de

Charles de Fesques, Ecuyer, Seigneur de Marmande, & de Jeanne DE CHAMBON, qu'il épousa le 23. Juillet 1595. fille de Pierre de Chambon, Ecuyer, Seigneur de Goudainville, de Maigneville & de Gaudreville, l'un des cent Gentils-hommes ordinaires de la Maison du Roi, & de Marguerite DE COSNE. Que ledit Charles de Fesques, eut pour frére aîné François de Fesques, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni & de la Folie-Herbault, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Enseigne d'une Compagnie d'hommes d'Armes des Ordonnances de Sa Majesté, sous la charge du Seigneur du Bellai, & qu'ils étoient enfans de

François de Fesques, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni & de Marmande, Enseigne de ladite Compagnie d'hommes d'Armes, & d'Anne DE MONSTIERS, mariée le 29. Juin 1560. fille de Philipes de Monstiers, Ecuyer, Seigneur de la Folie-Herbault, & de Françoise DE CHAMPGIRAULT. Que ledit François de Fesques, maintenu dans sa Noblesse par Ordonnance de M[rs] Boucher-d'Orçai, Président au Grand Conseil, Blanchard, Trésorier de France à Orléans, & Regnault, Conseiller en la Cour des Aides, Commissaires départis pour le régalement des Tailles dans la Généralité d'Orléans, du 19. Décembre 1598. eut pour pére & mére, Nobles personnes

Nicolas de Fesques, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni, & Claude LE BEVEUX, qu'il épousa le 19. Juin 1537. fille de François le Béveux, Ecuyer, Seigneur de Marmande, & de Jeanne DE CHERBOIE. Que ledit Nicolas de Fesques, lequel donna au Roi son aveu des Fief, Terre & Seigneurie de Chartrigni, situés dans la Paroisse de Nueil sous Passavant, ressort de Semur* en Anjou, le 7. Mars 1557. étoit fils aîné & héritier principal de Noble homme

Jean de Fesques, IV. du nom, Seigneur de Chartrigni, & de Jeanne BUGET, sa femme, mariée avant le 3. Juillet 1520. & laquelle étoit veuve le 19. Juin 1537. Ledit Jean de Fesques, aussi fils aîné & héritier principal de Noble personne

Jean de Fesques, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni & de la Perriére, & de Jeanne DE LESPERONIERE, qu'il épousa le premier Mai 1450. fille de Jean de Lesperoniére, Ecuyer, Seigneur de la Rochebardoul, & de Jeanne PROUE. Que ledit Jean de Fesques eut pour pére,

* ERRATUM. *Lisez* : Saumur.

Jean de Fefques, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Chartrigni, de la Perriére & de Gennetoi, lequel fit un partage le 20. Juillet 1420. avec Louis de Fefques, fon frére, Ecuyer, Seigneur de Paillé, des biens de leur pére & mére, nommés

Jean de Fefques, I. du nom, Ecuyer, & Françoife du Pré, feigneur & Dame defdits lieux de Chartrigni & de Paillé.

SEIGNEURS DE L'ARGENTERIE.

MICHEL DE FESQUES, Ecuyer, Seigneur de Lefperoniére, (fils puifné de Charles de Fefques, Seigneur de Marmande, & de Jeanne DE CHAMBON,) époufa le 25. Janvier 1637. Jeanne DE BARVILLE, fille d'Oudart de Barville, Ecuyer, Sieur de Montemain, & de Jeanne TASCHER; Il fut maintenu dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. de Machault, Commiffaire départi dans la Généralité d'Orléans, du 5. Décembre 1667. & il fit fon Teftament le 23. Aouft 1673.

Jaques de Fefques, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Marmande & de Montemain, fut marié le 17. Février 1670. avec Madeléne HUBERT, fille de Nicolas Hubert, Procureur au Parlement, & de Madeléne HOYAU; Il mourut le 21. Juin 1673. & fa veuve époufa en fecondes noces, Louis-Aléxandre DU TERTRE, Ecuyer, Seigneur de Boisjoullain. Du premier Lit elle eut deux enfans, favoir, Nicolas de Fefques, ci-aprés, & François de Fefques, Ecuyer, Sieur de Montaigu, né le 21. Juillet 1673.

Nicolas de Fefques, Ecuyer, Seigneur de l'Argenterie, né le 10. Mai 1672. commença à fervir dans la Marine en qualité de Cadet, & fut enfuite Garde du Corps du Roi dans la Compagnie de Duras; Il époufa le 3. Avril 1716. Caterine PELLETIER, fille de Sébaftien Pelletier, Marchand à Nogent-le Rotrou, & de Barbe LE JUMEAU. De ce mariage il a eû trois enfans, favoir, Antoine, Caterine-Judith, & Denife-Caterine de Fefques, dénués de biens & de protections, malgré leur naiffance.

D'Or, à un Aigle de Gueules, à deux Têtes.





ANDRÉ-ROBERT LE FÉVRE, Seigneur d'Eaubonne, de Bazoche & de Longueval, naquit le 12. Mai 1681. & fut reçû fucceffivement Confeiller au Parlement de Paris le premier Juillet 1705. Maitre des Requêtes le 12. Décembre 1709. Commiffaire départi dans la Généralité de Soiffons, puis Préfident au Grand Confeil le 22. Avril 1720. Il mourut le 25. Mai 1735. laiffant un fils unique de Marie-Caterine PETITPIED, avec laquelle il avoit été marié le 4. Janvier 1706. fille unique de Pierre-François Petitpied, Avocat & Procureur du Roi au Bureau des Finances de Paris, & de Caterine BOUCHER, & héritiére de Denis Petitpied, fon oncle, Sieur des Effards, Capitaine dans le Régiment de Grancei, lequel mourut fans poftérité de fon mariage avec Antoinette-Louife-Thérêfe D'HOZIER, qu'il avoit époufée au mois de Septembre 1706. fille de Louis-Roger d'Hozier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, & Juge d'Armes de France, & de Madeléne DE BOURGEOIS-

DE LA FOSSE; feu M. le Préſident d'Eaubonne a eû pour fréres, Pierre-Gervais le Févre-d'Eaubonne, Chanoine de l'Egliſe de Paris, & Louis-Michel & Bonaventure le Févre, Chevaliers de Malthe, & ils étoient enfans de

Gervais le Févre, Seigneur d'Eaubonne, Conſeiller au Parlement, reçû le 17. Mars 1674. & d'Agnès-Caterine DE POMEREU, qu'il épouſa le 5. Aouſt 1680. fille d'Auguſte-Robert de Pomereu, Seigneur de la Breteſche, Prévoſt des Marchands de la Ville de Paris, Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil Royal des Finances, & d'Agnès LAINÉ; Ledit Gervais, fils de

Jean-Batiſte le Févre, Seigneur d'Eaubonne, Conſeiller du Roi, Maitre ordinaire en ſa Chambre des Comptes, reçû le 21. Octobre 1633. & de Caterine DE VERTHAMON, mariée le 23. Février 1634. fille de François de Verthamon, Conſeiller au Parlement, & de Marie VERSORIS. Ce Jean-Batiſte le Févre eut pour pére & mére,

Olivier le Févre, Seigneur d'Eaubonne, né le 20. Décembre 1563. & ſucceſſivement reçû Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais, le 28. Avril 1587. Préſident en la Chambre des Comptes le 4. Octobre 1588. en ſurvivance de ſon pére, & Marie HENNEQUIN, qu'il épouſa le 28. Janvier 1591. fille de Pierre Hennequin, Seigneur de Boinville, Préſident du Parlement, & de Marie BRULART; Il mourut le 13. Juin 1614. & Marie Hennequin, ſa veuve, ſe remaria le 28. Mai 1615. avec haut & puiſſant Seigneur Meſſire Anne DE LA MARCK, Comte de Braine, Chevalier de l'Ordre du Roi, fils de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Charles-Robert de la Marck, Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sedan, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des cent Suiſſes, & d'Antoinette DE LA TOUR-LIMEUIL. Ledit Olivier eut pour frére, André le Févre, Seigneur d'Ormeſſon, dont la poſtérité ſera ci-après déduite, & ils étoient enfans d'

Olivier le Févre, Seigneur d'Ormeſſon & d'Eaubonne, Général des Finances en Picardie, puis Conſeiller d'Etat, & Intendant des Finances en 1577. & enfin Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, reçû le 7. Mai 1579. & d'Anne D'ALLESSO, mariée le 18. Juillet 1559. fille de Jean d'Alleſſo, Seigneur de Lézeau & d'Eragni, Conſeiller du Roi, Maitre ordinaire en ſadite Chambre des Comptes, & de Marie DE LA SAUSSAÏE; Il mourut le 26. Mai 1600. & il fut enterré dans l'Egliſe des Minimes de Nigeon-lez Paſſi.

SEIGNEURS D'ORMESSON.

ANDRÉ LEFÉVRE, Seigneur d'Ormeſſon, dans l'Iſle de France, (fils puiſné d'Olivier le Févre, & d'Anne D'ALLESSO,) fut ſucceſſivement Conſeiller au Grand Conſeil en 1598. Conſeiller au Parlement l'an 1600. Maitre des Requêtes & Directeur des Finances en 1605. Conſeiller d'Honneur au Parlement en 16 & il mourut en 1665. Doyen des Conſeillers d'Etat, âgé de 89. ans, laiſſant entr'autres enfans d'Anne LE PREVOST, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 10. Juillet 1604. fille de Nicolas le Prévoſt, Seigneur d'Amboile, auſſi dans l'Iſle de France, Conſeiller du Roi, Maitre ordinaire en ſa Chambre des Comptes, & de Marie LE MAIRAT.

Olivier le Févre, Seigneur d'Ormeſſon & d'Amboile, né le 28. Décembre 1616. reçû Conſeiller au Parlement de Paris, le 23. Aouſt 1636. Maitre des Requêtes le 19. Février 1643. puis Intendant de la Généralité d'Amiens & des Armées du Roi. Il épouſa le 22. Juillet 1640. Marie DE FOURCI, fille d'Henri de Fourci, Seigneur

de Cheffi, Préfident en ladite Chambre des Comptes, & de Marie DE LA GRANGE. De ce mariage il eut pour enfans, 1 André le Févre, ci-après; 2 Claude-François-de Paule le Févre, Doyen de l'Eglife de Beauvais, & Grand Vicaire de l'Evêque de ce Diocèfe; 3 Antoine-François de Paule le Févre, mentionné après fon frére; 4 Charles le Févre, Chevalier de Malthe, Page du Grand Maitre de l'Ordre, & dont les preuves furent admifes au Grand Prieuré de France, le 20. Juin 1665. puis reçû Page du Roi, dans fa petite Ecurie, le 13. Mars 1669. & 5 Françoife le Févre, Abbeffe de Pont-aux-Dames, morte le 17. Décembre 1726.

André le Févre, Seigneur d'Ormeffon & d'Amboile, Avocat du Roi au Châtelet, puis Confeiller au Grand Confeil en 1671. Maitre des Requêtes reçû le 17. Janvier 1676. & nommé le 27. Mai 1682. Commiffaire départi dans la Généralité de Lion, où il mourut le 13. Aouft 1684. Il avoit époufé le 13. Janvier 1676. Eléonore LE MAITRE, veuve de François LE ROI, Seigneur de Beaupré, Confeiller au Parlement, & fille de Jerôme le Maitre, Seigneur de Bellejame, &c. Préfident en la quatriéme des Enquêtes de ladite Cour, & de Marie-Françoife FEIDEAU. De ce mariage, il eut Henri-François-de Paule le Févre, ci-après; & Anne le Févre-d'Ormeffon, mariée le 4. Octobre 1694. avec Henri-François d'Agueffeau, lors Avocat Général au Parlement, puis Procureur Général du Roi dans ladite Cour, & honoré enfuite de la dignité de Chancelier de France; elle mourut à Auteuil, près de Paris, après une longue maladie, le prémier Décembre 1735.

Henri-François-de Paule le Févre-d'Ormeffon, Seigneur d'Amboile, reçû Confeiller au Parlement le 12. Mars 1704. puis Maitre des Requêtes le 14. Mai 1707. Intendant des Finances le 27. Mars 1722. Confeiller d'Etat ordinaire le 25. Juin 1730. & chargé par le Roi de la direction du temporel de la Maifon Royale de Saint Louis à S. Cir, époufa le 4. Novembre 1705. Caterine DE LA BOURDONNAIE, fille d'Yves-Marie de la Bourdonnaie, Seigneur de Coëtion, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Généralité de Bourdeaux, & de Caterine DE RIBEYRE, fille d'Antoine de Ribeyre, Confeiller d'Etat, & de Caterine POTIER-DE NOVION.

M. d'Ormeffon a eû pour enfans, 1 Henri-François-de Paule le Févre-d'Ormeffon, Confeiller au Parlement, mort âgé de 24. ans le 14. Mai 1731. 2 Marie-François-de Paule le Févre-d'Ormeffon, né le 18. Octobre 1710. Confeiller au Parlement, puis Maitre des Requêtes, reçû en 1734. 3 Louis-François-de Paule le Févre-d'Ormeffon, né le 7. Mars 1712. reçû Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérufalem, dit de Malthe, au Grand Prieuré de France, où fes preuves furent admifes le 15. Mars 1732. Il a été fait Capitaine de Cavalerie, puis Exemt dans la prémiére Compagnie des Gardes du Corps du Roi, en 1736. 4 Antoine-François-de Paule le Févre-d'Ormeffon, né le 29. Octobre 1713. auffi reçû Chevalier de Malthe en 1732. eft Enfeigne des Vaiffeaux du Roi; 5 Louis-François-de Paule le Févre-d'Ormeffon, né le 27. Juillet 1718. & étudiant en Droit en 1737, 6 Henri-François-de Paule le Févre-d'Ormeffon, né le 12. Octobre 1724. & 7 Marie-Caterine le Févre-d'Ormeffon, née le 21. Décembre 1706. & mariée le 17. Juillet 1724. avec Charles-Amable-Honoré BARENTIN, Maitre des Requêtes en 1731. Commiffaire départi dans la Généralité de la Rochelle en 1737.

SEIGNEURS DU CHERRE.

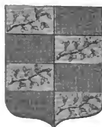
Antoine-François-de Paule LE FÉVRE, Seigneur du Cherré & d'Ormeſſons en Brie, Conſeiller au Grand Conſeil, puis au Parlement, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans la Généralité de Soiſſons, mourut d'apopléxie le 21. Février 1712. il avoit épouſé le 20. Décembre 1682. Jeanne le Févre, fille d'Antoine le Févre, Seigneur de la Barre, Lieutenant Général, & Gouverneur de l'Amérique Septentrionale, & de Marie Mandat; De ce mariage, il a laiſſé pour enfans, Olivier le Févre, Seigneur du Cherré, ci-après. André-François-de-Paule le Févre, Seigneur du Cherré & des Tournelles, né le 27. Mars 1695. & reçû Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais le 6. Mai 1716. lequel épouſa le 10. Juillet 1724. Généviève Bourgoin, fille de Lambert Bourgoin, Seigneur d'Arebrechien & de la Grange-Bateliére, Conſeiller au Parlement, Doyen de la prémiére Chambre des Enquêtes, & Jeanne le Févre-d'Ormessons, mariée le 22. Avril 1708. avec Jean-Batiſte-Charles du Tillet, Seigneur de la Buſſiére, Conſeiller au Parlement, puis Préſident aux Enquêtes.

Olivier le Févre, Seigneur du Cherré & d'Ormeſſons en Brie, né le 20. Septembre 1686. fut reçû Conſeiller au Parlement, puis Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans le Comté de Bourgogne. Il épouſa l'onzième de Juin 1714. Marie-Claude Cahouet-de Beauvais, fille de Claude Cahouet, Ecuyer, Sieur de Beauvais, prémier Préſident du Bureau des Finances de la Généralité d'Orléans, & de Marie-Caterine Fontaine-des Montées, & il mourut au mois d'Avril de l'an 1718. laiſſant pour enfans à ſa veuve, qui ſe remaria le 15. Décembre 1721. avec François-Antoine de Chabanes-Pionſac, Seigneur de la Paliſſe, Brigadier des Armées du Roi, Major du Régiment des Gardes Françoiſes, & Major Général de l'Armée d'Allemagne, Olivier le Févre-d'Ormeſſons, ci-après, & Marie-Marguerite le Févre-d'Ormeſſons, mariée le 30. Mai 1736. avec Michel-Anne-Sébaſtien de Rosmadec, Seigneur du Pleſſis-des-Ferriéres, de Goulaines, &c.

Olivier le Févre, Seigneur du Cherré & d'Ormeſſons en Brie, né le 15. Septembre 1715.

D'Azur, à trois Lis de Jardin d'Argent, fleuris d'Or, tigés & feuillés de Sinople, & poſés deux & un.





Jean-François DE FICTE, II. du nom, Seigneur de Souci, Capitaine dans le Régiment Royal Artillerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant audit lieu de Souci, Paroiſſe de Fontenai lès-Brie, dans l'Iſle de France, Diocèſe, Election & Généralité de Paris, épouſa le 3. Décembre 1718. Marie-Angélique Jordi, fille de Melchior Jordi-de Cabanac, Ecuyer, Seigneur de Grandchamp, de Saint Denis, & de la Grange-aux Bois, Ecuyer Commandant la petite Ecurie du Roi, & de Marie Courtin. De ce mariage il a eû pour enfans, Armand-François-Joſeph de Ficte, né le 19. Aouſt 1720. & actuellement Gentilhomme à Drapeau dans le Régiment des Gardes Françoiſes; Nicolas de Ficte, né le 3. Décembre 1721. deſtiné à l'Egliſe, & Marie-

Angélique de Ficte-de Souci, née le 16. Novembre 1723. reçûë à S. Cir le 28. Mars 1735. fur les Titres produits pour fa réception, lefquels juftifient que ledit Jean-François de Ficte, eut pour pére & mére,

Jean-François de Ficte, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Préfontaine, & Généviéve-Caterine Biet, mariée le 7. Novembre 1682. fille de Jean-Baptifte Biet, Tréforier-Payeur de la Gendarmerie de France, & de Renée Moret. Que ledit Sieur de Préfontaine, & Ifaac-Louis de Ficte, fon frére, Ecuyer, Seigneur de Souci, furent maintenus dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Jugement des Commiffaires Généraux du Confeil, rendu à Paris le 10. Juin 1706. & qu'ils étoient enfans de

Charles de Ficte, II. du nom, Seigneur de Souci, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, & de Jeanne de Laffemas, qu'il époufa le 24. Juillet 1639. fille d'Ifaac de Laffémas, Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, Maitre des Requêtes ordinaire de fon Hôtel, & Lieutenant Civil des Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, & de Jeanne-Marie de Haultdessens. Que ledit Charles de Ficte, obtint des Lettres Patentes du Roi, données à Saint-Germain en Laye, le 28. Avril 1665. par lefquelles Sa Majefté lui mande qu'ayant réfolu de rétablir l'Ordre de Saint Michel dans fon ancienne fplendeur & dignité, en réduifant au nombre de cent, ceux qui y feroient admis, ainfi que dans l'Ordre du Saint Efprit, afin qu'il ne fut rempli que de Perfonnes recommandables par leur naiffance & par leurs fervices, Elle l'avoit eftimé digne de cet honneur, & que pour ces raifons, Elle l'avoit confirmé dans la dignité de Chevalier dudit Ordre de Saint Michel, pour joüir des honneurs & priviléges y attachés, à compter du jour de fon ancienne réception. Qu'il eut pour fœurs, Claude de Ficte, femme de Charles des Essarts, Baron de Maigneux, & Héléne de Ficte, femme de Charles de Fera, Baron de Rouville, & que le 18. Juillet 1629. il partagea avec elles les fucceffions de leur pére et mére, nommés

Charles de Ficte, I. du nom, Seigneur de Souci, Bailli du Palais à Paris, Confeiller du Roi, Maitre ordinaire en fa Chambre des Comptes, pourvû le 26. Décembre 1592. & reçû le 12. Septembre 1594. & Claude le Grand, mariée le 22. Février 1601. fille de Noble homme Jean le Grand, Ecuyer, Seigneur de S. Germain-le Grand, Confeiller du Roi, Maitre ordinaire en ladite Chambre, & de Caterine Allegrain. Ledit Charles de Ficte, fils aîné & héritier principal de

Pierre de Ficte, Chevalier, Seigneur de Souci & de Bruyéres-le Chaftel, Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, Tréforier de fon Epargne, l'an 1576. & de Louife de Hacqueville, fille de Nicolas de Hacqueville, Seigneur de Garges & d'Attichi, & de Marie Charmolue. Ladite Louife de Hacqueville, étoit veuve, & avoit la Garde-noble de fes enfans, le 27. Aouft 1587.

Fafcé Contrefafcé d'Azur & de Sable, de quatre piéces, celles d'Azur, chargées d'une branche d'Olivier d'Or, pofée en Fafce.





JEAN-FRANÇOIS FIZICAT, Ecuyer, Seigneur de Beauregard & de Belliévre, demeurant à Saint Genis-Laval, Diocèse, Election & Généralité de Lion, épousa le 29. Juin 1726. Caterine BERTET, fille de Jean Bertet, Maitre des Eaux & Forêts du Lionnois, & de Caterine CAMET. De ce mariage il a eû trois fils & deux filles, savoir, 1 Jean-François Fizicat, né le 2. Mai 1727. 2 Jean-Batiste Fizicat, né le 8. Avril 1730. 3 Placide Fizicat, née le 23. Aoust 1734. 4 Claudine-Marie-Anne Fizicat, née le prémier Juin 1728. 5 & Anne-Marie Fizicat, née le 24. Avril 1731. Ledit Sieur de Beauregard a pour frére, Gaspard Fizicat, lequel naquit le 10. Mars 1696. fut fait Enseigne dans la Compagnie Colonelle du Régiment d'Enghien, par Lettres du 30. Juin 1711. puis Capitaine dans le même Régiment, par Commission du 28. Juillet suivant. Il est actuellement prémier Factionnaire de ce Régiment; & ils sont enfans d'

Antoine Fizicat, Seigneur de Belliévre & de Beauregard, Conseiller du Roi, Sécrétaire & Greffier en Chef du Bureau des Finances à Lion, & de Marguerite MARESCHAL, mariée le 18. Novembre 1688. fille de Noble François Mareschal, Sieur de la Comtessiére, & de Marguerite DU BOIS; il fut institué héritier de Michel Fizicat, son oncle, par son Testament du 15. Juillet 1681. & il obtint, au mois de Septembre 1701. des Lettres Patentes en forme de Charte, par lesquelles le feu Roi Louis XIV. lui transmît, ainsi qu'à sa postérité, la Noblesse qu'il avoit acordée audit Michel Fizicat, par autres Lettres du mois d'Avril 1655. l'anoblît en tant que de besoin, & lui permît de porter les mêmes Armes qui avoient été acordées à son oncle. Ces Lettres ont été dûëment registrées, & par Arrest & Lettres Patentes du prémier Février 1737. aussi dûëment registrées, SA MAJESTÉ déclare n'avoir entendu les comprendre dans la révocation portée par l'Edit du mois d'Aoust 1715. & ordonne que lesdits Jean-François & Gaspard Fizicat, joüiront de tous les Priviléges dont joüissent les autres Nobles du Royaume, en conséquence de la représentation qu'ils avoient faite des Titres de leur filiation, ensemble des Lettres de transmission de Noblesse, acordées à Antoine Fizicat, leur pére, & des autres Actes qui justifioient que ledit Michel Fizicat, leur grand oncle, Seigneur de Beauregard & de Belliévre, passa l'an 1634. en Hollande, où il commença à porter les Armes pour le service des Etats Généraux, n'étant pour lors âgé que de 16. ans; qu'ensuite il revint en France, où il fut successivement Enseigne dans le Régiment de Montclar Infanterie, Lieutenant dans le même Régiment, puis dans celui de Turenne, dont il devint premier Capitaine & Lieutenant Colonel, ensuite Lieutenant Colonel du Régiment Dauphin, & prémier Brigadier d'Infanterie. Qu'en considération de ses grands & importans services, & des preuves qu'il avoit données de sa bravoure dans toutes les ocasions où il avoit été appellé, il fut anobli avec sa postérité née & à naître, par Lettres du mois de Février 1655. duëment registrées, & dont il obtint la confirmation en 1664. suivant un Extrait du Rôle des exceptez, arrêté par Sa Majesté, & signé Louvois (ainsi qu'il se pratiquoit alors). Qu'il fut honoré de la Charge de Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Lettres du 4. Février 1658. Que pour de nouveaux services signalés à l'attaque des Lignes d'Anvers, il obtint un Brevet du 4. Novembre 1661. portant permission d'ajouter autour de ses Armes une bordure d'Azur, semée de fleurs de Lis d'or; Que le 4. Mars 1665. il fut créé Chevalier de l'Ordre de S. Michel, en vertu d'un Brevet du 26. Février précedent, qui le dispensoit de deux degrez de Noblesse, en considération de 35. années de ses services, l'intention de Sa Majesté

étant, que les 25. années de services rendus au-delà de ceux requis par les Statuts, fussent compensées avec les deux degrés de Noblesse qu'il ne pouvoit prouver; Que par autres Lettres Patentes en forme de Charte du mois de Juin 1667. Sa Majesté voulant lui donner de nouvelles marques de la considération qu'elle avoit pour sa personne, & récompenser par une marque distinguée, ses actions éclatantes, & les preuves de courage qu'il avoit données à la bataille de S. Godart,* lui permit & à ses enfans & postérité, d'ajouter à l'Ecusson de ses Armes, en tel endroit que bon lui sembleroit, une Fleur-de-lis d'or, en champ d'Azur; & qu'il fut enfin pourvû du Gouvernement de Villefranche en Roussillon, le 27. Octobre 1669. Il testa le 15. Juillet 1681. institua son héritier Antoine Fizicat, son neveu, & mourut sans enfans, à Perpignan, l'onziéme d'Aoust 1684.

* On a vû au bout du Canal de Versailles une piéce de Canon, sur laquelle étoient gravés ces mots : *J'ai été prise par Michel Fizicat à la bataille de S. Godart.*

D'Or, à un Grifon de Gueules rampant, soutenant de ses deux pattes de devant un Ecusson d'Azur, chargé d'une Fleur-de-Lis d'Or; l'Ecu principal orné d'une bordure d'Azur, semée de Fleurs-de-lis d'Or.





André-Hercules DE FLEURI, Cardinal créé par le Pape Benoît XIII. le 11. Septembre 1726. fut premiérement Aumônier de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, puis successivement Aumônier ordinaire du feu Roi Louis XIV. Abbé de la Rivoure en Champagne, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Chanoine de l'Eglise de Montpellier, ensuite nommé le premier Novembre 1698. à l'Evêché de Fréjus, dont il reçût les Bulles le 30. Mars 1699. & sacré par M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, dans l'Eglise des Feuillans, ruë S. Honoré, le 21. Novembre suivant; Précepteur de Sa Majesté Régnante; Abbé de Tournus, & de S. Etienne de Caen; l'un des 40. de l'Académie Françoise; Honoraire de celle des Sciences & des belles Lettres; Ministre d'Etat; Grand Aumônier de la Reine; Grand Maitre & Surintendant général des Couriers, Postes & Relais de France; Proviseur de Sorbonne, & Supérieur de la Maison & du Collège de Navarre.

C'est en considération de son attachement fidele & constant à la Personne du Roi, de son zéle infatigable pour le bien de l'Etat, des talents supérieurs, & de la sagesse avec lesquels il conduit les principales & importantes affaires du Royaume; de la confiance que Sa Majesté a toujours euë dans ses avis & ses conseils, de l'estime singuliére & distinguée que les principaux Souverains de l'Europe ont conçûë pour ce Ministre, & dont il s'est servi si utilement & si glorieusement pour l'avantage de la France, que Sa Majesté s'est déterminée à surmonter son extrême désintéressement & sa modestie, en acordant à sa Famille un Titre durable d'honneur & de distinction, & en élevant à la dignité de Duc & Pair de France, sous la dénomination de Duc de Fleuri, Jean-Hercules de Rosset, son neveu, Marquis de Rocozel, dont il sera fait mention sous l'article du surnom de Rosset.

M. le Cardinal de Fleuri a eû pour fréres & sœurs, Gabriel de Fleuri, Baron de Pérignan; Henri de Fleuri-de Prades, Baron de Pérignan, Seigneur de Dio, de

Valquiéres,

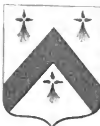
Valquiéres, de Vernazobres & de Prades, lequel fit fon Teftament le 5. Mai 1713. & mourut fans enfans; Marie de Fleury, mariée le 24. Janvier 1680. avec Bernardin DE ROSSET, Seigneur de Rocozel & de Ceilhes, pére & mére de M. le Duc de Fleury, & Diane-Marie de Fleury, Supérieure des Urfulines à Lodéve, morte au mois de Janvier 1732. Ils étoient enfans de

Jean de Fleury, Ecuyer, Seigneur de Dio, de Valquiéres & de Vernazobres, Confeiller d'État, par Lettres du 26. Avril 1661. & de Diane DE LA TREILLE, fille de Jean-Jaques de la Treille, Ecuyer, Seigneur de Foffiéres & de Cros, & d'Héléne DE SARRET; Lequel Jean-Jaques de la Treille eut pour pére & mére, Jaques de la Treille, Ecuyer, Seigneur de Foffiéres, & Françoife DE VISSEC-LA TUDE, fille d'Arnaud de Viffec, Seigneur de la Tude, & de Souveraine DE LODÉVE, qui eut pour pére & mére, Pierre de Lodéve, Seigneur de Fontez, & Jeanne DE NARBONNE, fa femme. Ledit Jean de Fleury fit fon Teftament le 26. Aouft 1663. eut pour frére Pierre de Fleury, qualifié Chevalier, Baron de Pérignan, & ils étoient tous deux enfans de Noble

Pierre de Fleury, Seigneur de Dio, au Diocèfe de Béziers, & de Lucréce DE ROSSET, vivans avant l'an 1620.

D'Azur, à trois Rofes d'Or, pofées deux & une, qui eft de Fleury; *Ecartelé d'un coupé, le Chef de Gueules, à un Lion d'Or, à demi Corps, & la pointe d'Azur, qui eft* de la Treille.





CHARLES DE FONTAINES, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Boifcart, de Bantelu & de Badencourt, Enfeigne, puis Lieutenant dans le Régiment de Beuzeville, Infanterie, l'an 1703. demeurant audit lieu du Boifcart, Paroiffe de Combon, Diocèfe d'Evreux, Vicomté de Beaumont-le Roger, Election de Conches & Généralité d'Alençon, a pour frére ainé Antoine de Fontaines, Ecuyer, Seigneur en partie du Boifcart, Prètre Curé de S. Etienne d'Emanville, au mème Diocèfe d'Evreux, lequel a produit des Titres en Original, qui juftifient que ledit Charles de Fontaines, fut marié en prémiéres noces, le 4. Juin 1716. avec Françoife LE FORESTIER, fille de Gabriel le Foreftier, Ecuyer, Seigneur du Saptel, & de Françoife JAMET-DE LA GERESSIERE. Qu'il époufa 2°. le 8. Juin 1723. Anne-Marguerite ROUSSEL, fille de Charles-Pierre Rouffel, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & d'Anne-Elifabeth DU BOUILLONNAI, duquel fecond mariage, il a eû pour enfans, 1 Georges-Charles de Fontaines, né le 10. Avril 1733. 2 Nicolas-Antoine de Fontaines, né le 13. Juin 1736. 3 Charlote-Marguerite de Fontaines, née le 25. Avril 1724. 4 Anne-Antoinette de Fontaines, née le 28. Novembre 1725. 5 Anne-Caterine de Fontaines, née l'onziéme de Juin 1728. 6 Marie-Madeléne-Aimée de Fontaines, née le 10. Mai 1731. & 7 Roberte-Marie-Marthe de Fontaines, née le 17. Janvier 1735. Que lefdits Antoine & Charles de Fontaines, eurent pour pére & mére,

Charles de Fontaines, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Boifcart, de Blanqueleu & de Chambine, & Marguerite-Jeanne LE ROI, mariée le 10. Janvier 1678.

fille de Jean le Roi, Ecuyer, Seigneur de Bligni, & de Jeanne DE CANTO. Ledit Charles, fils de

Gédéon de Fontaines, Ecuyer, Seigneur desdits lieux du Boiscart & de Blanqueleu, & de Marguerite HENRI, qu'il épousa le 6. Janvier 1647. fille de Nicolas Henri, Ecuyer, Sieur de Bantelu, & de Caterine DU CHESNE. Que ledit Gédéon de Fontaines, & François de Fontaines, son frére, Lieutenant d'une Compagnie de Gens de pied dans le Régiment de Cargoet, l'an 1639. étoient enfans de

Claude de Fontaines, Ecuyer, Seigneur du Boiscart, Lieutenant dans le Régiment de Marillac, l'an 1628. & de Géneviève DE GORON, mariée le 16. Aoust 1611. fille de Barthélemi de Goron, Ecuyer, Sieur des Notz, & de Jeanne BROUET. Que ledit Claude de Fontaines, qui avoit épousé en prémiéres noces, l'onze Janvier 1603. Charlote LE CLERC, fille d'Alonce le Clerc, Ecuyer, Sieur de Bouville, & de Caterine REGNAULT, étoit fils de

David de Fontaines, Ecuyer, Seigneur du Boiscart, & de Marie DU BOSC, mariée le 6. Septembre 1573. fille de Guillaume du Bosc, Ecuyer, Sieur d'Hermival. Que ledit David avoit épousé en prémiéres noces, le 26. Novembre 1561. Caterine ROYER, fille de Pierre Royer, Ecuyer, Sieur de Manerbe, d'Infreville, &c. & d'Antoinette DE LA MOUCHE, & qu'il eut pour pére & mére,

Jean de Fontaines, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Boiscart, Archer de la Compagnie du Vice-Amiral de France, l'an 1542. & Marguerite BARDOUL, mariée le 20. Septembre 1503. fille de Robert Bardoul, Ecuyer, Sieur de la Bardouliére; Ledit Jean, fils de

Jean de Fontaines, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Boiscart, auquel Jean le Bouchier, donna son aveu le prémier Juillet 1495. à cause d'une aînesse mouvante de ladite Seigneurie du Boiscart.

Cette Famille a été maintenuë dans sa Noblesse, par Ordonnances de Mrs. Colbert & Pinon, Maitres des Requêtes, & Commissaires départis dans la Généralité d'Alençon, des 13. Novembre 1675 & 2. Mars 1701.

D'Argent, à un Chevron de Sable, acompagné de trois Mouchetures d'Hermines, de même, posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.



RAIMOND-LOUIS DE FONTVIELLE, Ecuyer, Seigneur de Saliés, d'Orban, de Sequestre, &c. Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Saint Aignan, demeurant à Albi, naquit le 9. Juillet 1697. & fut marié le 9. Mars 1732. avec Suzanne DE CIRON, veuve de Charles-Louis DE ROQUEFORT, Seigneur de la Bastide, & fille de Jaques-Philipes de Ciron, Seigneur de Crameaux, & de Saint Benoist, second Président en la Grand'Chambre du Parlement de Toulouse, & de Jeanne TOUPIGNON. Il a pour fréres, Germain-François de Fontvielle, né le 22. Mars 1703. lequel est Enseigne de Vaisseau au Département de Toulon, & Gaspard-Aimé de Fontvielle, né le 19. Mars 1707. actuellement Capitaine dans le Régiment d'Agénois.

Ces trois fréres ont obtenu le 2. Avril 1735. un Arreſt du Conſeil & Lettres Patentes, regiſtrées en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, le 4. Juillet ſuivant, par leſquels le Roi les confirme dans la poſſeſſion de leur Nobleſſe d'ancienne extraction, & dans celle de leurs Armoiries, & ordonne qu'ils feront inſcrits, avec leurſdites Armoiries, dans le Catalogue des Nobles, en conſéquence des Titres qu'ils avoient repréſentés en Original au Conſeil de Sa Majesté, & qui juſtifient qu'ils étoient enfans de Noble

Etienne de Fontvielle, Ecuyer, Sieur de Saliés & de Sequeſtre, Sous-Brigadier des Gardes de la Marine, puis prémier Conſul de la Ville d'Albi, & d'Anne du Pui, qu'il épouſa le 15. Janvier 1693. fille de Noble Antoine du Pui, Ecuyer, & de Marie Malas. Que ledit Etienne de Fontvielle, lequel ſervit en ladite qualité de Sous-Brigadier aux Bombardemens d'Alger & de Tripoli, eut pour fréres Nicolas de Fontvielle, Ecuyer, Sieur d'Orban, Lieutenant dans le Régiment Dauphin, & Jean-Batiſte de Fontvielle, Chanoine de l'Egliſe Collégiale de Saint Salvi, dans la Ville d'Albi, & qu'ils étoient enfans d'

Antoine de Fontvielle, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Saliés & d'Orban, Viguier d'Albi, & d'Antoinette de Salvan, mariée le 30. Septembre 1661. & fille d'Etienne de Salvan, Conſeiller du Roi, Juge de la Viguerie d'Albi, & d'Anne Teissier. Ledit Antoine, fils de Noble

Jean de Fontvielle, Ecuyer, Seigneur de Mauſſac, de Saliés, de Sequeſtre & d'Orban, Conſeiller du Roi, Viguier d'Albi & d'Albigeois, pourvû le 31. Juillet 1623. & de Françoiſe Brun, qu'il avoit épouſée le 20. Janvier de la même année, veuve de Charles Lauthier, Receveur triennal des Tailles & des Décimes du Diocèſe d'Albi, & fille de Giraud Brun, Receveur alternatif des Tailles & des Décimes du même Diocèſe, & de Jeanne de Ciron; Que ledit Jean de Fontvielle, lequel fut commandé l'an 1626. pour faire démolir la Ville de Tilhet, qui s'étoit rebellée contre le Roi, eut un frére nommé Antoine de Fontvielle, Sieur de Soſſen, auſſi Viguier d'Albi & d'Albigeois, commandant cent hommes de pied au lieu de Fauche dans le haut Languedoc, où il gagna un Drapeau ſur les Ennemis du Roi, en conſidération de quoi Sa Majeſté l'honora d'une Chaîne d'or, & lui commanda de demeurer à ſa ſuite; ledit Antoine mourut de la peſte au lieu de Piécos, au mois d'Octobre 1621. & lui & Jean ſon frére, étoient enfans de Noble

Antoine de Fontvielle, Ecuyer, Sieur deſdits lieux de Saliés, de Sequeſtre & d'Orban, Commiſſaire ordinaire des Guerres, l'an 1564. puis Viguier d'Albi, pourvû le 20. Novembre 1572. & de Jeanne Chambert, mariée le 12. Avril de la même année 1572. Ledit Pierre, fils de Noble

Antoine de Fontvielle, I. du nom, demeurant dans ladite Ville d'Albi, & de Marie Guiot, qu'il épouſa le 14. Octobre 1543. fille de Noble Pierre Guiot, Seigneur de Prinhac.

De Gueules, à un Lion d'Argent, acolé d'une Chaine d'Or, & tenant un Drapeau de Sinople entre ſes deux pattes de devant.





LOUIS DU FOUR-DE PRADE, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Meſtre de Camp, & Brigadier de Dragons, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données par le Roi à Verſailles, au mois de Novembre de l'an 1723. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, de Breteuil, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement, détaillés au long dans leſdites Lettres, ſont les ſervices continuels pendant 50. ans dudit Louis du Four, qui dès l'année 1672. étoit entré en qualité de Volontaire dans le Régiment de Vivans Cavalerie, d'où il avoit paſſé à une Lieutenance dans celui de Carcado; Que s'étant trouvé en 1674. à la défenſe de Graves, où il avoit été bleſſé conſidérablement à un genouil par un coup de feu, il avoit dans la même année été fait Capitaine au Régiment de Dragons de S. Sandoux, dit depuis d'Epinai, & s'étoit trouvé aux Siéges de Condé, de Valenciennes, de S. Omer, de Gand & d'Ipres, & à la bataille de Caſſel, où il avoit eû l'épaule droite caſſée d'un coup de Mouſquet; qu'ayant enſuite été fait Lieutenant Colonel, il s'étoit trouvé au combat de Boſſut, où il avoit eû une jambe fracaſſée, & de laquelle il étoit demeuré eſtropié; Que le feu Roi, ſatisfait de ſes ſervices, de ſa valeur & de ſon expérience, l'avoit honoré en 1694. de la Commiſſion de Meſtre de Camp de Dragons; Qu'en 1697. la Paix ayant été concluë à Riſwick, il étoit paſſé en qualité de Meſtre de Camp réformé à la ſuite du Régiment Dauphin Dragons, & enſuite à celle du Régiment Meſtre de Camp Général des Dragons, où il étoit reſté juſqu'en 1703. que Sa Majeſté lui ayant confié le commandement de la Ville de Chamberri en Savoie, il avoit en 1704. défendu ſi vigoureuſement cette Ville, aſſiégée par les Alliés, qu'il les avoit forcés d'en abandonner le Siége & de ſe retirer; Que le feu Roi voulant reconnoître ce ſervice ſignalé, l'avoit honoré de la Charge de Brigadier de Dragons; Que par ce nouveau grade, s'étant trouvé en état de ſervir avec plus d'autorité & de diſtinction, il avoit depuis commandé en chef dans la haute & baſſe Tarentaiſe, dans les Pays de Chalais, de Génevois, de Fauſſigni & de Morienne, & ſur le haut Rhône, & en avoit défendu les paſſages aux Alliés; Que par ſa prudence & ſon activité, il avoit maintenu ladite Ville de Chamberri & toute la Savoie, ſous l'obéïſſance de Sa Majeſté, juſqu'à ce qu'en conſéquence de la Paix d'Utrecht, Elle lui eut donné ordre de les évacuer, pour les remettre à leur Souverain naturel; & que d'ailleurs il étoit iſſu d'une bonne & ancienne Famille de la Province d'Auvergne, où elle avoit toujours vécu noblement dans la profeſſion des Armes. Ces Lettres adreſſées au Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris, à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, & au Bureau des Finances établi à Riom, ont dû y être regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur du Four, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Argent, à un Chevron de Sable, acompagné en Chef de deux Etoiles de Gueules, & en pointe, d'un Croiſſant de même. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.





JOSEPH-FRANÇOIS LE FOURNIER, Seigneur de Wargemont, de Baumez, de Forets, de Saurel, &c. Meſtre de Camp de Cavalerie, & Enfeigne dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, par Brevet du 21. Décembre 1731. naquit le 29. Octobre 1704. & fut marié le 5. Mars 1733. avec Bonne-Gabrielle DE S. CHAMANS, fille d'Antoine de S. Chamans, Seigneur de Villenaux en Champagne, de la Queuë en Brie, de Mont-le Potier, &c. Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & Lieutenant des Gardes du Corps de SA MAJESTÉ, & de Marie-Louiſe LARCHER.

Les Titres qu'il a produits ici en Original, juſtifient que lui & Joſeph-Françoiſe le Fournier, ſa ſœur, qui épouſa le 13. Décembre 1722. Henri-Louis de Lamet, Ecuyer, Seigneur d'Hémencourt, &c. ſont enfans de

François-Bernard le Fournier, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, Patron de Graincourt, &c. & de Marie-Gabrielle TRUFFIER, Dame de Béthencourt, de Martigni, de la Neuville, de Sorel, &c. mariée le 23. Mai 1698. & fille unique de Jean Truffier, Ecuyer, Seigneur d'Aunai & de Vilers (qualifié prémier Pair du Comté de Ponthieu), & de Gabrielle DE S. SOUPLIS. Que ledit François-Bernard le Fournier, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 26. Février 1699. & qu'il eut pour pére & mére,

François le Fournier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, de Méricourt, de Ribaucourt, de Baumez, de Graincourt, &c. & Anne FAVIER, ſa femme, qu'il épouſa le 18. Aouſt 1663. fille d'Antoine Favier, Ecuyer, Seigneur de Grandbonne, & de Chriſtine DE BAINAST-SEPT FONTAINES; Ledit François, fils d'

Aimar le Fournier, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, de Graincourt & de Barlettes, & de Madeléne DU GARD, mariée l'onziéme de Février 1628. fille d'Antoine du Gard, Ecuyer, Seigneur de Méricourt ſur Somme, & de Charlote D'AUMALE, couſine germaine d'Hipolite DE MONTMORENCI, femme de Pierre DE MELUN, Prince d'Epinoi, duquel ſont iſſus par alliances, M. le Duc de Penthiévre, & les Ducs de Ruffec, d'Eſtrées, de Grammont, de Noailles, de Charoſt, d'Harcour, d'Epernon, de Biron, de Duras, &c.

Que ledit Aimar le Fournier, Louiſe le Fournier, femme de François LOUVEL, Ecuyer, Seigneur de Glizi, & Françoiſe le Fournier, femme de Céſar DU MESNIL, étoient enfans d'

Antoine le Fournier, Ecuyer, Seigneur de Wargemont, de Graincourt, d'Heudelimont, &c. & de Marie DE BOUBERS, qu'il épouſa le 30. Octobre 1594. fille de Jean de Boubers, Ecuyer, Seigneur de Ribaucourt, & de Jeanne DE SENICOURT. Que ledit Antoine, fit ſon Teſtament le 13. Mai 1621. & eut pour pére & mére,

François le Fournier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Wargemont & de Graincourt, & Jeanne CARPENTIN, mariée le 15. Février 1555. fille de Noble homme Philbert Carpentin, Sieur de Barlet, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général de la Sénéchauſſée de Ponthieu, & de Marguerite DE BOUBERS; qu'il eut pour frére,

Nicolas le Fournier, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Carouges, & avec lequel il tranfigea le 15. Novembre 1583. fur le partage des biens de leur pére & mére, nommés

Pierre le Fournier, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Wargemont, & du Fief d'Ifamberteville, & Marie LE SENECHAL, qu'il époufa le 26. Juillet 1525. fille de Noble homme Marc le Sénéchal, Sieur d'Auberville, & de Noble D^{elle}. Anne DE S. OUEN, Dame d'Iverville. Ledit Pierre le Fournier, & Joffine le Fournier, fa fœur, mariée le 7. Décembre 1516. avec Jean DE BOUTEVILAIN, Ecuyer, étoient enfans de Noble homme

Nicolas le Fournier, Ecuyer, Sieur de Wargemont & du Fief d'Ifamberteville, & de Jeanne DE MILLEVILLE, dont le Contrat de mariage fut acordé le prémier Octobre 1496. du confentement de Noble & puiffant Seigneur *Monfeigneur* Meffire Jean BLOSSET, Chevalier, Seigneur du Pleffis-paté & de Torci, Confeiller Chambellan du Roi, &c. & de *Madame* Joffine D'ESTOUTEVILLE, fa femme; Ledit Nicolas Fournier, fils de

Pierre le Fournier, I. du nom, Ecuyer, Sieur du Fief Noble d'Ifamberteville, fitué au Hameau de Wargemont, Paroiffe de Graincourt, Vicomté d'Arques, & Bailliage de Caux, lequel fut déclaré Noble par Jugement des Commiffaires ordonnés par le Roi Louis XI. fur le fait des Francs-fiefs & nouveaux acquets au Pays de Normandie, du 26. Octobre 1471.

D'Argent, à trois Rofes de Gueules, pofées deux & une.





OLIVIER-LOUIS-JOSEPH DE FRANCE, Ecuyer, Seigneur de Landal, demeurant dans la Ville de Rennes, naquit le 3. d'Octobre 1693. & fut marié le 6. Janvier 1714. avec Anne-Modefte GAUTIER, fille de Noble homme François Gautier, Sieur de la Paliffade, & de Marie TORET. Il en a eû pour enfans, Olivier-Jofeph-Marie de France-de Landal, né le 3. Décembre 1714. & reçû Page du Roi dans fa petite Ecurie, le 20. Septembre 1729. & Anne-Nicole de France-de Landal, reçûë à S. Cir le prémier Juin de la même année 1729. fur les Titres qui furent produits alors pour leurs réceptions, lefquels juftifient que ledit Olivier-Louis-Jofeph de France, comme héritier principal & Noble, donna à Marie-Angélique de France, fa fœur, femme de Jofeph-Hiacinthe-François BOISLEVE, Ecuyer, Seigneur de Chambalan, Confeiller au Parlement de Bretagne, fon partage Noble dans la fucceffion de Marie DE VERGER, leur mére, le 25. Septembre 1723. du confentement d'

Olivier-Jofeph de France, leur pére, Ecuyer, Seigneur de Blérüais & de Landal, qui fut marié le prémier Mai 1690. avec ladite Marie du Verger, fille de Noble homme Michel du Verger, Sieur de la Morandiére, & d'Olive LE CLAVIER; Que ledit Olivier-Jofeph, fuivant une Copie imprimée qui a été fournie, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, datées du mois d'Avril 1716. par lefquelles, en confidération de l'ancienne Nobleffe de l'Expofant, SA MAJESTÉ érige en titre & dignité de Comté, la Terre, Seigneurie & ancienne Châtellenie

de Landal, mouvante du Roi, & des Comtés de Combour & de Dol. Ces Lettres fignées LOUIS, & plus bas, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préfent, Phelypeaux, & fcellées, ne paroiffent point avoir été regiftrées, pour joüir par l'Impetrant de leur contenu. Que ledit Olivier-Jofeph de France, eut pour pére & mére,

Claude de France, Ecuyer, Seigneur des Vergers & de Blérüais, & Marie de Laval, Dame de la Guichardiére, qu'il époufa le 26. Juillet 1665. fille d'Antoine de Laval, Ecuyer, Sieur de la Touche, & de Françoife Ringues. Ledit Claude, fils de

Jean de France, Ecuyer, Sieur de Fonténio, & de Bertranne Mauvi, Dame de Tourger, mariée l'onziéme Janvier 1599. & nommée tutrice d'Olivier, de Claude, de Giles, & de Jeanne de France, fes enfans, le premier du mois d'Aouft 1628. Que ledit Jean de France, étoit fils & héritier principal & Noble, de

Thomas de France, Ecuyer, & de Jeanne de Fontenio, Dame de Fonténio, avec laquelle il étoit marié avant le 25. Juin 1566. & dont l'Inventaire des biens fut fait après fa mort, le 8. Mars 1614. Que ledit Thomas étoit frére puifné de Nobles homs François de France, Ecuyer, Seigneur de France, dans la Paroiffe de Guignen, Evéché de Saint Malo, & qu'ils eurent pour pére & mére, Nobles Gens

Pierre de France, Sieur de France, du Val & du Pleffis-Cohan, l'an 1513. & Raoulette de S. Pern, morts avant l'an 1559.

Cette Famille qui a produit d'autres branches, dont on n'a point encore juftifié ici les filiations, a été déclarée Noble & iffuë d'extraction Noble, par Arreft des Commiffaires de Bretagne, du 7. Novembre 1668. & elle porte pour Armes :

D'Argent, à trois Fleurs de lis de Gueules, pofées deux & une.





Georges-Augustin DES FRANCS, Ecuyer, Seigneur du Pleffis, demeurant à Poitiers, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, avec Jean des Francs, fon frére aîné, Ecuyer, Seigneur de la Bretoniére, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 18. Février 1715. Il avoit époufé le 12. d'Aouft 1708. Anne-Marguerite de Montenai, fille d'Etienne de Montenai, Seigneur de Thoruë, Avocat au Parlement, & au Siége Préfidial de ladite Ville de Poitiers, & de Marguerite de Lage. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Etienne-Auguftin des Francs-du Pleffis, né le 29. Mai 1720. & reçû Page du Roi, dans fa Grande Ecurie, le 10. Février 1736. fur les Titres qui ont été produits pour fa réception, & qui juftifient que lefdits Jean & Georges-Auguftin des Francs, eurent pour pére & mére,

François des Francs, Ecuyer, Seigneur de la Bretoniére, dans la Paroiffe de

Cramard, Diocéfe & Election de Poitiers, & Marie Gilibert, mariée le 7. Juillet 1662. fille de Pierre Gilibert, Confeiller du Roi, Docteur Régent ès Droits en l'Univerfité de ladite Ville, & de Caterine Moreau; Que ledit François, fit un acord le prémier Janvier de l'an 1683. avec Céfar des Francs, Ecuyer, Seigneur de S. Denis; François des Francs, Ecuyer, Capitaine de Vaiffeaux du Roi; Pierre & autre Pierre des Francs, fes fréres puifnés, fur les différends qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére, nommés

Jean des Francs, Ecuyer, Seigneur de la Bretoniére, & Caterine Palustre, fa femme, qu'il époufa l'onziéme de Février 1640. fille de George Paluftre, Ecuyer, Sieur de Chamboneau, Préfident Tréforier de France au Bureau des Finances à Poitiers, & de Marie Certain. Ledit Jean, fils de

Pierre des Francs, Ecuyer, Seigneur de la Bretoniére, & de Charlote de Mondion, mariée le 27. Juin 1611. fille unique de Charles de Mondion, Ecuyer, Sieur du Pas, & de Jaqueline Pizon. Que ledit Pierre des Francs, étoit fils aîné & héritier principal de Noble

Jaques des Francs, Seigneur de la Bretoniére & des Francs, & de Marie de Tusseau, qu'il époufa le 31. Aouft 1575. fille de Noble & puiffant René de Tuffeau, Seigneur de la Millauchére, de la Bernardiére, &c. & d'Ambroife de Vendel; Que par un acord fait le prémier Mai 1583. Noble homme Louis des Francs, étant dans le deffein d'entrer dans l'Ordre de S. Jean de Jérufalem, dit de Malthe, & d'y faire profeffion, ledit Jaques des Francs, fon frére aîné, s'obligea de faire tous les frais de fa réception, & de lui fournir une penfion annuelle de trente écus, jufqu'à ce qu'il fut pourvû d'une Commanderie, en conféquence de quoi, ledit Louis des Francs, fe défifta en fa faveur de tous les droits qui pouvoient lui appartenir dans les fucceffions de leur pére & mére, nommés

Silveftre des Francs, Ecuyer, Seigneur de la Bretoniére, l'an 1545. & Caterine Chevaleau, fœur de Claude Chevaleau, Ecuyer, Seigneur de Boifragon, & fille de Claude Chevaleau, Ecuyer, Sieur de la Tifordiére, & de Marie Grignon.

D'Argent, à deux Fafces de Sable.





François FREDI, Ecuyer, Seigneur de Juilli, de Coubertin & des Malets, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant à Paris ruë neuve S. François, Paroiffe Saint Gervais, a juftifié par Titres, qu'il commença à fervir en qualité de Garde de la Marine au Département de Rochefort, l'an 1684. Qu'il fut fait fucceffivement Enfeigne le prémier Janvier 1692. Lieutenant d'une Compagnie Franche en 1693. Major des Troupes de la Marine à la Rochelle en 1704. Lieutenant de Vaiffeaux le 5. Janvier 1706. & créé Chevalier dudit Ordre de Saint Louis, par Lettres du 25. Novembre 1712. en confidération des fervices qu'il avoit rendus avec diftinction depuis 21. ans, & de ce qu'il avoit été bleffé tant à la gorge d'un éclat de Bombe, au combat de la Hougue, que d'un coup de Canon à la poitrine, en commandant une Chaloupe carcaffiére, à la prife de Lesfingue. Que ledit François Frédi, époufa le 14. Juin

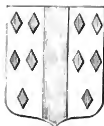
1711. Marie Morel, fille de Pierre Morel, ancien Conſeiller au Châtelet de Paris, & de Claire Danés, & qu'il en a eû pour enfans, Pierre Frédi, Ecuyer, né le 23. Juin 1716. Nicolas Frédi, Ecuyer, né le prémier Septembre 1719. ſervant actuellement dans l'Artillerie, & Henri-Louis Frédi, né le 19. Mars 1721. lequel eſt à préſent Chanoine de l'Egliſe de Chartres, par la réſignation de l'Abbé Danés, ſon oncle. Que ledit François Frédi, a pour fréres, Alphonſe-Henri Frédi, Ecuyer, auſſi demeurant à Paris, ruë Quinquempoix, Paroiſſe Saint Nicolas des Champs, & Dominique Frédi, Ecuyer, Sieur de Valanſon, ſucceſſivement Commiſſaire ordinaire d'Artillerie, par Commiſſion du 24. Novembre 1702. Commiſſaire Provincial le 17. Juillet 1721. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, le 25. Avril 1729. & Lieutenant d'Artillerie par Commiſſion du 2. Février 1734. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Michel Frédi, Ecuyer, Seigneur de Juilli & des Malets, & Marguerite Fournier, ſa femme, mariée le 7. Février 1660. Que ledit Michel, eut pour frére, Médéric Frédi, Ecuyer, Seigneur de Coubertin, qui épouſa l'onziéme de Juillet 1655. Caterine Labeille, dont il eut entr'autres enfans, Martin-Bernard Frédi, Seigneur de Coubertin, Commiſſaire ordinaire des Guerres, puis Tréſorier-Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville; Michel-Médéric Frédi, Ecuyer, Gendarme de la Garde du Roi, l'an 1682. & Bernard-Maurice Frédi, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, lequel de ſon mariage acordé le 24. Avril 1702. avec Caterine d'Yanovvits-de Besme, fille de Jean-Georges d'Yanovvits-de Beſme, Seigneur de Bazincourt, & de Marie le Gras, eut pour fille, Marie-Anne-Louiſe Frédi de Coubertin, née le 16. Janvier 1713. & reçûë à S. Cir le 5. Mars 1721. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui établiſſent graduellement ſa filiation, depuis Pierre Frédi, dit la Motte, ſon cinquiéme ayeul, l'un des Valets de Chambre du Roi Louis XI. & que ce Prince anoblit avec ſa poſtérité mâle & fémelle, née & à naître en légitime mariage, par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris, au mois de Mars 1477. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 4. Janvier 1486.

Cette Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe, 1°. par une Ordonnance des Commiſſaires députés ſur le fait des Francsfiefs & nouveaux Aquets, dans le reſſort du Bailliage de Montfort-l'Amauri, du 7. Mai 1519. par deux Arreſts de la Cour des Aides, l'un du 12. Septembre 1553. & l'autre du 12. Mars 1630. par un Arreſt contradictoire, rendu au Conſeil d'Etat le 16. Juillet 1668. & par un Jugement des Commiſſaires Généraux du Conſeil du 30. Décembre 1717.

D'Azur, à neuf Coquilles d'Or, poſées trois en Chef, trois en Faſce, & trois en pointe, celles-ci rangées deux & une.





Bonaventure FROTIER, Seigneur de la Meſſeliére, de Chamouceau & de l'Epinai, demeurant au lieu de la Meſſeliére, Paroiſſe de Queaux, Diocèſe, Election & Généralité de Poitiers, fut ſucceſſivement reçû Page du Roi dans ſa grande Ecurie, le 6. Janvier 1672. Exemt des Gardes du Corps de Sa Majeſté, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de M. le Duc de Bourgogne; Meſtre de Camp de Cavalerie, le 24. Janvier 1692. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roi, le 29. Janvier 1702. Lieutenant des Gendarmes de M. le Duc de Berri, le 16. Décembre ſuivant, & Maréchal de Camp ès Armées de Sa Majeſté, le 26. Octobre 1704. Il épouſa le 4. Juin 1698. Marie-Anne Forest, fille de Pierre Foreſt, Ecuyer, Seigneur de Bellefontaine & de Puiſeux, Conſeiller au Parlement de Paris, & de Marie-Thérèſe Cheré. De ce mariage il a eû deux fils & deux filles, ſavoir, Bonaventure-Paul Frotier-de la Meſſeliére, né le 27. Décembre 1701. & Louis Frotier-de la Meſſeliére, III. du nom, né le 28. Avril 1710. tous deux reçus Pages du Roi, dans ſa petite Ecurie, l'un au mois de Juillet 1718. & l'autre au mois de Mai 1726. ſur les Titres qui ont été produits pour leurs réceptions, & qui juſtifient que ledit Bonaventure Frotier, & Charles Frotier, ſon frére, Chevalier de Malthe, vivant l'an 1698. eurent pour pére & mére,

Louis Frotier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Meſſeliére, de Chamouceau & de l'Epinai, & Anne Irland, mariée le 3. Octobre 1655. fille de Bonaventure Irland, Seigneur de Lavau, Contrôleur Général de la Maiſon de la Reine-Mére, Anne d'Autriche, & de Suzanne Prevost-de la Bussiere; Que ledit Louis Frotier, fut maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. Colbert, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans les Généralités de Poitiers & de Tours, du 11. Mars 1665. & qu'il étoit fils de

Louis Frotier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux de la Meſſeliére, de Chamouceau & de l'Epinai, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & d'Eſther Chissé, qu'il épouſa le 20. Janvier 1619. fille de René Chiſſé, Ecuyer, Sieur d'Ingrande, Conſeiller du Roi, Tréſorier de France au Bureau des Finances à Poitiers, & d'Eliſabeth Taveau. Que ledit Louis Frotier, & Gaſpard Frotier, ſon frére, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au grand Prieuré d'Aquitaine, le 27. Avril 1623. eurent pour pére & mére,

Gaſpard Frotier, Seigneur de la Meſſeliére & de Chamouceau, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Eliſabeth de la Rochefoucaud-Bayers, fille de Jean de la Rochefoucaud, Ecuyer, Sieur de l'Epinai en Poitou, & de Jeanne de Volvire, & dont le Contrat de mariage fut acordé le 31. Octobre 1588. du conſentement de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Louis de la Rochefoucaud, ſon oncle paternel, Chevalier, Seigneur de Bayers & de la Bergerie. Que ledit Gaſpard, étoit fils de haut & puiſſant Meſſire

Pierre Frotier, Seigneur de la Meſſeliére, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Yoland de Voyer, qu'il épouſa le 15. Juin 1563. fille de haut & puiſſant Seigneur Jean de Voyer, Ecuyer, Seigneur de Paumi, de la Roche-de Gennes, &c. & de Jeanne Gueffaut, Dame d'Argenſon; Et que ledit Pierre Frotier, partagea avec Jean Frotier, ſon frére, Ecuyer, les biens de

François Frotier, Seigneur de la Meſſeliére, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Antoinette Goumard, ſa femme, leur pére & mére, le 8. Février 1584.

Les Titres énoncés dans l'Ordonnance de M. Colbert, juſtifient de plus, que ledit François Frotier, étoit fils de haut & puiſſant

Charles Frotier, Ecuyer, Seigneur de la Meſſeliére, & de Jeanne de Polignac, qu'il épouſa le 12. Mars 1508. fille de Pierre de Polignac, Chevalier, & d'Anne de S. Gelais, & que ledit Charles, eut pour pére,

Geoffroi Frotier, Chevalier, Seigneur dudit lieu de la Meſſeliére.

D'Argent, à un Pal de Gueules, acompagné de dix Lozanges de même, poſées deux, deux & une de chaque côté.





Louis-Claude FUZÉE, Ecuyer, Seigneur de Voiſenon, demeurant audit lieu de Voiſenon en Gatinois, Diocèſe de Sens, Election de Melun, et Généralité de Paris, fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 20. Aouſt 1690. ſur les Titres qu'il produiſit alors pour ſa réception, & qui juſtifient qu'il eut pour pére & mére,

Claude Fuzée, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Voiſenon, Capitaine dans le Régiment de Picardie, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, par Lettres de retenuë du 3. Mars 1665. & Caterine du Mont, qu'il épouſa le 25. Juillet 1661. fille unique de Jean du Mont, Ecuyer, Seigneur du Fay, du Prérenard, de la Glaziére, &c. & de Caterine Poard. Ledit Claude, fils de

Jerôme Fuzée, Ecuyer, Seigneur de Voiſenon & de Lugni, & d'Anne du Val, mariée le 15. Février 1627. & fille de Charles du Val, Ecuyer, Seigneur de Vaugrigneuſe, & de Louiſe de Moutonvilliers; Que ledit Jerôme, lequel ſervoit comme Volontaire dans l'Armée du Roi en Picardie, l'an 1636. fit homage à l'Abbé & aux Religieux de S. Victor lés Paris, le 29. Juillet 1643. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Voiſenon, mouvante de l'Hôtel, Terre & Seigneurie du Jard, & fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, & dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Arreſt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu à Compiégne contradictoirement le 23. Juin 1667. Qu'il eut pour pére & mére,

Jean Fuzée, Ecuyer, Seigneur de Voiſenon, & Charlote Hodoart, qu'il épouſa le 20. Novembre 1592. fille de Jean Hodoart, Seigneur de Lugni, & de Marie Anjorrant, Dame d'Atis. Que ledit Jean Fuzée, & Guillaume Fuzée, ſon frére, Seigneur de Bierville & de Galandre, Ecuyer ordinaire de la Grande Ecurie du Roi, étoient enfans de

Léon Fuzée, Ecuyer, Seigneur de Voiſenon, Conſeiller du Roi, Auditeur en ſa Chambre des Comptes, à Paris, reçû le 13. Novembre 1555. & de Caterine du Val, dont le Contrat de mariage avoit été paſſé le 20. Juillet de la même année 1555. du conſentement de Noble homme Pierre du Val, ſon frére, Maitre ordinaire en ladite Chambre. Ledit Léon, fils de

Robert Fuzée, Seigneur de Voifenon, & d'Antoinette Aguenin, fille de Pierre Aguenin, dit le Duc, Seigneur de Villevaudé, Auditeur en ladite Chambre, & de Caterine le Coq-de Corbeville. Antoinette Aguenin, fe remaria le 28. Décembre 1573. avec Jerôme Chandon, Confeiller-Notaire & Sécrétaire du Roi.

Il y a d'autres Branches de cette Famille, dont on fera mention par la fuite, lorfqu'elles auront juftifié ici leur filiation.

D'Azur, à trois Fufées d'Or, rangées en Fafce.



G A



Louis GAI, Ecuyer, Seigneur de Planhols & de la Blache, l'un des Gendarmes de la Garde du Roi, demeurant audit lieu de Planhols, Paroiſſe de Roziéres, Généralité de Montpellier, naquit le 12. Mai 1692. & fut marié le 13. Mai 1719. avec Marie-Thérèſe D'ESBRAYAT, fille de Noble Claude d'Eſbrayat, Seigneur de Pralas & de Roziéres, Conſeiller du Roi, Magiſtrat & Garde-Scel en la Cour de la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Pui en Vélai; duquel mariage il eut entr'autres enfans, Claude-Marguerite-Thérèſe Gai-de Planhols, batiſée le 16. Février 1720. & dont la Nobleſſe a été conſtamment prouvée par Titres, qui juſtifient que ledit Seigneur de Planhols, ſon pére, étoit fils de

Charles Gai, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Planhols, de Blagnac, &c. & de Marguerite DE MIREMONT, qu'il épouſa le 25. Février 1691. fille de François de Miremont, Ecuyer, Seigneur de Véderines, de la Chapelle, &c. & de Claude BON; Que ledit Charles Gai, fut admis le 22. Octobre 1687. (comme ayant les qualités requiſes) dans l'une des Compagnies de Gentilshommes que le Roi faiſoit élever alors; Qu'il fut fait Sous-Lieutenant de la Compagnie de Verbois, dans le Régiment de Picardie, le 26. Juin 1689. & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Robert Gai, II. du nom, Seigneur de Planhols & de la Blache, & Françoiſe DE LA ROCHE-NEGLI, mariée le 30. Aouſt 1660. fille de Noble Antoine de la Roche-Négli, Seigneur de la Roche-Négli & de Chamblas, & de Madeléne MIET-DE LA REVELHIE. Que ce même Robert Gai, par ſon Teſtament du 26. Mai 1690. voulut être enterré dans la Chapelle qu'il avoit fait édifier en l'Egliſe Paroiſſiale de Roziéres, & inſtitua ſon héritier Noble Charles Gai, ſon fils, lequel ſervoit alors dans l'Armée du Roi. Ledit Robert, fils de Noble

Claude Gai, Ecuyer, Seigneur de la Blache, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Vicomte de Polignac, l'an 1642. puis dans le Régiment de Savigni, l'an 1645. & de Louiſe VEIRIER, ſa femme, qu'il épouſa le 22. Juillet 1603. fille de Noble Antoine Veirier, Ecuyer, Seigneur de Planhols, & de Jeanne GENOLDE. Ledit Claude, fils de

Charles Gai, I. du nom, Ecuyer, natif de la Ville du Pui, & de Marie ALIER, mariée le 12. Octobre 1560. fille de Noble Charles Alier, & que ledit Charles Gai, eut pour pére & mére, Noble

Robert Gai, I. du nom, Ecuyer, & Marie BERAUD, ſa femme, qu'il inſtitua ſon héritiére, par ſon Teſtament du 28. Novembre 1552. à condition de remettre ſes biens audit Charles Gai, leur fils unique.

D'Azur, à un Lion d'Or, la langue & les ongles de Gueules, & une Etoile d'Argent, poſée au premier Canton droit de l'Ecu; le tout ſurmonté d'un Chef de Gueules, chargé de trois Etoiles d'Argent.





LOUIS GALICHON, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Courchamp, demeurant dans la Ville de Châteaugontier en Anjou, naquit le 15. Octobre 1700. & fut pourvû au mois de Juin 1734. d'un Office de Confeiller du Roi, Chevalier d'honneur en la Sénéchauffée & Siége Préfidial de ladite Ville de Châteaugontier, fur les Titres qu'il avoit produits à cet effet devant le Juge d'Armes de France, lefquels juftifient que lui & Giles Galichon, fon frére, Ecuyer, étoient enfans de

Charles Galichon, Seigneur de Courchamp, Chevalier d'honneur audit Siége Préfidial, pourvû le 9. Janvier 1695. & de Marie-Madeléne GEHARD, qu'il époufa le 13. Février 1692. fille de Noble homme Giles Géhard, & d'Adenette DE LA COUR. Que ledit Charles Galichon, mourut revêtu dudit Office de Chevalier d'honneur, le 15. Janvier 1725. & qu'il eut pour pére & mére,

René Galichon, Ecuyer, Seigneur de Courchamp, Lieutenant Général en ladite Sénéchauffée & Siége Préfidial, Sécrétaire du Roi en la Chancellerie près la Cour du Parlement de Pau, pourvû le 17. Janvier 1706. & Françoife FOUREAU, mariée le 23. Juin 1668. fille de Charles Foureau, Sieur de la Francoifiére, Lieutenant Général audit Siége, Maitre des Requêtes ordinaire de la Reine, & de Françoife HELIAND. Que ledit René Galichon mourut revêtu dudit Office de Sécrétaire du Roi, le 19. Avril 1706. Qu'il eut pour frére & fœur, Louis Galichon, Seigneur de Courchamp, Confeiller au Parlement de Paris, marié avec Françoife DE HALES, le 13. Novembre 1658. Marie Galichon, qui époufa le 27. Novembre 1655. Henri LE CORNU, Ecuyer, Seigneur du Pleffis & de Cofme, & qu'ils étoient enfans de

Louis Galichon, I. du nom, Sieur de Courchamp, Confeiller au Parlement de Bretagne, & de Françoife DE SAINT AUBIN, mariée le 28. Avril 1635. fille de Jean de Saint Aubin, Ecuyer, Sieur de la Picaudiére, & de Jaqueline SAGNIER. Ledit Louis, fils de Noble

Zacarie Galichon, Sieur de Princé, Confeiller du Roi, Receveur Général des Traites d'Anjou, & de Charlote BITAULT.

D'Azur, à une Fafce d'Or, acompagnée de trois Merlettes d'Argent, pofées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





LOUIS GARNIER, Ecuyer, Seigneur des Garets, d'Ars & du Colombier, Capitaine dans le Régiment de Champagne, demeurant dans la Paroiffe de Saint Julien en Beaujolois, Election de Villefranche, Diocèfe & Généralité de Lion, fut marié à Thionville le 15. Septembre 1714. avec Marie-Françoife GEORGES-DE LA GRANGE, fille de François Georges, Ecuyer, Seigneur de la Grange, de Meilbourg, des Ifles & de Macquenon, Confeiller du Roi, Lieutenant général d'Epée au Bailliage de Thionville, Colonel & Maire perpétuel de ladite Ville, & de Marie DE LIMPACH. De ce mariage il a eû pour fils, Léonor-Garnier-des Garets, né le 17. Aouft 1715. et reçû Page

de la Reine, le 5. Novembre 1731. fur les Titres produits à cet effet au Juge d'Armes de France, lefquels juftifient que ledit Louis Garnier fit homage à M. le Duc d'Orléans, Sire & Baron de Beaujolois, le 25. Mars 1727. à caufe du Fief du Colombier, & des autres biens Nobles qu'il poffédoit dans la Paroiffe de S. Julien; Qu'il eut pour frére, Jean Garnier, Seigneur d'Ars, mentionné ci-après, & qu'ils étoient enfans de

Léonor Garnier, Ecuyer, Seigneur des Garets, d'Ars & du Colombier, & Marie DE THELIS, qu'il époufa le prémier Février 1668. fille de Jaques de Thélis, Ecuyer, Seigneur de Champbofc & de Chaftel, Confeiller du Roi, Préfident, Tréforier de France au Bureau des Finances à Lion, & de Marie PIQUET. Que ledit Léonor Garnier, eut pour frére puifné, François Garnier, Seigneur de Bernis, dans le Bailliage de Bourg en Breffe, lequel fut maintenu dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Bouchu, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Province de Bourgogne, du 20. Juin 1670. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Aléxandre Garnier, Ecuyer, Seigneur des Garets, d'Ars & du Colombier, Gentilhomme de la Chambre du Roi, l'an 1621. Gentilhomme de la Reine Marie de Médicis, l'an 1630. & Ecuyer de la grande Ecurie du Roi, l'an 1638. & Anne DE BUSSEUL, mariée le 24. Septembre 1618. fille de Laurent de Buffeul, Chevalier, Baron de Courcelles, Seigneur de Saint Sernin, d'Efcolle, &c. & de Diane D'AMANZÉ. Ledit Aléxandre, fils de Noble

François Garnier, II. du nom, Sieur des Garets, Capitaine de la Ville de Villefranche en Beaujolois, & de Lucréce LE GOURD, qu'il époufa le 10. Juillet 1567. fille de Noble Claude le Gourd, & niéce de Matthieu le Gourd, Maitre des Comptes à Dijon. Que ledit François Garnier, auquel François Garnier, fon pére, donna par préciput les Fief & Seigneurie des Garets, le 19. Aouft 1548. obtint du Roi des Lettres Patentes en forme de Charte, datées du mois de Septembre 1595. par lefquelles Sa Majefté ordonne qu'à l'avenir il tiendroit d'Elle en Fief la Maifon des Garets, à la charge d'en fournir fon homage, & de contribuer au Ban & Arriéreban.

Dans l'Ordonnance de M. Bouchu, ci-devant datée, il eft dit que ce François Garnier, II. du nom, étoit fils de Noble François Garnier, I. du nom, Seigneur des Garets, & d'Emeraude DE TOURNEON, mariée le 4. Octobre 1526. & fille de Noble homme Jaques de Tournéon, Seigneur de la Tour.

SEIGNEURS D'ARS.

JEAN GARNIER, Seigneur d'Ars, (fecond fils de Léonor Garnier, & de Marie de Thélis) époufa le 6. Février 1722. Marie-Anne GUICHARD, fille de Laurent Guichard, Confeiller au Parlement de Dombes, & de Marie DE LA PRAYE, duquel mariage il eut entr'autres enfans, Jean-Louis Garnier-d'Ars, batifé à Trévoux, le 12. Février 1723. & reçû Page de la Reine le 2. Aouft 1735. fur la production des Titres énoncés ci-deffus.

D'Or, à un Chevron d'Azur, acompagné en Chef de deux têtes de Bœuf de Gueules, pofées de front, & en pointe d'une Etoile auffi de Gueules, & un Chef d'Azur, chargé de trois Molettes d'Eperon d'Or.





JEAN-BATISTE-YVES GARNIER, Sieur de Fougerai, natif de la Ville de Saint Malo, & Officier de Marine, Commandant un Vaisseau, fut anobli par Lettres en forme de Charte, données à Versailles au mois d'Octobre de l'an 1723. signées LOUIS, & sur le repli, par le Roi, Phélypeaux, & scellées.

Les motifs de cet anoblissement, détaillés dans lesdites Lettres, sont que ledit Sieur Garnier étoit issu de Jean Garnier, Sieur de Chambraux, commandant un Vaisseau sous les ordres de Jaques Cartier, lors de la découverte du Canada, en l'année 1537. Que ses Ancêtres paternels & maternels avoient toujours servi sur Terre & sur Mer, & que par leurs courses, en armant des Vaisseaux tant en Guerre qu'en Marchandises, ils avoient procuré à la France l'abondance de l'argent. Que ledit Sieur de Fougerai avoit commencé dès l'année 1702. à servir en qualité d'Officier, sur un Vaisseau de 24. Canons, & qu'au mois d'Aoust de la même année, s'étant trouvé au Port de Sainte Marie en Andalousie, lorsque les Troupes ennemies, commandées par le Duc d'Ormont & le Prince d'Armstat, en avoient assiégé la Ville, il s'étoit opposé à leur descente; Qu'étant ensuite repassé en France, il s'étoit embarqué sur le Vaisseau le Chancelier, allant au Pérou, où il s'étoit aquitté dignement & avec succès d'une négociation, dont il avoit été chargé auprès de Dom Castel de los Rios, Viceroi du Pays; Qu'au retour de ce voyage, il avoit fait la course, & s'étoit trouvé à nombre de combats contre les Corsaires, & avoit servi à la prise de plusieurs Vaisseaux; Qu'étant revenu à S. Malo, il avoit fait armer de 12. Canons & de 116. hommes d'Equipages, la Frégate le Jupiter, laquelle il avoit monté comme Capitaine en chef, & de ses courses avoit amené trois Vaisseaux Anglois dans les Ports du Royaume, & convoyé plusieurs Vaisseaux Marchands François hors des Parages des Ennemis; Qu'après la Paix de 1713. ledit Sieur de Fougerai ayant fait voile à Cadix, avoit empêché que les Espagnols ne s'emparassent du Vaisseau le Joseph, armé de 36. Canons, l'ayant fait remorquer par des Chaloupes qui l'avoient mis hors de la portée du Canon des Forts de ladite Ville; Que la Compagnie des Indes lui ayant ensuite donné le Commandement du Vaisseau le Triton, armé de 40. Canons, pour aller dans la Mer Rouge en Arabie, le Roi d'Ichmin, après l'avoir reçû avec distinction, & comblé de présens, lui avoit remis une Lettre pour Sa Majesté, à laquelle ledit Sieur de Fougerai l'avoit renduë depuis; Que de-là ayant fait route vers Moka pour revenir en Europe, il avoit été obligé en chemin de faire provision de Bois & d'Eau pour passer l'Isle de Cyrni en Ethiopie, qu'il avoit trouvée inhabitée, quoique son circuit fut de plus de 120. lieuës, & son terrain très-fertile; qu'il en avoit pris possession pour le Roi de France, le 29. d'Octobre de l'an 1721. y ayant fait célébrer la Messe, après l'avoir nommée l'Isle de France; Que pour marque de l'union de cette Isle à la Monarchie Françoise, il y avoit fait élever des Croix avec des Fleurs de lis, & fait faire plusieurs Inscriptions en divers endroits de cette Isle, d'où il étoit parti, après y avoir séjourné plus d'un mois, ayant apareillé pour l'Isle de Bourbon, où il avoit trouvé le Comte de Ricera, l'un des Grands du Royaume de Portugal, & Viceroi des Indes pour ledit Royaume, dont le Vaisseau avoit été pris par des Forbans; Que ledit Sieur de Fougerai l'avoit recueilli dans le sien avec sa suite, & l'avoit ramené en France : service auquel le Roi de Portugal avoit été si sensible, qu'il l'avoit honoré de l'Ordre de Christ; & qu'enfin, après une navigation de quinze mois, ledit Impétrant étoit arrivé au Port-Louis le 22. de Mars de l'an 1722. chargé de

Caffé & de Marchandifes précieufes pour la Compagnie des Indes. Ces Lettres adreffées au Parlement de Rennes, à la Chambre des Comptes de Nantes, & au Bureau des Finances de Bretagne, pour y être regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Garnier-de Fougerai, par le Juge d'Armes de France, font :

D'Or, parti d'Azur, le parti d'Or, chargé d'une Coquille d'Azur, pofée à la pointe, & le parti d'Azur, chargé d'une Coquille d'Or, placée en Chef, & une Epée d'Argent, pofée en Bande fur le tout, la pointe en haut, la Garde & la Poignée d'Or. Cet Ecu timbré d'un Cafque de profil.





MICHEL GELLÉ-DE S^te^. MARIE, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant Colonel du Régiment de Chépi Cavalerie, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris, au mois de Mars de l'an 1720. fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préfent, Phélypeaux, & fcellées.

Les motifs de cet anobliffement détaillés dans lefdites Lettres, font les fervices continuels dudit Sieur Gellé pendant 50. années, durant lefquelles il avoit paffé fucceffivement à diférens grades militaires, ayant été pendant les Guerres de Hollande, Aide Major, Major de Brigade, & Capitaine Lieutenant de la Compagnie Meftre de Camp du Régiment de Bligni; Que dans ces diférens poftes, il s'étoit trouvé à quantité de batailles, & notamment à celle de Seneff, aux Siéges de Cambrai, de Valenciennes & de S. Omer, & à la bataille de Caffel gagnée par feu Monfieur, Duc d'Orléans, aprés quoi ayant été détaché avec vingt Efcadrons pour aller joindre en Allemagne l'Armée du Maréchal de Créqui, il s'étoit trouvé à la prife de Fribourg, où il avoit été bleffé, & avoit eû fon Cheval tué fous lui; Enfuite à celle de Staffarde, gagnée par le Maréchal de Catinat, & à celle de Ramilli, où commandant le Régiment de Bar, il étoit refté fur le champ de bataille percé de coups, & avoit été fait prifonnier, de même qu'à celle de Malplaquet; Enfin que depuis quatorze années qu'il étoit Lieutenant Colonel du Régiment de Chépi, il avoit dans toutes les ocafions qui s'étoient préfentées, donné des preuves de la plus grande valeur & de l'expérience la plus confommée, & que d'ailleurs s'étant marié avec Antoinette DE CHARLUS, fille de Lazare de Charlus, Ecuyer, Seigneur de Fontet, ancien Capitaine de Cavalerie, il en avoit eû trois fils qui étoient actuellement Lieutenans de Cavalerie. Ces Lettres adreffées aux Cours de Parlement, des Comptes, Aides & Finances à Metz, & au Bureau des Finances de la même Ville, y ont apparemment été regiftrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Gellé-de Sainte Marie, par le Juge d'Armes de France, font :

De Sinople, à trois Etoiles d'Argent, pofées deux & une. Cet Ecu timbré d'un Cafque de profil.





PAUL-GASPARD-FRANÇOIS LE GENDRE, né le prémier Février 1696. fut reçû Confeiller au Parlement le 2. Juin 1718. puis Préfident en la Chambre des Comptes le 30. Aouft 1736. De fon mariage acordé le 10. Mars 1734. avec Marie-Elifabeth ROSLIN, fille d'Edme-Jofeph Roflin, Ecuyer, Confeiller-Sécrétaire du Roi, l'un des Fermiers Généraux de SA MAJESTÉ, & de Jeanne-Marthe DE BEAUFORT; il a deux filles, favoir, Françoife-Jeanne le Gendre, née le 8. Juillet 1735. & Anne-Marie-Edmée le Gendre, née le 3. Juillet 1736.

M. le Préfident le Gendre, a pour frére, Léon-François le Gendre-de Lormoi, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Saumeri, puis Meftre de Camp, Lieutenant du Régiment Colonel général de la Cavalerie Légére, par Commiffion du prémier Septembre 1730. & ils font enfans de

Gafpard-François le Gendre, Seigneur de Lormoi, fucceffivement Confeiller au Chatelet, Confeiller au Parlement l'an 1689. Maitre des Requêtes, pourvû le 14. Mars 1693. Commiffaire départi dans les Généralités de Montauban, d'Auch & de Tours, en 1699. 1716. & 1718. & de Marie-Anne PAJOT, fa prémiére femme, mariée le 13. Mars 1695. fille de Léon Pajot, Ecuyer, Confeiller du Roi, Contrôleur général des Poftes de France, & de Marie-Anne ROUILLÉ. Ledit Gafpard-François le Gendre, lequel fe remaria à Montauban le 5. Décembre 1713. avec Louife DE VIEILLEVIGNE, veuve de Pierre DE SAVIGNAC, Confeiller en la Cour des Aides & Finances de Montauban, eut pour frére & fœurs, Claude le Gendre, Docteur en Théologie, & Abbé d'Auberive; Françoife-Anne le Gendre, qui époufa le 23. Avril 1682. André-Pierre HEBERT, Seigneur de Buc, Maitre des Requêtes, & Louife le Gendre, mariée le 30. Décembre 1688. avec Anne PINON, Seigneur de Quinci, Maitre des Requêtes, & fucceffivement Commiffaire départi dans les Généralités de Pau, d'Alençon, de Poitiers & de Dijon, & ils eurent pour pére & mére,

Paul le Gendre, Seigneur de Lormoi, Sécrétaire ordinaire du Cabinet du Roi, Confeiller en fes Confeils d'Etat & Privé, Intendant de Police & Finances dans les Armées de Sa Majefté, commandées par le Maréchal de Senneterre, en Champagne & au Pays de Luxembourg, puis Procureur général du Roi en fa Cour de Parlement de Metz, féant à Toul l'an 1654. & enfuite Maitre des Requêtes, & Françoife DE CHAULNES, qu'il époufa le 27. Juin 1655. fille de Jaques de Chaulnes, Seigneur d'Epinai, Maitre des Requêtes, & d'Anne DE PARIS. Ledit Paul le Gendre, mourut Maitre des Requêtes honoraire, le 3. Octobre 1713. âgé de 94. ans, & fut enterré à Saint Paul, ainfi que fa veuve qui mourut le prémier Mars 1716. Il eut pour fréres Jaques le Gendre, Confeiller, Aumônier du Roi, Chanoine de l'Eglife de Paris, lequel mourut honoraire le 15. Décembre 1705. âgé de 80. ans, & fut enterré dans ladite Eglife; & Louis le Gendre, Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, l'an 1655. & ils étoient enfans de

Jaques le Gendre, Seigneur de Lormoi, auffi Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat & Privé, par Brevet du 15. Janvier 1626. confirmé par Lettres du 10. Juillet 1654. & de Marguerite ARDIER, niéce de Paul Ardier, Sieur de Beauregard, Tréforier de l'Epargne, qui avoit époufé Suzanne PHELYPEAUX-HERBAUT. Ledit Jaques, mourut le 21. Novembre 1655. & eut pour frére, Paul le Gendre, ci-après, qui a formé la Branche de S. Aubin.

SEIGNEURS DE S. AUBIN.

PAUL LE GENDRE, Ecuyer, Seigneur du Tillet & du Vergier, Conseiller, Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, par Lettres de retenuë des 3. Février 1634. & 6. Février 1645. Intendant des Troupes de Sa Majesté dans la Généralité de Bourbonnois, & Conseiller au Conseil d'Etat & Privé, par Lettres du 29. Mai 1654. puis Chevalier de l'Ordre de S. Michel, le 18. Janvier 1658. mourut le 26. Aoust suivant, & fut enterré le lendemain dans l'Eglise de S. Pierre de Meneftreaux de la Ville de Moulins; Il avoit épousé Marguerite BOURGEOIS, laquelle ne vivoit plus l'an 1652. & dont il eut pour enfans, Charles le Gendre, ci-après, Paul le Gendre, Sieur de Lucenai-les Ais, Aumônier ordinaire du Roi, l'an 1652. Jean le Gendre, Ecuyer, Seigneur du Tillet, lequel a laissé des enfans de Marthe DE SIRI, sa femme; Pierre le Gendre, Ecuyer, Seigneur de S. Martin & des Brosses, l'an 1687. & N le Gendre, femme de François DURAND, Ecuyer, Seigneur de Pérignac, Conseiller en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, l'an 1652.

Charles le Gendre, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Faye, & des Terres & Seigneuries de S. Aubin, de Chirat & de Chavance, dont il fit l'aquisition le 14. Septembre 1652. de Claude D'AMBLI, Ecuyer, Sieur de Charnai, fut prémiérement Conseiller-Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, puis Ecuyer de quartier de Madame Henriette-Anne d'Angleterre, Duchesse d'Orléans, par Lettres du 7. Juin 1662. Il fut maintenu dans sa Noblesse avec Paul, Jean & Pierre le Gendre, ses fréres; par Ordonnance de M. Tubeuf, Commissaire départi dans la Généralité de Moulins, du 11. Juillet 1669. & il fit son Testament le prémier Juillet 1670. il avoit épousé le 25. Novembre 1652. Marie DU BUISSON, Dame de Saligni, de Bagneux & de l'Epine, fille d'André du Buisson, Ecuyer, Seigneur de Beauregard, Président-Trésorier de France au Bureau des Finances à Moulins, & de Marguerite MILLET; De ce mariage il a eû quatre enfans, savoir, Charles le Gendre; ci-après; Anne le Gendre, femme de Pierre DES GALOIS, Sieur de la Tour en Forests; Marie-Angélique le Gendre, Religieuse au Couvent de la Visitation à Moulins, & Jeanne le Gendre, Religieuse Ursuline à Bourbon-Lanci.

Charles le Gendre, II. du nom, Seigneur de S. Aubin sur Loire, de Chirat, de Savigni, de Bagneux, &c. Conseiller au Grand Conseil, pourvû le 25. Avril 1687. & reçû le 17. Mai suivant, fut marié le 24. Juin de la même année, avec Marie-Marguerite VIALLET, fille de Gilbert Viallet, Ecuyer, Seigneur de la Forest-de Viri & des Noix, Président, Trésorier de France audit Bureau des Finances à Moulins, & de Caterine BERGIER; Il mourut au commencement de l'année 1702. & par Sentence renduë au Châtelet de Paris le 29. Avril de la même année, ladite Marie-Marguerite Viallet, fut nommée tutrice de Gilbert-Charles le Gendre, son fils, ci-après, du consentement entr'autres de Charles FEIDEAU, Seigneur de Morville, & d'Henri-Louis LE MAITRE-de Bellejame, Conseiller au Parlement, ses cousins maternels.

Gilbert-Charles le Gendre, Seigneur, puis Marquis de S. Aubin, né le 9. Avril 1688. fut reçû Conseiller au Parlement le 26. Mars 1711. ensuite Maitre des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, le 19. Septembre 1714. & il obtint au mois d'Avril 1718. des Lettres Patentes en forme de Charte, par lesquelles Sa Majesté déclare, *qu'ayant en singuliére recommandation ledit Sieur de S. Aubin, non-seulement à cause de l'ancienne Noblesse de son extraction, étant issu de mâle en mâle des an-*

ciens Seigneurs de Villeroi & d'Alincourt, & sa Famille étant alliée aux Seigneurs de Neuville-Villeroi, aux Princes de Lorraine-Armagnac, aux Seigneurs de Marillac, de la Tremoïlle, d'Hennequin, Nicolay, Longueuil, Rohan-Chabot, Chaulnes, Charri-des Goutes, Damas, la Souche, le Maitre, & d'Agueſſeau ; mais auſſi à cauſe de ſon mérite perſonel, de ſes ſervices, & de ceux que ſes Ancêtres avoient rendus tant dans les Conſeils que dans les Armées & dans les Compagnies Supérieures ; Elle crée, érige & décore en nom, titre & dignité de Marquiſat, ladite Terre de S. Aubin ſur Loire, mouvante de la Couronne à cauſe du Duché de Bourgogne, pour en joüir audit titre de Marquiſat, par ledit Sieur le Gendre, ſes enfans & poſtérité mâle, en légitime mariage. Ces Lettres ſignées LOUIS, ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préſent, Phélypeaux, *viſa*, d'Argenſon, & ſcellées, ont été regiſtrées au Parlement de Dijon le 5. Décembre 1719.

Les Armes que portent Mrs. le Gendre-de Lormoi & de S. Aubin, & qui ont été reconnuës telles par les Commiſſaires du Roi, ſur le fait des Armoiries, l'an 1697. ſont :

D'Azur, à une Faſce d'Argent, acompagnée de trois Têtes de filles de même chevelées d'or, & poſées de front, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JEAN-BATISTE LE GENDRE, natif de la Ville de Paris, & prémier Chirurgien du Roi d'Eſpagne, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Compiégne au mois de Mai de l'an 1732. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Chauvelin, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement, ſont qu'aprés les longues expériences que ledit Sieur le Gendre avoit faites dans ce Royaume, & qui lui avoient aquis une habileté peu commune, ayant été envoyé par le feu Roi, il y avoit plus de 30. ans, pour ſervir prés de la perſonne du Roi d'Eſpagne, il avoit ſacrifié ſes ſoins & ſes veilles à la conſervation de la ſanté de Sa Majeſté Catolique, & de ſa Famille Royale, & n'avoit rien négligé pour la guériſon & le ſoulagement des Officiers & Soldats François employés au Service d'Eſpagne. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides, & au Bureau des Finances de Paris, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour le Sieur le Gendre, par le Juge d'Armes de France, ſont :

De Gueules, à deux Mains d'Or, apaumées, ſavoir, une droite & une gauche, chargées chacune d'un Oeil d'Argent, & un Chef auſſi d'Argent, chargé de deux Vipéres d'Azur, entrelaſſées. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.





CLAUDE-FRANÇOIS GEORGES, Ecuyer, Sieur de la Grange-aux Isles, demeurant à Thionville, fut reçû Lieutenant d'Epée au Bailliage de ladite Ville, au mois de Février 1732. sur la preuve de sa Noblesse, qu'il fit alors devant le Juge d'Armes de France, certifiée au Roi le 6. desdits mois & an, en conséquence des Titres de sa Famille, lesquels justifient qu'il eut pour pére & mére, Noble

François Georges, Ecuyer, Seigneur de la Grange-aux Isles, de Meilbourg & de Maquenon, aussi Lieutenant général d'Epée audit Bailliage, & ancien Maire de Thionville, & Anne VAUTRIN, sa femme, avec laquelle il étoit marié avant l'année 1679. Que ledit François Georges, fit homage au Roi en sa Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Metz, le 24. Mai 1717. à cause de la moitié de la Seigneurie de Meilbourg, de la haute Justice de Maquenon, des Isles de Vertelope & de Stelzelope, mouvantes de la Prevôté de Thionville, & qu'il mourut le 27. Aoust 1731. fils de Noble

Philipes Georges & de Philipe CEINTREI, ledit Philipes, anobli par Lettres de Charles III. Duc de Lorraine, du 26. Mai 1628. en considération des services que Pierre Georges, son pére, avoit rendus dans les Guerres de Strasbourg, au feu Duc Henri, pére de ce Prince. Ces Lettres signées CHARLES, & dûëment registrées.

*D'Azur, à un Lion d'Or, à demi corps, langué & onglé de Gueules, coupé d'un bandé * d'Azur & d'Or * de six piéces, & une Fasce d'Argent, chargée sur chacune de ses extrémitez d'une Croix de Gueules anchrée.*





JEAN-JOSEPH GÉRIN, Chevalier, Commandeur des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de Saint Lazare de Jérusalem, reçû en 1724. demeurant à Marseille, épousa le 5. Janvier 1723. Madeléne Roux, fille de Jean-Batiste-Ignace Roux, Négociant, & de Thérèse VITTE. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Thérèse Gérin, née le 19. Octobre 1723. & reçûë à S. Cir le 13. Novembre 1732. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Jean-Joseph Gérin, est fils de

Jean-Jaques Gérin, II. du nom, Chevalier de l'Ordre du Roi, reçû l'an 1724. & Lieutenant Général, Civil & Criminel de l'Amirauté de France au Siége & Ressort de Toulon, & de Claire DE PALLAS, mariée le 20. Mars 1700. fille de Jean-Joseph de Pallas, Capitaine de Vaisseaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de Claire DE TERAS. Ledit Jean-Jaques, fils de

Jean-Jaques Gérin, I. du nom, Lieutenant Particulier, Civil & Criminel, & prémier Conseiller au ressort de la Ville de Toulon, & de Claire GARNIER, qu'il épousa le 21. Juin 1668. fille de Pascal Garnier, Bourgeois de ladite Ville, & de Marguerite LAGIER. Que ledit Jean-Jaques fut institué héritier par le Testament que firent conjointement le 3. Juillet 1658. ses pére & mére, nommés

* ERRATUM. Lisez : *d'Or et d'Azur.*

François Gérin, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Picardie, & Isabeau Chautard, mariée le 16. Novembre 1620. fille de Noble Louis Chautard, & d'Anne Aicard; Ledit François, fils de Noble

Pierre Gérin, Ecuyer, demeurant à Marseille, & de Marguerite Fabre, qu'il épousa le 2. Septembre 1568. fille de Noble Cosme Fabre, & de Barbe de Cambe; Que ledit Pierre Gérin eut pour pére & mére, Noble

Jaques Gérin, Ecuyer, & Honorade Sigaloux, mariée dans ladite Ville de Marseille le 18. Juin 1541. & ledit Jaques, fils de Noble

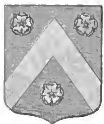
Michel Gérin, & de Jeannette Carbonel, qu'il épousa le 5. Septembre 1519. fille de Noble Jean Carbonel, de la Ville de Toulon. Que ledit Michel eut pour pére & mére, Noble

Laurent Gérin, Ecuyer, & Claire Boniface, sa femme; & que ledit Laurent dans son Testament du 10. Octobre 1547. où il est qualifié Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, est nommé fils de Noble

Jean Gérin, de la Cité de Florence.

De Gueules, à trois Chainettes d'Or, posées en Bande, & un Chef aussi d'Or, chargé d'un Cor de Chasse de Gueules.





Pierre-Hector DE GERVAIN, Ecuyer, Seigneur des Landes & du Vigier, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Cayeux depuis S. Agnan, en 1732. demeurant à Sainte Foi sur la Dordogne en Agénois, Diocèse & Election d'Agen, Généralité de Bourdeaux, épousa le 8. d'Octobre de l'an 1714. Jeanne Penaud, fille du Sieur Jean Pénaud, Bourgeois du Port Sainte Foi, & de Marie Courtois. De ce mariage il a pour fils, Pierre-Charles de Gervain-des Landes, né le 24. Aoust 1717. reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 21. Mars 1732. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Pierre-Hector Gervain, eut pour pére & mére,

Pierre-Charles de Gervain, Ecuyer, Sieur du Vigier, & Esther Guibert, sa seconde femme, mariée le 6. Avril 1682. fille d'Henri Guibert, Ecuyer, Seigneur des Landes & de Coulonges, & de Diane de Polignac. Que ledit Sieur du Vigier, épousa en prémiéres noces le 27. Octobre 1673. Marie de Galard, fille de Charles de Galard-de Béarn, Ecuyer, Seigneur de Blanzaguet, & de Marie de la Grezille, & fit son Testament le 18. Octobre 1723. par lequel il institua son héritier ledit Pierre-Hector de Gervain, son fils aîné du second Lit; Que ledit Pierre-Charles, eut pour frére & sœur, Pierre-Hector de Gervain, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de Médoc, l'an 1693. & Anne de Gervain, femme de Pierre de Segur, Ecuyer, Sieur de Montvert, l'an 1714. & qu'ils étoient enfans de

François de Gervain, Ecuyer, Sieur du Rasle & de Roquepiquet, & de Marguerite du Vigier, qu'il épousa le 26. Janvier 1640. fille de Jean du Vigier, Juge

Royal à Sainte Foi, & de Caterine Perreau-de Pechalvets. Que ledit François de Gervain, qui fit ſon Teſtament le 28. Janvier 1692. eut pour frére aîné, Gabriel de Gervain, Ecuyer, Seigneur de Roquepiquet, lequel de ſon mariage accordé le prémier Avril 1624. avec Marie Beraud, fille de Ruben Béraud, Seigneur de Montéton, eut pour fils, Jean de Gervain, Ecuyer, Seigneur de Roquepiquet, qui épouſa le 23. Avril 1660. Marie Faure du Bouquet, pére & mére de Paul de Gervain, Ecuyer, Seigneur de Roquepiquet, marié le 30. Janvier 1696. avec Henriette de Digeon, fille d'Henri de Digeon, Ecuyer, Sieur de Peiriéres, & d'Iſabeau-Charlote Esmé. Que leſdits Gabriel & François de Gervain, étoient enfans de

Jean de Gervain, Ecuyer, Seigneur de Roquepiquet & de Ribéroles, Gentilhomme ſervant du Roi de Navarre, l'an 1584. Capitaine d'une Compagnie de cent hommes de Guerre à pied François, dans le Régiment de Lauzun, & d'Anne de Vivant, mariée le 15. Décembre 1593. & à laquelle fut conſtituée pour ſa dote, la ſomme de 4000. écus, par Jean de Vivant, ſon frére, Seigneur de Vivant, de Grües, de Caſtelvieux & de la Veuze, Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi. Que ledit Jean Gervain, eut un frére nommé le Seigneur de Roquepiquet, lequel fut tué dans la Ville de Reims, le 12. Février 1575. étant lors Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du même Roi de Navarre, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Gabriel Gervain, Ecuyer, Sieur de Roquepiquet, de Favoles & de Montclar en partie, & Caterine de Vinhals, qu'il épouſa le 20. Février 1552. fille de Jean de Vinhals, & de Louiſe de Pujol, (*elle eut en mariage la ſomme de* 1500. *livres, avec une Robe de Satin à manches doublées de Velours, une Cotte & deux Chaperons de Velours, & autres acouſtremens convenables à Demoiſelle*); Ledit Gabriel, fils de Noble homme

Bertrand Gervain, Seigneur de Roquepiquet, & de Noble Delle. Françoiſe de Montratier, mariée le 16. Février 1526. & fille de Noble Antoine de Montratier, Seigneur de la Maiſon Noble de Favoles, Juriſdiction de Pujols; Et ledit Bertrand, fils de Noble homme

Pierre Gervain, Seigneur de Roquepiquet, Juriſdiction de Verteuil en Agénois, Capitaine de la Ville de Montclar, l'an 1492. &c. & de Marie de Cours, qu'il avoit épouſée avant le 10. Novembre 1491. fille de Noble Antoine de Cours.

Cette Famille a été maintenuë dans ſon ancienne Nobleſſe, tant par un Arreſt de la Cour des Aides du 5. Juillet 1646. que par deux Ordonnances de Mrs. Pelot & de la Bourdonnaie, Commiſſaires départis dans la Généralité de Bourdeaux, des 7. Juillet 1667. & 16. Aouſt 1703.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Roſes de même, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Pierre-René GIBOT, Ecuyer, Seigneur de la Périniére, demeurant dans la Paroiffe de Saint Pierre du lieu de Tigni, Diocèfe d'Angers, Election de Saumur, & Généralité de Tours, naquit le 23. Décembre 1684. & fut reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 10. Mai 1701. Il époufa le 16. Juin 1711. Louife-Anne d'Aubigné, fille de Louis d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Tigni, de Cernuffon & de Laffé en Anjou, & d'Elifabeth Petit-de la Guierche. De ce mariage il a eû pour fils, René-Louis Gibot-de Moulinvieux-de la Périniére, né le 28. Mars 1712. & reçû auffi Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 19. Mai 1728. Les Titres produits tant pour la réception de fon pére que pour la fienne, juftifient que ledit Pierre-René Gibot, étoit fils de

René-Luc Gibot, Ecuyer, Seigneur de Moulinvieux, de la Périniére & du Portaut, & de Marie le Bascle, mariée le 21. Février 1677. fille de Philipes le Bafcle, Ecuyer, Seigneur de la Haïe, Confeiller du Roi, Juge Magiftrat au Siége Préfidial de Tours, & d'Elifabeth Paris; Que ledit René-Luc Gibot, reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, l'an 1665. eut pour frére, Pierre-David Gibot, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérufalem, dit de Malthe, Commandeur de Bourgneuf, puis du Temple de Mauléon, & dont les preuves avoient été admifes au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 28. Juin 1667. et qu'ils étoient enfans de

René Gibot, Ecuyer, Seigneur de Moulinvieux & de la Périniére, Capitaine d'une Compagnie de nouvelle levée, par Commiffion du 25. Juin 1639. puis Capitaine d'une Compagnie de fix vingt hommes pour le fervice des Etats Généraux des Provinces-Unies, par Commiffion du 4. Avril 1640. & de Florence Dorin, qu'il époufa le 28. Décembre 1648. fille de Pierre Dorin, Ecuyer, Seigneur de Ligné, & de Bonaventure Thevenin; Que ledit René Gibot, & Claude Gibot, fon frére, auffi Chevalier de Malthe, & dont les preuves furent admifes au même Grand Prieuré d'Aquitaine, le 27. Juin 1631. eurent pour pére & mére,

Michel Gibot, Ecuyer, Seigneur de Moulinvieux, & Louife de Maridor, mariée le 15. Janvier 1614. fille de David de Maridor, Chevalier, Seigneur de Saint Ouen en Champagne, & de Germaine de Riants. Ladite Louife de Maridor, devint veuve l'an 1620. & fe remaria le 2. Juillet 1630. avec Claude Gibot, Seigneur de la Périniére. Michel Gibot eut une fœur, nommée Charlote Gibot, qui époufa le 15. Octobre 1615. Julien Herbelin, Ecuyer, Sieur de la Raveliére, & ils étoient enfans de Noble homme

Léon Gibot, Ecuyer, Sieur de la Carreliére, & de Louife de Courtalvert, mariée le 9. d'Aouft 1583. fille de Noble Charles de Courtalvert, Sieur de Montcourtin, & de Mathurine de la Rouaudiere; Que ledit Sieur de la Carreliére, lequel fut affaffiné au mois d'Octobre 1589. eut un frére, nommé Guillaume Gibot, Ecuyer, Sieur de la Buiffoniére, qui époufa le 25. Avril 1588. Françoife de Courtalvert, fœur de ladite Louife, & qu'ils eurent pour pére & mére,

François Gibot, Ecuyer, Seigneur de la Périniére, de la Carreliére, & de Moulinvieux au Maine, Ecuyer de Madame Diane Légitimée de France, Ducheffe d'Angoulême, l'an 1583. & Marie de la Boesseliere, qu'il époufa le 13. Juin 1558. veuve de Noble homme Louis Rabinard, Sieur de la Brizardiére; Ledit François, fils de

Nicolas

Nicolas Gibot, Ecuyer, Seigneur de la Périniére, & de Caterine Urvoi, mariée le 20. Mars 1527. fille de Pierre Urvoi, Ecuyer, Sieur de la Touche-Berlandiére, de Poillé, &c. & de Philipe Gourdeau. Que ledit Nicolas Gibot, donna son aveu & son dénombrement de l'Hôtel & Domaine de la Periniére, mouvant de la Châtellenie de Montfaucon en Anjou, le 25. Aoust 1544. qu'il comparut à l'Arriéreban, où il servit pour le Roi avec les autres Gentilshommes de la Sénéchaussée d'Anjou, suivant un Certificat du 5. Octobre 1536. & qu'il étoit fils aîné & héritier principal de Noble personne

Alain Gibot, Sieur de la Périniére, l'an 1483. & de Guillemine Gueho.

On a produit aussi un Titre original du 25. Février 1459. par lequel Noble homme Jean Gibot, Seigneur de la Périniére, fonda pour le repos de son Ame, dans l'Eglise de S. Germain au Maine, un Service à perpétuité le premier Jeudi de Carême.

Cette Famille a été maintenuë par Ordonnances de Mrs. Voysin de la Noiraie, Intendant à Tours; Béchameil, Intendant en Bretagne; & Chauvelin-de Beauféjour, aussi Intendant à Tours, des 19. Mai 1667. 26. Février 1697. & 31. Décembre 1714. & elle porte pour Armes :

D'Argent, à un Léopard de Sable.





Charles GIGAUT-de Bellefonds, II. du nom, Seigneur du Chaffin & de Châteaulandon, Capitaine des Grenadiers du prémier Bataillon du Régiment Royal Comtois, avant l'an 1696. puis Lieutenant des Maréchaux de France au Département de Loches, pourvû le 4. Avril 1702. naquit le 17. Février 1670. & fut marié le 29. Février 1696. avec Marie-Caterine-Anne Binet, fille de Victor Binet, Ecuyer, Seigneur de Montifrai, & d'Anne-Monique Milon. De ce mariage il a eû sept enfans, savoir, 1 Charles-Joseph-Bernardin Gigaut, reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 23. Mars 1715. & mort le 5. Octobre 1723. 2 Jaques-Bonne Gigaut, Chanoine & Prevôt de l'Eglise de Saint Martin de Tours, & Abbé de la Courdieu; 3 Julien-Victor-Claude Gigaut, né le 19. Mars 1703. Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maitre, fit ses preuves de Noblesse au Grand Prieuré d'Aquitaine, où elles furent admises le 4. Septembre 1714. 4 Armand-Louis-François Gigaut, né le 19. Décembre 1707. & reçû aussi Page du Roi dans sa Petite Ecurie, le prémier Février 1724. 5 Marie-Anne Gigaut, morte fille au mois de Mai 1721. 6 Isabelle Gigaut, mariée le 5. Juillet 1723. avec François Salmon, Seigneur des Chasteliers en Vendômois, & 7 Éléonore Gigaut, née au mois de Mars 1706. & Religieuse Bénédictine à Beaumont-les Tours.

Les Titres qui ont été produits pour les réceptions desdits Charles-Joseph-Bernardin, & Armand-Louis-François Gigaut, justifient que ledit Charles Gigaut, leur pére, étoit fils de

Charles Gigaut, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Chaffin, & de Marie de Preville, qu'il épousa le 20. Juillet 1649. fille de Claude de Préville, Ecuyer, Seigneur de Châteaulandon, & de Gabrielle de Fenouillet; & que ledit Charles Gigaut eut entr'autres fréres, Louis Gigaut, Ecuyer, Seigneur de Marenne, mort

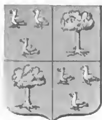
au mois de Septembre 1686. commandant au Château de Vincennes, & laiſſant d'Agnès de Préville, ſa prémiére femme, qu'il avoit épouſée le 16. Juin 1657. ſœur de ladite Marie de Préville, Jaques Gigaut, ci-après; Bernardin Gigaut, Exempt des Gardes du Corps du Roi; & Agnès-Gigaut-de Marenne, Dame & Chanoineſſe de Remiremont, reçûë le 11. Septembre 1687. &c.

Jaques Gigaut, Seigneur de Marenne & de Meſvres, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de S. Aignan, puis Lieutenant des Maréchaux de France en Touraine, fut marié le 3. de Mai 1700. avec Suzanne DE PLANCHE, fille de Noble Mathieu de Planche, & de Suzanne SOUSMAIN, & il mourut le 19. Janvier 1709. Ils eurent pour enfans, Charles-Louis-Bernardin Gigaut; Bertrand Gigaut; Suzanne Gigaut; & Madeléne-Suzanne Gigaut-de Marenne, née le 19. Janvier 1701. & reçûë à S. Cir le 21. Février 1710.

Les filiations antérieures juſtifiées par Titres depuis Hélion Gigaut, qualifié du Titre d'Ecuyer l'an 1489. & qui épouſa Jeanne GRASSIGNONE, fille de Jean GRASSIGNON, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds en Berri, & de Jaquette DU BOUEZ, ſont raportées à la page 594. du VII. Volume de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, ſous l'article de Bernardin Gigaut-de Bellefonds, Maréchal de France, couſin iſſu de germain deſdits Charles & Louis Gigaut, & iſſu comme eux du même Hélion Gigaut, leur quatriéme ayeul.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Lozanges d'Argent, poſées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JUST-IGNACE GILLABOS, Seigneur de Baudain, demeurant dans la Ville d'Arbois, au Comté de Bourgogne, fut marié dans l'Egliſe Paroiſſiale de la Ferté, au mois d'Avril de l'an 1707. avec Claude CHEVASSI-DE MOLAMBO, de laquelle il eut entr'autres enfans, Claude-François Gillabos, né le 18. Janvier 1718. & reçû au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur le Certificat du Juge d'Armes de France, en date du 2. Juin 1731. portant que ledit Juſt-Ignace Gillabos, avoit épouſé en prémiéres noces, le 30. Mars 1688. Anne-Caterine GALOIS, fille de Noble Sieur Jean-Simon Galois, Docteur ès Droits, & d'Antoinette AIMONET, duquel mariage il eut une fille, qu'il deshérita par ſon Teſtament du 27. Juin 1729. & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Claude Gillabos, Docteur ès Droits, & Jeanne Philiberte DAGAI, mariée le 2. Juillet 1651. fille de Noble Etienne Dagai, Doyen & prémier Profeſſeur du Droit Canon en l'Univerſité de Dole, & de Marguerite FROISSARD; Que ledit Claude fut nommé par déliberation du Conſeil de la Ville d'Arbois, le 9. Mars 1662. pour aſſiſter à l'Aſſemblée des trois Etats du Comté de Bourgogne, qui devoit ſe tenir le 31. du même mois dans ladite Ville de Dole, & qu'il étoit fils de Noble

Philipes Gillabos, & de Claude Françoiſe RATELOT, avec laquelle il fut marié dans l'Egliſe de Notre-Dame d'Arbois, le 25. Janvier 1625. & que par Lettres en forme de Charte, données à Vienne par l'Empereur Ferdinand II. le 7. Octobre

1620. ce Prince anoblit Claude Gillabos, Pierre & Philipes Gillabos, ses fréres, & leur permit de joüir, eux & leurs descendans, de tous les Priviléges dont joüissoient les autres Nobles de l'Empire, en considération des services importans que leurs Ancêtres avoient rendus, comme prémiers Citoyens de la Ville d'Arbois, & dans l'espérance que lesdits Sieurs Gillabos, qui s'étoient toujours distingués par leurs services Militaires, les continuëroient encore pour les Augustes Maisons d'Autriche & de Bourgogne. Ces Lettres signées FERDINAND, & scellées du grand sceau de l'Empereur, en cire rouge, sur laqs d'or.

D'Azur, à trois Colombes d'Argent, béquées & onglées de Gueules, posées deux & une; Ecartelé de Gueules, à un Chêne d'Or, arraché.





SIMON GILLI, député par les Etats de la Province de Languedoc, près de SA MAJESTÉ, pour les affaires du Commerce, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Versailles, au mois de Mai de l'an 1733. signées LOUIS, & sur le repli, par le Roi, Phélypeaux, & scellées, en considération des services essentiels qu'il rendoit depuis vingt années, tant en ladite qualité de Député, que dans les autres emplois qui lui avoient été confiés, sa Famille faisant depuis long-temps sur Mer un Commerce considérable, qui avoit procuré de très-grands avantages au Public & à l'Etat. Ces Lettres adressées au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides, & au Bureau des Finances de Paris, n'ont point été jusqu'à présent enregistrées en ladite Chambre des Comptes, pour joüir par l'Impétrant de l'effet & contenu en icelles.

Les Armes réglées par le Juge d'Armes de France, pour ledit Sieur Gilli, que SA MAJESTÉ a créé Chevalier de S. Michel en 1733. avec dispense de deux dégrés de Noblesse, sont:

D'Azur, à un Phénix d'Or, enflâmé de Gueules, sur un Autel d'Argent, & un Soleil d'Or naissant, mouvant de l'angle droit du Chef de l'Ecu. Cet Ecu timbré d'un Casque de profil.





CLAUDE-CHARLES DE GIOVE, Gentilhomme Génois, demeurant à Paris, épousa le 25. Avril 1712. Jeanne-Louise DU JARDIN, fille de Paul du Jardin, Conseiller du Roi, Greffier en Chef des Affirmations du Parlement, & Trésorier Payeur des Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, & de Caterine DE LANOIS. De ce mariage, il eut pour enfans, 1 Nicolas-Alixand; 2 François-Marie-Bonaventure; 3 Hélène-Caterine; 4 Caterine-Louise; 5 Marie-Madeléne; & 6 Marie-Marthe-Angélique de Giove, celle-ci née le 17. Janvier 1721. & reçûë à S. Cir le 18. Mai 1731. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient graduellement sa filiation, depuis Nicolas

de Giove, ſon ſeptiéme ayeul, vivant avant l'an 1470. & que cette Famille étoit inſcrite de tout temps dans le Livre de la Nobleſſe de la République de Génes, au nombre des Citoyens nobles, en qui réſidoit le ſoin, le gouvernement & l'adminiſtration de ladite République.

D'Azur, à une Moraille d'Or, poſée en Faſce, longée d'Argent; Et un Chef d'Or, chargé d'un Aigle de Sable.





JAQUES-LOUIS DE GISLAIN, Ecuyer, Seigneur de Vertron, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Bouflers, demeurant dans la Paroiſſe de Montacher en Champagne, Diocèſe & Election de Sens, Généralité de Paris, fut marié le 22. Octobre 1716. avec Anne-Dorothée DU MERLE-BLANCBUISSON, veuve de Charles DE QUERIERE, Ecuyer, Seigneur de Bois-de Laval, & fille de Pierre du Merle, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis-Blancbuiſſon, & de Marie-Gabrielle DE NOCEI. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Marie-Gabrielle de Giſlain-de Vertron, née le 21. Janvier 1719. & reçûë à S. Cir le 23. d'Aouſt 1730. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui prouvent que ledit 1 Jaques-Louis de Giſlain eut pour fréres & ſœurs, 2 Jean-Batiſte de Giſlain, Ecuyer, Sieur de Rouvrai, Lieutenant au Régiment de Pons; 3 Aléxandre de Giſlain, Ecuyer, Sieur de la Broſſe, Lieutenant au même Régiment; 4 François-Céſar de Giſlain, Ecuyer, Sieur des Chapelles, 5 Marie-Anne de Giſlain, femme de Pierre-Charles DE LOISI, Seigneur de Franclieu, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Sous-Brigadier de la prémiére Compagnie des Mouſquetaires du Roi, & 6 Marthe & 7 Eliſabeth de Giſlain, & que tous ſept eurent pour pére & mére,

Louis de Giſlain, Ecuyer, Seigneur de Vertron, de la Broſſe-Vertron & de Montacher en partie, l'un des Gentilshommes ordinaires de Monſieur, Duc d'Orléans, & Barbe-Suzanne SOUHET, qu'il épouſa le 2. Novembre 1689, fille d'Aléxandre Souhet, Conſeiller du Roi, Tréſorier-Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & de Marie DE LANOIS. Que ledit Louis Giſlain, lequel mourut le 4. Avril 1723. & fut enterré dans l'Egliſe de Montacher, eut pour fréres Jaques de Giſlain, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant général au Bailliage de Montreuil, & Roger de Giſlain, Ecuyer, Seigneur de Granne, l'un des deux cent Chevaux-Légers de la Garde ordinaire de Sa Majeſté, & que ſuivant un partage qu'ils firent le 26. Mai 1687. ils étoient enfans de

Nicolas de Giſlain, Ecuyer, Sieur du Houſſai, au Bailliage d'Alençon, & de Suzanne LE JAI, mariée le 6. Novembre 1632. fille de Jaques le Jai, Ecuyer, Seigneur de la Touche-Herſent, & de Marie DE S. MESMIN; Ledit Nicolas, fils de

Jean de Giſlain, Ecuyer, Seigneur du Houſſai & du Hail, & de Marie LE DIACRE, qu'il épouſa le 20. Février 1594. fille de Jean le Diacre, Ecuyer, Sieur d'Anglures, de la Moiſiére, &c. & de Marie DE GUINCESTRE; & que ledit Jean de Giſlain, lequel reçut ſon partage de Robert de Giſlain, ſon frére, Ecuyer, Sieur de Boiſguillaume, le 6. Janvier 1589. étoit fils de

Charles de Giſlain, Ecuyer, Seigneur du Houſſai, de Corbeon, de la Gaſtine, &c. & de Caterine Bouju, Dame de la Barre.

Cette Famille a été maintenuë & reconnuë Noble, par Sentence des Elus de Mortagne, du 2. Aouſt 1634. par un Jugement de Mrs. Paris & Paſcal, Commiſſaires Généraux députés par le Roi ſur les Francsfiefs & nouveaux Aquêts dans la Généralité de Rouen, du 9. Mai 1642. & par une Ordonnance de M. de Marle, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Alençon, du 7. Juin 1666. dans leſquels Jugement & Ordonnance ſont énoncés des Titres, qui établiſſent l'ancienneté de la Nobleſſe de cette Famille, depuis Jean Giſlain, Ecuyer, Sieur du Boiſguillaume, & de S. Mars-de Coulonge, vivant l'an 1490.

D'Azur, à un Cerf d'Or, paſſant.





JEAN-MEDARD GOBELET, demeurant à Varennes en Argone, & Auguſtin & Charles Gobelet, ſes fréres, demeurans au lieu de Malancourt, tous trois Seigneurs par indivis des Terres & Seigneuries de Haucourt & de Malancourt, dont ils donnérent au Roi leur aveu & dénombrement, à cauſe de ſon Château de Sainte Ménehould, le 26. Septembre 1733. (l'homage en ayant été fait par eux à Sa Majesté, en ſon Bureau des Finances à Châlons, le 21. d'Aouſt précédent,) ont produit des Titres qui juſtifient qu'attendu leur qualité de Noble, ils ont été déchargés du droit de Francsfiefs, par Ordonnance de M. le Pelletier-de Beaupré, Commiſſaire départi dans la Généralité de Champagne, du 8. Mars 1734. & que ledit Jean-Médard Gobelet, marié le 17. Novembre 1726. avec Thérèſe Buard, fille de Charles Buard, Ecuyer, Seigneur de Chépi, & d'Anne Baillot, étoit fils de

François Gobelet, Ecuyer, Seigneur d'Arthe, de Warifoul, de Fraucourt, de Branſon & de Beauſſe au Comté de Namur, Avocat au Conſeil Provincial de Luxembourg, & de Marguerite Strabins, ſa femme; Lequel François Gobelet, avoit été maintenu par l'Univerſité de Louvain, le 7. Octobre 1715. dans le droit & le Titre de Patron & Collateur des Bourſes du Collége de Sainte Anne en ladite Univerſité, comme étant l'arriére-petit neveu & l'unique mâle du ſang de Nicolas Gobelet, Docteur & Profeſſeur ès Droits dans l'Univerſité de Louvain, Fondateur dudit Collége, ainſi que l'exprimoit une Généalogie ateſtée l'an 1622. par le Sieur Henri Rampen, Préſident du Collége de Louvain.

D'or, à trois Merlettes de Sable, poſées deux & une.





CHARLES GOURJAULT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Cerné & de la Berliére, demeurant audit lieu de Cerné, Election de Châtelleraut, Diocèse & Généralité de Poitiers, épousa le 7. Décembre 1705. Géneviève SUIROT, fille de Pierre Suirot, Ecuyer, Seigneur d'Angle, & de Gabrielle LOUVEAU. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Pierre-Charles Gourjault de Cerné, né le 20. Septembre 1713. & reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 20. Décembre 1731.

Les Titres qui furent produits alors pour sa réception, justifient que ledit Charles Gourjault, maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, avec Claude-Charles, Jean-Aléxandre, & Pierre-Philipes Gourjault, ses fréres consanguins, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Commissaire départi dans ladite Généralité de Poitiers, du 18. Mars 1715. étoit fils de

Charles Gourjault, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Berliére & de Couzai, Lieutenant de la Compagnie de Chevaux-Légers du Sieur de la Paillerie, l'an 1668. & de Charlote HELIE, mariée le 23. Octobre 1673. fille d'Henri Hélie, Ecuyer, Seigneur du Boisroux, & de Marie SALBERT. Que ledit Sieur de la Berliére, épousa en secondes noces, le 12. Aoust 1683. Claude-Persìde GOURJAULT, sa cousine, dont il eut lesdits Claude-Charles, Jean-Aléxandre & Pierre-Philipes Gourjault; & que lui & Jean Gourjault, son frére germain puisné, Ecuyer, Seigneur de Cerné, l'an 1669. étoient enfans de

Charles Gourjault, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Berliére, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Laval, par Commission du 4. Février 1640. & de Caterine DE LA BARRE, mariée le 6. d'Aoust 1646. fille de Pierre de la Barre, Ecuyer, Seigneur de la Barre, de Cerné, du Bois-de Luché, &c. & de Judith DE PELLARD. Ledit Charles, fils de

Jean Gourjault, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Berliére & de Villesai, & de Caterine DE VIVONE, qu'il épousa le 18. Octobre 1618. fille de haut & puissant Messire Jean de Vivone, Chevalier, Seigneur de Baugoin, de Melleraud, &c. & de Louise DE LA CHAMBRE; Que ledit Jean Gourjault eut pour pére & mére, haut & puissant

Pierre Gourjault, Ecuyer, Seigneur de la Milliére, de Passac, de Paniévre, de la Groië, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Marie GEOFFROI, mariée le 3. de Septembre 1571. fille de Noble & puissant Charles Geoffroi, Ecuyer, Seigneur de Dompierre-les Nones, & de Damienne DE PARTENAI; & ledit Pierre, fils de Noble & puissant

Jean Gourjault, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Berliére, de la Couharde, de la Milliére, &c. & de Françoise TAVEAU, qu'il épousa le 12. Janvier 1538. fille de Noble & puissant René Taveau, Ecuyer, Seigneur & Baron de Mortemer, & de Marguerite DE BEAUVILLIERS; Et que ledit Jean Gourjault, donna le 3. Mai 1520. à Noble & puissant Seigneur Jean DE S. GELAIS, Ecuyer, Seigneur de S. Gelais & de la Vesvre, son aveu & sa déclaration des héritages qu'il tenoit en Fief de ladite Seigneurie de la Vesvre.

Cette Famille a aussi été maintenuë dans sa Noblesse, par Ordonnance de Mrs.

Colbert & Barentin, Commissaires départis dans ladite Généralité, des 27. Février 1665. & 10 Décembre 1667. & elle porte pour Armes :

De Gueules, à un Croissant d'Argent.





ADRIEN-LOUIS DE GRAVERON, Ecuyer, Seigneur d'Heudreville-sur Eure, & de la Haïe-de Calleville, demeurant audit lieu d'Heudreville, Diocèse & Election d'Evreux, Généralité de Rouen, fut batisé le 24. Juillet 1684. & comme Seigneur & Patron du Fief d'Heudreville, mouvant en plein Fief de Hautber, de la Baronie de la Boullaïe, il en donna son aveu le 2. Novembre 1713. à Henri-Jaques Nompar-DE CAUMONT, Duc de la Force; Pair de France, Seigneur & Baron de la Boullaïe; Il épousa le 10. Janvier 1716. Marie-Thérèse-Louise-Geneviève DU VAL, fille de Charles du Val, Ecuyer, Seigneur de Beaumontel, & de Marie DE LA VARDE, duquel mariage il a eû pour enfans, Jaques-Louis-Charles de Graveron, né le 13. Novembre 1716. reçû Page du Roi, dans sa petite Ecurie, le 8. Décembre 1732. & Jaques-Adrien-Joseph de Graveron, né le 22. Septembre 1719. reçû Chevalier de Malthe, puis Page de la Reine le 28. Décembre 1734. sur les Titres certifiés à leurs Majestés par le Juge d'Armes de France, lesquels établissent que ledit Adrien-Louis de Graveron, eut pour pére & mére,

Charles de Graveron, Ecuyer, Seigneur Châtelain de la Haie en Artois, Seigneur d'Heudreville en Normandie, & d'Anne DE LIVET, mariée le 27. Septembre 1682. fille d'Adrien de Livet, Ecuyer, Seigneur & Patron de Fresne, de Fay, de Barville, &c. & d'Anne DE GIFFART; Que ledit Charles de Graveron, maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. de la Bourdonnaie, Commissaire départi dans la Généralité de Rouen, du 22. Mars 1698. étoit fils d'

André de Graveron, Ecuyer, Seigneur Châtelain de la Haie en Artois, & de la Haie-Calleville, de Sainte Colombe, &c. & de Louise-Marie DE CHANGI, qu'il épousa l'onziéme de Janvier de l'an 1655. fille de René de Changi, Seigneur de Vilaine & de Viliers, & de Cécile DE FOUGERES; Que ledit André de Graveron servoit avec équipages d'Armes & de Chevaux dans la Ville d'Evreux, sous le Duc de Longueville, l'an 1635. & qu'il eut pour pére & mére,

Jean de Graveron, II. du nom, Ecuyer, Seigneur et Châtelain de la Haie, & Géneviève LE NEVEU, mariée le 28. Avril 1615. fille unique de Mélaine le Neveu, Ecuyer, Sieur de Fermetot, Sécrétaire du Roi, & de Caterine RENEL; Ledit Jean, fils de

Jean de Graveron, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Gondreville, & de Claude LE FORT, qu'il épousa le 22. Avril 1587. fille d'Antoine le Fort, Ecuyer, Sieur de Bonnebaut, Procureur du Roi en la Vicomté du Pont-Autou & du Pont-Audemer, & de Madeléne RICHER; (*elle eut en mariage la somme de 6666. Ecus ⅔, outre mile livres de rente assignée sur la terre de Sainte Colombe*). Que ledit Jean de Graveron, par Arrest du Parlement de Rouen, rendu le 21. Mars 1594. fut maintenu

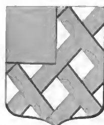
dans la possession des Terres & héritages qui lui avoient été cédés le 30. Juillet 1587. par Nicole de la Haye, sa mére, veuve de

Robert de Graveron, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Gondreville, homme d'Armes des Ordonnances du Roi sous la charge de Jean D'ESTOUTEVILLE, son cousin issu de germain, Seigneur de Villebon. Que ledit Robert de Graveron, dont le Contrat de mariage fut accordé le 14. Mars 1557. avec ladite Nicole DE LA HAIE, fille unique & héritiére d'Achiles de la Haie, Ecuyer, Sieur de la Haie, homme d'Armes de ladite Compagnie, & de Marguerite BLONDEL, donna aux Officiers de la Châtellenie de Tournehem, le 19. Mai 1560. son dénombrement de la Terre & Seigneurie de la Haie, mouvante en plein Fief Noble de Sa Majesté Catolique, à cause de sadite Châtellenie de Tournehem, & qu'il eut pour pére & mére,

Robert de Graveron, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Graveron, & de la Haie-de Calleville, l'an 1517. & Jeanne DE BETHENCOURT, sa femme, & que ledit Robert fut présent au Contrat de mariage de Renée de Graveron, sa sœur, acordée avec Michel DE FRANQUEVILLE, Sieur de Couillerville, le 5. de Mars de l'an 1502.

De Gueules, à une Fasce d'Or, surmontée d'une branche d'Arbre de même, écotée & posée en Fasce.





JAQUES-GEOFFROI GRIMOUARD, Ecuyer, Seigneur du Péré, de Vagnes, de la Tabarotiére, &c. demeurant audit lieu du Péré, Paroisse de Coulonges-les Royaux en Poitou, &

HENRI-MARIE GRIMOUARD, Ecuyer, Seigneur de la Loge, de S. Laurent-de la Salle, de Guignefolle, &c. demeurant audit lieu de la Loge, Paroisse de Saint Laurent-de la Salle aussi en Poitou, ont déclaré, en attendant la preuve de leurs filiations, qu'ils portoient pour Armes :

D'Argent, à un frété de Gueules, de six pièces, & un franc quartier d'Azur.





CLAUDE GROS-DE BOZE, né à Lion le 12. Novembre 1687. & successivement Sécrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, l'an 1706. Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Royaux, pourvû en la même année 1706. L'un des Quarante de l'Académie Françoise, reçû en 1715. en la place de M. de Salignac-de Fénelon, Archevêque de Cambrai; Commis à la Garde des Médailles, & autres Raretés antiques du Cabinet du Roi; Académicien honoraire de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture; & Conseiller du Roi, Tréforier de France Général de ses Finances en la Généralité de Lion, pourvû le 7. Juillet 1724. & reçû en la Cham-

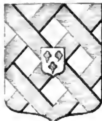
bre

bre des Comptes de Paris le 14. Décembre fuivant, époufa le 16. Avril 1732. Charlote-Philippine DE CHASTRE-DE CANGÉ, fille de Jean-Batifte-Pierre-Gilbert de Chaftre, Ecuyer, Seigneur de Cangé, Commiffaire ordinaire des Guerres, & de Philippine-Charlote de Wendt, dont le pére Gafpard-Sigifmond de Wendt, Seigneur de Papenhauzen, eft Gouverneur des Ville & Château de Montargis; Ledit Sieur de Cangé, fils de Pierre-Imbert de Chaftre, Confeiller-Sécrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances.

M. de Boze avoit publié plufieurs Ouvrages particuliers avant que d'être reçû à l'Académie des Infcriptions & Belles Lettres, & depuis qu'il en eft Sécrétaire, il a donné au Public dix Volumes in 4°. de l'Hiftoire & des Mémoires de cette Académie, où il eut l'honneur de recevoir & de complimenter le Roi en 1719. lorfque SA MAJESTÉ vint préfider à une de fes Séances. Il avoit été chargé par le feu Roi de la révifion & de la continuation de l'Hiftoire Métallique de fon Régne, qui fut achevée & préfentée à Louis XV. fon Succeffeur, le jour même de fa Majorité. Il a de même eû l'infpection de l'Hiftoire du Sacre du Roi, laquelle parut en 1732. & de plufieurs autres Ouvrages confidérables.

D'Or, à un Chevron de Gueules, dentelé & acompagné de trois Merlettes de Sable, pofées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





THOMAS DE GROUCHI, Ecuyer, Seigneur de Gréni, de la Chauffée fur Longueville, &c. demeurant audit lieu de la Chauffée, Diocèfe & Généralité de Rouen, époufa le 4. Février 1681. Marie DE CLERCI, fille de Jaques de Clerci, Ecuyer, Seigneur & Patron de Gonneville, & d'Antoinette DE LA RUE-BERNAPRÉ. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Marie-Anne de Grouchi, née le 25. Novembre 1687. & reçûë à S. Cir le 18. Mai 1696. Les Titres, qui ont été produits pour la preuve de fa Nobleffe, juftifient que ledit Thomas de Grouchi, auquel le Roi donna main-levée de la Garde Noble de fa perfonne, par Lettres Patentes du 9. Avril 1682. regiftrées en la Chambre des Comptes de Normandie, le 26. Mai fuivant, étoit fils d'

Adrien de Grouchi, Ecuyer, Sieur de Gréni, Capitaine dans le Régiment d'Artois Infanterie, l'an 1671. & d'Hélène DE DAMPIERRE, mariée le 15. Mai 1659. fille de Jaques de Dampierre, Ecuyer, Seigneur des Ifles, de Brémoutier, &c. Gouverneur des Ville & Château de Gournai, & de Madelène de CHAUDET. Que ledit Adrien de Grouchi eut pour frére aîné, Thomas de Gouchi, Ecuyer, Sieur de Robertot, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment de Philipes DE TORCI, Seigneur de la Tour, l'an 1639. & pour fréres puifnés, Jaques de Grouchi, qui a fait la branche des Seigneurs de la Marre-Gouvis mentionnés ci-après, & Mathieu de Grouchi, Ecuyer, Sieur de Breffi, Cornette dans le Régiment de Mazarin Cavalerie, tous quatre maintenus dans leur ancienne Nobleffe, par Ordonnance de M. Barin-de la Galiffonniére, Commiffaire départi daus la Généralité de Rouen, du 10. Aouft 1667. & qu'ils étoient enfans de

François de Grouchi, Ecuyer, Seigneur de Robertot, de la Chauffée-de Gréni, &c. Homme d'Armes de la Compagnie de la Reine, fous la charge du Duc de Sulli,

l'an 1609. & de Marie Toustain, qu'il époufa le 25. Avril 1608. fille d'Adrien Touftain, Ecuyer, Seigneur de Frontebofc, Confeiller au Parlement de Rouen, & de Françoife de Hanivel. Que ledit François, donna fon aveu le 15. Janvier 1586. au Bailli de la Châtellenie de Cani & Caniel, à caufe du Fief de Robertot, fitué dans la Paroiffe dudit lieu de Robertot, & mouvant pour un demi Fief Noble de Hautber & de Chevalier, de la haute Juftice & Châtellenie de Cani & Caniel, & qu'il eut pour pére & mére, Noble homme

Jean de Grouchi, II. du nom, Sieur de la Chauffée-de Gréni, de Soquentot, &c. & Françoife de Monssures, mariée le 26. Septembre 1560. fille de Pierre de Monffures, Ecuyer, Sieur d'Auvilliers, & de Jeanne de la Motte; Ledit Jean, fils aîné de

Chriftophe de Grouchi, Ecuyer, Seigneur de Gréni, & de Colette le Prevost, fa femme, fille de Thibaut le Prévoft, Ecuyer. Que ledit Chriftophe fonda dans l'Eglife Collégiale de Charlemefnil, le 17. Janvier 1537. une Meffe folemnelle de *Requiem*, le Lundi aprés le Dimanche *Judica*, & qu'il eut pour pére & mére, Nobles perfonnes

Jean de Grouchi, I. du nom, Seigneur de la Riviére, & Ifabeau de Morand, qu'il époufa le 7. Mars 1505. fille de Jaques de Morand, Ecuyer, Seigneur de Gréni; Ledit Jean, fils aîné de

Colard de Grouchi, Ecuyer, Seigneur de la Cauchée, lequel fut déclaré Noble par Sentence des Elus de Rouen, du 17. Janvier 1479.

On a produit de plus un Titre original du 11. Octobre 1416. dans lequel eft nommé Noble homme *Monfeigneur* Jean de Grouchi, Chevalier, Seigneur de Monftieraullier, & Noble Dame *Madame* Jeanne de Fontaine, fa femme.

SEIGNEURS DE LA MARRE-GOUVIS.

Jaques DE GROUCHI, Ecuyer, Sieur de Robertot & de Breffi (troifiéme fils de François de Grouchi, & de Marie Touftain, ci-deffus), naquit le 24. Janvier 1616. fut marié le 23. Avril 1659. avec Jeanne le Roux, fille de Jaques le Roux, Ecuyer, Seigneur de Frefles, Maitre d'Hôtel du Roi, & de Marie Puchat, & fur ce qu'il avoit expofé à Sa Majefté, conjointement avec lefdits Thomas, Adrien & Matthieu de Grouchi, fes fréres, que depuis environ 300. ans, Louis de Grouchi, Chevalier, avoit eû pour fils, Louis & Jean de Grouchi; Que ledit Louis, comme aîné, avoit porté les Armes de fon pére, qui étoient un *Ecu d'Or, fretté de fix piéces d'Azur;* & que ledit Jean de Grouchi ayant époufé l'héritiére d'Escorchebeuf & de la Chauffée, en avoit pris les Armes, qui étoient *d'Argent, à trois Trefles de Sinople;* mais que la Branche dudit Louis étant éteinte, & eux étant defcendus directement dudit Jean de Grouchi, ils fupplioient Sa Majefté de leur permettre de reprendre les Armes de leur Famille, & d'y ajoûter un Ecuffon intérieur chargé de trois Trefles : Sa Majefté par Lettres Patentes en forme de Charte, données à S. Germain en Laie au mois de Décembre 1671. permet aufdits Thomas, Adrien, Jaques & Matthieu de Grouchi, de reprendre & porter dorénavant les Armes dudit Louis de Grouchi, favoir, un *Ecu d'Or, fretté de fix piéces d'Azur,* & d'y ajouter un Ecuffon intérieur, chargé *de trois Trefles de Sinople, pofés deux en Chef, & un en pointe.*

Du mariage dudit Jaques de Grouchi & de ladite Jeanne le Roux, naquirent

Jaques de Grouchi, Ecuyer, Seigneur de Breſſi, &

Nicolas de Grouchi, Seigneur & Patron de la Marre-Gouvis, dans la Vicomté de Rouen, ſucceſſivement Capitaine général Garde-Côte à Dieppe, Lieutenant de Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, puis Capitaine de Vaiſſeaux de Sa Majeſté, par Commiſſion du 11. Avril 1728. Il épouſa le 16. Aouſt 1710. Nicole-Urſule-Eliſabeth Cousin, fille de Pierre Couſin, Ecuyer, Seigneur de Conteville, du Marais-Vernier, &c. Conſeiller-Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & de Marie Aubri.

François-Jaques de Grouchi-de Robertot, leur fils, naquit le 7. Novembre 1715. & fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 21. Juin 1732. ſur les Titres en original détaillés ci-deſſus.

D'Or, fretté de ſix piéces d'Azur, & ſur le tout un Ecuſſon d'Argent, chargé de trois Trefles de Sinople, poſés deux & un.





Charles GUENANT, III. du nom, Ecuyer, Sieur de Chaubuiſſon, demeurant dans la Paroiſſe de Lucé-le Mal en Berri, Election de Châteauroux, Diocèſe & Généralité de Bourges, épouſa le 19. Janvier 1712. Marie Patoufleau, fille de Jean Patoufleau, Ecuyer, Sieur de la Motte, & de Marie de Bonafaux. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marguerite Guenant, née le 3. Février 1715.

Cette Famille a produit des Titres en original, qui juſtifient que ledit Charles Guenant eut pour pére & mére,

Charles Guenant, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Chaubuiſſon & de la Chalonerie, & Louiſe-Charlote Simon, mariée le 14. Mai 1664. fille de Jaques Simon, Ecuyer, Sieur de Boiſſelas, & de Charlote de Bonafaux; Que ledit Charles, maintenu dans ſa Nobleſſe avec François Guenant, ſon couſin germain, Ecuyer, Sieur de la Voletiére, par Ordonnance de M. Tubeuf, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans les Généralités de Bourges & de Moulins, eut pour frére François Guenant, Ecuyer, Sieur de la Courtaiſiére, marié dans l'Eglise de Lucé-le Mal, avec Anne-Françoiſe de Baillou, fille de René de Baillou, Ecuyer, Sieur des Cognies, & d'Anne de Preville, & qu'ils étoient enfans de

Michel Guenant, Ecuyer, Sieur du Breuil, & de Renée de Vauroger, qu'il épouſa le 27. Juillet 1637. fille d'André de Vauroger, Ecuyer, Sieur de la Courtaiſiére, & de Charlote Aimeret; Que ledit Michel eut pour frére ainé, Antoine Guenant, Seigneur de Vitré, qui a fait poſtérité (laquelle ſera rapportée dans la ſuite de cet Ouvrage, lorſqu'il aura été juſtifié de ſon exiſtence) & pour frére puîné, René Guenant, Seigneur de S. Paul, mentionné ci-après; Leſdits Antoine, Michel & René Guenant, enfans de

Charles Guenant, I. du nom, Ecuyer, Sieur du Breuil, & d'Antoinette de Tranchelion, mariée le 26. Septembre 1587. fille de Gabriel de Tranchelion, Baron de Séneviéres en Touraine, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme

ordinaire de Sa Chambre, &c. & de Renée DE MARAI; Que ledit Charles Guenant, tranſigea le 18. Aouſt 1599. avec Anne Guenant, ſon frére, Chevalier, Seigneur de S. Ciran, ſur les diférens qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére & mére, nommés

François Guenant, Chevalier, Seigneur de S. Ciran, & Anne de VILLIERS, ſa femme; Lequel François Guenant fit homage au Roi entre les mains de Marc DE FORTIA, Tréſorier de France à Tours, le 17. Mai 1575. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de la Roche-aux Belins, ſituée dans la Paroiſſe de Luzilli, & mouvante du Château d'Amboiſe, & étoit fils de

Pierre Guenant, Ecuyer, Seigneur de la Roche, & de Jeanne CHAUVERON, qu'il avoit épouſée avant le 28. Juillet 1503. fille de Meſſire Louis Chauveron, Seigneur de la Motte-Chauveron, & de Jeanne DE LENTILLAC. Que ledit Pierre Guenant, fit un partage avec Méri Guenant, ſon frére aîné, Seigneur de S. Ciran, le 10. d'Aouſt de l'an 1505. des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pere & mère, nommés

Louis Guenant, Ecuyer, Seigneur de la Roche-aux Belins, de Beauregard, de la Touche S. Ciran, &c. & Anne CHEVALEAU; & que Noble homme Jean Guenant, Ecuyer, vendit le 7. Octobre 1480. audit Louis Guenant, ſon frère (qualifié Noble & puiſſant dans un Acte de l'an 1503.) tous les biens qu'il pouvoit prétendre dans la ſucceſſion de Noble Dame Marie ISORÉ, leur mére, & dans celle de Noble homme Matthieu Guenant, leur frére.

SEIGNEURS DE S. PAUL ET DE LOURLIERE.

RENÉ GUENANT, Ecuyer, Seigneur de S. Paul (fils puiſné deſdits Charles Guenant, & Antoinette DE TRANCHELION) épouſa le 10. Janvier 1640. Antoinette DU PUI, fille de François du Pui, Ecuyer, Sieur de la Chevalerie, & de Jeanne DE BAGNEUX; Ils eurent entr'autres enfans,

François Guenant, Ecuyer, Sieur de Lourliére, l'un des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, demeurant au lieu du Boisherpin, Paroiſſe de Lucé-le Mal, lequel fut marié le 27. Novembre 1670. avec Madeléne DU BREUIL, fille de Claude du Breuil, Ecuyer, Sieur de Chevaunai, & d'Hélène D'AUVERGNE-LA GROSSINIERE. De ce mariage il a eû pour enfans, 1 Robert Guenant, Capitaine de Cavalerie, tué au Siége de Lille l'an 1667. 2 Marie Guenant, Dame de Chevaunai; 3 Anne-Françoiſe Guenant, née le 22. Février 1681. 4 Françoiſe & 5 Madeléne Guenant.

D'Or, à cinq Lozanges de Gueules, poſées en Faſce.





MAXIMILIEN-ROCH-LOUIS-ROBERT GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur de Marfangi, de Braffi-les Simonets, &c. demeurant audit lieu de Marfangi, Diocèfe de Sens & Généralité de Paris, fut batifé le 17. de Mars 1713. & fut reçû Page du Roi dans fa Petite Ecurie, le 5. Mai 1728. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que lui & Louis-Charles Guillaume, fon frére, Ecuyer, batifé le 17. Juillet 1715. font enfans de

Robert Guillaume, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Marfangi, & de Suzanne GAUTIER, qu'il époufa le 19. Juin 1705. fille de Maximilien Gautier, lors qualifié Ecuyer, Seigneur de la Borgnette, Confeiller du Roi, Préfident, Lieutenant Civil & Criminel, Commiffaire Enquêteur & Examinateur au Bailliage & Siége Royal de Villeneuve-le Roi, & de Suzanne GRIFFE. Ledit Robert, fils de

Maximilien Guillaume, Ecuyer, Seigneur de Marfangi, & de Claude-Marie VINCENT, mariée dans la Ville de Melun, le 23. Février 1684. fille de Claude Vincent, Sécretaire de la feuë Reine Mére, Anne d'Autriche, Elu en l'Election de Brai-fur Seine, & Contrôleur au Grenier à Sel de Montereau-faut-Yone, & de Marguerite PERRIN; Que ledit Maximilien Guillaume, & Robert & Maximilien-Antoine Guillaume, fes enfans, furent maintenus dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Confeiller d'Etat, & Commiffaire départi dans ladite Généralité de Paris, du 6. Novembre 1700. & qu'il eut pour pére & mére,

Robert Guillaume, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Marfangi, de Braffi, &c. Confeiller Juge Magiftrat au Bailliage & Siége Préfidial de Sens, & de Marie GAUTIER, qu'il époufa le 7. Novembre 1639. fille de Noble homme Maximilien Gautier, Seigneur de la Borgnette, Confeiller du Roi, Elu en l'Election de Joigni, & de Marie BLANCHÉ. Que ledit Robert Guillaume obtint une Sentence du Bailliage & Siége Préfidial de Sens, le 11. Juillet 1650. qui lui permit de reprendre le nom de Guillaume, que fon pére avoit quitté pour prendre celui de Marfangi; Que par Arreft du Confeil d'Etat du Roi du 24. Mars 1667. il fut maintenu avec Chriftophe Guillaume, fon frére, Sieur de Richebourg, dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, dont ils avoient juftifié la poffeffion depuis l'an 1562. & qu'ils étoient enfans de

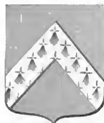
Robert Guillaume, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Marfangi, Prévoft de la Ville de Sens, & de Jaqueline CANELLE, mariée le 13. Mai 1601. fille de Jaques Canelle, Ecuyer, Sieur de Bernoul, Commiffaire ordinaire des Guerres, & d'Anne LE MAITRE. Que ledit Robert Guillaume, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, données à Blois au mois de Mai 1616. portant permiffion de changer fon furnom de GUILLAUME en celui de MARSANGI, & qu'il eut pour pére & mére,

Chriftophe Guillaume, Seigneur de Brai & de Marfangi, Bailli & Capitaine de la Ville de Sens, & Cécile HEMARD, qu'il époufa le 29. Avril 1565. fille de Noble homme Robert Hémard, Confeiller du Roi, Lieutenant Criminel au Bailliage & Siége Préfidial de ladite Ville de Sens, & de Marie LUILLIER; Et que

ledit Chriſtophe Guillaume, fut qualifié du Titre de Noble et d'Ecuyer, au mois d'Aouſt de l'an 1576.

D'Azur, à une Faſce d'Or, acompagnée en chef d'une Etoile de même, entre deux Roſes d'Or, & en pointe d'une Tête de Cerf auſſi d'Or, poſée de front.





LOUIS-IGNACE DE GUISTELLE (ortografié auſſi GHISTELLE), Ecuyer, Seigneur de Serni, d'Aquembrone, de Roclencourt, &c. demeurant dans la Paroiſſe de Serni en Artois, Diocèſe de Boulogne, donna au Roi le 15. Novembre 1685. ſon aveu & ſon dénombrement du Fief de la Franche-Garéne, mouvant du Château de Béthune, & de ſon mariage acordé le 30. Octobre 1674. avec Anne-Françoiſe DE GUERNONVAL, fille de Philipes-Albert de Guernonval, Chevalier, Baron d'Eſclebec, Capitaine de Cuiraſſiers pour le Service du Roi d'Eſpagne, il eut entr'autres enfans, Marie-Anne de Guiſtelle, née le 11. d'Octobre 1684. & reçûë à S. Cir le 3. Avril 1694. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui juſtifient que ledit Louis-Ignace de Guiſtelle, & Noble Louis-François de Guiſtelle, ſon frére puiſné, étoient enfans de Noble Seigneur,

Charles de Guiſtelle, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Roclencourt, d'Aquembrone, de la Franche-Garéne, &c. & de Marie-Françoiſe DE COUPIGNI, qu'il épouſa le 23. Novembre 1638. fille de Charles de Coupigni, Chevalier, Seigneur de Warlancourt, & de Suzanne DES WATINES, Dame du Bois-du Biez; Que ledit Charles eut pour frére aîné, Maximilien de Guiſtelle, Religieux de la Compagnie de JESUS, duquel, avec la permiſſion du Provincial de cet Ordre, il reçût ſon partage le 2. Décembre 1636. conjointement avec Adrien-François de Guiſtelle, Seigneur de S. Floris, & Philipes de Guiſtelle, Seigneur des Marais, ſes fréres; Et que par Lettres Patentes, en forme de Charte, du mois de Décembre 1674. Sa Majeſté érigea en titre & dignité de Marquiſat, la Terre & Seigneurie de S. Floris en Artois, mouvante en arrierefief de Sa Majeſté, à cauſe de la Gouvernance d'Arras, *en conſidération de ce que la Maiſon de Guiſtelle, étoit une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Province d'Artois, & connuë dès l'an 1060. en la perſonne de Bertoult, Seigneur de Guiſtelle, Chevalier, couſin conſanguin de Baudouin Comte de Flandres; Qu'elle étoit alliée à diverſes Maiſons Souveraines, & à la plûpart des Maiſons conſidérables de France & de Flandres, & que ceux de ce nom s'étoient ſignalés dans pluſieurs ocaſions de Guerre, & avoient été honorés de grand nombre d'Emplois diſtingués, & de Charges principales qu'ils avoient remplies dans les Cours & dans les Guerres des Comtes de Flandres, & des Princes de la Maiſon de Bourgogne & de la Maiſon d'Autriche.* Que leſdits Maximilien, Adrien-François, Charles & Philipes de Guiſtelle, étoient enfans de Noble Seigneur

Aléxandre de Guiſtelle, Seigneur de S. Floris, des Marais, de Roclencourt, &c. & de Florence DE WISSOC, mariée le 12. Février 1611. fille de Julien de Wiſſoc, Chevalier, Seigneur de Bomi, & de Marie DE FLECHIN.

Ledit Aléxandre, fils de

Charles de Guiſtelle, I. du nom, Seigneur de Proüéne, de Waſſenar, de la Motte, &c. Gouverneur de la Ville & du Pays de Malines, & Capitaine d'une Compagnie de cent Lances, par Commiſſion du 7. Octobre 1576. & de Barbe DE LA PLANQUE, qu'il épouſa le prémier de Juillet 1570. fille de Noble homme Louis de la Planque, Seigneur de la Comté, des Watines, &c. & de Noble Caterine DE GOSSON, Demoiſelle de S. Floris. Que ledit Charles de Guiſtelle, pourvû par Sa Majeſté Catolique de l'Etat de Souverain Bailli de Flandres, le 23. Janvier 1574. eut pour fœur, *Madame* Louiſe de Guiſtelle, femme de Noble & puiſſant Seigneur, Meſſire Euſtache DE CROÏ, Chevalier, Seigneur de Rumenghen, de la Motte, &c. Gouverneur, Grand Bailli, & Capitaine de S. Omer, l'an 1578. & qu'ils étoient enfans de Noble homme Meſſire

Louis de Guiſtelle, Chevalier, Seigneur de la Motte, de Proüéne & de Merlin, Ecuyer de l'Empereur Charles Quint, & ſon Grand Bailli de Courtrai, l'an 1537. & d'Héléne DE BAENST, fille de Joſſe de Baenſt, Ecuyer, Seigneur de Montigni, & de Charlote DE THIANT; Ledit Louis, fils de

Jean de Guiſtelle, Ecuyer, Seigneur de la Motte, Conſeiller Chambellan du Roi Philipes de Caſtille, & Bailli de Courtrai, & d'Antoinette DE LA BARRE, qu'il avoit épouſée avant le 9. Juillet 1512. Que ſuivant deux Epitaphes, qui ſont dans l'Egliſe de Notre-Dame de Courtrai, ledit Jean de Guiſtelle mourut le 28. Avril 1515. & ladite Antoinette de la Barre, le 18. Janvier 1518. l'un & l'autre enterrés dans ladite Egliſe; Que ledit Jean de Guiſtelle, Guillaume de Guiſtelle, ſon frére, Chevalier de Rhodes, & Commandeur de Loiſon, & Madeléne de Guiſtelle, leur fœur, femme de Féri DE MARLE, Chevalier, Seigneur de la Folie & d'Eſtrées, étoient enfans de

Jaques de Guiſtelle, Chevalier, Seigneur de la Motte, Mayeur de S. Omer, élû le 5. Janvier 1478. & Souverain Bailli de Flandres, & de Marie DE FONTAINES, ſa prémiére femme. Que ledit Jaques de Guiſtelle épouſa en ſecondes noces, avant le 20. Octobre 1508*. Claude DE LA VIEFVILLE, de laquelle il eut pour fille Agnès de Guiſtelle, Chanoineſſe de Sainte Vaudruë à Mons, & mariée le 21**. Octobre 1508. avec Antoine DE BIEURAING, Ecuyer, Seigneur de Raiſſai.

Une ancienne Généalogie manuſcrite, remonte les dégrés de cette Maiſon juſqu'à Wolfard, Seigneur de Guiſtelle, l'an 1050.

De Gueules, à un Chevron d'Hermines.



* ERRATUM. *Supprimez ces mots :* avant le 20 Octobre 1508. — ** *Lisez :* le 20.



ELIE GUITON, Seigneur de Linars, de S. Michel & de Florac, Diocèse & Election d'Angoulême, Généralité de Limoges, &

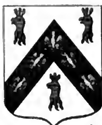
FRANÇOIS GUITON, son frére, Seigneur du Tranchard & de la Touche, en attendant la preuve de leur filiation, ont déclaré porter pour Armes :

D'Or, à une Branche parasite, apellée Gui, chargée d'un Taon de Sable, & un Chef d'Azur, chargé de trois Etoiles d'Argent.*



* ERRATUM. Ajoutez : *de Sinople.*

H A



CHARLES-FRANÇOIS DE HACQUEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Jamar, dans la Paroiſſe d'Ouzouër-le Vougis, Diocèſe de Sens & Généralité de Paris, épouſa en prémiéres noces, le 12. Février 1688. Caterine ROBILLARD, ſœur de Georges Robillard, Seigneur de Coſnac en Saintonge, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances; & en ſecondes noces, le 19. Novembre 1713. Marie DRIARD, de laquelle il a laiſſé un fils & une fille, ſavoir, Pierre de Hacqueville, Ecuyer, né le 26. Juillet 1716. deſtiné à l'Egliſe, & Marie-Madeléne de Hacqueville, née le 10. Aouſt 1718. & reçûë à S. Cir le 12. Avril 1727. ſur les Titres qui ont été produits en Original, & qui juſtifient que ledit Charles-François de Hacqueville, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire departi dans ladite Généralité, du 17. Mars 1699. eut un frére nommé Luc de Hacqueville, Ecuyer, Sieur d'Aumont, lequel s'eſt marié à Straſbourg avec Marie-Salomé ROUFFINE, dont il a eû pour enfans, Louis, Philipes, Pierre, Charles & Marie-Madeléne de Hacqueville; Que leſdits Charles-François & Luc de Hacqueville, eurent pour pére & mére,

Luc de Hacqueville, Ecuyer, Seigneur de Garges, d'Aumont & de Jamar, Homme d'Armes de la Garde Ecoſſoiſe du Roi, & Marie LE MENAGER, qu'il épouſa le 5. Octobre 1650. fille de Louis le Ménager, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Auditeur en ſa Chambre des Comptes à Rouen, & de Marguerite DE CESCAUD; Ledit Luc, fils d'

André de Hacqueville, Ecuyer, Sieur d'Aumont & de Garges, & de Jeanne CAPITAIN, fille de Claude Capitain, Marchand dans la Ville de Grai en Bourgogne; Que ledit André eut pour ſœur conſanguine, Marie de Hacqueville, femme de Claude LOISEL, Préſident en la Cour des Aides à Paris, & pour frére & ſœurs germains, Pierre de Hacqueville, Conſeiller du Roi, Correcteur en ſa Chambre des Comptes, reçû le 31. Mars 1594. & Madeléne de Hacqueville, femme de Nicolas AVRILLOT, Sieur de Champlaſtreux, Homme d'Armes de la Compagnie d'Henri Duc de Montmorenci, Connétable de France; Ladite Marie de Hacqueville, fille du prémier Lit, & leſdits Pierre, André & Madeléne de Hacqueville, enfans du ſecond Lit de

Joſeph de Hacqueville, Ecuyer, Seigneur de Garges, d'Attichi & de Vaux, Maitre des Eaux & Foreſts du Comté de Clermont en Beauvoiſis, puis Conſeiller du Roi, Correcteur en ſadite Chambre, reçû le 14. Octobre 1573. lequel épouſa en prémiéres noces, le 12. Avril 1562. Simone BARTHELEMI, fille de Noble perſonne Jean Barthélemi, Sieur de Vérines & de Montorgueil, Avocat au Siége Préſidial de Senlis, & en ſecondes noces, le 12. Décembre 1564. Marguerite BOUETTE, ſœur de Noble perſonne M. Maitre Robert Boüette, Seigneur de Blémur, Conſeiller au Parlement, & fille de Noble homme Euſtache Boüette, Notaire & Sécretaire du Roi, & de Marie LE PICARD. Que ledit Joſeph de Hacqueville, eut entr'autres fréres & ſœurs, Nicolas de Hacqueville, Seigneur d'Attichi, de Garges &

d'Ons-en Brai, Confeiller au Parlement, l'an 1544. lequel fut marié avec Marie Courtin, Dame de Pompone & de la Villeneuve aux Afnes, & Louife de Hacqueville, femme de Pierre de Ficte, Seigneur de Souci, Tréforier de l'Epargne. Que lefdits Nicolas, Jofeph & Louife de Hacqueville, eurent pour pére & mére,

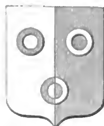
Nicolas de Hacqueville, Seigneur d'Attichi, de Gardevilliers, &c. & Marie Charmoluë, fa femme, fille de Nicolas Charmoluë, Seigneur de Garges, Confeiller du Roi, Lieutenant Civil au Châtelet de Paris, & de Géneviève de Rueil; Ledit Nicolas, fils de

Jean de Hacqueville, Seigneur d'Attichi, & d'Ons-en Brai, Confeiller du Roi, Maitre ordinaire en fa Chambre des Comptes, reçû le 13. Juillet 1492. & de Nicole Popillon, fille de Pierre Popillon, Sieur du Parai, & de Claude Belot. Que ledit 1 Jean de Hacqueville, eut pour fréres & pour fœurs, 2 Raoul de Hacqueville, Seigneur d'Ons-en Brai, pére de Pierre de Hacqueville, Seigneur dudit lieu, Confeiller au Parlement, puis préfident aux Requêtes du Palais, 3 Claude de Hacqueville, Confeiller du Roi, Maitre ordinaire en ladite Chambre, reçû le 12. Octobre 1520. & 4 Jaqueline de Hacqueville, femme de Jean Bochart, Seigneur de Noroi, Confeiller au Parlement, duquel font iffus M[rs]. Bochart-de Champigni & de Sarron.

Jaques de Hacqueville, leur pére, avoit époufé Gilette Hennequin, fille de Jean Hennequin, Sieur de Lantage, & de Guillemette de la Garmoise, & après la mort dudit Jaques de Hacqueville, Gilette Hennequin aquit la Terre & Seigneurie d'Ons-en Brai, de Gafpard de Montchevalier, & de Jeanne Constant.

D'Argent, à un Chevron de Sable, chargé de cinq Aiglons d'Or, & acompagné de trois Têtes de Paon d'Azur, pofées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





Gaston-Jean-Batiste DES HAIES-de Cric, Ecuyer, Seigneur de la Périne, demeurant dans la Paroiffe d'Avoife en Anjou, Diocèfe du Mans & Généralité de Tours, naquit le 22. Juillet 1690. & fut reçû Page du Roi, dans fa Grande Ecurie, le 19. Décembre 1707. Il époufa le 30. Décembre 1711. Marie-Anne-Elifabeth de Longueil, fille d'Antoine-Hiacinthe de Longueil, Ecuyer, Seigneur des Chenets, dans la Paroiffe de Boueffé au Maine, & de Marie-Anne Raoul. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Anne-Eléonore des Haies-de Cric, née le 13. Juillet 1720. & reçûë à S. Cir, le 31. Mai 1732. fur les Titres qui ont été produits en Original, & qui juftifient que ledit Sieur des Haies-de Cric, & Antoinette des Haies, fa fœur, mariée le 9. Janvier 1709. avec Claude de Scepeaux, Seigneur de Moulinvieux, près de Châteaugontier en Anjou, eurent pour pére & mére,

Henri des Haies, Ecuyer, Seigneur de Cric, de la Motte & de la Périne, & Marie Leshenaut, qu'il époufa le 25. Juillet 1682. fille de Jean Leshénaut, Ecuyer, Seigneur de Bouillé-Théval, dans la Paroiffe de Montguillon en Anjou, & de Marie le Couvreux; Que ledit Henri des Haies, lequel eut pour frére Philipes-

Léonor des Haies, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment du Roi, l'an 1680. & quinze autres, tant fréres que fœurs, (dont il eſt inutile de donner ici le détail des noms), étoit fils aîné héritier principal & Noble de

Marc des Haies, Ecuyer, Seigneur de Cric, & de Jeanne LE CORNU, mariée le 14. Juin 1647. fille de Pierre le Cornu, Ecuyer, Seigneur de Coſme, & de Madeléne du BOIS-BERENGER. Que ledit Marc des Haies, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Voyſin-de la Noiraie, Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 7. Février 1667. eut une fœur nommée Marie des Haies, qui épouſa 1°. le 16. Décembre 1644. Pierre-Elizée DE BONNIOT, Ecuyer, Sieur des Fontſvieux; 2°. le 12. Mai 1657. Chriſtophe FERRAND, Ecuyer, Sieur des Hayelles, Commiſſaire Provincial de l'Artillerie de France à Heſdin en Artois, & que leſdits Marc & Marie des Haies, étoient enfans d'

Urbain des Haies, Ecuyer, Sieur de Cric & de la Motte-Cormenant, & de Françoiſe DU GRENIER, qu'il épouſa le 22. Décembre 1613. fille de Charles du Grenier, Ecuyer, Sieur de la Baſſe-Futaie, & d'Eliſabeth DU MOUCHET. Que ledit Urbain des Haies, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de M. de Bragelogne, Conſeiller en la Cour des Aides, & Commiſſaire départi pour le régalement des Tailles dans ladite Généralité de Tours, du 16. Juin 1635. eut pour pére & mére, Nobles perſonnes

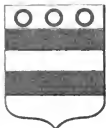
Jean des Haies, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Sauſſaie & de Cric, & Michelle DE CHARNACÉ, mariée le 19. Décembre 1581. fille de Nobles perſonnes Mathieu de Charnacé, Sieur de Charnacé, & Françoiſe des ROTOURS, ſa femme. Que ledit Jean des Haies, maintenu auſſi dans ſa Nobleſſe, par Ordonnance de Charles BOUCHER, Sieur de Dampierre, Maitre des Requétes, & Commiſſaire départi pour le régalement des Tailles dans la méme Généralité de Tours, du 10. Octobre 1587. étoit fils de Noble homme

Jean des Haies, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Périne, de la Foſſe, du Bois-Blanc, de la Véroniére, de la Boiſſiére, de la Motte, &c. & de Caterine d'ANEZ, qu'il épouſa le 12. Avril 1540. fille unique & héritiére de Noble perſonne Marquis d'Anez, Seigneur de la Touche-Moreau, & de Jeanne DE LAUNAI, Dame dudit lieu de Cric; Que le méme Jean des Haies étoit frére puiſné de François des Haïes, Ecuyer, Seigneur de Fontenailles, lequel de ſon mariage avec Marie de CLINCHAMPS, fille de Guion de Clinchamps, Seigneur de la Buzardiére, & de Jeanne D'ANDIGNÉ, eut pour fille unique Claude des Haies, Dame de Fontenailles, mariée en prémiéres noces avec René DE MONTECLER, Seigneur de Bourgon, dont elle eut Madeléne de Montécler, femme d'Urbain DE LAVAL, Seigneur de Boiſdauphin, Maréchal de France, & Caterine de Montécler, femme de Claude DE BUEIL-SANCERRE, Seigneur de Courcillon; & que leſdits François & Jean des Haies, dant la fœur nommée Françoiſe des Haies, épouſa le 21. Octobre 1524. Noble homme Hector DE CHIVRÉ, Seigneur du Pleſſis-Chivré & de la Guénaudiére, mort l'an 1566. étoient enfans de Noble homme

Marin des Haies, Seigneur de Fontenailles, & Jeanne d'ILLIERS, laquelle étoit veuve avant le 21. Octobre 1524.

D'Argent, parti de Gueules, & trois Annelets de l'un en l'autre, poſés deux & un.





NICOLAS-GEDEON DE HALLOT, Ecuyer, Seigneur d'Aufreville, batifé dans l'Eglife de S. Etienne de Mantes-la Ville, Diocèfe de Chartres, Election de Mantes, & Généralité de Paris, fut reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 4. Janvier 1684. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient qu'il eut pour pére & mére,

Gédéon de Hallot, Ecuyer, Seigneur d'Aufreville, & Marguerite BOUCHER, qu'il époufa le 7. Février 1667. fille de Pierre Boucher, Seigneur du Bouchet, Confeiller du Roi, Tréforier général de la Marine du Ponant. Que ledit Gédéon fit fon homage au Roi en fa Chambre des Comptes à Paris, le 6. Avril 1675. à cause des Fiefs des Coutures, & de l'Ifle qu'il poffédoit dans la mouvance du comté de Mantes, & qu'il étoit fils d'

Antoine de Hallot, Ecuyer, Seigneur d'Aufreville, & d'Anne DE HAZEVILLE, mariée le 22. Décembre 1638. fille de Gédéon de Hazeville, Ecuyer, Seigneur des Effarts, & de Jeanne DE BOULLARD; Que ledit Antoine de Hallot, & Robert de Hallot, fon frére, Seigneur de la Mairie, & en partie d'Aufreville, dont la poftérité fera ci-après déduite, étoient enfans de

Salomon de Hallot, Ecuyer, Seigneur de Hallot & de la Couture, & d'Anne DU VALDAVID, qu'il époufa le 8. Juillet 1597. fille & héritiére de Guillaume du Valdavid, Ecuyer, Seigneur d'Aufreville, & de Louife DE TOULLERI; Ledit Salomon, fils de

Jean de Hallot, Seigneur de Hallot & de Beaulieu, & d'Ifabeau DE BAIGNARD, mariée le 31. Mai 1557. fille de Noble homme Jean de Baignard, Ecuyer, Seigneur de la Couture, & de Jeanne DE SALLES. Que ledit Jean de Hallot, lequel comme héritier de Giles de Hallot, fon frère aîné, Ecuyer, Seigneur de Hallot, fit homage des Fiefs de Hallot & de Beaulieu, à Diane DE POITIERS, Ducheffe de Valentinois, & Dame de Bréval, le 31. Mars 1554. eut pour pére & mére, Noble homme

Jaques de Hallot, Ecuyer, Seigneur de Hallot & de Beaulieu, & Anne DE LA BERUYÈRE, qui étoit veuve le 26. Mars 1543. jour auquel Charles de Hallot, Prêtre, Curé de Notre-Dame de Villiers au Diocèfe d'Evreux, lui fit une donation de tous fes biens, tant pour elle que pour Giles & Jean de Hallot, fes enfans; Ledit Jaques, fille de Noble homme

Philipes de Hallot, Ecuyer, Seigneur de Hallot & de Beaulieu, & de Guillemine DE LA PIERRE, fa prémiére femme; Que ledit Philipes fit homage des Fiefs de Hallot & de Beaulieu, mouvans de la Châtellenie de Bréval, le 23. Juillet 1491. & qu'il eut pour pére,

Charlot de Hallot, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, qualifié Veneur du Roi Charles VI. dans des Lettres de fouffrance que ce Prince lui acorda le 6. Juillet 1417. pour lui faire fon homage du Fief de Beaulieu, qu'il poffédoit dans la mouvance de la Châtellenie de Bréval; Le même Charlot de Hallot, par fon Teftament du 15. Octobre 1456. fonda dans l'Eglife Paroiffiale de Villers, un Anniverfaire qui devoit fe célébrer dans la Chapelle des Seigneurs & héritiers de l'Hôtel & Seigneurie de Hallot, & chargea de l'exécution de cette fondation, Perrette RAGONIERE, fa femme.

SEIGNEURS DE LA MAIRIE ET DE LA CHARTRE.

Robert DE HALLOT, Ecuyer, Seigneur de la Mairie, & d'Aufreville en partie (fecond fils de Salomon de Hallot, & d'Anne du Valdavid ci-deffus) époufa le 21. Octobre 1637. Nicole le Roi, fille de Jean le Roi, Ecuyer, Sieur de Fréval, Capitaine Général du Charroi de l'Artillerie de France, & de Barbe Regnost, & en eut pour enfans, Robert de Hallot, Seigneur de la Mairie, &

Charles de Hallot, Ecuyer, Seigneur de la Chartre dans la Paroiffe de Juziers, Election de Mantes, & Généralité de Paris, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Vendôme, l'an 1686. lequel de fon mariage acordé le 21. Juin 1686. avec Caterine d'Abos, fille de Léonor d'Abos, Ecuyer, Seigneur de Jaucourt, & de Caterine Fredé, eut entr'autres enfans, Caterine de Hallot, née le premier Octobre 1690. & Marie-Gabrielle de Hallot, née le 6. Décembre 1694. reçûës toutes deux à S. Cir, l'une au mois de Juin 1698. & l'autre au mois de Janvier 1704. fur les Titres originaux produits alors, & qui juftifient les filiations détaillées ci-deffus.

Cette Famille a été maintenuë dans fa Nobleffe, par Arreft du Confeil d'Etat du Roi, rendu contradictoirement le 13. Octobre 1667.

Il y a encore plufieurs Branches du même furnom, dont on fera mention par la fuite, lorsqu'il aura été juftifié de leur exiftence.

D'Argent à deux Fafces de Sable, & trois Annelets de même, pofés en Chef.





Luc DU HAMEL, Ecuyer, Seigneur et Patron de Cloüei, de Savigni, de Rochefort, de Cavelandes, & de S. Marcoul, Capitaine de Milice dans le Régiment de la Tour, puis Prémier Préfident, & Commiffaire fubdélégué en l'Election de S. Lo, demeurant au lieu de Rochefort, Paroiffe de Cloüei, Diocéfe & Election de Bayeux, Généralité de Caen, Province de Normandie, obtint le 7. Mai 1711. des Lettres Patentes, par lefquelles fur ce qu'il avoit repréfenté à Sa Majefté qu'il étoit fils de Thomas du Hamel, Ecuyer, Procureur du Roi au Bailliage de S. Lo, & qu'il étoit iffu de Noble & ancienne race; mais que Nicolas du Hamel fon grand pére, ayant pendant quelques années fait le Commerce de Draperie en gros dans la Province de Bretagne, il craignoit que fous ce prétexte on ne voulut par la fuite lui difputer fa naiffance; Sa Majefté mande aux Gens de fa Cour des Aides à Rouen, que s'il leur aparoiffoit par bons & valables Titres que l'Expofant fut iffu de Noble & ancienne race, ils euffent à le faire joüir des priviléges & exemptions de Nobleffe, dont joüiffoient les autres Nobles du Royaume, nonobftant ladite dérogéance dont elle le relevoit. Ces Lettres dûëment regiftrées en la Chambre des Comptes & la Cour des Aides à Rouen, le 9. Juillet 1712. pour joüir par l'Impétrant de l'effet & contenu en icelles.

De Sinople, à trois Rofes d'Argent, pofées deux & une; Ecartelé, d'Azur à une Fafce d'Or, acompagnée en Chef de deux Etoiles auffi d'Or, & en pointe d'un Croiffant de même.





PAUL D'HARAMBURE, Ecuyer, Seigneur de la Chévrie, demeurant dans la Paroiſſe de Saint Pierre de Preuilli, Election de Loches, Diocèſe et Généralité de Tours, fut marié le 7. Novembre 1715. avec Marie-Anne DE MOUSSI, fille de Claude de Mouſſi, Ecuyer, Sieur de la Grange, commandant un Bataillon du Régiment de Normandie, & de Madeléne DE MONTBEL. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, Jean d'Harambure, III. du nom, batiſé le 16. Octobre 1716. & reçû Page de la Reine le 16. Juillet 1731. ſur les Titres produits alors devant le Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit Paul d'Harambure, étoit fils unique de

Jean d'Harambure, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Romefort & des Augéres, Capitaine dans le Régiment de la Couronne, l'an 1694. & d'Eliſabeth PIOZET, qu'il épouſa le 26. Avril 1681. fille de Noble Paul Piozet, Sieur des Vignaux, & de Jeanne PIOZET. Que ledit Jean d'Harambure, eut pour fréres & ſœurs, Henri, François & Jean d'Harambure ; Ecuyers, Jeanne d'Harambure, femme de Charles GUIGNEBAUD, Ecuyer, Seigneur de Fief-Meſliére, & Marie d'Harambure, femme de Paul-Henri DE BRION, Ecuyer, Sieur de la Courtaudiére, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Henri d'Harambure, Ecuyer, Seigneur de Romefort & de la Boiſſiére, Ecuyer de la Petite Ecurie du Roi, ſon Conſeiller Maitre d'Hôtel ordinaire, par Lettres du 31. Janvier 1638. & Chef du Vol pour les Champs de la Chambre de Sa Majeſté, ſous le Titre de Grand Giboyeur de la Maiſon du Roi, pourvû le 28. Janvier 1640. & Marguerite HATTE, fils de Nicolas Hatte, Ecuyer, Sieur de Bourgneuf, & de Marguerite BRACHET ; Que ledit Henri eut pour frére aîné, Jean d'Harambure, Ecuyer, Seigneur de Romefort, Capitaine d'une Compagnie entretenuë en Hollande, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Chef du Vol pour les Champs des Oiſeaux de la Chambre de Sa Majeſté, & Gouverneur d'Aiguemortes, pourvû le 12. Avril 1615. lequel du conſentement entr'autres de Jeanne d'Harambure, leur ſœur, femme de Charles DE PIERREBUFFIERE, Seigneur de Chabenet, &c. fut marié le 18. Mars 1629. avec Marie TALLEMANT, fille de Noble homme Gédéon Tallemant, Conſeiller Notaire & Sécretaire du Roi, Tréſorier général des Finances & Domaines de Navarre, & d'Anne DE RAMBOUILLET. Que leſdits Henri, Jean & Jeanne d'Harambure, étoient enfans de Noble

Jean d'Harambure, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Boiſſiére, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine d'une Compagnie de cent Chevaux-Légers de Sa Majeſté, Gouverneur de Vendôme & du Pays Vendômois, puis Gouverneur d'Aiguemortes, & Capitaine d'une Compagnie de Gens de Guerre à pied François, par Commiſſion du 12. Décembre 1609. & de Marie SECONDAT, Dame de Romefort, mariée le 30. Octobre 1595. fille de Jean Sécondat, Ecuyer, Sieur de Roques, Conſeiller du Roi, Maitre d'Hôtel ordinaire de Sa Majeſté, & de Léonarde DE BRENIEU. Et que ladite Marie Sécondat, au nom & comme ayant pouvoir dudit Sieur d'Harambure, ſon mari, donna ſon aveu & ſon dénombrement le 8. Décembre 1595. à Jaques d'Aumont, Seigneur de Cors, à cauſe des Château & Châtellenie de Romefort, aſſis dans la Paroiſſe de Ciron, & qu'elle poſſédoit dans la mouvance de ladite Châtellenie de Cors.

Ce Jean d'Harambure que l'on préſume, avec toute vrai-ſemblance, être le

fils de Noble Bertrand d'Harambure, Capitaine & Gouverneur de Mauléon-de Soule en Gascogne, marié l'an 1550. avec Florence DE BELZUNCE, & dont on a fourni le Testament en original, du 23. Novembre 1560. étoit fort ataché au service du Roi Henri IV. avec lequel il étoit venu en France, & il paroît qu'il étoit honoré de la confiance de ce Prince, dont on raporte ici quelques Lettres entr'autres, écrites de la main de Sa Majesté.

Borgne, prenés Carante ou Synquante Mettres, & alés doner jusques dans les portes de Parys, il faut an favoir des nouvelles, car l'on tient que l'Armée des Ennemys revient-là; Ce Porteur est brave & Gentilhomme d'honeur, il cest tout le Pays. Bousoyr, borgne, menés trante Harquebuzyers. Ure meilleur mettre. HENRI.

Borgne, J'ai byen reçeu ce que Loményе m'a dyt de uotre part, & vos Excuses; je desyre que yncontinant que vous aurés mis quelque ordre an uos aferes (lesquelles je recommande à Bysonse, par une despesche que je luy fes) que uous me uenyez trouver au plustôt, assuré que uous cerés tousyours le tres byen uenu & ueu de moy quy uous ayme. Au demeurant uous saurés que ma metresse acoucha hyer d'une belle fylle; venés me trouver, car ie ne ueus pas crere que uous soyès james autre que mon ceruyteur. A Dieu, ce xii. Nouembre à Rouan. HENRY.

Harambure, pandès vous de ne uous estre poynt trouué près de moy an un combat que nous auons eû contre les Annemys, où uous auons fet rage, mes non pas tous ceux quy étoyent auec moi, Je uous an dyré les partycularytès, quand je uous uerray; Loményе m'a fait antandre ce que uous auyez pryé Vycose de me dire, ce qu'il n'a fet; assurés vous que puys qu'an ce fet là yl y va de uotre contentement, je uous tesmoygneray que ie l'afectyone, & que ie uous ayme : reposés uous de cet afere sur moy quy ny manqueray nullement, & uous an donne ma parolle, & me uenez trouuer au plustot, & vous hastés, car j'ay besoyn de uous. A Dieu, borgne, ce xiij. Juyn à Dyjon. HENRY.

Autre Lettre du Roi, écrite à Paris le 12. du mois de Mars de l'an 1604. à Mons.r d'Harambure, par laquelle *Sa Majesté lui marque que cette Lettre lui feroit renduë par le Sieur de la Tuilerie, son Maitre d'Hôtel, qu'elle envoyoit à Vendôme, pour y conduire le Corps de feuë la Duchesse de Bar, sœur de sadite Majesté, lequel Sieur de la Tuilerie lui diroit comme il desiroit que ce Corps fut mis auprès de celui de feuë la Reine Mere de Sa Majesté, & qu'il eut à donner ses ordres pour que son intention fut suivie, & que ce Corps reçut en arrivant à Vendôme, tout l'honneur qui étoit dû à sa qualité, & à la proximité du Sang qui les unissoit.* Cette Lettre signée HENRI, & plus bas, *de Neufville.* La suscription est, *A Monsieur d'Harambure, Gouverneur de ma Ville de Vendôme.*

D'Or, à un Arbre de Sinople arraché, & un Ours de Sable, posé au côté gauche de l'Ecu, apuyé contre la tige de l'Arbre, & une Bordure de Gueules, chargée de huit Sautoirs d'Or, posés trois, deux & trois.





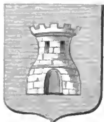
Louis HARPAILLÉ du Perrai, l'un des deux cent Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris par Sa Majesté à Verfailles, au mois de Décembre 1728. fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, Bauyn, & fcellées.

Les motifs de cet anobliffement, détaillés dans lefdites Lettres, font, que ledit Sieur du Perrai, étant entré en 1698. en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Champagne, y avoit fervi avec diftinction jufqu'en 1702. qu'il avoit été reçû dans ladite Compagnie de Chevaux-Légers, où il s'étoit toujours diftingué par fa fageffe & fa valeur, s'étant trouvé à l'affaire de Nimégue; à celle de Peire; à la bataille de Ramilli; aux Siéges de Douai, de Bouchain & du Quefnoi; à ceux de Landau & de Fribourg; à l'affaire de Marchienne, & en diférens détachemens, dans l'un defquels il avoit reçû deux bleffures, l'une d'un coup de Fufil, & l'autre d'un coup de Sabre; Que Louis Harpaillé, fon frére, avoit été Chevau-Léger de ladite Compagnie pendant 18. ans, & s'y étoit diftingué, particuliérement au combat de Leuze où il avoit été bleffé; aux batailles de Nervvinde & de Steinkerque, & au bombardement de Bruxelles; Et enfin, que Louis Harpaillé, fils unique dudit Sieur du Perrai, avoit été reçû depuis quelques mois dans ladite Compagnie des Chevaux-Légers. Ces Lettres adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Paris, & au Bureau des Finances de Tours, ont dû y être regiftrées.

Les Armes réglées par le Juge d'Armes de France, pour ledit Sieur Harpaillé-du Perrai, font :

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné en Chef de deux Croiffans d'Argent, & en pointe d'une Etoile de même. Cet Ecu timbré d'un Casque de profil.





François-Philipes DE HAUTECLAIRE, (anciennement du furnom DE COUILLAUD,) Ecuyer, Seigneur de Fiffac, de Gourville & de Bonneville, Capitaine dans le Régiment de Nivernois, en 1706. demeurant audit lieu de Gourville, Diocèfe d'Angoulême, naquit le 25. Aouft 1685. & fut marié le 26. Juillet 1718. avec Hiacinthe-Julie Craste, fille de Sigifmond-Jerôme Crafte, Gentilhomme Allemand, qualifié grand Foreftier en Flandres, & de Barbe-Elifabeth le Bachelier-de Caumont. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Géneviève-Victoire de Hauteclaire, née le 29. Septembre 1725. dont la Nobleffe a été juftifiée par Titres originaux, qui prouvent que ledit François-Philipes de Hauteclaire, eut pour pére & mére,

François de Hauteclaire, Ecuyer, Seigneur de Fiffac, dans la Paroiffe de Ruelle en Angoumois, Généralité de Limoges, & Anne Heraud, qu'il époufa le 13. Avril 1676. fœur de François Héraud, Seigneur de Gourville, Confeiller au Parlement de Metz, & fille d'Elie Héraud, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Gourville, Confeiller-Sécretaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, &

d'Anne Preveraud. Que ledit François de Hauteclaire, lequel fut maintenu dans fon ancienne Nobleffe, par Ordonnance de M. d'Agueffeau, Commiffaire départi dans ladite Généralité de Limoges, du 22. Décembre 1666. avoit époufé en prémiéres noces, le 28. Mai 1656. Marie Pastoureau, fille de François Paftoureau, Ecuyer, Seigneur de Puinode, dont il eut pour fille unique, Gabrielle-Marie de Hauteclaire, qui époufa le 25. Juin 1687. Louis du Teil, Ecuyer, Seigneur de Buffiére, & qu'il étoit fils de

René de Hauteclaire, Ecuyer, Seigneur de Fiffac, & d'Anne de Lescours, mariée le 16. Juin 1633. fille de Louis de Lefcours, Ecuyer, Seigneur de Rouffillon, & de Marie du Chesne. Que ledit 1 René, eut pour fréres & fœurs, 2 Charles de Hauteclaire, Ecuyer; 3 François de Hauteclaire, Ecuyer, Sieur de Lucé; 4 Louis de Hauteclaire, Ecuyer, Seigneur du Mefnil-Gaignaud, marié le 4. Juin 1645. avec Madeléne de Lemeric, fa coufine, fille de Philipes de Lémeric, Seigneur du Breuil-au Vigier, & de Jeanne Raimond-de Dignac; 5 Gabrielle de Hauteclaire, qui époufa le 27. Février 1609. Perrot du Mas, Ecuyer, Seigneur du Mas, de Laffes & de la Roche, & 6 Henriette de Hauteclaire, femme en prémiéres noces d'Ifaac de Grigneuse, Ecuyer, Sieur de la Madeléne, Capitaine dans le Régiment de Picardie, & mariée en fecondes noces ledit jour 16. Juin 1633. avec François de Lescours, Ecuyer, Sieur de Chaftenet, frére germain de ladite Anne de Lefcours. Que ledit Louis de Hauteclaire, tant en fon nom que pour René de Hauteclaire, fon frére, fit homage au Roi en fa Chambre des Comptes à Paris le 8. Avril 1644. à caufe des Fiefs & Seigneuries de Fiffac, & de la Combe-S. Jean, dit le Maine-Gaignaud, mouvant du Château d'Angoulême, & qu'ils étoient enfans de

François de Hauteclaire, Ecuyer, Seigneur de Hauteclaire, du Maine-Gaignaud, de Fiffac, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Suzanne de S. Gelais, qu'il époufa le 18. Mai 1588. fille de haut & puiffant Meffire François de S. Gelais, Chevalier, Seigneur de Lucé, & de Charlote de Champagne. Ledit François, fils de Noble homme

Geoffroi de Hauteclaire, Seigneur de Hauteclaire, Confeiller au Parlement de Bourdeaux, pourvû le 22. Avril 1532. Confeiller au Grand Confeil, Maitre des Requêtes de Charles Duc d'Orléans, pourvû le 12. Mai 1544. Maitre des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, pourvû le 5. & reçû le 16. Juin de la même année, & de Françoife de Ferriere, fa femme, Dame de la Salmonie; Que ledit Geoffroi, ayant repréfenté à Sa Majefté, *qu'il étoit fils aîné de Cibard de Couillaud, Lieutenant Général d'Angoumois, & Confeiller audit Parlement de Bourdeaux, & qu'ayant été pourvû des mêmes Offices, & enfuite de ceux de Confeiller au Grand Confeil, & Maitre des Requêtes, il craignoit que ce furnom de COUILLAUD, ne fut pas agréable à Sa Majefté & aux Gens de fon Confeil, il la fupplioit de lui permettre de changer ledit furnom de Couillaud en celui de HAUTECLAIRE, qui étoit une des Terres & Seigneuries de l'ancien patrimoine de Sa Maifon, Sa Majesté par Lettres Patentes, du mois de Juin de ladite année 1544. lui permet de faire cette commutation, & de s'appeller, lui & fes defcendans, du furnom de Hauteclaire, l'une des Terres & Seigneuries de l'ancien patrimoine de fa Maifon.* Que ledit Geoffroi eut pour frére & fœur, François Couillaud & Françoife Couillaud, mariée le 15. Aouft 1531. avec Jean de Calvimont, Seigneur du Cros, & qu'ils étoient enfans d'honorable homme, ledit

Cibard Couillaud, Ecuyer, Seigneur d'Heurtebize, du Maine-Gaignaud & du

Rapant, Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, puis Maitre des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, pourvû le 22. Septembre 1503. & de Jeanne Girard, ſa femme, avec laquelle il vivoit encore l'an 1531.

D'Azur, à une Tour d'Argent.





Laurent-Jaques HERBERT, Ecuyer, Seigneur de Grandmont & de Pieugué, demeurant dans la Ville de Poitiers, fut fait Lieutenant dans le Régiment de la Reine Infanterie, le 26. Novembre 1709. Il épouſa le 15. Février 1711. Anne-Charlote Curieux, fille de Jean Curieux, Conſeiller au Bailliage de Loudun, & de Marie Marchand. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Eliſabeth-Charlote Herbert-de Grandmont, née le 21. Mars 1725. & dont la Nobleſſe a été juſtifiée par Titres originaux, qui prouvent que ledit Sieur de Grandmont, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par deux Ordonnances, l'une de M. de Maupeou-d'Ableiges, Commiſſaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 9. Avril 1699. & l'autre de M. Chauvelin-de Beauféjour, Commiſſaire départi dans la Généralité de Tours, du 18. Février 1715. eut pour fœur, Marie-Eliſabeth Herbert, femme de Philipes Thoreau, Ecuyer, Seigneur de la Martiniére, demeurant dans la Ville de Saumur l'an 1716. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Alexandre Herbert, Ecuyer, Seigneur de Grandmont, & Marguerite-Thérèſe Richeteau, mariée le 21. Avril 1687. fille de Louis Richeteau, Ecuyer, Seigneur de la Coindrie, & de Marie de la Ville-de Feroles; Que ledit Aléxandre Herbert, & Jaques Herbert, ſon frére ainé, furent maintenus auſſi dans leur qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Barentin, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Poitiers, du 24. Septembre 1667. & qu'ils firent un partage noble le 8. Juin 1688. des biens de leur pére & mére, nommés

Laurent Herbert, Ecuyer, Seigneur Châtelain de Bellefonds, & de la Garenne en Poitou, & Eliſabeth Henri, qu'il épouſa le 30. Avril 1653. fille de Jaques Henri, Ecuyer, Seigneur de Cheuſſes en Aunis, & de Coudain, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & de Marie Yvon. Que ledit Laurent Herbert, & Jeanne Herbert, ſa fœur, femme de Roch Chateigner, Ecuyer, Seigneur de Cramahe, *aliàs* Cramoi, étoient enfans de

François Herbert, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds, de la Garenne & de Crué, Conſeiller du Roi, Juge Magiſtrat au Siége Préſidial de Poitiers, & de Jeanne de Maulai, mariée l'onziéme de Septembre 1628. fille de Jaques de Maulai, Ecuyer, Sieur de la Garenne, & de Jeanne Bereau. Que ledit François, eut une fœur nommée Jeanne Herbert, mariée *comme fille Noble*, avec Zacarie du Bellai, Chevalier, Seigneur du Pleſſis-Bellai, de Belleville en Touarçois, &c. & avec laquelle il tranſigea le 10. Septembre 1628. ſur le partage Noble des biens de leur pére & mére, ſavoir,

François Herbert, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds, Conſeiller-Magiſtrat audit Siége Préſidial de Poitiers, & Jeanne Baron, avec laquelle il étoit

marié le prémier Mai 1591. Ledit François, fils de Noble perſonne

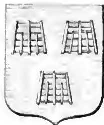
Charles Herbert, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds, & de Madeléne LE BASCLE, laquelle étant veuve fit une donation de tous ſes biens audit François Herbert, ſon fils, le 16. Juin 1600. Que ledit Charles Herbert, fit un partage Noble avec Jaques Herbert, ſon oncle paternel, Ecuyer, Sieur de l'Iſle, le 10. Juillet 1557. & ce partage juſtifie que ledit Charles Herbert, étoit fils aîné & héritier principal, de Noble

François Herbert, le jeune, II. du nom, lequel étoit auſſi fils aîné & héritier principal, de Noble homme

François Herbert, l'aîné, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bellefonds, & de Bernardine VERNON.

De Gueules, à trois Bezans d'Argent, poſés deux & un, & un Chef de même, chargé d'une Hure de Sanglier de Sable, les défenſes d'Argent.





JEAN-BATISTE DE HERCÉ, VI. du nom, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, demeurant dans la Ville de Mayenne, Diocèſe du Mans & Généralité de Tours, épouſa le 6. Janvier 1719. Françoiſe TANQUEREL, fille de René Tanquerel, qualifié Conſeiller du Roi, Procureur général du Duché de Mayenne, Rapporteur du point d'honneur, devant les Maréchaux de France, & de Marie-Urbaine LE PANNETIER, duquel mariage il a eû entr'autres enfans, Françoiſe-Charlote de Hercé, née le 19. Juin 1723. & reçûë à S. Cir le 13. Décembre 1732. ſur les Titres en original produits pour ſa réception, leſquels juſtifient que ledit Jean de Hercé, né le 15. Mai 1699. fit un partage noble le 19. Juillet 1723. avec Michel-Céſar de Hercé, ſon frére, Ecuyer, & Jeanne de Hercé, ſa ſœur, femme de Charles GALERI, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Tremblaie, des biens qui leur étoient échus, tant dans la Province de Normandie, que dans celle du Maine, par la mort de leur pére & mére, nommés

Jean de Hercé, V. du nom, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis, & Françoiſe DES ORMES, mariée le 17. Mai 1698. fille de René des Ormes, Sieur de la Paniſſaie, Conſeiller du Roi, Contrôleur au Grenier à Sel d'Ernée, & de Marie-Françoiſe EGASSE-DU BOULAI; Que ledit Jean de Hercé, en faveur duquel Anne des Vaux, ſa mére, fit une donation de tous ſes biens meubles, le 17. Aouſt 1691. étoit fils de

Jean de Hercé, IV. du nom, Ecuyer, Sieur de Hercé, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment de Milice Infanterie de la Généralité de Tours, par Commiſſion du 12. Juin 1689. & dont le mariage fut acordé le 23. Juin 1678. avec ladite Anne DES VAUX, lors veuve de Pierre DES PORTES, Ecuyer, Sieur du Boulai, & fille & héritiére principale de Céſar des Vaux, Ecuyer, Sieur de la Bouveraie, & de Renée DE CHARLOR; & que ledit Jean de Hercé, donna à Julien de Hercé, ſon frére, Ecuyer, Sieur de Rubeſnard, le 3. Mai 1697. ſon partage dans les biens immeubles de leur pére & mére, nommés

Jean de Hercé, III. du nom, Ecuyer, Sieur de Hercé, & Jeanne Baslin, qu'il époufa le 18. Janvier 1651. fille de Julien Baslin, Sieur de Rubefnard, Confeiller Avocat du Roi en l'Election de Domfront; Que ledit Jean de Hercé, fuivant un Certificat du 12. Décembre 1665. donné par Céfar de Cotentin, Chevalier, Seigneur & Baron de Tourville, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers pour le fervice du Roi, s'étoit préfenté avec Chevaux, Armes et Bagages dans ladite Compagnie, pour y fervir au nom de fon pére âgé & caduc, & qu'il avoit fait le fervice bien & fidélement, tant au Siége & réduction de la Ville & Château de S. Michel, que par tout ailleurs dans la Lorraine; Que lui & René de Hercé, fon frére aîné, Ecuyer, Sieur de Landel, furent maintenus dans leur Nobleffe, par Ordonnance de M. Voyfin-de la Noiraie, Commiffaire départi dans la Généralité de Tours, du 25. Septembre 1669. & qu'ils étoient enfans de

Céfar de Hercé, Ecuyer, Sieur de la Haie, *de condition Noble*, & de Marie Regnaut, mariée le 6. Avril 1606. fille de Jean Regnaut, Sieur de Létenverie, & de Claudine Rose, *de condition Roturiere;* Que ledit Céfar de Hercé, René de Hercé, fon frére aîné, Curé de S. Frambault, & Guillaume de Hercé, fon frére puifné, Ecuyer, eurent pour pére & mére, Noble homme

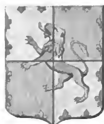
Jean de Hercé, II. du nom, Sieur de la Haie-Peaudeloup, dans la Paroiffe de Hercé au Maine, & Marguerite de Vanembras, qu'il époufa le 8. Juin 1552. fille de Noble homme Jean de Vanembras, & de Jeanne de Rouvensestre; Ledit Jean, fils aîné & héritier principal de Noble homme

François de Hercé, Seigneur de la Haie-Peaudeloup, & de Caterine Rabinard, mariée le 30. Janvier 1529. fille de Noble perfonne Pierre Rabinard, & de Guillemette de Courtavel; & que ledit François de Hercé, & Noble homme Guillaume de Hercé, fon frére aîné, Ecuyer, Sieur de Hercé & des Loges, firent un partage Noble le 13. Aouft 1527. des biens qui leur étoient échus par la mort de Noble homme

Jean de Hercé, I. du nom, leur pére, Ecuyer, Sieur defdits lieux de Hercé & des Loges.

D'Azur, à trois Herces d'Or, pofées deux & une.

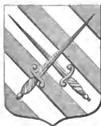




Jean-Batiste HESSELIN, qualifié Ecuyer, Seigneur d'Outreval, prés de Pierrefons en Picardie, Généralité de Soiffons, a déclaré, en attendant la juftification de fes qualités, porter pour Armes :

Ecartelé d'Or & de Gueules, à un Lion Ecartelé de l'un en l'autre, & feize Fleurs de Lis péries dans la Bordure, auffi de l'un en l'autre.





JAQUES D'HOMMEI, Gendarme de la Garde du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles, au mois de Novembre de l'an 1722. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans Régent, préſent, le Blanc, & scellées.

Les motifs de cet anobliſſement, détaillés dans leſdites Lettres, ſont que ledit Sieur d'Hommei étant entré dès l'âge de 16. ans, dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, y avoit ſervi continuellement, & dans toutes les ocaſions, avoit donné des marques de toute la valeur, la fermeté, l'expérience & la conduite que l'on pouvoit déſirer dans un homme de Guerre, particuliérement à la bataille de Ramilli, où il avoit reçû huit bleſſures de fer & de feu, & à celle d'Oudenarde, où il avoit encore été bleſſé au viſage d'un coup de fuſil, dont il portoit les marques, en conſidération de quoi, le feu Roi l'avoit gratifié d'une penſion ſur le Tréſor Royal, & SA MAJESTÉ Regnante l'avoit honoré de la Croix de Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. Que d'ailleurs ledit Sieur d'Hommei étoit iſſu d'une bonne & ancienne Famille de la Province de Normandie, où ſes Ancêtres avoient vêcu noblement, faiſant la profeſſion des Armes; Que ſon frére cadet, Volontaire dans le Régiment de Grignan Cavalerie, avoit été tué à la bataille d'Ekeren, l'an 1703. Que leur pére, après avoir ſervi pendant vingt années dans la Compagnie des Gendarmes Ecoſſois, étoit mort des bleſſures qu'il avoit reçûës à la Guerre; Que Claude d'Hommei, ayeul de l'Expoſant, après avoir ſervi pendant 45. ans, tant dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde, qu'en qualité de Maréchal des Logis de celle des Gendarmes de la Reine, étoit mort de ſes bleſſures à Limbourg; Que Robert d'Hommei, ſon biſayeul, avoit été tué Capitaine d'Infanterie au Siége de Montauban; & enfin qu'Antoine d'Hommei, ſon triſayeul, qui tenoit en Normandie le parti du feu Roi Henri IV. y avoit été tué par ceux de la Ligue, qui avoient brûlé ſa Maiſon. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre des Comptes & Cour des Aides à Rouen, & au Bureau des Finances à Alençon, y ont aparemment été regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur d'Hommei, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Azur, à trois Bandes d'Argent, & ſur le tout deux Epées paſſées en Sautoir, les pointes en haut, les Lames de Gueules, les Gardes & les Poignées d'Or. L'Ecu timbré d'un Caſque de profil.





FRANÇOIS DE LA HOUSSOIE, II. du nom, Seigneur de Maiſicourt, de Neuvillette & de Gouï, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Dauphin, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, créé le 20. Janvier 1703. demeurant audit lieu de Maiſicourt, Election de Doullens, Diocèſe et Généralité d'Amiens, fut inſtitué héritier par le Teſtament de Nicolas de la Houſſoie, ſon couſin germain, Ecuyer, Seigneur de Maiſicourt, du 24. Septembre 1709. & mourut d'accident, le prémier Sep-

tembre 1714. laiffant pour enfans de fon mariage acordé le 20. d'Aouft 1702. avec Françoife-Louife Chabot, fille de François Chabot, Ecuyer, Seigneur de Liniéres, Capitaine des Châteaux de Tancarville & de Lucheux, & de Louife-Angélique le Porquier, 1 Louis-François de la Houffoie-de Neuvillette, né le 4. Juillet 1705. & reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 19. Juin 1720. 2 Nicolas-François de la Houffoie, Ecuyer, né le 20. Juin 1706. 3 Louife-Françoife-Angélique de la Houffoie, née le 22. Octobre 1703. & mariée le 26. Juin 1719. avec Antoine-François de la Houffoie, Seigneur d'Avaux en Flandres, & 4 Françoife-Marie-Madeléne de la Houffoie, née le 19. Février 1708.

Les Titres qui ont été produits pour la réception de Louis-François de la Houffoie-de Neuvillette, en qualité de Page du Roi, juftifient que ledit 1 François de la Houffoie, fon pére, eut pour fréres & fœurs, 2 Charles de la Houffoie, Ecuyer, Sieur de Loncourt, Major du Régiment de Querci, mort le 23. Septembre 1719. fans avoir été marié; 3 François de la Houffoie, Sieur du Chefnoi, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment Dauphin, mort à Crémone le 8. Décembre 1702. 4 Genéviéve, 5 Barbe, & 6 Marie-Anne de la Houffoie, celle-ci mariée l'an 1614. avec Claude Langlois, Seigneur de Beaufrefne & de Duranville près d'Aumalle, & que tous fix, étoient enfans d'

Antoine de la Houffoie, Ecuyer, Seigneur de Neuvillette, Lieutenant d'Infanterie, & de Marie Françoife de Boubers, qu'il époufa le 20. Juin 1643. fille de Louis de Boubers, Ecuyer, Seigneur de Gouï, & d'Anne Vander-Dussen; Que ledit Antoine, eut pour frére aîné, Jean de la Houffoie, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maificourt, lequel fut maintenu dans fa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Confeiller d'Etat, & Commiffaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 17. Décembre 1701. & de fon mariage acordé le 18. Décembre 1649. avec Elifabeth de Bacouel, fille de Céfar de Bacoüel, Ecuyer, Seigneur de Seigneville, & d'Ifabeau de Fetain, eut trois fils & une fille, l'aîné tué à la bataille de Nervvinde, lors Capitaine de Carabiniers, le fecond appellé Nicolas de la Houffoie, mort sans enfans, & le troifiéme nommé Jean-Michel-Daniel de la Houffoie, tué à la bataille d'Hochftet, & Marie de la Houffoie, prémiére femme dudit Claude Langlois, Seigneur de Beaufrefne; Que lefdits Jean & Antoine de la Houffoie, eurent pour pére & mére,

Jean de la Houffoie, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maificourt & de Neuvillette, & Marie de S. Blimont, mariée le 18. Mai 1615. fille d'Antoine de S. Blimont, Ecuyer, Seigneur de Souplicourt, de Verriéres, &c. & d'Anne de Louvencourt. Que ledit Jean de la Houffoie, lequel étoit fous la Garde Noble de Barbe de Bofles, fa mére, l'an 1602. fit fon Teftament le 3. Mai 1644. voulut être enterré auprès de fes Prédéceffeurs, dans l'Eglife de Maificourt, & étoit fils de

Louis de la Houffoie, Ecuyer, Seigneur de Maificourt, après la mort duquel ladite Barbe de Bofles, fa femme, fe remaria avec Daniel de la Chapelle, Ecuyer, Seigneur de Neuvillette. Ledit Louis, fils de

Jean de la Houffoie, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maificourt, & de Marie de Boubers, qu'il époufa le 26. Juin 1545. fille de Jean de Boubers, Ecuyer, Seigneur de Bernatre, & de Jeanne de Mauvoisin; Et que ledit Jean de la Houffoie, eut pour pére, Noble homme

François de la Houffoie, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maificourt, compris

au nombre des Gentilshommes de la Prévôté de Vimeu, dans un Rôle de l'Arriére-ban de Ponthieu, du 26. Aouſt 1557.

D'Argent, coupé d'Azur, & ſur le tout un Lion de Gueules, langué, onglé & couronné d'Or.





JOSEPH HUCHET, Ecuyer, Seigneur de Cintré, du Breuil, d'Iſſendic, de la Roche & de Tréguil, demeurant dans la Paroiſſe d'Iſſendic, Evéché de S. Malo & Province de Bretagne, épouſa le 12. Novembre 1698. Caterine CROSNIER, fille de Claude Croſnier, Ecuyer, Sieur de la Bertaudiére, & de Marie EON-DE LA BARONIE; De ce mariage, il a eû pour enfans, Louis-Marie Huchet-de Cintré, ondoyé le 31. Juillet 1699. & Claude-Joſeph Huchet-de Tréguil, né le 23. Septembre 1700. reçûs tous deux Pages du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 4. Juillet 1719. ſur les Titres produits alors pour leurs réceptions, & qui juſtifient que ledit Joſeph Huchet, étoit fils aîné héritier principal & Noble d'

Iſaac Huchet, Seigneur du Pleſſis-Cintré, de Kerbiquet, de la Hidouze, de la Roche, du Langoüet, du Val-au Houle, de la Villebeuve, &c. & d'Angélique DE SESMAISONS, mariée le 2. Février 1666. fille de Claude de Seſmaiſons, Ecuyer, Seigneur de Seſmaiſons & de la Sauziniére, & de Barbe LE BIGOT; Que ledit Iſaac Huchet, eut pour frére germain Juvigneur, Jean Huchet-du Langoüet, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 3. Juillet 1646. & qu'il étoit fils aîné héritier principal & Noble de

Briand Huchet, Ecuyer, Sieur de Kerbiquet, du Langoüet & du Pleſſis-Cintré, Chevalier de l'Ordre du Roi, créé au mois de Janvier 1648. & de Louiſe RABINARD, qu'il épouſa le 26. Novembre 1623. fille de Guillaume Rabinard, Ecuyer, Sieur de la Fleuriaie, de la Roche, de la Mulotiére, &c. & de Judith OULF; Que ledit Briand Huchet, par Arreſt des Commiſſaires du Roi en Bretagne, du 3. Octobre 1668. fut maintenu avec Iſaac Huchet, ſon fils, & André Huchet, leur couſin, Seigneur de la Bédoyére, Procureur Général du Roi en ſa Cour de Parlement à Rennes, dans la poſſeſſion de leur ancienne Nobleſſe, qu'ils avoient juſtifiée par Titres, depuis l'an 1434. & qu'il étoit fils aîné héritier principal & Noble de

Charles Huchet, Ecuyer, Sieur de Rédillac, Conſeiller audit Parlement, & de Mathurine DE KERBIQUET, mariée le 5. Mai 1580. comme fille aînée de Nobles Homs François de Kerbiquet, & de Renée DE COUEDOR; Que ledit Charles Huchet fut partagé noblement comme fils Juvigneur, le 22. Juin 1572. dans les biens nobles & de Gouvernement noble de Noble homme

Jean Huchet, ſon pére, Sieur de la Bédoyére, dont le fils aîné Roland Huchet a formé la branche ainée des Seigneurs de la Bédoyére, qui ſeront employés dans la ſuite de cet Ouvrage, lorſqu'ils auront fourni leur deſcendance, & les anciens Titres qui ſont en leur poſſeſſion.

D'Azur, à ſix Billettes d'Argent, percées en rond, & poſées trois, deux & une.





Antoine HUET, Seigneur d'Ambrun, demeurant à Paris, fucceffivement Cadet dans la Compagnie des Gentilshommes à Tournai, le 18. Juin 1690. Cornette de la Compagnie d'Aftron dans le Régiment de Dragons de Morfan, le 31. Janvier 1691. Lieutenant dans le même Régiment, le 25. Juillet 1692. Capitaine dans le Régiment du Châtelet, le 20. Aouft 1702. Major du Régiment de Cavalerie de Braque, le 12. Février 1708. Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Mallan, le 13. Aouft 1709. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, le 3. Février 1714. Meftre de Camp réformé à la fuite du Régiment de S. Aignan Cavalerie, le 8. Décembre 1715. & pourvû le 23. Janvier 1737. de la Charge de Lieutenant de Roi au Gouvernement d'Auvergne, dont il prêta ferment de fidélité entre les mains de Sa Majesté, le 3. de Février fuivant. Il s'eft trouvé à tous les Siéges, batailles & actions où les Régimens dans lefquels il fervoit, avoient été employés pendant les deux pénultiémes Guerres, & fuivant un Certificat de M. de Chamarande, Lieutenant Général des Armées du Roi, du 9. Mars 1710. « Ledit Sieur d'Ambrun, en qualité de Capitaine dans le Régiment de la Billarderie, fut détaché en 1704. par M. le Maréchal de Marfin, d'auprès d'Ulm, le lendemain de la bataille d'Hochftet, paffa dix-huit lieuës de Pays au travers de tous les Partis des Ennemis, & par fon intelligence, fa bonne conduite, & beaucoup de fortune, porta audit Sieur de Chamarande, l'ordre de M. le Maréchal de Marfin, d'évacuer Aufbourg, & que de tous ceux qui furent détachés, il fut le feul qui pût pénétrer, fans quoi les Troupes du Roi euffent été en grand danger, d'autant que l'Armée Françoife étoit à vingt lieuës dudit Sieur de Chamarande, lequel commandoit alors à Aufbourg. »

Il fut marié en prémiéres noces le 16. de Février de l'an 1719. avec Anne Froment, fille de Laurent Froment, Seigneur de Villeneuve, Ecuyer, Confeiller-Sécretaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, & de Marguerite Bellez; & cette prémiére femme étant morte fans enfans, il époufa en fecondes noces, le 4. Septembre 1725. Marie-Angélique Pecquot-de S. Maurice, fœur de Pierre-Claude Pecquot, Seigneur de S. Maurice, Confeiller du Roi, Préfident en la Chambre des Comptes de Paris, & fille de Pierre Pecquot, Ecuyer, Seigneur de S. Maurice, Confeiller honoraire en la Grand' Chambre du Parlement, & de Marie-Claude Dappougni. Du fecond Lit il a pour enfans, 1 Antoine-Pierre Huet-d'Ambrun, Ecuyer, né le 6. Février 1728. 2 Angélic-François, & 3 François-Guillaume Huet-d'Ambrun, Ecuyers, nés Jumeaux, le 23. Avril 1733. 4 Angélique-Claude Huet-d'Ambrun, née le 5. Décembre 1726. & 5 Elifabeth-Angélique Huet-d'Ambrun, née le 25. Juin 1729. Ledit Sieur d'Ambrun a eû pour frére,

Laurent-Claude Huet, Sieur d'Arlon, fucceffivement Cadet dans le Régiment de Dragons de Morfan, l'an 1690. Cornette le 25. Juillet 1692. puis Lieutenant dans le même Régiment, le 28. Février 1696. Capitaine & Major du Régiment de Biron, l'an 1705. Capitaine dans le Régiment Royal des Cravates, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, créé le 18. Juin 1712. Pendant le cours de fes fervices, il fe trouva au paffage du Ther en Catalogne, où le Maréchal de Noailles défit entierement les Ennemis, & dans cette affa re, où il portoit l'Etendart, il eut un doigt coupé, affifta aux Siéges de Rofe, de Gironne, de Palamos, & à toutes les actions des Campagnes de 1691. jufqu'à celle de 1694. reçût une

bleffure

bleſſure très-dangereuſe à la tête, en eſcortant le Sieur de Lapara Ingénieur, qui étoit venu de France pour joindre l'Armée, & ſe trouva auſſi au Siége de Valence en Italie, à celui d'Ath en Flandres, aux batailles d'Oudenarde & de Malplaquet, à l'affaire de Denain, aux Siéges de Douai, du Queſnoi, de Bouchain, de Landau & de Fribourg, & il mourut le prémier Janvier 1721. laiſſant pour enfans, de ſon mariage acordé le 12. Janvier 1715. avec Eliſabeth-Madeléne LE PROUST, fille de Jaques le Prouſt, Conſeiller du Roi, Receveur des Tailles à Romorantin, & de Madeléne TAFFU, Antoine-Laurent-Claude Huet-d'Arlon, Ecuyer, Lieutenant dans le Régiment de Provence Infanterie, Nicolas-Zacarie Huet-d'Arlon, Ecuyer, Lieutenant en ſecond dans le même Régiment; & Jean-Batiſte-Pierre Huet-d'Arlon, Clerc Tonſuré.

Leſdits Antoine Huet-d'Ambrun, & Laurent-Claude Huet-d'Arlon, obtinrent le 28. Juillet 1717. un Arreſt du Conſeil d'Etat, par lequel Sa Majeſté les maintient dans leur ancienne Nobleſſe, avec leurs enfans, deſcendans & poſtérité, née & à naître en légitime mariage, & ordonne qu'ils joüiront de tous les droits & priviléges des autres Nobles du Royaume, en conſéquence des Titres qu'ils avoient produits, & qui juſtifioient qu'ils étoient enfans d'

Antoine Huet, Ecuyer, Seigneur d'Ambrun, & de Caterine LE ROUX, avec laquelle il fut marié le 6. de Septembre 1672. Que Ledit 1 Antoine, eut pour frére aîné, & pour ſœurs, 2 Abraham Huet, III. du nom, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Général en ſa Cour des Aides de Normandie, lequel de ſon mariage acordé le prémier Avril 1679. avec Marie-Madeléne HEROUET, fille de Nicolas Héroüet, Ecuyer, Sieur de Grainville, & de Marie LE CERF, eut une fille, nommée Marie-Anne-Madeléne Huet-de Grainville, qui épouſa le 29. Avril 1707. François-Joſeph DE MARGUERIT, Ecuyer, Seigneur de Verſainville, Conſeiller au Parlement de Rouen, 3 Caterine Huet, mariée le 4. Mai 1662. avec Nicolas DE CAMPION, Ecuyer, Seigneur de Montpoignant, & 4 Marie Huet, qui épouſa le 12. Juillet 1664. Henri DE BETHENCOUR, Ecuyer, Seigneur de S. Samſon & de Tourville-la Riviére. Leſdits Abraham, Antoine, Caterine & Marie Huet, enfans de Noble homme

Abraham Huet, II. du nom, & de Claude LE JEUNE, mariée le 22. Février 1633. & ledit Abraham, fils de Noble homme

Abraham Huet, I. du nom, & de Catérine LUCAS, laquelle étoit veuve, & demeurante dans la Ville de Rouen, l'an 1639.

Cette Famille a produit un Titre du prémier Juillet 1633. dans lequel eſt énoncé un Arreſt du Parlement de Rouen, rendu contradictoirement le 4. Juillet 1618. ſur la Nobleſſe d'Oudard Huet, Ecuyer, Sieur du Bois, & par lequel il eſt ordonné que la ſucceſſion d'Iſabelle Huet, ſa ſœur, ſeroit partagée noblement.

D'Azur, à un Cerf d'Or, ſortant à demi corps d'une Riviére d'Argent, mouvante de la pointe de l'Ecu, & un Chef de Gueules, chargé de trois Molettes d'Eperon d'Argent.





CLAUDE HUGON-DU PRAT, Ecuyer, Seigneur du Mafgonthiére, du Pommeau & de Maziére, demeurant audit lieu de Mafgonthiére, Paroiffe de Soudennes, Election de Tulles, Diocéfe & Généralité de Limoges, époufa le 3. Février 1701. Marie DE BOISSE, fille de Jaques de Boiffe, Ecuyer, Seigneur de la Bachellerie, & de Marie CHEVIAL. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Françoife-Hugon-du Prat, née le 15. Avril 1714. & reçûë à S. Cir le 2. Septembre 1722. fur les Titres en original, qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit Claude Hugon-du Prat, & Anne Hugon-du Prat, fa fœur, mariée le 28. Janvier 1701. avec Jean-Jaques GRAIN-DE S. MARSAUT, Ecuyer, Seigneur du Verdier & de Vernejoux, étoient enfans de

François Hugon-du Prat, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Mafgonthiére, de Pommeau, de Maziéres, &c. & de Louife JOFFRÉ-DE CHABRIGNAC, qu'il époufa le 30. Novembre 1677. fille de Mercure Joffré-de Chabrignac, Ecuyer, Seigneur de Traverfac & de Fontmartin, Confeigneur de Sévillac, & d'Anne DE JUGEALS; Ledit François, fils de Noble homme

Antoine Hugon, Ecuyer, Seigneur du Prat, du Pommeau & de Maziéres, & de Claudie FOREST, mariée le 17. Février 1647. fille de Noble Pierre Foreft, Juge Sénéchal de Bourganeuf, & de Françoife DE VILLEMONTEIX; Que ledit Antoine, eut entr'autres fréres, François Hugon, Chevalier de Malthe, & Claude Hugon, auffi Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admifes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 3. Juin 1644. Ce Claude Hugon, avant que de faire fes veux, fit fon Teftament le 6. Octobre 1654. & il étoit Commandeur de Carlat en Auvergne, & Châtelain de la Châtellenie de Malthe, l'onziéme de Décembre 1677. Que lefdits Antoine, François & Claude Hugon, étoient enfans de Noble

Annet Hugon, Ecuyer, Sieur du Prat & du Mafgonthiére, Capitaine de Gens de pied dans le Régiment de Millars, & de Perronelle DE VILLELUME, qu'il époufa le 6. Octobre 1614. fille de puiffant Seigneur Meffire Jaques de Villelume, Chevalier, Seigneur de Barmontès, & de Madeléne DE VASSEL. Que ledit Annet, lequel fit fon Teftament le 2. Février 1638. eut pour fœur, Jeanne Hugon-du Prat, mariée avant le 2. Avril 1603. avec Gabriel DE BONNEVAL, Ecuyer, Seigneur du Tort, & qu'ils eurent pour pére & mére, Noble

François Hugon, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Prat & de la Triquerie en Limoufin, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Chazeron, l'an 1598. & Anne DE MONTAGNAC, mariée le 23. Mai 1581. fille de Noble homme Gafpard de Montagnac, Ecuyer, Seigneur de Larfeuillére, dans la Sénéchauffée de la Haute-Marche, & d'Héléne GRAIN-DE S. MARSAUT; Que ledit François Hugon, fut reconnu d'extraction Noble, depuis l'an 1456. par une Ordonnance des Commiffaires députés par le Roi pour le régalement des Tailles dans la Généralité de Limoges, du 22. Avril 1599. fit fon Teftament le 2. Avril 1603. & eut pour pére & mére,

Nicolas Hugon, Ecuyer, Seigneur du Prat, & Jeanne DE BETOULAT, qu'il époufa le 31. Janvier 1541. fille de Guillaume de Bétoulat, Ecuyer, Seigneur d'Arche. Ledit Nicolas, fils de Noble

Pierre Hugon, Ecuyer, Seigneur du Prat, & de Jeanne DE LA PORTE, dont le Contrat de mariage fut acordé le prémier Mai 1507. du confentement de Noble Raimond de la Porte, fon frére, Ecuyer, Seigneur de la Porte. (Sur le *Recto* du fecond feuillet de ce Contrat de mariage, font peints anciennement deux Ecuffons, l'un *d'Azur, à deux Lions d'Or, pofés en pied, les Langues & les Griffes de Gueules,* qui eft *de Hugon,* & l'autre *de Gueules, à un Chevron d'Or, acompagné en Chef de deux Etoiles de même. Coupé d'Azur, à une Tour d'Argent,* qui eft *de la Porte*). Ledit Pierre Hugon, par le même Contrat de mariage, fut inftitué héritier par fes pére & mére, nommés

Aubert Hugon, & Noble Antonie DE S. CLAR.

D'Azur, à deux Lions d'Or, pofés en pied, les Langues & les Griffes de Gueules.





CHARLES D'HUISSEL (ortografié auffi dans les anciens Titres, VISSEL & BUISSEL) Chevalier, Seigneur de la Ferté, de Beuri & de Palleau, demeurant dans la Paroiffe de S. Michel de Villebernin, Diocèfe de Bourges, Bailliage de Châtillon fur Indre, & Province de Berri, naquit le 26. Mai 1668. fut reçû Chevalier de Malthe, & Page du Grand Maitre, l'an 1681. fes preuves admifes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 25. Avril 1682. Il quitta l'Ordre, & fut marié le 12. d'Aouft 1715. avec Benigne DE LA CHATRE, fille de Louis de la Châtre, Seigneur de Paré, & de Bénigne DE LA BARRE. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, Caterine-Bénigne d'Huiffel-de la Ferté, née le 10 Novembre 1720. & reçûë à S. Cir le 19. Mai 1732. fur les Titres produits alors pour fa réception, lefquels juftifient que ledit Charles d'Huiffel, eut pour pére & mére,

François d'Huiffel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Ferté-Sainte Faufte, & de la Charité en Brie, & Vincente FRANÇOIS, qu'il époufa le 13. Janvier 1665. fille de Jean François, Ecuyer, Seigneur de Paigne, & d'Anne BERTHIER; Que ledit François d'Huiffel fut maintenu dans fa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Tubeuf, Commiffaire déparli dans les Généralités de Bourges & de Moulins, du prémier Octobre 1668. & qu'il étoit fils de

Jean d'Huiffel, Ecuyer, Seigneur du Chaillou, de Beuri & de Palleau, & de Chriftine DE PATOUFLEAU, mariée le 9. Juillet 1636. fille de Philipes de Patoufleau, Ecuyer, Sieur de la Motte-d'Iors, & de Marie DE LA TUILLE. Ledit Jean, fils de

François de Viffel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Touzel, de Beauregard, du Chaillou, d'Arfeuil & de la Charité en Brie, Lieutenant des Toiles des Chaffes du Roi, Capitaine & Maitre des Eaux & Forefts des Baronies de Meillaud, de Charenton, de Chaudeuil & du Poudix, & de Claude DE BARBANÇOIS, qu'il époufa le 8. Avril 1589. fille de Meffire Pierre de Barbançois, Chevalier, Seigneur de Sarzai, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Seigneur de la Bourdaiziére, & de Françoife DE LEZAI.

Les Titres énoncés dans l'Ordonnance de M. Tubeuf, remontent les dégrés de cette Famille, jusqu'à Jean de Wiſſel, Ecuyer, vivant avant l'an 1554.

De Gueules, à un Vol d'Argent.





LOUIS-BENIGNE DE HUMES-DE CHERISI, Ecuyer, Seigneur de Villedieu, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Turenne, demeurant dans la Paroiſſe de Villedieu, Diocèſe de Langres, Election de Tonnerre, & Généralité de Paris, épouſa le prémier Avril 1719. Armande-Jeanne-Blanche HUE-DE MIROMESNIL, fille de Thomas Hue-de Miromeſnil, Maitre des Requêtes, Préſident au Grand Conſeil, & de Blanche DE BAR-DE S. MARTIN. De ce mariage il a eû pour enfans, Louis-Thomas, & Marie-Armande de Humes, dont la tutelle fut donnée après la mort de leur mére, audit Sieur de Villedieu, leur pére, par Sentence du Préſidial de Sens, du 12. Juin 1726. Ledit Louis-Thomas de Humes-de Chériſi, né le 26. d'Aouſt 1721. fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 13. Octobre 1735. ſur les Titres qui furent produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Louis-Bénigne de Humes, eut pour pére & mére,

Louis de Humes, Ecuyer, Seigneur de Villedieu, Capitaine dans le Régiment de Bourbonnois, Gentilhomme ordinaire de Monſieur, Duc d'Orléans, & Jeanne D'ORIGNI, mariée le 8. Janvier 1680. fille de Jean-Batiſte d'Origni, Ecuyer, Seigneur de S. Pars & des Minots, auſſi Gentilhomme ordinaire de Monſieur, Duc d'Orléans, & de Claude BONNEAU. Que ledit Louis de Humes, lequel étoit ſous la Garde-noble de Marie DE SIVRI, ſa mére, l'an 1662. fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Phélypeaux, Conſeiller d'Etat, Commiſſaire départi dans la Généralité de Paris, du 17. Mai 1698. & qu'il étoit fils de

Charles-Antoine de Humes, Ecuyer, Seigneur de Chériſi & de Villedieu, Meſtre de Camp du Régiment de Condé, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & de ladite Marie de Sivri, qu'il épouſa le 12 Février 1635. fille de Gui de Sivri, Ecuyer, Seigneur de Villergois, & d'Antoinette DE LA PLUME; Que ledit Charles-Antoine de Humes, tranſigea avec ſes trois ſœurs, Marthe de Humes, femme de François DU PÉ, Ecuyer, Seigneur de Loueſmes, Jeanne de Humes, femme d'Antoine DU PERRON, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, & Marguerite de Humes, veuve de Lazare de CONIGAN, Ecuyer, Seigneur d'Arſenai, ſur les diférens qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére & mére, nommés

Jean de Humes, Ecuyer, Seigneur de Chériſi, de Savizi, de Montomble, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & Marthe DE LA CROIX, mariée le 15. Juillet 1596. fille de Pierre de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Pimelle & de Villedieu, & de Marguerite PITHOU. Que ledit Jean de Humes, inſtitué héritier par le Teſtament de Martine STUART, ſa mére, du 5. Mai 1586. étoit fils d'

Antoine de Humes, Ecuyer, Seigneur de Chériſi, Homme d'Armes de la Com-

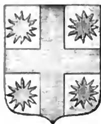
pagnie du Comte de Harenc, l'an 1560. & de ladite Martine Stuart, qu'il époufa le 31. d'Aouft 1571. veuve d'Etienne D'AUNAI, Ecuyer, Seigneur de Quinferot, & fœur de Guillaume Stuart, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roi. Ledit Antoine, fils de

Georges de Humes, Ecuyer, Homme d'Armes des Ordonnances fous la charge du Seigneur d'Aubigni, puis Archer de la Garde Ecoffoife du Corps du Roi François I. & d'Anne DE LA BOISSIERE, mariée le 20 Mars 1531. fille de Noble homme Pierre de la Boiffiére, & d'Edmonde DE SANTIGNI. Cette Anne de la Boiffiére, avoit époufé en prémiéres noces, Georges DE RAMEZET, Ecuyer; & en fecondes noces, Louis LE ROBERT, Ecuyer, Confeigneur de Pannei.

Le même Georges de Humes ayant repréfenté au Roi qu'il étoit natif du Royaume d'Ecoffe, & que depuis trente ans qu'il en étoit forti, il s'étoit continuellement appliqué au Service de Sa Majefté dans fes Armées; qu'il s'étoit marié au lieu de Chérifi fous Montréal en Bourgogne, où ayant une Maifon & quelques héritages, il étoit dans l'intention d'y finir fes jours, Sa Majefté par fes Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois de Juin 1534. lui permit de demeurer dans fon Royaume, & de difpofer de tous les biens qu'il avoit aquis, & qu'il pourroit y aquerir, fans que fa femme & fes enfans puffent être inquiétés pour le droit d'Aubaine. Ces Lettres duëment regiftrées en la Chambre des Comptes de Dijon, le 13. Novembre de la même année 1534.

De Sinople, à un Lion d'Argent, la Langue & les Griffes de Gueules.





FLORIMOND HURAULT, Seigneur de Montigni, Capitaine de Vaiffeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, créé le 22. Septembre 1705. puis Gouverneur de l'Ifle de la Martinique, pourvû le 21 Aouft 1719. fut marié dans la Ville de Blois le 21. Janvier 1711. avec Caterine-Claude PISSONET-DE BELFONDS, Dame de la Gendroniére, veuve d'Antoine-Anne DE BEAUCHESNE, Sieur de la Bernerie, & fœur de François-Alain Piffonet-de Belfonds, lors Gentilhomme ordinaire de Madame la Ducheffe de Bourgogne. De ce mariage il a eû trois enfans, favoir, Nicolas-Florimond Hurault, né le 5. Mai 1716. Philipes-Céfar Hurault, né le 2. Avril 1718. & Marie-Caterine Hurault, née le 14. Mars 1712. & reçûë à S. Cir le 31. Janvier 1720. fur les Titres qui furent produits alors, & qui juftifient que ledit Florimond Hurault, eut pour pére & mére,

Philipes-Anne Hurault, Ecuyer, Seigneur de la Borde, & Françoife DANIEL, qu'il époufa auffi dans la Ville de Blois, fille de Noble homme François Daniel, & de Marguerite LE COMTE; Ledit Sieur de la Borde, fils d'

Anne Hurault, Ecuyer, Seigneur de S. Denis, & de Claude GALLOIS, fa feconde femme, mariée à Paris le 20. Décembre 1636. fille de Noble homme Euverte Gallois, Tréforier de France au Bureau des Finances à Riom, & de Marie DE NAMBU; Que ledit Anne Hurault, avoit époufé en prémiéres noces, le 13. Février 1611. Marie CHAUVEL, fille de Nicolas Chauvel, Maitre des Requêtes de

Madame la Ducheſſe de Bar, Tante du Roi, & de Caterine GUILLAUBÉ, duquel mariage il eut entr'autres enfans, Florimond Hurault, Ecuyer, Seigneur de Saint Denis, Grand Maitre des Eaux & Forêts de France, au département de Touraine, &c. Lequel de Charlote-Caterine MOLEIN-DE LA VERNEDE, ſa troiſiéme femme, eut pour fille Françoiſe Hurault-de S. Denis, née le 4. Avril 1675. reçûë à S. Cir le 15. Octobre 1687. & mariée le 4. Octobre 1700. avec Aléxandre DE S. QUENTIN, Baron de Blet. Les Titres qui furent fournis alors pour la réception de ladite Dame de Blet, remontent graduellement ſa filiation juſqu'à Jean Hurault, ſon cinquiéme ayeul, Ecuyer, Seigneur de S. Denis, dont la veuve Jeanne DE REFUGE, avoit la Garde-noble de ſes enfans l'an 1492.

La Généalogie de cette Maiſon, diviſée ſous les Branches DE S. DENIS, DE VIBRAIE, DE CHEVERNI, DU MARAIS, DE CHERIGNI, DE WEIL, DE BELESBAT, D'AUNEUX & DE BOISTAILLÉ, eſt rapportée à l'article de Philipes Hurault-de Chéverni, Chancelier de France, l'an 1583. fol. 501. du VI. Volume de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, & elle y eſt remontée juſqu'à Philipes Hurault, vivant avant l'an 1352. VIII. ayeul de celui qui donne lieu à cet article.

D'Or, à une Croix d'Azur, Cantonnée de quatre Ombres de Soleil, de Gueules.



J A



ELIE DE JAMES, Ecuyer, Seigneur des Frénaudies, demeurant audit lieu, Paroiſſe de S. Laurent-de Séris, Election de Confolens en Poitou, Diocèſe d'Angoulême, & Généralité de Poitiers, épouſa le 8. Janvier 1705. Jeanne DE PONS, fille de Salomon de Pons, Ecuyer, Sieur de Fillet, & de Jeanne VEZIEN. De ce mariage, il a deux enfans, ſavoir, Antoine de James, Ecuyer, & Florence de James, née le 12. Avril 1721. reçûë à S. Cir, le 5. Juin 1731. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui juſtifient que ledit Elie de James, maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Poitiers, du 15. Mars 1715. eut pour pére & mére,

René de James, Ecuyer, Seigneur des Frénaudies, & Marie PREVOST, mariée le 22. Septembre 1655. fille de François Prévoſt, Ecuyer, Sieur de Puibotier, & de Madeléne BARBARIN ; Que ledit René de James, maintenu auſſi dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Arreſt du Conſeil d'Etat du Roi du 11. Avril 1669. étoit fils unique de

Jean de James, Ecuyer, Seigneur de la Tour, & de Jeanne DE POIVRE, ſa prémiére femme, Dame de la Boiſſiére, dans la Paroiſſe d'Alloué en Poitou, & qu'il épouſa le 6. de Mai de l'an 1626. fille de Jaques de Poivre, Ecuyer, Seigneur de Tuſſas, & de Judith DE BARBEZIERES; Que ledit Jean de James, fut pareillement maintenu dans ſa Nobleſſe, par Sentence des Elus de Niort du 8. Juillet 1634. fut marié en ſecondes noces le 2. Novembre 1642. avec Marguerite DE LA LAURENTIE, & qu'il eut pour pére & mére,

Louis de James, Ecuyer, Seigneur de Quirielle & de la Tour, & Jaquette BONNIN, qu'il épouſa le 25. Juin 1600. fille de Jean Bonnin, Seigneur de Monthomar, de Puivenier, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jaquette D'ARCHIAC. Que ledit Louis de James, dont la veuve Jaquette Bonnin ſe remaria le 19. Juin 1603. avec Iſaac DE LAGE, Ecuyer, Seigneur des Eſſars, eut pour frére Prégent de James, Ecuyer, Seigneur de Montifaut & de Baudéduit, qui épouſa le 28. Septembre 1625. Caterine DE BUFFEVANT, dont il eut Arnaud de James, Ecuyer, Seigneur de Quirielle & des Forges en bas Poitou, lequel de ſon mariage, acordé le 20. Novembre 1663. avec Françoiſe MALLET-DE PAIRAI, eut un fils & une fille, ſavoir, 1 François de James, Ecuyer, Sieur de Boiſtizon, qui épouſa le 22. Septembre 1697. Marie DE CHAMBORANT, & fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par la méme Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, du 15. Mars 1715. & 2 Jeanne de James, Dame de Quirielle, mariée le 24. Décembre 1708. avec Gaſpard DE CHANTELOT, Ecuyer, Seigneur de Durier, Cornette de Cavalerie dans le Régiment de Maiſontiers. Leſdits Louis & Prégent de James, enfans de

Gilbert de James, Ecuyer, Seigneur de Quirielle, de Montifaut, de la Tour en partie, &c. & de Robine ODIN, ſa ſeconde femme, qu'il épouſa l'onziéme de Novembre 1568. fille de Jean Odin, Ecuyer, Seigneur de Bolletiéres & de la

Motte. Que ledit 1 Gilbert de James, lequel avoit époufé en prémieres noces, le 18. Mai 1561. Léonne DE MESCHATIN, fille de Michel de Mefchatin, Ecuyer, Seigneur de Larra, & de Caterine FOREST, eut pour fréres, 2 Louis de James, Ecuyer, Sieur du Therron, & 3 Henri de James, Ecuyer, Seigneur de Montcombroux, dont la poftérité fera ci-après déduite, & qu'ils étoient enfans de

François de James, Ecuyer, Sieur de Quirielle dans la Paroiffe de Barrois en Bourbonnois, Diocèfe de Clermont, Homme d'Armes de la Compagnie du Maréchal de S. André, & de Perronelle DE MONTCORBIER, mariée le 21. Avril 1528. fille de Girard de Montcorbier, Ecuyer, Seigneur de Montifaut, & de Pierrefite. Ledit François, fils de

Pierre James, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Quirielle, lequel ne vivoit plus ledit jour 21. Avril 1528.

SEIGNEURS DE MONTCOMBROUX.

HENRI DE JAMES, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Montcombroux en Bourbonnois, Capitaine Châtelain de Chaveroche (troifiéme fils de François de James, & de Perronelle DE MONTCORBIER) époufa le 25. Février 1582. Louife DE BALORRE, dont il eut pour fils,

Jaques de James, Ecuyer, Seigneur de Montcombroux, lequel de fon mariage, acordé le 21. Aouft 1615. avec Caterine GIRARD, veuve de Gafpard LE MARESCHAL, Ecuyer, Sieur des Girauds, & fille de François de* Girard, Ecuyer, Sieur de Martingues, & de Madeléne COEFFIER, eut pour fils unique

Henri de James, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Montcombroux, qui époufa le 2. Mars 1647. Louife DE LA RAMA, fille de Claude de la Rama, Ecuyer, Sieur de Beaucontant, de Léri, du Pavillon, &c. & d'Antoinette DE BUSSET, & qui fut maintenu dans fa Nobleffe, par Arreft de la Cour des Aides du 4. Juin 1666. fur les Titres y énoncés, lefquels juftifient les filiations de cette Branche.

Caterine de James, leur fille unique, fut mariée en prémiéres noces avec Charles MAUROI, Ecuyer; & en fecondes, le 5. Janvier 1698. avec René ROLAND, Ecuyer, Sieur de Marchefeule, ancien Major & Commandant de la Ville & de la Citadelle de Saintes.

De Gueules, à un Dauphin d'Or, pâmé & couché.





ANTOINE-PROSPER JAQUOT, Ecuyer, Seigneur de Rofei, d'Andelard, &c. demeurant audit lieu de Rofei, Diocèfe & Généralité de Befançon, au Comté de Bourgogne, époufa le 24. Juillet 1707. Claude-Charlote ROUHIER, fille de Gérard Rouhier, Ecuyer, Seigneur de Charentenai, de Mont-S. Léger, &c. & de Marie-Claude D'AMANDRÉ. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Claude-Antoine Jaquot, Ecuyer, né le 19. Décembre 1714. & François-Léonor Jaquot-de Rofei, né le 25. Mars 1718.

* ERRATUM. *Supprimez : de.*

& reçû

& reçû le 28. Juillet 1727. au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre Nations, à Paris, ſur les Titres produits à cet effet devant le Juge d'Armes de France, leſquels juſtifient que ledit Antoine-Proſper Jaquot, eut pour fréres, Antoine Jaquot, Prêtre, Chanoine du Chapitre de S. Georges à Vezoul, & Claude Jaquot, Capucin, & qu'ils étoient enfans d'

Antoine Jaquot, Ecuyer, Seigneur de Roſei, d'Audelard, d'Audelarot, &c. & de Suzanne Mairot, mariée le 18. Novembre 1658. fille de Claude-François Mairot, Seigneur de Mutigni, & de Jeanne Buson; Ledit Antoine, fils de

Claude Jaquot, II. du nom, Lieutenant général au Bailliage d'Amont, & Conſeiller au Parlement de Dole, pourvû le 28. Février 1656. & reçû le 26. Mai ſuivant, & d'Etiennette-Louiſe Nardin, & que ledit Claude Jaquot, fut inſtitué héritier conjointement avec Antoine & Ignace Jaquot, ſes fréres, par le Teſtament que firent le 15. Février 1627. leur pére & mére, nommés

Claude Jaquot, I. du nom, Conſeiller au Parlement de Dole, pourvû le 15. Mars 1621. & reçû le 21. deſdits mois & an, & Etiennette Othenin, ſa femme; & que ledit Claude Jaquot, par Lettres Patentes de l'Empereur Rodolphe II. données à Pragues le 22. Octobre 1588. & duëment regiſtrées, fut anobli avec ſa poſtérité née & à naitre en légitime mariage, avec permiſſion de continuer de porter les anciennes Armoiries de leur Famille, ſavoir :

D'Argent, à trois fleurs de Violette au naturel, tigées & feuillées de Sinople, & poſées deux & une.





François DE JARNAGE, III. du nom, Ecuyer, Sieur de la Fontaine & des Aubruns, demeurant dans la Paroiſſe de S. Georges de Villentrois, Election de Châteauroux, Diocèſe & Généralité de Bourges, naquit le 25. Novembre 1696. & fut marié le 27. Mars 1720. avec Bonne de Quinemont, veuve de Gabriel Boutillon, Ecuyer, Seigneur des Pegués, & fille de Benjamin-Jaques de Quinemont, Ecuyer, Seigneur de la Houſſiére, & de Bonne de Marcé. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Jeanne-Bonne de Jarnage, née le 21. Mars 1724. & reçûë à S. Cir, le 14. d'Aouſt 1735. ſur les Titres produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit François de Jarnage, eut pour ſœur, Marie de Jarnage, née le 22. Aouſt 1688. reçûë auſſi à S. Cir, le 28. Janvier 1696. & qu'ils étoient enfans de

François de Jarnage, II. du nom, Ecuyer, Seigneur des Aubruns, l'un des deux cent Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & de Marguerite Renard, qu'il épouſa le 10. Février 1687. veuve d'Aſtremoine de Baillon, Ecuyer, Sieur de la Choletiére, & fille de Louis Renard, Ecuyer, Seigneur de Rilli, Gentilhomme ſervant de la Maiſon du Roi, & d'Anne André; Que ledit François de Jarnage, & François de Jarnage, ſon frére puiſné, Ecuyer, furent déclarés Nobles et iſſus d'extraction Noble, par Ordonnance de M. Foullé-de Martangis, Maitre des Requêtes, & Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Bourges, du 15. Mai 1710. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Jaques de Jarnage, II. du nom, Ecuyer, Seigneur des Aubruns, & Caterine Gaudrion, mariée le 24. Avril 1650. fille de Jean Gaudrion, Ecuyer, Sieur de Faveroles, & d'Héléne de Sansavoir; Que ledit Jaques de Jarnage, qui avoit épousé en prémiéres noces, le 20. Avril 1637. Anne Simon, fut aussi déclaré Noble & issu de Noble race, par Ordonnance de M. Tubeuf, Commissaire départi dans la même Généralité de Bourges, du 6. Juillet 1669. & qu'il eut pour frére aîné, René de Jarnage, Ecuyer, Seigneur de la Riviére, de Larai & de la Rochecadou, lequel de son mariage acordé le 29. de Mai de l'an 1623. avec Anne Duret, fille de Claude Duret, Avocat au Parlement, & de Madeléne de la Bretoniere, eut pour fils, Claude de Jarnage, Ecuyer, Seigneur de la Riviére, qui épousa Françoise Cottereau; Que lesdits René & Jaques de Jarnage, étoient enfans de

Jaques de Jarnage, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Riviére, de la Rochecadou & des Aubruns, & de Louise de Cornouaille, qu'il épousa le 21. Décembre 1594. fille de René de Cornouaille, Ecuyer, Seigneur de Larai, & de Jeanne de Forestin. Ledit Jaques, fils de Noble homme

François de Jarnage, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Riviére, & d'Antoinette Soret, mariée le 16. Aoust 1563. fille de Noble homme Charles Soret, Ecuyer, Seigneur de la Rochecadou, & de Jeanne Agonet; & que ledit François de Jarnage, fit un partage le 18. Février 1554. avec Laurent de Jarnage, Ecuyer, Seigneur des Cognées, Antoine & Giles de Jarnage, Ecuyers, ses fréres, des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére & mére, nommés

Jean de Jarnage, II. du nom, Ecuyer, Seigneur des Cognées, de la Jaqueliniére, &c. & de Caterine de la Tuille, qu'il épousa le 2. Février 1513. fille de Noble homme Philipes de la Tuille, Ecuyer, Seigneur de la Bauxiniére, & de Jeanne de S. Clivier. Que ledit Jean de Jarnage, comparut avec les autres Gentilshommes du Bailliage de Blois, au Ban & Arriéreban convoqué pour le Service du Roi, le 16. Mai 1534. obtint le 18. Janvier 1540. de Noble & puissant Seigneur Christophe des Essarts, Seigneur de Lié, l'Erection en Fief, du lieu de la Maucontiére, situé dans la Paroisse de Lié en Blaisois, & eut pour pére, Noble homme

Jean de Jarnage, I. du nom, Ecuyer, demeurant dans la Paroisse de Luçai en Berri, Election de Châteauroux, l'an 1513.

Il y a en Bretagne une Branche de cette Famille, qui a été maintenuë dans sa Noblesse, par Arrest des Commissaires du Roi du 13. Juin 1670. & dont on fera mention dans la suite, lorsque les filiations auront été justifiées.

De Gueules, à deux Chevrons d'Or, acompagnés en chef de deux Croissans de même, & en pointe d'un Scorpion d'Or.





Pierre Jaunai, Doyen des Conſeillers, de la Prevôté Royale de la Ville de Saumur, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles au mois de Décembre de l'an 1726. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, le Blanc, & ſcellées.

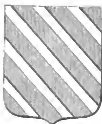
Les motifs de cet anobliſſement, détaillés fort au long dans leſdites Lettres, ſont 1°. l'antiquité de la Famille de Jaunai, connuë dès l'an 1364. en la perſonne d'Antoine Jaunai, Tréſorier Général des Finances de Louis I. Duc d'Anjou. 2°. les ſervices de l'Impétrant depuis plus de 60. années dans ladite Charge de Conſeiller, & ceux de ſes enfans dans diférens emplois Militaires; Antoine Jaunai, l'un de ſes fils, reçû Chevalier Diaco dans l'Ordre de Malthe au Grand Prieuré d'Aquitaine, & Capitaine au Régiment de Cotentin Infanterie, ayant été tué en 1697. au Siége de Barcelone; François Jaunai, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier d'Infanterie, & Lieutenant d'Artillerie au Département de Dauphiné & de Provence, ſervant depuis trente-huit années avec autant de zéle que de valeur, dont il avoit donné des preuves dans toutes les ocaſions, & ſingulièrement à la bataille de Staffarde en 1690. En 1691. aux Siéges des Places de Veillane, de Carmagnoles, de Côni, & de Montmeillan; En 1692. & 1693. au Siége de Rinsfeldt, & à l'Armée commandée ſur la Frontière de Dauphiné par le Maréchal de Catinat, après quoi ayant eû ordre de repaſſer dans l'Armée de Piémont, il s'étoit trouvé à la bataille de la Marſaille, & avoit ſervi dans l'Armée d'Allemagne en 1694. En 1695. dans celle de Piémont; En 1696. au Siége de Valence en Milanois; Et en 1697. à la priſe de la Place d'Ath. Qu'en 1702. la Guerre qui avoit été terminée par la Paix de Riſwich, ayant recommencé, il avoit eû ordre de ſe jetter dans Keyſerſwert, & y ayant commandé l'Artillerie, il avoit ſi bien défendu cette Place, que le feu Roi l'avoit honoré du titre de Commiſſaire Provincial d'Artillerie, après quoi, ayant joint l'Armée du Rhin, il s'étoit trouvé à la bataille de Fridelinghen en 1702. En 1703. aux Siéges & priſes de Briſac & de Landau, & à la bataille de Spire; En 1704. à celle d'Hochſtet; & en 1706. au Siége d'Hagueneau, où il avoit commandé l'Artillerie, de laquelle en 1707. ayant été fait Lieutenant Provincial, il avoit eû ordre de paſſer en Eſpagne pour y commander ladite Artillerie, & avoit ſervi pendant la Campagne de la même année, aux Siéges & priſes des Places de Cativa, de Morella, & d'Aleyra; En 1708. au Siége de Tortoſe, ſous les ordres du Duc d'Orléans, & aux Siéges de Denia & d'Alicante, faits par le Marquis d'Asfeld; Que pendant la Campagne de 1709. il avoit commandé en chef l'Artillerie de France & d'Eſpagne, en Arragon, dans l'Armée des deux Couronnes, commandée par le Maréchal de Beſons; Qu'en 1710. ayant eû ordre de repaſſer en France, il avoit ſervi dans l'Armée de Flandres & dans celle d'Allemagne, pendant les Campagnes de 1711. 1712. & 1713. dans la derniere deſquelles il avoit ſervi utilement aux Siéges de Landau & de Fribourg; de maniere qu'en 1719. il avoit été honoré du titre de Brigadier d'Infanterie, & avoit ſervi ſur la Frontiére d'Eſpagne, aux Siéges de Fontarabie & de S. Sébaſtien, où il commandoit en ſecond l'Artillerie qu'il commanda enſuite en chef, aux expéditions de Béobie & du Port du Paſſage; Et que la Paix entre la France & l'Eſpagne ayant été concluë en 1720. le Roi lui avoit confié la direction de ſon Ecole d'Artillerie à Straſbourg, où il s'étoit appliqué à rendre utiles ſes talens, ſon génie & ſa capacité, en formant des Officiers capables de ſervir Sa Majesté dans toutes les parties de la Guerre. Ces Lettres adreſſées au Parlement, à la Chambre

des Comptes & à la Cour des Aides de Paris, & au Bureau des Finances établi à Tours, ont dû y être regiſtrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Jaunai, par le Juge d'Armes de France, ſont :

D'Azur, à deux Canettes d'Argent, nageantes ſur une rivière de Sinople, & cinq Etoiles d'Argent, poſées en chef, trois & deux. Cet Ecu timbré d'un Caſque de profil.





René-Charles IMBAUT, Seigneur de Marigni, Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie de France, par Lettres du 18. Aouſt 1682. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, créé le 18. Février 1694. puis Commiſſaire Provincial, par Lettres du 5. Novembre 1695. épouſa au lieu de la Saudraie, Juriſdiction d'Hennebond en Bretagne, le 9. Mars 1692. Jeanne du Bois, fille de René du Bois, Sieur de la Fontaine, Marchand au Port Louis, & de Marie Lescoisel. De ce mariage, il eut 1 Jean-Batiſte-Hervé Imbaut, Ecuyer; 2 Pélagie Imbaut, & 3 Marie-Jeanne Imbaut-de Marigni, née le 17. Octobre 1692. reçûë à S. Cir le 26. Avril 1701. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit René-Charles Imbaut, eut pour pére & mére,

Mélaine Imbaut, Ecuyer, Sieur de la Charlotiére, Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Monſeigneur le Dauphin, puis l'un des Chevaux-Légers de ſa Garde, & Renée Moucheron, mariée le 29. Novembre 1660. lors veuve de Jaques le Pannetier, Sieur de la Planche. Que ledit Mélaine Imbaut, maintenu dans ſa qualité de Noble, (*comme étant d'extraction Noble*) par Arreſt de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la Nobleſſe en Bretagne, du prémier Octobre 1668. étoit iſſu d'

Olivier Imbaut, ſon V. ayeul, Ecuyer, Seigneur de la Pouqueraie & de Plourhan en Bretagne, & de Madeléne Fevrier, ſa femme, dont le fils Pierre Imbaut, Ecuyer, Seigneur de la Motte & du Meſnil-le Fétus, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Lanciers, fut marié à Abbeville le 11. de Mai 1448. avec Michelle Postel, fille de Noble homme Vulfran Poſtel, Ecuyer, Sieur du Petit-Chemin, & d'Antoinette de Fontaines.

De Gueules, à cinq Cotices d'Argent.





PAUL JOUFFREI, Seigneur de la Vallée-de Bardonnenche, Inſpecteur général & Lieutenant Colonel du Régiment de l'Auxerrois, puis Lieutenant de Roi à Montdauphin en Dauphiné, par Proviſions du 24. Avril 1696. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, créé le 20. Janvier 1703. naquit à Siſteron en Provence, & fut marié le 3. Février 1693. dans l'Egliſe de S. Jean-Batiſte de la Ville de Salins, avec Louiſe-Marguerite CABASSOLLE, fille d'Antoine Caballolle, Seigneur de Charbourg en Provence, Major pour le Roi de la Garniſon de ladite Ville de Salins, & de Madeléne POITEVIN-DE VALIERE. De ce mariage il eut pour enfans, 1 Joſeph-Paul-François Jouffrei, Ecuyer; 2 Pierre Jouffrei, Ecuyer, & 3 Louiſe-Madeléne Jouffrei, née le 29. Aouſt 1697. & reçûë à S. Cir le 2. d'Aouſt 1706. ſur les Titres produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Paul Jouffrei, eut pour frére aîné conſanguin, Pierre-Antoine Jouffrei, Ecuyer, Seigneur de Ste. Cécile, Conſeiller au Parlement d'Aix, lequel de ſon mariage avec Claire HENRICI, eut pour fils, Pierre Jouffrei, Seigneur de Sainte Cécile, & que leſdits Pierre-Antoine & Paul Jouffrei, reconnus Nobles & iſſus de Noble race, par Arreſt des Commiſſaires du Roi en Provence, du 15. Mars 1668. étoient enfans de

Pierre Jouffrei, Ecuyer, Seigneur de la Vallée-de Bardonnenche, Avocat au Parlement, & Procureur du Roi en la Ville & Viguerie de Siſteron, marié en prémiéres noces le prémier Aouſt 1626. avec Anne LOMBARD, (mére dudit Pierre-Antoine Jouffrei) fille de Scipion Lombard, Sieur de Sainte Cécile, & de Louiſe LAURENT, & en ſecondes noces le 15. Décembre 1637. avec Louiſe DE VERDONNEI (mére dudit Paul Jouffrei) fille de Noble Etienne de Verdonnei, Seigneur de Villeneuve-la Mare, & de Marie GIRARD. Ledit Pierre Jouffrei, fils de Noble

Antoine Jouffrei, III. du nom, Ecuyer, & de Marguerite GARRET, qu'il épouſa le 18. Janvier 1602. fille de Noble Claude Garret, habitant du lieu de Volonne, au Diocèſe de Gap, & de Caterine BERNARDE. Que ledit Antoine Jouffrei, lequel fit ſon Teſtament dans la Ville de Siſteron le 4. Janvier 1611. eut pour pére & mére, Noble

Antoine Jouffrei, II. du nom, Lieutenant particulier au Bailliage de Briançon, pourvû le 12. Janvier 1584. & Barbe EMÉ-DE S. JULIEN, ſa ſeconde femme, à laquelle par ſon Teſtament du 12. Janvier 1601. il laiſſa l'uſufruit de tous les meubles qu'il avoit dans ſa Maiſon de S. CHAFFRE. Que ledit Antoine ayant repréſenté au Roi Henri IV. que Guillaume & Pierre Jouffrei, ſes pére & ayeul, iſſus de race Noble, s'étoient appliqués à la Juriſprudence, & en qualité de Docteurs ès Droits & d'Avocats, avoient négligé de prendre la qualité de Noble, Sa Majeſté par ſes Lettres Patentes du 12. Février 1596. le releva de cette omiſſion de qualité, nonobſtant la preſcription de ſoixante années & plus. Qu'en conſéquence de ces Lettres, ledit Antoine Jouffrei, par Arreſt du Parlement de Grenoble, rendu contradictoirement avec les Conſuls de Briançon & de S. CHAFFRE, le 28. Juillet 1603. fut déclaré Noble & iſſu de Noble & ancienne Famille, & maintenu avec ſa poſtérité dans tous les priviléges de ſa Nobleſſe, qu'il avoit juſtifiée depuis l'an 1352. enſemble dans la poſſeſſion de ſes Armoiries, ſavoir, *trois Etoiles de ſable, dans un Champ d'Or, & un Croiſſant d'Argent au-deſſous, en Champ d'Azur, l'Ecu ſoutenu de deux Lions d'or, ainſi qu'elles étoient figurées au-deſſus d'une inſcription qui s'étoit trouvée ſur la porte de l'Auditoire de Juſtice du Château Dauphin,* conçûë en ces termes :

Arma Dñi Johannis Joffredi Militis Dñi de Vibrayo Consiliarij et Cambellarij Christianissimi Francorum Regis Dalphini, Capitanei Castri Dalphini, Exiliarum et Brianconij.

Que ledit Pierre Jouffrei, ayeul d'Antoine Jouffrei, II. du nom, fut fubftitué avec Nobles Hugues & Armand Jouffrei, à Antoine Jouffrei, leur frére, par le Teftament que fit le 6. Mai 1447. Noble

Guillaume Jouffrei, leur pére, lequel voulut être enterré auprès de fes Prédéceffeurs, dans le Cimetiére de l'Eglife Paroiffiale de S. Chaffre, & fe trouve compris au rang des Nobles, dans une révifion des feux de la même Paroiffe de Saint Chaffre, faite à Briançon le 15. Septembre 1434. & produite par Extrait des Regiftres de la Chambre des Comptes de Dauphiné.

Il y a d'autres Branches de cette Famille, qui n'ont point encore juftifié ici de leur exiftence.

D'Azur, à un Croiffant d'Argent, & un Chef d'Or, chargé de trois Etoiles de Sable.





ACHILES JOURDAIN, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Boiftillé, Capitaine dans le Régiment de Nétancourt, demeurant au Château de Boiftillé, Paroiffe de Taifé en Poitou, fut marié le 4. Février 1700. avec Marie AUBINEAU, fille de Nicolas Aubineau, Ecuyer, Seigneur de Rigné, de Montbrun, de la Grignoniére, &c. & de Marie PINEAU-DE VIENNAI, duquel mariage il eut pour fils Achiles-Nicolas Jourdain-de Boiftillé, né le 11. de Mai 1702. maintenu dans fa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. des Galois-de la Tour, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 13. Octobre 1717. & reçû Page du Roi, dans fa Petite Ecurie, le 18. Juin 1718. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit Achiles Jourdain, étoit fils aîné & héritier principal d'

Achiles Jourdain, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Boiftillé & de Maifonais, & de Marie FOUCAULT, qu'il époufa le 26. Décembre 1671. fille de Raimond Foucault, Ecuyer, Seigneur de Montbayeux, & de Françoife ANGEVIN; Que ledit Achiles Jourdain, & Emanuël Jourdain, fon frére, Ecuyer, Seigneur de Criffé, furent maintenus dans la poffeffion de leur Nobleffe, par Ordonnance de M. de Maupeou, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans ladite Généralité du 18. Mars 1699. & qu'ils étoient enfans de

Pierre Jourdain, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Boiftillé & de Maifonais, & de Françoife ROUSSEAU, mariée le 13. Juillet 1644. fille de Pierre Rouffeau, Ecuyer, Sieur de Fraigneau, & d'Eléonore DE BEAUMONT. Que ledit Pierre Jourdain, maintenu auffi dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. Barentin, Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 7. Septembre 1667. en conféquence des Titres repréfentés alors devant lui depuis l'an 1463. eût pour pére & mére,

Gabriel Jourdain, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Trafleboft, élevé Page du

Roi dans sa Grande Ecurie, & Florence DE BRILLAC, qu'il épousa le 17. Février 1608. fille de Jean de Brillac, Ecuyer, Seigneur de Boistillé, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, & de Renée DE PARTHENAI. Ledit Gabriel, fils de

Jean Jourdain, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Trasleboft, & de Marguerite DE LA ROCHEFOUCAUD, qu'il épousa le 27. Mars 1576. fille de haut & puissant Seigneur François de la Rochefoucaud, Seigneur de Bayers & de la Bergerie, & d'Isabeau DE LANES-ROCHECHALAIS; Que ladite Marguerite de la Rochefoucaud, étant veuve de lui, se remaria le 2. Janvier 1592. avec ledit Jean de Brillac, Ecuyer, Seigneur de Boistillé, (pére de Florence de Brillac, mentionnée ci-dessus), & que ledit Jean Jourdain, eut pour pére & mére,

Gabriel Jourdain, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Trasleboft, dans la Paroisse de Chassaing en Poitou, & Jeanne GUIOT-D'ASNIERES, sa femme, qu'il avoit épousée le 14. Février 1552. fille de Clément Guiot, Ecuyer, Seigneur d'Asniéres, & de Jeanne VASSELOT, Ledit Gabriel, fils de

Jean Jourdain, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Trasleboft, & de Jeanne DE MONTFRIANT, mariée le 14. Juin 1517. fille de Simon de Montfriant, Ecuyer, Seigneur du Treuil, & de Caterine DE MONTFRIANT; Et ledit Jean, fils de

Pierre Jourdain, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Trasleboft, lequel étoit sous la sauvegarde de Sa Majesté, suivant une Sentence renduë le 10. Septembre 1481. par Philipes DE COMINES, Chevalier, Seigneur d'Argenton, Conseiller Chambellan du Roi, & son Sénéchal en Poitou.

On a produit de plus, plusieurs Actes en original, qui prouvent que Noble homme Jean Jourdain, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Trasleboft, & Noble Demoiselle Denise BONINE, étoient mariés avant le 16. Février 1459.

Il y a actuellement une branche du même nom, qui subsiste en la personne DE PHILIPES JOURDAIN, Ecuyer, Seigneur de la Panne au Pays du Maine, demeurant dans la Paroisse d'Auvers, Diocèse du Mans, & Généralité de Tours.

De Gueules, à un Taf, ou Croix de S. Antoine, d'Argent.





FRANÇOIS-AIMÉ JOUSSINEAU-DE FAYAT, Ecuyer, Seigneur de Bessou & de la Valade, demeurant dans la Paroisse de S. Martin-Septpers en haut Limousin, Diocèse, Election & Généralité de Limoges, fut marié le 9. de Mai de l'an 1702. avec Caterine DE VEINI, fille de François de Veini, Ecuyer, Seigneur de Marsillac, & de Marie-Henriette DE S. MARTIAL-DE CONROS. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Léonarde Joussineau-de Fayat, née le 15. Avril 1722. & reçûë à S. Cir le 10. Novembre 1733. sur les Titres qui ont été produits pour sa réception, & qui justifient que ledit François-Aimé Joussineau, eut pour frére consanguin, autre François-Aimé Joussineau, Seigneur de Fayat, reçû Page du Roi dans sa petite Ecurie, le 6. Septembre 1692. & que tous deux, ils eurent pour pére,

Philbert Jouffineau, Ecuyer, Seigneur de Fayat, marié 1°. le 25. Mai 1660. avec Claude DE GAIN-DE LINARS (mére dudit Sieur de Beffou) & fille de haut & puiffant Seigneur Jean-François de Gain, Seigneur de Linars, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & de Jeanne DE LA VERGNE; 2°. le 2. Septembre 1672. avec Anne-Ifabelle DE BONNEVAL, (mére dudit Sieur de Fayat) & fille d'Henri de Bonneval, Seigneur de Bonneval & de Blanchefort, & de Marguerite-Françoife CHABOT; Que ledit Philbert Jouffineau, maintenu dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. d'Agueffeau, Commiffaire départi dans la Généralité de Limoges, du 11. Juin 1667. eut pour pére & mére,

Jaques Jouffineau, Ecuyer, Seigneur de Fayat & de la Vergne, & Marguerite CHANTOIS, qu'il époufa le 29. Novembre 1618. fille de Jean Chantois, Ecuyer, Seigneur de l'Aumonerie, & de Marguerite DE LA FOUCAUDIE; Que ledit Jaques Jouffineau, lequel par fon Teftament du 15. Aouft 1640. voulut étre enterré dans l'Eglife de Fayat, auprès de fes pére & mére, eut pour frére aîné confanguin du prémier Lit, Jean-Roland Jouffineau, & entr'autres fréres puifnés du fecond Lit, Pierre Jouffineau, Chevalier de Malthe, l'an 1617. & qu'ils étoient tous enfans de

Roland Jouffineau, Ecuyer, Seigneur de Fayat & de Rillac, marié en prémiéres noces avec Gafparde DE LA VERGNE, (mére dudit Jean-Roland Jouffineau); & en fecondes noces le 14. Juin 1587. avec Ifabeau DE LA FOUCAUDIE, (mére defdits Jaques & Pierre Jouffineau) & fille de Jaques de la Foucaudie, Ecuyer, Seigneur de la Foucaudie, & de Marguerite DE RANCONNET; Ledit Roland, fils de Noble

Pierre Jouffineau, Ecuyer, Seigneur de Fraiffinet, de Tourdonet en Limoufin, &c. & d'Hélène DE BADEFOL, mariée le 17. Mars 1539. fille de Gauthier de Badefol, Chevalier, Seigneur de Badefol & de S. Rabier en Périgord, & de Françoife FLAMENCHE; Que ledit Pierre Jouffineau, par fon Teftament du 24. Aouft 1540. voulut étre enterré en l'Eglife de Fraiffinet, dans la Chapelle où étoit la Sépulture de fes Prédéceffeurs, & ordonna que fes funérailles fuffent faites *bien & honorablement felon fon état & celui de fa Maifon;* Qu'il eut pour fœur, Marie Jouffinelle, mariée le 14. Juin 1495. avec Noble homme Blaife DE MESCLAYOT, Seigneur des Chizaudours, & qu'ils étoient enfans de Noble homme

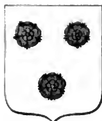
Hugues Jouffineau, Chevalier, Seigneur de Fraiffinet, auquel Noble Elize Jouffinelle, fa fœur, veuve de Noble Seigneur Géraud DE PERISSAC, Chevalier, Seigneur de Périffac, donna une quittance le 2. Septembre 1494. de la dote qui lui avoit été promife en faveur de fon mariage, par Noble

Guinot Jouffineau, leur pére commun.

De Gueules, à un Chef d'Or.



ABRAHAM



ABRAHAM ISLE, Ecuyer, Seigneur de Beauchefne & du Breuil, demeurant dans la Ville de Pons en Saintonge, Diocéfe & Election de Saintes, Généralité de la Rochelle, fut marié le 7. Décembre 1706. avec Marie DE LA CHAPELLE, fille de Jean de la Chapelle, Ecuyer, Seigneur de la Maltériére, & de Marguerite MUSSAUD-DE TOUVENAC. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Anne-Madeléne Ifle, née le prémier Juin 1709. & Marie-Anne-Angélique Ifle-de Beauchefne, née le 16. Aouft 1713. reçûës toutes deux à S. Cir, l'une le 23. Mars 1720. & l'autre le 30. Juin 1724. fur les Titres produits alors pour leurs réceptions, & qui juftifient que ledit Sieur de Beauchefne, leur pére, Henri Ifle, fon frére, Ecuyer, & Anne Ifle, fa fœur, femme de Jean GROS, Ecuyer, Seigneur de Ville, Lieutenant de Vaiffeau du Roi, l'an 1724. étoient enfans de

Paul Ifle, Ecuyer, Seigneur du Breuil dans la Paroiffe de Villars en Saintonge, & de Madeléne ESNEAU, qu'il époufa le 24. Novembre 1664. fille de Guillaume Efneau, Seigneur de la Gliffe, Confeiller du Roi, Magiftrat au Siége Préfidial de Saintes, & de Madeléne CHAULOUX. Que ledit Paul Ifle, & Henri Ifle, fon frére, Ecuyer, Seigneur de la Touche, furent maintenus dans leurs qualités de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bégon, Intendant à Rochefort, du 18. Juillet 1698. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Jean Ifle, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Beauchefne & du Breuil, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Duc de Candale, pour le Service du Roi dans les Pays-bas, & Léa DE BESSAI, mariée le 11. Janvier 1639. lors veuve de Zacarie DE SALLEBERT, Seigneur de Soulignone; Que ledit Jean Ifle, & Daniel Ifle, fon frére aîné, Ecuyer, Seigneur de la Cave, étoient enfans de

Jean Ifle, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Mataffiére, dans la Paroiffe de S. Savinien du Port en Saintonge, & de Marie GUICHARD, qu'il époufa le 16. Mars 1591. fille de Jean Guichard, Ecuyer, Seigneur du Breuil en Vilars, Commandant dans la Ville de Pons, & de Marguerite DE MORTAGNE. Ledit Jean Ifle, fils de

François Ifle, Ecuyer, Sieur de la Mataffiére & de Lilleau, & de Marguerite DU CHESNE, mariée le 2. Janvier 1556. fille de Louis du Chefne, Ecuyer, Sieur de Forget, du Cluzeau, &c. & de Jeanne GERMAIN; Que ledit François Ifle par fon Teftament du 29. Septembre 1567. laiffa l'ufufruit de tous fes biens à ladite Marguerite du Chéfne, inftitua fes héritiers, Pierre, Jean & Daniel Ifle, fes enfans, & eut pour pére & mére,

Jean Ifle, I. du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de la Mataffiére, l'an 1557. & Bonaventure DE MORTAGNE, fa femme, laquelle ne vivoit plus alors.

Il y a plufieurs autres branches de cette Famille, dont on fera mention par la fuite, lorfqu'elles auront fourni la preuve de leur exiftence.

D'Argent, à trois Rofes de Gueules, feuillées & boutonnées de finople, & pofées deux & une.





JEAN JULLIENNE, Entrepreneur des Manufactures Royales des Draps fins & Teintures en hautes Couleurs, façon d'Angleterre & de Hollande, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verfailles, au mois de Septembre de l'an 1736. fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & fcellées.

Les motifs de cet anobliffement, font le haut degré de perfection où ledit Sieur Jullienne avoit porté lefdites Manufactures établies par fes Oncles, les avantages qu'elles produifoient dans l'intérieur du Royaume & chés l'Etranger, le zéle & la probité avec lefquelles il les conduifoit, & qui avoient même engagé SA MAJESTÉ non-feulement à réünir en une feule Manufacture les deux établiffemens faits ci-devant, l'un pour la façon des Draps fins, façon d'Angleterre & de Hollande, & l'autre pour les Teintures en hautes couleurs, mais encore à permettre audit Sieur Jullienne de s'affocier telles perfonnes qu'il jugeroit à propos, fans que fous prétexte de ce Commerce, elles pûffent être cenfées avoir dérogé à la Nobleffe. Ces Lettres adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Paris, où elles ont été regiftrées.

Ledit Jean Jullienne, que SA MAJESTÉ, pour les mêmes confidérations, a créé Chevalier de l'Ordre de S. Michel, par Lettres du 16. Décembre 1736. avec difpenfe des deux degrés de la Nobleffe requife par les Statuts, a pour enfans de fon mariage, acordé le 9. Mai 1720. avec Marie-Louife DE BRECEI, fille de Martin de Brécei, Ecuyer, Sieur de la Sepmondiére, & de Françoife BOURDIN, 1 François Jullienne, Ecuyer, né le 23. Juillet 1722. & 2 Marie-Françoife Jullienne, née le 29. Janvier 1727.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Jullienne, par le Juge d'Armes de France, font :

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Tiges de Jullienne d'Argent, fleuries de même, les tiges & les feuilles de finople, & l'Ecu timbré d'un Cafque de profil.



K A



François-René DE KAERBOUT, (anciennement D'ESCARBOT,) Ecuyer, Seigneur de Teillé, de la Cruche, du Boismauclerc, &c. demeurant dans la Ville du Mans, Généralité de Tours, fut marié le 8. Janvier 1719. avec Marie-Madeléne-Charlote du Bois, fille de Jean-Charles du Bois, Ecuyer, Sieur du Bois-Tessélin, & de Marie-Charlote des Rotours. De ce mariage il a entr'autres enfans, Marie-Madeléne de Kaerbout, née le 16. Janvier 1724. & dont la Noblesse a été justifiée par Titres, lesquels établissent que ledit Sieur de Teillé, son pére, étoit fils aîné & héritier principal de

Jaques de Kaerbout, Ecuyer, Seigneur de Teillé & de la Cruche, & de Marie de Fontenai, qu'il épousa le 12. Avril 1687. fille de René de Fontenai, Ecuyer, Seigneur de S. Hilaire, & de Marguerite Regnoust; Que ledit Jaques de Kaerbout, maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Huë-de Miromenil, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans la Généralité de Tours, du 8. Juillet 1698. fut enterré le 15. Décembre 1713. dans l'Eglise dudit lieu de Teillé, & qu'il eut pour pére & mére,

Louis de Kaerbout, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Teillé & de la Cruche, & Marie de Vallée, mariée le 28. Octobre 1645. fille de Louis de Vallée, Ecuyer, Seigneur de S. Hilaire-le Lierre, & de Gabrielle de la Vove; Que ledit 1 Louis de Kaerbout eut pour fréres & sœur, 2 François de Kaerbout, Ecuyer, Sieur de la Brosse, mort à l'Armée, 3 Jean de Kaerbout, Ecuyer, Sieur de la Harangére, 4 Giles de Kaerbout, Ecuyer, Sieur de la Gourdiniére, en 1667. & 5 Anne de Kaerbout, dont le Contrat de mariage fut acordé le 25. Février 1657. avec Jaques du Bois, Ecuyer, Sieur du Bois-Motté en Normandie, & qu'ils étoient enfans de

Louis de Kaerbout, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Cruche, & de Judith des Loges, qu'il épousa le 5. Juillet 1609. fille unique de Louis des Loges, Ecuyer, Seigneur de Louye, & de Renée des Roussieres; Que ledit Louis de Kaerbout fit un partage le 22. Mai 1608. avec Lancelot de Kaerbout, son frére aîné, Ecuyer, Seigneur de Gémasses, tant de la succession future de Lucréce de Houdon, leur mére, que des biens qui leur appartenoient comme héritiers de leur pére, nommé

Lancelot de Kaerbout, Ecuyer, Seigneur de Gémasses, de Couléon, de Boismauclerc, de la Cruche, de la Besniére, des Aunais, &c. après la mort duquel ladite Lucréce de Houdon, sa veuve, transigea le 19. Décembre 1607. pour ses conventions matrimoniales, avec lesdits Lancelot & Louis de Kaerbout, ses enfans; Que ledit 1 Lancelot de Kaerbout (nommé dans d'autres Actes, d'Escarbot) fit un partage le 12. Janvier 1575. avec 2 Philipes d'Escarbot, son frére, Ecuyer, 3 Claude d'Escarbot, femme de Noble Seigneur Adam de Houdon, Baron de Verriére, Seigneur Châtelain de Cravant & de Bercle, Chevalier de l'Ordre du Roi, 4 Françoise d'Escarbot, femme de Claude de Vaugirault, Ecuyer, Sieur de la Guériniére en Anjou, ses sœurs, & Noble Adrienne de Blavette, leur mé-

re, des biens qui leur étoient échus par la mort de Noble homme

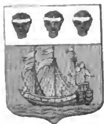
Antoine d'Escarbot, leur pére, Seigneur de Gémasses, de Couléon, de Launai, &c. au nom duquel Jaqueline DE ROSNI, sa mére, & sa Gardienne noble, veuve de Noble homme

Jean d'Escarbot, II. du nom, Seigneur de Gémasses, fit un partage le 28. Mars 1527. avec Jeanne d'Escarbot, sa fille, femme de Louis DE S. BERTHEVIN, Chevalier, Seigneur de Ponthus, & avec leurs autres cohéritiers, des biens de la succession de Jeanne DE LA TEILLAIE, leur ayeule paternelle, femme de Noble homme

Jean D'ESCARBOT, Seigneur de Gémasses, desquels ledit Jean d'Escarbot, II. du nom, étoit fils aîné & héritier principal.

De Gueules, à trois Boucles d'Argent, posées deux & une.





PIERRE DE KATER, Négociant & Jurat de la Ville de Bourdeaux, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Versailles par SA MAJESTÉ, au mois d'Aoust de l'an 1733. signées LOUIS, & sur le repli, par le Roi, Chauvelin, & scellées.

Les motifs de cet anoblissement, sont l'estime & la confiance que ledit Sieur Kater, s'étoit attirées de la part du Public, soit dans le Commerce, soit dans places* & les administrations qui lui avoient été déférées, en marchant uniformement sur les traces de Pierre de Kater, son pére, natif de la Ville d'Amsterdam, lequel après avoir été naturalisé François, avoit toute sa vie fait un Commerce considérable avec les Anglois, les Hollandois & le Pays du Nord, & avoit été choisi pour être l'un des Officiers de Milice Bourgeoise de la Ville de Bourdeaux, où ledit Sieur Impétrant avoit rempli avec distinction les places de Consul de la Bourse & d'Administrateur de l'Hôpital S. André, étant même encore (lors de ces Lettres) Jurat de ladite Ville, l'une des plus grandes & des plus florissantes du Royaume. Ces Lettres adressées au Parlement, & au Bureau des Finances de Bourdeaux, doivent y avoir été registrées, ainsi qu'en la Chambre des Comptes de Paris.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Kater, par le Juge d'Armes de France, sont :

De Gueules, à un Vaisseau d'Or, voguant sur une Mer de Sinople, & un Chef d'Argent, chargé de trois Têtes de Négre de Sable, bandées d'Argent, & posées de front; Cet Ecu timbré d'un Casque de profil.



* ERRATUM. *Lisez* : dans les places.



JEAN-MARIE DE KERBOUDEL, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan, dans la Paroiffe d'Erbrai, Evêché de Nantes, naquit à Rennes le 22. Aouft 1719. & fut reçû Page du Roi dans fa Petite Ecurie, le 22. Septembre 1734. fur les Titres qu'il produifit alors pour fa réception, & qui juftifient qu'il eut pour pére & mére,

Jaques-Sébaftien de Kerboudel, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan, & Jaquette GARDIN, qu'il avoit époufée le 18. Mai 1708. veuve de Nicolas DE S. GENIS, Seigneur des Hommeaux, & fille de Julien Gardin, qualifié Ecuyer, Seigneur de la Glétiére & de la Bourdonaie, Confeiller du Roi, Lieutenant général en la Maréchauffée de Bretagne, & de Renée BRETIN; Que ledit Jaques-Sébaftien, eut pour fœur, Marie-Françoife de Kerboudel, dont le mariage fut acordé le 17. Juillet 1683. avec Jean-Batifte-François MADIC, Ecuyer, Seigneur de Raulon, & qu'il étoit fils aîné & héritier principal & Noble d'

Anne de Kerboudel, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan, de la Moriniére & de la Motte-au Chancellier, demeurant dans fa Maifon de la Moriniére, Paroiffe d'Erbrai, & de Jeanne COLOBEL, qu'il époufa le 27. Janvier 1665. fille de Jean Colobel, Ecuyer, Seigneur du Bot, de Kervallo, de Roche, &c. & de Françoife DE BEGASSON; Que ledit Anne de Kerboudel, fut déclaré Noble, iffû d'extraction Noble, & maintenu dans fa qualité d'Ecuyer, & dans le droit de porter des Armoiries timbrées, ainfi que les autres Gentilshommes du Royaume, par Arreft des Commiffaires du Roi en Bretagne, du 31. Octobre 1668. Que par fon Teftament du 6. Mars 1687. il fit une fondation dans la Chapelle de fa Maifon de la Motte-au Chancellier, mouvante du Roi, à caufe de fon domaine de la Ville de Rennes, & qu'il étoit fils aîné & héritier principal & Noble de Meffire

Jean de Kerboudel, Seigneur de la Courpéan, Chevalier de l'Ordre du Roi, créé le 17. Septembre 1644. & d'Anne DE CARADEUC, dont le Contrat de mariage avoit été acordé le 31. Juillet 1625. & laquelle après la mort de fon mari, au nom & comme tutrice de fes enfans, fournit fon aveu du Manoir Noble de la Courpéan, le 19. Décembre 1646. à Henri de Bourbon, Prince de Condé, à caufe de fa Baronie de Châteaubriant; Et que par Sentence du Préfidial de Rennes, renduë le 19. Septembre 1624. il avoit été ordonné que partage feroit fait en noble comme en noble, & en partable comme en partable, entre ledit Jean de Kerboudel, & Pierre de Kerboudel, fon frére aîné, héritier principal & Noble des biens de Louife DES RIDELIERES, leur ayeule paternelle, & de ceux de leur pére & mére, nommés

Claude de Kerboudel, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan & de la Lande, & Julienne DE QUELEN, qu'il avoit époufée le 11. Septembre 1604. fille de Jean de Quélen, Ecuyer, Sieur du Clos, & de Gilette BECDELIEVRE. Ledit Claude, fils unique de

Jaques de Kerboudel, Ecuyer, Seigneur de la Courpéan, Prévôt des Maréchaux de Bretagne, & commandant en l'abfence du Duc de Mercœur dans les Ville & Château de Châteaubriant, où il fut enfuite affaffiné, & de ladite Louife DES RIDELIERES, mariée le 28. Octobre 1579. fille de Noble & puiffant Chriftophe des Ridelières, Sieur des Ridelières, de la Roche & de la Nouë, Chevalier de l'Ordre

du Roi, & de Jeanne Paillac; Que pour la réception dudit Jaques de Kerboudel dans l'Office de Prevôt des Maréchaux de Bretagne, fut faite préalablement une information fur fa Nobleffe, devant Adrien Jaquestot, Confeiller au Parlement de Rennes, le 28. Février 1590. & les témoins qui furent alors entendus, dépoférent unanimement, *qu'il étoit Noble, & iffu de Noble & ancienne Famille, & reconnu pour Gentilhomme d'honneur, & bon Catholique;* Ledit Jaques, fils aîné & héritier principal & Noble de Nobles Gens

René de Kerboudel, Seigneur de la Courpéan, de Port-de Roche, &c. & de Jeanne de la Grée, mariée le 11. Octobre 1546. fille de Julien de la Grée, Ecuyer, Sieur de la Grée, & de Suzanne Barbez; Que ledit René, étoit frére puifné de Noble homme Robert de Kerboudel, & tous deux enfans de Noble homme

Yves de Kerboudel, Seigneur de la Ville-au Voyer & de Lefperan, & de Jaquette Bonnet, laquelle étoit veuve l'an 1559. & que ledit Yves, *dit* Yvon, reçut comme Juvigneur, le 6. Juin 1528. fon partage en noble comme en noble, & en partable comme en partable, de Jean de Kerboudel, fon frére aîné, héritier principal & Noble dans les biens de leur pére & mére, nommés

Thomas de Kerboudel, & Jeanne de Chateautro, Seigneur & Dame de la Villeguénéal & de la Vallée.

De Sable, à deux Epées d'Argent, paffées en Sautoir, les pointes en bas.





François-Toussaint DE KERHOENT, (anciennement KERCOENT, Seigneur de Coëtanfao, de Kérautret, de Mefcouin, &c. Lieutenant Général des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, & Chevalier d'honneur de feuë Madame la Ducheffe de Berri, pourvû le 12. Décembre 1710. époufa le 24. Juin 1696. Marie-Françoife Bertault, fille de François Bertault, Ecuyer, Seigneur de Fréauville & de Courcelles, Confeiller au Parlement de Paris, & de Marie de la Garde. Il a eû pour fréres, Roland-François de Kerhoent, mort Evêque d'Avranches, le 2. Octobre 1719. Maurice-Sébaftien de Kerhoent, reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 30. Décembre 1690. lequel fut tué à la bataille de Ramilli, étant lors Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Touloufe, & Jean-Sébaftien de Kerhoent-de Coëtanfao, reçû auffi Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 30. Mai 1690. Celui-ci eft actuellement Brigadier des Armées du Roi, & Gouverneur des Ville & Château de Morlaix, & il a époufé dès le 16. Avril 1729. Innocente-Caterine de Rougé, fille de Jean-Giles de Rougé, Seigneur du Pleffis-Belliére, Colonel du Régiment d'Angoumois, & de Florimonde-Renée de Lantivi-du Crosco.

Les Titres qui ont été produits en Original pour les réceptions defdits Sieurs de Kerhoent-de Coëtanfao, juftifient qu'ils étoient enfans de Noble & puiffant

Sébaftien de Kerhoent, Seigneur de Coëtanfao, de Kérautret, de Crechqué-

raut, de Mescouin, &c. & de Marie-Renée de Kergoet, mariée le 20. Mars 1654. fille aînée & héritiére principale & Noble de François de Kergoet, Seigneur du Guili, de Coetgallou & de Kérézerec, Président au Siége Présidial de Quimper-corentin, & de Marguerite de Loheac ; Que Ledit Sébastien, comme aîné & héritier principal & Noble, donna à Toussaint, René, & Joseph de Kerhoent, ses fréres puisnés, & à Renée de Kerhoent, sa sœur, femme de Roland de Calloet, Seigneur de Lanidi, leur partage Noble & en Juvigneurie dans les biens de leur pére & mére, nommés

François de Kerhoent, Seigneur de Coëtansao & de Kérautret, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Anne de Kerouzeré, fille aînée & héritiére principale & Noble de Vincent de Kérouzeré, Seigneur de Kéraudraon, de Kérasquer, de Morizur, de Chef-du-Bois, &c. & de Claude de Percevaux; Que ledit François, eut pour fréres puisnés, Hervé de Kerhoent, Seigneur de Kérautret, & Claude de Kerhoent, Seigneur de Locmaria (dont la postérité est ci-après déduite), & qu'il transigea avec eux le prémier Septembre 1640. sur le partage Noble des successions Nobles & de gouvernement noble & avantageux de leur pére & mére, qualifiés hauts & puissans

Charles de Kerhoent, (nommé aussi dans d'autres Actes, KERCOENT) Seigneur de Coëtansao, & Isabelle de Crechqueraut, fille de François, Seigneur de Crechqueraut, & de Marie de Penchoat. Que ledit Charles, eut pour frére aîné, François de Kercoent, Seigneur de Kergournadec & de Coetquelsen, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Lieutenant de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, dont la fille aînée, Renée de Kercoent, Dame de Kergournadec, fut mariée le 30. Avril 1616. avec Sébastien de Rosmadec, Baron de Molac; Que lesdits François & Charles de Kercoent, & Marie de Kercoent, leur sœur, femme de François du Cozkaer, Seigneur de Rozambault, Chevalier de l'Ordre du Roi, eurent pour pére & mére Nobles homs

Olivier de Kercoent, Seigneur de Kergournadec, de Trohéon & de Coetquelsen, & Marie de Ploeuc, fille de Nobles gens Pierre de Ploeuc, & de Jeanne de Quellenec, Seigneur & Dame de Kerguégant, laquelle Marie de Ploeuc avoit été mariée en conséquence du décret jugé en la Cour de Carhaix, le 7. Octobre 1559. Que ledit Olivier Kercoent, qualifié Noble & puissant, Sire de Kergournadec, de Trohéon & de Coetquelsen, transigea le 24. Octobre 1576. avec Françoise Kercoent, sa sœur, femme de Nobles homs René Penancoet, Seigneur de Kerouasle, sur le partage Noble qu'elle lui demandoit, comme fils aîné héritier principal & Noble dans les successions nobles, de gouvernement noble & d'antique Chevalerie de leur pére & mére, nommés Nobles & puissans

Alain Kercoent, Seigneur de Trohéon & Jeanne de Kergournadec, qu'il avoit épousée le 13. Février 1530. fille aînée de Noble & puissant François de Kergournadec, Seigneur de Kergournadec & de Coetquelsen, & de Françoise de Kersauzon, Dame de Lanivinon; Et que ledit Alain Kercoent fut compris comme personne Noble, & possédant la Maison Noble de Kergournadec, dans la réformation des Nobles de l'Evêché de Léon, qui fut faite le prémier Mai 1536.

SEIGNEURS DE LOCMARIA.

Claude de KERHOENT, Seigneur de Locmaria, (fils puisné desdits Char-

les de Kerhoent, & Isabeau de Crechqueraut) fut marié au mois de Novembre 1644. dans la Chapelle du Château de Morisur, avec Marie CHEBERI, de laquelle il eut pour fils

Bertrand-René de Kerhoent, Ecuyer, Seigneur de Locmaria, qui fut déclaré Noble, issu d'extraction Noble, & maintenu dans sa qualité d'Ecuyer, par Arrest des Commissaires du Roi en Bretagne, du 21. Mai 1670. & de son mariage qui fut célébré avec Marie GUILLER, dans l'Eglise du Lisçoet, le 28 Octobre 1681. il eut pour fils aîné & héritier principal & Noble

Louis-René de Kerhoent, Seigneur de Locmaria, Capitaine de Dragons dans le Régiment du Chevalier de Rohan, & qui épousa le 30. Avril 1717. Marie-Thérèse DE RAMERU, fille d'Antoine de Rameru, Ecuyer, Sieur du Chesnoi, & de Louise CHAUVEL.

Joseph-Marie de Kerhoent-de Locmaria, leur fils, né le 6. Février 1718. fut reçû Page du Roi dans sa Petite* Ecurie, le 26. Février 1734.

Lozangé d'Argent & de Sable.





YVES-PIERRE-LOUIS DE KERMEL, Ecuyer, Seigneur de Kermézen, demeurant dans la Paroisse de Tréglamuz, Evêché de Tréguier, Province de Bretagne, épousa le 6. Juin 1715. Marie DE COETRIEU, fille de François de Coëtrieu, Ecuyer, Seigneur de Coëtrieu & de Kerguil, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, & de Jeanne-Françoise D'ACIGNÉ. De ce mariage il a eû pour fils, Olivier-Jean-Marie de Kermel, né le 17. Avril 1716. reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 18. Février 1734. sur les Titres qui ont été produits pour sa réception, & qui justifient que ledit Yves-Pierre-Louis de Kermel, est fils aîné héritier principal & Noble de

Louis de Kermel, Ecuyer, Seigneur de Kermézen, dans la Paroisse de Pommerit-Jaudi, Evêché de Tréguier, & d'Elisabeth DE KERMEL, Dame de Kermel, mariée le 11. Janvier 1694. comme fille aînée d'Yves de Kermel, Ecuyer, Sieur de Kergonio, & de Louise DU TREVOU; Que ledit Louis de Kermel, par Arrest des Commissaires du Roi en Bretagne, du 22. Juin 1669. fut déclaré Noble, issû d'extraction Noble, & maintenu dans sa qualité d'Ecuyer, dont il avoit justifié la possession devant lesdits Sieurs Commissaires, depuis l'an 1467. Qu'il eut pour frére puisné, Jaques de Kermel, Ecuyer, Sieur de Kervégan, auquel le 10. Octobre 1685. il donna son partage Noble, dans les biens nobles & de gouvernement noble & avantageux de leur pére & mére, qualifiés Nobles homs

Louis de Kermel, Sieur de Kervégan, de Kermézen, &c. & de Madeléne DE KERGADARAN, Dame de Kerléau, qu'il épousa le 24. Janvier 1643. fille unique & héritiére de Nobles homs François de Kergadaran, Sieur de Kergadaran, & de Marguerite DE KERLEAU; Que ledit Louis de Kermel, donna à Guillaume de Kermel, son frére puisné, Ecuyer, Sieur de Kermadec, le 3. Septembre 1658. son partage en Juvigneurie, à condition de le tenir de lui en parage & en ramage

* ERRATUM. *Lisez* : Grande.

comme

comme Juvigneur, & qu'il étoit fils aîné héritier principal & Noble, de Nobles homs

Henri de Kermel, Ecuyer, Seigneur de Kermézen & de Kernégan, & de Françoise DE LA NOE, Dame de Kerthépaut, mariée le 21. Janvier 1619. fille de Nobles homs Jean de la Noë, Seigneur de Crapeur, de Coatnévénez, &c. & de Marguerite LE VERT; Ledit Henri, fils aîné héritier principal & Noble de Nobles homs

Louis de Kermel, Sieur de Tuoulan, & de Louise DE BOTLOI, qu'il épousa le 2. Octobre 1584. fille de Guillaume de Botloi, Ecuyer, Sieur du Val & du Bislou, & d'Anne DE LAUNAI; Que ledit Louis de Kermel, fit un acord le 13. Septembre 1586. avec Pierre de Kermel, son frére aîné, Ecuyer, Sieur de Coatguialen, sur les diférens qu'ils avoient pour le partage des biens de Jeanne DE ROSMAR, leur mére, & qu'il étoit fils Juvigneur de Nobles gens

Giles de Kermel, Ecuyer, Sieur de Kermézen, & de ladite Jeanne DE ROSMAR, mariée le 21. Aoust 1544. fille de Jean de Rosmar, & de Beatrix DE CADOALAN, & que ledit Giles de Kermel, comme fils aîné de

Prigent de Kermel, & de Marguerite DE KERESPERS, sa femme, donna à Olivier de Kermel, son frére Juvigneur, le 10. Novembre 1553. son partage Noble dans les biens de Nobles gens,

Jean de Kermel, & Marie DE COATNEVENOI, leur ayeul & ayeule, Sieur & Dame de Kéraumessen, dont ledit Giles de Kermel étoit héritier principal & Noble.

De Gueules, à une Fasce d'Argent, acompagnée de deux Léopards d'Or, posés un en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JEAN-GILBERT DE KLASTEN, Ecuyer, Seigneur de Cohon & de Lignerote, demeurant dans la Ville d'Alençon, Diocèse de Séez, Province de Normandie, épousa le 21. d'Aoust 1705. Madeléne DAROT, fille de Pierre Darot, Ecuyer, Sieur de Clermont, & de Madeléne FERREUR; De ce mariage il a huit enfans, savoir, 1 Gaspard-Jean de Klasten, Ecuyer, âgé de 28. ans; 2 Jaques-Casimir de Klasten, Ecuyer, âgé de 22. ans; 3 Pierre-Michel de Klasten, Ecuyer, âgé de 21. ans; 4 Madeléne de Klasten, âgée de 30. ans; 5 Caterine de Klasten, née le 9. Mars 1711. 6 Marie-Madeléne de Kalsten, âgée de 23. ans; 7 Marie-Géneviève de Klasten, née le 2. Janvier 1721. & 8 Anne-Sophie de Klasten, née le 20. Mars 1724. Ladite Marie-Géneviève de Klasten, reçûë à S. Cir le 4. d'Aoust 1728. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Jean-Gilbert de Klasten, eut pour pére & mére,

Jaques-Casimir de Klasten, Comte de Klasten, natif de la Ville de Schlopa en Pologne, & Marguerite LAUDIER, mariée le 19. Novembre 1672. fille de Guillaume Laudier, Écuyer, Sieur de la Crochardiére, Conseiller du Roi, ancien Président en l'Election d'Alençon, & de Marguerite DE LA FOURNERIE; Que ledit

Jaques-Casimir, naturalisé par Lettres du Roi Louis XIV. du mois d'Avril 1672 dûëment regiſtrées, obtint au mois de Novembre de la même année, d'autres Lettres Patentes, auſſi dûëment regiſtrées, par leſquelles, Sa Majeſté le reconnoît Noble & Gentilhomme ancien, de nom & d'Armes, en conſéquence des Titres qu'il avoit repréſentés depuis l'an 1449. pour juſtifier ſon extraction Noble; Que ledit Jaques-Caſimir, étoit fils de haut & puiſſant Seigneur

Jaques de Klaſten, Comte de l'Empire, Seigneur de Falkembourg, de Weiſſenfels, & d'Arensheim, & d'Urſule DE CZARNEKOW, qu'il épouſa dans ladite Ville de Schlopa, le 4. Février 1616. fille de haut & puiſſant Seigneur Martin DE CZARNEKOW, Seigneur de Czarnekow, de Schlopa, de Dranow, &c. & de *Madame* Marie DE DONHOF. Que ledit Jaques de Klaſten, eut pour pére et mére, haut & puiſſant Seigneur

Henri de Klaſten, Comte de l'Empire, Seigneur de Falkembourg, de Ruckenwald, &c. & Caterine-Eliſabeth DE MIZBACK, mariée le 8. Novembre 1579. fille de haut & puiſſant Seigneur Thomas Seigneur de Mizback. Ledit Henri, fils de haut & puiſſant Seigneur

Jean de Klaſten, Comte de l'Empire, Seigneur de Falkembourg, d'Iéterſtorf, de Liébenthal, &c. & d'Anne-Marie DE WEDEL, qu'il épouſa le 5. Aouſt 1498. fille de Has-Adam de Wédel, Seigneur de Néwent, d'Ozembach, d'Altenwédel, &c. & de Sophie DE PUDWELS; & ledit Jean, fils de haut & puiſſant Seigneur

Erneſt de Klaſten, Seigneur de Falkembourg, d'Iéterſtorf & de Liébenthal, & de Caterine DE FELDEN, mariée le 18. Mars 1455. fille de Jean de Felden, Seigneur de Felden, d'Arenſwalde, & de Jochimſtahl; & que ledit Erneſt de Klaſten, fut créé Comte de l'Empire, par Lettres de l'Empereur Frédéric III. du 4. Février 1449. avec permiſſion d'orner ſes Armes de l'Aigle de l'Empire, & de la Couronne de Comte.

De Gueules, à un Lion d'Or, couronné de même; Ecartelé de Pourpre, à une Licorne d'Argent, ſortant à demi corps d'une Riviére de même, & ſur le tout d'Or, à un Aigle de Sable à deux têtes, les Aîles étenduës.



L A



FRANÇOIS DE LAIZER-DE BRION, Lieutenant dans le Régiment de Lionnois, l'an 1681. puis Capitaine dans le même Régiment, l'an 1685. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, créé le 17. Octobre 1711. & Commandant le fecond Bataillon dudit Régiment, l'an 1712. demeurant dans la Paroiffe de Chidrac, Election d'Iffoire, Diocèfe de Clermont, & Généralité d'Auvergne, époufa dans la Ville d'Aire, le 10. Juillet 1700. Thérèfe-Philipine BEQUET, fille de Paul-Philipes Béquet, Ecuyer, Sieur de la Comté & du Bietz, Capitaine d'une Compagnie pour le fervice de Sa Majefté Catholique, & d'Adrienne Thierri. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, Gilberte de Laizer-de Brion, née le 29. Décembre 1709. & Louife de Laizer, née l'onziéme d'Octobre 1711. reçûës toutes deux à S. Cir, l'une l'onze Mars 1719. & l'autre le 5. Aouft 1721. fur les Titres qui furent produits alors pour leurs réceptions, & qui juftifient que ledit François de Laizer, eut pour pére & mére,

Jean de Laizer, Ecuyer, Seigneur de Brion, de Compain & de Sieugeac, Ecuyer de la Grande Ecurie du Roy, par Lettres de retenuë du 22. Janvier 1645. & Jeanne DE BELLINAIS, mariée le 29. Juillet 1648. fille de François de Bellinais, Ecuyer, Seigneur de Bellinais, de la Peire, d'Alorces, de Beffe, &c. & d'Anne DE PELAMORGUE. Que ledit Jean de Laizer, maintenu dans fa Nobleffe par Ordonnance de M. Fortia, Commiffaire départi dans ladite Généralité d'Auvergne, du 12. Septembre 1667. eut pour frére, François de Laizer, Sieur de Sieugeac, Lieutenant Colonel du Régiment d'Effiat, par Commiffion du 4. Février 1639. puis Ecuyer de la Grande Ecurie du Roi, par Lettres de retenuë du 8. Janvier 1641. & tué au Siége de Gravelines l'an 1644. & qu'ils étoient enfans de

Julien de Laizer, Ecuyer, Seigneur de Sieugeac & de Châteaugai, & de Charlote DE CHAMBON, qu'il époufa le 15. Novembre 1604. fille de Noble Jean de Chambon, & d'Anne de Biouzat. Ledit Julien, fils de

Martin de Laizer, Ecuyer, Seigneur de Laizer & de Chidrac, Gentilhomme fervant de la Reine Caterine de Médicis, par Lettres de retenuë du 10. Octobre 1570. & d'Anne DE DOCQ, fa feconde femme, mariée le 27. Aouft 1578. laquelle étoit veuve alors de Noble Jaques DE BINAZAC, & fœur de Noble Jérôme de Docq, Seigneur de Marfac. Que ledit 1 Martin de Laizer, avoit époufé en prémiéres noces, le 4. Aouft 1572. Claude DU MONTEIL, fille de Noble Gabriel du Monteil, Seigneur du Monteil en Gévaudan, & qu'il eut pour frère & fœurs, 2 Jaques de Laizer, Sieur de Chidrac, Gentilhomme fervant, puis Maitre d'Hôtel de Madame, fœur du Roi, l'an 1567. 3 Antonie de Laizer, mariée le 13. Mai 1566. avec Noble Michel DE BARON, Ecuyer, Seigneur de la Martre, & 4 Madeléne de Laizer, femme de Noble Gabriel DE MONTEIL, Seigneur de Monteil, & que tous quatre, ils eurent pour pére & mére,

Jaques de Laizer, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Chidrac, & Hipolite D'ORADOUR, qu'il époufa le 28. Décembre 1530. fille de Jaques d'Oradour, Ecuyer, Seigneur d'Oradour, de S. Gervazi, de Beteil, &c. & d'Antonie DE TOURCIAC.

Ledit Jaques de Laizer, & Martin de Laizer, son frére aîné, Prêtre, Curé de Sarri en Bourgogne, enfans de

Fauconet de Laizer, Ecuyer, demeurant au lieu de Chidrac, & de Jeanne DE LA GUESLE, mariée le 10. Mars 1494. fille de Jean de la Guesle, Ecuyer, Seigneur de la Guesle, & d'Isabelle DE NEIROUX. Que ledit Fauconet, eut pour frére, François de Laizer, dit Cidrac, Ecuyer, qui épousa le 5. Novembre 1494. Hélène DE SAULX, fille de Noble homme Regnaud de Saulx, Ecuyer, & à laquelle haut & puissant Seigneur Messire Jean DE BAUDRICOURT, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maréchal de France, & Gouverneur de Bourgogne, fit une donation de la somme de 300. livres, s'obligeant en outre de la vétir suivant son état, & que lesdits Fauconet & François de Laizer, eurent pour pére & mére,

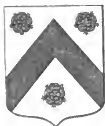
Jaques de Laizer, I. du nom, Ecuyer, Bailli du Comté d'Auvergne, & Antoinette DE LA TOUR, mariée le prémier d'Aoust 1460. fille de Noble Pierre de la Tour, Seigneur du Gripel-lez Oliergues, & de Jeanne DU VERNET, sa femme. Que ladite Antoinette de la Tour, par son Testament du 3. Mai 1498. voulut être enterrée dans l'Eglise de Chidrac, & qu'à ses Funerailles fussent appellés trente Prêtres, à chacun desquels seroit distribué la somme de deux sols six deniers. Que ledit Jaques de Laizer, & François de Laizer, son frére, homme d'Armes des Ordonnances du Roi, étoient enfans de Noble

Georges de Laizer, Ecuyer, & de Marguerite DE LANDOUZE, laquelle étant veuve, fit une donation le 13. Janvier 1479. ausdits Jaques & François de Laizer, ses enfans, de la somme de 300. Réaux d'Or, & de 10. liv. de rente, qui lui avoient été constitués pour sa dot le 5. Aoust 1444. par Louis de Landouze, son frére, & que ledit Georges, lequel vendit la Seigneurie de la Montagne-de Vaisséras, à haut & puissant Seigneur Messire Dragonet DE LASTIC, Chevalier, Seigneur de Lastic, eut pour pére & mére,

Reinard de Laizer, Ecuyer, & Marguerite DE VAISSERAS, Dame de la Montagne de Vaisséras, dans la Paroisse de Compains & Brion, Diocése de Clermont, aux successions desquels Antoinette de Laizer, leur fille, veuve de Pierre (*dit* Jean) AUBIER, Ecuyer, renonça le 23. Aoust 1471. au profit de Jaques de Laizer, son neveu.

De Sable, à une Bande d'Argent, acompagnée en Chef d'une Etoile & d'une Rose de même, & en pointe d'une Rose & d'une Etoile aussi d'Argent.





MARC-ANTOINE DE LANCRAU, Ecuyer, Seigneur de Chanteil, dans la Paroisse de Méral, Election de Châteaugontier, Diocése d'Angers, & Généralité de Tours, naquit l'onziéme de Novembre 1688. & fut marié le 6. d'Avril 1714. avec Louise-Sophie LE CHAT, fille d'Henri le Chat, Seigneur de Verné, Conseiller au Parlement de Rennes, & de Louise-Renée DU VERDIER-DE GENOUILLAC. De ce mariage il a eû pour fils, Aléxis-Marc-Antoine de Lancrau-de Chanteil, né le 24. Mai 1715. & reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 30. Aoust 1730. sur les Titres produits alors pour sa

réception, & qui justifient que ledit Marc-Antoine de Lancrau, eut pour pére & mére,

Aléxis de Lancrau, Ecuyer, Seigneur de Chanteil, de la Motte-S. Péan, de la Motte-Boisfroyer, de la Grand-Maison, &c. & Françoise-Marie DE BREON, qu'il épousa le 14. Octobre 1686. fille de Marc de Bréon, Ecuyer, Seigneur de Bréon, & de Françoise LE PICARD. Que ledit Aléxis de Lancrau, fut maintenu avec Henri de Lancrau, son frére, dans la possession de leur Noblesse, par Ordonnance de M. Voysin-de la Noiraïe, Commissaire départi dans ladite Généralité de Tours, du 22. Mars 1667. & qu'ils étoient enfans de

Jaques de Lancrau, Ecuyer, Seigneur de Chanteil, du Tertre, de la Saudraie, de la Haute-Bergére, &c. & de Renée DE MEAULNE, sa seconde femme, mariée le 21. Décembre 1649. fille d'Urbain de Meaulne, Ecuyer, Seigneur de Rouesse, Grand Maitre des Eaux & Forêts de France au Département de Touraine, & d'Anne AMELLON. Que ledit Jaques de Lancrau, épousa en prémiéres noces, le 13. Avril 1622. Claude DE SALLES, fille de Claude de Salles, Chevalier, Seigneur de Lescoublére au Maine, de Maligni, de la Bellioniére, &c. & de Lucréce TAVEAU, & qu'il eut pour pére & mére,

Jean de Lancrau, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Saudraie, du Tertre, de la Haute-Porée, de la Prevôté, &c. & Caterine LE VOYER, mariée le 5. Mai 1598. fille de Jaques le Voyer, Ecuyer, Seigneur de la Haute-Bergére & de la Bréchére, & de Caterine DU CHATELET-DE LA PEZELIERE. Que ledit Jean de Lancrau, maintenu dans sa Noblesse avec Jaques de Lancrau, son fils, par Ordonnance de Mrs. d'Etampes & de Bragelongne, Commissaires départis pour le régalement des Tailles dans la Généralité de Tours, du 30. Avril 1635. eut pour frére & sœur consanguins du second Lit, Lancelot de Lancrau, Ecuyer, Sieur de Piard, & Marie de Lancrau, femme de Giles GAIDON, Ecuyer, Sieur de la Bizoliére, avec lesquels il transigea le 7. Juillet 1617. pour le partage d'une somme de 12000. liv. qui avoit été léguée à Jean de Lancrau, leur pére, Ecuyer, par le Testament de Pierre de Lancrau, Evêque de Lombez, du 10. Avril 1598. & qu'ils étoient enfans dudit

Jean de Lancrau, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Saudraie, qui épousa en prémiéres noces, le 3. d'Aoust 1563. Françoise DE LA BOUESSIERE (mére dudit Jean de Lancrau, II. du nom) & veuve de Maurice DE FAUQUEREAU, Seigneur de la Colletière, & en secondes noces, Caterine DU CHATELET, veuve de Jaques LE VOYER, Ecuyer, Seigneur de la Haute-Bergére, mentionné ci-dessus. Que ledit Jean de Lancrau, I. du nom, & Marguerite de Lancrau, sa sœur, femme de Noble homme Claude DU PRÉ, Sieur de la Mabiliére, l'an 1575. eurent pour pére & mére, Noble homme

André de Lancrau, Seigneur de la Saudraie, & Françoise DE PORSAL, mariée le 14. Novembre 1532. comme fille unique de Nobles personnes Philipes de Porsal, Sieur de la Porée, & Françoise HULIN. Ledit André, fils aîné de Noble personne

Mathurin de Lancrau, Seigneur de la Saudraie, & d'Ambroise BOUTIER, qu'il épousa le 8. de Mars 1504. fille de Jaques Boutier, Ecuyer, Seigneur du Tertre, Paroisse de Montbizot dans le Maine, & de Madeléne LE CLERC. Que ledit Mathurin, eut pour pére & mére,

Antoine de Lancrau, Ecuyer, Seigneur de la Saudraie, & Caterine RIDOUET,

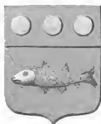
dont le mariage fut acordé le 31. Octobre 1479. du consentement de Guillaume Ridouet, son frére, Ecuyer, Seigneur de Sauce. Ledit Antoine, fils de Noble personne

Yvonet de Lancrau, Sieur de la Saudraie, & de Caterine CHEMINART, qu'il épousa le 31. Janvier 1459. fille de Jean Cheminart, Ecuyer, Seigneur de la Porcherie, & de Bertrane DU TERTRE, & que ledit Yvonet de Lancrau, & Jean de Lancrau, son frére aîné, Ecuyer, Seigneur de Lancrau, dans la Paroisse de Chantocé en Anjou, étoient enfans de

Girard de Lancrau, & de Mathurine DE BRIE, sa femme.

D'Argent, à un Chevron de Sable, acompagné de trois Roses de Gueules boutonnées d'Or, & posées deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





JEAN DE LANEAU, II. du nom, Ecuyer, Sieur de Marei, demeurant dans la Paroisse de Moutier-S. Jean, Diocése de Langres, Bailliage de Semur en Auxois, & Généralité de Dijon, épousa le 7. de Janvier de l'an 1716. Anne GAYOT, fille de François Gayot, Ecuyer, Sieur de la Motte, & de Françoise BILLARD. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Anne-Louise de Laneau-de Marei, batisée le 8. Janvier 1722. reçûë le prémier Octobre 1733. au nombre des Filles Demoiselles, élevées sous la protection de la REINE, & par les soins de M. Languet-de Gergi, Curé de S. Sulpice, dans la Maison de l'Enfant JESUS, à Paris, sur les Titres représentés en Original au Juge d'Armes de France, lesquels justifient que ledit Jean de Laneau eut pour pére & mére,

Jean de Laneau, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Marei, & Seigneur de Bard en partie, & Roline MOUHARD, dont le Contrat de mariage fut acordé le 10. Septembre 1670. & que ledit Jean de Laneau, partagea le 7. Septembre 1680. avec Marguerite de Laneau, sa sœur, femme de François de Mareau, Ecuyer, Sieur de Marei, & leurs cohéritiers, les biens de leur pére & mére, nommés

Louis de Laneau, Ecuyer, Seigneur de Bard & de Marei, & Françoise DE DAMOISEAU, qu'il épousa le 25. Janvier 1626. fille de François de Damoiseau, Ecuyer, Sieur de la Motte, & de Marguerite DE HIERME. Ledit Louis, fils de

Jaques de Laneau, Ecuyer, Sieur de Marei, Capitaine d'une Compagnie de cinquante Carabins, pour le service du Roi, l'an 1616. & de Philberte DE VAUSSIN, mariée le 28. Aoust 1595. fille de Noble Jean de Vaussin, Seigneur de Corpsains, & d'Elisabeth DE MACHECOT; Que ledit Jaques de Laneau, donna l'onze Avril 1614. son aveu & son dénombrement de sa Maison appellée le Château de Bard, mouvant en Fief de l'Abbaye du Moutier-S. Jean, & qu'il eut pour pére & mére,

Henri de Laneau, Ecuyer, Sieur de Marei & de Montfort, Homme d'Armes de la Compagnie du Duc de Nivernois, & Capitaine de cinquante Arquebusiers à pied François, sous la charge de Claude de Saux, Seigneur de Ventoux, l'an 1569. puis Capitaine de deux cens hommes de Guerre, Gouverneur de la Ville de Noyers,

l'an 1570. & Maréchal des Logis de la Compagnie du Seigneur de Mandelot, l'an 1589. & Eugéne Gillet, sa seconde femme. Que ledit Henri de Laneau avoit épousé en prémiéres noces, le 7. Novembre 1546. Jeanne de Chaugi, fille de Christophe de Chaugi, Ecuyer, & de Jeanne de Ragni, duquel mariage il eut trois enfans, Hubert, Jaques & Philipes de Laneau, vivans l'an 1589. & dont on ne connoît point la postérité.

D'Azur, à un Barbeau d'Argent, posé en Fasce, & un Chef d'Azur, chargé de trois Bezans d'Or.





Albert-Louis LARDENOIS-de Ville, Ecuyer, Baron de Bolandre, Seigneur de Beuteville & d'Aspremont, demeurant au lieu de Dohan, Paroisse de S. Lambert-de Belvaux, Doyenné de Grai, Duché de Bouillon, & Diocèse de Liége, fit homage du Fief du Charme, situé dans la Seigneurie de Noirefontaine, & mouvant dudit Duché de Bouillon, le 3. Mars 1693. & fut marié le 16. Janvier 1715. avec Marie-Marguerite de Neverlée, fille de Jean de Neverlée, Seigneur de Baulet, & de Marie-Marguerite de Wal. De ce mariage il a eû pour fils, Philipes-Godefroi-Antoine-Joseph Lardenois-de Ville, batisé le 11. Octobre 1716. & reçû Page du Roi dans sa Petite Ecurie, le 22. Octobre 1732. sur la représentation qu'il fit de ses Titres de Noblesse, lesquels justifient que ledit Albert-Louis Lardenois-de Ville, & Christophe Lardenois, son frére, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de France, le 16. Juin 1664. eurent pour pére & mére,

Guillaume Lardenois-de Ville, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Dohan & de Haomée, & Louise de Orei, qu'il épousa le 19. Septembre 1639. fille de Charles de Orei, Ecuyer, Seigneur de la Neuville, de Pouilli, de Luzi, &c. & de Françoise d'Allomont, Barone de Bolandre. Que ledit Guillaume, donna à Louis Duc de Bourbon, Prince de Condé, Comte de Clermont & de Stenai, le prémier Septembre 1663. son aveu & son dénombrement des héritages qu'il possédoit dans la mouvance du Comté de Stenai, comme héritier de ses pére & mére, nommés

Florent Lardenois-de Ville, Ecuyer, Seigneur de Dohan, de Lavaux, de Chavanes, &c. Capitaine du Château d'Herbemont, & Marguerite de Mouzai, mariée le 9. Septembre 1600. fille de Claude de Mouzai, Sieur de Mouzai, & de Jeanne de Orei. Ledit Florent, fils de Noble

Guillaume Lardenois-de Ville, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Habronval, aussi Capitaine dudit Château d'Herbemont, par Commission du 7. Septembre 1555. & de Nicole de Lierneux, avec laquelle il étoit marié avant le 6. Novembre 1562. Que ledit Guillaume Lardenois, & Lambert Lardenois-de Ville, son frére, Capitaine de Gens de Guerre, à cheval & à pied, tenant Garnison au Château d'Herbemont, étoient enfans de Noble Seigneur

Thomas Lardenois-de Ville, & de Marie de Cheoux, sa femme, lesquels conjointement firent leur Testament le 11. Avril 1545.

D'Azur, à une Fasce d'Argent cablée.





Claude-François LAVECHEF-du Parc, Ecuyer, Confeiller-Sécrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, pourvû le 27. Aouft 1733. et Sécrétaire de M. le Cardinal de Fleuri, Miniftre d'Etat, demeurant à Verfailles, époufa le 6. Septembre 1731. Marie-Madeléne Mercier, fille de Simon Mercier, Ecuyer, Confeiller du Roi, Contrôleur général de la Maifon de la Reine, & de Marie-Madeléne Bocquet, qui a eû l'honneur d'être Nourrice de feu Monfeigneur le Dauphin, Duc de Bretagne, & de Sa Majesté Régnante.

D'Azur, à un Cigne d'Argent, nageant sur une Riviére de Sinople, fa tête plongée dans l'Eau; Et trois Etoiles d'Or, pofées en Chef. Cet Ecu timbré d'un Cafque de profil.





Claude LAURENS, Confeiller du Roi, Maitre ordinaire en fa Chambre des Comptes, Aides & Finances de Normandie, établie à Rouen, & l'un des prémiers Commis de M. le Blanc, Sécrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verfailles au mois de Janvier de l'an 1723. fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, le Duc d'Orléans, Régent, préfent, le Blanc, & fcellées.

Les motifs de cet anobliffement, détaillés dans lefdites Lettres, font, que ledit Sieur Laurens étant entré dès l'année 1688. en qualité de Commis dans les Bureaux de la Guerre, y avoit fervi fans difcontinuation fous M^rs. de Louvois, de Barbezieux, Chamillart & Voyfin, jufqu'au commencement de l'année 1712. qu'ayant été chargé en chef par ledit Sieur Voyfin, du Bureau dans lequel il avoit toujours travaillé, il s'y étoit employé tant fous lui, que fous les ordres du Confeil de la Guerre, avec une exactitude, une probité & une capacité également reconnuë; que d'ailleurs, ledit Sieur Laurens étoit iffu d'une bonne & ancienne Famille de la Ville de Senlis, Jean Laurens, fon pére, Avocat en Parlement, Bailli de Chantilli, & Lieutenant des Chaffes de la Foreft Royale d'Halatte, ayant rendu des fervices importans au feu Roi, &c. Ces Lettres adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, Cour des Aides, & Bureau des Finances de la Ville de Rouen, ont dû y être regiftrées.

Les Armes réglées pour ledit Sieur Laurens, par le Juge d'Armes de France, font :

De Gueules, à trois Croifettes d'Argent, pofées deux en Chef, & une en pointe; l'Ecu timbré d'un Cafque de profil.





PHILIPES DE LAUZON, Ecuyer, Seigneur de la Poupardiére, demeurant à Poitiers, fut maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, avec Jaques de Lauzon, son cousin germain, Sieur de la Roulliére, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans la Généralité de Poitiers, du 13. Mars 1715. & de son mariage acordé le 13. Juin 1697. avec Anne-Louise D'ESCOUBLEAU, fille de Jaques d'Escoubleau-de Sourdis, Chef d'Escadre des Armées Navales de SA MAJESTÉ, & de Renée ROBIN; Il eut pour enfans, 1 François-Joseph de Lauzon, né au mois de Juin 1709. 2 François-Anne de Lauzon, né le 6. Février 1712. 3 François-Anne-Séraphin de Lauzon, né le 6. Janvier 1718. 4 Anne de Lauzon, Religieuse dans le Couvent des Filles de Notre-Dame à Poitiers; 5 Marie-Anne de Lauzon, & 6 Anne-Caterine de Lauzon, née le 4. Janvier 1713. reçûë à S. Cir le 16. Septembre 1721. sur les Titres produits alors pour sa réception, lesquels justifient que ledit Philipes de Lauzon, eut pour pére & mére,

Pierre de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de Poupardiére, & Marie GUESDON, qu'il épousa le 21. Juillet 1675. fille de Noble homme Louis Guesdon, Sieur du Daisné, & d'Antoinette POLLIE. Que ledit 1 Pierre de Lauzon, eut pour fréres, 2 François de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de Chaumeil, & 3 Louis-James-Auguste de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de Chazaux, & qu'ils étoient enfans de

Jean de Lauzon, II. du nom, Seigneur de Prémilli, de la Poupardiére & de la Roulliére, Conseiller Clerc au Présidial de Poitiers, l'an 1627. puis Trésorier de France au Bureau des Finances de ladite Ville, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, par Lettres du 28. Novembre 1651. & de Suzanne GARNIER, mariée le 10. Janvier 1629. fille de Pierre Garnier, Ecuyer, Sieur de Vieuxvire, du Palais, &c. Bailli de Gastines en Poitou, & de Suzanne GOUFFIER. Que ledit Jean de Lauzon, eut pour frére aîné, François de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de Bagnaux, aussi Trésorier de France à Poitiers, & pour frére & sœurs puisnés, Philipes de Lauzon, Ecuyer, Seigneur de la Mosnerie & de la Gorelliére; Louise de Lauzon, mariée en prémiéres noces avant le trois Février 1627. avec Joseph JOUSLARD, Ecuyer, Sieur d'Airon, Grand Maitre des Eaux & Forêts de France; & en secondes noces, avant l'an 1679. avec Charles PIDOU, Ecuyer, Sieur de Polier, & Anne de Lauzon, femme de Charles DE LAGE, Ecuyer, Sieur du Rivault, & que tous cinq, ils eurent pour pére & mére,

Jean de Lauzon, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Lirec, de la Roulliére & de la Poupardiére, Conseiller du Roi, Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université de Poitiers, Trésorier de France, & Général des Finances en Poitou, & Marguerite DE CUJAC, qu'il épousa le 31. Décembre 1584. fille d'André de Cujac, Sieur du Puis & de Bagnaux, & d'Anne DENIS. Ledit Jean de Lauzon, fils de Noble homme

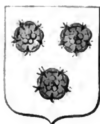
François de Lauzon, Sieur de Lirec, Docteur ès Droits, Cõnseiller du Roi, Conservateur des Priviléges Royaux de ladite Université, & d'Hilaire BOINET, mariée le 13. Février 1558. fille de Pierre Boinet, Ecuyer, Sieur de la Frémaudiére, & de Marie GERVAIN; Que ledit François de Lauzon, en considération *de son mérite, de sa vertu, de son intégrité & de son savoir,* fut prié d'accepter la Charge de Maire de la Ville de Poitiers, & y fut reçû le 26. Juin 1573. Qu'il eut pour

frére aîné, René de Lauzon, Prieur de S. Just, & Chanoine de l'Eglise de S. Hilaire de ladite Ville, lequel par un acord du 31. Juillet 1559. renonça en sa faveur aux successions de leur pére & mére, nommés

James de Lauzon, Sieur de Lirec, Avocat du Roi à Poitiers, & Andrée Laurent, sa femme; Et que ledit James de Lauzon, élû Echevin de la même Ville, depuis le 28. Juin 1532. jusqu'en 1541. qu'il en fut créé Maire & Capitaine, mourut au mois d'Octobre 1549.

D'Azur, à trois Serpens d'Argent, arondis, & posés deux & un.





René-Louis LEGIER, Ecuyer, Seigneur de la Sauvagiére & de la Barre, demeurant audit lieu de la Barre, Paroisse de Ménigouste, près de S. Maixent en Poitou, Diocése, Election & Généralité de Poitiers, naquit l'onziéme d'Aoust 1716. & fut reçû Page du Roi, dans sa Grande Ecurie, le 16. Mars 1734. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, lesquels justifient qu'il eut pour pére & mére,

Pierre-Louis Légier, Ecuyer, Seigneur de la Barre & de la Sauvagiére, & Elisabeth Buignon, qu'il épousa le 28. Juin 1706. fille de Pierre Buignon, Ecuyer, Seigneur de Bellefoi, Conseiller du Roi au Siége Présidial de Poitiers, & de Catérine de la Lande. Que ledit Pierre-Louis Légier, maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Quentin-de Richebourg, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans ladite Généralité, du 12. Janvier 1715. étoit fils de

René Légier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Cressoniére, de la Barre-Pouvreau, de Fontvairine, &c. & de Marie Poitevin, mariée le 11. Février 1665. fille d'Olivier Poitevin, Ecuyer, Sieur de la Darmiére, & de Philotée Gervier. Que ledit René Légier, & Henri Légier, son frére, Seigneur de la Sauvagiére, firent entr'eux le 27. Février 1684. un partage des biens de Renée Poitevin, leur mére, & qu'ils étoient enfans de

Louis Légier, Seigneur de la Sauvagiére & de la Barre-Pouvreau, Chevalier de l'Ordre du Roi, créé le 16. Mars 1651. & confirmé le 28. Avril 1665. Que le Contrat de son mariage fut acordé le 5. Mai 1626. avec ladite Renée Poitevin, fille d'Antoine Poitevin, Chevalier, Seigneur du Plessis-Landri, de la Gourderie, &c. & de Rénée Robert, sa prémiére femme, & qu'il eut pour pére & mére,

René Légier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Sauvagiére, & de la Barre-Pouvreau, & Louise Goulard, qu'il épousa le 24. Janvier 1607. fille de haut & puissant Anne Goulard, Ecuyer, Seigneur de Beauvois & de Bois-Pouvreau, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Jeanne l'Evesque-de Marconai. Que ledit René eut pour frére, Pierre Légier, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, dit de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré d'Aquitaine, le 4. Mai 1580. & qu'ils étoient enfans de

Philipes Légier, Ecuyer, Seigneur de la Sauvagiére, & de Renée Claveurier,

Dame de la Barre-Pouvreau, mariée le 30. Mai 1557. fille de Jean Claveurier, Ecuyer, Elu en Poitou, & de Louise BOILESVE. Que ledit Philipes Légier, partagea le 23. Janvier 1582. avec Françoise Légier, veuve de Claude CATHUS, Ecuyer, Seigneur du Pleffis-Varaize, & avec Marguerite Légier, femme de Mathurin DE LA CHAUSSÉE, Ecuyer, Seigneur de la Roulliére, la fucceffion de Marie de Mauléon, leur mére, & qu'ils eurent pour pére,

Noel Légier, Seigneur de la Sauvagiére, Chevalier de l'Ordre du Roi, lequel tant en fon nom que pour ladite Marie DE MAULEON, fa femme, & Joachim Légier, fon frére, Ecuyer, donna fa déclaration au Sénéchal de Poitou, le 19. Septembre 1540. des Fiefs & arriéres-Fiefs qu'ils poffédoient dans le Comté de Poitou, & dans les Pays & Duché d'Anjou. Ledit Noel Légier, fils de Noble perfonne

Jaques Légier, Ecuyer, Seigneur de la Sauvagiére, & de Jeanne DE LA CHAPELLERIE, aufquels le Pape Léon X. acorda l'an 1516. la permiffion d'avoir un Autel portatif, fur lequel ils puffent faire célébrer journellement les Saints Miftéres, à l'exception du tems de Pâques.

D'Argent, à trois Rofes de Gueules, feuillées de Sinople, & pofées deux & une.





JEAN DE LEIMARIE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Roche, demeurant dans la Paroiffe de Razac en Périgord, Diocèfe & Election de Périgueux, Généralité de Bourdeaux, époufa le 18. Décembre 1708. Marguerite DE SAUZILLON, fille d'Armand de Sauzillon, Ecuyer, Seigneur de Montignac, & de Jeanne DE BEILI, & il obtint des Lettres Patentes du 12. Aouft 1726. qui lui permirent de faire au Bureau des Finances de ladite Généralité, l'homage qu'il devoit au Roi, pour le droit de Juftice, haute moyenne & baffe, qu'il avoit fur le Village & Château de la Roche, mouvant de Sa Majefté, à caufe de fon Comté de Périgord. De fon mariage avec ladite Marguerite de Sauzillon, il a eû dix enfans, & entr'autres Jean de Leimarie, né le 14. Janvier 1712. reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 23. Juin 1728. fur les Titres produits alors pour fa réception, lefquels juftifient que ledit Jean de Leimarie, & Raimond de Leimarie, fon frére, Garde du Corps du Roi en 1729. étoient enfans de Noble

Jean de Leimarie, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Roche, & de Marie ANDRIEU, qu'il époufa le 27. Février 1686. fille de Jean Andrieu, Sieur de la Plante, & de Marie ROI. Que ledit Jean de Leimarie, fut maintenu dans fa Nobleffe avec Léon de Leimarie, fon frére puifné, Ecuyer, Sieur de Baffignac, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Maître des Requêtes, & Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 15. Janvier 1700. Qu'ils eurent pour fœurs, Françoife de Leimarie, mariée le 20. Février 1680. avec Jean DU CHILLAUD-DES FIEUX, Ecuyer, Sieur de Charenzac, & Gabrielle de Leimarie, femme de Raimond DE BANNES, Ecuyer, Sieur de Bonaguet, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Fronton (*dit* Forton) de Leimarie, Ecuyer, Sieur de la Roche, dans la Paroiffe

de Razac, & Jeanne DU CHILLAUD, mariée le 21. Mai 1651. fille de Bertrand du Chillaud, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, & d'Isabeau DE FAYOLE. Que ledit Fronton de Leimarie, maintenu aussi dans sa Noblesse par Ordonnance de M. Pellot, Commissaire départi dans la même Généralité, du 5. Mai 1668. étoit fils de

Guillaume de Leimarie, III. du nom, Ecuyer, Sieur de la Roche, & de Jeanne DE LA CROPTE, qu'il épousa le 15. Juillet 1599. fille de François de la Cropte, Ecuyer, Sieur de la Meinardie, de la Motte-de Siourac, &c. & de Jaquette DE MONTFERRAND. Que ledit Guillaume de Leimarie, transigea l'onziéme d'Aoust 1600. avec Poncet de Leimarie, son frére, lors Chanoine de l'Eglise Collégiale de S. Front de Périgueux, (puis Chartreux à Toulouse l'an 1604.) sur les diférends qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére & mére, nommés

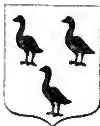
Guillaume de Leimarie, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Rat, & Barbe DE S. ASTIER, mariée le 31. Janvier 1570. fille de Fronton de S. Astier, Ecuyer, Seigneur du Lieudieu, & de Philipe DU PUI, & sœur de Geoffroi de S. Astier, Seigneur de Lieudieu, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur pour Sa Majesté de la Ville de Verdun & du Pays Verdunois; Ce Guillaume de Leimarie fut tué au Siége de la Ville de Périgueux, le 4. Juin 1578. ainsi que Jean de Leimarie, son frére, Ecuyer, Sieur de l'Espinasse, & ils étoient enfans de

François de Leimarie, Ecuyer, Seigneur du Rat, & de Marguerite DE LANDRIC, qu'il épousa le 17. Février 1540. fille de Noble Elie de Landric, Seigneur de Lantérie, & de Marguerite FOUCAUD; Ledit François, fils de

Guillaume de Leimarie, I. du nom, aussi Ecuyer, Seigneur du Rat, en Périgord, & d'Antoinette ARNAUD.

D'Or, à trois Roses de Gueules, posées deux & une.





BALTAZAR DE LERETTE, Ecuyer, Seigneur du Poet, de Rilli, &c. ci-devant Capitaine dans le Régiment de Chartres Infanterie, & demeurant dans la Ville de Blois, Généralité de Tours, naquit le 15. Juin 1684. fut maintenu dans sa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin-de Beauséjour, Commissaire départi dans ladite Généralité, du prémier Septembre 1716. & de son mariage acordé le 7. Janvier 1714. avec Louise-Ursule BOUTAUD, il a eû pour fils Nicolas de Lérette, Ecuyer, né le 28. Avril 1716. Les Titres qui ont été produits pour la preuve de la Noblesse de Baltazar de Lérette, & pour celle de Françoise-Charlote de Lérette, sa sœur, née le 25. Mars 1686. & reçûë à S. Cir le 20. Avril 1697. justifient qu'ils sont enfans de

Joseph de Lérette, Ecuyer, Seigneur du Poet, Ecuyer-Commandant les Ecuries de Monsieur, Duc d'Orléans, l'an 1675. & Lieutenant des Chasses d'Amboise & de Montrichart, l'an 1679. & de Françoise RENARD, qu'il épousa le 30. Aoust 1682. fille de Louis Renard, Ecuyer, Sieur de Rilli, Gentilhomme ordinaire de

la Chambre du Roï, & d'Anne ANDRÉ. Que ledit Joseph de Lérette, eut pour frére, Marc-Antoine de Lérette, Commissaire ordinaire de l'Artillerie, Ingénieur en Chef des Fortifications de Philippeville, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Gilbert de Lérette, II. du nom, Ecuyer, Seigneur du Poet, dans la Paroisse de Brousse en Auvergne, & Matheline DU CROC, sa seconde femme, mariée le 22. Avril 1646. fille de Pierre du Croc, Ecuyer, Sieur de Neuville, & de Jaqueline DE ROCHEFORT. Que ledit Gilbert de Lérette, maintenu dans sa Noblesse, par Ordonnance de M. de Fortia, Commissaire départi dans la Généralité d'Auvergne, du 13. Aoust 1668. avoit épousé en prémiéres noces, le 3. Février 1642. Caterine TONNELIER, fille d'Antoine Tonnelier, Notaire Royal & Châtelain du Bourg d'Auzelle, Diocèse de Clermont, & qu'il étoit fils de Noble

Gilbert de Lérette, I. du nom, Seigneur en partie de Lérette, & de Marie DE BARDS, Dame de Poet, mariée le 4. Septembre 1616. fille de Noble Gilbert de Bards, Ecuyer, Sieur de Crozat, & d'Anne DE MIEL; Qu'il eut pour frére, Hugues de Lérette, Ecuyer, dont le mariage fut acordé le 20. Avril 1618. avec Anne DE VAUX, fille de Noble Gabriel de Vaux, Ecuyer, Sieur de Vaux & de la Vicomté, & que tous deux ils étoient enfans de Noble

Guillaume de Lérette, Seigneur de Lérette, & de Marguerite DE BOURNAT, qu'il épousa le 31. Juillet 1583. fille de Noble Pierre de Bournat, Seigneur de la Faye, & de Jeanne DE PIROU. Ledit Guillaume, fils de Noble

Michel de Lérette, Ecuyer, Seigneur de Lérette, dans la Paroisse de S. Dierri en Auvergne, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de la Barge, & d'Anne DE HALLEBROT, mariée le 13. Octobre 1560. fille de Raimond de Hallebrot, & de Renée FONTEIRE. Que ledit Michel de Lérette, eut pour frére aîné, François de Lérette, Ecuyer, & pour frére puîné, Guillaume de Lérette, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Lérette, Capitaine de Gens de pied pour le service du Roi, lequel a fait une postérité, & que tous trois ils eurent pour pére & mére, Noble

Jean de Lérette, Ecuyer, Seigneur de Lérette, & Marguerite DE QUINQUEMPOIX, vivans avant l'an 1535.

D'Argent, à trois Gruës de Sable, béquées & onglées de Gueules, ayant les extrémités des Ailes aussi de Gueules, & posées deux & une.





RENÉ-YVES LESQUEN, Ecuyer, Seigneur de Largentais, Lieutenant des Maréchaux de France, demeurant dans la Paroisse de S. Lormel, Evêché de S. Brieuc en Bretagne, naquit le 8. Mars 1687. fut marié le 7. Février 1710. avec Marguerite-Françoise-Agnès DE LA CHAPELLE, Dame de la Villesalou, fille de François de la Chapelle, Ecuyer, Seigneur de la Villesalou, Lieutenant Colonel de la Noblesse dudit Evêché de S. Brieuc, & de Renée-Agnès TRANCHANT, & il obtint de Jean-Sévére, Comte de Rieux, comme Seigneur Baron de Plancoet, le 22. Mai 1718. la permission de faire cons-

truire un Pont-Levis dans la Maison & Manoir noble de Largentais, mouvans noblement de ladite Baronie de Plancoet. De son mariage avec ladite Dame de Villesalou, il eut pour fils, Constance-François-René Lesquen-de Largentais, né le 10. Mai 1711. & reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 13. Mai 1728. sur les Titres qu'il produisit alors en original, & qui prouvent que ledit René-Yves Lesquen eut pour frére & sœurs puisnés, Constance-René Lesquen, Ecuyer, & Marie-Françoise Lesquen, femme séparée de corps & de biens de N du Bouilli, Ecuyer, Seigneur de Raisnon, ausquels il donna leur partage noble le 7. Aoust 1714. comme fils aîné héritier principal & noble de

René-Maurice Lesquen, Ecuyer, Seigneur de Largentais, de la Ménardais & de Kerohan, & de Noble Généviéve Bouan, sa femme, qu'il épousa le 15. Juin 1686. fille de Jean Bouan, Seigneur de la Garde, de la Villehatte, de la Hazaïe, &c. & de Géneviéve Poulain. Que ledit 1 René-Maurice Lesquen, eut pour fréres & sœurs, 2 François Lesquen, Ecuyer, Major des Milices entre les Riviéres de Rance & d'Arguenon; 3 Alain-Joseph Lesquen, Ecuyer, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment d'Humiéres; 4 Louis-Jean Lesquen, Ecuyer, Sous-Lieutenant dans le même Régiment; 5 Etienne Lesquen, Sieur de la Vieuville, Cadet dans la Flotte du Roi; 6 Jeanne-Renée, & 7 Mauricette-Roze Lesquen, ausquels comme fils aîné & héritier principal & Noble, il donna le 4. Février 1695. leur partage Noble dans les biens nobles, & de gouvernement noble, de leur pére & mére, nommés

François Lesquen, Ecuyer, Sieur de Largentais, & Mauricette-Renée de Gourcuff, mariée le 12. Juillet 1656. comme fille aînée de Louis de Gourcuff, Ecuyer, Seigneur de Tréménec, de Kerdanet, de Kerhoan, de Pénanguer, &c. & de Mauricette de Ploeuc; (*Elle eut en mariage la somme de 36000. liv. & elle reçût pour présent de noces de la part des pére & mére dudit Sieur de Largentais, un service d'argent, consistant en un Bassin, une Eguiére, deux Flambeaux, douze Assiétes, douze Cuilliéres, douze Fourchettes & une Salliére, outre un Collier & un Bracelet de Perles, & un Diamant.*) Que ledit François Lesquen, étoit fils aîné & héritier principal & Noble de

René Lesquen, Ecuyer, Sieur de la Ménardais, des Salles & de la Marre, Conseiller du Roi, Lieutenant général de la Marine, & Sénéchal de la Cour de S. Malo, & de Jeanne Artur, Dame des Milliéres, qu'il épousa l'onziéme de Mai 1639. fille de Noble homme Etienne Artur, Sieur de la Motte, & de Françoise Ribretiere. Que ledit 1 René Lesquen, déclaré Noble, issu d'extraction Noble, & maintenu dans sa qualité d'Ecuyer, par Arrest des Commissaires du Roi en Bretagne, du 14. Décembre 1668. eut pour fréres, 2 Julien Lesquen, Ecuyer, Sieur de la Rougerais, & 3 Yves Lesquen, Ecuyer, Seigneur des Salles, Avocat au Parlement de Rennes, puis Prêtre & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de S. Malo, avec lesquels il fit un acord le 13. Octobre 1647. sur les diférends qu'ils avoient pour le partage Noble des biens de leur pére & mére, nommés

Jean Lesquen, Ecuyer, Sieur des Salles, de la Marre, de la Ménardais & du Jeunebosc, Capitaine & Lieutenant du Château du Guildo, Commandant la Compagnie de la Paroisse de Créhen pour la Garde de la Côte, & Jeanne Lavocat, Dame du Bouan, dont le mariage fut décrété en la Cour de Villemenou, attendu qu'elle étoit *de bonne race & Famille, de bon gouvernement & Religion*, & fille puisnée de Noble Jean-Ambroise Lavocat, Ecuyer, & de Georgine du Han, sa femme, Seigneur & Dame du Frost. Ledit Jean Lesquen, fils unique de Nobles Gens

Georges Lesquen, Ecuyer, Sieur du Jeunebosc, dans la Paroisse de S. Lormel, Evêché de S. Brieuc, & de Françoise DE LA BOUEXIERE, sœur de Jean de la Bouéxiére, Ecuyer, Sieur du Tertre, avec lequel, du consentement de son mari, elle partagea en noble comme en noble, & en partable comme en partable, le 13. Janvier 1600. les successions Nobles & de gouvernement noble & avantageux, de Nobles gens Jean de la Bouéxiére, & Jaquemine DE S. MELOIR, leur pére et mére, Seigneur & Dame du Tertre; Que ledit Georges Lesquen, lequel mourut de la peste, ainsi que ladite Françoise de la Bouéxiére, sa femme, étoit fils aîné & héritier principal & Noble de Noble homme

Olivier Lesquen, Seigneur du Jeunebosc, & d'Anne CHAPIN, fille de Giles Chapin, Ecuyer, Sieur de S. Loyal, du Boisrieu, &c. & avec laquelle il étoit marié avant le 21. Mai 1564. Que ledit Olivier Lesquen, donna à Nobles homs Claude de Montbourcher, Chevalier, Seigneur de Largentais, le 28. Avril 1545. son aveu des héritages qu'il possédoit noblement au lieu de Champglain, comme fils aîné & héritier principal & Noble de Noble homme

Thomas Lesquen, Sieur du Jeunebosc, & de Jeanne DE BREHANT, qu'il épousa avant le 9. Mai 1516. fille de Rolland de Bréhant, Ecuyer, Sieur de la Villeori, & de Marguerite AUFFROI. Que ledit Thomas comparut aux Montres de l'Evêché de S. Malo, au nom de Pierre Lesquen, son pére, en 1477. 1481. & 1483. fut fait prisonnier de Guerres par les François, devant le lieu de S. Aubin du Cormier, & fut racheté moyennant quatorze piéces *de bon or*, qui furent payées pour sa rançon le 12. Aoust 1488. par Dom Jean Lesquen, son frére, à Giles HINGANT, Seigneur du Bouaishuë. Que ce même Thomas Lesquen, *faisant réfléxion qu'il étoit presque sourd, décrépit, fragile, de petit esprit, de peu de sens & entendement, & facile à séduire, à cause de son grand âge de* 80. *ans, & que par séductions, faux rapports, & par la haine qui lui avoit été inspirée, tant envers ladite Jeanne de Bréhant que pour ledit Olivier Lesquen, son fils aîné, & ses autres enfans, il avoit vendu & aliéné, sans nécessité, une grande partie de ses héritages,* fit un aveu de ses fautes, & pour en prévenir de nouvelles, remit l'administration totale de ses biens ausdits Jeanne de Bréhant, & Olivier Lesquen, par un Acte du 29. Mai 1540.

Pierre Lesquen (pére dudit Thomas) Ecuyer, Sieur de Lévinaie, compris dans plusieurs Rôles des Montres générales des Nobles de l'Evêché de S. Malo, des années 1467. 1477. &c. étoit fils de

Louis Lesquen, demeurant dans la Paroisse de Corseul, même Diocêse de S. Malo, lequel fut reconnu Noble & issu de Nobles Ancêtres qui s'étoient gouvernés noblement, & fut déclaré exempt de tous subsides, par une Enquête qui fut faite le 23. Janvier 1400. devant Charles DU BREIL, & Robin BERARD, Sécrétaires de Jean VI. Duc de Bretagne.

De Gueules, à un Epervier d'Argent, le bec, les pattes, les longes & les grillots d'Or, la tête contournée & surmontée d'un Croissant aussi d'Or, ayant les pointes tournées du côté droit de l'Ecu; Et trois Molettes d'Eperons de même, posées deux en Chef, & l'autre en pointe.





CHARLES-DOMINIQUE LESTENDART, Seigneur de Verchoc & de Pipemont, demeurant dans la Paroiſſe de S. Martin en Verchoc, Diocèſe de Boulogne ſur Mer, fut reçû Chevalier de Malthe au grand Prieuré de France, ſuivant le Procès verbal des preuves de ſa Nobleſſe, qui furent admiſes par les Commiſſaires nommés à cet effet, le 21. Octobre 1699. quitta l'Ordre, & fut marié le 17. Novembre 1711. avec Marie-Maximilienne-Claire DE CARNIN, fille de Charles-François de Carnin, Ecuyer, Seigneur de S. Léger & de Fontaines, & de Marie-Marguerite-Reine DE FRANCE. De ce mariage, il a pour fils, Charles-Aléxandre Leſtendart-de S. Léger, né le 23. Mars 1717. & reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 18. Décembre 1731. ſur les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Charles-Dominique Leſtendart, & François-Claude Leſtendart-d'Angerville, ſon frére aîné, reçûs tous deux auſſi Pages du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 20. Novembre 1699. étoient enfans de Noble homme

Henri Leſtendart, Seigneur d'Angerville, Capitaine dans le Régiment Dauphin, & de Marguerite DE PIPEMONT, qu'il épouſa le 25. Septembre 1677. fille de François de Pipemont, Ecuyer, Seigneur de Croix, de Pipemont, de Verchoc, &c. & d'Anne D'HAVREC; Que ledit Henri Leſtendart, & Aléxandre Leſtendart, ſon frére, Capitaine dans le même Régiment Dauphin, eurent pour pére & mére, Noble Seigneur

Charles Leſtendart, Seigneur de S. Martin, d'Angerville, de Sores, de Chalandri, &c. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & Claude DE PIPEMONT, mariée le 20. Septembre 1640. fille de Philipes de Pipemont, Ecuyer, Seigneur de Couvron, & d'Anne DE VIEUXPONT; Que ledit Charles Leſtendart, obtint des Lettres Patentes en forme de Charte, du mois d'Avril 1655. (dont on n'a point juſtifié l'enregiſtrement) portant érection en Titre de Baronie, de la Terre d'Angerville, ſituée dans le reſſort du Bailliage de Rouen, & qu'il eut pour frére aîné, Jean Leſtendart, Seigneur de Bulli, qui a fait poſtérité, & pour frére & ſœur puiſnés, Anne Leſtendart, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admiſes au même Grand Prieuré de France, le 7. Juin 1629. & Marguerite Leſtendart, femme de Nicolas DU CAUREL, Ecuyer, Seigneur de Taigni en Picardie; Que tous quatre ils étoient enfans de Noble Seigneur

Anne Leſtendart, Seigneur de Bulli, & de Caterine DE CREQUI, qu'il épouſa le 18. Février 1602. fille de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Claude de Créqui, Chevalier, Seigneur de Hémont, & de *Madame* Anne DE BOURBON-LIGNI; Que ledit Anne Leſtendart, fit homage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Normandie, le 16. Aouſt 1599. à cauſe de ſa Seigneurie de Bulli, mouvante en plein Fief de Hautber du Vicomté de Neufchâtel, & qu'il étoit fils de Noble & puiſſant Seigneur

Louis Leſtendart, Ecuyer, Seigneur de Bulli, & de Marguerite LE ROUX, ſa ſeconde femme, Dame d'Angerville, fille de Guillaume le Roux, Seigneur d'Ouville-la Riviére, & de Nicole DE VIEUXPONT. Que ledit Louis Leſtendart (lequel avoit épouſé en premiéres noces, Louiſe D'HUMIERES, fille d'Adrien d'Humiéres, Seigneur de Witermont, & de Jeanne D'AILLI, dont deux filles, l'une nommée Marie l'Eſtendart, femme de Louis TOUCHET, Seigneur de Béneauville; & l'autre, Marguerite Leſtendart, mariée en premiéres noces avec Adrien DU BOIS,

Seigneur de Belhotel, & en fecondes, avec Jean DE LA MOTTE, Seigneur du Boifguérard), eut entr'autres fréres & fœurs, Noble homme René Leftendart, Ecuyer, Seigneur de S. Martin & de Roncheroles, qui a formé la branche des Seigneurs de Quénouville, ci-après; & que lefdits Louis & René Leftendart, eurent pour pére & mére, Noble & puiffant Seigneur, Meffire

Gui l'Eftendart, Seigneur de Bulli, & Caterine POIRET, mariée le 30. Janvier 1540. fille de Noble & puiffant Seigneur Meffire Jaques Poiret, Chevalier, Seigneur de Taillebois, & de Jeanne DE PIENNES. Ledit Gui, fils puifné de

Jean Leftendart, qualifié Chevalier, Seigneur & Baron d'Ouilli, de Bulli près de Neufchâtel en Caux, &c. & de Marie DE LA HAÏE-HOTOT.

SEIGNEURS DE QUÉNOUVILLE.

RENÉ LESTENDART, Seigneur de S. Martin, de Roncheroles, &c. Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Leftrées (fecond fils de Gui Leftendart, & de Caterine POIRET), époufa le 24. Mai 1573. Marguerite DU MESNIL, fille & héritiére de Noble homme Giles du Mefnil, Sieur du Hazai, & de Noble Barbe DE BRANDECH, Dame du Vaudreuil; Il fournit au Roi, en fa Chambre des Comptes de Normandie, le prémier Novembre 1583. fon aveu de deux huitiémes de Fief, de la Terre & Seigneurie de Roncheroles en Brai, mouvante de Sa Majefté, pour un quart de Fief de Hautber, *à pleines armes*, à caufe de fa Vicomté de Rouen. De ce mariage il eut pour enfans, Guillaume Leftendart, Sieur de Roncheroles, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi fous la charge du Comte de S. Pol, l'an 1606. marié le 2. Novembre 1610. avec Jeanne DE SEVESTRE, fille de François de Séveftre, Ecuyer, Sieur de Beauchefne, & de Louife D'ESSELIN, dont il y a une poftérité, &

Charles Leftendart, Sieur de Quénouville, des Hayons, &c. auffi Homme d'Armes de la même Compagnie, l'an 1606. lequel de fon mariage acordé le prémier Février 1617. avec Renée DE FEROT, fille de Florimond de Férot, Ecuyer, Sieur de Guiencourt, d'Eftrées, &c. & de Claude D'AUXI, eut entr'autres enfans

François Leftendart, Ecuyer, Seigneur de Quénouville, qui fut marié en prémiéres noces le 27. Mai 1662. avec Caterine TARDIEU, fille de Charles Tardieu, Ecuyer, Seigneur de la Poterie, de Melleville, &c. & d'Anne DE BEZU, & en fecondes noces, le 25. Novembre 1672. avec Françoife ROUILLET, fille de Regnaut Rouillet, Seigneur de Beauchamp, Bailli de la Ville de la Ferté-Bernard, & de Françoife JOUBERT. Ladite Françoife Rouillet, étoit veuve alors de Nicolas MITHON, Ecuyer, Seigneur de Froideville, Confeiller du Roi, Correcteur en fa Chambre des Comptes à Paris, & de Charles Leftendart, Ecuyer, Seigneur de Mouy, fes deux prémiers maris. Ce François Leftendart, eut de fa prémiére femme, deux filles, nommées Joachine-Françoife Leftendart, femme de Charles DE GRAINVILLE, & Madeléne Leftendart, femme d'Etienne TREVET, Seigneur du Valmaurice; Du fecond Lit, il laiffa pour fils, Louis-François Leftendart, Ecuyer, Seigneur de Quénouville, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Soiffonois, par Commiffion du prémier Novembre 1702. lequel de fon mariage acordé le 6. Mai 1710. avec Marguerite-Madeléne-Claude DE MELCASTEL, fille aînée de Claude de Melcaftel, Ecuyer, Seigneur de Montfort, & de Marguerite Leftendart, a eû onze enfans, favoir, 1 Charles-Antoine Leftendart, Ecuyer,

né en 1716. 2 Armand-Jean Leſtendart, Ecuyer, né en 1720. 3 Jean Leſtendart, Ecuyer, né en 1722. 4 Louis-François Leſtendart, Ecuyer; 5 Caterine; 6 Françoiſe; 7 Suzanne; 8 Marguerite; 9 Angélique; 10 Thérèſe & 11 N Leſtendart. Ladite Suzanne, née le 9. Octobre 1718. & reçûë à S. Cir le 21. d'Aouſt 1730. ſur les Titres qui juſtifient les dégrés détaillés ci-deſſus.

Il y a pluſieurs autres branches de cette Famille, dont on fera mention par la ſuite, lorſqu'on aura fourni la preuve de leurs filiations.

D'Argent, à un Lion de Sable, la Langue & les Griffes de Gueules, chargé ſur l'épaule d'un Ecuſſon bandé d'Argent & de Gueules, de ſix piéces.





POMPONE DE LIANDRAS, Ecuyer, Seigneur de Bouy, Diocèſe de Troyes, demeurant à Nogent ſur-Seine, fut maintenu dans ſa qualité de Noble et d'Ecuyer, par Arreſt de la Cour des Aides, du 9. Aouſt 1703. Il avoit épouſé 1°. le 10. Novembre 1694. Madeléne DE LAUMOI, veuve de Jean CHAMPAGNE-DE LOURS, & fille de Charles de Laumoi, Ecuyer, & d'Henriette DE BERZIAU; 2°. le 27. Novembre 1710. Henriette DE VAUMORAIN, dont il eut Marie-Françoiſe de Liandras, née à Paris le 13. Janvier 1717. & batiſée le lendemain dans l'Egliſe de Ste. Marguerite au Fauxbourg S. Antoine. Les Titres produits pour la preuve de la Nobleſſe de ladite Marie-Françoiſe de Liandras, préſentée en 1725. pour être admiſe dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, juſtifient que ledit Pompone-de Liandras, étoit fils d'

Antoine-Samuel de Liandras, Ecuyer, Seigneur de Bouy, Gentilhomme ſervant de la Bouche de Sa Majeſté, & d'Anne de STAVAYÉ, ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée le 18. Mai 1651. fille de Noble Seigneur Antoine de Stavayé, Ecuyer, Seigneur de Mollinons au Diocèſe de Sens, & d'Anne GESLAIN. Que ledit Antoine-Samuel de Liandras, avoit épouſé en prémiéres noces, le 3. Octobre 1649. Caterine-Marguerite DE PIEDEFER, fille de Jaques de Piédefer, Ecuyer, Sieur de S. Mards, & de Caterine DE CHEVERI; Qu'il eut pour ſœur du même Lit, Anne de Liandras, mariée le 9. Septembre 1636. avec Robert DE SOUMERMONT, Ecuyer, Seigneur de Leſcheroles, & qu'il étoit fils d'

Henri de Liandras, Ecuyer, Seigneur de Bouy, Capitaine du Château de Treſnel, en 1594. Gentilhomme ſervant du Roi, & Capitaine entretenu pour le ſervice de Sa Majeſté, en 1619. & d'Eliſabeth GRANGIER, mariée le 27. Novembre 1619. fille de Nicolas Grangier, Ecuyer, Seigneur de Belleſme en Bourbonnois, l'un des Cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & de Claude GILLES; Qu'il avoit épouſé en prémiéres noces, le 2. Juillet 1591. Diane DE CHASSERAT, veuve de Jean DE MELUN, Ecuyer, Seigneur de Courtri & de la Louptiére; Qu'il fit hommage de ſa Terre & Seigneurie de Bouy, à François Juvenal-des Urſins, Marquis de Treſnel, le 15. Fèvrier 1597. Que par délibération de la Nobleſſe de Champagne, aſſemblée dans la Ville de Troyes le 16. Aouſt 1614. ledit Henri de Liandras, fut député pour aſſiſter aux Etats Généraux qui devoient ſe tenir à Paris au mois de Septembre de la même année, & qu'il mourut le 28. Février 1635. âgé de

82. ans. Les Actes ci-dessus rapportés, justifient qu'il eut pour frére, Jean de Liandras, Ecuyer, Capitaine & Gruyer de la Châtellenie de Gandelus, l'an 1600. & que tous deux ils étoient enfans d'

Antoine de Liandras, Ecuyer, demeurant au lieu de Monchi-Humiéres, Diocèse de Beauvais, & vivant avant l'an 1561.

Les Armes de cette Famille telles qu'on les voit gravées dans le Chœur de l'Eglise de Bouy, sur la tombe dudit Henri de Liandras, mort en 1635. sont:

D'Argent, à trois Merlettes de Sable, posées deux en chef, & une en pointe.





CHARLES-ADRIEN DE LIGNI, Ecuyer, Seigneur du Charmel, demeurant dans la Paroisse du Plessis-Huleux, Diocèse & Généralité de Soissons, naquit le 29. Avril 1715. & fut reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 21. de Février de l'an 1733. sur les Titres qu'il produisit alors, & qui justifient qu'il est fils de

François-Emanuel de Ligni, Chevalier, Seigneur du Plessis, du Charmel & de Billi, Enseigne des Gendarmes d'Orléans, Mestre de Camp de Cavalerie, & de Louise-Lucie DE BASSOMPIERRE, qu'il épousa le 10. Mars 1713. fille d'Anne-François-Joseph de Bassompierre, Chevalier, Baron du Châtelet, & de Caterine DE BEAUVAU. Que ledit François-Emanuel de Ligni, né le 28. Juillet 1682. & reçû d'abord Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de France, où ses preuves furent admises le 29. Mars 1694. eut pour frére aîné, Charles-Eugéne de Ligni, né le 29. Avril 1681. reçû Page du Roi dans sa Petite Ecurie, le 9. Mars 1698. & qu'ils étoient enfans d'

Antoine de Ligni, Chevalier, Seigneur du Plessis, de Billi & de Huleux, Capitaine dans le Régiment de Piémont, par Commission du prémier Avril 1668. & de Marie-Anne DE CAPENDU, mariée le 24. Aoust 1679. fille de Messire Charles de Capendu, Chevalier, Seigneur & Patron d'Hennesis, Vicomte de Boursone, & de Renée-Madeléne DE VASSAN. Que le 4. Décembre 1670. ledit Antoine de Ligni avoit fait homage au Roi & à Monsieur, Duc d'Orléans & de Valois, à cause de la Terre de Billi sur Oure, mouvante de la Grosse Tour d'Ouchies-le Châtel, & qui lui étoit échuë par la mort de François de Ligni, son frére, Seigneur dudit lieu, & que lesdits Antoine & François de Ligni, & Emanuel de Ligni, leur frére, dont les preuves furent faites le 12. Septembre 1651. pour être reçû Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, au Grand Prieuré de France, eurent pour pére & mére,

Charles de Ligni, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Billi, du Plessis, &c. Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, & Françoise DE VAUDETART, qu'il épousa le 6. Juillet 1631. fille de Jean de Vaudetart, Chevalier, Seigneur de Condé, aussi Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, & de Françoise DU PLESSIER. Que ledit Charles de Ligni partagea le 22. Juin 1638. avec François de Ligni, son frére, qualifié Chevalier, Vicomte de Charmel, près de Château-Thierri, les biens de leur pére & mére, nommés

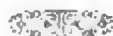
Charles de Ligni, I. du nom, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, de Charmel, de Billi, &c. Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, & Caterine DE FLEURIGNI, mariée le 25. Aouſt 1601. fille de Louis de Fleurigni, Chevalier, Seigneur de Fleurigni, de Sargine & de la Chapelle-ſur Orauſe, & de Guillemette DE LENONCOURT, ſa femme, qualifiée Comteſſe en partie de Vignori, Barone de la Roque, & Dame de Paſſi & de S. Léger. Que ledit Charles de Ligni fit homage au Roi le 10. Mars 1603. à cauſe de ſa Terre & Seigneurie de Huleux, mouvante du Château de Creſpi en Valois, & partagea noblement avec Antoine de Ligni, Vicomte de Charmel, Conſeiller & prémier Maitre d'Hôtel de la Reine Marie de Médicis, du conſentement de Claude DE S. BLAISE, leur mére, la ſucceſſion de Noble Seigneur

Philipes de Ligni, leur pére, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, de Huleux, de Billi & de Charmel, lequel avoit épouſé le 18. Avril 1578. ladite Claude de S. Blaiſe, l'une des filles d'Honneur de la Reine, & fille de Noble Seigneur Jaques de S. Blaiſe, Baron de Treſſi, de Changi, de Bleſme & de Changeot, & de Caterine DE DAMPMARTIN. Que ladite Claude de S. Blaiſe, qui étoit remariée en 1601. avec Jean DE SUZANNE, Baron de Cardaillac, Vicomte de Villers, Chevalier de l'Ordre du Roi, avoit tranſigé au nom dudit Philipes de Ligni, le 4. de Mars 1584. avec Henri DE CAPENDU, ſon neveu, Ecuyer, Seigneur & Vicomte de Bourſonne, fils de Charles de Capendu, Vicomte de Bourſonne, & d'Antoinette DE LIGNI, ſur les diférends qu'ils avoient pour un partage qui avoit été fait dès le mois de Juin 1569. entre leſdits Philipes & Antoinette de Ligni, & François & Charlote de Ligni, fréres & ſœurs, enfans de Noble perſonne

Pierre de Ligni, Chevalier, Seigneur de Huleux & de Billi ſur Oure, & de Marguerite DE S. VINCENT, Dame de Charmel en Tardenois, mariée le 16. Novembre 1506. fille de Noble perſonne Nicolas de S. Vincent, Ecuyer, Sieur du Pleſſier, dans la Prevôté d'Ouchies-le Châtel, & de Caterine FRETEL, ſa femme. Ledit Pierre de Ligni, fils de

Jean de Ligni, Ecuyer, Sieur de Rarai, de Laleu & du Pleſſis, & de Deniſe DE LA FONTAINE.

De Gueules, à une Faſce d'Or, & un Chef échiqueté d'Argent, & d'Azur, de trois traits.





PIERRE-GASTON DU LION, demeurant dans la Paroiſſe de Campet en Gaſcogne, Diocèſe d'Aire, Généralité d'Auch, naquit le 8. d'Aouſt de l'an 1717. & fut reçû Page du Roi, dans ſa Grande Ecurie, le 8. d'Aouſt de l'an 1731. ſur les Titres qu'il produiſit alors, & qui juſtifient qu'il eſt fils d'

Aléxandre du Lion, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Gareins, de Géloux & de Campet, Lieutenant dans le Régiment de Coetquen, l'an 1703. & de Marie-Coriſande DE LONS, qu'il épouſa le 9. d'Avril 1714. fille d'Antoine de Lons, Ecuyer, Seigneur de Lons, de Sanſon & des Angles, Lieutenant pour le Roi dans les Provinces de Navarre & de Béarn, & d'Angélique DE MIOSSENS. Que ledit Aléxandre du Lion,

fit homage au Roi, en ſon Bureau des Finances à Auch, l'onziéme d'Aouſt 1724. à cauſe des Terres & Seigneuries de Campet & de Géloux, qu'il poſſédoit dans la mouvance du Duché de Guienne, & qu'il eut pour pére et mére,

Pierre du Lion, Ecuyer, Seigneur de Campet, de Géloux & de Gareins, & Urſule DE LA SALLE, mariée le 22. Novembre 1682. fille de François de la Salle, Ecuyer, Seigneur de Caneux, de Caſtelmerle, de S. Go, &c. & de Jeanne DE TASTET; Que ledit Pierre du Lion, inſtitué héritier avec Marie-Joſeph du Lion, ſa fœur, de Noble Henri du Lion, leur frére, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de la Marine, ſuivant ſon Teſtament du 17. Septembre 1689. fut maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiſſaire départi dans la Généralité de Guienne, du 9. Décembre 1699. & qu'il étoit fils de Noble

Aléxandre du Lion, I. du nom, Seigneur de Campet & de Géloux, & de Jeanne DE MESMES, qu'il épouſa le 13. de Février 1663. fille de Noble Jean-Pierre de Meſmes, Sieur de Gareins, & de Jeanne-Louiſe DE LA LANDE. Ledit Aléxandre, fils de Noble

Jaques du Lion, Ecuyer, Seigneur de Campet & de Géloux, & de Caterine SACRISTE-DE MALBIRADE, mariée le 21. Aouſt 1638. fille de Noble Gabriel Sacriſte, Seigneur de Malbirade & du Greſſet, & de Caterine DE LA LANDE; Que par une tranſaction du 12. du méme mois, ledit Jaques du Lion s'obligea de payer à Clémence & à Suzanne du Lion, ſes fœurs, la ſomme de 5000. livres à chacune, moyennant quoi Caterine DE SEGUR, ſa mére, lui remit tous les biens dont la diſpoſition lui avoit été laiſſée par ſon mari, nommé

Jean du Lion, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Campet & de Géloux, duquel le mariage avoit été acordé le 12. Mai 1604. avec ladite Caterine de Ségur, fille d'Etienne de Ségur, Seigneur de Frans, & de Clémence-Françoiſe BOUCHIER; Que ledit Jean du Lion, pour récompenſe de ſes ſervices, fut gratifié par le Roi Henri IV. le 31. Mai 1608. d'une ſomme de 1500 liv. à prendre ſur les biens ſaiſis des Rebelles d'Armagnac, du Bazadois & du Condomois, & qu'il étoit fils aîné de Noble

Gaſton du Lion, Sieur de Campet, & de Marguerite DE PELATI, mariée le 15. Septembre 1573. Que ledit Gaſton du Lion, eut pour fœur du prémier Lit, Marguerite du Lion, femme de Bertrand DE LANE, Seigneur de Montolieu, & pour fréres & fœurs du ſecond Lit, Bernard, Domenge, Jaquon, Iſabeau, Marie, & Létice du Lion, & qu'ils étoient enfans de Noble

David du Lion, Ecuyer, Seigneur de Campet, de Géloux & de Cazaux, Conſeiller-Chambellan des Rois & Reine de Navarre, & leur Sénéchal de Marſan, de Turſan, de Gévardan, & de la Baronie de Captieux, lequel en cette qualité, le 12. Juin 1557. fit la vérification des Priviléges & Réglemens du Béarn. Il épouſa en prémiéres noces le 20. Avril 1526. Eléonore DE BAILENS, (mére de ladite Marguerite du Lion) fille de Noble homme Guillaume de Bailens, Seigneur de Poyanne, de Gamarde & de Noſſé, dont elle reçut pour dote la ſomme de 3000. francs Bourdelois, *outre ſes habillemens & acouſtremens tels qu'il appartenoit à la Maiſon dont elle étoit, & à celle où elle entroit*. Il fut marié en ſecondes noces, le 26. Juin 1531. avec Alix DE BERGOIGNAN, (mére deſdits Bernard, Gaſton, Domenge & Jaquon du Lion,) & fit ſon Teſtament le 5. d'Aouſt 1551. Il eut pour frére aîné, Noble Jean-Brun du Lion, Seigneur de Campet, qui mourut ſans poſtérité de Noble

Jaquia DE BEARN, fa femme, mariée le 15. Avril 1515. *lors Demoifelle de la Sérénissime Régine, Signoresse de Béarn* ; & ils étoient enfans de Noble & puiffant *Mossen*

Jean du Lion, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Campet, Confeiller-Chambellan du Roi Louis XI. l'an 1468. Ecuyer d'Ecurie de Sa Majefté, l'an 1475. & Capitaine de cent Lances de la Grande Ordonnance, l'an 1482. & de Noble Marguerite DE LUXE, Dame de Géloux, qu'il époufa le 5. Septembre 1476. veuve de *Mossen*, Giles DE LABRIT (*id est*, ALBRET) Chevalier, Seigneur d'Ufa, & fille de *Noble & prépotent Senhor en Juan Senhor de Luexfa*. Que ledit 1 Jean du Lion, eut pour fréres & fœurs, 2 Pierre du Lion, Archevêque de Touloufe; 3 Gafton du Lion, Chevalier, Seigneur de Bézaudun, Vicomte de l'Isle & de Campet, Sénéchal de Saintonge, pourvû le 12. Aouft 1461. puis Sénéchal de Guienne, des Lannes & de Bazadois, par Lettres du 27. Avril 1468. 4 Anne du Lion, Dame d'Auffamont, de Podenas, &c. femme d'Etienne DE TOLERESSE, Chevalier, Sénéchal de Carcaffonne, & 5 Brunette du Lion, mariée avant l'onziéme Mars 1465. avec Noble Jean DE BEARN, Seigneur de S. Maurice. Que lesdits Gafton & Jean du Lion, qualifiés *Gens de grande Noblesse*, dans une Tranfaction qu'eux & ledit Pierre du Lion, Archevêque de Touloufe, firent le 29. Mars 1488. avec Anne du Lion, leur fœur, lors veuve dudit Etienne de Tolereffe, eurent pour pére, Noble *Mossen*

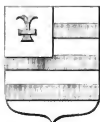
Spain du Lion, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Vieille-Ségure & de Viannes, Abbé d'Orthez, l'an 1406. fils de

Spain du Lion, II. du nom, dont le pére qualifié Noble & puiffant homme

Spain du Lion, I. du nom, Chevalier, Gouverneur du Comté de Foix & du Château d'Orthez, paffa une obligation de la fomme de 300. Ecus d'or, de 33. fols tournois chacun, le 4. Mars 1386. fous la Caution de *Monseigneur* Vital du Lion, fon fils, Evêque de Rieux, au profit du Seigneur de GAIROSSE, pour pareille fomme qu'il lui avoit prêtée, afin de fournir aux dépenfes qu'il avoit faites pendant qu'il commandoit pour le Comte de Foix, au neuf Mont-de Marfan, & que ledit Spain du Lion, donna fon aveu le 21. Juin 1390. à Gafton, Vicomte DE BEARN, Comte de Foix, à caufe de la Terre du Leu & de l'Abbaye d'Orthez, & de tout ce que lui & Spain du Lion, fon fils, poffédoient dans le Béarnois, du chef d'Antoinette DE NAVAILLES, fa femme, mére dudit Spain du Lion, II. du nom, & fœur de Ménaud, Seigneur de Navailles.

D'Or, à un Lion d'Azur, la Langue & les Griffes de même.





SIMON DE LIVRON, Ecuyer, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Beauvoifis, fut marié dans la Paroiffe de Chadurie, Diocèfe & Election d'Angoulême, Généralité de Limoges, avec Jeanne SARRAZIN, fille de François Sarrazin, & de Jeanne DE LA PLANCHE. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Marie de Livron, née le 3. Janvier 1707. & reçûë à S. Cir le 25. Janvier 1716. fur les Titres produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit Simon de Livron, lequel mourut âgé de 78. ans, le 21.

d'Avril de l'an 1712. avoit fait un acord le prémier Février 1698. avec François de Livron, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment de Tournésis; autre François de Livron, Ecuyer, Sieur de Vandeuil, & Perronne de Livron, femme de Jaques Souqueux, Sieur de la Touche, ses fréres & sœur, sur les diférens qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére & mére, nommés

Isaac de Livron, Ecuyer, Sieur du Maine-Gruyer, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Aubeterre, par Commission du 8. Mai 1643. & Esther Fort, dont le mariage fut acordé le 11. Octobre 1630. Que ledit Isaac, fut maintenu dans la possession de sa Noblesse, par Ordonnance de M. d'Aguesseau, Commissaire départi dans ladite Généralité de Limoges, du 29. Janvier 1667. & qu'il étoit fils puîné de

Josias de Livron, Ecuyer, Sieur du Maine-Gruyer, & d'Esther Pastoureau, qu'il épousa le prémier Aoust 1594. fille de Jean Pastoureau, Ecuyer, Sieur d'Ordiéres, & de Jeanne Travers; Qu'il fit un partage le même jour avec Adrien de Livron, son frére aîné, Ecuyer, Sieur de Beaumont, de la succession de Charlote Hervé, leur mére, du consentement de leur pére, nommé

Adrien de Livron, Ecuyer, Sieur de Beaumont, dont le mariage fut acordé le 9. Mai 1556. avec ladite Charlote Hervé, fille de Jean Hervé, Ecuyer, Sieur du Maine-Gruyer. Ledit Adrien, fils de

Charles de Livron, Ecuyer, Sieur de Beaumont, & de Caterine Chaperon, lesquels transigérent le 7. Octobre 1528. avec Messire Louis Chaperon, Chevalier, Seigneur de la Roche, pour le payement de la dote qu'il avoit constituée à ladite Caterine Chaperon, sa fille, & d'Antoinette des Ages, sa femme.

D'Argent, à trois Fasces de Gueules, & un franc Quartier d'Argent, chargé d'un Roc d'Echiquier de Gueules.





CLAUDE-NESTOR DE LONGUEIL, Ecuyer, Seigneur de Beauverger, né le 31. Octobre 1705. & batisé le même jour dans l'Eglise de S. Louis en l'Isle à Paris, fut reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 15. Octobre 1725. sur les Titres qu'il produisit alors pour sa réception, & qui justifient qu'il eut pour pére & mére,

Jean-Gilbert de Longueil, Ecuyer, Seigneur de Beauverger, & Anne-Louise le Vasseur, qu'il épousa le 10. Janvier 1693. fille d'Aléxandre-François le Vasseur, Conseiller du Roi, Trésorier des Gardes du Corps de Sa Majesté. Que ledit Jean Gilbert de Longueil, fut maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Jugement des Commissaires Généraux du Conseil du 23. Mai 1699. & qu'il étoit fils de

Jean de Longueil, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Ozoi en partie, Conseiller en la Cour des Aides, puis Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requêtes du Palais, & de Caterine de la Ville, mariée le 12. Juillet 1654. fille de

Gilbert de la Ville, Confeiller du Roi, Contrôleur des Rentes affignées fur les Gabelles, & Garde du Scel de la Prévôté de Cuffet en Auvergne, & de Caterine Monerot. Que ledit Jean de Longueil, eut pour fœur, Caterine de Longueil, qui époufa le 21. Février 1656. Paul du Val, Ecuyer, Seigneur de Beaumontel, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Folleville, & qu'ils étoient enfans de

Charles de Longueil, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Sévre, Confeiller-Sécrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France, & d'Elifabeth de Montrouge, qu'il époufa le 24. Novembre 1625. fille de Noble homme Jaques de Montrouge, Sieur de Courgouffon, ci-devant Echevin de la Ville de Paris, & de Claude Poulain; Que ledit Charles de Longueil, en qualité d'héritier de Jean de Longueil, fon frére ainé, qualifié Chevalier, Seigneur de Sévre, & de Louis de Longueil, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admifes au Grand Prieuré de France, le 12. Juin 1627. tranfigea le 9. Février 1654. avec Nicolas de Longueil, fon frére puifné, Ecuyer, ci-devant Grand Prévôt de Champagne & de Brie, fur le partage des biens de leur pére & mére, nommés

Charles de Longueil, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Sévre & de la Vaudoire, & Louife Seguier, mariée le 6. Mai 1595. fille de M. Maitre Pierre Séguier, Seigneur de S. Cir, Confeiller au Parlement, & de Charlote Janvier; Que ledit Charles de Longueil, eut pour fœurs, Denife de Longueil, femme de Noble homme Lazare de Selve, Sieur de Marignan, & Angélique de Longueil, femme de Noble homme M. Maitre Nicolas Quelain, Sieur du Pleffis, Confeiller au Parlement, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Jaques de Longueil, Chevalier, Seigneur en partie de Sévre, & de Maifons fur Seine, & Caterine de Montmiral, qu'il époufa le 14. Aouft 1568. fille de Noble homme Thierri de Montmiral, Seigneur d'Aulnai, de la Riviére, de la Vaudoire, de Chambourci, &c. & d'Antoinette Lami; Que ledit Jaques de Longueil, eut entr'autres fréres, Noble homme & fage M. Maitre Jean de Longueil, Seigneur de Maifons & de Sévre, Confeiller du Roi en fes Cours de Parlement de Paris & de Rennes, qui fut marié le 18. Janvier 1551. avec Marthe le Maitre, fille de Noble homme & fage *Monfeigneur* Meffire Giles le Maitre, Chevalier, Seigneur de S. Céhour & de Montelon, Confeiller du Roi, Prémier Préfident du Parlement de Paris, & de Marie Sapin, duquel mariage étoit iffuë la Branche de Longueil Maifons, & qu'ils étoient enfans de Noble homme & fage M. Maitre

Jean de Longueil, III. du nom, Seigneur de Maifons, Confeiller au Parlement, & Préfident aux Enquêtes, & de Marie de Dormans, mariée le 31. Janvier 1521. fille de Guillaume de Dormans, lors Confeiller au Parlement de Dijon, & de Marie de Piedefer. Ledit Jean, fils de Noble perfonne

Jean de Longueil, II. du nom, Seigneur de Maifons & du Rancher, & de Marie Clutin, qu'il époufa le 21. Septembre 1496. fille de Noble homme Henri Clutin, Confeiller au Parlement, & de Caterine de Louviers, & ledit Jean, fils de

Jean de Longueil, I. du nom, Confeiller au Parlement, & de Marie de Marle, laquelle étoit remariée en ladite année 1496. avec Noble homme Jaques Louet, Confeiller du Roi, & Général fur le fait de la Justice des Aides.

Outre

Outre les degrés ci-dessus prouvés, on peut voir la Généalogie de Mrs. de Longueil, au fol. 455. de l'éloge des Présidens du Parlement, par François Blanchard, imprimé à Paris en 1645.

D'Azur, à trois Roses d'Argent, & un Chef d'Or, chargé de trois Roses de Gueules.



ANTOINE-GABRIEL DE LOPIS, Seigneur de S. Privat & de la Loupiére, Commandant les Grenadiers du Régiment de la Fére, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épousa dans la Ville d'Avignon, le 31. Décembre 1719. Jeanne-Caterine TONDUTI-DE MALIJAC, fille de Pierre-François Tonduti, Ecuyer, Seigneur de Malijac, & de Jeanne BARONCELLI-DE JAVON. De ce mariage, il a eû entr'autres enfans, 1 Louis-Siffren-Benoit de Lopis, né le 19. Avril 1721. reçû Chevalier de Malthe, & dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de S. Giles, le 28. Juillet 1725. 2 Marie-Marcelle-Sifréne-Françoise de Lopis, née le 9. Juin 1722. & Louise-Elisabeth de Lopis-la Fare, née le 14. Mars 1725. reçûes toutes deux à S. Cir, l'une le 2. Novembre 1730. & l'autre le 7. Aoust 1734. sur les Titres qui ont été produits pour leurs réceptions, & qui justifient que ledit 1 Antoine-Gabriel de Lopis, a pour fréres & sœur, 2 Louis-François de Logis-la Fare, Abbé de Saint Pére en Vallée, ci-devant Prévôt & Chanoine de l'Eglise de Rheims; 3 Marcel de Lopis, Chevalier de Malthe, Capitaine de Galére, & 4 Marguerite-Thérèse de Lopis, femme de Jaques D'AIMAR, précédemment Conseiller au Parlement d'Orange, & qu'ils sont enfans de Noble

Jean-Joseph de Lopis, Ecuyer, Seigneur de S. Privat, & de Gabrielle DE LAURENS, mariée le 17. Juillet 1672. fille de Philipes-Guillaume de Laurens, Seigneur de Beauregard, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, & de Marguerite DE BARJAC-DE ROCHEGUDE. Que ledit Jean-Joseph de Lopis, lequel fit son Testament le 4. Avril 1717. étoit fils de Noble

Georges de Lopis, Sieur de S. Privat, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'un des deux cens Chevaux-Légers de la Garde du Corps de Sa Majesté, & de Marie DE VERD, qu'il épousa le 5. Juin 1639. fille de Noble François de Verd, & d'Isabeau DE BUS. Que ledit Georges de Lopis & Pierre de Lopis, son frére aîné, étoient enfans de Noble

François de Lopis, Citoyen d'Avignon, Capitaine d'une Compagnie de cent Chevaux-Légers & de cinquante Arquebusiers à Cheval, par Commission de l'an 1592. & de Madeléne BLANQUI, dont le mariage fut acordé le premier Juin 1591. Ledit François, fils de Noble

Jean de Lopis, Citoyen d'Avignon, & d'Anne DE RUEDA, qu'il épousa le premier Avril 1559. fille de Noble Bernardin de Ruéda, & de Jeanne DE TOLEDE, qui lui constituérent pour dot la somme de mil Ecus d'or. Ledit Jean de Lopis, étoit fils de Noble

Michel Lopis-de Villeneuve, & d'Anne DE POMARD, à laquelle par son Testament du premier Novembre 1558. il fit un legs de la somme de 1500. Ecus. Que

ledit 1 Michel de Lopis eut pour fréres, 2 Jean de Lopis, qui a fait la branche des Seigneurs de la Fare, mentionnés ci-après; 3 Jérôme de Lopis, dont sont issus les Seigneurs de Montdevergues, (qui seront raportés dans la suite de cet Ouvrage, lorsqu'on aura fourni la preuve de leur existence,) & 4 François de Lopis, dont le petit-fils Antoine de Lopis, Seigneur de Montmirail, fit son Testament le 5. Septembre 1638. & institua héritier des grands biens qu'il possédoit, l'Hôpital de S. Bernard à Avignon, en substituant à l'infini, seulement une pension de 150. liv. à ceux de sa Famille, pour en jouïr toujours par celui qui en seroit le plus ancien, & que suivant une Transaction en Original du 15. Juin 1685. faite à l'occasion du Testament dudit Seigneur de Montmirail, il est expliqué que ces quatre fréres étoient enfans de Noble

Giles de Lopis, & de Noble Eléonore DE LOPIS, sa femme, de la Ville de Toulouse. Ledit Giles, fils de Noble

Garcias de Lopès-de Villanova, & de Noble Eléonore PEREZ, née en Espagne, d'où ledit Garcias de Lopès étoit sorti environ l'an 1440. pour se réfugier dans le Comtat Venaissin. Il fit sa demeure ordinaire à Avignon, & fut enterré dans l'Eglise Collégiale de ladite Ville, où l'on voit son Epitaphe, conçüe en ces termes :

DEO OPT. MAX.

Et memoriæ sempiternæ Nobilissimi Conjugis majorumque suorum Garcias Lopes-de Villanova, & Eleonoræ de Perez, quod ille amplissimo jam Terræ in Hispania genere Gallias auxerit, feliciter posita hic peregrinationis claræ meta anno M. CCCC. LXXXIX. Ista nobili prole fæcunda, fæcundior virtutibus, posteris facem sanctitudinis alluxerit; ambo Patriam illustraverint: Monumentum hoc vetustate collapsum nobilissimi Conjuges, piique nepotes, Petrus de Lopis-de Blanqui, & Ludovica de Felix-de la Fératiére reparando ornaverunt anno reparatæ salutis M. D. C. VI.

Traduction.

A LA GLOIRE DE DIEU.

Et pour conserver éternellement la mémoire de très-Noble personne Garcias Lopès-de Villanova, & d'Eléonore de Peréz, leurs Auteurs, qui tous deux ont été l'ornement de la France, l'un en donnant à ce Royaume, où il finit heureusement sa carriére l'an 1489. une Famille qui étoit dès lors l'une des plus considérables de l'Espagne : l'autre en fournissant à la postérité un modéle parfait de sainteté, Mére féconde d'une illustre Race, mais plus féconde en vertus : Très-Nobles Personnes Pierre de Lopis-de Blanqui, l'un de leurs descendans, & Louise de Felix-de la Fératiére, sa femme, ont fait en la présente année 1606. relever & décorer ce Monument que le tems avoit détruit.

SEIGNEURS DE LA FARE.

JEAN DE LOPIS, (second fils de Giles de Lopis, & d'Eléonore de Lopis,) fut Vice-Recteur du Comtat Vénaissin, par Provisions du 19. Septembre 1533. & fut marié le 13. Juillet 1534. avec Françoise DE LA SALLE, Dame de la Seigneurie de la Fare, dont elle fit l'aquisition le 9. Novembre 1560.

Jérôme de Lopis, leur fils, Seigneur de la Fare, épousa en premiéres noces, le premier Décembre 1568. Lucréce GAUTHIER, fille de Noble François Gauthier, Seigneur de Lérac, & de Jeanne RODULPHE, & en secondes noces, Elisabeth DE GUIRAMAND. Du premier Lit, il eut entr'autres enfans, François de Lopis, ci-après; & du second Lit, François de Lopis, Religieux Minime à Avignon, célé-

bre Prédicateur, lequel fut élû Provincial, puis Général de fon Ordre, & mourut Evêque de Riez, l'an 1608. Son éloge eft rapporté dans le *Gallia Chriftiana*, à l'article des Evêques de Riez.

François de Lopis, Seigneur de la Fare, fervit à la Guerre fous le Conétable de Montmorenci, fut enfuite élu de la Nobleffe du Comtat Vénaiffin, & fit fon Teftament le 12. Juin 1646. De fon mariage acordé le 22. Mars 1602. avec Françoife Rabasse, fille de Noble Henri Rabaffe, Docteur ès Droits, & de Diane des Isnards, il eut trois enfans, Jérôme de Lopis, mort d'accident, après avoir fervi en Hollande; Antoine de Lopis, ci-après; & Diane de Lopis, femme de Noble Efprit de Thezan-Venasque, Ecuyer, demeurant à Carpentras.

Antoine de Lopis, Seigneur de la Fare, Elu de la Nobleffe du Comtat, époufa le 6. Septembre 1633. Françoife de Galiens, fille de Georges de Galiens, Seigneur de Védéne, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Louife de Gadagne. Il fit fon Teftament le 25. Septembre 1683. par lequel il voulut être enterré dans l'Eglife Cathédrale de S. Siffred de la Ville de Carpentras, en la Chapelle de Notre-Dame de la Conception, comme le lieu de la Sépulture de fes pére, grand pére & prédéceffeurs. Lesdits Antoine de Lopis, et Françoife de Galiens, furent les pére & mére de dix-huit enfans, & entr'autres, de Charles de Lopis, Chevalier de Malthe, de Guillaume de Lopis, auffi Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admifes au Grand Prieuré de S. Giles, le 14. Octobre 1660. (celui-ci mourut Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Scheleftat, l'an 1699.) de Pierre-Jofeph de Lopis, Chevalier du même Ordre, & de

Gafpard de Lopis, Seigneur de la Fare, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, lequel fut marié le 20. Novembre 1706. avec Elifabeth Astier-de Sobiras, fille de Noble Paul Aftier-de Sobiras, & de Marie-Anne Ancelme, & fit fon Teftament le 13. Septembre 1707.

Jean-Paul-François Lopis-de la Fare, leur fils, né le 10. Septembre 1707. fut reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 26. Juin 1723. fur les Titres qu'il produifit alors pour juftifier les dégrés de fa branche.

De Gueules, à un Château de deux Tours d'Argent, rondes & crénelées, & un Loup de Sable paffant, & appuyé au pied du Château.





Scipion DE LORAS, Ecuyer, Seigneur de Jaillonas, époufa le 3. Janvier 1662. au lieu de Bourgoin, Bailliage de Vienne en Dauphiné, Henriette de Favrès, fille de Noble Claude de Favrès, & de Marguerite Morel, Dame de Gonas. De ce mariage, il eut entr'autres enfans, Marie-Françoife de Loras, née le 24. Décembre 1681. & reçûë à S. Cir le 15. Janvier 1689. fur les Titres de fa Nobleffe produits alors, lefquels juftifient que ledit Scipion de Loras, & Jean-Batifte de Loras, fon frére aîné, Prêtre de l'Oratoire, eurent pour pére & mére, Noble

Gafpard de Loras, III. du nom, Sieur de Marfas, & Florie de Butaud, mariée le 7. Novembre 1626. fille de Noble François de Butaud, Seigneur de la Maifon-

Forte de S. Oblas en Viennois; Ledit Gaſpard, fils de Noble

Annibal de Loras, Seigneur de Marſas, & d'Antoinette DE BELLEFIN, qu'il épouſa le 21. Septembre 1598. fille de Noble Jaques de Bellefin, Seigneur de Jaillonas, & laquelle étant veuve, fit ſon Teſtament le 27. Janvier 1653. Que ledit Annibal de Loras, eut pour frére aîné, Noble Philbert de Loras, & pour frére puiſné, Renaud de Loras, tous trois enfans de Noble

Gaſpard de Loras, II. du nom, Seigneur de Loras, de Marſas, &c. & de Caterine DU TRAIN, fille de Noble Vincent du Train, & dont le mariage fut acordé le 2. Septembre 1559. Que ledit Gaſpard de Loras, lequel fit ſon Teſtament le 19. Novembre 1612. eut pour frére, Noble Abel de Loras, qui a formé la branche des Seigneurs de Montplaiſant, ci-après, & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Gaſpard de Loras, I. du nom, Seigneur de la Maiſon-Forte de Loras, & de S. Marcel-de Milieu, & de Louiſe DE BUFFEVANT, qu'il épouſa le 18. Octobre 1518. fille de Noble Jean de Buffevant. Ledit Gaſpard eut pour frére, Claude de Loras, deſtiné à l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, & ils eurent pour pére, Noble homme

Guigues de Loras, Seigneur de la Maiſon-Forte de Loras, lequel par ſon Teſtament du 7. Mars 1504. reconnut avoir reçû pour la dot de Noble Claudine BOTUT, ſa femme, la ſomme de 400. Ecus, par les mains des héritiers de Noble Jean Botut-de Crémieu, ordonna que ſon Corps fut enterré auprès de ſes prédéceſſeurs, dans l'Egliſe dudit lieu de S. Marcel, & fit un legs à cette Egliſe, pour l'augmentation de la fondation qui avoit été faite par Noble

Antoine de Loras, ſon pére.

SEIGNEURS DE MONTPLAISANT.

ABEL DE LORAS, I. du nom, (ſecond fils de Gaſpard de Loras, I. du nom, & de Louiſe DE BUFFEVANT) fut Seigneur de Montplaiſant & de Belacueil, Chevalier de l'Ordre du Roi, ainſi qu'il eſt juſtifié par ſon Teſtament du 5. Novembre 1605. il épouſa le 2. Novembre 1560. Méraude RABOT, fille de Laurent Rabot, Seigneur d'Ilins, de Vaſſalieu, &c. & de Méraude D'ORILLAC; Et de ce mariage il eut entr'autres enfans, Noble

Abel de Loras, II. du nom, Seigneur de Montplaiſant, lequel fut marié avec Marguerite DU PRÉ, fille de Noble François du Pré, Seigneur de Chamagnieux, & par le Teſtament qu'ils firent conjointement le 18. Septembre 1622. ils ordonnérent le rétabliſſement d'une Chapelle fondée dans l'Egliſe de S. Paul à Lion, & inſtituèrent leurs héritiers univerſels leurs enfans mâles, ſavoir, 1 Artus de Loras, ci-après, pour les Terres de Chamagnieux & de Montplaiſant; 2 Abel de Loras, pour la Terre & Seigneurie de Saix en Breſſe, & 3 Louis-François de Loras, pour celle de Genas, avec la Maiſon-Forte de Vernas, les ſubſtituans les uns aux autres, & à leur défaut les enfans mâles de 4 Jeanne de Loras, leur ſœur, femme de Noble Gaſpard ALLEMAN, Seigneur de Montmartin, ſous la condition de porter le nom & les Armes de Loras-du Pré, avec les leurs.

Artus de Loras, Seigneur de Montplaiſant & de Chamagnieux, Gentilhomme

ordinaire de la Chambre du Roi, époufa le 21. Octobre 1625. Claire DE VILLARS, fille de Balthazar de Villars, Seigneur du Roquet, Prémier Préfident du Parlement de Dombes, & de Louife DE LANGE, Dame de Laval; Ladite Claire de Villars fut inftituée héritiére univerfelle par le Teftament de fon mari, du 28. Septembre 1640. & elle eut entr'autres enfans,

Pierre-Gafpard de Loras, Seigneur de Montplaifant & de Chamagnieux, lequel de fon mariage acordé le 24. Janvier 1655. avec Marie-Anne DE LA POIPE, fille de Melchior de la Poipe, Ecuyer, Seigneur de S. Julin, de Montagnieu, de Crémieu, &c. & d'Anne de GRANET, eut pour fils

Louis de Loras, Ecuyer, Seigneur de Montplaifant & de Chamagnieux, reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 28. Décembre 1682. fur les Titres qu'il produifit alors pour juftifier les dégrés ci-deffus.

Cette Famille a été maintenuë dans fa Nobleffe, par Ordonnance de M. du Gué, Commiffaire départi dans la Province de Dauphiné, du 6. Juillet 1668. & elle porte pour Armes :

De Gueules, à une Fafce Lozangée d'Or, & d'Azur.





LOUIS DE LORDAT, Seigneur de Bram, demeurant dans la Paroiffe dudit lieu, Diocèfe de S. Papoul, Généralité de Montpellier, Province de Languedoc, fut reçû Page du Roi dans fa Petite Écurie, le 3. Décembre 1687. puis Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Reine, Meftre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; Il a eû pour fréres, Jofeph de Lordat, Prêtre & Docteur en l'Univerfité de Touloufe, & Louis & Paul-Jaques de Lordat, Chevaliers de Malthe, Enfeignes de Vaiffeau.

Les Titres qui furent produits pour la réception dudit Louis de Lordat, en qualité de Page du Roi, juftifient qu'il eut pour pére & mére,

Jaques de Lordat, reçû d'abord Chevalier de Malthe au Grand Prieuré de Touloufe, le 4. Décembre 1643. puis Seigneur de Bram, de Villarfens, &c. Sergent Major de la Cité de Carcaffonne, pourvû le 6. Septembre 1653. & Anne-Marguerite DE ROUX, qu'il époufa le 27. Janvier 1663. fille de Chriftophe de Roux, Ecuyer, Seigneur d'Alzone, & de Caterine-Françoife DE FREZALS; Que ledit Jaques de Lordat, fut déclaré Noble & iffu de Noble & illuftre race, par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiffaire départi dans ladite Généralité de Montpellier, du 5. Décembre 1668. & qu'il étoit fils de Noble

Jean de Lordat, Seigneur de Bram & de Villarfens, Gentilhomme de la Chambre, & Chambellan de Monfieur Gafton, Duc d'Orléans, Gouverneur des Ville & Château de Carcaffonne, & Maréchal de Camp ès Armées du Roi, par Brevet du 10. Mars 1641. & de Claire POTIER, mariée le 30. Mars 1621. fille de Jean Potier, Ecuyer, Seigneur de la Terraffe, Préfident du Parlement de Touloufe, & de Françoife DE LA BOURGADE; Que ledit Jean de Lordat, fut employé en diverfes

négociations en Hollande, pour le fervice du Roi, & qu'il eut pour pére et mére, Noble

Paul-Jaques de Lordat, Seigneur de Prunet & de Bram, Capitaine Commandant une Compagnie de Carabins, l'an 1616. & Jeanne DE S. JEAN-d'HONOUX, qu'il époufa le 7. Juillet 1591. veuve de Noble Jean DE VOISINS, Seigneur de Pefans; Que ledit Paul-Jaques de Lordat, tranfigea le même jour avec Jean-Paul de Lordat, fon frére aîné, Ecuyer, Seigneur & Baron de Cazenove, fur les diférens qu'ils avoient pour le partage des biens de leur pére & mére, nommés Noble & puiffant Seigneur

Corbeiran de Lordat, Ecuyer, Seigneur & Baron de Cazenove, au Comté de Foix, & Anne DE MAZENCOME, mariée le 21. Juin 1551. fille de Noble François (*de Montefquiou*), Seigneur de Mazencome; Que ledit Corbeiran de Lordat, lequel fit fon Teftament le 9. Octobre 1562. étoit fils de Noble

Hugues de Lordat, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Cazenove, Gentilhomme de la Chambre du Roi Charles VIII. & de Marguerite ISALGUIER, qu'il époufa le 16. Juin 1482. fille de Noble & puiffant Meffire Barthélemi Ifalguier, Chevalier, Seigneur de Breffac. Qu'en confidération des fervices dudit Hugues de Lordat, le même Roi Charles VIII. par Lettres du 18. Juillet 1490. anoblit en tout droit de Haut-Ber, & en toute Juftice, haute moyenne & baffe, les Terres & Seigneuries qu'il poffédoit dans la Province de Languedoc, & qu'il avoit été inftitué le 9. Mai 1482. héritier du Château & de la Seigneurie de Cazenove, ainfi que de plufieurs autres biens fitués dans le Comté de Foix, par le Teftament de fon pére, nommé Noble homme

Hugues de Lordat, I. du nom, Seigneur de Cazenove & de Prunet, Confeigneur de la Baftide, dont le mariage fut acordé le 6. Mai 1448. dans la Ville de Carmain, avec Marguerite DE SERRES, fille de Noble & puiffant Seigneur Fortanier de Serres, Seigneur de Maure en Béarn, Sénéchal de Nébouzan.

Il y a encore une branche de cette Famille, qui fera rapportée dans la fuite de cet Ouvrage, lorfqu'elle aura juftifié fa filiation.

D'Or, à une Croix de Gueules.





JAQUES DE LORME-DE PAGNAT, Ecuyer, Seigneur de Périgéres, de Mons & de Limons, demeurant dans la Paroiffe de Mons, Election de Ganat en Bourbonnois, & Diocéfe de Clermont en Auvergne, époufa le 8. Décembre 1708. Suzanne DE DOUHET, fille de Jaques de Douhet, Ecuyer, Seigneur de Puifmolinier, Lieutenant Criminel en la Sénéchauffée & Siége Préfidial de Limoges, & de Suzanne DE ROFFIGNAC, & de ce mariage il a eû pour fils, Jean-Jaques de Lorme-de Pagnat, né le 9. Octobre 1710. reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 21. Mars 1726. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, lefquels juftifient que ledit Jaques de Lorme, eut pour pére & mére,

Jean-Louis-Gabriel de Lorme-de Pagnat, Ecuyer, Seigneur de Périgéres, prémier Capitaine dans le Régiment de la Marine, & Isabelle DE BELLEVEZÉ-DE JONCHERES, mariée le 20. Novembre 1674. fille de François de Bellevezé-de Jonchéres, Seigneur de Pradelles & d'Oradour, & d'Anne-Marie DU QUESNEL-DE S. JUST; Que ledit Jean-Louis-Gabriel de Lorme, maintenu dans sa qualité d'Ecuyer, par Ordonnance de M. le Vayer, Maitre des Requêtes, & Commissaire départi dans la Généralité de Moulins, du 11. Avril 1698. eut pour fréres Jaques, & autre Jaques de Lorme, tous deux Chevaliers de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré d'Auvergne, le 13. Novembre 1652. & qu'ils étoient enfans de

François de Lorme, Ecuyer, Seigneur de Pagnat, de Périgéres, &c. & de Marie DE BEAULIEU, qu'il épousa le 21. Novembre 1632. lors veuve de Jean DE REILLAC, Ecuyer, Sieur du Bodinet; Que ledit François de Lorme, lequel fit homage le 10. Octobre 1605. à Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, à cause de sa Maison de la Motte-de Lorme, mouvante du Château de Montpensier, eut pour pére & mére, Noble

Jean de Lorme, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Pagnat, & Anne DE LA SOUCHERE, mariée le 15. Aoust 1592. fille de Noble Louis de la Souchére, Ecuyer, Seigneur de Périgéres, & de Marguerite DE LA CORNE; Que ledit Jean de Lorme, eut pour sœur, Marie de Lorme, qui épousa le 23. Février 1591. Jean DE BONNEVIE, & qu'ils étoient enfans de Noble

Gilbert de Lorme, Ecuyer, Seigneur de la Motte-de Lorme & de Pagnat, Homme d'Armes de la Compagnie du Comte de Vilars, l'an 1556. & de Perronelle DE MEZIERES, mariée le 23. Novembre 1549. fille de Noble Gilbert de Méziéres, Ecuyer, Seigneur de Méziéres, & de Gabrielle DU MAS; Que ledit Gilbert de Lorme, & Anne de Lorme, sa sœur, dont le mariage fut acordé le 14. Septembre 1551. avec Noble homme Jean DE LAMER, Ecuyer, Seigneur de Limoux, eurent pour pére & mére, Noble

Jean de Lorme, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Motte-de Lorme & de Pagnat, & de Marguerite d'ALBIAC, lesquels ne vivoient plus l'an 1550. Ledit Jean, fils de Noble homme

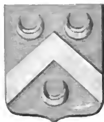
Annet de Lorme, Seigneur de Pagnat, & de Lionne DES AGES, qu'il épousa le 16. Décembre 1476. fille de Noble homme Guillaume des Ages, & de Jeanne REGNIER; Que ledit Annet de Lorme, étoit fils aîné de Noble homme

Durand de Lorme, Damoiseau, demeurant au lieu de Charmes, Diocèse de Clermont, & de Florette ESCARRE, à laquelle il fit présent d'un Chapeau de Perles, par le Contrat de leur mariage, acordé le 8. Octobre 1441. & que ledit Durand de Lorme, & Jean de Lorme, son frére, Damoiseau, eurent pour pére & mére,

Jean de Lorme, I. du nom, Damoiseau, & Bagnette DE MONLHEU, vivans avant l'an 1403. & demeurans audit lieu de Charmes en Bourbonnois.

D'Argent, à trois Merlettes de Sable, posées deux & une, & acompagnées de neuf Etoiles de même, rangées trois en Chef, trois en Fasce, & trois en pointe.





PIERRE DE LOUAN, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Perſac & du Plaix, batiſé le 19. Novembre 1692. dans la Paroiſſe de S. Pierre d'Izeure à Moulins en Bourbonnois, Diocèſe d'Autun, fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 18. Mars 1711. ſur les Titres qu'il produiſit alors, & qui juſtifient qu'il eut pour pére & mére,

Pierre-Gilbert de Louan, Ecuyer, Seigneur du Plaix & de Perſac, & Anne-Antoinette AUMAITRE, mariée le 25. Février 1691. fille de Pierre Aumaitre, Seigneur de Chirat, & de Marie RAPINE; Que ledit Pierre-Gilbert de Louan eut entr'autres fréres, André de Louan, Ecuyer, Sieur de Fontarioles, lequel de ſon mariage acordé le 23. Juin 1702. avec Marguerite RENAUT, fille de Michel Renaut, Sieur des Bretz, Conſeiller du Roi, Garde des Sceaux en l'Election de Moulins, & de Marguerite SAULDOIS, eut une fille, nommée Eliſabeth-Marguerite de Louan-de Fontarioles, née le prémier Juin 1714. & reçûë à S. Cir le 27. Juillet 1722. Que leſdits Pierre-Gilbert & André de Louan, furent maintenus dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. le Vayer, Commiſſaire départi dans la Généralité de Moulins, du 18. Janvier 1698. & qu'ils étoient enfans de

Pierre de Louan, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Jolivette & du Plaix, & de Géneviève HEUILLARD, mariée le 22. Février 1666. fille de Pierre Heuillard, Sieur des Burliers, Receveur des Epices des Officiers du Bailliage de Moulins, & de Marie DEUSME; Que ledit Pierre de Louan, qui avoit épouſé en prémiéres noces, le 20. Aouſt 1655. Marie DES FONTIS, de laquelle il eut pluſieurs enfans, fut maintenu auſſi dans la qualité d'Ecuyer, avec Denis de Louan, ſon frére, Sieur de la Foreſt-Mauvoiſin, par Ordonnance de M. Lambert d'Herbigni, Commiſſaire départi dans la même Généralité de Moulins, du 19. Juillet 1667. & que ces deux fréres eurent pour pére & mére,

Pierre de Louan, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Vouſſac, de la Jolivette, de la Motte-Verger, &c. & Gervaiſe BOUÉ, mariée le 8. Aouſt 1617. fille de Pierre Boué, Ecuyer, Sieur du Vernet, & de Jeanne de BUDZ. Ledit Pierre, fils de

Gilbert de Louan, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Arfeuille, du Rondet, de la Motte-Verger, &c. & d'Iſabeau DU BUISSON, veuve de Noble Gilbert FOREST, Sieur des Prugnes, & dont le mariage fut acordé avec ledit Sieur de Louan, le 20. Juin 1592. Que ledit Gilbert de Louan, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Sentence des Elus de Ganat, du 22. Mai 1613. eut pour pére & mére,

Gilbert de Louan, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Arfeuille, Homme d'Armes de la Compagnie du Maréchal de S. André, l'an 1559. & Blanche DE CHAPETTES, qu'il épouſa le 4. Février 1558. fille de Gilbert de Chapettes, Ecuyer, Seigneur de Chapettes, & de Claude DE BEAUCAIRE. Ledit Gilbert, fils de

Jean de Louan, Ecuyer, Seigneur d'Arfeuille, l'an 1538.

D'Azur, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Croiſſans de même, poſés deux en Chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.



ADRIEN-



ADRIEN-ALEXANDRE DE LOUBERT, Seigneur d'Ardée, du Breuil & de Maillouet, Capitaine dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux, par Commiſſion du 3. Février 1694. Lieutenant de Roi des Ville & Château de Caën, par Lettres du 21. Aouſt 1714. & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de Cailli, Diocèſe & Election d'Evreux, Généralité de Rouen, épouſa en prémiéres noces, le 10 Février 1698. Anne-Marguerite DE NORMANVILLE, fille de Pierre de Normanville, Ecuyer, Seigneur des Héberts, de S. Arnoul, des Bordes, &c. & d'Anne-Marguerite LE ROI-DU MAI, & en ſecondes noces le 14. Mars 1714. Marguerite DES PLAS, fille de Pierre des Plas, Ecuyer, Seigneur de Carriol, & de Françoiſe COUTURE, duquel ſecond mariage, il eut deux filles, nommées Marie-Louiſe-Olimpe de Loubert, née le 24. Aouſt 1715. & Anne-Françoiſe-Marie de Loubert, née le 19. Novembre 1719. reçûës toutes deux à S. Cir, l'une le 9. Juillet 1727. & l'autre le 9. Septembre 1731. ſur les Titres qui ont été produits en Original, & qui juſtifient que ledit 1 Adrien-Aléxandre de Loubert, eut pour fréres & ſœurs, 2 François de Loubert, Ecuyer, Capitaine dans le Régiment du Roi, 3 Gabriel de Loubert, Lieutenant dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux, 4 N de Loubert, Dame de Cantiers, & 5 Marie-Anne de Loubert, qui a été Supérieure de ladite Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, & que tous cinq étoient enfans de

François de Loubert, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Ardée, du Breuil, &c. & d'Anne DE MAILLOC, mariée le 2. Octobre 1652. fille d'Abraham de Mailloc, Ecuyer, Seigneur de Mailloc, & de Charlote DE BAUDRI-PIENCOURT; Que ledit François eut pour frére & ſœur, Aléxandre de Loubert, Seigneur d'Eſpiez, & Gabrielle de Loubert, femme d'Edouard LARCHER, Conſeiller au Grand Conſeil, l'an 1643. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Claude de Loubert, Ecuyer, Seigneur de Neuilli, du Breuil, d'Ardée, d'Eſpiez, de la Folletiére, &c. & Héléne LE SENS, qu'il épouſa le 7. Novembre 1614. fille de Philémon le Sens, Ecuyer, Seigneur de Morfan, & de Louiſe DE NOLLENT. Ledit Claude, fils de

François de Loubert, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Neuilli & de la Folletiére, & de Claude LE MASSON, mariée le 9. Novembre 1552. fille de Claude le Maſſon, Seigneur d'Héricourt, Lieutenant de Roi en Brouage, & d'Adrienne BOUHELIER; Que ledit François eut pour frére & ſœur, Jean de Loubert, lequel a fait la branche des Seigneurs de Nantilli, rapportée ci-après; & Marie de Loubert, femme de Noble homme Giles DOUBLET, Sieur de la Haïe, l'an 1553. tous trois enfans de

Girard Loubert, Seigneur de Neuilli, l'an 1553. frére de Jean Loubert, (dont ſont iſſus les Seigneurs de Martainville,) leſquels deux fréres partagérent le 12. Février 1535. les biens de Jeanne DIONIS, leur mére, avec

Blaiſe Loubert, leur pére, Seigneur de Neuilli, de Martainville & de Longue-Haie, qualifié du titre de Noble, par Lettres du mois de Juin 1544.

SEIGNEURS DE NANTILLI.

JEAN DE LOUBERT, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Chagnes, (ſecond fils

de Girard Loubert) étoit marié l'an 1571. avec Marguerite DE SOUÏCAIRE, fille de Giles de Souïcaire, Seigneur de Nantilli, & ils eurent pour fils,

Jean de Loubert, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Nantilli & de Chagnes, qui épousa le 10. Mai 1595. Louise DE NANCELLES, fille d'Urbain de Nancelles, Seigneur de Marmousse & des Brosses, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jaqueline DE FONTAINES; Il fut maintenu dans sa Noblesse (qu'il prouva alors depuis l'an 1550.) par Sentence des Elus de Dreux, du 20. Février 1599. Ladite Louise de Nancelles fit son Testament le 16. Avril 1630. & laissa pour enfans, 1 Jean de Loubert, Seigneur de Nantilli, Capitaine dans le Régiment de Bussi, l'an 1629. & Gentilhomme ordinaire de Monsieur Gaston, Duc d'Orléans, par Lettres de retenuë du prémier Juillet 1633. 2 Urbain de Loubert, ci-après, & 3 Jaqueline de Loubert, femme de Félix LE CORNU, Seigneur de la Goulafriére & de la Blotiére, l'an 1630.

Urbain de Loubert, Ecuyer, Seigneur de Nantilli, de Bérengeville & de Rayel, fut marié le prémier Mai 1641. avec Marguerite VIALART, fille de Noble Seigneur Louis Vialart, Ecuyer, Seigneur de la Ville-l'Evêque, & de Sara BARTOMIER, & ils eurent pour enfans, 1 Jean de Loubert, III. du nom, ci-après; 2 Charles de Loubert, Curé de S. Pierre de Nantilli; 3 Elisabeth de Loubert, dont le mariage fut acordé le 9. Janvier 1672. avec François HOYARD, Ecuyer, Seigneur de la Poterie en Blaisois, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de la Reine, & 4 Louise-Gabrielle de Loubert, femme de Jaques NOINVILLE, Sieur des Marais.

Jean de Loubert, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Nantilli, Garde de la Marine, l'an 1668. épousa le 21. Décembre 1677. Madeléne-Louise NOINVILLE, sœur de Martin Noinville, qualifié Architecte des Bâtimens du Roi. De ce mariage, il eut une fille nommée

Louise-Michelle de Loubert-de Nantilli, reçûë à S. Cir le 7. Novembre 1695.

SEIGNEURS DE MARTAINVILLE.

JEAN LOUBERT, Ecuyer, Seigneur de Martainville, (second fils de Blaise Loubert, & de Jeanne DIONIS,) donna son aveu de la Seigneurie de Martainville, mouvante de la Baronie d'Ivri, à Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, Baron d'Ivri, le prémier Avril 1554. De son mariage avec Florence ANQUETIN, il eut entr'autres enfans, Pierre de Loubert qui suit, & Marguerite de Loubert, dont le Mariage fut acordé le 13. Février 1563. avec Noble homme Pierre DEZERT, Seigneur de Goudes.

Pierre de Loubert, Ecuyer, Seigneur de Martainville, épousa le 30. Janvier 1563. Françoise DEZERT, fille de Noble homme Louis Dezert, Sieur de Boussei, de la Chapelle-Ozerai, &c. & de Jeanne DE ROUTES; Il obtint une Sentence du Bailliage d'Evreux, le 8. Mai 1596. par laquelle il fut déclaré exemt du service personel qu'il devoit au Roi, en considération de ce qu'il entretenoit un de ses fils à la Guerre, sous la charge du Seigneur de S. Lau en Brouage, & de ce que les témoins entendus, avoient affirmé qu'il étoit plus que sexagénaire, & dans l'impossibilité de monter à Cheval, à cause de sa cécité, & de plusieurs autres accidens qui lui étoient survenus.

Louis de Loubert, leur fils, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Martainville, fut

marié le 13. Janvier 1602. avec Marie DU CHESNE, fille de Bertrand du Chefne, Ecuyer, Seigneur de Préaux, Capitaine Exemt des Gardes du Corps du Roi, Gouverneur des Ville & Château de Chinon, & de Jeanne DU VAL. Il fit homage au Duc d'Aumale, Baron d'Ivri, le 14. Juin 1614. à caufe de la Seigneurie de Martainville, mouvante en plein Fief de Hautber, de ladite Baronie d'Ivri, & il fut élu par la Nobleffe du Bailliage d'Evreux, le 31. Aouft 1631. pour affifter à l'Affemblée des Etats Généraux du Royaume. De fon mariage avec ladite Marie du Chefne, laquelle mourut le prémier Juin 1622. il eut pour fils

Louis de Loubert, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Martainville, de Longue-Haie & de Rochefort, qui époufa le 28. Juin 1637. Claude DE TILLI, fille de Jean de Tilli, Ecuyer, Sieur de Prémont, & de Françoife AUBERT.

Marthe de Loubert, leur fille, fut mariée le 11. Juin 1677. avec Aléxandre de Loubert, Ecuyer, Seigneur d'Efpiez, & eut pour enfans, Aléxandre de Loubert, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admifes au Grand Prieuré de France à Paris, le 2. Octobre 1700. & Jeanne de Loubert-de Martainville, reçûë à S. Cir le 3. Mai 1690.

D'Azur, à cinq Epis d'Orge, d'Or, pofés trois & deux.





FRANÇOIS-EMANUEL DE LOUPIAC-DE LA DEVEZE, né le 8. Avril 1723. & batifé l'onziéme du même mois, dans l'Eglife de S. Saturnin du lieu de Loupiac au Diocèfe de Rhodès, fut reçû Page du Roi dans fa Petite Ecurie, le 12. Mai 1735. fur les Titres qu'il produifit alors pour fa réception, lefquels juftifient qu'il eft fils de

Jean de Loupiac, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Loupiac, & de Marie D'ESPINASSE DE LA BEGONIE, qu'il époufa le 26. Avril 1718. Que ledit Jean de Loupiac, né le 22. Juin 1675. fit homage au Roi le prémier de Septembre 1714. à caufe de ladite Terre & Seigneurie de Loupiac, mouvante du Comté de Rouergue, & qu'il eut pour pére & mére,

Charles de Loupiac, Ecuyer, Seigneur de Loupiac & de la Garrigue, & Caterine DE MONTESQUIOU-DE S[te]. COLOMBE, mariée le 28. Janvier 1673. fille de Jaques de Montefquiou-de S[te]. Colombe, Baron de Fages, & de Marie DU BUISSON-BOURNAZEL; Que ledit Charles de Loupiac, & François-Gafpard de Loupiac, fon frére, Ecuyer, Seigneur du Bofc, furent maintenus dans leur Nobleffe, le 31. d'Octobre 1666. par François de la Brouffe, Subdélégué de M. Pellot, Commiffaire départi dans la Généralité de Guienne, & qu'ils étoient enfans de Noble

Jean de Loupiac, I. du nom, Sieur de Loupiac & de la Garrigue & de Madeléne DE MURAT, qu'il époufa le 15. Février 1640. fille de Noble Mercure de Murat, Confeigneur de Loupiac, & de Marguerite DE TURENNE. Ledit Jean de Loupiac, fils de Noble

Robert de Loupiac, Ecuyer, Confeigneur de Loupiac, Seigneur de la Garrigue, &c. & d'Anne DE VASSAL, mariée le 15. Février 1611. fille de François de

Vaffal, Ecuyer, Sieur de la Barde en Périgord, & d'Anne DES TOURS-DE LA BOUREILLIE; Que ledit Robert de Loupiac fit homage au Roi le 4. Avril 1634. à caufe de fes Château, Terre & Seigneurie de Loupiac, mouvans en Juftice haute, moyenne & baffe du Comté de Rouergue; Qu'il fut maintenu Noble depuis l'an 1460. par Ordonnance des Commiffaires députés par Sa Majefté pour le régalement des Tailles en Guienne, du 15. Mai 1635. & qu'il eut pour pére & mére, Noble

François de Loupiac, Seigneur en partie de Loupiac, & Philipe DE S. GERI, qu'il époufa le 10. Novembre 1578. fille de Noble Robert de S. Géri, Seigneur de Salvagnac, & d'Hélène DE THIEURAS; Que ledit François de Loupiac, eut pour fréres, Nobles Gafpard & Gabriel de Loupiac, aufquels le 7. Septembre 1583. il donna leur légitime dans les biens de leur pére & mére nommés, Noble

Pierre de Loupiac, (ortografié auffi LOPIAC) Conseigneur de Lopiac, & Seigneur de la Garrigue, & Noble Jeanne DE VEILLAN, fa femme, à laquelle il laiffa l'adminiftration de fes biens, par le Teftament qu'il fit le 13. Octobre 1567. avant fon départ pour le fervice du Roi, qui l'avoit mandé à l'occafion de la Guerre furvenuë pour le fait de la Religion, & que ledit Pierre de Lopiac, étoit fils de Noble

Domenge de Lopiac, Seigneur en partie de Lopiac, & de Noble Jeanne de Lopiac, laquelle étant veuve fit une donation univerfelle de fes biens audit Pierre de Lopiac, fon fils, le 20. Avril 1549.

D'Argent, à trois Fafces d'Azur, un Chefne de Sinople arraché, brochant fur le tout, & un Loup de Sable paffant au pied du Chefne.





LOUIS LE LOUTEREL, Ecuyer, Seigneur des Hautes-Chefnes, & Patron de S. Aubin-fur Rille, Diocèfe d'Evreux, Election de Bernai, & Généralité d'Alençon, époufa le 24. Octobre 1698. Barbe DE MALLEVILLE, fille d'André de Malleville, Ecuyer, Seigneur de Malleville, & d'Antoinette DE MARAIS; Il en eut plufieurs enfans, favoir, 1 Charles, 2 Marie-Caterine, 3 Charlote, 4 Henriette, 5 Marie, & 6 Barbe-Charlote le Louterel, celle-ci née le 19. Avril 1714. & reçûë à S Cir le 21. Avril 1721. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit Louis le Louterel, & Marthe le Louterel, fa fœur, mariée le 24. Octobre 1698. avec Nicolas DE MALLEVILLE, Seigneur du Pleffis près de Bernai (frére de ladite Barbe de Malleville) étoient enfans de

Nicolas le Louterel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de S. Aubin-fur Rille, dont il donna fon aveu au Duc de Bouillon, Comte d'Evreux, le 2. Novembre 1682. & de Marie PRUDHOMME, qu'il époufa le 11. Mai 1668. fille de Noble homme Claude Prudhomme, qualifié Valet de Chambre ordinaire du Roi, & de Madeléne LUCAS; Que ledit Nicolas le Louterel, eut pour frére puifné, Jaques le Louterel, dont la poftérité fera ci-après rapportée, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Robert le Louterel, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-fur Rille, des Hauts-Chef-

nes, de la Hermeraie, &c. & Géneviéve DE BETON, mariée le 18. Juin 1638. fille de Pierre de Béton, Ecuyer, Sieur de Fontaine-la Sorel, & de Caterine DE BOIS-L'EVESQUE; Que ledit Robert le Louterel, maintenu dans sa qualité de Noble, par Ordonnance de M. de Marle, Commissaire départi dans ladite Généralité d'Alençon, du 29. Juin 1666. étoit fils de Noble homme

Nicolas le Louterel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-sur Rille & des Jardins, Commandant la Compagnie de Carabins du Seigneur de Maubuisson, l'an 1631. & d'Esther d'ERNEVILLE, qu'il épousa le 19. Avril 1607. comme fille aînée de Noble homme Philipes d'Erneville, Sieur de Launai, & de Débora DE TILLI. Ledit Nicolas le Louterel fit homage au Roi en sa Chambre des Comptes de Normandie, le 17. Janvier 1606. à cause de la Terre & Seigneurie de S. Aubin-sur Rille, & du Fief des Jardins, mouvans du Vicomté de Beaumont-le Roger, l'un pour un quart de fief de Hautber, & l'autre pour un huitiéme de Fief aussi de Hautber, & il aquit de Gabriel DE MOUCHERON, Ecuyer, Sieur du Boullai, le Fief Noble des Hauts-Chesnes, situé dans ladite Paroisse de S. Aubin-sur Rille, le prémier Juin 1627. Ledit Nicolas, fils de

Jean le Louterel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-sur Rille, & de Marguerite DES CHATEAUX; Que ledit Jean le Louterel, âgé de 15. ans, l'an 1560. eut pour pére & mére,

Adrien le Louterel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-sur Rille & des Jardins, & Marie D'ARGENCE, laquelle, après la mort de son mari, fut éluë tutrice de ses enfans, le 21. Juin 1560. ledit Adrien, fils de Noble homme

Adrien le Louterel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Aubin-sur Rille, des Jardins, &c. & d'Eugésine DES MOULINS-NEUFS, avec laquelle il étoit marié avant le 16. Avril 1517. Que ledit Adrien, & Pierre & Guillaume le Louterel, ses fréres, étoient enfans de

Christophe le Louterel, Ecuyer, Sieur des Jardins & de S. Aubin-sur Rille, dont il fit homage au Roi en sa Chambre des Comptes à Paris, le 19. Février 1510. Ledit Christophe, fils de

Jean le Louterel, I. du nom, Ecuyer, Seigneur des Jardins, l'an 1463.

SEIGNEURS DES JARDINS.

JAQUES LE LOUTEREL, Ecuyer, Seigneur des Jardins, (fils puisné de Robert le Louterel & de Géneviéve DE BETON) épousa le 27. Mars 1674. Caterine D'ERNEVILLE, fille de Jaques d'Erneville, Ecuyer, Seigneur de Gregnieusevillе, & de Jeanne DE BEAUMAITRE. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Nicolas le Louterel, ci-après, & Giles le Louterel, l'un des Chevaux-Légers de la Garde du Roi.

Nicolas le Louterel, II. du nom, Ecuyer, Seigneur des Jardins, demeurant dans la Paroisse de Beauche, Diocése de Chartres, & Généralité d'Alençon, fut marié le 21. Janvier 1703. avec Louise MARGUERITE, fille de François Marguerite, Sieur de la Rénauderie, & de Marguerite ROGER, & ils ont pour fille

Marie-Léonore le Louterel-des Jardins, née le 12. Juin 1724. & reçuë à S. Cir le 17. Septembre 1734.

D'Azur, à deux Loups Cerviers d'Or, passans l'un au-dessus de l'autre.





ANNIBAL-FRANÇOIS LUILLIER, Sieur de Préci, Lieutenant de Cavalerie, & Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, épousa le 24. Octobre 1727. Charlote-Aléxandrine du Puis, fille de Jean du Puis, Sécrétaire de l'Ambassade à la Paix de Rifwick; De ce mariage il a eû deux filles, savoir, Thérêse & Françoise Luillier. Les Titres qui ont été produits pour justifier la Noblesse de cette Famille, établissent que ledit Sieur de Préci eut pour pére & mére,

Aléxandre Luillier, Ecuyer, Sieur de Préci & des Quiers, & Anne-Marie de Maliverné, mariée le onziéme Avril 1687. fille d'Urbain de Maliverné, Ecuyer, Seigneur de la Vignole, & de Marie Juigné; Que ledit 1 Aléxandre Luillier, maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Jugement des Commissaires Généraux du Conseil, du 15. Juillet 1706. eut pour fréres, 2 Charles Luillier, qui se fit Procureur au Parlement, & eut plusieurs enfans de Madeléne Bouquin, sa femme, & 3 Christophe Luillier, Ecuyer, tous trois enfans de

Charles Luillier, Ecuyer, Sieur de S. Hubert, Conseiller du Roi au Siége particulier & ancien ressort de Villeneuve-le Roi, & de Marguerite Robert, dont le mariage fut acordé le 22. Novembre 1653. Que ledit Charles, eut une sœur nommée Marie Luillier, qui épousa en prémiéres noces, le 29. Avril 1638. Jaques Huerne, Contrôleur au Grenier à Sel de Provins, & Lieutenant en l'Election de Brai-sur Seine, & en secondes noces, le 3. Aoust 1643. Thomas Maillet, Gendarme de la Garde du Roi, & qu'ils étoient enfans de Noble

Ambroise Luillier, II. du nom, Conseiller au Siége Royal de Villeneuve-le Roi, & de Marie Puissaie; Que ledit Ambroise Luillier, maintenu dans sa Noblesse, par Sentence des Elus de Sens, du 25. Juin 1640. étoit fils de

Pierre Luillier, Ecuyer, Lieutenant de la Prevôté de Sens, l'an 1558. puis Procureur du Roi, audit Siége de Villeneuve-le Roi, l'an 1578. & de Charlote Volant, qu'il avoit épousée avant le 19. Décembre 1573. Que ledit 1 Pierre Luillier, maintenu aussi dans sa Noblesse par Sentence des Elus de Sens, du 15. Décembre 1560. eut entr'autres sœurs, 2 Cécile Luillier, femme d'Edme Bierne, Seigneur du Chesnai; 3 Marie Luillier, femme de Robert Hemard, Juge Magistrat & Lieutenant Criminel au Siége Présidial & Bailliage de Sens, lequel avoit la Garde-noble de ses enfans, l'an 1558. 4. Paule Luillier, femme de Jean Chapelle, Sieur de Mardelin, & 5 Marguerite Luillier, femme de Tristan d'Aunai, Conseiller Magistrat au Siége Présidial de Provins, & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Ambroise Luillier, I. du nom, Sieur de la Mazure, de Brosseron & des Loges-de Quiers, Lieutenant Criminel & Particulier audit Bailliage de Sens, & de Madeléne Ferrand, laquelle avoit la Garde-Noble de ses enfans le 8. Juin 1552.

Les Armes de cette Famille telles qu'elles ont été réglées par Ordonnance des Commissaires du Roi, du 17. Janvier 1698. pour ledit Charles Luillier, frére d'Aléxandre Luillier, Sieur de Préci, sont :

D'Azur, à une Fasce d'Or, acompagnée en chef de trois Croissans d'Argent.





ANNE-CLAUDE-CESARION LUTHIER, Seigneur d'Abin & d'Armançai, demeurant dans la Paroiſſe de Thurageau, Diocéſe de Poitiers, Election de Richelieu, & Généralité de Tours, fut maintenu dans ſa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin-de Beauſéjour, Commiſſaire départi dans ladite Généralité, du 13. Aouſt 1715. en conſéquence des Titres qu'il produiſit alors, & qui juſtifient qu'il eut pour pére & mére,

Claude Luthier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Armançai, Lieutenant des Gardes du Corps de Monſieur, Duc d'Orléans, & Marie-Lucie SABATIER, dont le mariage fut acordé le 27. Mai. 1659. Que ledit Claude Luthier, eut un frére nommé Michel Luthier, Ecuyer, Sieur de Montourin, dont le fils Michel Luthier, auſſi Ecuyer, Sieur de Montourin, fut Aide-Major d'un Régiment de Dragons, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & qu'ils étoient enfans d'

Adrien Luthier, Ecuyer, Sieur d'Armançai, du Chaſtelet, &c. & de Claude SAUVAGE, qu'il épouſa le 5. Février 1635. fille de Noble homme Nicolas Sauvage, Maitre des Requêtes de la Reine, Mére du Roi, & d'Anne DEAUDEAU; Que ledit 1 Adrien Luthier, maintenu dans ſa qualité d'Ecuyer par Arreſt du Conſeil d'Etat du Roi du 10. Novembre 1671. eut pour fréres, 2 Gaillard-Claude Luthier, Ecuyer, Sieur de la Richerie, lequel de ſon mariage avec Françoiſe GAUTIER, laiſſa pour fils unique, Claude-Pierre Luthier, Ecuyer, Sieur de la Richerie, Gendarme de la Garde du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & 3 René Luthier, mort Enſeigne dans le Régiment de Piémont, & que tous trois eurent pour pére & mére,

Claude Luthier, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Richerie & d'Armançai, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général au Siége Royal de Loches, & Etiennette DE LA CHAIZE, mariée le 10. Septembre 1606. comme fille unique de Noble homme Jean de la Chaize, Sécrétaire ordinaire de la Reine Douairiére, & de Marguerite BLONDE; Que ledit Claude Luthier, & René Luthier, ſon frére, qui a fait la branche des Seigneurs de S. Martin, étoient enfans de

Daniel Luthier, Ecuyer, Seigneur de Biardeau & du Pleſſis, Lieutenant en l'Election de Loches, Maitre des Requêtes ordinaire de la feuë Reine, Conſeiller Notaire & Sécrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, par Proviſions du 9. Novembre 1623. & d'Iſabeau LUNOIS, dont la ſucceſſion fut partagée entre ſes enfans, le 9. Octobre 1615. & que ledit Daniel Luthier fut enterré au mois de Septembre 1630. en l'Egliſe des Cordeliers à Loches, dans la Chapelle de Notre-Dame, lieu de la Sépulture de ſes Ancétres.

SEIGNEURS DE S. MARTIN.

RENÉ LUTHIER, I. du nom, Ecuyer, Sieur de S. Martin, (ſecond fils de Daniel Luthier, & d'Iſabeau LUNOIS) fut pourvû le 22. Aouſt 1609. d'un Office de Conſeiller du Roi Auditeur en ſa Chambre des Comptes à Paris, dans lequel il fut reçû le 14. Octobre ſuivant; Il obtint des Lettres de retenuë en l'Etat & Charge de Sécrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, le 18. Aouſt 1617. puis de Conſeiller Auditeur honoraire en ladite Chambre des Comptes, le 8. Novembre

1629. Il époufa le 30. Janvier 1611. Marie CAILLE, fille de Noble perfonne Jean Caille, Confeiller du Roi, Auditeur en ladite Chambre, & de Génevièye DANIS, duquel mariage il laiffa entr'autres enfans, 1 Claude Luthier, Ecuyer, Sieur de S. Martin, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1659. mort fans alliance; 2 René Luthier, ci-après, & 3 Madeléne Luthier, dont le mariage fut acordé le 26. Novembre 1649. avec François DE VONNES, Ecuyer, Seigneur Vicomte de Fontenai & d'Azai, fils de Jean de Vonnes, Seigneur & Vicomte desdits lieux, Chevalier de l'ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de fa Chambre.

René Luthier. II, du nom, Ecuyer, Seigneur de S. Martin & de Moreilles, Confeiller du Roi, auditeur en ladite Chambre des Comptes, pourvû le 24. Décembre 1655. & reçû le 15. Janvier fuivant, puis Confeiller du Roi en fes Confeils d'Etat, Privé & des Finances, par Lettres du 12. Mai 1659. & Auditeur honoraire, par autres Lettres du prémier Février 1690. fut maintenu dans fa Nobleffe par Jugement des Commiffaires Généraux du Confeil, du 8. Octobre 1699. il avoit époufé en prémiéres noces, le 9. Juillet 1656. Françoife LANGLOIS, fille de Noble homme Etienne Langlois, Contrôleur des Décimes en Normandie, & d'Etiennette PERDREAU, dont un fils unique nommé Jean-Batifte-René Luthier, Sieur de S. Martin, Commiffaire de l'Artillerie de la Marine, tué au fervice, & en fecondes noces, le 10. Avril 1663. Anne DE LA FERTÉ, fille d'Edme de la Ferté, Ecuyer, Seigneur d'Eguilli, Confeiller du Roi, Préfident, Tréforier de France, & Général de fes Finances en Champagne, & d'Anne PARENT. De ce fecond mariage, il a laiffé pour enfans, 1 Edme-Charles Luthier, Seigneur de S. Martin, de Villi-le Maréchal, d'Affenai & de Roncenai en Champagne, Commiffaire Ordonnateur des Guerres à Lille, qui époufa le 27. Novembre 1720. Marie-Marguerite-Joseph IMBERT, fille d'Hiacinthe Imbert, Ecuyer, Sieur de Fromez, & de Marie-Marguerite BAYARD; 2 Michel-Guillaume Luthier-de S. Martin, Ecuyer, Confeiller du Roi, Maitre ordinaire en fa Chambre des Comptes, pourvû le 13. Juin 1706. & reçû le 19. du même mois, lequel de fon mariage acordé le 3. Juillet 1726. avec Marie-Caterine MORIAU, fille de Nicolas-Guillaume Moriau, Ecuyer, Confeiller Procureur & Avocat du Roi en l'Hôtel de Ville de Paris, & de Marie-Caterine BRILLON, a pour fille unique Anne-Caterine Luthier-de S. Martin, née le 23. Février 1727. 3 Simon Luthier-de S. Martin, Ecuyer, Commiffaire Ordonnateur de l'Artillerie de la Marine du Ponant, 4 Philipes-Jérôme Luthier, Chanoine de la Cathédrale d'Evreux, & Abbé de Notre-Dame de Brignon; 5 Jérôme Luthier-de S. Martin, Ecuyer, Receveur du Convoi de Bourdeaux, marié le 22. Décembre 1713. avec Elifabeth GREGOIRE, fille de Jean Grégoire, Avocat au Parlement, & Citoyen de ladite Ville, & de Marie CHAUVET; 6 Marie-Anne Luthier, veuve de Jérôme DE MONTHOLON, Ecuyer, Sieur de la Paliffe, & mére de Marie-Anne de Montholon, veuve de Jofeph DE NAGU, Marquis de Varennes, Capitaine des Gardes Suiffes de la Reine, feconde Douairiere d'Efpagne, & 7 Marguerite-Charlote Luthier-de S. Martin.

D'Argent, à un Lion de Sable, ayant dans fa Gueule un Serpent de finople, langué de Gueules, pofé de Fafce.



M A



EMANUEL DE MACON, Ecuyer, Sieur de la Martre, dans la Paroiſſe de Ste Croix du lieu de Champeix, Diocèſe & Election de Clermont, Généralité d'Auvergne, épouſa le 19. de Juillet de l'an 1695. Marguerite DE LA SALLE, fille de François de la Salle, Ecuyer, Sieur du Bourgnon, & de Madeléne DE MOURICAUD. De ce mariage il a eû pour enfans, 1 Joſeph de Macon, Ecuyer, Sieur de la Martre, Garde du Corps du Roi, Compagnie d'Harcour; 2 Charles de Macon, Ecuyer, auſſi Garde du Corps du Roi; 3 François; autre 4 François de Macon, & 5 Jean de Macon, Ecuyers; 6 Iſabelle; 7 Marie; 8 Anne, & 9 Anne-Emanüelle de Macon, celle-ci née le 5. Février 1711. & reçûë à S. Cir le 17. de Janvier de l'an 1720. ſur les Titres qui furent produits alors pour la preuve de ſa Nobleſſe, & qui juſtifient que ledit Emanüel de Macon fit un partage le 16. Janvier 1692. avec Charles de Macon, ſon frére, Ecuyer, Sieur du Sauzet, lequel comme aîné avoit été inſtitué héritier dès le 12. Novembre 1668. par leur pére & mére, nommés

Louis de Macon, III. du nom, Ecuyer, Sieur de la Martre, & Caterine DE PRADES, qu'il avoit épouſée le 20. Octobre 1633. fille d'Annet de Prades, Ecuyer, Sieur de Neufons, & de Charlote DE LA SALLE, & que ledit Louis de Macon & François de Macon, ſon frére, Ecuyer, Sieur du Poirier, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, l'an 1645. furent maintenus par Ordonnance de M. de Fortia, Commiſſaire départi en la Généralité de Riom, du 2. Décembre 1666. dans la poſſeſſion de leur Nobleſſe, qu'ils avoient juſtifiée alors, depuis l'an 1538. & qu'ils étoient enfans de

Jean de Macon, Ecuyer, Seigneur du Sauzet, & de Madeléne BECAINE, mariée le 8. Février 1607. fille de Noble Etienne Bécaine, Sieur de la Peire, & de Françoiſe DE LA CHAPELLE; Que ledit Jean de Macon par ſon Teſtament du 25. Juin 1619. voulut être enterré auprès de ſes prédéceſſeurs, dans ladite Egliſe de Ste. Croix de Champeix, & qu'il eut pour pére & mére, Noble

Louis de Macon, II. du nom, Seigneur du Sauzet, & Marguerite DE BARON, qu'il épouſa le 15. Février 1579, fille de Noble Jean de Baron, Seigneur de la Martre-les Champeix, & de Caterine DE ROCHEFORT; Que ledit 1 Louis de Macon, & 2 Antoine de Macon, 3 Madeléne, 4 Antoinette, & 5 Gilberte de Macon, ſes fréres & ſœurs, étoient enfans de

Gabriel de Macon, Ecuyer, Seigneur du Sauzet & de Caterine DE LA BEILIE, *dite* DE SERRE, mariée le 5. Février 1546. fille d'Iteron de la Beilie, *dit* de Serre, Ecuyer, Seigneur de Lenguerade, & d'Anne DE TURENNE, & que ledit Gabriel de Macon, lequel fit ſon Teſtament le 5. Juillet 1572. étoit fils de

Louis de Macon, I. du nom, Ecuyer, Seigneur du Sauzet, Diocèſe de Clermont en Auvergne, vivant avant l'an 1546.

D'Azur, à une Bande d'Or, acompagnée de trois Etoiles de même, poſées deux en Chef, & une en pointe.





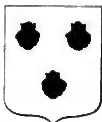
ANTOINE MACQUART-DE RUAIRE, Receveur des Tailles en l'Election de Coutances, fut batifé dans la Paroiffe de Notre-Dame de Bar-le Duc, le 3. Octobre 1677. & il époufa le 2. Mai 1712. Marie HEBERT, veuve de Jofeph MICHEL, Ecuyer, Sieur de Tréville, & fille de Jaques-Michel-Hébert, Sieur de Langronne, demeurant en ladite Ville de Coutances, & de Françoife BAUQUET; ledit Antoine Macquart a pour frére, Henri Macquart, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment d'Agénois, demeurant dans la Paroiffe de Gondrecourt, au Duché de Bar, Diocéfe de Toul, lequel fut batifé dans la même Eglife de Notre-Dame de Bar-le Duc, le 17. Octobre 1689. Ils furent tous les deux anoblis par Lettres en forme de Charte, données à Lunéville le 22. Octobre 1723. par Léopold I. Duc de Lorraine & de Bar, Signées LEOPOLD, & plus bas, par fon Alteffe Royale, Olivier, & fcellées.

Les motifs de cet anobliffement détaillés dans lefdites Lettres, font que lefdits Antoine & Henri Macquart, étant nés dans la Ville de Bar, avoient l'avantage d'être Sujets naturels du Duc de Lorraine, & enfans de Georges Macquart, Commiffaire de Police de ladite Ville, & de Noble Anne HALDAT, fille d'Antoine Haldat, Sieur de Bonnet, lequel defcendoit de Georges Haldat, Capitaine d'Infanterie pour le fervice du Roi, & de Caterine DU LIS, fille de Pierre d'ARC, *dit* du Lis, frére de Jeanne d'Arc, connuë fous le nom de la Pucelle d'Orléans; Que ledit Georges Haldat vivant en 1544. étoit qualifié Ecuyer, & que fa poftérité avoit toujours été reputée Noble, au moyen de quoi la Nobleffe maternelle defdits Antoine & Henri Macquart étant prouvée, ils avoient pû, conformement à l'article I. du Titre VI. de la Coutume de Bar, efperer des Lettres de reprife de Nobleffe, ou du moins d'anobliffement en tant que de befoin.

Les Armes acordées aufdits Sieurs Macquart par lefdites Lettres, font :

D'Argent, à une Epée d'Azur, pofée en Pal, la pointe en haut, couronnée d'une couronne auffi d'Azur, & acompagnée de deux Fleurs de lis de même, & un Chef d'Azur, chargé de deux Etoiles d'Argent.





FRANÇOIS MAGUEUX, Avocat au Parlement, Maitre Particulier des Eaux & Forefts de S. Germain en Laie, & Infpecteur général du Domaine de la Couronne, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Marli au mois de Février de l'an 1731. fignées LOUIS, & fur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & fcellées.

Les motifs de cet anobliffement détaillés dans lefdites Lettres, font les fervices rendus par ledit Sieur Magueux, dans l'exercice de fes diférens emplois, après s'être diftingué dans le Bareau & avoir ocupé une place dans le Confeil de M. le Duc de Berri; Que fon pére fut Avocat aux Confeils, & Echevin de la ville de Paris; Qu'il eut un oncle paternel, lequel après avoir été pendant quinze ans Lieutenant Colonel du Régiment d'Orléans Infanterie, mourut Lieutenant de Roi de Furnes; Que l'un de fes deux on-

cles maternels fervit le feu Roi, & enfuite Sa Majesté Regnante, avec beaucoup d'attachement & de fidélité pendant foixante-dix ans; d'abord en qualité de Contrôleur ordinaire de la Maifon de la feuë Reine, & enfuite de Commiffaire de la Marine, de Grand Maitre des Eaux & Forefts de Champagne & du Comté de Bourgogne, puis de Sécretaire général de l'Artillerie, & enfin de Maitre des Eaux & Forefts de S. Germain en Laie; Et que l'autre de fefdits oncles maternels avoit été pendant vingt-cinq ans Confeiller au Châtelet, & pendant dix ans Lieutenant général du Bailliage du Palais. Ces Lettres adreffées au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides de Paris, y ont apparemment été regiftrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Magueux, par le Juge d'Armes de France, font :

D'Argent, à trois Coquilles de Sable, pofées deux & une; l'Ecu timbré d'un Cafque de profil.





Gaspard DE MAI, Ecuyer, Sieur de Termont, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, prémier Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de la Marche, demeurant au Château de la Villederie, Paroiffe de Ste. Radegonde en Combrailles, Diocèfe de Limoges & Généralité de Moulins, époufa le 16. Avril 1710. Marie-Suzanne de la Roche-Aimon, fille d'Antoine de la Roche-Aimon, Seigneur de Lavau-S. Maiffent, de la Farge, &c. & de Marie d'Auridier. De ce mariage il eut pour enfans, 1 Gilbert; 2 Paul; 3 Antoine; 4 Hugues; 5 Elie; & 6 Marie-Suzanne de Mai; celle-ci née le 6. Avril 1713. & les Titres qui ont été produits par ledit Gafpard de Mai, juftifient que lui & Hugues de Mai, fon frére, Ecuyer, Sieur de Marmagne & du Boucheroux en Berri, furent maintenus dans leur Nobleffe, comme iffus de Noble race, depuis l'an 1508. par Ordonnance de M. Foulé-de Martangis, Commiffaire départi dans la Généralité de Bourges, du 9. de Janvier 1715. Qu'ils eurent pour fœur, Gilberte de Mai, femme d'Antoine-Jofeph de la Chapelle, Seigneur de Lavau en Bourbonnois, Sous-Brigadier des Gardes du Corps du Roi, & qu'ils étoient enfans de

Jean de Mai, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Védellerie, & de Marie Lotz, qu'il avoit époufée le 12. Octobre 1656. fille de Gilbert Lotz, Ecuyer, Sieur de Paliére, & de Caterine d'Assi; Ledit Jean, fils de

Blaife de Mai, Ecuyer, Seigneur de la Védellerie, Homme d'Armes de la Compagnie du Maréchal de Cadenet, & l'un des cent Gentilshommes de l'ancienne Bande, en 1617. & d'Anne le Groing, mariée le 5. Juin 1620. fille de Jean le Groing, Ecuyer, Seigneur de Villebouche, & d'Anne Coiffier; & que ledit 1 Blaife de Mai, & 2 Gilbert, 3 Louis, & 4 Jean de Mai, fes fréres, étoient enfans de

Jean de Mai, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Védellerie, & de Gilberte de Chaussecourte, mariée le prémier Aouft 1574. fille de Jaques de Chauffecourte, Ecuyer, Sieur de la Lande-Chevrier, & d'Anne de Moussi. Que ledit Jean de Mai, époufa en fecondes noces, Louife de la Maisonneuve, laquelle après la

mort de ſon mari, le 14. Janvier 1594. s'obligea d'exécuter la Fondation qu'il avoit faite par augmentation de celle de ſes prédéceſſeurs, dans l'Egliſe de S. Pierre d'Eſvaon, & qu'il étoit fils de

Gilbert de Mai, Ecuyer, Seigneur de la Védellerie, & de Marguerite Pelin, mariée le 29. d'Avril 1536. fille de Noble homme Gabriel Pelin, Sieur de Châteauvieux, Avocat au Parlement, & de Caterine Graillot; Ledit Gilbert de Mai, fils aîné & héritier principal d'

Antoine de Mai, Ecuyer, Seigneur de Salvert, près de Montluçon, & de Marguerite de Souslebost, demeurans dans ladite Ville d'Eſvaon, au Païs de Combrailles.

D'Azur, à une Faſce d'Or, acompagnée de trois Roſes d'Argent, poſées deux en Chef, & une en pointe.





Jean-Batiste MAIGNOL, Avocat au Parlement de Bourdeaux, ancien Jurat & Procureur-Sindic de ladite Ville, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Verſailles par Sa Majesté, au mois d'Aouſt de l'an 1733. ſignées LOUIS, & ſur le repli, par le Roi, Chauvelin, & ſcellées.

Les motifs de cet anobliſſement détaillés dans leſdites Lettres, font les ſervices, l'honneur & l'habileté par leſquels ledit Sieur Maignol s'étoit rendu recommandable à l'imitation de ſes Ancêtres; Le Sieur François Maignol, ſon ayeul, iſſû de parens qui avoient toujours vécu noblement, ayant rempli pendant plus de 30. ans, & juſqu'à ſon décès, un Office de Conſeiller au Préſidial de Périgueux, dans lequel il avoit mérité l'eſtime & la confiance du Public, de façon que les Perſonnes les plus diſtinguées de la Province, recouroient inceſſamment à ſes lumiéres & à ſes conſeils pour régler leurs diférens, & prévenir ceux qui pouvoient arriver; Son ayeul maternel, dont le fils rempliſſoit (lors deſdites Lettres,) la Charge de prémier Avocat Général de la Cour des Aides de Bourdeaux, ayant été élu Jurat de ladite Ville, en l'année 1680, & que le Sieur Etienne Maignol, pére de l'Impétrant, après avoir exercé pendant plus de 20. ans la profeſſion d'Avocat au Parlement de Bourdeaux, & s'être aquis au Barreau tout l'honneur & toute la réputation que méritoient ſes rares talens & ſes vertus, avoit été élu Jurat de ladite Ville en 1701. & ſe trouvoit Sous-Doyen des Avocats dudit Parlement; Que ledit Jean-Batiſte Maignol, formé par un pére ſi éclairé & ſi recommandable, étant entré au Barreau, & ayant commencé de plaider dès l'âge de dix-ſept ans, avoit été nommé l'année ſuivante, ſecond Syndic de la Compagnie deſdits Avocats, & à l'âge de 33. ans avoit été élu Jurat de ladite Ville, s'étoit trouvé chargé de toutes les Cauſes les plus grandes & des affaires les plus importantes, & enfin avoit été pourvû de la Charge de Procureur-Sindic, qu'il rempliſſoit avec le zéle & la vigilance que demandoit une place qui avoit pour objet le bien du ſervice du Roi, la tranquilité publique, le bon ordre & la défenſe des intérêts & des droits d'une des plus grandes et des plus floriſſantes Villes du Royaume. Ces Lettres adreſſées au Parlement & au Bureau des Finances de Bourdeaux, y ont apparemment été regiſtrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur Maignol, par le Juge d'Armes de France, sont :

D'Azur, à un Grifon d'Or; l'Ecu timbré d'un Casque de profil.





HENRI-FRANÇOIS MAILLI, Seigneur de Viéville, de Rocourt, de Bernai, de Clermont & d'Aillancourt, Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, ci-devant Mousquetaire du Roi, puis Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Lorraine; & demeurant à Paris, épousa le 13. Aoust 1728. Marie-Renée LEZINEAU, fille de René Lézineau, Ecuyer, Seigneur de Puimorin, & de Marie DE CHAMPHUON. De ce mariage il a un fils, nommé Louis-Henri-René Mailli-de Viéville, né le 30. Mai 1729. & il a justifié par Titres, que lui & Jean-Armand Mailli, son frére, Ecuyer, & Marie-Simonne Mailli, leur sœur, sont enfans de

Maurice Mailli, Ecuyer, Seigneur de Viéville, d'Aigremont & de Rocourt, & de Simonne-Edmée HENRION, mariée le 29. Décembre 1691. fille de Claude Henrion, Officier dans la Maison de la Reine, & de Simonne GIRARDIN. Que ledit Maurice Mailli, maintenu dans sa Noblesse par Ordonnance de M. Larcher, Commissaire départi dans la Généralité de Chaalons, du 23. Novembre 1699. étoit fils de

Jean Mailli, Ecuyer, Sieur de Lignol, lequel par Ordonnance de M. le Févre-de Caumartin, Commissaire départi dans la même Généralité de Chaalons, du prémier Avril 1671. fut maintenu aussi dans la qualité de Noble et d'Ecuyer, qu'il avoit justifiée alors depuis Pierre Mailli, son bisayeul, Ecuyer, Seigneur de Viéville, vivant avant l'an 1564.

De Gueules, à un Chevron d'Argent, acompagné de trois Etoiles d'Or, posées deux en Chef & une en pointe, & un Chef de Gueules, chargé de trois Etoiles d'Or, & soutenu d'une Traverse de même.





JOSEPH DE MALHERBE, Ecuyer, Seigneur de Poillé en Touraine, Paroisse de Marçon sur Loire, Diocèse du Mans & Généralité de Tours, ci-devant Lieutenant de Dragons dans le Régiment de Senneterre, épousa le 8. de Juin de l'an 1712. Marie-Louise PEILLOT-DE LA GARDE, fille de François Peillot-de la Garde, Capitaine de Cavalerie, & Gentilhomme de feu Monsieur, Duc d'Orléans, & de Caterine FERRAND, fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin-de Beauséjour, du 7. Décembre 1715. & le 12. Aoust 1723. il fournit au Roi, en son Bureau des Finances à Orléans, son aveu de la Terre & Seigneurie de la Pierre, mouvante de

Sa Majesté, à cause de ses Château & Domaine de Vendôme. De son mariage avec ladite Marie-Louise Peillot, il a eû entr'autres enfans, Anne-Marie-Louise de Malherbe, née le 24. Juillet 1721. & les Titres qu'il a représentés en original pour justifier son ancienne Noblesse, établissent qu'il eut pour pére & mére,

François de Malherbe, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Poillé & d'Huchigni, Commandant la Noblesse dû Vendômois, l'an 1674. & Géneviève DE VANÇAI, Dame de Bouis, mariée le 12. Décembre 1664. fille de Charles de Vançai, Ecuyer, Seigneur de Brestel, & de Géneviève DE FLOTAI; Que ledit François de Malherbe, maintenu aussi dans sa Noblesse par Ordonnance de M. de Machault, Commissaire départi dans la Généralité d'Orléans, du 29. Mars 1667. étoit fils de

Jaques de Malherbe, Seigneur d'Huchigni, de Châteauguibert & de Poillé, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marie DE BEAUXONCLES, sa prémiére femme, qu'il avoit épousée le 10. Juin 1631. fille de Charles de Beauxoncles, Ecuyer, Seigneur de Viesvi, & de Marie DE SAINTRÉ. Que ledit Jaques de Malherbe, lequel fut marié en secondes noces, le 3. Octobre 1641. avec Eléonore DE VACHEZ, fille d'Antoine de Vachez, Seigneur de la Chaise, & d'Eléonore DE LA BARRE, eut pour sœur Jaqueline de Malherbe, femme de Jean DE CHAPUISET, Ecuyer, Seigneur de Montreuil & de la Fosse, & qu'ils étoient enfans de Noble & puissant

Pierre de Malherbe, Chevalier, Seigneur de Poillé, Gentilhomme ordinaire du Roi de Navarre, l'an 1588. puis successivement Enseigne & Lieutenant de 50. Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, sous la charge du Seigneur de la Frette, & de Madeléne DE MONTAUZIER, qu'il avoit épousée le 22. Juillet 1598. fille de haut & puissant Seigneur Messire Jean de Montauzier, Seigneur de la Charouilliére, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Madeléne CHASTEIGNER. Que ledit Pierre de Malherbe, eut pour frére & sœurs, Antoine de Malherbe, Ecuyer, Anne de Malherbe, femme de Gabriel D'Elliée, Ecuyer, Sieur de Belleau, & Renée de Malherbe, avec lesquels il fit un partage Noble le 20. Novembre 1599. des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére & mére, nommés

René de Malherbe, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Poillé & d'Huchigni, & Charlote GRUEL, mariée le 27. Décembre 1563. fille de Jean Gruel, Chevalier, Seigneur de la Frette, & de Charlote MOINET; Que ledit René de Malherbe, fut successivement Maitre d'Hôtel ordinaire de la Reine de Navarre, par Lettres du prémier Décembre 1548. Maitre d'Hôtel du Duc de Vendôme, le 10. Décembre 1552. Capitaine & Gouverneur des Ville, Château & Duché de Vendôme, le 14. Juin 1562. & Commandant 50. Arquebusiers à Cheval, destinés à la Garde de ladite Ville de Vendôme, le 13. Aoust suivant. Qu'il fut commis dans la même année pour faire la Montre des Vassaux Nobles de ce Duché & autres sujets à l'Arriéreban, & qu'il étoit fils de Noble homme

René de Malherbe, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Poillé, d'Huchigni & de Pierre, Gouverneur des Pays & Duché de Vendômois, & de Jaquette HURAUT, qu'il épousa le 8. Aoust 1541. fille de Noble homme Denis Huraut, Seigneur de S. Denis sur Loire, Capitaine de la Ville de Blois, & de Louise BOUDET; Que ledit René de Malherbe fit un partage le 12. Février 1542. avec Jaques de Malherbe, Ecuyer, Marguerite de Malherbe, femme de Noble homme Gabriel DE LA GOUBERTIERE, & Renée de Malherbe, femme de Noble homme Louis

Hautemerle, Ecuyer, ses frére & sœurs, des biens qui leur étoient échus par la mort de Noble homme

François de Malherbe, I. du nom, leur pére, Ecuyer, Seigneur de Poillé, de la Roche-de Pierre & de Villeneuve, dont le mariage avoit été acordé avant le 17. Décembre 1522. avec Marguerite de Garguesalle, fille de Noble homme Jean de Garguesalle, Chevalier, & d'Anne du Breuil, qui lui avoient constitué pour dot la somme de 2600. liv. ledit François, fils aîné & héritier principal de Noble personne

Guillaume de Malherbe, Ecuyer, & de Jeanne des Touches, qu'il épousa le 7. Janvier 1463. fille de Pierre des Touches, Ecuyer, Seigneur des Haies, & de Perrine de Vançai. Que ledit Guillaume de Malherbe, lequel fut commis le 27. Aoust 1491. pour conduire au Siége de la Ville de Rennes, les Nobles & autres sujets au Ban & Arriéreban des Pays & Duché de Touraine, fit un partage noble avec Jean de Malherbe, son frére puisné, Ecuyer, des biens de leur pére & mére, nommés

Jean de Malherbe, Ecuyer, & Jaquine de Poillé, sa femme, Dame de Poillé, au nom de laquelle il fit un homage de la Métairie de la Borde, le 12. Mars 1469. à Noble & puissant Seigneur Jean de Fromentieres, Chevalier, Seigneur de Marçon.

** D'Or, à trois Jumelles de Gueules, posées en Fasce, l'une au-dessus de l'autre, & deux Léopards* aussi de Gueules, afrontés & posés au Chef de l'Ecu.*





Louis MARANDON, Ecuyer, Seigneur & Baron de la Maisonfort en Berri, mouvante du Roi à cause de sa Grosse Tour d'Issoudun, & dont il fit homage à Sa Majesté en sa Chambre des Comptes à Paris le 24. Octobre 1731. a été successivement pourvû des Offices de Trésorier de Madame la Duchesse de Berri, le 2. Novembre 1715. de Receveur général des Finances de ladite Province de Berri, le 8. Mars 1719. & de Conseiller Sécrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, le 3. Juillet 1721. Il épousa 1°. le 23. Juillet 1711. Marie-Françoise Doulcet, fille de Nicolas-Louis Doulcet, Receveur général des Fermes à Sedan, & de Marie Mabille; 2°. le 25. Juillet 1724. Marie-Anne-Louise Guillois, fille de Claude Guillois, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & de Marie-Françoise Houalet. 3°. le 11. Janvier 1733. Géneviève-Caterine Pougin, fille de Pierre Pougin-de Nomion, Ecuyer, Conseiller-Sécretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, aussi Receveur général des Finances du Berri, & de Jeanne Gautier-de Vaux; De son prémier mariage, il a un fils nommé Louis-François Marandon-de la Maisonfort, Ecuyer, né à Paris le 28. Novembre 1715.

Les Armes qui ont été réglées par le Juge d'Armes de France, pour ledit Sieur Marandon-de la Maisonfort, en qualité de Sécretaire du Roi, sont :

De Gueules, à un Chevron d'Or, acompagné de trois Têtes de Héron d'Argent, arrachées, & posées deux en Chef, & l'autre sous le Chevron. L'Ecu timbré d'un Casque de profil.

* Erratum. Lisez : *D'Or à deux Jumelles..... et deux Lions passans.*



ANTOINE-JOSEPH-EMANUEL MARCHAND, Seigneur de la Châtelaine, Chevalier d'Honneur en la Cour des Comptes, Domaines, Aides & Finances du Comté de Bourgogne, séante à Dole, pourvû en 1731. sur les preuves de sa Noblesse, certifiées au Roi par le Juge d'Armes de France, & qui justifient que ledit Antoine-Joseph-Emanuel Marchand, né & batisé le 20. Décembre 1711. & Claudine-Césarine, & Jeanne-Batiste-Anne-Henriette Marchand, ses sœurs, sont enfans de

Charles-Antoine Marchand, Ecuyer, Seigneur de Baunans, & d'Henriette DU SAIX, sa femme, fille de Pierre-Joseph du Saix, Seigneur de Charcillac & de Virechâtel, & que ledit Charles-Antoine Marchand, eut pour pére & mére,

Simon Marchand, Ecuyer, Sieur des Planches, Capitaine de 200. hommes de pied, pour le service de Sa Majesté Catholique dans les Païs-bas, & Claudine JUNET, mariée le 2. de Septembre 1634. fille de Philbert Junet, qualifié Ecuyer Capitaine de la Riviére, & de Marguerite FRANCHET; Ledit Simon fils de

Philipes Marchand, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Châtelaine, Gentilhomme de la Maison de l'Archiduc Albert d'Autriche, & de Marguerite GAGNEFIN, qu'il avoit épousée le 13. du mois d'Aoust 1592. fille de Simon Gagnefin, Ecuyer, & de Nicole TOURNON; Que ledit Philipes Marchand, batisé le 29. Mai 1570. fit homage le 6. Octobre 1600. de ladite Terre & Seigneurie de Châtelaine, mouvante du Comté de Bourgogne, & qu'il étoit fils de

Philipes Marchand, I. du nom, Ecuyer, Receveur général des Domaines & Confiscations au Comté de Bourgogne, & de Danielle MOUCHET, sa femme; Que ledit Philipes Marchand, qui étoit l'an 1555. Châtelain de la Terre & Seigneurie de la Châtelaine, en aquit ensuite la propriété, par l'échange qu'en firent avec lui le 22. Juin 1569. les Archiducs d'Autriche, contre un droit d'Eminage qu'il avoit dans la Ville d'Arbois, & que ladite Danielle Mouchet, fit son Testament le 9. Février 1572.

• *D'Or, à trois Têtes de Paon d'Azur, posées deux & un**.





FRANÇOIS-CLAUDE DE MARMANDE, Seigneur de Tourville & du Grand-Hameau de Romain en Champagne, Diocèse & Election de Rheims, Généralité de Chaalons, & Gendarme de la Garde du Roi, épousa le 28. Décembre 1714. Marie HOUDAN-DE LA CRESSONIERE, fille de Jaques-Nicolas Houdan, Ecuyer, Seigneur de la Cressoniére, & de Marie JOURDAIN; Il a de ce mariage six enfans, savoir, 1 Marc-Antoine de Marmande, né le 24. Novembre 1715. 2 Charles-François de Marmande-de Tourville, né le 20. Octobre 1721. 3 Frédéric-Jérôme de Marmande-de Tourville, né le 20. Octobre 1723. 4 Marie-Anne de Marmande, née le 29. Janvier 1717. 5 Thérèse-Joseph de Marmande, née le 29. Juillet 1719. & 6 Marie-Anne Elisabeth de Marmande, née le 4. Aoust 1720. Ledit François-Claude de Mar-

* ERRATUM. Lisez : *posées deux et une.*

mande

mande a juſtifié par Titres, qu'il eſt fils de

Claude de Marmande, Seigneur de Tourville, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & ancien Maréchal des Logis des Gendarmes de la Garde de Sa Majeſté, & de Marie-Lieſſe D'AVENNES, mariée le 21. Mai 1686. veuve d'Aléxandre DE LA BRUYERE, Ecuyer, Seigneur des Grands Hameaux-de Romain, & fille de Louis d'Avennes, Ecuyer, Seigneur d'Harmonville, de Treſſicourt*, des Hameaux-de Romain, &c. & de Madeléne DE COMBRAI, & que ledit Claude de Marmande, batiſé dans l'Egliſe de S. Paul, à Paris, le 28. Novembre 1643. eut pour pére & mére,

Martin de Marmande, Ecuyer, ſucceſſivement Valet de Chambre du Roi Louis XIII. l'an 1625. Huiſſier de la Chambre de Sa Majeſté, par Lettres de retenuë du 8. Aouſt 1629. & Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi Louis XIV. par Lettres du 20. Décembre 1648. & Ambroiſe CHAPUIS, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 3. Novembre 1625. fille de Noble homme Gabriel Chapuis, vivant Sécretaire Interpréte pour le Roi, des Langues Etrangéres, & d'Ambroiſe AKAKIA, ſa femme.

Les Armes qui ont été réglées par les Commiſſaires du Roi, ſur le fait des Armoiries, le 18. Janvier 1698. pour ledit Claude de Marmande, & dont ledit François-Claude de Marmande, ſon fils, eſt en droit de joüir par ſes priviléges, ſont :

D'Or, à un Cheſne de Sinople, poſé ſur une Terraſſe de même, mouvante de la pointe de l'Ecu, & un Lion de Sable paſſant au pied du Cheſne.





LEON-RAIMOND DE LA MARTONIE, Ecuyer, Seigneur du Gaignon & de Rouſſillon en partie, demeurant dans ſa Maiſon noble du Gaignon, Paroiſſe de S. Germain du Sendre en Saintonge, Diocèſe & Election de Saintes, Parlement de Bourdeaux, Généralité de la Rochelle, épouſa le 13. Février 1714. Suzanne GALATEAU, fille de Jaques Galateau, qualifié Ecuyer, Seigneur du Gial, & de Marie GARNIER. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, 1 Julie de la Martonie, née le 30. Juillet 1715. & 2 Suzanne de la Martonie, née le 31. Juillet 1716. reçûë dans la Maiſon Royale de S. Louis à S. Cir, le 9. Juillet 1728. ſur les preuves de ſa Nobleſſe, qui furent alors certifiées au Roi, & qui juſtifient que ledit Léon-Raimond de la Martonie, étoit fils de

Raimond de la Martonie, Ecuyer, Seigneur du Gaignon, & de Jeanne DE GUIP, mariée le 15. de Janvier 1654. fille de Jean de Guip, Ecuyer, Seigneur de Porchereſſe & de la Parée, & de Jeanne DU GRAVIER; Que ledit Raimond de la Martonie, eut pour frére aîné, Gaſton de la Martonie, Seigneur de la Martonie, de Bouzac**, de Puimer & de Puibérard, lequel de ſon mariage avec Jeanne GUITON DE MAULEVRIER, Dame du Gaignon, eut un fils nommé Jean de la Martonie, Seigneur de Bruzac, qui épouſa le 14. Février 1667. Marie CHAPELLE, fille de François Chapelle, Marquis de Jumillac, & de Marie DAFIS, & que leſdits Gaſton & Raimond de la Martonie, eurent pour pére & mére,

* ERRATUM. *Lisez* : Toussicourt. — ** *Lisez* : de Bruzac.

Jaques de la Martonie, Ecuyer, Seigneur de la Martonie, de Bas, de Bruzac, de Puibérard & de Farges, demeurant dans son Château de la Martonie, près de S. Jean d'Ecole en Périgord, & Isabeau DE MONTAGRIER, qu'il épousa le 30. Janvier 1607. fille de Noble Antoine de Montagrier, & d'Isabeau d'ABZAC-DE LA DOUZE, Seigneur & Dame de Marouates, de Grésignac, de Lage, de Bressac & de Montagrier; Que ledit Jaques de la Martonie, & Raimond de la Martonie, son frére, élu Evêque de Limoges, après Henri de la Martonie, leur oncle, dont il avoit été Coadjuteur en qualité d'Evêque de Calcédoine, étoient enfans de

Gaston de la Martonie, Seigneur de la Martonie, de Bruzac, de la Roche près de Thiviers, de Milhac & du Chaslard-S. Paul, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Françoise DE LA BASTIDE, mariée le 17. Mai 1573. veuve de François DE CARBONIERE, Seigneur de Chamberri, & fille d'Annet de la Bastide, Seigneur de Cognac, Baron de Châteaumorand, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Marguerite DE POMPADOUR. Que ledit 1 Gaston de la Martonie avoit pour fréres & sœurs, ledit 2 Henri de la Martonie, Evêque de Limoges, en 1587. & Abbé de S. Just en Beauvoisis, mort le prémier Octobre 1618. 3 Géofroi de la Martonie, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, Archidiacre & Chanoine de S. André de ladite Ville, sacré Evêque d'Amiens, le 15. Aoust 1577. & mort le 17. Décembre 1617. 4 Jaques de la Martonie, Seigneur de Puiguilhem, marié avec Françoise DE HAUTECLAIRE, & mort en 1615. 5 Claude de la Martonie, femme de N DE CREVANT, Seigneur de Bauche, 6 Anne de la Martonie, laquelle étant veuve de François D'ARBESSAN, épousa en secondes noces, le 16. Décembre 1559. François D'ALOUE, Seigneur des Ajots & de la Tibaudiére, 7 Isabeau de la Martonie, mariée le 17. Décembre 1559. avec Jaques GOUMARD, Seigneur de Braslaut en Saintonge, & 8 Françoise de la Martonie, femme de François DE JAVERLHAC, Seigneur de Grospuis; Et que ledit Gaston de la Martonie, & sesdits fréres & sœurs, avoient pour pére & mére,

Géofroi de la Martonie, Ecuyer, Seigneur de S. Jean d'Ecole, de Thiviers, de Candat, de Puiguilhem & de Milhac, & Marguerite DE MAREUIL-DE VILLEBOIS, laquelle il avoit épousée le 21. Mars 1533. fille de Jean de Mareuil, Baron de Montmoreau, & de Louise DU FOU-DU VIGEAN, & sœur de Madeléne de Mareuil, mariée le 18. Juin 1522. avec Louis DE MONTBERON, Seigneur d'Auzances; Que ledit Géofroi de la Martonie, & Françoise de la Martonie, sa sœur, femme de François DE BEINAC, Baron de Beinac & de Comargue en Périgord, qu'elle épousa le 21. Juin 1523. étant alors âgée de 19. ans, étoient enfans de

Mondot de la Martonie, Chevalier, Seigneur de S. Jean d'Ecole, de Thiviers, de Condat, de Puiguilhem & de Milhac, Prémier Président du Parlement de Bourdeaux, puis Prémier Président du Parlement de Paris, l'an 1514. & de Jeanne VERNON, mariée le 8. Aoust 1502. fille de Raoul Vernon, Seigneur de Montberon & du Chatelier; Que ledit 1 Mondot de la Martonie, suivant l'Histoire de Blois, par Bernier, (page xxxiiij. des Preuves) fut un des Juges de la dissolution du mariage de Louis XII. avec Jeanne de France, l'an 1498. fit son Testament le 27. Septembre 1516. mourut à Blois l'an 1517. & eut pour fréres, 2 Jean de la Martonie, Abbé de Peiruce, puis Evêque d'Acqs en 1516. 3 Gaston de la Martonie, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, puis Evêque d'Acqs, après son frére, l'an 1519. 4 Robert de la Martonie, Chevalier, Seigneur de Bonnes, Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, & 5 N de la Martonie, Chanoine & Archidiacre de Bourdeaux, Conseiller au Conseil Privé; Que lesdits Jean, Gaston,

Mondot, Robert & N de la Martonie, eurent pour pére & mére,

Etienne de la Martonie, Seigneur de la Martonie, Confeiller au Parlement de Bourdeaux, & Ifabeau DE POMPADOUR, mariée l'onziéme Septembre 1465. fille d'Elie, Seigneur de Pompadour; Ledit Etienne de la Martonie vivant encore l'an 1486.

De Gueules, à un Lion d'Or, la langue & les ongles de Sable.





CHARLES DE MASCUREAU, Ecuyer, Seigneur de Plainbeau, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Beauce, Infanterie, demeurant au lieu de la Garde, Paroiffe de Genouillac, Election d'Angoulême, Diocèfe & Généralité de Limoges, époufa le 26. Février 1713. Marie DE COUHÉ, fille de René de Couhé, Ecuyer, Sieur de la Garde, & de Jeanne SAMO. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Françoife de Mafcureau-de Plainbeau, née le 21. Septembre 1723. & reçûë à S. Cir le 12. Juin 1733. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit Charles de Mafcureau, & Marie de Mafcureau, fa fœur, femme de François BARBARIN, Ecuyer, Sieur de Laugerie, étoient enfans de

Jean de Mascureau, III. du nom, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, & de Jaquette DAUPHIN, fa feconde femme, mariée le 11. Juin 1680. fille d'Elie Dauphin, Ecuyer, Sieur de la Faurie, & d'Avice Dauphin; Que ledit 1 Sieur de la Chapelle, maintenu dans fa Nobleffe par Ordonnance de M. d'Agueffeau, Commiffaire départi dans ladite Généralité de Limoges, du 26. Avril 1667. avoit époufé en prémiéres noces, le 26 Aouft 1665. Marguerite DES PLANCHES, fille de René des Planches, Notaire, & de Marie BARJOLIN, dont une fille unique, nommée Marie de Mafcureau, vivante en 1683. Qu'il eut pour fréres, 2 Louis de Mafcureau, Ecuyer, Sieur de Moret, marié le 14. Mai 1671. avec Elifabeth RAIMOND-DE VILLOGNON, dont poftérité, & 3 Jacob de Mafcureau, Ecuyer, Sieur de Meillac, qui époufa le 13. Juin 1655. Marie-Marthe de Chamborant, fille de Joachim de Chamborant, Ecuyer, Seigneur de Droux, & de Caterine DES VAUX, & que ces trois fréres étoient enfans de

Louis de Mafcureau, Ecuyer, Sieur des Vergnes, & de Françoife DE CHIEVRE, mariée le 9. Aouft 1620. fille de Jacob de Chiévre, Ecuyer, Sieur du Petit-Moulin, & de Marie GOURDIN; Que ledit 1 Louis de Mafcureau étoit frére ainé de 2 Jean de Mafcureau, qui a fait la branche des Seigneurs de S[te].Tére, ci-après; de 3 Louis de Mafcureau, Ecuyer, Sieur de Meillac & de la Chapelle, qui fut marié le 24 Juin 1630. avec Jeanne DU CIMETIERE, fille de Pierre du Cimetiére, Ecuyer, Sieur de Villemorain, & de Marie DU COURRET, & de 4 Jaques de Mafcureau, Ecuyer. Que ces quatre fréres eurent pour pére & mére,

Jean de Mafcureau, II. du nom, Ecuyer, Sieur des Vergnes, & Jaquette DES CHAMPS, dont le mariage fut acordé le 15. Juillet 1582. Que ledit Jean de Mafcureau eut pour frére, Léonard de Mafcureau, Ecuyer, Seigneur de Puiraveau, lequel époufa le 11. Mai 1564. Marguerite DE MONFREBEUF, fille de Jean de Mon-

frebeuf, Ecuyer, & de Marguerite CONTET, & qui fut déclaré Noble & de Noble race, comme iffu de Martial de Mafcureau, fon bifayeul, Ecuyer, Sieur de la Pefcherie, par Jugement des Commiffaires députés par le Roi pour le régalement des Tailles en l'Election d'Angoumois, du 17. Février 1599. & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Jean de Mafcureau, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Puiraveau, & d'Anne DE ROSIERS, avec laquelle il fut marié le 16. Aouft 1541. & que ledit Jean de Mafcureau, qualifié Ecuyer dès l'an 1511. fournit fon aveu du Village de Puiraveau, le 26. Septembre 1544. au Connétable Anne de Montmorenci, comme Seigneur & Baron de Montberon.

SEIGNEURS DE S^{te}. TÉRE.

JEAN DE MASCUREAU, III. du nom, Ecuyer, Sieur de la Gaudinie (fils puifné de Jean de Mafcureau, II. du nom, & de Jaquette DES CHAMPS) partagea avec fes fréres, la fucceffion de leur pére & mére, le 6. Juin 1617. & de fon mariage acordé le 17. Février 1623. avec Marguerite DU CIMETIERE, fœur de ladite Jeanne du Cimetiére, Dame de Meillac, il eut pour fils

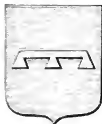
Gabriel de Mafcureau, Ecuyer, Seigneur de Villars & de la Gaudinie, qui époufa le 22 Novembre 1661. Marie CAILLOU, fille de Jean Caillou, Ecuyer, Seigneur de S^{te}. Tére, & de Marie VIVANT-DE LA CORBIERE, & qui fut maintenu dans fa Nobleffe par deux Ordonnances des 20. Avril 1667. & 21. Février 1669. l'une de M. d'Agueffeau, Commiffaire départi dans la Généralité de Limoges, & l'autre de M. Barentin, Commiffaire départi dans celle de Poitiers. Gabriel de Mafcureau, & Marie Caillou, furent les pére & mére de Jaques de Mafcureau, ci-après, & de Marie de Mafcureau, femme de Jofeph DE LA ROUFFIE, Seigneur de la Rouffie en Périgord.

Jaques de Mafcureau, Ecuyer, Seigneur de S^{te}. Tére, demeurant dans la Paroiffe de Bénest fur Charente, Diocèfe & Généralité de Poitiers, époufa le 9. Février 1699. Marie-Anne AUGRON, fille d'Adrien Augron, Seigneur de la Barre, l'un des 75. anciens Bourgeois de la Maifon Commune de Poitiers, & de Marie DE MONTENAI, & il fut maintenu dans fa qualité de Noble & d'Ecuyer, par deux Ordonnances des 14. Juillet 1701. & 4. Avril 1715. l'une de M. Bégon, Commiffaire départi dans la Généralité de la Rochelle, & l'autre de M. Quentin-de Richebourg, Commiffaire départi dans celle de Poitiers; De ladite Marie-Anne Augron, il eut pour enfans, François de Mafcureau, qui fuit, & Marie de Mafcureau, mariée le 14. Septembre 1720. avec René THOREAU, Seigneur de S. Chartre & du Breuil, près de Mirebeau, Juge Confervateur à Poitiers.

François de Mafcureau, Ecuyer, Seigneur de S^{te}. Tére, batifé le 9. Mars 1707. fut reçû Page du Roi dans fa Grande Ecurie, le 25. Septembre 1723. fur les Titres qu'il produifit alors pour juftifier fa filiation.

Fafcé d'Argent & de Gueules de fix piéces; Coupé d'Argent, à trois Etoiles de Gueules, pofées deux & une.





ANTOINE DE MAUSSABRÉ, Ecuyer, Seigneur des Genets, Mousquetaire du Roi, demeurant dans la Paroisse de S. Ours à Loches, épousa le 14. Janvier 1731. Henriette COTHEREAU, fille de Joseph-Pascal Cothereau, Seigneur de Grandchamp, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Maréchal des Logis de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi, & d'Antoinette PASSAVANT; Il a justifié par le Contrat de ce mariage, qu'il est fils de

René de Maussabré, Ecuyer, Seigneur de Bussiére, de la Sabardiére, des Genets & de Chambrelain, Capitaine dans le Régiment de Piémont, & de Marie DE PREAUX, sa femme; & que ledit René de Maussabré, fut maintenu dans sa qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Chauvelin-de Beauféjour, Commissaire départi dans la Généralité de Tours, du 30. Octobre 1715. Les Titres énoncés dans cette Ordonnance, remontent jusqu'à Claude de Maussabré, Ecuyer, Sieur de la Sabardiére, l'an 1583. dont le petit-fils Gaspard Charles de Maussabré, bisayeul de celui qui donne lieu à cet article, étoit frére aîné de Louis de Maussabré, Ecuyer, Sieur de Bordebure, dont il sera fait mention dans l'article suivant.

SEIGNEURS DE GASTESOURIS.

JEAN DE MAUSSABRÉ, Ecuyer, Seigneur de Gastesouris & de Badecon, demeurant dans la Paroisse de Cluis-dessus, Election d'Issoudun, Diocése & Généralité de Bourges, épousa le 8. Novembre 1706. Agnès-Angélique DE DOUHAUT, fille de Léon de Douhaut, Ecuyer, Seigneur du Bois Douhaut, de Chamousseau, &c. & de Caterine DE PREVILLE. De ce mariage il a eû entr'autres enfans, Marie-Rose de Maussabré, née le 23. Mars 1708. reçûë à S. Cir le 18. Mars 1717. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Jean de Maussabré eut pour pére & mére,

Claude de Maussabré, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Gastesouris, & de Gabrielle DE MERIGOT, mariée le 20. Aoust 1674. fille de Gabriel de Merigot, Seigneur de Ste. Fére, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Sénéchal de la Marche, & de Marie DU RIEU; Que ledit Claude de Maussabré, maintenu dans sa Noblesse depuis l'an 1526. par Ordonnance de M. Lambert-d'Herbigni, Commissaire départi dans ladite Généralité de Bourges, du 30 Septembre 1667. eut pour frére & sœur, Louis de Maussabré, Ecuyer, Seigneur de la Sabardiére, & Charlote de Maussabré, femme de Jean DE DURAT-DE PORTES, Ecuyer, Seigneur de la Cellette, Bailli de Combrailles, & qu'ils étoient enfans de

Louis de Maussabré, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bordebure, des Bourdins, de Badecon, &c. & de Marie DE RAZAI, qu'il épousa le 21 Aoust 1646. fille de Pierre de Razai, Ecuyer, Sieur de Murat, de Gastesouris, &c. & d'Isabelle GIGAUT-DE BELLEFONDS; Que ledit Louis de Maussabré, & Gaspard-Charles de Maussabré, son frére aîné, dont il a été fait mention à l'article précedent, étoient enfans de

Gilbert de Maussabré, Ecuyer, Sieur de la Sabardiére, & de Gilberte DE S. IRIER, mariée le 6. Mars 1583. fille de Gilbert de S. Irier, Seigneur de Lavau,

& de Jeanne DE JARRIE; Ledit Gilbert, fils de

Claude de Mauſſabré, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Sabardiére & de Badecon, & de Marguerite DE BARBANÇOIS, qu'il épouſa le 15. Octobre 1554. fille de Jean de Barbançois, Chevalier, Seigneur de Charron, & de Bertrande DE CERIS, & que ledit Claude, eut pour pére & mére,

Louis de Mauſſabré, I. du nom, auſſi Ecuyer, Seigneur de la Sabardiére, & de Jeanne DE BALLU.

D'Azur, à un Lambel d'Or, de trois pendans.





PIERRE DE MAYES, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, Lieutenant des Maréchaux de France dans la Province d'Auvergne, demeurant dans la Ville de Riom, Diocèſe de Clermont, naquit le 13. Mai 1693, & fut reçû Page du Roi dans ſa Grande Ecurie, le 30. Mars 1710. puis Mouſquetaire de Sa Majeſté dans ſa ſeconde Compagnie, l'an 1714. Les Titres qui furent produits alors pour ſa réception, juſtifient qu'il eut pour pére & mére, Noble

Joſeph-Marien de Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Villatelle, & de Louiſe BOURDEIX, qu'il avoit épouſée le 8. Mai 1683. fille de Gilbert Bourdeix, Sieur de la Sicanne, & de Marie LAMI; Que ledit Joſeph-Marien de Mayes, né le 17. Janvier 1663. fit hommage au Roi en ſon Bureau des Finances à Riom, le 24. Janvier 1684. pour ſa Terre de la Vilatelle, ſituée dans la Paroiſſe de S. Gervais, Election de Ganat en Bourbonois, mouvant en Fief du Roi, à cauſe de ſon Duché d'Auvergne, & qu'il étoit fils de

François de Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, & d'Hauteroche, & de Marie BARTHOMIVAT, mariée le 17. Aouſt 1659. fille de Noble homme François Barthomivat, Sieur du Colombier, & d'Anne DU FRESNE; Que ledit François de Mayes, & Pierre de Mayes, ſon frére, Ecuyer, Sieur de la Faye, étoient enfans de

Jean-Gilbert de Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, & de Françoiſe PELISSON, qu'il épouſa le 29. Avril 1629. fille de Paul Péliſſon, Ecuyer, Sieur de Redon, & de Philipe DE LA ROCHE. Que ledit Jean-Gilbert de Mayes, héritier inſtitué par le Teſtament de Gabrielle DE MACON, ſa mére, du 5. Octobre 1621. avec ſubſtitution en faveur de Gilbert & de Gui de Mayes, ſes fréres, étoit fils de Noble

Pierre de Mayes, Ecuyer, Seigneur de Vilatelle, dont le mariage fut acordé le 3. Février 1598. avec ladite Gabrielle de Màcon, fille de Noble Guillaume de Màcon, Sieur du Chier, & de Marie DU CROC. Ledit Pierre, fils de Noble

Jaques de Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, & de Marie DE PROMPSAT, fille de Pierre de Prompſat, Sieur du Puis-S. Bonnet; Que ledit Jaques de Mayes, lequel par ſon Teſtament du 31. Octobre 1574. voulut être enterré dans ladite Egliſe de S. Gervais, lieu de la Sépulture de ſes prédéceſſeurs, eut pour ſœur, Jaquette de Mayes, femme de Bertrand DE RECLAINES, Seigneur de Réclaines,

Ecuyer de la Grande Ecurie du Roi, & qu'ils étoient enfans de

Bertrand Mayes, Ecuyer, Seigneur de la Vilatelle, qui époufa le 28. Mai 1475. Anne Astorg, fille de Noble homme Hugues Aftorg, Ecuyer, Seigneur de Montiroi. Ledit Bertrand, fils de Noble homme

Antoine Mayes, Damoifeau, Seigneur de la Vilatelle, & de Florette de Bonnefont, & ledit Antoine, fils de Noble homme

Grégoire Mayes, Damoifeau, & de Michelle Biolet, laquelle étoit remariée l'an 1454. avec Noble perfonne Hugues de Bonnefont, Damoifeau, & que ledit Grégoire & Guillaume Mayes, fon frére, Religieux à la Chaife-Dieu, eurent pour pére, Noble

Jean Mayes, vivant avant l'an 1400.

D'Or, à deux Chevrons de Gueules, pofés l'un au-deffus de l'autre, & acompagnés en chef de deux demi vols d'Aigle, d'Azur, abaiffés.





Armand DE MEAUNE, Ecuyer, Seigneur d'Hunon, demeurant dans la Paroiffe de Noyant, Diocèfe d'Angers, Election de Baugé, & Généralité de Tours, époufa le 7. Mai 1680. Gabrielle le Jumeau, fille de Touffaint le Jumeau, Ecuyer, Seigneur des Perriéres, & de Gilberte de Villiers. De ce mariage il eut entr'autres enfans, Renée de Meaune-d'Hunon, née le 3. Octobre 1685. & reçûë à S. Cir le 20. Aouft 1694. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, & qui juftifient que ledit 1 Armand de Meaune, frére de 2 Marie de Meaune, qui fut mariée avec Charles de Mondion, Ecuyer, Seigneur de la Roche, & de 3 Jaquine-Gabrielle de Meaune, femme de Jaques de Villiers, Ecuyer, Seigneur du Teil, eut pour pére & mére,

Gabriel de Meaune, Ecuyer, Seigneur de la Métairie & d'Hunon, dans ladite Paroiffe de Noyant, & Marie de l'Etang, fa feconde femme, qu'il avoit époufée le 21. Juin 1650. fille de Louis de l'Etang, Ecuyer, Sieur des Granges, Gentilhomme fervant de la Reine Marguerite, & d'Anne le Goux; Que ledit Gabriel de Meaune, avoit été marié en prémiéres noces, le 9. Juin 1643. avec Marie de la Cour, fille de Chriftophe de la Cour, Ecuyer, Sieur du Frefnai, & de Diane de Jarzé-de Millé, & qu'il tranfigea le 23. Février 1654. avec Gérard de Meaune, fon frére puifné, Ecuyer, Seigneur de Beauvais, fur les diférends qu'ils avoient à caufe du fuplément de partage que celui-ci demandoit dans les fucceffions de leur pére & mére, nommés

Jean de Meaune, Ecuyer, Seigneur de la Métairie, & Claude de Champagne, qu'il époufa le 11. Juillet 1598. veuve de Noble Germain des Vaux, Seigneur de la Barbariniére. Ledit Jean, fils de Noble homme

René de Meaune, Seigneur de la Métairie & de la Chefnelérie, & d'Anne le Bigot, mariée le prémier Février 1570. lors veuve de Noble homme Bonin Me-

NOU, Sieur du Mortier-au Loup; Que ledit René de Meaune, eut pour frére aîné, Noble homme Antoine de Meaune, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, Archer de la Compagnie du Comte du Lude, l'an 1570. & qu'il reçut de lui ſon partage Noble dans les ſucceſſions de leur pére & mére, nommés Noble homme

Nicolas de Meaune, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, & Claude RICHAUDEAU, ſa femme, qu'il avoit épouſée avant le prémier Octobre 1535. Que ledit Nicolas eut pour ſœur, Caterine de Meaune, femme de Noble homme Jean ROBERT, Ecuyer, Seigneur de la Vallée, Archer de la Garde du Roi, l'an 1528. & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Gérard de Meaune, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, & de Claire DE GAMBRES. Ledit Gérard, fils de Noble homme

Noel de Meaune, Ecuyer, Seigneur des Fourneaux, Archer de la Garde du Roi, l'an 1477. & lequel fut marié dans la Paroiſſe de Brais, Diocèſe d'Angers, le 3. Avril 1469. avec Caterine LE JAI, fille de Noble homme Jean le Jai, Ecuyer.

Cette Famille portoit anciennement pour Armes, d'Argent, à une Bande fuzelée de Gueules, acompagnée de quatre Fleurs de Lis de Sable, poſées en Bande, deux en chef, & deux en pointe, & elle porte actuellement :

D'Argent, à une Bande fuzelée de Gueules, acompagnée de ſix Fleurs de Lis de Sable, poſées en Bande, trois en chef & trois en pointe.





PIERRE DE MELET, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon Noble de la Salle-de Caſtelvieil, Gendarme de la Garde du Roi, puis Brigadier de ladite Compagnie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de Notre-Dame dudit lieu de Caſtelvieil, au Comté de Bénauges, Diocèſe de Bazas, & Généralité de Bourdeaux, obtint du Roi au mois de Juin 1736. une penſion de 600. liv. pour ſa retraite, en conſidération de ſes ſervices. De ſon mariage acordé le 11. Septembre 1697. avec Marie-Roſe FORTASSIS, fille de Pierre Fortaſſis, & d'Iſabeau BOUÏERE, habitans de la Paroiſſe de S. Léger, dans la Juriſdiction de Sauveterre, il a eû pour enfans, 1 Pierre de Melet, Ecuyer, né le 29. Mai 1698. & élevé Page du Prince Ragotzi; 2 Barthelemi de Melet, & 3 Caterine de Melet, née le 14. Octobre 1702. reçûë à S. Cir le 9. Octobre 1714. ſur les Titres qui furent produits alors, & qui prouvent que ledit Pierre de Melet, eut pour pére & mére, Noble

Pierre de Melet, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Caſtelvieil, de Hauteroque, &c. & de Barthelemie PASCAL, qu'il épouſa le 17. Aouſt 1676. fille de Jean Paſcal, Avocat au Parlement de Bourdeaux, & de Marie LA TASTE. Que ledit Pierre de Melet, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. Bazin-de Bezons, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Bourdeaux, du 16. Aouſt 1697. mourut au mois de Janvier 1713. & qu'il étoit fils de Noble

Iſaac de Melet, Ecuyer, Seigneur de Caſtelvieil, de Laubeſque, de Maiſon-

neuve,

neuve, &c. & de Marguerite DE BORIE, sa seconde femme, mariée le 14. Aoust 1633. fille de Jean de Borie, Ecuyer, Sieur de la Maison noble de Roquenégre, & d'Anne DE SEGUR; Que ledit Isaac de Melet avoit épousé en prémiéres noces, le 17. Octobre 1621. Caterine DE BACALAN, fille de Noble Thomas de Bacalan, Ecuyer, Sieur de la Motte, de la Haille, &c. & de Jeanne BONNEAU, (duquel prémier mariage il eut plusieurs enfans, dont on n'a point encore justifié ici la postérité) fut maintenu aussi dans sa Noblesse depuis l'an 1487. par Ordonnance de M. Pelot, Commissaire départi dans la méme Généralité, du 5. Mai 1668. & eut pour pére & mére, Noble & puissant

Pierre de Melet, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Maisonneuve, de Laubesque & de Castelvieil, & Elisabeth ARNOUL-DE S. SIMON, mariée le 15. Avril 1596. fille de Noble & puissant André Arnoul-de S. Simon, Seigneur de S. Simon en Saintonge, de Brie en Archiac, de Vaumondois, &c. & de Lucréce ESCHALLARD, lesquels constituerent pour la dote de ladite D^elle^. de S. Simon, la somme de 6000. écus. Ledit Pierre de Melet, fils de Noble & puissant

Bernard de Melet, Seigneur de Laubesque, de la Salle-de Castelvieil, de la Maison noble de Gontaut, &c. & de Jacobie D'ABZAC, qu'il épousa le 23. Décembre 1559. fille de Bertrand d'Abzac, Ecuyer, Seigneur de Bellegarde, & de Marguerite THIBAUD; Que ledit Bernard de Melet eut pour pére & mére, Noble

Pierre de Melet, I. du nom, Ecuyer, demeurant au lieu de Gontaut en Agénois, & Marguerite DE PUIMAGNHAN, mariée le 18. Juillet 1519. comme fille puisnée de Noble François de Puimagnhan, Ecuyer, Seigneur de la Salle-de Castelvieil, & sœur de Marguerite de Puimagnhan, l'aînée, lors femme de Noble Jean DE MADAILLAN, Ecuyer, Seigneur de Madaillan.

Il y a plusieurs autres branches de cette Famille, qui seront rapportées dans les Registres suivans, lorsqu'on aura fourni les preuves de leurs existences.

D'Azur, à un Cerf d'Or, passant.





EDMOND DE MENOU, II. du nom, Seigneur du Mez, de Pellevoisin, &c. Lieutenant Colonel d'Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroisse dudit lieu de Pellevoisin, Election de Châteauroux, Diocése & Généralité de Bourges, épousa le 28. Avril 1716. Marie DE BONVOUST, fille de Jean-Marin de Bonvoust, Ecuyer, Seigneur de la Touche, & de Marie COURTIN; De ce mariage il a eû pour fils, François de Menou-du Mez, né le 30. Décembre 1720. & reçû Page du Roi dans sa Petite Ecurie, le 16. Mars 1734. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient que ledit Edmond, (apellé aussi Edme) de Menou, eut pour sœur Marguerite de Menou, née le 9. Octobre 1691. reçûë à S. Cir le 13. Juin 1702. & qu'ils étoient enfans de

François de Menou, Ecuyer, Seigneur du Mez, de Pellevoisin, du Plessis, &c.

& de Jeanne d'Assi, mariée le 8. Novembre 1679. fille de François d'Affi, Ecuyer, Seigneur de Rochefolle, & de Marie-Madeléne Landault; Que ledit François de Menou, fit un partage le 26. Février 1690. avec Edmond, Louis & Claude de Menou, fes fréres puifnés, des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére et mére, nommés

Louis de Menou, Ecuyer, Seigneur du Mez, de Pellevoifin, & Claude Baraudin, qu'il époufa le 23. Novembre 1636. fille d'Honorat Baraudin, Ecuyer, Sieur du Verger, de Mauviéres, de la Jallaie, &c. & de Marie de Cerizíers. Que par une Ordonnance de M. Tubeuf, Commiffaire départi dans les Généralités de Moulins & de Bourges, du 26. Juin 1669. ledit Louis de Menou, fut maintenu dans la poffeffion de fa Nobleffe, qu'il avoit juftifiée alors depuis l'an 1496. & qu'il étoit fils de

Jaques de Menou, Chevalier, Seigneur du Mez & de Pellevoifin, & de Louife de Rochefort, fa prémiére femme, qu'il avoit époufée le 13. Novembre 1602. fille de haut & puiffant Seigneur Claude de Rochefort, Seigneur de Sigi & de Luçai en partie, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Claude de la Riviere. Que ledit Jaques de Menou, lequel fit homage au Roi le 18. Aouft 1606. à caufe de fes Fiefs du Pleffis & de Pellevoifin, mouvans de la Tour de Châtillon fur Indre, avoit fait un partage le 6. Mai de la même année, avec Edmond de Menou, fon frére puifné, Ecuyer, des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére & mére, nommés

Jean de Menou, Ecuyer, Seigneur du Mez, & Caterine Quinaut, fa femme. Ledit Jean de Menou, fils aîné d'

Edmond de Menou, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Menou, du Mez, de Pellevoifin, de Boutellaie, &c. dont les biens furent partagés entre fes enfans, le 15. Juin 1548. Que ledit Edmond de Menou, & Jean de Menou, fon frére, étoient fous la tutelle de Caterine Guenand, leur mére, le 23. Décembre 1510. & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Antoine de Menou, Ecuyer, Sieur du Mez & de Menou, dont le mariage fut acordé dans la ville de Tours, le 23. Juillet 1496. avec ladite Caterine Guenand, fille de Noble homme Louis Guenand, Ecuyer, Sieur de S. Ciran, & d'Anne Chevaleau.

Les autres branches exiftantes du même furnom de Menou, feront rapportées par la fuite, lorsque les Titres juftificatifs de leur filiation auront été fournis.

De Gueules, à une bande d'Or.





LOUIS LE MERCIER-DE MAISONCELLE, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Commandant pour le Roi dans l'Isle de la grande Terre de la Guadeloupe, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Versailles au mois d'Avril de l'an 1734. signées LOUIS, & sur le repli, par le Roi, Phelypeaux, & scellées.

Les motifs de cet anoblissement détaillés dans lesdites Lettres, sont que ledit Sieur le Mercier, né de parens qui dans tous les temps s'étoient fait honneur de sacrifier leur vie pour la gloire de l'Etat, avoit dès sa plus tendre jeunesse été destiné pour la service; Qu'en l'année 1689. il avoit été fait Sous-Lieutenant dans le Régiment de Dauphiné, & dès l'année suivante, Lieutenant dans le même Régiment, s'étant trouvé en cette qualité au bombardement de Liége, où il avoit donné des marques de sa valeur; Qu'en 1691. étant sorti de ce Régiment, il étoit entré dans la prémiére Compagnie des Mousquetaires, & s'étoit trouvé au Siége de Namur; Qu'en 1692. le feu Roi l'ayant destiné pour remplir une Lieutenance dans les Troupes de la Marine, détachées aux Isles de l'Amérique, il y avoit mérité en 1695. le Commandement d'une Compagnie, avec laquelle en 1697. il avoit été détaché pour commander au Fort-Louis de la Grande Terre, où il avoit eû bientôt des ocasions de se distinguer, & principalement en 1703. au Siége que les Anglois avoient formé de l'Isle de la Guadeloupe, au secours de laquelle il étoit passé avec sa Compagnie & les Milices de la Grande Terre, & y avoit fait les fonctions de Major; Que peu de temps après ayant été détaché pour s'embarquer dans l'Escadre commandée par le Sieur de Chavagnac, & aller faire le Siége de l'Isle de Niére & de celle de S. Christophe, il y avoit servi en qualité de prémier Capitaine de Grenadiers; Que sur les témoignages avantageux qui avoient été rendus de sa conduite, le feu Roi l'avoit honoré en 1708. du Commandement de l'Isle de la Grande Terre; Et qu'en 1723. ayant été choisi pour commander un détachement de 500. hommes envoyés de la Guadeloupe au secours de l'Isle de Ste. Lucie, où les Anglois avoient entrepris de faire un établissement, sa conduite dans cette ocasion, lui avoit mérité d'être admis l'an 1724. dans l'Ordre Militaire de S. Louis. Ces Lettres adressées au Parlement de Paris, à toutes les Chambres des Comptes & Cours des Aides, & à tous les Bureaux des Finances, ont aparemment été registrées, tant audit Parlement que dans les autres Cours nécessaires.

Les Armes réglées pour ledit Sieur de Maisoncelle, par le Juge d'Armes de France, sont :

D'Azur, à un Chevron d'Argent, acompagné en chef de deux Etoiles d'Or, & en pointe d'un Cœur aussi d'Or. Cet Ecu timbré d'un Casque de profil.





HENRI-PHILIPES-EMANUEL DES MERLIERS, Ecuyer, Seigneur de la Longueville & de Beauregard, demeurant dans la Paroiſſe de Mois, Evêché de Nantes, & Généralité de Bretagne, épouſa le 12. Novembre 1721. Yvonne GAUTIER, fille de Noble homme Antoine Gautier, Sieur de Lauzeraie, & de Françoiſe SAGET. De ce mariage il a eu ſix enfans, & entr'autres Henrie-Marie des Merliers, née le 18. Octobre 1723. & reçûë à S. Cir le 24. Janvier 1733. ſur les Titres qui ont été produits pour ſa réception, & qui juſtifient que ledit Sieur de la Longueville, né le 2. Aouſt 1681. eut pour pére & mére,

Philipes-Emanuël des Merliers, Ecuyer, Seigneur de la Longueville, & Jeanne MICHEL, mariée le 7. Aouſt 1668. fille de Jean Michel, Ecuyer, Sieur de la Courbe, & de Françoiſe DE LORME. Que ledit Philipes-Emanüel des Merliers, fut déclaré Noble iſſu d'extraction Noble, & maintenu dans la qualité d'Ecuyer, ainſi que dans le droit de porter des Armoiries timbrées, par Arreſt des Commiſſaires du Roi en Bretagne, du 6. Mars 1671. & qu'il étoit fils unique & héritier principal & Noble de

Julien des Merliers, Ecuyer, Seigneur de la Longueville & de Beauregard, & de Suzanne THOMAS, ſa femme, dont le mariage fut célébré dans la Chapelle du Prieuré de S. Honoré, Paroiſſe de Héric, Evêché de Nantes, le 25. Novembre 1639. Que ledit Julien des Merliers tranſigea avec Charles des Merliers, ſon frére aîné, Ecuyer, Seigneur de la Longueville, ſur les diférends qu'ils avoient pour le partage Noble des biens de leur pére & mére, nommés

Jaques des Merliers, Ecuyer, Seigneur de la Longueville & de Boiſvert, & Françoiſe DU FRESNE, Dame de la Malloraie, dont la célébration du mariage fut faite dans l'Egliſe de S. Aubin des Châteaux, même Evêché de Nantes, le 7. Septembre 1605. Ledit Jaques, fils de Noble homme

Claude des Merliers, Sieur de la Longueville, & de Jeanne DU PONCEAU, dont le Contrat de mariage fut paſſé après ſa célébration, le 11. Septembre 1566. Et ledit Claude, fils de Nobles Gens

Guion des Merliers, Sieur de Boiſvert, & de Marie DE LORIERE, ſa femme.

D'Argent, à trois Merlettes de Sable, poſées deux & une.





FRANÇOIS DE MESGRIGNI, Ecuyer, Seigneur de Souleaux & de S. Pouange, Vicomte héréditaire de Troyes, & Ingénieur ordinaire du Roi, demeurant à Troyes en 1699. épouſa le 20. Avril 1693. Madeléne-Deniſe NEVELET, veuve de Charles LE COMTE, Ecuyer, Seigneur de Ruſſeau, Tréſorier de France à Châlons, & fille de Pierre Névelet, Ecuyer, Seigneur de Doſche, Tréſorier de France au même Bureau des Finances, & de Marie LE MOINE; & il fit deux homages au Roi en ſa Chambre des Comptes

à Paris, le 17. Janvier 1695. & le 28. Novembre 1699. tant de la Terre & Seigneurie de S. Pouange, que du Vicomté héréditaire de Troyes, mouvans du Roi à caufe de fa Groffe Tour de Troyes. De fon mariage avec ladite Madeléne-Denife Névelet, il a eû pour enfans, Antoine de Mefgrigni, Ecuyer, & Marie-Madeléne de Mefgrigni, née le 2. Novembre 1696. reçûë à S. Cir le 19. Avril 1708. fur les Titres qui furent produits alors, & qui juftifient que ledit 1 François de Mefgrigni eut entr'autres fréres, 2 Jaques-Louis de Mefgrigni, Ecuyer, Seigneur de Villebertin, qui époufa le 15. Novembre 1679. Charlote LE PRESTRE, fille de Sébaftien le Preftre, Seigneur de Vauban, Maréchal de France, dont plufieurs enfans, & 3 Jean-Nicolas de Mefgrigni, Ecuyer, Seigneur de Savoie, dont il fera fait mention ci-après. Que ces trois fréres étoient enfans de

Nicolas de Mefgrigni, Ecuyer, Seigneur de Villebertin, Maréchal de Camp, & Enfeigne des Gendarmes de la Reine, & d'Edmée Georgette DU REGNIER, qu'il époufa le 15. Février 1656. fille de Jaques du Regnier, Ecuyer, Seigneur d'Aunai, & de Marguerite SPIFAME; Que ledit Nicolas de Mefgrigni, maintenu dans la poffeffion de fa Nobleffe, depuis l'an 1470. par Ordonnance de M. le Févre de Caumartin, Commiffaire départi dans la Généralité de Champagne, du 21. Janvier 1668. eut pour frére et fœur, Jean de Mefgrigni, Seigneur de Souleaux, Capitaine dans le Régiment de Navarre, & Gouverneur de la Citadelle de Tournai, l'an 1680. & Simone de Mefgrigni, femme de Claude MOLÉ, Seigneur de Villi-le Maréchal, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Jérôme de Mefgrigni, Ecuyer, Seigneur de Villebertin, Lieutenant de la Compagnie des Gardes d'Henri de Bourbon, Prince de Condé, pourvû le 2. Décembre 1619. Confeiller d'Etat, l'an 1628. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'an 1633. & Meftre de Camp d'Infanterie, l'an 1636. & Marguerite COIFFART, mariée le 15. Février 1620. fille d'Edme Coiffart, Ecuyer, Sieur de Marcilli-le Hayer, & d'Edmée LE GRAS. Ledit Jérôme, fils de Noble homme

Euftache de Mefgrigni, Seigneur de Mouffai, de la Loge-aux Chévres, de Villebertin, &c. Préfident & Lieutenant général au Bailliage & Siége Préfidial de Troyes, & de Simone LE MAIRAT, qu'il époufa le 8. Novembre 1571. fille de Noble homme Louis le Mairat, Seigneur de Droup, & de Marie MOLÉ-DE VILLI-LE MARECHAL; Que ledit Euftache de Mefgrigni, eut pour frére ainé, Jean de Mefgrigni, Seigneur de la Villeneuve-aux Chefnes, Confeiller du Roi Général en fa Cour des Aides à Paris, puis Maitre ordinaire en fa Chambre des Comptes, (duquel étoit iffu au quatriéme degré feu Charles-Hubert de Mefgrigni, Confeiller au Parlement, mort le 20. Juin 1732. fans enfans, d'Efpérance FONTAINE-DES MONTÉES, fa femme), & que lefdits Jean & Euftache de Mefgrigni, eurent pour pére & mére, Noble homme

Jean de Mefgrigni, III. du nom, Seigneur de la Villeneuve-aux Chefnes, Prévôt de Troyes, puis Préfident aux Bailliage & Siége Préfidial de ladite Ville, & Marie DE PLEURE, fille d'Euftache de Pleure, Seigneur de Préci, & de Louife RICHER; Et que par un Arreft du Parlement rendu à Paris le 20. Mars 1556. contre Antoine & François de la Rochefoucaud, Ecuyers, ledit Jean de Mefgrigni fut maintenu dans le droit de pofféder des Terres & Fiefs Nobles, & fpécialement la Terre & Seigneurie de Vandeuvre, qui lui avoit été venduë par Antoinette D'AMBOISE, mére defdits Sieurs de la Rochefoucaud, attendu qu'il étoit Noble perfonne né & extrait de Noble lignée par fes ayeux paternels & maternels, de même que la-

dite Marie de Pleure, sa femme, & cet Arrest énonce; » Que ledit Jean de » Mesgrigni étoit fils de

» Jean de Mesgrigni, II. du nom, Lieutenant général au Bailliage de Chaumont » en Bassigni, & de Jeanne Dorei, sa femme, fille de Jean Dorei, demeurant à » Troyes, & de Caterine Griveau, dont le pére Odart Griveau, Lieutenant » général au Bailliage de Troyes, avoit épousé Jeanne Pericard, fille de Nicolas » (*dit* Colin) Péricard, anobli par le Roi Charles VII. l'an 1433. & duquel on » disoit encore à Troyes en parlant d'un riche homme : *C'est la Chevance Péricard;* » & que ledit Jean de Mesgrigni eut pour pére & mére,

» Jean de Mesgrigni, I. du nom, déclaré Noble par Sentence du Bailliage de » Troyes, du 28. Décembre 1487. & Gilette de Vitel.

SEIGNEURS DE SAVOYE en Champagne et DE VILLEBERTIN en partie

Jean-Nicolas DE MESGRIGNI (fils puîné de Nicolas de Mesgrigni, & d'Edmée-Georgette du Regnier) étoit Chevalier de Malthe en 1693. puis Seigneur de Savoie en Champagne, & marié le 7. Octobre 1694, avec Caterine Fradel, fille de Charles Fradel, Ecuyer, Sieur de Louzes, & d'Anne Pitois.

Pierre-François de Mesgrigni, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Chevillelle & de Villebertin en partie, naquit le 20. Octobre 1704. épousa le 9. Novembre 1732. Louise le Courtois, fille de Louis le Courtois, Ecuyer, Seigneur de Blignicourt, & d'Anne le Moine, & fut pourvû au mois de Janvier 1733. de l'Office de Lieutenant général d'Epée au Bailliage de Troyes, sur les preuves de sa Noblesse certifiées au Roi par le Juge d'Armes de France, le 10. dudit mois de Janvier, conséquemment aux Titres qui établissent les degrés ci-dessus.

D'Argent, à un Lion de Sable.





François-Louis MICHEL-de Cambernon, Ecuyer, demeurant dans la Paroisse de Cambernon, Diocèse & Election de Coutances, Généralité de Caen, & Province de Normandie, naquit le 23. de Mai de l'an 1711. & fut reçû Page du Roi dans sa Petite Ecurie, le 19. d'Avril 1727. sur les Titres qui furent produits pour sa réception, et qui justifient que lui & Jean-Charles Michel, Ecuyer, Seigneur de Cambernon, & Nicolas-Jaques-Elie Michel-de la Vieuville, Ecuyer, né le 26. Juillet 1704. & Mousquetaire du Roi en 1721. sont enfans de

Charles Michel, Ecuyer, Seigneur de Cambernon, d'Isigni, de Camprond, de Marivaux, &c. Gouverneur de ladite Ville de Coutances, & d'Elisabeth de la Vieuville, qu'il avoit épousée le 30. Mars 1702. comme fille aînée héritière principale & Noble de Jean de la Vieuville, Ecuyer, Seigneur du Châtelier & de Pouëz, & d'Elisabeth de Montgomeri; Que ledit Charles Michel, né le 23. Sep-

tembre 1678. & reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 29. Décembre 1694. puis Cornette de la Compagnie Mestre de Camp du Régiment du Commissaire général de la Cavalerie, par Brevet du 31. Mai 1698. mourut en 1712. Qu'il eut pour fréres, Jaques Michel, Ecuyer, Sieur d'Isigni, Capitaine de Dragons, & Louis Michel, Ecuyer, Sieur de Camprond, Capitaine de Cavalerie, & qu'ils eurent pour pére & mére,

Jaques Michel, Ecuyer, Seigneur de Bélouze, Seigneur et Patron de Cambernon, d'Isigni & de Marivaux, Lieutenant de Cavalerie dans la Compagnie de la Chesnelaïe, puis Gouverneur de la Ville de Coutances, & Marie-Anne le Tresor, qu'il épousa le 26. de Mai 1673. fille de Nicolas le Trésor, Ecuyer, Seigneur de la Besserie, & de Judith le Poupinel. Ledit Jaques, fils unique de

Louis Michel, Seigneur & Patron de Cambernon, Seigneur de Bélouze, Capitaine dans le Régiment de Canisi, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Charlote le Poupinel, mariée le 18. Mai 1641. lors veuve de Noble homme Charles Nicole, Receveur des Tailles en l'Election de Coutances, & fille de Noble homme Melchior le Poupinel, Sieur de la Bernardiére, Conseiller au Bailliage & Siége Présidial de la méme Ville, & de Guillemette Belin. Que ledit Louis Michel, & Jaques Michel, son frére puisné, Ecuyer, Sieur du Hamel, étoient enfans de Noble homme

Adrien Michel, Ecuyer, Sieur de Bélouze, Conseiller du Roi au Siége Présidial du Cotentin, & de Charlote de Guesnon, qu'il épousa le 18. Septembre 1610. fille de Noble homme Louis de Guesnon, Seigneur de Rupallai, & de Marguerite du Bois. Que ledit Adrien Michel, & Noble homme Guillaume Michel, son frére ainé, Conseiller en la Cour des Aides de Normandie, qui eurent pour mére Françoise Adam, partagérent le 26. Octobre 1607. la succession de leur pére, nommé Noble homme

Artus Michel, Seigneur de Bélouze, de Creuilli, du Châtel, &c. dont le mariage fut acordé devant les Officiers du Bailliage de Coutances, & du consentement de l'Avocat du Roi audit Siége, le 21. Novembre 1560. avec ladite Françoise Adam, fille de Noble homme Olivier Adam, Seigneur de la Malherbiére, & d'Yvonne Escoulant. (Le Contrat qui en fut passé, porte, *que le Lieutenant dudit Bailliage ayant demandé à ladite Yvonne Escoulant, si elle consentoit à ce mariage, elle avoit répondu qu'elle le vouloit bien; que sa fille étoit âgée de 15. ans; qu'elle connoissoit ledit Sieur de Bélouze, pour Gentilhomme de bien & de biens; qu'il feroit honneur à sa fille s'il la prenoit en mariage, & qu'elle ne seroit déparagée en aucune maniere.*) Que ledit Artus Michel, & Pierre Michel, son frére, Seigneur de la Chesnaie, étoient enfans de Noble homme

Guillaume Michel, Ecuyer, Seigneur de Bélouze, Lieutenant général au Bailliage de S. Sauveur Landelin, qui épousa le 20. Septembre 1521. Marguerite Hervieu, fille de Noble homme Jean Hervieu, Seigneur de Sénoville & de Lanquetot. Que ledit Guillaume Michel, paya le 18. Janvier 1529. à Jean de Cambernon, Seigneur de Montpinson, & à Jean du Saussai, Seigneur de Maillecourt, Elûs de la Noblesse du Vicomté de Coutances, la dixiéme partie du revenu de ses Fiefs, ainsi que l'avoient fait les autres Nobles, & noblement vivans dans ledit Vicomté, pour subvenir à la rançon du Roi François I. & au recouvrement de Messeigneurs le Dauphin & Duc d'Orléans, enfans de Sa Majesté, détenus en ôtage en Espagne, & que le 11. d'Aoust 1530. il partagea avec Pierre & Martin

Michel, ses fréres, les biens de leur pére & mére, nommés Noble homme

Pierre Michel, Ecuyer, Seigneur de Velli, de la Micheliére, &c. & Marie de la Mare, sa prémiére femme, qu'il avoit épousée avant l'an 1496. fille de Guillaume de la Mare, Seigneur de la Mare & de Cavigni, & que ledit Pierre Michel, marié en secondes noces le 5. Mars 1505 avec Gilette Meurdrac, sœur de Noble homme Jean Meurdrac, Seigneur de Contriére, étoit fils de

Guillaume Michel, Ecuyer, Seigneur de Velli, lequel fut maintenu dans l'exemption des Tailles & autres impositions, par Jugement du Sieur Ferrand le Gascoing, Lieutenant en l'Election de Coutances, du 28. Septembre 1496. en conséquence de ce qu'il avoit justifié, » qu'il étoit anciennement Noble, & extrait » de Noble lignée, & qu'il s'étoit allié noblement avec Alliette Adam, fille de » Thomas Adam, Ecuyer, Seigneur de Monsbosc, issu des Seigneurs de Cambernon, & de laquelle il avoit un fils apellé Pierre Michel; Que lui Guillau- » me Michel, avoit eû pour pére & mére,

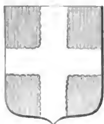
» Pierre Michel, & Avice de Vilaine, fille de Michel de Vilaine, Chevalier, » Seigneur de Vilaine et de Savigni; Ledit Pierre, fils de

» Jean Michel, homme Noble vivant noblement, & qui avoit bien servi le » Roi à la Journée d'Azincourt, où il étoit monté de trois Chevaux; & Que le- » dit Jean qui avoit épousé Perrine Morice, fille de Jean Morice, Ecuyer, étoit » fils de

» Thomas Michel, Ecuyer, Sieur de la Micheliére, Homme d'Armes des Or- » donnances du Roi, & de Jeanne le Cordier, fille du Seigneur du Ronsai.

D'Azur, à une Croix d'Or, Cantonnée de quatre Coquilles de même, une dans chaque Canton.





Jean-Marie LE MINTIER, Ecuyer, Seigneur de le Hellec, dans la Paroisse de Béganne, Evéché de Vannes, naquit le onziéme Octobre 1701. & fut reçû Page du Roi dans sa Grande Ecurie, le 17. Juin 1718. sur les Titres qu'il produisit alors, & qui justifient qu'il a pour pére & mére,

François le Mintier, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de le Hellec, & Vincente-Françoise de Caradeuc, mariée le 21. Novembre 1699. comme fille aînée de Nicolas de Caradeuc, Seigneur de la Bellangerie, & de Marie du Bois-de la Salle. Ledit François, fils aîné & héritier principal & Noble de

Jean le Mintier, Ecuyer, Seigneur de le Hellec, l'un des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, pourvû le 30. Mai 1644. & d'Olive Pasquier, qu'il épousa le 20. de Novembre 1656. fille de Nobles gens Jean Pasquier, & Françoise Martin, Seigneur & Dame de Bois-Julien. Que ledit Jean le Mintier, déclaré Noble & issu d'ancienne extraction Noble depuis l'an 1460. par Arrest des Commissaires du Roi en Bretagne, du 17. Novembre 1668. avoit en qualité d'héritier principal & Noble, transigé le 6. Aoust 1655. avec Jaques le Mintier, Seigneur du Bignon,

&

& Françoife le Mintier, fes frére & fœur puifnés, fur le partage Noble & de gouvernement noble & avantageux des biens de leur pére & mére, nommés

Pierre le Mintier, Ecuyer, Seigneur de le Hellec, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Goulaines, l'an 1622. & Françoife DE LA HAÏE, mariée le onziéme Février 1616. fille de Jean de la Haïe, Ecuyer, Sieur de Launai, & de Renée DE LAUNAI. Ledit Pierre, fils aîné & héritier principal & Noble de Nobles Gens

François le Mintier, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de le Hellec, de la Villeféon, &c. & d'Ifabeau JOUAN, fa prémiére femme, qu'il avoit époufée le 4. Octobre 1594. comme fille aînée de Pierre Jouan, Ecuyer, Seigneur de Kercaffier, & d'Anne DE VASSAUT. Que ledit François le Mintier, marié en fecondes noces le 29. Mai 1596. avec Jaquemine DE BODEAN, veuve de Pierre D'AUDIBON, Ecuyer, Sieur des Foffés, avoit tranfigé le 28. Juin 1575. avec Jean de Mintier, Ecuyer, Sieur de la Motte, fon frére aîné, héritier principal & Noble, fur le partage des biens Nobles & de gouvernement noble & avantageux de leur pére & mére, nommés

Antoine le Mintier, Ecuyer, Sieur de la Villeféon, & Marguerite LE MINTIER, fa femme, fille de Jean le Mintier, Ecuyer, Sieur des Granges, & de Marie LE MOINE.

De Gueules, à une Croix d'Argent, engreflée.





ANTOINE DE LA MIRE, Ecuyer, Seigneur de la Motte, de Hangeft, de Davénefcourt, &c. Capitaine dans le Régiment du Roi, par Commiffion du 25. Novembre 1695. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, par Lettres du 3. Décembre 1704. & Lieutenant de Roi en Picardie au département de Perronne, Montdidier & Roye, pourvû fur la démiffion volontaire du Duc de Chaulnes, du 21. Janvier 1714. & demeurant dans la Paroiffe de S. Martin de Davénefcourt, Election de Montdidier, Diocèfe & Généralité d'Amiens, époufa le 3. Avril 1705. Marie-Anne MARC-DE LA FERTÉ, fille de Charles Marc-de la Ferté, Ecuyer, Seigneur Châtelain de Reux, de la Salle & de Canonville, Confeiller au Grand Confeil, & de Marie-Françoife AMIOT; Il fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. de Bernage, Commiffaire départi dans ladite Généralité, du 28. Janvier 1715. De fon mariage avec ladite D^{elle}. de la Ferté, il a pour fils, François-Luc de la Mire-de Mori-d'Honninguem, né le 13. Février 1715. & fubftitué audit furnom DE MORI-D'HONNINGUEM, par le Codicile de Philipes-Dominique DE MORI, Ecuyer, Seigneur d'Honninguem, fait à Cambrai le prémier Septembre 1703. à condition de porter fon nom & fes Armes. Les Titres qui ont été produits pour juftifier la Nobleffe de cette Famille, prouvent que ledit Antoine de la Mire, eut pour fœur confanguine, Lucie de la Mire, femme de Pierre-François DE CARDEVAQUE, Ecuyer, Seigneur de Gouï, & pour frére & fœur germains, François-Gafpard de la Mire, Capitaine dans le Régiment du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Marie-Lucréce de la Mire, femme d'Etienne-François

Boisnet, Ecuyer, Seigneur du Pin, & qu'ils étoient enfans de

Gabriel de la Mire, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Séguier, d'Efterpigneul & d'Ermain, Seigneur Châtelain d'Hangeft & de Davénefcourt, fucceffivement Moufquetaire du Roi, Capitaine dans le Régiment de Rambures, & dans le Régiment Dauphin, Ingénieur du Roi au département de Picardie, Sergent Major, puis Lieutenant pour Sa Majefté au Gouvernement de la Citadelle de Pignerolles; Que fuivant un Certificat du Prince Eugene de Savoie, Comte de Soiffons, ledit Gabriel de la Mire avoit donné des preuves d'une grande valeur à la Tranchée qui fut ouverte le 21. Aouft 1667. devant la Ville de Lille, où faifant alors la fonction d'Ingénieur, il avoit reçû des bleffures confidérables; Qu'il avoit époufé en prémiéres noces, le 17. Septembre 1669. Marie de Folleville, (mére de ladite Marie-Lucie de la Mire,) & fille de Paul de Folleville, Ecuyer, Seigneur de Beaumartin, & de Marie de Warluzel; et en fecondes noces, le 22. Mars 1675. Elifabeth-Marie Largentier, (mére defdits Antoine, François-Gafpard, & Marie-Lucréce de la Mire), & fille de Jean Largentier, Sécretaire du Confeil de la Reine Anne d'Autriche, & d'Anne Beruyer; & que ledit Gabriel de la Mire par Arreft du Confeil d'Etat, rendu contradictoirement a S. Germain en Laie, le 30. Juillet 1668. fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, fur les Titres qu'il repréfenta alors depuis Robert la Mire, fon quatriéme ayeul, vivant l'an 1526.

D'Azur, à trois Aigles d'Or, béqués, membrés & diadémés de Gueules, pofés deux & un, ceux du chef afrontés.





Léonor-Theodose DE MOGES, Ecuyer, Seigneur des Terres & Seigneuries de S. Georges, de Champin, de Rondefougére, d'Ardéne, de Moges & de Buron, dont il obtint la réünion & l'érection en titre & dignité de Marquifat, pour ne compofer qu'une feule & méme Terre fous la dénomination du Marquifat de Moges-Buron; Les Lettres Patentes en furent expédiées à Marli au mois de Mars 1725. & elles ont été regiftrées, tant au Parlement qu'en la Cour des Comptes, Aides & Finances à Rouen, les 16. & 26. Novembre de la meme année. De fon mariage acordé au Bourg de S. Georges, dans le Vicomté de Caen, le prémier Mai 1695. avec Marie-Charlote de Moges, fille de Charles de Moges, Ecuyer, Seigneur de Buron, Confeiller du Roi, Général de fes Monnoies en Normandie, & de Charlote Baudri, il a eû entr'autres enfans, Léonor de Moges, Ecuyer, né en 1701. & Charles-Adrien-Jofeph de Moges, né le 25. Janvier 1718. & reçû Page de la Chambre du Roi, le prémier Janvier 1735. fur les Titres qui furent produits alors pour fa réception, fuivant le nouveau Réglement de Sa Majefté ci-devant raporté, lefquels Titres juftifient que ledit Sieur Marquis de Moges, eut pour pére & mére,

Aléxandre de Moges, Ecuyer, Seigneur & Patron de S. Georges, de Rondefougére & de la Bucaille, Confeiller au Parlement, & Commiffaire aux Requétes du Palais à Rouen, pourvû le 8. Octobre 1654. & Marie Maheas, mariée le 27. Janvier 1665. lors veuve d'Etienne Blanchard, Ecuyer, Sieur d'Angerville, &

fille de Jaques de Mahéas, Ecuyer, Sieur de Vauvreci, & de Madeléne Caron; Que ledit Aléxandre de Moges, eut pour frére puifné du fecond lit, Charles de Moges, Ecuyer, Seigneur de Buron, lequel de fon mariage acordé le 11. Septembre 1676. avec Charlote Baudri, fille de Nicolas Baudri, Ecuyer, Seigneur & Patron d'Imbleville, Confeiller en la Grand' Chambre du Parlement de Rouen, & de Charlote de Joas, eut pour enfans, 1 Charles-Nicolas de Moges de S. Georges, reçû Page du Roi dans fa grande Ecurie, le 21. Avril 1698. puis Moufquetaire de Sa Majefté, & mort fans alliance au mois de Janvier 1709. & ladite 2 Marie-Charlote de Moges, femme de Léonor-Theodofe de Moges, mentionné ci-deffus; Lefdits Aléxandre & Charles de Moges, enfans de

Lanfranc de Moges, Ecuyer, Seigneur de Moges, de S. Georges-le Benerai, Confeiller audit Parlement de Rouen, & Commiffaire aux Requêtes du Palais, pourvû au mois de Juillet 1620. & reçû au mois d'Aouft fuivant, puis Confeiller honoraire par Lettres du 7. Octobre 1654. Que ledit Lanfranc de Moges, avoit époufé en prémiéres noces, le 13. Juin 1621. Françoife de Boivin, (mére dudit Aléxandre de Moges,) & fille de Noble homme M. Maitre Jaques de Boivin, Sieur de Bonnetot, Confeiller du Roi, Maitre ordinaire en fa Chambre des Comptes à Rouen, & de Jeanne du Jardin, qui lui conftituerent en dot la fomme de 48000 liv. & en fecondes noces, le 28. Janvier 1635. Geneviéve Morand, (mére dudit Charles de Moges,) & fille de Noble homme Guillaume Morand, & d'Anne de Carrei; Que le même Lanfranc de Moges, lequel fit homage au Roi en fadite Chambre des Comptes, le 23. Juin 1627. à caufe de fes Fief, Terre & Seigneurie de Moges, mouvans du Vicomté de Caen, & de la Châtellenie d'Evreci, eut pour frére puifné, François de Moges, qui a fait la branche de Préaux, ci-aprés, & qu'ils étoient enfans de Noble homme

Scipion de Moges, Sieur de S. Georges, Confeiller au même Parlement, & de Marie Baudouin, mariée le 12. Octobre 1595. fille de Noble homme Gafton Baudouin, Sieur de Préaux, Confeiller au Grand Confeil, & de Jeanne Bigot. Que ledit Scipion de Moges, auquel Anne de S. Germain, fille & héritiére de Noble homme Louis de S. Germain, Seigneur & Patron de S. Georges-d'Aunai, vendit ladite Terre & Seigneurie de S. Georges, le 28. Septembre 1592. avoit fait un partage le 25. Octobre 1577. avec Nobles hommes Pierre de Moges, Confeiller au Parlement de Rouen, & Pierre & Jaques de Moges, Hommes d'Armes de la Compagnie de Monfieur Frére du Roi, & Gentilshommes fervans de ce Prince, en préfence & du confentement d'Anne de Pretonville, leur mére, des biens qui leur étoient échus par la mort de leur pére, nommé Noble homme

Nicolas de Moges, Ecuyer, Seigneur de Buron, du Breuil, de la Haie, d'Eftonville, &c. dont le mariage fut acordé le 20. Avril 1529. avec ladite Anne de Prétonville, fille unique & héritiére de Jean de Prétonville, Ecuyer, Seigneur d'If, & de Marie du Val, lefquels s'obligérent *d'acouftrer leurdite fille, felon le lieu d'où elle partoit, & le lieu où elle alloit;* Que ledit Nicolas de Moges fut commis le 17. Juin 1557. pour faire la Montre des habitans de la Ville de Caen, vifiter leurs équipages de Guerre, & les conduire dans les ocafions où leur fervice feroit néceffaire, & qu'il eut pour pére & mére,

Pierre de Moges, Ecuyer, Seigneur de la Terre de Buron, mouvante du Roi pour un quart de Fief de Chevalier, à caufe du Vicomté de Caen, & Caterine de Berniere, fa femme, vivans avant l'an 1500.

SEIGNEURS DE PRÉAUX.

FRANÇOIS DE MOGES, Ecuyer, Seigneur & Patron de Préaux, Conſeiller du Roi, Maitre ordinaire en ſa Chambre des Comptes à Rouen (ſecond fils de Scipion de Moges, & de Marie BAUDOUIN,) épouſa le 25. Septembre 1646. Marie DE VERDELAI, fille de René de Verdelai, Ecuyer, Seigneur de Colonges, & de Marie JAQUART; Et de ce mariage il eut pour fils,

René de Moges, Ecuyer, Seigneur de Préaux & de Benerai, Conſeiller au Grand Conſeil, lequel fournit au Roi en ſadite Chambre des Comptes, le 10. Décembre 1676. ſon aveu & ſon dénombrement des Fief, Terre & Seigneurie de Benerai, mouvans du Vicomté d'Orbec, & fut marié le 17. Février 1677. avec Eliſabeth-Agnès MARSOLIER, fille d'Aléxandre Marſolier, Conſeiller Maitre d'Hôtel ordinaire du Roi, & d'Eliſabeth DE FAVEROLES, ſœur de Laurent de Faveroles, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris.

Aléxandre-René de Moges, leur fils, Ecuyer, Seigneur de Préaux & de Colonges, naquit le 5. Mai 1679. & fut reçû Page du Roi dans ſa Petite Ecurie, le 20. Janvier 1694.

De Gueules, à trois Aigles à deux Têtes d'Argent, poſés deux & un.





JOSEPH-HENRI DE MONSPEI, Seigneur de Valliéres, de Brameloup & de Bionnai, Capitaine de Dragons, dans le Régiment de Beaufrémont, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, demeurant dans la Paroiſſe de S. Georges de Rognains en Beaujolois, Election de Villefranche, Diocéſe & Généralité de Lion, naquit le 6. Novembre 1695. & fut marié le 13. Mars 1726. avec Marie-Anne-Livie DE PONTEVEZ-D'AGOULT, fille de Jean-François-Elzéar de Pontevez, Seigneur de S. Martin, de Caſtillon, &c. Lieutenant de Roi en Provence, & de Louiſe-Aléxandrine-Cornélie DU PUI-MONTBRUN. De ce mariage il a pour fils, Louis-Aléxandre-Elizée de Monſpei, né le 10. Aouſt 1703. Les Titres qui ont été produits, juſtifient que ledit Joſeph-Henri de Monſpei, eut pour pére & mére,

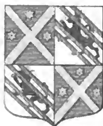
Antoine de Monſpei, Ecuyer, Seigneur de Valliéres & de Brameloup, Aide de Camp des Armées du Roi en Allemagne, l'an 1689. & Jeanne-Charlote DE CHAMPIER, mariée le 2. Février 1678. fille de Philipes-Charles de Champier, Ecuyer, Seigneur de Chigi, de Laubepin, de Bionai, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Bailli de Beaujolois, & d'Antoinette-Louiſe DE RABUTIN, & que ledit Antoine, dont la tutelle fut donnée le 9. Mars 1672. à Lucréce DAVID, ſa mére, étoit fils de

Louis de Monſpei, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux de Valliéres & de Brameloup, maintenu dans ſa Nobleſſe, par Ordonnances, tant de M. du Gué, Commiſſaire departi dans la Généralité de Lion, du 10. Juin 1667. que de M. Bouchu,

Commissaire départi dans celle de Bourgogne, du 21. Juillet 1670.

D'Argent, à deux Chevrons de Sable, posés l'un au-dessus de l'autre, & un Chef d'Azur.





ROLAND-CLAUDE-HONORÉ DU MONT, Ecuyer, Sieur de Croix, demeurant dans la Paroisse d'Armentiéres, au Diocèse de Tournai, naquit le 22. Mars 1706. & fut reçû Chevalier d'honneur au Bailliage Royal & Siége Présidial de Bailleul en Flandres, au mois de Janvier 1735. sur les Titres certifiés au Roi à cet effet par le Juge d'Armes de France, lesquels justifient que ledit Sieur de Croix partagea avec François-Louis-Joseph du Mont, son frére aîné, Ecuyer, Seigneur du Mont, de Beaulieu, du Quesnel, de Beaufort, &c. les 3. Septembre 1730. & 8. Octobre 1731. la succession de Caterine Thérèse DE LA MOTTE-BARAFLE, leur mére, & celle de leur pére, nommé

Philipes-Ernest du Mont, Ecuyer, Sieur du Mont, de Croix, de Beaulieu & de la Solliére, Grand Bailli des Villes & Pairies d'Armentiéres & de S. Simon, dont le mariage fut acordé le 2. Décembre 1684. avec ladite Caterine-Thérèse de la Motte-Barafle, fille de Noble Sieur Philipes-Albert de la Motte-Barafle, Ecuyer, Sieur de Nokerhoutte, & d'Isabelle STALINS. Ledit Philipes-Ernest, fils de Noble

Claude du Mont, Ecuyer, Seigneur du Mont, Lieutenant Gouverneur, Grand Bailli & Capitaine des Villes, Châteaux & Châtellenies de Tournehem, d'Andrwick, & du Pays de Brédenarde, Bailli des Ville & Pays de Chierves, & de Caterine DE LA MOTTE, qu'il épousa dans la Ville de Malines, le 24. Novembre 1650. fille de Noble François de la Motte, Ecuyer, Sieur de Croix, de Beaulieu, de Fretin, du Quesnel, &c. & de Marie DE HAINECOURT; & que ledit Claude du Mont, obtint des Lettres Patentes du Roi d'Espagne, données à Madrid le 11. Novembre 1652. par lesquelles sur ce qu'il avoit exposé, « qu'il étoit natif de la Ville de Pontarlier au Comté de Bourgogne, & issu tant du côté paternel que « du maternel, de Familles des plus qualifiées & des plus anciennes de ladite Vil- « le; Que Pierre du Mont, son pére, à l'imitation de ses ancêtres qui y avoient « ocupé les prémiéres Charges, avoit été pendant plus de vingt-cinq ans Magis- « trat de la même Ville; Que lui, Exposant, avoit dès l'année 1636. pris le parti « des Armes dans l'Armée destinée au secours de la Ville de Dole assiégée par les « François, & qu'après la levée du Siége il s'étoit transporté dans les Pays-bas « pour y continuer ses services, & avoit épousé Caterine DE LA MOTTE, fille uni- « que & héritiére de François de la Motte, Ecuyer, Sieur de Croix & de Beau- « lieu, Capitaine d'une Compagnie de 200. Walons, Lieutenant Gouverneur de « Béthune, & de Marie DE HAINECOURT; Que par ces raisons, il suplioit SA « MAJESTÉ de décorer d'une Couronne, au lieu d'un Bourlet, ses Armoiries qui « étoient d'Azur, à un Sautoir d'Or, acompagné de trois Molettes de même, « posées une en Chef, & une à chaque Flanc; Ecartelé d'Argent, à un Lion de « Sable, langué, onglé & couronné d'Or, & deux Jumelles de Gueules, bro- « chantes sur le tout du deuxiéme & troisiéme quartier. Cet Ecu ayant pour Ci- « mier un Lion à demi-corps de Sable, tenant entre ses pattes une Molette d'Or; «

à quoi sa Majesté Catholique ayant eû égard, Elle permit audit Claude du Mont & à ses descendans, de décorer leurs Armoiries d'une Couronne au lieu d'un Bourlet. Ces Lettres délivrées le 14. Aoust 1697. sur le Regiſtre de l'Office Héraldique de Brabant, par le Sieur Berckel, Chevalier de l'Ordre de Christ, Seigneur d'Erembodeghem, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi Catholique, & son prémier Roi d'Armes des Pays-bas du titre de Brabant, & légalisé.

D'Azur, à un Sautoir d'Or, acompagné de trois Molettes d'Eperon de même, posées une en Chef, & une dans chaque Flanc; Ecartelé d'Argent, à un Lion de Sable, langué, onglé & couronné d'Or, & deux Jumelles de Gueules, brochantes en Bandes, sur le tout du troisiéme & quatriéme quartier. Cet Ecu timbré d'un Casque, surmonté d'une Couronne d'Or.





MARIE-JOSEPH-FRANÇOIS-CLAUDE DE MONTAGU, Ecuyer, Seigneur & Marquis d'O, demeurant dans la Paroisse de S. Martin dudit lieu d'O, Diocèse de Séez, Election d'Argentan, & Généralité d'Alençon, naquit le 22. Février 1713. & fut reçû Page du Roi dans sa Petite Ecurie, le 17. Mars 1728. sur les Titres qu'il produisit alors pour sa réception, & qui justifient qu'il est fils de

Claude-Hugues de Montagu, Ecuyer, Seigneur & Marquis d'O, Baron d'Aunou-le Faucon, &c. Capitaine de Vaisseaux du Roi, & de Marie-Camille BRUSLÉ-DES JOUÏS, qu'il épousa le 11. Février 1705. fille de Charles Bruslé-des Jouïs, Ecuyer, Seigneur de la Baudroniére, Gentilhomme de la Chambre de feu Monsieur Duc d'Orléans, & de Marie-Marguerite FORCADEL; Que ledit Claude-Hugues de Montagu, fit homage au Roi entre les mains de M. Phelypeaux-de Pontchartrain, Chancelier de France, le 16. Décembre 1711. à cause de son Marquisat d'O, mouvant de la Vicomté d'Argentan et d'Exmes, & qu'il eut pour pére & mére,

Pierre de Montagu, II. du nom, Ecuyer, Seigneur & Marquis d'O, &c. Baron d'Aunou-le Faucon, Conseiller au Parlement de Rouen, & Caterine ROMERE, sa prémiére femme, mariée le 13. Aoust 1637, fille de Fernand-Lopés Romére, & d'Agnès CHALON. Que ledit Pierre de Montagu, maintenu dans sa Noblesse par Ordonnance de M. de Marle, Commissaire départi dans ladite Généralité d'Alençon, du 18. Janvier 1670. avoit été marié en prémiéres noces le 2. Juin 1659. avec Claude DES BARRES, veuve d'Antoine DU PRAT, Seigneur de Vitaux; Qu'il eut pour frére Philipes de Montagu, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admises au Grand Prieuré de France, le 20. Mai 1631. & qu'ils étoient enfans de M. Maitre

Pierre de Montagu, I. du nom, Ecuyer, Sieur de la Briére & de Montagu, Conseiller audit Parlement de Rouen, & de Marie CHALON, fille de Pierre Chalon, Ecuyer, & de Caterine DE PALME-DE CARVILLE; Ledit Pierre, fils de Noble homme M. Maitre

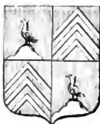
Philipes de Montagu, Ecuyer, Sieur de Montagu, de la Briére & de la Pallu, Conseiller au même Parlement, & de Nicole DES BUATS, qu'il épousa le 8. Juin 1561. veuve de Noble homme Jaques LE TENNEUR, Sieur de Manneville, & fille

de Noble homme Nicolas des Buats, Sieur du Monier, des Loges, &c. Que ledit Philipes de Montagu, eut pour pére, Noble homme

Galois de Montagu, Sieur de Montagu & d'Aunoi, dont le mariage fut acordé le 14. Aoust 1519. avec Marguerite LE COUSTELLIER, fille d'Innocent le Coustellier, Ecuyer, Sieur de Bourse, & de Péronne PATRICE; & ledit Galois, fils de Noble homme

Colas de Montagu, Ecuyer, Seigneur de Montagu, & de Roberte LE VALOIS, sa femme, vivans l'an 1496.

De Sable, à trois Mains droites d'Argent, posées deux & une.



CHARLES-EMANUEL DE MONTFAUCON, Ecuyer, Sieur de Rogles, demeurant dans la Paroisse d'Arfons, Diocèse de Lavaur, Généralité de Toulouse, & Province de Languedoc, épousa le 20. Février 1717. Anne COUTTIÉ, fille de Jean-Pierre Couttié, Maire dudit lieu d'Arfons, & de Jeanne SABATIER. De ce mariage il a pour enfans, 1 Jean-François de Montfaucon, Ecuyer, né le 20. Novembre 1726. 2 Pierre-François de Montfaucon, Ecuyer, né le 6. Juin 1729. 3 Marie de Montfaucon, née le 31. Juillet 1724. reçûë dans la Maison de l'Enfant JESUS, à Paris, le prémier Octobre 1736. & 4 Antoine-Marie de Montfaucon-de Rogles, née le 17. Janvier 1728. reçûë à S. Cir le 3. Octobre 1736. sur les Titres qui ont été produits pour la réception desdites Delles, & qui justifient que ledit Charles-Emanuel de Montfaucon, & Pierre-Joseph-François de Montfaucon, son frére ainé, Ecuyer, Seigneur d'Hauteville, marié le 10. Octobre 1716. avec Jeanne DE CASSAGNIAU-DE S. FELIX, fille de Jean-Octavien de Cassagniau-de S. Félix, Seigneur de Sauffens, & de Jeanne DE FIEUBET, sont enfans de

François de Montfaucon, Ecuyer, Seigneur d'Auteville*, de Belloc, &c. actuellement Lieutenant de Roi de la Ville de Révél dans le haut Languedoc, & d'Anne-Marie PINGON, qu'il épousa le 17. Février 1678. fille de Noble Victor-Amé Pingon, & de Barbe SALTEUR; Que ledit François de Montfaucon, & Gabriel de Montfaucon, Seigneur d'Alzans, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Heudicourt, l'an 1684. furent maintenus dans la possession de leur Noblesse, comme Nobles & issus de Noble race & lignée, par Ordonnance de M. Bazin-de Besons, Commissaire départi dans la Province de Languedoc, du 2. Novembre 1668. & qu'ils eurent pour pére & mére,

Pierre de Montfaucon, Ecuyer, Seigneur de Belloc, de Périeu, &c. & Claire-Françoise DE GROLÉE, Dame d'Hauteville, mariée le 3. Décembre 1632. fille de Julien de Grolée-de Châteaufort, Seigneur de Valdigére, & d'Anne DE CLERMONT. Ledit Pierre, fils de Noble

Gabriel de Montfaucon, Seigneur de Rogles, de Cenan & de Montagu, Gentilhomme de la Chambre du Roi, l'an 1606. Gouverneur de l'Eclufe sur le Rhône, Ecuyer de la Grande Ecurie de Sa Majesté, l'an 1621. Capitaine de 150. hommes de pied, dans le Régiment de Piémont, par Commission du 25. Septembre 1629.

* ERRATUM. *Lisez :* de Hauteville.

Maréchal de Bataille ès Armées du Roi, ſon Lieutenant en la Ville de Péronne, & Lieutenant de l'Artillerie de France, l'an 1644. & Iſabeau DE BELLISSEND, ſa prémiére femme, qu'il épouſa le 2. Janvier 1606. fille de Noble Philipes de Belliſſend, Seigneur de Fontauriol, & de Louiſe DE MANENS-DE BELLOC; Que ledit Gabriel de Montfaucon, (lequel de ſon mariage acordé en ſecondes noces le 29. Janvier 1616. avec Jeanne DE CHATEAUVERDUN, fille de Sébaſtien de Châteauverdun, Sieur de la Raziére, eut une fille nommée Marie de Montfaucon, qui épouſa le 13. Septembre 1644. Noble Jean DURAND, Sieur des Voutes,) étoit fils de Noble

Jean de Montfaucon, Seigneur de Rogles, & d'Iſabeau DE S. JEAN, dont le mariage fut acordé le 22. Décembre 1556. du conſentement de Noble Antoine de S. Jean, ſon pére, Ecuyer, Seigneur d'Honnoux. Ledit Jean, fils de Noble

Charles de Montfaucon, Seigneur de Rogles, au Diocèſe de Pamiers, & de Roſe DE LA BAILIE, qu'il épouſa le 21. Octobre 1526. fille de Noble Hugues de la Bailie, Ecuyer, Seigneur de Romeux, au Diocèſe de Toulouſe. Que ledit Charles de Montfaucon, & Jaques de Montfaucon, ſon frére, dont il fut donataire univerſel, le 27. Novembre 1528, en conſidération de ce qu'il l'avoit ſecouru de grandes ſommes de deniers dans les voyages qu'il avoit faits de-là les Monts pour le ſervice du Roi, étoient enfans de Noble Seigneur

Jaques de Montfaucon, Damoiſeau, Seigneur de Roquetaillade, & d'Iſabeau DE BRUERES, qu'il avoit épouſée avant le 24. Septembre 1480. fille de Noble Jean de Bruéres, Seigneur de Rogles, de Ros, de Vineis, &c. & de Bruniſſend MARQUIEZ.

De Gueules, à un Faucon d'Argent, poſé ſur une Montagne de même; Ecartelé de Gueules, à trois Chevrons d'Or, poſés l'un au-deſſus de l'autre.





HECTOR-ANTOINE-SALADIN DE MONTMORILLON, Ecuyer, Seigneur de Chazoles, Capitaine Aide Major du Régiment de Dragons de S. Hermine, demeurant dans la Paroiſſe de Dézize, au Diocèſe de Nevers, épouſa le 20. Décembre 1701. Françoiſe DES GENTILS, fille de Paul-Léonor des Gentils, Ecuyer, Seigneur de Lamenas, & de Caterine ROLAND. De ce mariage il a entr'autres enfans, François-Saladin de Montmorillon, ci-devant Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Vaudrai, & Laurent-François de Montmorillon, batiſé le 12. Aouſt 1710. & reçû Page de la Reine, le 15. Aouſt 1725. ſur les Titres qui furent produits alors à cet effet devant le Juge d'Armes de France, & qui juſtifient que ledit Hector-Antoine-Saladin de Montmorillon, & Antoine de Montmorillon, ſon frére, Chanoine & Comte de S. Jean de Lion, eurent pour pére & mére,

François-Saladin de Montmorillon, Ecuyer, Seigneur & Baron d'Eſſanlai, & Marguerite d'APCHON, mariée le 27. Juin 1673. fille de Jaques d'Apchon, Ecuyer, Seigneur & Baron de S. Germain-des Foſſés, & de Claude-Marie D'ANDELOT.

Ledit

Ledit François-Saladin de Montmorillon, fils de

Claude-Saladin de Montmorillon, Ecuyer, Seigneur & Baron d'Essanlai, & d'Anne Camus, qu'il épousa le 6. Janvier 1629. fille d'Antoine Camus, Seigneur d'Argini, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & de Françoise de S. Georges; Que ledit Claude-Saladin de Montmorillon, & François de Montmorillon, son frére, Ecuyer, Sieur de Lucemer, étoient enfans de haut & puissant Seigneur, Noble

Antoine de Montmorillon, Chevalier, Baron d'Essanlai, Seigneur de Rochefort, de Lucemer, de la Garde, de la Touche, &c. & d'Eléonore de Fay, mariée le 8. Juillet 1607. lors veuve de Noble André de Barges-de Tremolet, Sieur de Merlieu; Que ledit Antoine de Montmorillon, & Madeléne de Montmorillon, sa sœur, dont le mariage fut acordé le 15. Janvier 1595. avec Noble Sieur Philipes Bouton, Sieur de Chamilli, eurent pour pére & mére, Noble

Jean de Montmorillon, Baron de Villers, Seigneur d'Essanlai, (ortografié aussi Essanlez) & Jeanne de S. Trivier, qu'il épousa le 2. Aoust 1556. fille de Noble Philipes de S. Trivier, Ecuyer, Seigneur de Geuze, dans la Paroisse de Marcilli au Diocèse de Lion; Que ledit Jean, étoit fils de Noble homme

Claude de Montmorillon, Ecuyer, Seigneur d'Essanlez, dans la Paroisse de Gueugnon au Diocèse d'Autun, & de Claude de Fougeres, sa seconde femme; Et que ledit Claude de Montmorillon avoit épousé en prémiéres noces, le 18. Février 1508. Claude de la Cour, fille de Noble homme Jean de la Cour, Ecuyer, Seigneur de Terzi.

D'Or, à un Aigle de Gueules, les Ailes étenduës.





Jaques DE MONTREUIL, Sieur de Charmaniéres, l'un des Maréchaux des Logis de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire de Sa Majesté, Mestre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut anobli par Lettres Patentes en forme de Charte, données à Fontainebleau au mois de Novembre de l'an 1726. signées LOUIS, & sur le repli, par le Roi, le Blanc, & scellées.

Les motifs de cet anoblissement, détaillés dans lesdites Lettres, sont les services dudit Sieur de Montreuil, pendant 36. années dans ladite Compagnie, où il étoit entré en qualité de Gendarme l'an 1690. & où, après avoir passé par tous les grades, il étoit parvenu à celui de l'un des Maréchaux des Logis de ladite Compagnie, avec laquelle il s'étoit trouvé en 1691. au Siége de Mons, & au combat de Leuze; En 1692. au Siége de Namur, & à la bataille de Steinkerque, où il avoit été dangereusement blessé d'un coup de Fusil à la cuisse; En 1693. à la bataille de Nerwinde, où il avoit eû deux Chevaux tués sous lui, & avoit été blessé de deux coups de Sabre à la tête; Après quoi, il s'étoit encore trouvé aux Siéges de Charleroi & d'Ath en 1697. Qu'en 1702. la Guerre ayant recommencé, il avoit servi avec ladite Compagnie, & s'étoit trouvé à la bataille

de Ramilli en 1706. au combat d'Oudenarde en 1708. à la bataille de Malplaquet en 1709. au combat de Denain en 1712. aux Siéges & prises des Places de Douai, du Quesnoi & de Bouchain dans la même Campagne, & enfin à ceux de Landau & de Fribourg en 1713. Que ledit Sieur de Montreuil-de Charmaniéres, étoit issu d'une bonne Famille de la Province de Normandie, laquelle avoit toujours vécu noblement, & fait profession des Armes; Isaïe de Montreuil, frére dudit Impétrant, étant Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Lieutenant Colonel réformé d'Infanterie; Anne de Montreuil, leur frére, Cornette du Régiment Royal de Roussillon Cavalerie, ayant été tué en 1707. au combat de Turin, & Guillaume de Montreuil, leur pére, ayant servi très long-temps dans la Compagnie des Gendarmes de la Reine. Ces Lettres adressées aux Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides & Bureau des Finances de Paris, y ont aparemment été registrées.

Les Armoiries réglées pour ledit Sieur de Montreuil, par le Juge d'Armes de France, sont :

D'Or, à trois Coqs de Sable, crêtés & barbés de Gueules, & posés deux & un; L'Ecu timbré d'un Casque de profil.





FRANÇOIS DU MOSNARD, Ecuyer, Seigneur de Villefavard & de S. Martial en Poitou, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Normandie, puis Major des Isle, Ville & Citadelle d'Oleron, fut marié au lieu de la Maretiére en Saintonge, le 4. Aoust 1716. avec Marie-Louise GUILLOTIN, fille de Louis Guillotin, Seigneur dudit lieu de la Maretiére, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine de Frégate au Port de Rochefort, & ancien Capitaine général Garde-Côte de la même Isle d'Oleron, & de Marie-Madeléne ALLAIRE. De ce mariage il a laissé entr'autres enfans, Jean-François du Mosnard-de Villefavard, né le 16. Octobre 1723. & reçû Page de la Reine le 15. Mai 1737. Marie-Marguerite du Mosnard, née le 8. Octobre 1722. & Jeanne-Françoise du Mosnard-de Villefavard, née le 14. Décembre 1724. & reçûë à S. Cir le 15. Décembre 1735. Les Titres qui ont été produits, tant pour sa réception, que pour celle de son frére, justifient que ledit François du Mosnard, leur pére, né le 6. Septembre 1674. transigea le 16. Mars 1715. tant en son nom que pour Jean du Mosnard, Ecuyer, Sieur de Beaulieu, Lieutenant dans ledit Régiment de Normandie, avec Charles du Mosnard, Ecuyer, Capitaine réformé dans le même Régiment, & Jeanne du Mosnard, leur frére & sœur, sur le partage qu'ils avoient à faire des biens de leur pére & mére, nommés

Gilbert du Mosnard, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, demeurant dans la Paroisse de S. Martial, au Diocèse de Limoges, & Marie DE SAUZET, qu'il épousa le 13. Novembre 1673. fille de Baltazar de Sauzet, Ecuyer, & de Charlote DU PIN. Ledit Gilbert, fils de

Jean du Mosnard, Ecuyer, Sieur de la Rie, & de Jeanne DE FRICON, mariée le 15. Novembre 1638. lors veuve de Bernard DE LUCHAPT, Ecuyer, Sieur de

Mériffart; Que ledit Jean du Mofnard, eut pour frére aîné, Géofroi du Mofnard, Ecuyer, Sieur de Villemonteix & de Villefavard, maintenu dans fa Nobleffe par Ordonnance de M. d'Agueffeau, Commiffaire départi dans la Généralité de Limoges, du 12. Mars 1667. & qu'ils étoient enfans d'

Antoine du Mofnard, Ecuyer, Sieur de Villemonteix dans la Haute-Marche, & de Caterine PASTOUREAU, qu'il époufa le 14. Février 1599. fille de François Paftoureau, Ecuyer, Sieur de la Rochette, & de Philipe DE LA RIE, Dame de la Rie; Que ledit Antoine du Mofnard eut pour frére, Jaques du Mofnard, Chevalier de Malthe, dont les preuves furent admifes au Grand Prieuré d'Auvergne, le 5. Mars 1600. & qu'ils eurent pour pére & mére,

François du Mofnard, Ecuyer, Seigneur de Villefavard, & Anne DE BURGES, mariée le 15. Février 1571. fille de Gabriel de Burges, Ecuyer, Seigneur de Villemonteix, d'Autri, &c. & de Françoife DE MALAIN. Ledit François, fils de

Jaques du Mofnard, Ecuyer, Seigneur de Villefavard, & de Paule DE RAVENEL, fa femme, qu'il avoit époufée avant le 6. Mars 1549. & laquelle, en qualité de tutrice de François & de Charles du Mofnard, fes enfans, fit homage de la Seigneurie de Villefavard au Baron de Magnat, le 10. Janvier 1561.

D'Argent, à une Fafce de Gueules, acompagnée de trois Aigles d'Azur, les Ailes étenduës, pofés deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.





CLAUDE-PHILBERT MOUCHET, Ecuyer, Sieur de Beaumont, Garde du Corps du Roi, puis Lieutenant de Dragons dans le Régiment de la Reine, demeurant dans la Paroiffe de Notre-Dame de Gourdon, Diocèfe de Chalons fur Saône, fut maintenu dans fa Nobleffe par Ordonnance de M. Ferrand, Maitre des Requêtes, & Commiffaire départi dans la Généralité de Dijon, du 21. Mars 1698. De fon mariage acordé le 31. Janvier 1685. avec Marie THOMASSIN, fille de Philbert Thomaffin, Ecuyer, Sieur de Celle, Bailli du Mont S. Vincent, & d'Adrienne DE THEZUT, il eut huit enfans, 1 l'aîné tué au Siége d'Oudenarde, étant lors Cornette dans le Régiment d'Efclainvilliers, & les autres nommés 2 Claude-Amable Mouchet, né le 11. Mai 1701. 3 Marie; 4 Colombe; 5 Lucréce; 6 Françoife; 7 Marie-Charlote, & 8 Louife Mouchet; Ladite Marie-Charlote, née le 6. Septembre 1703. & reçûë à S. Cir le prémier Juillet 1715. fur les Titres produits alors pour fa réception, lesquels juftifient que ledit 1 Claude-Philbert Mouchet, eut pour fréres, 2 Gafpard Mouchet, Ecuyer, Sieur d'Azu, Capitaine dans le Régiment de Bourgogne, mort au voyage de Candie, 3 Jean-Jofeph Mouchet, Sieur de Comigni, Garde du Corps du Roi, puis Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Bartillac, 4 Jofeph Mouchet, fervant dans la Meftre de Camp des Cuiraffiers du Roi l'an 1667. & 5 Henri Mouchet, tué au Siége de Courtrai, & que tous cinq étoient enfans de

Claude Mouchet, Ecuyer, Seigneur de Comigni & d'Azu, Guidon de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur de Tavannes, l'an 1640. & Elu de la Nobleffe du Charolois l'an 1648. & de Marie DE S. CLEMENT, qu'il époufa le 23. Décembre

1638. fille de Pétrarque de S. Clément, Ecuyer, Seigneur de Coyangoux, & de Melchione DE CLUGNI; Que ledit Claude Mouchet, maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, tant par Arreſt du Conſeil d'Etat & Lettres Patentes du 30. Avril 1668. que par Ordonnance de M. Bouchu, Commiſſaire départi dans ladite Généralité de Dijon, du 31. Mai 1669. eut pour pére & mére,

Adrien Mouchet, Ecuyer, Sieur de Sérigni & du Pont, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Tavannes, & Claude BERTHOT, qu'il avoit épouſée avant le 19. Mars 1601. Que ledit Adrien eut pour fréres, Daniel Mouchet qui a fait la branche des Seigneurs de Vauzelle, & Claude Mouchet, Seigneur d'Azu, Gouverneur du Fort S. Jean de Loſne, & qu'ils étoient enfans de Noble

Guion Mouchet, Chevalier, Seigneur de Château-Roland, Bailli & Juge Enquêteur au Pays de Charolois, lequel fut inſtitué dans cet Office le 21. Octobre 1559.

SEIGNEURS DE VAUZELLE.

DANIEL MOUCHET, I. du nom, Sieur de la Béluze, (ſecond fils de Guion Mouchet, Seigneur de Château-Roland, & d'Antoinette PERRENOT) épouſa le 8. Décembre 1566. Antoinette DE CARROUGE, fille de Claude de Carrouge, Avocat à Charoles, & d'Antoinette DU VERDIER. Il fut tué d'un coup de Fauconeau au Siége de Paris l'an 1589. ſervant alors en qualité de Capitaine d'une Compagnie de gens de pied, & laiſſa pour enfans, Antoine Mouchet, ci-après, & Pierre Mouchet, Homme d'Armes de la Compagnie du Sieur de Vaugrenant.

Antoine Mouchet, Ecuyer, Sieur de la Béluze, épouſa le 17. Janvier 1608. Perrette BURNOT, fille de Noble Octavien Burnot, Sieur de la Vallée, & de Claude MERCIER.

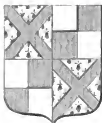
Daniel Mouchet, II. du nom, leur fils, Ecuyer, Sieur de Vauzelle, de S. Martin & de Lotinghen, Capitaine dans le Régiment d'Aumont, Commandant au Fort de Mont-Hulin en Boulenois, Chevalier de l'Ordre du Roi, l'an 1657. & Maréchal de Camp, par Brevet du 25. Février 1658. fut marié le 25. Novembre 1652. avec Antoinette GAUTIER, veuve de Jean MONET, Ecuyer, Sieur de Bulot, & fille de François Gautier, Bailli de Boulogne ſur Mer, & de Jeanne LE ROI; Lui & ſa femme, firent un Teſtament commun le 25. Juin 1689. & laiſſérent deux enfans, ſavoir, Louis-Marie Mouchet, Sieur de Vauzelle, ſucceſſivement Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Carignan, l'an 1676. Major du Régiment d'Aumont Cavalerie, l'an 1688. & Sergent Major du Régiment du Perche, &c. lequel mourut à Mantoüe d'une bleſſure qu'il avoit reçûë à la cuiſſe dans une rencontre ſur la Secchia; Et

Daniel-François Mouchet, Seigneur de Vauzelle, de S. Martin & de Lotinghen, Major du Régiment de Cavalerie d'Aumont, l'an 1689. puis du Régiment de la Valliére, l'an 1695. & de celui de Fontaines, l'an 1705. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, &c. Il fut maintenu dans la qualité de Noble & d'Ecuyer, par Ordonnance de M. Bignon, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Amiens, du 4. Avril 1705. & de ſon prémier mariage acordé le 17. Mars 1695. avec Angélique-Françoiſe D'AUDEGAUT, fille d'Antoine d'Audegaut, Seigneur d'Huberſan, Meſtre de Camp & Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Roquépine, & de Louiſe DE MAULDE, il eut une fille nommée Louiſe Angé-

lique Mouchet, née le 16. Février 1696. Il épousa en secondes noces, le 22. Janvier 1700. Anne-Caterine Eude, fille de Charles Eude, Ecuyer, Seigneur d'Aunoi, & de Marie-Charlote de S. Vincent, & il mourut le 13. Février 1712. laissant pour enfans de cette seconde femme, 1 Jean-François, & 2 Alexis Mouchet, Ecuyers, 3 Jeanne-Clémence, & 4 Marie-Barbe-Antoinette-Louise-Françoise Mouchet, celle-ci née le 12. Novembre 1707. & reçûë à S. Cir le prémier Septembre 1716. sur les Titres qui furent produits alors pour sa réception, & qui justifient les dégrés ci-dessus.

De Gueules, à trois Emouchets d'Argent, posés deux & un.





Charles-Alexandre DE MUNG-DE LA FERTÉ, Ecuyer, Seigneur de Sichamp, demeurant dans la Paroisse de S. Pierre de Touci, au Diocèse d'Auxerre, naquit le 25 Juillet 1691. & fut marié le 3. Mars 1715, avec Anne-Caterine le Grand, fille d'Aléxandre le Grand, Avocat au Parlement, Bailli & Maire perpétuel de la Ville de Touci, & d'Etiennette Tissandier; Il en a eû entr'autres enfans, Anne-Cécile-Victoire de Mung-de la Ferté, née le 14. Mars 1717. & Charlote-Françoise-Caterine de Mung-de la Ferté, née le prémier Septembre 1721. reçûës toutes deux à S. Cir, l'une le 29. Avril 1724. & l'autre le 9. Septembre 1731. sur les Titres qui ont été produits, & qui justifient que ledit Charles-Aléxandre, & Michel de Mung-de la Ferté, son frére aîné, Seigneur de Fouronne, eurent pour pére & mére,

Jean-François de Mung-de la Ferté, Ecuyer, Seigneur de Fouronne, de Villiers & de Chaumont, & Cécile de Cheri, qu'il épousa le 2. Mars 1668. & par une Ordonnance de M. Ferrand, Maitre des Requêtes, Commissaire départi dans la Généralité de Dijon, ladite Cécile de Chéri, au nom & comme ayant la Garde-noble de ses enfans, fut maintenuë avec eux dans la possession des priviléges attribués à l'ancienne Noblesse du Royaume, en conséquence des Titres qu'elle avoit représentés depuis l'an 1480. Que ledit Jean-François, étoit fils de

Louis de Mung-de la Ferté, Ecuyer, Sieur de Villiers-le Sec, & de Charlote de S. Quentin, mariée le 18. Octobre 1639. fille d'Olivier de S. Quentin, Ecuyer, Sieur de Fouronne, & de Charlote de Rabutin; Ledit Louis, fils unique de Noble Seigneur

François de Mung, dit de la Ferté, Ecuyer, Sieur de Vilaines, & de Gabrielle du Port, qu'il épousa le 16. Juin 1597. fille de Noble Sieur Sulpice du Port, Ecuyer, Sieur de Villiers-le Sec, & de Françoise de Levincton; Que ledit François, eut pour frére aîné, Jean de Mung, dit de la Ferté, Ecuyer, Seigneur de Douhaix, marié le 20 Février 1583. avec Marie de Grossove, fille de Noble Seigneur Guillaume de Grossove, Seigneur de Pesseliére, & de Marie des Champs, & qu'ils étoient enfans de Noble & puissant Seigneur, Messire

Charles de Mung, dit de la Ferté, Seigneur de Douhaix, de Savigni & de S. Germain-des Bois, créé Chevalier de l'Ordre du Roi, le 4. Mars 1572. Comman-

dant pour Sa Majeſté dans la Ville de la Charité ſur Loire, l'an 1575. & de Marie Belin, mariée le 4 Novembre 1549. fille de Noble homme Pierre Belin, Seigueur de Chéri, Que ledit Charles de Mung, lequel par ſon Teſtament du 24. Février 1586. en confia l'exécution à Jeanne de Cleves, ſa ſeconde femme, eut pour frére & ſœur, Jean de Mung-de la Ferté, Ecuyer, Seigneur des Miniéres, l'an 1552. & Françoiſe de Mung-de la Ferté, Dame de S. Martin, Gouvernante des Filles Demoiſelles de la ſuite de la Reine, l'an 1581. & qu'ils eurent pour pére & mére Noble Seigneur

René de Mung, dit de la Ferté, Ecuyer, Seigneur de Douhaix, de Boisjardin, des Miniéres, &c. & Anne de Troussebois, laquelle étoit veuve, & avoit la Garde-noble de ſes enfans, le 9. Mai 1536. Que ledit René eut entr'autres fréres, Barthelemi de Mung-de la Ferté, Ecuyer, Seigneur de la Ferté-Aurain en Beauce, qui a laiſſé une poſtérité; Et que ces deux fréres étoient enfans de

Jean de la Ferté, II. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Alouze, & d'Anne de la Riviere, qu'il épouſa le 30. Aouſt 1480. fille de Noble Seigneur Meſſire Jean de la Riviére, Chevalier, Seigneur de la Riviére & de Champlemi, & de Marguerite de Damas. Ce Contrat* porte, *que Noble homme Jean de Mung, Seigneur de la Ferté-Aurain, & Noble Jaquette* Garreaul, *ſa femme, en conſidération de la bonne amitié qu'ils avoient, tant pour ledit Jean de la Ferté, parent dudit Jean de Mung; que pour ladite Anne de la Riviére, parente de ladite Jaquette Garreaul, d'autant que ledit Jean de la Ferté avoit toujours demeuré, même dès ſon jeune âge, avec ledit Jean de Mung, qu'il l'avoit ſuivi continuellement au fait de la Guerre, & lui avoit obéi comme ſon enfant; Que d'ailleurs feu Meſſire Jean* de la Riviere, *ledit Meſſire Jean de la Riviére, ſon fils, & ladite Marguerite de Damas, leur avoient fait, & leur faisoient encore de jour en jour, pluſieurs plaiſirs, &c. ils donnent en faveur dudit mariage, & à condition que ledit Sieur de la Ferté & les ſiens porteroient le ſurnom & les Armes dudit Jean de Mung, ſavoir ledit Jean de Mung audit Jean de la Ferté, la Maiſon & Seigneurie de la Ferté avec l'Etang de Pontbertas, ayant droit de patronages & collations de Beneſices, outre pluſieurs autres héritages (sous la réſerve de l'uſufruit pour leſdits Sieur & Dame de la Ferté, leur vie durant seulement) & pour en joüir perpétuellement & ſucceſſivement par ledit Jean de Mung & ſes deſcendans de ligne en ligne, ſubſtituant néanmoins leſdits biens au défaut d'enfans dudit Jean de la Ferté, à Claude* de la Chatre, *& à ſes enfans, & par les mêmes conſidérations ladite Jaquette Garreaul, donne à ladite Anne de la Riviére, la Maiſon, Terre, Chevance & Seigneurie de Douhaix, la Maiſon, Terre, Chevance & Seigneurie de Boisjardin, la dixme de Palus, le Village, Terre & Seigneurie de Villegenerai, ce qu'elle poſſédoit au Village d'Auri, la Terre & Seigneurie de Neufvis, la Terre & Seigneurie de Vaurrilles, la Terre & Seigneurie de Huvers, ce qui lui appartenoit dans les Paroiſſes de S. Poue & de S. Marceau, avec la quatriéme partie de la dixme d'Entrain en Nivernois, & pluſieurs autres héritages, dont elle ſe réſerve l'uſufruit pendant ſa vie, & celle dudit Jean de Mung, de même que l'uſufruit de la Terre & Seigneurie du Chaſſin & de Chauminiers, qu'elle avoit donnés à Claude* de la Riviere, *ſon couſin, & couſin germain dudit Meſſire Jean de la Riviére, à l'effet de quoi leſdits Sieur & Dame de la Ferté, conſtituent leurs Procureurs généraux honorables hommes & ſages Maitres Renaud* le Breton, *Conſeiller & Maitre des Comptes de Monseigneur le Duc de Brabant, Comte de Nevers, Pierre* Basin, *Sécretaire de ce Prince, &c.* Ce même Contrat juſtifie, que ledit Jean de la Ferté eut pour pére & mére,

Jean de la Ferté, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Alouze, & Pantaleonne des Vignes, ſa veuve, lors remariée avec Noble homme Maitre Simon Ozere, Sei-

* Erratum. *Lisez :* Le contrat de ce mariage.

gneur de Beſſes, & de Villiers-les Gars.

Et pour prouver l'ancienneté du nom de la Ferté, on a repréſenté un aveu & dénombrement en original, donné le 30. Mai 1377. à *Monſeigneur* Pierre DE MORNAI, Chevalier, Seigneur de la Ferté-Nabert, par *Monſeigneur* Pierre DE LA FERTÉ, Chevalier, Sire du Breuil, de tout ce qu'il tenoit en Fief & en Arriére-fief dans la mouvance de ladite Châtellenie de la Ferté-Nabert, ſavoir entr'autres choſes l'hébergement du Breuil, & l'hébergement d'Alouze, tenu de lui en Arriére-fief par Pierre de la Ferté, ſon couſin, & l'hébergement de la Pelleterie, tenu auſſi dudit Sire du Breuil, par les enfans de Guillaume de la Ferté, & de D[elle]. Mahaud LA POUSSINE.

Ecartelé au prémier & quatriéme d'Hermines, à un Sautoir de Gueules, qui eſt de la Ferté, *au deux & troiſiéme, Ecartelé d'Argent, & de Gueules, qui eſt de* Mung.





OLIVIER-PIERRE-CESAR DE MUSSET, Capitaine dans le Régiment d'Eſtampes, & Chevalier des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jéruſalem, demeurant dans la Ville de Châteaudun en Beauce, Diocèſe de Chartres, & Généralité d'Orléans, naquit le 2. Mars 1692. & fut marié le 3. Janvier 1722. avec Marie-Jeanne-Batiſte PELSAIRE, fille de Jean-Jaques Pelſaire, qualifié Ecuyer, ancien Commiſſaire de Marine, & de Florentine DARGUIN; Il en a eû entr'autres enfans, Louiſe de Muſſet, née le 29. Octobre 1725. & reçûë à S. Cir le 9. Aouſt 1734. ſur les Titres qui ont été produits, & qui juſtifient que ledit Sieur de Muſſet, étoit frére de Marie-Madeléne de Muſſet-de la Bonaventure, née le 30. Mars 1693. & reçûë pareillement à S. Cir le 26. Juillet 1701. Qu'ils eurent pour pére & mére,

Charles de Muſſet, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Bonaventure, & Marie-Jeanne DE PATAI, qu'il épouſa le 6. Janvier 1676. fille d'Henri de Patai, Ecuyer, Seigneur de Claireau, & de Marie DU VAL. Que ledit Charles de Muſſet, maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe depuis l'an 1510. par Ordonnance de M. de Machault, Commiſſaire départi dans la Généralité d'Orléans, du 9. Juin 1667. étoit fils de

Charles de Muſſet, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Bonaventure, & d'Anne MOREAU, mariée le 20. Novembre 1539.* fille de Noble Noé Moreau, Sieur de la Boiſſiére, Receveur général et Payeur des Rentes de la Généralité de Tours, & d'Anne GROUARD. Ledit Charles, fils de

Charles Muſſet, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Bonaventure, & de Madeléne Bazin, qu'il épouſa le 12. Novembre 1616. fille de Noble homme Iſaac Bazin, Seigneur de Cumont, Avocat au Parlement, demeurant à Blois, & de Madeléne POTHEREAU, Que ledit Charles Muſſet eut pour frére aîné, François Muſſet, Ecuyer, Sieur de Pré, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de Cavalerie, Lieutenant pour Sa Majeſté à Philiſbourg, où il fut tué, laiſſant trois enfans de Marie ARNAUD, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 22. Juillet 1611. fille d'Iſaac Arnaud, Seigneur de Corbeville, Intendant des Finances,

* ERRATUM. *Liſez :* 1639.

& de Marie PERRIN; & qu'ils étoient enfans de

Guillaume Muffet, Ecuyer, Sieur du Lude, & de Caffandre de PEIGNÉ, mariée le 9. Novembre 1580. fille & héritiére de Jean de Peigné, Ecuyer, Sieur de Pré, & de Caffandre SALVIATI. Ledit Guillaume, fils de

Claude Muffet, Ecuyer, Seigneur de la Courtoifie, Lieutenant général au Bailliage de Blois, & de Marie GIRARD, *dite* DE SALMET, qu'il époufa le 8 Février 1537. fille de Noble homme Nicolas Girard, *dit* de Salmet, Ecuyer, Sieur de la Bonaventure, & de Claude DE SAULE; Ladite Marie-Girard-de Salmet, époufa en fecondes noces Claude DE BOMBELLES, Ecuyer, Sieur de Lavau.

D'Azur, à un Epervier d'Or, Chaperonné, longé & perché de Gueules.







